REVUE AFRICAINE

VOLUME 65 ANNÉE 1924

JOURNAL DES TRAVAUX
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ
SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DB L'ALGÉRIE
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN.

ALGER
A. JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

CONSTANTINE
A RNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
RUE DU PALAIS

PARIS
CHALLAMEL AÎNÉ, LIBRAIRE,
30, RUE DES BOULANGERS.

1924

REVUE AFRICAINE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE



SOIXANTE-CINQUIÈME ANNÉE

ALGER
ANCIENNE MAISON BASTIDE-JOURDAN
JULES CARBONEL
IMPRIMEUR-LIBRAIRE-ÉDITEUR

1924



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

Liste des Membres de la Société

BUREAU

Président : M. PAYSANT, préfet honoraire.

Vice-présidents : MM. Edmond DOUTTÉ, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
LUCIANI, délégué financier, Directeur honoraire du Gouvernement général de l'Algérie.

Secrétaire général : M. G. YVER, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

Secrétaire général adjoint : M. BEN CHENEB, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

Archiviste : M. Jean BÉVIA, architecte.

Trésorier : M. Jules CARBONEL, éditeur.

Membres : MM. ALBERTINI, professeur à la Faculté des Lettres directeur du Service des Antiquités de l'Algérie.
CARCOPINO, professeur à la Sorbonne.
ESQUER, archiviste du Gouvernement général.
MARÇAIS, professeur à la Faculté des Lettres, directeur du Musée des Antiquités.
Henri BASSET, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

Membre correspondant : M. Douël, contrôleur des dépenses engagées au Ministère de la Marine.

MEMBRES A VIE

Colonel Paul AZAN.

Edmond DOUTTÉ, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger, secrétaire général de la Commission des Affaires Musulmanes au Ministère des Affaires Etrangères.

JOLEAUD, maître de conférences à la Faculté des Sciences de Paris.

Louis GENTIL, professeur à la Faculté des Sciences de Paris.

PALLARY, instituteur à Ekmühl-Oran.

Docteur Edmond SERGENT, Directeur de l'Institut Pasteur d'Alger.

MEMBRES

ABD EL WAHAB, professeur à l'Ecole supérieure d'arabe, Tunis.

Mlle ABRIA, la Manouba (Tunisie).

ALAZARD, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

ALBERTINI, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

ARDAILLON, recteur de l'Académie d'Alger, villa Bellevue (Télemly).

Albert BALLU, inspecteur général des Monuments historiques de l'Algérie, 30, rue Blanche, Paris.

Annexe de Biskra.

Barbedette. à Alger, 9, boulevard Carnot.

André Basset, Institut des Hautes Etudes Marocaines. Rabat.

H. Basset, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

Paul Basset, avocat à Alger, rue Dumont-d'Urville, 5.

Bel, directeur de la Médersa de Tlemcen.

Ben Cheneb, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger, 4, rue Villebois-Mareuil, St-Eugène.

Béraud, chef de bureau à la Préfecture de Constantine.

Augustin Bernard, professeur à la Sorbonne.

Bernard, contrôleur général honoraire des Chemins de fer, Villa Montigny, au Ruisseau, près Kouba.

Bévia, architecte, 16, rue Michelet, Alger.

Bibliothèque municipale d'Alger.

Bibliothèque municipale de Tlemcen.

Bibliothèque de l'École des Langues orientales vivantes.

Bibliothèque de l'Ecole Supérieure de Langue arabe a Rabat.

E. Bobérièther, professeur à la Médersa de Constantine.

Borély la Sapie, chef de bureau au Gouvernement Général.

Boulifa, chargé de Conférences à la Faculté des Lettres d'Alger.

Henri Bourlon, à Kherba (Alger).

Bouzar, interprète judiciaire à St-Denis-du-Sig.

J.-B. Bruno, négociant, 7, place de la République, Alger.

Brunot, chef de bureau à la direction de l'Enseignement à Rabat.

J. Carbonel, libraire-éditeur à Alger, place de la Régence.

J. Carcopino, professeur à la Sorbonne.

Dr Cassard, 35 *bis*, rue Es-Sadikia, Tunis.

Commandant Cauvet, à Birmandreïs (Alger).

Cazenave, professeur au Lycée d'Alger, 1, avenue de la Bouzaréa.

Cercle Algérien, Alger, 7, Place de la République.

Chambre de Commerce de Marseille.

Edouard Champion, libraire, 5, quai Malaquais, à Paris.

Charléty, recteur de l'Académie de Strasbourg.

Chevalier, Alexandre, représentant de commerce, Alger, boulevard de la République, 3.

Marcel Christofle, architecte du Gouvernement général à Alger, Palais d'Hiver.

Collège Musulman de Fez.

Commune mixte de Géryville.

Cour, professeur à la chaire publique d'arabe à Constantine.

Général Crosson-Duplessis, Commandant Supérieur du Génie à Rabat.

Crussard, médecin-major, 25, rue Nationale, Constantine.

Commune mixte de Tébessa.

Commune Mixte d'Aïn-El-Ksar a El-Madher (Constantine).

Deny, professeur à l'École des langues orientales vivantes, Paris.

Commandant Deredinger, à Paris.

Desparmet, professeur au Lycée d'Alger, 14, rue Berthelot.

Destaing, professeur à l'Ecole des Langues orientales vivantes, à Paris.

Direction de l'Enseignement a Rabat.

Martial Douel, inspecteur des Finances, contrôleur des dépenses, engagées du Ministère de l[illegible], Paris.

Darémont, chez Bérenger éditeurs, Paris.

Dournon, directeur de la Médersa de Constantine.

L'abbé Dubosq, curé de Tipaza.

Ebert, conseiller de Gouvernement en retraite, Plateau de Guyotville.

Esquer, archiviste du Gouvernement Général, rue du Vieux Palais.

De Flotte de Roquevaire, chef du Service cartographique au Gouvernement Général.

Folcaud, maître de conférences à la Faculté des Sciences de Paris.

Docteur Gasser, sénateur du département d'Oran.

Gaudefroy-Demombynes, professeur à l'Ecole des Langues orientales vivantes, à Paris.

E.-F. Gautier, professeur de Géographie à la Faculté des Lettres d'Alger.

Glénat, conservateur du Musée des antiquités d'Alger.

Gognalons, officier interprète, Bureau des renseignements, à Oudjda (Maroc).

Pierre Granchamp, chef de bureau à la Résidence Générale, Tunis.

Grellet, à Alger, 9, rue Edmond-Adam.

Gsell, professeur au Collège de France.

Alfred Hafner, libraire, 16, rue de Condé, à Paris.

Hannedouche, président du Syndicat d'initiative d'Alger, 96, rue Michelet.

Madame Hannedouche à Alger, 96, rue Michelet.

Houel, services municipaux à Safi (Maroc).

Howard E. C., Hôtel Beau Séjour, Alger.

Docteur Hugues, à Alger, 63, rue Michelet.

Hureaux, interprète à la Cour d'Appel d'Alger, 1, rue Lamoricière.

Immarigeon, Pierre, directeur agrégé du collège d'Oudjda.

Jacquart, Villa Jacquart, Télemly.

Ch.-A. Joly, délégué financier, maire de Guelma.

Ch. Jude, officier interprète à Ghardaïa.

André Julien, professeur au lycée de Beauvais.

Labouthière, sous-directeur des affaires indigènes au Gouvernement Général.

André Laguerre, directeur de la Société générale, 148, rue Michelet, Alger.

LARROQUE, directeur d'école à El-Hamma de Gabès.

LARNAUDE, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger, 123, rue Michelet.

Docteur LAURENS, à Batna.

S. LEBAR, à Alger, 23, rue Bab-Azoun.

LADREIT DE LA CHARRIÈRE, Jacques, 20, rue Vanneau, Paris.

Général LEVÉ, Paris.

LEVI-PROVENÇAL, professeur à l'Ecole supérieure d'arabe et de berbère à Rabat.

Mgr LEYNAUD, archevêque d'Alger.

Cl. LORENZI, à Alger, 137, rue de Constantine.

Lucien LOTTE, ingénieur en chef des C. F. R. A., Alger.

D. LUCIANI, directeur honoraire au Gouvernement Général, délégué financier, maire d'El-Biar.

LYCÉE D'ALGER.

MAGLIONE et STRINI, libraires à Rome.

MAHDI SADEK, interprètre judiciaire, Tahet.

G. MARÇAIS, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger, Musée des Antiquités.

W. MARÇAIS, professeur à l'Ecole Supérieur d'arabe et de berbère, Tunis.

Gaston MARGUET, administrateur de l'*Echo d'Alger*, 15, rue Maréchal-Soult.

Messors MACKELANE JACKSON & Cº WEST GEORGES STREET GLASGOW SOCTLAND.

Commandant MALINGOUD, directeur de l'Ecole d'interprétariat à Damas, Syrie.

P. MARTINO, Doyen de la Faculté des Lettres d'Alger, 131, rue Michelet.

MASSÉ, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.

E. MAURY, directeur des Contributions diverses, H. C. adjoint au contrôleur des dépenses engagées du Gouvernement Général.

F. MAURY, chef du Cabinet du Secrétaire général du Gouvernement, Villa Léger, Chemin Yusuf, Alger.

G. MERCIER, délégué financier, parc Gattlif, Alger-Mustapha.

MERLIN, conservateur adjoint du musée du Louvre, à Paris.

MIRANTE, directeur des Affaires indigènes au Gouvernement Général.

MONCHICOURT, contrôleur civil à Béja.

Ch. MONTALAND, architecte du Gouvernement général, 10, rue Michelet.

MORAND, doyen de la Faculté de Droit d'Alger, 137, rue de Constantine.

MUSÉE D'ORAN.

NESSLER, à Oran, boulevard de l'Industrie.

Madame OLIVIER, haouch el Bey, à Rouiba.

OPPETIT, administrateur de la commune mixte de Bou-Saâda.

PALLU DE LESSERT, à Paris.

PAYSANT, préfet honoraire, 6, rue Joinville, Alger.

PÉRÈS, professeur à l'École primaire supérieure de Maison-Carrée.

Edmond PERRIQUET, propriétaire à Alger, Villa de Bourgogne, Chemin Laperlier.

PHILIPPAR, directeur du Crédit Foncier d'Algérie, Paris.

RATTIER, architecte à Paris.

RAVENET, ingénieur des Travaux publics de l'Etat, à Alger.

RÉSIDENCE GÉNÉRALE DU MAROC, direction de l'Enseignement.

RÉSIDENCE GÉNÉRALE DE TUNIS.

REYGASSE, administrateur de commune mixte, à Tébessa.

RICARD, inspecteur des Arts indigènes à Fez.

RICOME, négociant à Alger.

ROBERT, administrateur principal en retraite à Bordj-bou-Arréridj.

Ed. ROLLAND, avocat à Biskra.

ROUVIER, professeur à la Médersa de Tlemcen.

ROZIS, sous-directeur des Territoires du sud au Gouvernement Général de l'Algérie.

SABATIER, ancien président des délégations financières, Neuilly-sur-Seine.

François SAGOT, juge suppléant au tribunal civil de Tunis.

SAINT-CALBRE, directeur de la Médersa d'Alger.

Jules SALENC, professeur au Lycée de Constantine.

Docteur SALIÈGE à Alger, 15, boulevard Bugeaud.

DE SAMBOEUF, avocat à Alger, 11, rue de Constantine.

SECTION SOCIOLOGIQUE DES AFFAIRES INDIGÈNES A TANGER.

SECTION HISTORIQUE du Maroc, Paris.

SERVICE CARTOGRAPHIQUE DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL.

SIMONI, sous-chef de bureau à la Résidence générale de Tunis.

SOCIÉTÉ DES MISSIONNAIRES D'AFRIQUE, à Maison-Carrée.

Mlle SONNOIS, licenciée d'histoire, à Alger, 36, avenue des Consulats.

SOUALAH, professeur au Lycée d'Alger, 6, chemin de la Solidarité.

VALAT, Georges, professeur au Lycée d'Alger.

VALETTE, inspecteur des finances, contrôleur des dépenses engagées du Gouvernement général de l'Algérie.

VALLOIS, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux.

VIALLAT, président du tribunal civil d'Alger.

Mlle VIOT, institutrice au Beau-Fraisier (Alger).

A. VISBECQ, directeur de l'école coloniale de Dellys.

Maurice VONDERHEYDEN, professeur à la Médersa d'Alger.

S. A. LE PRINCE YOUSSOUF KEMAL PACHA, Matarieh (Egypte).

YVER, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger, 23, rue Michelet.

Assemblée Générale du 6 Avril 1924

L'Assemblée générale annuelle s'est tenue le 6 avril au Musée des Antiquités.

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. Paysant.

Le président se félicite de voir une fois de plus, grâce à l'obligeance de MM. Marçais et Albertini, la Société réunie dans un cadre si bien approprié à ses travaux. Il évoque à ce propos les services qu'elle a déjà rendus, ceux qu'elle pourra rendre encore à l'avenir, et souhaite que le centenaire de 1830, dont on se préoccupe déjà de préparer la célébration, mette en pleine lumière la part prise par notre Compagnie à l'« exploration scientifique » de l'Algérie. Il adresse enfin au Gouvernement général et au Conseil de l'Université d'Alger l'expression de notre gratitude pour les subventions libéralement accordées à la Société historique.

Le rapport du Secrétaire général constate que l'activité de la Société s'est manifestée par la publication régulière de la *Revue Africaine*, dont trois fascicules ont paru en 1923. Il est regrettable, toutefois, que cette activité soit limitée par les ressources d'un budget trop restreint. L'effectif de la Société reste stationnaire (160 membres) ; il serait urgent de l'augmenter par une propagande bien conduite. Comme les années précédentes, la Société a vu disparaître plusieurs de ses membres, notamment M. René Basset, doyen de la Faculté des Lettres. Le Secrétaire général

se fait l'interprète des regrets provoqués par cette mort, qui enlève aux études orientalistes un maître éminent, à la *Revue Africaine* un collaborateur fécond, à la Société elle-même, un des hommes qui lui faisaient honneur.

Le Trésorier donne lecture du compte rendu financier. Il se résume ainsi :

Recettes	12.224 54
Dépenses	4.029 44
Excédent de recettes.....	8.195 10

Ce compte soumis à l'Assemblée est approuvé à l'unanimité.

Le Président fait connaître que M. Maury, trésorier, a, malgré les instances du bureau, résigné ses fonctions. Il propose, pour le remplacer, M. Carbonel, éditeur, déjà membre du Bureau.

La candidature de M. Carbonel mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

En conséquence M. Carbonel est nommé Trésorier de la Société Historique Algérienne.

La séance est levée à 11 heures.

René BASSET

La mort de René Basset, doyen de la Faculté des Lettres d'Alger — le 3 janvier 1924 — a été douloureusement ressentie de l'Université toute entière, et plus particulièrement des arabisants et des berbérisants de l'Afrique du Nord. Tous ceux-ci, en effet, doivent au maître disparu, quelque chose de leur savoir, bien souvent de leur situation. Lesquels d'entre eux, depuis trente ou quarante ans, auraient pu étudier l'Islam et les Sociétés indigènes nord-africaines, sans puiser à ses enseignements, à ses nombreux travaux, à ses conseils ?

René Basset était en rapport avec tous ceux qui étudiaient les Sociétés musulmanes de ce pays, les langues africaines ; tous lui demandaient des renseignements, souvent des directions. Et c'était toujours avec empressement qu'il mettait à la disposition de quiconque l'interrogeait, l'inépuisable trésor de son savoir encyclopédique, de sa vaste érudition islamique, de sa riche bibliothèque.

Les anciens élèves de l'Ecole des Lettres, puis ceux de la Faculté, lui étaient chers entre tous. Dès qu'ils quittaient la Faculté, après leurs examens, René Basset suivait, avec une constante et paternelle sollicitude, les travaux qu'ils entreprenaient sous sa direction ; il stimulait leur zèle avec autant de soin qu'il secondait leurs efforts et guidait leurs premières recherches.

Arrivé à Alger, comme chargé du cours de littérature arabe à l'Ecole supérieure des Lettres, le 1er avril 1880 — il y a 44 ans — René Basset s'attachait définitivement à l'Afrique du Nord, qu'il allait parcourir et étudier,

à l'Ecole des Lettres dont il devenait le directeur à la mort de Masqueray en 1894.

Lorsque l'Ecole supérieure devint, en 1911, la Faculté des Lettres d'Alger, René Basset fut choisi comme Doyen par ses collègues qui lui renouvelèrent cette haute charge à trois reprises successives.

Débutant à Alger dans l'Enseignement dès sa sortie de l'Ecole des Langues orientales vivantes de Paris, où il avait pris le diplôme d'arabe, de turc et de persan, René Basset s'était mis aussitôt à l'étude des langues africaines et notamment du *berbère*.

Avec sa surprenante mémoire et la facilité qu'il avait pour l'étude des langues, il devint rapidement un maître dans les parlers berbères, à propos de quoi il publia des *Notes de lexicographie berbère* (1883 à 1887), des *Manuels*, des *Etudes linguistiques*, des *Textes*, des *Contes* et des *Légendes*, etc. ; il s'agit au total de plus de vingt-cinq publications originales qui ont ouvert et tracé la voie vers ce domaine berbère si proprement français aujourd'hui, sous son triple aspect scientifique, politique et administratif.

A côté de ses publications sur les dialectes berbères et les Berbères, René Basset donnait l'enseignement dans la chaire de *berbère* à la Faculté. C'est grâce surtout à ces cours, à ce contact quasi-quotidien avec ses auditeurs, qu'il a pu, d'une façon plus directe, avoir une influence décisive sur ses élèves berbérisants, dont beaucoup se sont adonnés au berbère et dont quelques-uns sont devenus, à leur tour, des maîtres dans les idiomes berbères de l'Afrique du Nord.

L'importance des études berbères allait ainsi grandissant et leur utilité pour la France — dont l'autorité politique et administrative s'étend sur l'Algérie, la Tunisie et le Maroc berbères — finit par s'affirmer si bien qu'une chaire de berbère fut créée à Paris. Ce fut M. Edmond Destaing, un élève de René Basset, qui fut chargé de

cet enseignement. Il est aujourd'hui à la tête des Etudes berbères et l'Université d'Alger a le droit d'en être fière.

Ce fut surtout au moment de l'établissement du Protectorat marocain que l'on s'aperçut de l'utilité de cette pléiade de berbérisants formés par Alger, par René Basset.

Ce Protectorat qui a emprunté à l'Algérie tant de ses spécialistes, de ses techniciens des questions indigènes, pour administrer et pour étudier le Maroc, pour éduquer et diriger ses populations, fut heureux de recruter, en Algérie, quelques berbérisants pour ce pays où l'élément berbérophone est si abondant.

Et ceux des disciples du maître disparu qui nous ont présenté la physionomie du Maroc berbère dans la linguistique, la religion, les mœurs, le folk-lore, la littérature, se nomment : Destaing, Boulifa, Biarnay, Laoust, Henri Basset, André Basset, etc... pour ne citer que les principaux.

⁂

A l'œuvre berbère de René Basset, s'ajoute son œuvre arabe.

Venu à Alger, avons-nous dit, comme professeur d'arabe, il a conservé cette chaire jusqu'à sa dernière maladie en décembre 1923. C'est avec le même zèle, la même ardeur qu'il a apportés à tous ses travaux, qu'il a défriché le vaste domaine de la poésie arabe, de la littérature et de l'histoire des Arabes et de l'Islam.

Comme en berbère, son œuvre ici est double : recherches, réunion de documents et de matériaux, et de publication d'une part, enseignement à Alger, d'autre part.

Tous ceux qui, comme l'auteur de ces lignes, ont suivi ses cours du lundi sur la Poésie antéislamique, savent quelle abondante et riche documentation il apportait à l'appui de sa traduction des poésies des maîtres de la poésie arabe classique, dans son érudit commentaire philologique, lexicographique, littéraire, historique, géographique et ethnographique.

Dès son arrivée à Alger, il avait d'ailleurs marqué sa prédilection pour la poésie arabe en publiant chez Leroux en 1880 *la Poésie arabe antéislamique*, sa leçon inaugurale. Nous aurions tous souhaité lui voir reprendre et développer en un volume que, seul, il pouvait écrire, cette leçon d'ouverture d'un cours que R. Basset fit sans interruption pendant près de 45 ans.

Dans cette même branche des études arabes, R. Basset a publié : *La Bordah* (1894), *la Khazradjyah* (1902), *la Banat Soad* de Kab ben Zohair (1910), puis une *Contribution à l'Etude du Diwan d'Aoûs Ibn Hadjar*, la *Qasida himyarite de Nachouan ben Sa'd*, etc....

Il enseigna aussi à Alger l'Histoire des Arabes plus spécialement en Maghrib, ainsi que la géographie selon les auteurs arabes.

Dans cet ordre d'études, ses principales publications sont (1) :

Documents musulmans sur le siège d'Alger, par Charles Quint (1891) ; *Le livre des Conquêtes de l'Afrique et du Maghrib* (1896) ; *Fotoûh El-Habachah* (1897-1909) ; *Documents géographiques sur l'Afrique septentrionale* (1898) ; *Extrait de la Description de l'Espagne* (de l'Anonyme d'Alméria) ; *Le synaxaire arabo-jacobite* (commencé en 1905, en cours de publication) ; *Le siège d'Alméria* (1907).

Il faut y ajouter encore quelques autres publications comme les *Fastes chronologiques de la Ville d'Oran pen-*

(1) M. H. Massé, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger, qui a préparé une *Bibliographie* complète des travaux de R. Basset, pour l'un des volumes — actuellement sous presse — du jubilé scientifique de ce savant, a eu la bonté de me communiquer une épreuve en placards de cette bibliographie. Je m'en suis beaucoup servi pour les renseignements bibliographiques donnés ici et j'en remercie à nouveau M. Massé.

dant la période arabe (1900) ; *Les Expéditions de Charlemagne en Espagne* (1901) ; *Chronologie des Rois de Harar* (1914) ; *Mélanges africains et orientaux* (1915).

Il avait entrepris depuis quelques années une nouvelle édition du *Raoûd El-Qirtâs* et une traduction annotée de cette précieuse chronique marocaine écrite à la fin du premier quart du XIVᵉ siècle de J.-C. ; il est mort avant de l'avoir achevée. Il était particulièrement qualifié pour un semblable travail et possédait de nombreux manuscrits de ce texte ; il aurait rectifié et complété sur bien des points l'édition Tornberg et sa traduction française aurait heureusement remplacé la mauvaise traduction qu'en a donnée Beaumier en 1850.

⁂

Bien que René Basset n'eût à enseigner, à ses cours de la Faculté, que la linguistique berbère, la littérature arabe et l'Histoire des Arabes dans le Maghrib — ce qui est déjà considérable — bien que ce soit surtout grâce à cet enseignement qu'il a pu former, dans l'Afrique du Nord, une belle équipe de disciples, une importante école d'arabisants et de berbérisants, ce vaste champ d'action lui semblait encore trop étroit et, de bonne heure, il s'était tourné vers une foule d'autres études.

C'est ainsi que la science lui doit de nombreux travaux, par exemple sur l'Ethiopie, dont le principal demeurera son importante traduction française des onze volumes des *Apocryphes éthiopiens* (1893 à 1910).

Au cours de ses abondantes lectures des ouvrages les plus divers, René Basset avait recueilli une foule de documents d'ethnographie et de fiches de folk-lore.

Et, dans ce double domaine, il a publié d'abondants et précieux matériaux dans les périodiques comme *Mélusine* et la *Revue des Traditions populaires*.

Il a même donné, chez Guilmoto (en 1903), un volume de *Contes populaires d'Afrique* ; et la mort l'a empêché d'achever la publication à peine commencée, chez Maisonneuve, des trois volumes de ses *Mille et Un Contes, récits et légendes arabes*.

Nous aurions aussi souhaité lui voir entreprendre une édition du texte arabe et une traduction française des *Mille et Une Nuits* qu'il expliquait et commentait avec tant d'érudition à ses auditeurs de la Faculté. Lui seul pouvait combler avec son savoir, cette lacune des études arabes, à l'heure actuelle.

Mais c'était surtout dans le domaine de la *bibliographie* que s'exerçait son étonnante et inlassable activité.

C'était lui qui, dans la *Revue de l'Histoire des Religions* tenait les lecteurs au courant de ce qui paraissait sur la religion musulmane, dans les *Revues* et les *Périodiques de l'Islam* ; dans la *Rivista degli studi orientali* il publiait la bibliographie des *Langues d'Afrique* ; il donnait dans les principaux périodiques européens et africains des comptes-rendus des livres se rapportant à l'orientalisme et à l'Islam, au fur et à mesure de leur publication.

C'était René Basset qui dirigeait, pour l'Afrique du Nord, le travail de l'*Encyclopédie de l'Islam* dont la publication, à Paris et à Leyde, a été commencée il y a une quinzaine d'années. Il distribuait, centralisait et revoyait les articles des divers collaborateurs nord-africains de ce volumineux et consciencieux dictionnaire de l'Islam.

Lui-même y a donné d'importants articles et sa mort prive l'*Encyclopédie* d'un précieux et actif rédacteur régional.

⁂

Travailleur acharné, René Basset n'admettait pas les négligences de ceux qui travaillaient sous sa direction ; il était intraitable pour les paresseux qu'il forçait bien vite à changer de voie dans leurs études ou bien à secouer leur apathie.

Mais aussi, lorsqu'il trouvait parmi ses élèves des tra-

vailleurs consciencieux, non seulement il secondait leurs efforts et facilitait leur tâche, mais il mettait comme un point d'honneur à les défendre au besoin, dans leur situation ; et s'ils étaient dans l'enseignement ou dans l'administration, il s'employait à leur faire attribuer un emploi ou une résidence qui leur permît de travailler utilement pour eux-mêmes et pour les études qu'ils avaient entreprises. Quel est celui de ses anciens élèves qui n'a pas quelque dette de reconnaissance, à ce dernier point de vue, envers cet homme si empressé à rendre service, si ardent à plaider la cause de ceux qui voulaient travailler et, par là, lui étaient sympathiques ?

Ses publications depuis longtemps avaient désigné René Basset à l'attention du monde savant ; c'est ainsi qu'il était Membre correspondant de l'Institut, Membre honoraire de la *Royal Asiatic Society*, Associé étranger de la *Reale Academia dei Lincei*, de la *Real Academia de la Historia* de Madrid ; de l'*Académie des Sciences de Lisbonne*, etc.

Cet hommage rendu à l'ancien Doyen de la Faculté des Lettres d'Alger par les savants du monde entier suffirait à marquer l'importance de l'œuvre scientifique que laisse René Basset dans le domaine des études arabo-berbères.

Mais cette œuvre, déjà si considérable, n'est-elle pas complétée par cette autre — combien durable et grande — d'avoir formé pour la vaste enquête arabo-berbère en ce pays, pour l'étude des populations de l'Afrique du Nord, une école d'arabisants et de berbérisants, dont les travaux honorent, déjà si hautement, le maître, la Faculté des Lettres et la France africaine.

Même ceux qui n'étaient pas directement les élèves de René Basset, parmi les savants français spécialisés dans ce domaine particulier de la science africaine, se rangeaient volontiers sous son étendard ; reconnaissant les qualités de ce maître, ils se groupaient autour de lui et grossissaient les rangs des travailleurs qu'il conduisait

avec tant d'entrain à l'étude des sociétés indigènes de ce pays.

Avant sa mort, René Basset a eu la satisfaction, bien douce, de voir que son attachement à la Berbérie et aux études arabo-berbères ne sera pas seulement passé à tant de ses anciens élèves, mais aussi à deux de ses fils.

Tous deux, comme leur père, ont embrassé la carrière de l'Enseignement ; tous deux — déjà connus par leurs travaux scientifiques — prolongeront — chacun dans son son domaine, ethnographique ou linguistique — l'œuvre paternelle, dont ils sauront, avec leurs qualités propres, avec l'originalité de leur esprit, étendre encore le vaste champ pour le plus grand profit de la science française.

Alfred Bel.

NOTES

SUR

LES CHAIRES DE LANGUE ARABE

D'ALGER, DE CONSTANTINE ET D'ORAN

(1832-1879)

Dès le début de l'occupation d'Alger par les Français, la nécessité des relations entre indigènes et européens, les besoins de l'administration du pays conquis, obligèrent les nouveaux maîtres de la Régence à l'usage de la langue arabe. Il y avait bien une sorte de dialecte, appelé langue *franque* utilisé ici, comme dans tous les ports de la Méditerranée. Mais ce dialecte rudimentaire, dans le genre du parler *petit-nègre*, mélange de mots italiens, espagnols, arabes ou provençaux, n'était compris ou employé que par les gens du littoral ; il ne servait qu'aux besoins les plus pressants des hommes de mer ou de leurs fournisseurs ; son vocabulaire restreint ne permettait pas de l'adapter aux besoins compliqués de l'armée ou des différents rouages administratifs.

On ne pouvait demander aux vaincus d'adopter immédiatement la langue du vainqueur ; où, d'ailleurs, l'auraient-ils apprise ?

La propagation de la langue arabe parmi nos officiers et nos fonctionnaires fut donc considérée comme un moyen puissant de rapprochement entre des races séparées par l'origine, la religion, les mœurs. Tout le monde reconnaissait le besoin d'une pareille mesure ; la faveur

du public lui était tout acquise (1). Les quelques interprètes militaires qui avaient accompagné le corps expéditionnaire furent, en la matière, les premiers initiateurs. L'un des principaux d'eutre eux, Joanny Pharaon (2), secrétaire interprète du général commandant en chef, annonçait dès juillet 1832, deux ans après la prise d'Alger, la publication de sa grammaire arabe du dialecte local. Le succès de son livre, ou peut-être les incitations de son milieu, lui firent annoncer encore, trois mois plus tard, un cours d'arabe parlé. Ce cours devait avoir lieu du 1er octobre au 1er mai, et chaque auditeur devait verser au professeur une rétribution de 60 francs pour toute sa durée.

Joanny Pharaon né au Caire en janvier 1803, était fils d'un ancien interprète de l'armée française d'Egypte, d'origine syrienne, nommé Elias Pharaon (3). Ce dernier est cité quelquefois dans les mémoires de Napoléon sous le nom de comte Elias. Après l'expédition d'Egypte, Joanny suivit son père en France où, ses études terminées, il fréquenta les cours de l'Ecole des Langues Orientales de Paris. A 18 ans, il était nommé professeur de latin au Collège Ste-Barbe. En 1825, il était professeur de français au Collège Egyptien, à Paris. Puis, en 1827, nous le trouvons gouverneur des élèves officiers Egyptiens, alors instruits à Toulon. C'est de cette dernière ville qu'il alla rejoindre à Alger l'armée expéditionnaire française, dans laquelle il fut nommé interprète en 1831. Il avait alors 28 ans.

Dès le mois de mai 1832, un nouvel intendant civil, Genty de Bussy, avait succédé au baron Pichon qui

(1) FOURMESTRAUX, *L'Instruction Publique en Algérie* (1830 à 1880) 1 broc., petit in-4°, Paris, 1880 ; chez Challamel aîné ; page 6, § 4.

(2) *Moniteur Algérien*, journal officiel, n° 24, du 14 juillet 1832. Sur ce personnage, voir FÉRAUD. *Les interprètes de l'Armée d'Afrique*, 1 vol. in-8°, Alger, 1876, pages 229-231.

(3) FÉRAUD, *loc. cit.*, p. 44.

n'avait pas su s'entendre avec le général commandant en chef. Le nouvel intendant déploya une grande activité dans l'organisation des différents services et, en particulier, dans ceux ressortissant du Ministère de l'Instruction publique. Il avait compris de suite la nécessité de certaines créations (1). Pour ne pas laisser perdre les produits de l'intelligence, il fit créer une Bibliothèque publique ; elle était destinée surtout à recevoir les manuscrits arabes trouvés çà et là, ou provenant des fondations pieuses (habous) des divers établissements religieux. Il fit venir un matériel d'imprimerie française et arabe pour les publications officielles ; il créa un journal, le *Moniteur Algérien*, destiné à porter les avis du gouvernement auprès des intéressés. Il chargea l'inspecteur de l'Instruction publique qu'il avait fait nommer (c'était M. Le Pescheux), de proposer un premier système d'études approprié aux besoins actuels, notamment un cours de français pour les juifs, un cours de français pour les maures, enfin un cours d'arabe parlé pour les européens et destiné à faciliter les relations avec les divers éléments de la population indigène (2).

Ces cours devaient être publics et gratuits ; les deux premiers étaient d'ordre primaire, mais pour le dernier, l'intendant civil avait demandé une personnalité spécialement compétente. Le ministère de l'Instruction publique mit à sa disposition M. Agoub, professeur d'arabe au Collège Louis-le-Grand. Ce personnage, d'origine copte, avait été au service de la France pendant la conquête de l'Egypte ; il avait suivi les armées françaises lors de leur retour en Europe. Au moment de sa nomination au cours public d'arabe d'Alger, il était déjà fort

(1) *Moniteur Algérien*, n° 41, du 3 novembre 1832. — Voir aussi AUMERAT, *Souvenirs Algériens*, 1 vol. in-16°, Blida, 1898 ; pages 377 et 390-391.

(2) *Moniteur Algérien*, n° 37, du 8 octobre 1832.

âgé ; il mourut peu avant son départ pour cette dernière ville (1).

Genty de Bussy s'adressa alors à Joanny Pharaon, secrétaire-interprète du général commandant en chef, celui qui avait pris l'initiative du premier cours de langue arabe ; il lui confia le cours officiel et gratuit. On mit à sa disposition un immeuble de l'Etat, sis au n° 30 de la rue des Trois-Couleurs, dans une impasse ; c'est là qu'eurent lieu les cours, les mardi, jeudi et samedi, de trois à quatre heures de l'après-midi (2).

Ces cours, qui avaient commencé le 6 décembre 1832, furent fort suivis et le local ne tarda pas à être trop petit. On les transporta dans une salle de l'école primaire d'enseignement mutuel ; mais ce ne fut que provisoire. Une note du *Moniteur Algérien*, à propos de la distribution des prix de l'Ecole de Médecine militaire, nous apprend que la Philharmonique prêtait son local à cette Ecole pour les cérémonies publiques, et qu'elle le prêtait aussi pour le cours public de langue arabe (3).

Le succès persistant de ce cours fit annoncer officiellement la création d'une autre chaire de langue arabe (4). Entre temps, la Commission extra-parlementaire spéciale envoyée par la Métropole pour enquêter sur les affaires

(1) *Moniteur Algérien*, n° 42, du 10 novembre 1832. — Agoub est l'auteur de la *Lyre brisée*, recueil de romances arabes en dialecte vulgaire ; cf. *Livre du Centenaire* de la Société Asiatique de Paris, p. 150.

(2) *Moniteur Algérien*, n° 45, du 1er décembre 1832 ; — Voir aussi FÉRAUD, *loc. cit.*, pages 229-231.

(3) *Moniteur Algérien*, n° 48, du 23 décembre 1832 et n° 52 du 1er janvier 1833 ; n° 53 du 26 janvier 1833, supplément, p. 5. Il s'agit ici des cours faits à l'hôpital d'instruction d'Alger et non d'une véritable école de Médecine, quoique le public algérois de l'époque ait adopté cette dernière appellation. Il y avait, à ce moment, en France, cinq hôpitaux militaires d'instruction, dont celui d'Alger. Ces hôpitaux furent supprimés tous à la fois en 1836. Une intéressante monographie sur celui d'Alger a paru dans les *Annales Universitaires de l'Algerie* (septembre 1913).

(4) *Moniteur Algérien*, n° 81, du 9 août 1833.

d'Alger venait d'arriver (septembre 1833). Joanny Pharaon lui fut attaché comme secrétaire-interprète et dut l'accompagner dans ses voyages. Les cours d'arabe, interrompus, ne furent repris qu'en décembre 1833 (1).

Malgré ces difficultés, Genty de Bussy ne ralentit pas son zèle pour les œuvres d'enseignement de l'arabe aux européens et du français aux indigènes. En quittant son poste, en 1834, il laissait à Alger trois écoles primaires ; un projet, fort avancé, de création d'un collège. Deux cours publics d'arabe nouveaux étaient prévus, dont un à Oran et un à Bône. A la demande même des interprètes militaires, ces nouvelles chaires de langue arabe devaient être mises au concours (2).

Le nouvel intendant civil, Le Pasquier, ne semble avoir ni modifié, ni accentué les directives de son prédécesseur pour l'enseignement de l'arabe. Cependant les documents officiels prouvent que les dirigeants de la Colonie ne cessaient d'y attacher une grande importance. Le secrétaire-interprète de l'Intendance civile, J.-H. Delaporte fils, publiait sa grammaire du dialecte arabe vulgaire. Joanny Pharaon fit deux cours : un public, qui commença le 16 octobre 1834 à onze heures et demie ; un privé, pour les personnes qui ne pouvaient suivre le premier. Ce dernier cours, rétribué à raison de 45 francs par auditeur et pour une durée de trois mois, eut lieu trois fois par semaine pendant une heure. C'était toujours au même local, 20, rue de l'Etat-Major (3).

L'ordonnance royale du 22 juillet 1834 avait substitué

(1) *Moniteur Algérien*, nos 85 (6 septembre 1833), 94 (9 novembre) et 95 (16 novembre 1833). A ce moment la grammaire de Joanny Pharaon venait de paraître (*Moniteur Algérien*, n° 58, du 2 mars 1833). Ce fut le premier ouvrage sorti de l'imprimerie du Gouvernement, à Alger.

(2) Féraud, *Algérien*, n° 132, du 8 août 1834.

(3) *Moniteur Algérien*, nos 150, du 19 décembre 1834 et 1555, du 23 janvier 1835.

le gouverneur général à l'ancien général commandant en chef, affirmant ainsi la prise de possession définitive de l'Algérie par la France ; elle fut suivie de l'ordonnance du 10 août 1834 sur l'organisation de la justice en Algérie. L'article 10 de cette dernière ordonnance disait : « Des interprètes assermentés sont spécialement attachés au service des divers tribunaux et répartis selon les besoins par arrêté du gouverneur. » Mais, avant de procéder à la nomination de ces nouveaux fonctionnaires, M. Laurence, commissaire du Roi pour l'organisation de l'ordre judiciaire et Procureur général par intérim, chargea Joanny Pharaon, professeur d'arabe à la Chaire d'Alger et interprète de M. le Gouverneur général, de lui adresser un rapport *sur la différence supposée de la langue arabe ; le mode de rédaction à apporter dans les actes judiciaires et leur traduction ; la désignation des individus et le mode d'admission, soit par examen, soit différemment* (1). Cette consultation fut suivie, en février 1835, d'un arrêté du Gouverneur général établissant la première organisation des interprètes judiciaires, un concours et un règlement pour leur recrutement sur place (2). Puis, dès l'ouverture du cours public d'arabe en novembre 1835, un autre arrêté institua une prime de 150 francs qui devait être attribuée en fin d'année scolaire au meilleur élève de ce cours (3).

L'intendant civil Vallet, remplaça Le Pasquier en janvier 1836 et ne resta que six mois. Sous son administration, un arrêté du Gouverneur général en date du 28 mars 1836 autorisa un certain J. Samuda, traducteur assermenté pour la langue arabe, à réunir à ses fonctions celles de traducteur interprète pour la langue arabe-hébraïque (4). Ainsi, les difficultés dialectales de l'arabe

(1) *Moniteur Algérien*, n° 141, du 11 octobre 1834.

(2) *Moniteur Algérien*, n° 158, du 17 février 1835.

(3) *Moniteur Algérien*, nos 199, du 8 octobre 1835 et 205, du 13 novembre 1835.

(4) *Moniteur Algérien*, n° 228, du 22 avril 1836.

local n'étaient pas seulement soupçonnées. Vers le même temps ,J.-H. Delaporte fils qui venait de faire paraître ses *Principes de l'idiome arabe en usage à Alger*, publiait, dans le « Journal Asiatique » de février 1836, un *Vocabulaire de Berbère*, et à Alger, un *Guide de la Conversation française-arabe* (1).

***

L'intendant civil Bresson, qui succéda à Vallet en mai 1836 semble avoir trouvé insuffisants les résultats acquis dans l'enseignement de la langue arabe. Cependant le secrétaire-interprète de l'Intendance civile, J.-H. Delaporte fils, et le secrétaire-interprète du gouvernement général, Joanny Pharaon, rivalisaient de zèle et d'émulation pour la production d'ouvrages destinés à l'enseignement des idiomes locaux. Est-ce simplement pour une raison de simplification ou de compétence administrative que l'inspecteur de l'Instruction publique Le Pescheux fut chargé de réorganiser le cours d'arabe ? Quoiqu'il en soit, ce dernier demanda au ministère de l'Instruction publique, un professeur d'arabe parlé pour la chaire créée à Alger. Le ministère s'adressa, comme il paraissait logique, à l'Ecole des Langues Orientales, et, sur la proposition du grand savant S. de Sacy, un élève de celui-ci, Bresnier, fut nommé, en septembre 1836, professeur d'*arabe vulgaire*, à la chaire de langue arabe d'Alger (2). En annonçant cette nomination, le *Moniteur Algérien* ajoutait : « Ce professeur est également remarquable en arabe littéral. » Trois mois plus tard, le cours public était organisé. Un avis signé de l'inspecteur Le Pescheux l'annonça officiellement : « M. Bresnier, ancien élève de

(1) *Moniteur Algérien*, n°s 232 (20 mai) 235 (3 juin) et 238 (1er juillet 1836).

(2) *Moniteur ouvr. cit.* p. 371 et suiv. ; — *Moniteur Algérien*, n° 251, du 30 septembre 1836. — Bresnier (Louis-Jacques), né à Montargis, le 11 avril 1814, mort à Alger, le 21 juin 1869.

« l'Ecole Royale et spéciale des Langues Orientales, pro-
« fesseur d'arabe à Alger, ouvrira son cours public le
« mardi 17 janvier, rue Socgémah, à onze heures et
« demie précises, et le continuera les mardi, jeudi et
« samedi de chaque semaine à la même heure. L'Inspec-
« teur de l'I. P. : A. Lepescheux. » (1).

L'inauguration du cours eut lieu avec beaucoup de solennité à la date fixée, et sous la présidence de M. Lepescheux, devant une assemblée nombreuse et choisie. La leçon d'ouverture fut un véritable discours-programme dont les idées reflétaient les connaissances de l'époque. Comme ce discours, quoique publié par le *Moniteur Algérien* (2), ne se trouve pas facilement à portée de tous les lecteurs, comme, d'autre part, il est certainement de quelque intérêt pour ceux qui étudient l'histoire de l'orientalisme français, nous avons cru devoir le reproduire ici.

LEÇON D'OUVERTURE DU COURS DE M. BRESNIER

Messieurs,

Nous nous présentons devant vous pour remplir une mission que d'illustres suffrages ont confiée à nos faibles efforts, et à laquelle nous avons pris avec joie l'engagement de consacrer toute notre sollicitude.

En acceptant ce noble fardeau, nous ne nous sommes dissimulé ni les devoirs que nous nous imposions, ni ce que le public avait le droit d'exiger de nous, ni la responsabilité dont nous nous chargions. Nous avons examiné d'un œil tranquille et sans frayeur les écueils auxquels nous allions être exposé ; car, sûr de notre zèle, nous avons espéré nous rendre digne de votre bienveillance, et c'est dans ce ferme espoir que nous avons entrepris sans hésiter une tâche dont nous apprécions toute l'étendue.

Le cours dont nous sommes chargé a pour but de faciliter aux personnes studieuses l'étude de la langue arabe, en leur

(1) *Moniteur Algérien*, n° 268, du 7 janvier 1837.

(2) *Moniteur Algérien*, n° 271, du 28 janvier 1837.

faisant connaître les principes du dialecte parlé dans nos possessions d'Afrique et ceux plus généraux de la langue écrite.

L'utilité de la langue arabe est trop bien sentie pour que je m'arrête à démontrer les avantages de son étude. En effet, parlée par la population indigène, elle est employée dans les relations familières aussi bien que dans les transactions commerciales, et chacun de vous, Messieurs, a vivement senti la nécessité de pouvoir se faire entendre, sans intermédiaire, de ceux avec lesquels des besoins domestiques ou des affaires quelconques le mettaient journellement en contact.

« La langue arabe, si riche en expressions, si variée dans ses formes, si élégante dans son style, ne pouvait entrer avec tout son luxe dans l'usage de la conversation, pour lequel un grand nombre de mots présentaient des idées trop subtiles ou des figures trop recherchées. L'idiome parlé, en abandonnant aux poètes et aux prosateurs cette surabondance d'expressions, se renferma dans des limites que vint élargir ou restreindre le savoir ou l'ignorance des peuples chez lesquels il était usité ; et cette restriction, plus ou moins étroite, modifiée diversement suivant les localités, a donné naissance aux différents dialectes qui, semblables à des ruisseaux découlant d'une source limpide, se sont chargés du limon du sol qu'ils arrosaient.

« La différence de la langue écrite à la langue parlée, constitue ce que d'autres ont nommé avant moi l'arabe littéral et l'arabe vulgaire.

« La première de ces dénominations, comme on sait, s'applique à l'idiome employé dans les livres, de quelques pays qu'ils soient, idiome partout le même et ne subissant d'autres variations que celles du génie et du talent des écrivains.

« La seconde désigne en général les divers dialectes de la langue arabe parlée dans lesquels les relations sociales, politiques ou commerciales, ont introduit des modifications ou des altérations très diverses.

« Ces dialectes diffèrent les uns des autres, soit par la construction des phrases, soit par la signification des mêmes mots, soit par l'emploi d'expressions locales.

« Cette différence s'explique fort naturellement par l'isolement des peuples et le peu de relations qu'ils ont entre eux ; isolement qui, comme nous le remarquons aussi dans les populations de nos provinces, a contribué à faire naître et à perpétuer, chez les Arabes comme chez nous une foule de locutions particulières.

« Le plus pur de tous ces dialectes est celui de l'Yemen, contrée où l'arabe fut parlé originairement et qui a vu naître le célèbre Mohammed ben Abdallah, que nous appelons Mahomet, et dont le livre, si universellement connu, est un chef-d'œuvre, sinon de clarté d'idées, du moins d'élégance de style.

« Les autres s'éloignent plus ou moins de cette pureté native, et les lieux où les déviations sont plus remarquables, sont, sans contredit, les Etats Barbaresques.

« Mais quelque altération qu'ait subie la langue arabe dans toutes les contrées où elle est parlée, elle recouvre constamment sa richesse et sa beauté lorsqu'elle est écrite. Les actes mêmes et les pièces qui établissent les transactions, ne souffrent dans leur style aucune des anomalies de l'usage oral.

« Bien plus, la correspondance particulière est généralement astreinte aux formes littérales, et, parmi les Maures, il n'y a que ceux qui manquent d'éducation première qui emploient dans leurs lettres les formes du langage qu'ils parlent.

« Et l'on ne s'étonnera point de ce fait irrécusable, lorsqu'on saura que les Maures n'étudient dans leurs écoles que le seul idiome du Coran, des grammairiens et des poètes, de même que dans les collèges situés dans des provinces de France où notre langue est corrompue, on n'enseigne que le français de nos grands écrivains, sans avoir aucunement égard aux usages locaux.

« Une différence si notable séparant à Alger la langue écrite de la langue parlée, nous nous croyons obligé de diviser notre cours en deux sections, dans l'une desquelles nous démontrerons les principes simples et faciles à saisir de l'arabe vulgaire, où nous nous efforcerons de rendre familières les locutions les plus fréquentes, et de mettre nos auditeurs à même d'adapter à l'usage de la conversation les règles que nous leur aurons expliquées. Nous insisterons d'abord sur la connaissance des caractères de l'écriture, tant de ceux employés généralement dans tout l'Orient, que de ceux spécialement usités dans les contrées septentrionales de l'Afrique, et qui diffèrent des premiers par la forme coufique, ou arabe ancien, qu'ils ont conservée.

« Peu de livres sont consacrés à l'enseignement de l'arabe barbaresque, et ceux que nous possédons sont dus aux soins laborieux de quelques-uns de nos concitoyens qui, avec un

zèle qu'on ne saurait trop louer, ont cherché à rendre utiles les connaidsances spéciales qu'un long usage de la langue arabe leur avait acquises. Nous devons donc accueillir avec empressement et indulgence leurs travaux, et leur tenir d'autant plus compte de leurs efforts, qu'ils ont réellement pris l'initiative en cette aride matière, de laquelle aucun ouvrage ne traitait avant eux, si l'on en excepte toutefois la grammaire que le savant Dombay publia en 1800. Les Maures eux-mêmes n'ont aucun livre qui explique les règles de la langue qu'ils parlent, puisque, comme nous venons de le dire, la seule qu'ils apprennent dans leurs écoles est la langue littérale.

« Dans l'autre section plus particulièrement destinée aux personnes initiées déjà à la connaissance de l'arabe et qui désireraient se mettre à même d'entendre les écrits, nous nous attacherons à développer avec plus d'étendue la théorie grammaticale, que nous appliquerons à la traduction de textes divers, principalement de ceux qui, par leur style ou leur matière, offriraient un intérêt plus vif ou une utilité plus directe.

« Nous nous proposons donc d'expliquer d'abord un fragment des *Mille et Une Nuits*, parceque nous regardons cet ouvrage si répandu comme l'un des plus propres à donner une idée exacte d'une construction à la fois simple et facile, d'un choix d'expression heureux et varié.

« De plus ce livre ayant été récemment imprimé en Allemagne par le docteur Habicht, il est plus facile de se le procurer que des copies manuscrites d'un même ouvrage, copies ordinairement fort chères et fort rares, et presque jamais semblables entre elles.

« Cette partie du cours est mieux favorisée que l'autre sous le rapport des ouvrages élémentaires ; car comme elle touche de fort près à l'arabe littéral, tous les livres qui traitent de cette langue, peuvent être utilement employés. Malheureusement, les ouvrages que nous aimerions à recommander plus spécialement, sont assez rares, et ont l'inconvénient, peu grave cependant pour beaucoup de personnes, d'être écrits en latin. Telle est, entre autres, l'excellente grammaire d'Erpenius, savant allemand du dix-septième siècle, qui, par sa simplicité et son exactitude, est le livre où l'on peut le mieux puiser une idée nette de la langue arabe. Je citerai ensuite, comme le monument le plus complet, la grammaire de mon célèbre maître, M. le baron Silvestre de Sacy ; mais

cet admirable livre, par son immense extension, ne peut convenir qu'à ceux à qui l'arabe littéral est déjà familier, et qui désireraient approfondir les secrets artifices de cette belle langue. Ce serait alors le sujet d'un enseignement supérieur que nous ne nous refuserions pas à donner plus tard, si tel était le désir de nos auditeurs.

« Un autre livre dont on peut tirer un très bon parti, est la nouvelle édition de la grammaire de l'arabe vulgaire de M. Caussin de Perceval. Nous regrettons cependant, dans l'intérêt spécial de notre cours élémentaire, que cet ouvrage, à tous égards si remarquable, réunisse sous un même coup d'œil les formes spéciales des différents dialectes : il y a là avantage incontestable pour ceux que des connaissances préliminaires mettent à même d'apprécier ces variations, mais aussi inconvénient grave pour les commençants, qui s'embarrassent dans cette confusion en faisant de pénibles efforts pour reconnaître le fond de la langue.

« Néanmoins, ce livre est incontestablement l'un des meilleurs traités de l'arabe vulgaire en général ; de plus, il est d'un facile accès, et sous ce double rapport, nous le recommandons aux personnes qui voudraient asseoir leurs études sur des bases solides.

« En résumé bien qu'un assez grand nombre de livres traitent de la langue arabe, peu d'entre eux cependant exercent tout l'effet qu'ils pourraient produire, soit à cause de leur rareté, soit par l'élévation de leur prix.

« Appréciant les inconvénients que peut avoir la cherté ou le manque de livres, nous redoublerons de soins et d'ardeur pour neutraliser ces inconvénients, et pour laisser aux progrès une carrière sans obstacles.

« L'étude sérieuse de l'arabe, sur une terre où cette langue est parlée depuis une longue suite de siècles, et cette étude entreprise par un grand nombre d'Européens, peut offrir à notre patrie d'immenses avantages en amenant des relations plus fréquentes avec les Indigènes, et en nous faisant mieux connaître et mieux apprécier le caractère de peuples que nous sommes appelés non seulement à gouverner, mais encore à initier peu à peu aux vastes idées de notre civilisation.

« En établissant avec eux des rapports plus intimes, nous pourrions connaître leurs besoins, leurs désirs, leur espoir, leur faire goûter nos améliorations, et les habituer à nous considérer non comme des vainqueurs que leur courage et

leurs armes ont favorisés, mais comme les protecteurs de leurs intérêts, comme les civilisateurs de leurs contrées.

« L'étude de leur littérature, quoique d'un intérêt en apparence moins grave, aurait pour résultat de faire connaître la tournure de leur génie et l'originalité de leur esprit, leurs poésies piquantes, pleines de verve et de grâce, ainsi que leurs livres de sciences, d'histoire, de jurisprudence et de religion. Par une telle étude, faite avec scrupule, nous pourrions remonter jusqu'à la source de leurs idées, de leurs préjugés, de leurs habitudes ; et, en nous rendant un compte exact de ce qui chez eux constitue l'éducation de la jeunesse, nous mettre à même d'élever graduellement cette éductation jusqu'au niveau de notre enseignement.

« Mais pour atteindre un si noble but, Messieurs, il ne suffit pas des vains efforts de ma faible voix ; il faut un concours actif de volontés fermes, d'esprits laborieux que ne rebute pas l'aridité primitive d'une étude nécessaire ; il faut une assiduité rigoureuse qui ne s'interrompe point sans d'impérieux motifs ; il faut enfin sacrifier à l'étude quelques-uns des moments que vos occupations vous laissent.

« Messieurs, ce sacrifice, cette assiduité, cette volonté ferme, ne vous manqueront pas, nous en sommes assuré ; car nous connaissons les efforts que plusieurs d'entre vous ont tenté avec succès dans un temps où l'étude de l'arabe était beaucoup plus ardue, et où s'élevaient des appréhensions sur l'avenir de la Colonie.

« Aujourd'hui que nous sommes irrévocablement fixés sur le sort de notre conquête, vous pouvez vous livrer sans crainte à des travaux dont les fruits profiteront à ceux qui les auront cueillis, et leur acquerront des droits à la reconnaissance de la Patrie.

« Pour nous, dont le devoir est de donner l'impulsion, de diriger les études, de préparer les progrès, nous sommes trop pénétrés de la grandeur de cette belle tâche pour n'en point faire le but de tous nos travaux, l'occupation de tous nos instants, et pour n'avoir point le plus vif désir de nous rendre digne de vos suffrages, que nous serons glorieux, un jour, d'avoir su mériter. »

L'intendant civil Bresson n'avait pu assister à l'ouverture du cours d'arabe de M. Bresnier. Il se trouvait alors à Paris où il était venu traiter certaines affaires civiles

intéressant l'administration de la Colonie. Mais l'inspecteur Le Pescheux n'avait cessé de le tenir au courant des démarches qu'il faisait à Alger pour l'organisation du cours d'arabe public, comme il dut aussi l'informer du succès de la première conférence du professeur. Bresson répondit au chef local de l'Instruction publique par une lettre qui fut insérée au *Moniteur Algérien*, et qui renfermait d'une manière précise les directives gouvernementales. Cette lettre prouve, en tout cas, combien ce haut fonctionnaire, le premier de la Colonie après le Gouverneur général attachait d'importance à la diffusion de la langue arabe parmi les Européens (1).

Voici cette lettre :

« Paris, 25 février 1837.

« Monsieur l'Inspecteur, vous m'informez par votre lettre en date du 6 janvier que le cours d'arabe vulgaire, à l'usage des adultes ouvrira le 14 du courant. Il me tardait, je vous l'avoue, de voir commencer cet enseignement dont j'attends beaucoup, d'après le rapport que vous m'avez adressé sur la classe d'arabe qui se fait au collège d'Alger. S'il est une vérité dont j'ai emporté la conviction profonde en m'éloignant de l'Afrique, c'est celle de l'importance qu'il y a pour l'établissement de notre puissance, de parvenir à répandre la connaissance de l'arabe parmi les européens. Je ne sache pas en effet, de plus grand obstacle à l'entretien de nos relations amicales avec les tribus que leurs intérêts pousseraient à se rapprocher de nous, que l'impossibilité où nous nous trouvons de les comprendre et d'en être compris parfaitement. Entre les indigènes et nous, il y a plus de malentendus que de causes d'inimitiés réelles, et de ces malentendus naissent des hostilités, des embarras, des fautes de tout genre. Il n'en saurait être autrement, tant que les autorités françaises et la population européenne ne pourront communiquer avec les indigènes, qu'à l'aide de quelques interprètes. Le mal que je signale est grand et durera longtemps encore, je le sais : mais comptez sur mes soins et mes efforts pour en diminuer

(1) *Moniteur Algérien*, n° 273, du 10 février 1837.

l'étendue, en abréger la durée. Avant comme pendant mon séjour à Alger, j'ai pensé que l'enseignement de l'arabe méritait la plus sérieuse attention de la part de l'administration civile, et que de son organisation et de ses progrès devait dépendre à la longue, en grande partie, le succès de notre vaste entreprise, la colonisation du pays par le double concours des européens et des indigènes.

« Vous n'avez pas dans votre service, M. l'Inspecteur, de branche plus importante à diriger ; faites-en le sujet de vos mûres réflexions, et n'hésitez pas à me proposer tout ce qui tendra à l'améliorer et à la développer. Dites bien à M. le professeur du Cours d'Arabe que le gouvernement, en le choisissant pour cette chaire importante, lui a donné un témoignage de haute estime et de grande confiance qu'il saura, je n'en doute point, justifier par de sérieux travaux et de solides résultats. Le cours dont il est chargé n'est pas un cours ordinaire ; il emprunte des circonstances dans lesquelles nous sommes placés en Afrique, un caractère tout particulier d'importance politique et d'utilité éminente. Que M. Bresnier ne s'épargne donc ni soins, ni peines pour donner à ses leçons le degré d'intérêt dont elles sont susceptibles. Il a devant lui une belle carrière à fournir, puisqu'il a un enseignement tout nouveau à créer, à populariser, celui de l'arabe parlé sur les côtes de l'ancienne régence. J'augure assez bien de son amour pour la science pour espérer qu'il ne renfermera pas ses études dans le cercle de l'idiome algérien, mais qu'il les étendra jusqu'à la langue des Kabaïles, et jusqu'aux divers dialectes dont se servent les tribus des plaines ou des montagnes, dès que nous pourrons, en toute sécurité, pénétrer au milieu d'elles.

« Je verrais avec une satisfaction mêlée de beaucoup d'espérance, notre jeunesse d'origine européenne, se porter avec ardeur à l'étude de l'arabe dont la connaissance ne peut manquer d'être pour elle féconde en ressources de tout genre, soit qu'elle se livre à des exploitations agricoles ou commerciales, ou qu'elle veuille parcourir la carrière des emplois publics, car il entre dans les vues de l'administration de ne choisir plus tard ses agents, autant que cela sera possible, que parmi ceux qui sauront à la fois les langues arabe et française, comme aussi de préférer les interprètes formés sur les lieux à ceux qui auraient étudié hors de nos possessions. Il est bon que ces dispositions du gouvernement soient con-

nues des pères de famille et des élèves qui commencent ou achèvent leur instruction dans la colonie. Je vous autorise donc à leur donner une entière publicité.

« Sans adopter, dès aujourd'hui, des mesures qui seraient prématurées, j'attends, Monsieur l'Inspecteur, les diverses propositions que vous croirez devoir me faire dans le courant de cette année ou des suivantes, pour encourager et propager cette étude. Ouverture de nouvelles classes, achat de livres, impression d'ouvrages élémentaires, récompenses, concours, je ne vous désigne rien nominativement, mais j'appelle votre attention sur ce sujet pour que vous cherchiez et vous trouviez les moyens propres à nous conduire au but que nous avons en vue. Je serai, pour mon compte, très empressé d'appuyer vos propositions près de Monsieur le Ministre de la Guerre.

« Agréez, Monsieur l'Inspecteur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

S. Bresson. »

***

La première année du cours de langue arabe vulgaire de Bresnier se termina au mois de juillet. Pour l'année scolaire suivante, il reprit ses cours le lundi 20 novembre 1837, rue Socgemah, avec le même apparat que lors de l'inauguration de l'année précédente.

Le *Moniteur Officiel* de la Colonie nous a conservé l'exorde du discours de la première leçon : (1)

« Messieurs, c'est pour la seconde fois qu'une solennité dont le souvenir fera longtemps battre mon cœur, nous amène devant vous ; c'est pour la seconde fois que nous venons vous offrir le fruit de nos études spéciales, heureux de pouvoir consacrer tous nos travaux au service de notre patrie et aux besoins de nos concitoyens !

« Votre but à tous, en venant ici nous prêter votre attention, est de chercher à franchir la barrière formidable qu'une lan-

(1) *Moniteur Algérien*, n° 315 du 24 novembre 1837 et n° 316, du 3 décembre 1837.

gue et des coutumes bien différentes des nôtres ont placée entre vous et des peuples que la victoire a mis entre nos mains, et que notre intérêt comme notre devoir est d'amener à sentir les avantages de notre vie active et industrieuse sur leur existence indolente et apathique. Notre tâche est de vous guider à travers les difficultés, de les aplanir, et de vous mettre à même d'obtenir les résultats que vous vous proposez.

« C'est, en effet, en nous appliquant à l'étude de la langue des Arabes que nous pourrons bien apprécier un peuple que des idées trop absolues nous représentent comme entièrement barbare, et auquel il serait certainement injuste de refuser une intelligence assez pénétrante. Car il ne suffit pas, pour connaître une nation, de vivre dans une même enceinte, de voir journellement les individus ; il faut que des relations faciles et continuelles s'établissent, il faut que des rapports nombreux nous montrent à nu le cœur de l'Indigène, il faut enfin que de ces rapports jaillisse une confiance mutuelle, base la plus solide de toutes les transactions ; et, si par de tels moyens nous acquérons une connaissance exacte du caractère de l'Arabe, celui-ci, à son tour, apprendra à nous connaître et à sentir le prix de notre commerce et de notre industrie. C'est par l'étude approfondie de la langue arabe que nous éviterons de grossières méprises, aussi funestes à notre considération qu'à nos intérêts ; c'est par là seulement que nous pourrons exercer sur les Arabes l'ascendant qu'une civilisation éclairée nous donne, et leur faire comprendre que si nous avons l'avantage de la force matérielle, nous possédons aussi celui de l'expérience et de l'adresse, qui rendrait impuissantes toutes leurs tentatives contre nous.

« Pour arriver à un tel résultat ,Messieurs, il faut entreprendre avec courage et résolution un travail difficile ; car, pourquoi le dissimulerions-nous ? il y a là des difficultés nombreuses qu'une persévérance active et une volonté ferme peuvent seules vaincre ; mais quand donc a-t-on atteint un but élevé sans efforts et sans travaux ? C'est en se roidissant contre les obstacles qu'on les surmonte, non en cédant aux premières atteintes d'un trop prompt découragement.

« Nous n'avons pas besoin, Messieurs, d'insister davantage ni sur l'importance de l'étude raisonnée de la langue arabe, ni sur le travail et l'assiduité qu'elle exige. Les avantages que le commerce et la vie domestique peuvent en tirer sont trop bien sentis pour qu'il soit besoin de les démontrer : il y a là un motif de plus d'exciter votre zèle, et j'ose croire, Messieurs, que vous l'avez apprécié comme nous.... »

Pendant les cinq années qui suivirent, le professeur semble avoir eu, pour l'époque, un assez grand nombre d'élèves. L'administration, soulignant ses propres efforts dans ce but, se félicitait que les auditeurs fussent plus nombreux que ceux de l'Ecole des Langues Orientales de Paris (1). La salle qu'on avait affectée aux cours était trop petite et on avait dû les transférer, dès 1840, dans la grande salle du Musée. Il faut dire que le Gouverneur général avait, en 1838, pris un arrêté qui rendait la connaissance de la langue arabe obligatoire pour tous les fonctionnaires français (2).

En 1842, à la suite de nombreuses réclamations. le Gouverneur général, d'après des instructions du Ministre de la Guerre, constitua une commission pour présenter un projet d'organisation du corps des interprètes de l'armée et fixer les programmes de leurs examens. Cette commission comprit Daumas, le futur général, alors chef d'escadron au 4e Chasseurs d'Afrique, comme président. Le professeur Bresnier en fut le secrétaire. Berbrugger, le conservateur de la Bibliothèque et du Musée, l'interprète principal Léon Roches en firent également partie. Les travaux de cette commission ne devaient aboutir que quelques années plus tard (3); mais Bresnier qui en avait supporté le poids principal eut le bonheur d'avoir contribué grandement à l'amélioration du sort matériel de ses élèves. La plupart des nouveaux interprètes étaient, en effet, des disciples qu'il avait formés. Non seulement il avait ainsi procuré d'excellents collaborateurs aux chefs

---

(1) *Tableau de la situation des établissements français de l'Algérie*, année 1841, p. 92. Voir aussi Auméral, *ouv. cité*, p. 316.

(2) *Moniteur Algérien*, n° 321, du 9 janvier 1838 et n° 404, du 26 octobre 1840.

(3) L'arrêté ministériel sanctionnant les travaux de la commission ne parut qu'en décembre 1845 (Bull. officiel des actes du Gouvernement, n° 215). Cet arrêté, modifié une première fois en 1848 le fut encore en 1854 et 1862. Cf. Féraud, *ouvr. cité*, p. 84 et suiv.

de l'armée, mais encore pour plus tard de nombreux et excellents pionniers à la science. Car, ces jeunes gens si bien placés, la plupart, pour étudier les faits africains aux sources originales et authentiques, devaient faire profiter de leurs lumières et de leurs labeurs des organes tels que la *Revue Africaine* ou le *Bulletin* de la Société Archéologique de Constantine (1).

Mais revenons à l'histoire de notre Chaire. Ses cours ne réunissaient pas, en réalité, un nombre imposant d'auditeurs et ce nombre tombait encore vers la fin de l'année à une douzaine pour l'arabe vulgaire, à dix environ pour l'arabe littéral. Jusqu'en 1844 l'émigration européenne n'avait guère amené en Algérie que des civils en général peu cultivés ; maintenant quelques jeunes gens instruits y venaient pour leur carrière, attirés par un avenir plein de promesses. En 1845 le nombre des auditeurs du cours d'arabe se maintint à vingt. A ce moment le Maréchal Bugeaud fit rendre une ordonnance royale qui devait obliger, à partir de l'année 1847, tous les fonctionnaires civils à connaître la langue arabe (2).

L'inspecteur général de l'Enseignement, M. Artaud, avait été délégué par le Ministre de l'Instruction publique pour visiter les écoles de l'Algérie (3). A chaque voyage, il avait assisté au cours de Bresnier. Il chargea ce professeur d'organiser un concours pour la chaire d'arabe vulgaire qui venait d'être créée au Collège d'Alger. Ce concours eut lieu le 12 mars 1846 dans la Salle du Musée. Le programme comprenait : 1° la connaissance de la grammaire de l'arabe vulgaire ; 2° les éléments de l'arabe littéral ; 3° une composition en arabe vulgaire sur un sujet

(1) Voir la biog. de Bresnier, dans FÉRAUD, *ouvr. cité.*

(2) *Tableau de la situation des établissements français en Algérie*, années 1843-44, p. 67 ; — années 1844-45, p. 79 ; — années 1845-46, p. 110. — Voir aussi AUMERAT, *Souvenirs Algériens*, passim.

(3) *Moniteur Algérien*, n°s 657, du 4 janvier et 659, du 15 janvier 1845.

donné ; 4° la lecture et la traduction à livre ouvert d'un passage d'un manuscrit facile ; 5° une leçon sur un point de grammaire arabe à propos d'un passage d'un auteur arabe. C'était, à peu de chose près, le programme actuel de l'examen de la Prime de deuxième classe. Ce concours amena la nomination de Gorguos comme professeur d'arabe au Collège (1). Peu après, une décision du Ministre de la Guerre institua un concours pour une Chaire d'arabe à Constantine. Ce concours, qui devait avoir lieu le 4 mai, fut renvoyé au mardi 12 mai et eut lieu sous la présidence de M. Le Pescheux, inspecteur de l'Instruction publique ; la commission comprenait, en outre, Bresnier, l'interprète principal Delaporte père, et Toustain du Manoir, chef de bureau des services civils. Le programme fut le même que pour le concours de la chaire de Collège d'Alger (2). Un heureux lauréat du concours, l'interprète militaire Vignard, fut nommé à la chaire de Constantine, mais il n'y resta que quelques mois. Le 21 novembre 1846, il fut nommé interprète principal et attaché au général commandant cette province (3). Quelques jours après, exactement le 21 décembre, un arrêté du Ministre de la Guerre, nommait à cette même chaire le sieur Cherbonneau, ancien élève de l'Ecole des Langues Orientales, comme professeur d'arabe vulgaire (4).

Le lendemain même, 22 décembre, une décision du même ministre créait une Chaire d'arabe vulgaire à Oran, et M. Hadamard, ancien interprète du Domaine, était nommé à ce nouvel emploi de professeur (5).

(1) *Moniteur Algérien*, n°s 733, du 25 janvier 1846 et 741, du 10 mars 1846.

(2) *Moniteur Algérien*, n°s 744 du 25 mars et 753, du 10 mai 1846.

(3) FÉRAUD, *ouvr. cité*, p. 289.

(4) *Moniteur Algérien*, n° 800, du 5 janvier 1847 ; — Voir aussi Recueil de notices et mémoires de la Soc. Archéol. de Constantine, t. XXII, p. 413.

(5) *Moniteur Algérien*, n° 802, du 15 jancier 1847.

Jusqu'ici aucune mesure d'ensemble n'avait été prise par le gouvernement général pour les services de l'Instruction publique. Une ordonnance royale, en date du 13 avril 1839, sur les fonctionnaires de l'Instruction publique envoyés en Algérie, complétée par l'ordonnance royale du 14 juillet 1844, avait bien eu pour but de mettre un peu d'ordre dans ces services. Mais l'inspecteur de l'Instruction publique, directeur des services administratifs, avait à réagir contre les influences ou les ambitions de certains fonctionnaires ou interprètes locaux. En fait, s'il avait complètement dans la main un inspecteur primaire, les fonctionnaires du collège d'Alger, soixante-huit écoles primaires des deux sexes ou salles d'asile, les trois chaires de langue arabe, — dont les titulaires avaient été nommés par le Ministre de la Guerre, — semblaient être plutôt sous la direction immédiate de l'autorité militaire. Il s'en suivait que les programmes, les horaires, les directions générales de l'enseignement des Chaires de Langue Arabe variaient suivant la localité. A Alger et à Oran, le professeur faisait trois cours d'une heure par semaine. à Constantine, il faisait six heures de cours. Partout les professeurs étaient laissés, pour leur enseignement, à leur inspiration personnelle (1).

⁂

Telle était la situation, assez décousue, lorsque la Révolution de février 1848 vint donner, en quelque sorte, la prééminence à l'élément civil dans la direction des Affaires algériennes. L'ordonnance royale du 1er septembre 1847 sur l'organisation administrative de l'Algérie fut modifiée et cette modification eut sa répercussion sur les Services de l'Instruction publique. L'arrêté du 16 août 1848 plaça (art. 1) les écoles françaises et israélites dans le

(1) Béquet, *Annuaire de l'Algérie* pour 1848, pages 127, 131 et 244-245.

ressort exclusif du ministère ; les écoles musulmanes, au contraire, étaient dans les attributions du Ministre de la guerre. L'article 2 de cet arrêté instituait une législation identique en France et en Algérie sauf modalités après entente entre ministres. D'après l'article 3, le chef de service de l'Instruction publique en Algérie correspondait directement avec le ministre pour les écoles européennes ; tandis que ce même chef de service (art. 4) ne correspondait qu'avec le gouvernement général pour les écoles musulmanes (1). Un arrêté du 7 septembre, signé par le chef du Pouvoir Exécutif, institua à Alger une *Académie*. Un arrêté du Ministre de l'Instruction publique, du 13 septembre, nomma le recteur, M. Delacroix. Un autre arrêté du 9 décembre 1848 fit entrer ce même recteur au Conseil de gouvernement de l'Algérie.

Mais les Chaires de Langue Arabe avaient-elles été oubliées dans la répartition minutieuse des Services de l'I. P. ? Ou faisaient-elles partie de l'enseignement musulman ? Il est bien difficile de le dire, car elles ne sont mentionnées nulle part. Cependant, du point de vue financier, elles faisaient partie de l'Enseignement supérieur de France. Nous lisons, en effet, dans l'arrêté du 14 octobre 1848 qui répartit entre les ministères de la Justice et de l'Instruction publique une portion des crédits ouverts au ministère de la guerre, sur l'exercice 1848, pour les services civils en Algérie, ce qui suit (2) :

« Art. 1er..........

Ministère de l'I. P. et des Cultes

Instruction Publique

....

Ch. VI. — Instruction Supérieure (Facultés) : 8.400 fr. »

En fait, si les Chaires pour l'enseignement public de

(1) *Bulletin des Lois*, Xe série, année 1848, t. II, n° 661, p. 260.
(2) *Bulletin des Lois*, Xe série, année 1848, t. II, n° 819, p. 565.

la langue arabe n'étaient pas nominalement mentionnées dans l'arrêté du 16 août, ceci n'empêchait point les pouvoirs publics de se préoccuper sérieusement de la diffusion de cette langue parmi les européens et de celle du français parmi les indigènes. Quelques personnages officiels trouvaient même insuffisants les résultats obtenus jusque-là dans cet ordre de choses. Un écho nous en est donné dans les *Annales Algériennes* (1) de Pellissier de Reynaud : « L'enseignement supérieur, dit-il, ne consiste qu'en trois chaires d'arabe vulgaire et littéral établies à Alger, Oran et Constantine. J'ai le regret de dire que ces cours, guère plus fréquentés que ceux du Collège de France, ne réunissent à eux trois qu'une soixantaine d'auditeurs. » Mais Pellissier de Reynaud passait pour être resté pessimiste, après son départ d'Algérie, à l'égard des institutions qui n'étaient pas émanées de son initiative. Cependant le même son de cloche se trouve dans un rapport officiel de 1848 : « L'enseignement supérieur ne comprend que les cours publics de Langue Arabe qui sont faits au chef-lieu de chaque département, c'est-à-dire à Alger, à Constantine et à Oran. Ces cours, malgré le zèle et la science incontestable des professeurs qui en sont chargés, n'ont pas encore produit tous les résultats que leur fondation avait fait espérer. Celui d'Oran, surtout, est peu suivi. Cela tient, sans aucun doute, aux difficultés qui rendent si aride, à son début, l'étude de la langue arabe. En effet, au commencement de l'année scolaire les auditeurs se présentent en assez grand nombre; mais bientôt survient le découragement, et il ne reste plus que quelques jeunes gens doués d'une intelligence plus vive, ou d'une persévérance plus grande. » (2). En réalité, le rédacteur de ce rapport n'oubliait qu'une chose.

(1) Tome III, p. 388.

(2) *Tableau de la situation des établissements français en Algérie*, années 1846 à 1849, page 189.

Le maréchal Bugeaud avait quitté le gouvernement général avant l'application de l'ordonnance royale rendant la connaissance de la langue arabe obligatoire pour les fonctionnaires civils à partir de 1847. Cette ordonnance ne devait, d'ailleurs, jamais être appliquée. Les jeunes fonctionnaires pouvaient bien hésiter à se livrer, sans un intérêt tangible, à une étude officiellement reconnue pénible, difficile, et aride à ses débuts.

Néanmoins les doléances officielles eurent leur répercussion en France même, au ministère et dans les Chambres. En janvier 1849, une commission fut chargée par le ministre de l'Instruction publique et des Cultes de proposer les moyens de propager promptement, en Algérie, la langue arabe parmi les européens et la langue française parmi les indigènes. Cette commission, présidée par le général Bedeau, représentant du peuple, comprenait MM. Ferdinand Barrot, représentant du peuple ; de Saulcy, membre de l'Institut ; Caussin de Perceval, professeur au Collège de France ; Germain, directeur des Affaires de l'Algérie au Ministère de la Guerre ; Artaud, inspecteur général de l'Université ; Le Pescheux, inspecteur de l'Académie d'Alger ; Perron, ancien directeur de l'Ecole de Médecine du Caire ; Lesieur, chef de la première division du ministère de l'Instruction publique. M. Ferdinand Barrot fut désigné à l'unanimité comme rapporteur. Il résuma le travail de la commission qui, sortant du cadre fixé, s'était laissé entraîner à traiter toute la question de l'enseignement indigène en Algérie (1). La longueur de ce rapport nous empêche de le donner in-extenso ; nous ne citerons que ce qui concerne spécialement notre sujet. « Ce document, dit le *Moniteur Algérien* (2), sera lu avec intérêt par toutes les personnes qui suivent le mouvement des idées, au point de vue de l'œuvre afri-

(1) *Moniteur Algérien*, n° 964, du 5 avril 1849.

(2) *Loc. cit.*, p. 5, colonne 2.

caine. Les questions qu'il soulève, particulièrement en ce qui concerne l'instruction publique des musulmans, sont d'une haute gravité. L'autorité locale s'en occupe avec sollicitude. La publication du rapport de M. Ferdinand Barrot dans le *Moniteur* contribuera à fixer l'attention sur ces questions et à en relever l'importance. » En voici un extrait :

« Monsieur le Ministre,

« Par arrêté du 20 janvier dernier, vous avez nommé une Commission ayant pour but de rechercher les moyens les plus efficaces de propager, en Algérie, la connaissance de la langue française parmi les indigènes. Vous ne pouviez donner un meilleur témoignage de votre sympathie et de votre sollicitude pour la grande et difficile question de la colonisation algérienne.

« L'effort que vous tentez est un des plus sûrs éléments de cette conquête pacifique, qui, en mêlant à nos mœurs, à nos intérêts, à nos lois, une population oubliée jusqu'ici dans le fanatisme et la barbarie, donnera à la France deux millions de sujets de plus prêts pour sa défense et disposés à reconnaître et à bénir ses institutions civilisatrices.

« Etendre et faciliter concurremment l'étude des deux langues, régulariser ce double courant de communication entre les deux races, n'est-ce pas multiplier les rapports, agrandir le champ des transactions, donner, pour ainsi dire, la parole à notre autorité, effacer peu à peu les tendances hostiles qui existent naturellement entre deux populations séparées par la différence du langage ?

« N'est-ce pas, en un mot, *pacifier*, *rallier*, *assimiler*, ces trois phases successives de notre œuvre française en Afrique ?

« Nous avons compris cette haute pensée, Monsieur le Ministre, et nous avons consacré aux recherches que vous avez bien voulu nous demander de nombreuses et studieuses séances.

« J'ai été chargé par mes honorables collègues de vous en reporter le résultat.

« La Commission a divisé son travail en deux parties : 1° rechercher les moyens de propager la langue arabe chez les européens ; 2° rechercher les moyens de propager la langue française chez les indigènes.

« Nous avons dû constater, avant tout, l'état actuel de l'enseignement de la langue arabe en Algérie.

« Il existe quatre chaires d'arabe : deux à Alger, une à Constantine, une à Oran.

« A Alger, l'un des cours est destiné aux élèves du lycée. Le professeur est chargé d'enseigner la langue arabe à environ cent élèves, qu'il divise en trois sections, dont chacune reçoit deux leçons d'une heure par semaine. L'autre cours, professé par M. Bresnier, est ouvert au public ; le nombre des auditeurs de ce cours est fort incertain ; au commencement de l'année scolaire, la liste s'élève à plus de cent noms ; puis, successivement, le zèle se ralentit ; les difficultés de l'étude font fléchir les meilleurs courages ; chaque jour voit déserter quelques auditeurs . ils ne sont plus que quinze ou vingt dans le dernier semestre.

« M. Bresnier a divisé son cours avec un soin intelligent et de manière à satisfaire aux besoins divers de son auditoire ; il a réparti ses séances comme il suit :

1° Trois séances par semaine pour les exercices de pratique orale et les éléments de la prononciation et de la lecture;

2° Une séance pour les éléments de la grammaire, de l'orthographe et du style ;

3° Une séance de littérature ; explication de fragments d'ouvrages littéraires ou scientifiques ;

4° Une séance pour la traduction des lettres, actes et écrits usuels.

« C'est en février 1847 seulement qu'un cours d'arabe a été ouvert à Constantine par M. Cherbonneau. Le nombre de ses auditeurs est de quinze environ. Il enseigne les éléments de la lecture et de l'écriture ; il expose ensuite, d'après nos méthodes classiques, les règles de la grammaire arabe ; puis, passant à l'explication des auteurs, il adopte principalement ceux dont le style familier et anecdotique se rapproche le plus du langage employé dans les habitudes journalières de la vie. Ce cours fait pour un auditoire peu nombreux et se composant en grande partie de personnes déjà instruites, revêt toutes les formes de nos cours de haut enseignement.

« M. Cherbonneau s'est formé un auditoire d'indigènes qu'il a su attirer et retenir à ses leçons de langue française, en ménageant beaucoup de suceptibilités, en réveillant une trop lente curiosité. L'habile et savant professeur a surmonté tou-

tes les difficultés, et cette mise en rapport du professeur français avec les auditeurs indigènes, ne laisse pas que de produire, à plus d'un point de vue, d'excellents effets.

« Un cours professé par M. Hadamard est ouvert depuis le mois d'avril 1847, à Oran. Il a lieu trois fois par semaine pendant une heure. On y voit une cinquantaine d'élèves, parmi lesquels on compte les enfants de troupe d'un des bataillons en garnison dans la ville.

« M. Hadamard a également un cours spécial pour les indigènes ; il est suivi par dix auditeurs : ce sont le mufti et l'iman, quelques fils de cheiks ou de secrétaires du bureau arabe.

« Il paraît constant que parmi les instituteurs primaires on en peut compter quatre ou cinq possédant quelques notions d'arabe, mais aucun d'eux n'est en état de l'enseigner utilement à ses élèves.

« Tel est, Monsieur le Ministre, la condition actuelle de l'enseignement de la langue arabe en Algérie. Il est facile de comprendre qu'il ait produit jusqu'ici des résultats presque nuls, malgré le zèle et le mérite incontestables des professeurs distingués qui y président. Il faut en accuser surtout l'espèce d'abandon dans lequel on a laissé tout ce qui touchait à l'étude de la langue arabe, le peu d'encouragements donnés aux personnes qui y consacraient leur temps et leur intelligence. Il serait indispensable de donner un autre attrait que celui de la curiosité à l'étude d'une langue si complètement différente de la nôtre par son génie particulier, ses idiotismes nombreux, sa grammaire dont les règles manquent de précision, son système d'écriture et de prononciation. Il faudrait, pour accréditer cet utile enseignement et remplir ses auditoires, d'une part, honorer les professeurs en régularisant leur position, et, d'une autre part, ouvrir aux élèves un avenir certain en déclarant que la connaissance de la langue arabe serait désormais un titre de préférence, ou même une condition essentielle pour la plupart des emplois civils.

« Le but des efforts et des sacrifices du Gouvernement pour le développement de l'enseignement de l'arabe doit être, au premier degré, de multiplier les institutions en état de vulgariser la langue arabe en l'enseignant aux enfants de nos populations européennes. Il doit être, au second degré, de produire pour notre corps d'interprètes des sujets capables, pour nos services administratifs et judiciaires, des employés qui, pouvant se mettre en communication facile et directe avec les indigènes, ne seront pas contraints de faire passer par des intermédiaires, souvent équivoques, les ordres et les instructions de l'autorité.

« L'attention de la Commission s'est d'abord portée sur les écoles primaires. Je l'ai déjà dit, les instituteurs en état d'y donner l'enseignement de la langue arabe manquent complètement.

« Veut-on y suppléer par l'adjonction de lettrés indigènes (thaleb) qui enseigneraient sous la direction du maître français ? Quelques membres ont pensé qu'on pourrait trouver des Indigènes connaissant assez la langue française, et qui, moyennant une rétribution, consentiraient à donner à nos élèves quelques-uns des éléments de la lecture et de l'écriture de la langue arabe. Il est certain que cet auxiliaire, toutes les fois qu'on pourra le rencontrer, aurait une extrême utilité. Ce serait, en outre, un moyen de nous rattacher ces lettrés inoccupés, dont les loisirs sont trop souvent employés contre notre influence et notre domination ; toutefois nous ne pouvons pas nous dissimuler qu'assez rarement il se trouvera des Indigènes capables, même avec l'assistance du maître français, d'enseigner convenablement les règles de leur langue.

« Il faut donc créer parmi les instituteurs des maîtres d'arabe. On a proposé de fonder pour l'Algérie, une école normale primaire, dans laquelle l'étude de la langue arabe tiendrait une large place et serait obligatoire. Cette pensée était la première qui dût naturellement venir à l'esprit, et il faut tendre à la réaliser. Une aussi utile institution rendrait, sous tous les rapports, de grands services. Mais nous comprenons les objections financières que cette question soulèverait, et, nous tenant dans les limites bien étroites des nécessités du moment, nous avons recherché quels seraient les moyens d'émulation qui pourraient exciter nos instituteurs primaires à se mettre en mesure d'enseigner la langue arabe.

« On avait émis la pensée d'assurer aux instituteurs la faculté de suivre l'un des cours publics d'arabe ; on demandait pour eux une espèce de congé avec traitement pendant deux ans, temps jugé suffisant pour le cours complet. Quelques membres ont objecté que cette position offerte aux instituteurs entraînerait une dépense assez considérable et donnerait lieu, en outre, à de graves abus. Quelle surveillance efficace exercer

sur les élèves payés ? Comment s'assurer que le résultat qu'on se propose serait réellement et consciencieusement poursuivi par les auditeurs à la charge de l'Etat ? Il faut, d'ailleurs, reconnaître avec les hommes spéciaux que le degré de connaissance nécessaire pour savoir et enseigner les éléments de la langue arabe, pourrait être facilement obtenu par tout instituteur laborieux dans la localité même où il enseigne. Avec une grammaire bien faite, des dictionnaires et quelques livres élémentaires, l'instituteur, en moins de deux ans, pourra acquérir des notions suffisantes. C'est surtout par la pratique journalière, et en mettant à profit les relations qu'il est si facile d'entretenir avec les indigènes des villes et des tribus, qu'il arrivera à parler, à lire et à écrire convenablement la langue arabe. Nous avons connu un grand nombre d'officiers de notre armée d'Afrique qui n'ont pas eu d'autres ressources pour apprendre la langue arabe, qu'ils parlent et écrivent couramment, que quelques-uns sont même en état de discuter dans ses difficultés les plus délicates avec les lettrés musulmans. Il paraît évident que nos instituteurs, excités par le soin de leur avenir, par des récompenses proportionnées à leurs efforts, obtiendront les mêmes résultats.

« Dans cet ordre d'idées, la Commission a pensé qu'on pourrait arrêter que tout instituteur primaire en état de subir des examens dont les éléments seraient fixés et dont les juges seraient indiqués par des règlements universitaires spéciaux, aurait droit à un supplément de traitement. Il passerait en quelque sorte dans une classe plus élevée : il obtiendrait ainsi, par un travail demandé à sa seule bonne volonté, et excité par le sentiment de l'émulation, l'honneur et le profit qu'il faut toujours promettre aux efforts légitimes, aux améliorations et aux progrès.

« Notre honorable président, résumant dans quelques mots précis toute la discussion, posait ainsi les deux systèmes en présence :

« *Ou donner pour apprendre ;*

« *Ou donner à qui a appris.*

« C'est ce dernier système qui a paru préférable à la Commission.

« Il s'est produit sur ce point, dans la discussion, une pensée qui, pour être inusitée, n'en a pas moins une véritable utilité. On s'est demandé si, afin d'encourager d'autant plus les instituteurs, il n'y aurait pas lieu de leur accorder une prime pour chaque élève dont les progrès dans la langue arabe seraient régulièrement constatés : ce serait suivre dans ses plus réelles conséquences le système d'émulation qui excite les efforts sérieux, en récompensant les résultats acquis.

« On proposait de déclarer que l'enseignement primaire de la langue arabe devait se borner à le parler convenablement. La Commission a pensé, au contraire, qu'il n'était pas pas possible de posséder utilement, même pour les simples relations de la vie, l'usage d'une langue si on ne savait point l'écrire et la lire. Ce n'est d'ailleurs que par l'écriture et la lecture sur le tableau, c'est-à-dire par la méthode la plus élémentaire pour l'enseignement des langues, qu'on apprendra l'arabe aux enfants ; c'est par les yeux qu'on soumet la mémoire.

« Passant à l'instruction secondaire, la Commission a pensé que, dans le lycée d'Alger et dans ceux dont seront plus tard dotées les villes principales de l'Algérie, l'étude de la langue arabe ne devait pas se borner à ces simples éléments ; cette étude dirigée à l'instar de l'étude des langues mortes ou vivantes dans nos écoles universitaires, comprendra la grammaire arabe, la traduction en français des livres et des écrits arabes, celle du français en arabe.

« Le cours actuel du lycée d'Alger n'a lieu que pendant une heure, deux fois par semaine ; il nous a paru qu'il était complètement insuffisant, et qu'il était indispensable de faire une classe quotidienne d'arabe en divisant le cours par années, de manière à le faire concorder avec les autres études classiques.

« Quant à l'enseignement supérieur, la Commission a été d'avis qu'il n'y avait qu'à régulariser, à étendre et à fortifier ce qui existe actuellement. Il a paru nécessaire que les cours publics se fissent chaque fois pendant une heure. La Commission a exprimé le vœu que des chaires d'arabe fussent établies dans plusieurs autres villes importantes, telles que Tlemcen, Philippeville, Bône, Blidah, etc., afin que l'enseignement de la langue arabe fût ainsi mis à la portée du plus grand nombre. Il résulte des renseignements fournis à la Commission qu'il serait facile de trouver aujourd'hui en France, trois ou quatre savants distingués qui pourraient être chargés, en Algérie, de ces nouvelles chaires.

« Les questions de traitement sont plus que jamais délicates; nos professeurs d'arabe sont rares ; l'étude des langues orien-

tales, quoique plus généralement répandue qu'autrefois, est restée néanmoins dans les régions élevées de la science. Elle semble réclamer une situation spéciale et la favorable attention du Gouvernement. Il suffit, Monsieur le Ministre, d'appeler votre esprit sur cet intérêt légitime, pour lui assurer votre bienveillance.

« Quant au présent, la Commission doit se borner à émettre la pensée que les honorables professeurs de langue arabe puissent trouver, dans une hiérarchie dont les éléments sont faciles à déterminer, les encouragements de leur utile carrière. Votre sollicitude, Monsieur le Ministre, ne saurait manquer à une question dont la solution doit avoir, au point de vue où vous vous êtes placé, une véritable importance.

« Nous avons également pensé que l'enseignement arabe ne serait assuré et complet que lorsqu'il serait possible d'adjoindre à chacune des chaires, un suppléant qui répèterait le cours du professeur et remplacerait ce dernier lorsqu'il serait empêché.

« Mais ce qu'il faut reconnaître, c'est que, dans ce moment, les cours languissent, les rares auditeurs qui les suivent n'y sont attirés que par un attrait plus ou moins puissant pour une étude difficile, et qui ne leur promet que d'assez ingrats résultats. Cette indifférence du public est une cause de triste découragement pour les professeurs. Il faut appeler à eux des auditeurs qui sortiront de leurs cours plus capables et mieux armés pour le service de la République. L'avis unanime et très nettement exprimé de la Commission, a été que la plupart des fonctions, dans les services administratifs ou judiciaires de l'Algérie, ne fussent, autant que possible, accordées qu'aux hommes justifiant de leur connaissance de la langue arabe. Des règlements ont été faits, des arrêtés pris, des instructions données, qui avaient pour but d'imposer cette condition à l'obtention de certains emplois, ou du moins, de créer des titres de préférence pour les candidats qui, aux connaissances habituelles, joindraient celle de la langue arabe.

« Tous les règlements, arrêtés ou instructions sont tombés en désuétude. Il s'agit de les réveiller, de les fortifier, et de tenir rigoureusement la main à leur exécution. Il y aura, de toute manière, utilité à exiger de ceux qui, en si grand nombre, prétendent entrer dans la carrière des fonctions publiques, la condition d'être en mesure de les remplir au plus grand bénéfice de l'Etat.

« Il ne pouvait appartenir à la Commission de déterminer les fonctions pour lesquelles serait exigée la connaissance de la langue arabe. Chaque département ministériel appréciera jusqu'à quel point, les nécessités du service pourront faire rentrer ses employés sous l'exigence légitime que recommande la Commission. La résolution dans laquelle elle résume son sentiment sur ce point est celle-ci : tous les fonctionnaires de l'ordre judiciaire ou administratif, qui sont par le fait de leurs fonctions *en contact avec les indigènes*, devront, dans un temps donné, justifier de leur aptitude à parler et à écrire la langue arabe.

« Mais, Monsieur le Ministre, si l'étude de la langue arabe par nos concitoyens doit être encouragée, si nous pensons qu'elle peut avoir pour l'établissement de notre domination, en Algérie, et pour l'étendue et la sûreté de nos relations avec les indigènes une heureuse influence, nous devons, avec non moins de sollicitude, nous occuper des moyens de propager la langue française parmi les Arabes. N'oublions pas, en effet, que notre langue est la langue *souveraine ;* c'est dans l'idiome français que notre justice civile ou criminelle rend ses décisions envers les Arabes amenés devant elle ; c'est dans cet idiome que, le plus tôt possible, devront se faire toutes les communications officielles, et se rédiger tous les actes publics. Ce n'est pas à nous d'abdiquer notre langue, et il semble qu'il faut tendre avant tout à la rendre usuelle et vulgaire parmi les populations que nous avons la volonté d'entraîner vers nous, de nous assimiler, *de franciser*, toujours dans la limite de ce que permet le respect garanti à leurs mœurs et à leur loi religieuse. Aussi, Monsieur le Ministre, la Commission a-t-elle donné toute son attention aux solutions les meilleures qu'elle devrait avoir l'honneur de vous soumettre sur la deuxième question.

« Quels sont les moyens les plus efficaces de propager la langue française parmi les Indigènes ?

« Dans notre discussion, la question s'élargissait malgré nous et nous la sentions échapper souvent au cadre de notre mission...... »

Ce rapport, plein de remarques intéressantes, provoqua quelques importantes réformes sur les point envisagés, mais pas immédiatement. Ce fut d'abord la première organisation des Médersas par le gouvernement fran-

çais (1). Quant aux Chaires de langue arabe, il ne contenait pour elles aucune directive pratique que l'on ait pu mettre de suite en application. Il eut, du moins, l'avantage d'alerter l'opinion publique et, dans les années qui suivirent, l'administration essaya d'encourager les études arabes en s'inspirant des suggestions du rapport. Elle espéra tout d'abord, par l'obligation imposée à certains fonctionnaires civils de se soumettre à ces études (décret du 4 décembre 1849) que l'enseignement des Chaires recevrait, de ce fait, un appoint sérieux d'étudiants (2).

Dès 1851 le cours public de M. Bresnier, déjà interrompu par la maladie du professeur, ne se fit plus dans une des salles prêtées par le Musée, trop petite. Un local spécial situé rue des Lotophages et cédé par le Domaine de l'Etat lui fut affecté. Le cours eut lieu chaque fois à onze heures et demie (3).

Cette même année vit l'institution, en vertu des décrets du 4 décembre 1849 et du 4 août 1850, de l'examen des Primes annuelles pour la connaissance de la langue arabe (4). Ces primes furent divisées en deux classes : le montant de la prime de 1re classe fut fixé à 400 francs : celui de la prime de 2e classe à 200 francs. L'examen comprit trois épreuves. Pour la 1re classe, il y avait :

1° Un exercice d'interprétation orale en français et en arabe ;

2° La lecture, puis la traduction orale et par écrit d'une lettre ;

3° La traduction écrite de 20 lignes de français en arabe.

(1) *Moniteur Algérien* du 25 octobre 1850.

(2) *Tableau de la situation des établissements français de l'Algérie*, années 1850 à 1852, page 189 : « Le gouvernement n'a rien négligé pour encourager l'étude de la langue arabe... »

(3) *Moniteur Algérien*, n° 1102, du 5 mars 1851.

(4) *Moniteur Algérien*, n° 1141, du 20 septembre 1851 et 1142 du 25 septembre.

Les épreuves pour la 2e classe étaient les mêmes, mais moins difficiles. Le premier concours eut lieu le 1er octobre (1) ; les autres le suivirent chaque année. Mais pour obliger les candidats de la prime de 2e classe à maintenir leurs connaissances en langue arabe, on rendit leur examen révisionnel à chaque session pendant deux ans. Ceux qui avait subi l'examen de la 1re classe, étaient jugés assez forts et présentant assez de garanties dans leurs connaissances pour n'être pas astreints à la révision.

Un arrêté ministériel du 29 novembre 1852, institua également deux prix de cinq mille francs chacun pour deux dictionnaires : français-arabe et arabe-français. Le plan de ces ouvrages fut donné officiellement (2).

Enfin, en 1853, le ministre de la guerre décida encore une fois que le personnel du service actif de l'Algérie et les commissaires civils seraient recrutés de préférence parmi les employés sachant l'arabe (3). Ceux qui, plus tard, ne seraient pas aptes à subir les examens de la prime de 2e classe pour connaissance de la langue arabe, seraient réintégrés dans le service sédentaire. L'examen des primes fut légèrement modifié dans un sens plus pratique ; et l'on peut considérer qu'à partir de cette date, cette institution resta définitivement établie. Il a lieu encore maintenant chaque année ; le programme n'a guère varié ; la prime elle-même a été portée de 200 à 300 francs pour la deuxième classe, de 400 à 500 francs pour la première. Il est, en ce moment, question de porter les primes respectivement à 500 et 800 francs. Ce sera encore beaucoup moins que ce qui est fait en Tunisie et au Maroc pour les mêmes examens et dans le même but.

Quant à l'arrêté du ministre de la guerre réservant de préférence aux candidats connaissant la langue arabe,

(1) *Moniteur Algérien*, n° 1216 du 5 octobre 1852.

(2) *Moniteur Algérien*, n° 1231, du 20 décembre 1852.

(3) *Moniteur Algérien*, n° 1248, du 15 mars 1853.

les emplois du service actif et des commissariats civils, une première atteinte lui fut portée l'année suivante. On admit dans ces emplois les candidats pourvus du baccalauréat ès-lettres ou ès-sciences et ceux pourvus de l'examen d'interprète militaire de 3ᵉ classe en langue arabe. Mais un cinquième des places était réservé aux candidats venant de la Métropole, élèves des grandes écoles licenciés en droit, ou employés de l'administration préfectorale des départements, afin, disait l'arrêté, de maintenir le niveau du recrutement des fonctionnaires de la colonie (1).

Ces dernières restrictions n'étaient point faites pour augmenter le nombre des auditeurs des cours de langue arabe. Le zèle et le dévouement des professeurs y suppléa : nous avons déjà signalé la part qu'ils prirent personnellement et par leurs disciples, aux fondations de sociétés savantes. A Alger, Bresnier fut le lieutenant de Berbrugger, son ami, pour la fondation de la Société Historique Algérienne. A Constantine, Cherbonneau (2) fonda lui-même avec une dizaine d'amis, la Société Archéologique de cette ville, dont il fut le secrétaire-archiviste. Il publia quantité de notes sur l'orientalisme, dans le bulletin de cette dernière société, dans le *Journal* de la Société Asiatique de Paris, dans le *Moniteur* officiel de l'Algérie. A ce moment où des préparatifs se faisaient pour une expédition en Orient (guerre de Crimée), Bresnier fit un cours de langue turque pour les officiers destinés à faire partie de cette armée (2). Par suite le cours de ce professeur eut lieu tous les jours.

***

(1) *Moniteur Algérien*, n° 1325, du 10 avril 1854.

(2) *Moniteur Algérien*, n° 1422, du 15 août 1855. La Revue Africaine fut fondée l'année suivante (*Cf. Moniteur Algérien*, n° 1507, du 20 octobre 1856).

(3) *Moniteur Algérien*, n° 1320, du 15 mars 1854.

En Algérie, à cette époque, dans l'esprit des chefs de service, comme dans l'esprit du public, l'utilité des études orientales restait incontestée. Plusieurs administrations de la colonie demandèrent l'attribution, à leurs employés, du bénéfice des primes pour la connaissance de la langue arabe. L'inspecteur général de l'Instruction publique Artaud fut un des premiers à faire une telle demande. Ce fut à l'occasion de son rapport au ministre de la guerre après l'inspection des écoles arabes-françaises pour l'instruction primaire. Il ne faut pas oublier que tout ce qui touchait à l'instruction musulmane était du ressort de ce ministère. Tout en sollicitant l'admission des fonctionnaires de cet enseignement au bénéfice des primes, l'inspecteur général soulevait incidemment des questions d'enseignement supérieur. Voici la page de son rapport qui marque une date importante dans l'histoire de l'Enseignement en Algérie (1) :

« ...D'un autre côté il y a une classe importante, celle des Européens que le commerce, l'industrie, l'agriculture et la colonisation amènent en Algérie, qui trouveraient grand avantage à s'affranchir des intermédiaires pour les relations obligées avec les indigènes. On ne saurait donc trop accroître le nombre des employés européens qui parlent arabe. Aussi serait-il bon d'étendre aux fonctionnaires de l'Instruction publique en Algérie, professeurs et instituteurs, la mesure qui accorde des primes annuelles de 200 et 400 francs à ceux qui font preuve d'une connaissance pratique et suffisamment approfondie de cette langue. C'est par ce frottement habituel des races que s'opèrera leur initiation graduelle aux usages de la France.

« Je ne dois pas omettre ici un des projets dont M. le Gouverneur général m'a fait l'honneur de m'entretenir : la création d'une école secondaire de Médecine à Alger.

(1) *Moniteur Algérien*, n° 1468, du 5 avril 1856.

Elle y serait dans les conditions les plus favorables. Les hôpitaux auxquels sont attachés un grand nombre de praticiens habiles offriraient une abondante matière pour les cliniques. Une fois établie, nul doute qu'elle n'attirât un grand nombre d'étudiants arabes curieux de s'initier au savoir et aux pratiques des Français dans l'art de guérir... »

Le projet de création d'une Ecole de Médecine (1) était plus mûr que celui de l'attribution des primes au personnel de l'Enseignement; celui-ci ne devait aboutir que longtemps après. L'Empereur était alors tout à son rêve de création d'un royaume arabe et de résurrection d'une civilisation indigène adéquate. Toute une série d'arrêtés ou de décrets en font foi : telle l'organisation du collège impérial arabe-français parallèlement à l'existence du lycée impérial d'Alger ; telle encore la réorganisation des Médersas (2).

La création, en 1858, du Ministère de l'Algérie et des Colonies, fit concentrer entre les mains du prince Napoléon tous les services, y compris la Justice et l'Instruction publique. Mais il n'y eut aucun changement dans les directives de l'Enseignement des Chaires d'arabe : le décret est muet sur l'enseignement supérieur (3). Le prince ne semble s'en être occupé que pour se décharger

(1) Une vive campagne en faveur de ce projet était menée par la presse officielle d'Alger (Voir l'article du Dr Bertherand dans le *Moniteur Algérien*, n° 1522, du 5 janvier 1857) ; dès le mois d'août l'école était créée (*Moniteur Algérien*, n° 1571, du 5 août 1857) et le Dr Bertherand en fut le premier directeur (Cf. Décision du Ministre de l'Instruction Publique dans le *Moniteur Algérien*, n° 1594, du 5 janvier 1858).

(2) Voir le Rapport à l'Empereur sur l'organisation de ce collège (*Moniteur Algérien*, n° 1540, du 5 avril 1857 et n° 1552, du 5 juin). Voir aussi *Moniteur Algérien*, n° 1553, du 10 juin : Rapport à l'Empereur sur les Medersas.

(3) *Moniteur Algérien*, n° 1637, du 10 août 1858.

entre les mains du Recteur de la direction du collège impérial arabe-français (1).

La faveur du public algérien pour l'enseignement de l'arabe était toujours vivace. Une preuve nous en est donnée par une délibération du Conseil général de Constantine, dans sa session ordinaire de 1860 (2) :

« Jusqu'ici, dit le compte-rendu officiel, les archives départementales n'avaient pas constitué un service spécial... M. le Préfet propose d'allouer 300 francs pour le matériel de ce nouveau bureau et 2.400 francs pour la rétribution de l'archiviste. Tout en vous proposant l'adoption de ces chiffres, nous les croyons à peine suffisants car il serait presque indispensable que cet employé possédât une connaissance approfondie de la langue arabe. »

En cette même année, les employés des services judiciaires furent admis à prendre part aux examens des Primes de 400 francs ou de 200 francs pour connaissance de la langue arabe (3) ; mais l'arrêté réservait au Procureur général, la présidence de la commission d'examen.

A la fin de 1860, lors de la disparition du Ministère de l'Algérie et des Colonies, l'administration algérienne fut encore remaniée. Le gouvernement et la haute administration furent centralisés à Alger ; mais les services de l'enseignement restèrent rattachés au Ministère de l'Instruction publique sauf les écoles arabes-françaises et les écoles indigènes (4). Les idées directrices qui avaient présidé, au Gouvernement général, à la création du Collège impérial arabe-français, suivaient leur développement ; en 1863, la haute administration décida de créer,

(1) *Bulletin officiel de l'Algérie et des Colonies*, n° du 28 août 1858, p. 33.

(2) Page 196 du Compte Rendu du Conseil Général.

(3) *Bulletin des Lois*, n° 7695, du 25 mars 1860 ; voir aussi *Bulletin Officiel de l'Algérie et des Colonies*, n° du 25 mars 1860.

(4) *Bulletin des Lois*, n° 8488, du 10 décembre 1860 : Décret impérial, art. 1, paragraphes 1 et 5.

dans ce Collège, une chaire d'arabe supérieur et la mit au concours. Ce concours, qui eut lieu le 10 juillet, amena la nomination de M. Houdas comme professeur dans cet établissement (1).

Vers la même époque, le local de la Bibliothèque-Musée étant devenu insuffisant, cette institution fut transférée de la rue des Lotophages à la rue de l'Etat-Major. Les cours d'arabe de M. Bresnier y furent transférés en même temps (2).

Pendant toute la période qui s'étend de 1860 à 1879, lorsque les autorités départementales rendent compte de l'état de l'enseignement supérieur en Algérie, elles mentionnent uniquement l'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie d'Alger. Les chaires de langue arabe sont passées sous silence. C'est que ces derniers établissements dépendaient directement du ministère de l'Instruction publique et ne recevaient aucune subvention du budget local (3). Pour l'Ecole de Médecine, au contraire, une subvention était demandée à chacun des départements algériens. Voilà pourquoi, dans leurs rapports annuels aux Conseils généraux qui votaient cette subvention, les préfets rendaient compte de la marche et des progrès de cette Ecole.

Certes, ni le Gouvernement général, ni le ministère de l'I. P. ne se désintéressaient d'un enseignement de l'arabe qui les avait jusqu'ici fort préoccupés. En 1864, le ministère créa une chaire d'arabe algérien à l'Ecole des Langues Orientales de Paris. Ce fut l'ancien interprète de l'armée, M.G. de Slane qui en devint le titulaire (4). Egalement la *Statistique Générale de l'Algérie* qui n'est autre que le rapport officiel des gouverneurs généraux ou

(1) *Moniteur de l'Algérie*, n°s 7 (du 4 janvier 1863), 89 (du 7 juin) et 116 (du 25 juillet 1863).

(2) *Moniteur de l'Algérie*, n° 93, du 14 juin 1863.

(3) *Statistique générale de l'Algérie*, années 1873-1875, p. 213.

(4) *Moniteur de l'Algérie*, n° 23, du 9 février 1864.

des chefs de service sur leur gestion, nous montre bien l'intérêt continu porté par les hautes autorités aux chaires de langue arabe. Cette *Statistique* nous donne année par année, le chiffre de leurs auditeurs ; mais il est remarquable que les mêmes nombres, sous la plume de rédacteurs différents, servent à exprimer des espoirs optimistes ou des craintes d'insuffisance peut-être exagérées. En fait, les chaires de langue arabe n'avaient point échappé aux polémiques des partisans et des adversaires des Bureaux Arabes. Pour les premiers, les résultats insuffisants de l'enseignement de la langue Arabe nécessitaient l'intermédiaire de cette organisation administrative et militaire entre l'élément civil colon et l'élément indigène. Pour les seconds, les arabisants colons ou fonctionnaires civils se comptaient par milliers, grâce aux Chaires. De ce point de vue, l'intermédiaire des Bureaux Arabes entre Français civils et Algériens indigènes était inutile, et même dangereux ; il était hostile à tout rapprochement, à toute assimilation franco-algérienne (1).

La réalité, entre les polémiques extrêmes, nécessitait, sinon des transformations, au moins une mise au point en faveur de l'enseignement des Chaires. Ceci est bien placé en évidence dans le rapport du chef de l'Instruction publique en Algérie pour les années 1872-1875 (2) :

« Il existe, dans chaque chef-lieu de département, un cours dit *supérieur*, réunissant, six fois par semaine, un nombre d'auditeurs qui varie de 20 à 30 dans le semestre d'hiver et de 10 à 15 dans le semestre d'été. La diffusion de cet enseignement est bien restreinte et est loin de suffire à développer dans le pays la connaissance d'une langue aussi nécessaire

(1) La campagne en faveur des Bureaux Arabes fut menée par le journal *Le Constitutionnel*, de Paris. Une vive riposte lui fut faite par MM. J. Duval et Dr A. Warnier, *Bureaux arabes et Colons ;* réponse au Constitutionnel, pour faire suite aux lettres à M. Rouher. Paris, in-8°, Challamel aîné, janvier 1869. — Sur l'enseignement et les Chaires de Langue Arabe, voir pages 15 à 40.

(2) *Statistique Générale de l'Algérie*, loc. cit., p. 201.

que l'arabe, au point de vue de l'assimilation et des relations commerciales. M. le Ministre vient d'élever de 1.000 francs le traitement des professeurs ; mais cette rémunération, à laquelle je ne puis qu'applaudir, tout en encourageant des efforts nouveaux, ne permettra pas cependant aux maîtres de faire produire beaucoup de fruits à une institution qui pèche par sa base.

« Les professeurs d'arabe, ne trouvant pas un auditoire suffisamment préparé, en sont réduits à baisser le niveau de leur enseignement et à partager leurs leçons en trois cours : l'un élémentaire, pour la langue parlée ; un moyen, où ils font connaître la grammaire et la lecture du Coran, et enfin un troisième, appelé *supérieur*, où ils s'occupent de traductions d'auteurs et d'écrits divers. Chacun de ces cours se trouvant ainsi réduit à deux heures par semaine, l'explication roule sans cesse dans le même cercle et les progrès sont lents. Il n'en serait plus ainsi si la langue arabe s'enseignait dans tous nos collèges et dans la plupart des écoles primaires, parcequ'on trouverait bientôt, dans nos villes principales, les éléments d'un nombreux auditoire déjà préparé à des études sérieuses. J'espère qu'on atteindrait ce résultat à l'aide de certaines mesures que je vous demande la permission d'exposer brièvement ici, bien qu'elles ne se rattachent qu'indirectement à l'enseignement supérieur.

« Il importerait, avant tout, d'intéresser tous nos maîtres, professeurs ou instituteurs, à étudier la langue arabe, aussi bien pour l'apprendre aux enfants des colons que pour attirer à eux les indigènes ; ce mélange journalier à l'école, placerait les uns et les autres dans les conditions les plus favorables et produirait, en peu d'années, des effets sensibles rappelant de loin ce qui a été obtenu par les écoles primaires françaises.

« Vous avez, Monsieur le Gouverneur, fait élever la prime accordée à la connaissance de la langue arabe, et cet encouragement ne peut qu'être efficace ; malheureusement, les fonctionnaires qu'il y aurait le plus d'intérêt à faire profiter de la prime se trouvent les seuls qui n'en bénéficient pas. Les décrets du 4 décembre 1849 et du 14 mai 1875 n'ont pu encore, en effet, être étendus aux membres de l'enseignement, et ne le seront pas avant 1877. Si les ressources disponibles du Gouvernement général de l'Algérie lui permettaient de supporter cette dépense pendant l'exercice prochain, il y aurait tout intérêt à devancer cette date. Dix à quinze fonctionnaires

seulement seraient prêts à concourir immédiatement ; ainsi, la dépense serait d'abord insignifiante ; il faudrait s'applaudir qu'elle augmentât successivement.

« M. le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu comprendre l'arabe dans les matières facultatives du brevet de l'enseignement primaire, et cette disposition suffira pour faire fructifier l'étude de cette langue dans nos écoles normales.

« Ne pourrait-on pas prendre une mesure analogue pour l'enseignement secondaire et, en accordant à l'arabe le même privilège qu'à l'italien et à l'espagnol, moins utiles assurément à nos colons, décider que la langue arabe sera admise comme langue vivante aux épreuves des deux baccalauréats ? On l'a acceptée par tolérance, dans ces dernières années ; mais la question n'est pas réglée. Elle ne manque pas d'importance cependant, car elle peuplerait les cours d'arabe de nos lycées et de nos collèges.

« Pour encourager les indigènes à fréquenter nos écoles et vaincre l'indifférence et les résistances que l'on rencontre chez eux, on pourrait, ainsi qu'on l'a déjà fait, accorder quelques dons en vêtements ou même en argent aux enfants qui seraient signalés par les instituteurs comme s'étant distingués par leur assiduité, leur bonne conduite et leurs progrès. Il y a quelques années, on leur distribuait aussi, dans les villes, des bourses d'apprentissage qui servaient à répandre chez eux la connaissance de nos arts et de notre industrie. Il serait utile, à mon avis, de revenir à cette double pratique qui a produit de bons effets.

« J'ai l'honneur de vous prier également, Monsieur le Gouverneur Général, d'accorder, chaque année, un certain nombre de bourses, au lycée ou dans les divers collèges de l'Algérie, aux enfants indigènes qui auront le mieux utilisé leur séjour dans nos écoles. Les établissements de tout ordre profiteront de ce recrutement, qui pourrait se faire par voie de concours. Je sais d'ailleurs que votre haute sollicitude n'abandonne pas les jeunes arabes à leur sortie de nos établissements secondaires ; livrés à eux-mêmes, ils rendraient stériles nos premiers bienfaits.

« Si ces diverses propositions se trouvaient régulièrement appliquées, dans peu d'années, je n'en doute pas, un grand nombre de maîtres se seraient familiarisés avec la langue du pays et les cours d'arabe pourraient se multiplier sur toute

la surface du territoire français. Les professeurs d'arabe supérieur, débarrassés du soin d'enseigner les premiers éléments, pourraient véritablement s'occuper d'arabe littéraire, et les cours seraient suivis avec plus de fruit ; dans nos écoles primaires et nos collèges, la langue arabe se vulgariserait, les enfants du pays viendraient à nous, et, élevés avec les fils de nos colons, sentiraient s'effacer peu à peu leurs préjugés, leurs antipathies et leur haine nationale. Il serait puéril d'espérer ramener sincèrement à nous la génération conquise ; mais, par l'éducation, nous pouvons attirer et gagner peu à peu les enfants et préparer, pour l'avenir, une fusion que, nous-mêmes, nous ne sommes pas appelés à voir. »

Comme on le voit par la citation qui précède, les dirigeants de l'Algérie n'avaient point varié dans leur manière d'envisager l'enseignement de l'arabe, ni sur l'importance politique de son étude. Peu à peu les gouverneurs généraux, pour encourager les fonctionnaires locaux dans cette voie avaient attribué le bénéfice des primes à divers services qui ne l'avaient pas encore. Ce fut ainsi que le décret du 10 octobre 1878 y admit les fonctionnaires des Contributions directes et des Postes (1). Une décision du Ministre des Finances, en date du 22 octobre 1878, en conformité de l'arrêté du Conseil d'Etat du 7 juin de la même année, déclare les primes passibles de la retenue du 5 %. Du coup, ces primes augmentaient les retraites des divers agents qui en bénéficiaient.

Les membres de l'Enseignement ne purent les obtenir encore malgré les pressantes sollicitations de leurs chefs auprès du Gouverneur. D'ailleurs, d'autres mesures d'ensemble devenaient nécessaires. Les jeunes algériens, se dirigeaient, de plus en plus nombreux, vers les carrières libérales. Ils risquaient, en quittant leurs familles, pour un séjour dispendieux en France, et plus ou moins prolongé, d'être perdus pour la Colonie. D'autre part, la nécessité d'une culture générale et professionnelle pour la

(1) *Statistique Générale de l'Algérie*, années 1876-1878, p. 236.

masse amena la création des Ecoles préparatoires à l'Enseignement Supérieur, pour le Droit, les Sciences et les Lettres. La loi organisatrice des Ecoles Supérieures du 20 décembre 1879 y annexa les Cours d'arabe d'Alger, de Constantine et d'Oran (art. 9). L'Ecole Supérieure des Lettres délivra un Brevet de Langue Arabe et un Diplôme de Langue Arabe. Ces titres procurèrent ultérieurement à leurs possesseurs, dans l'enseignement primaire, le bénéfice des primes dont jouissaient diverses autres administrations (1).

***

Il nous reste, en terminant, à mentionner le nom des professeurs titulaires des diverses chaires pendant la période que nous venons de parcourir. En voici la liste:

Chaire d'Alger
(Créée en 1832)

Agoub (n'a pas rejoint).	Combarel .... (1869-1874)
J. Pharaon.... (1832-1836)	Richebé ...... (1874-1877)
Bresnier ..... (1836-1869)	Houdas .... (1877)

Chaire de Constantine
(Créée en 1846)

Vignard ...... (1846)	Richebé ...... (1864-1874)
Cherbonneau.. (1846-1863)	Martin .... (1874)

Chaire d'Oran
(Créée en 1846)

Hadamard .... (1846-1855)	Houdas ...... (1869-1877)
Combarel .... (1855-1869)	Machuel ..... (1877)

(1) *Statistique Générale de l'Algérie*, années 1879-1881, p. 190 et suiv.

Lors de la création de l'Ecole Supérieure des Lettres, en 1879, Houdas devint titulaire de la Chaire magistrale d'arabe qu'il quitta plus tard pour la Chaire d'arabe vulgaire de l'Ecole des Langues Orientales (1882). Martin mourut titulaire du cours de Constantine en 1889. Machuel quitta la Chaire d'Oran, en 1881, pour aller prendre la direction de l'Enseignement en Tunisie ; il fut remplacé par Delphin.

A. COUR.

LE VOYAGE D'ALPHONSE DAUDET EN ALGÉRIE

(1861-1862)

(suite)

DEUXIÈME PARTIE. — L'utilisation des souvenirs

XIV. — Notes et impressions de voyage

Imagine-t-on la rentrée de Daudet à Paris, dans l'atmosphère où s'était écoulée sa jeunesse laborieuse, au milieu des amis qui l'attendaient, dans les brasseries littéraires de la capitale ou dans l'entourage du duc de Morny ? Peut-on croire que les ambitions de sa carrière d'écrivain, jusque-là bornées à des fantaisies poétiques d'inspiration très romantique, n'en aient reçu aucune impulsion nouvelle ? Ne comprit-il pas vaguement la mièvrerie de ces productions frivoles, qui lui avaient valu quelques succès faciles ? En croirons-nous les confidences qu'il laisse échapper dans *Trente ans de Paris*, à propos de la représentation de la *Nouvelle Idole*, à laquelle il assista au retour du beau voyage ?

« A Paris la désillusion m'attendait. Car je retournai à Paris, j'y retournai tout de suite... La pièce que ces braves gens applaudissaient, je la trouvai infâme, odieuse. O misère ! C'était là ce que j'avais rêvé ! La désillusion était trop forte, la différence trop grande, entre ce que j'avais cru écrire et ce qui se montrait maintenant.... Malgré les bravos, je me sentais pris d'un indicible sentiment de honte et de gêne.... La toile tombée, je m'enfuis vite, rasant les murs, le collet relevé, honteux et furtif comme un voleur » (1).

(1) *Trente ans de Paris : Première pièce.*

Si l'écrivain sentit ainsi la distance du rêve à la réalité, n'est-ce pas pour avoir rencontré, dans le premier dépaysement de son imagination, en présence d'horizons si nouveaux, si attrayants à tant de titres, une réalité plus propre à suggérer le rêve ou la stylisation artistique ? Après avoir parcouru le Sahel, le Zaccar, la plaine du Chéliff, et éprouvé le charme de la sauvagerie primitive et des mœurs bibliques, après s'être ébloui de lumière, après avoir goûté sous la tente aux diffas de Bou-Alem, au café de Si-Sliman ou de Sid'Omar, pourra-t-il longtemps encore rester curieux des aventures du Papillon et de la Bête à Bon Dieu ?

Les souvenirs étaient là, pressants, enregistrés dans la mémoire, consignés dans ces petits carnets d'études, que Daudet semble avoir commencé à collectionner dès l'époque du voyage en Afrique :

« Comme les peintres conservent avec soin les albums de croquis, où des silhouettes, des attitudes, un raccourci, un mouvement de bras ont été notés sur le vif, je collectionne depuis trente ans une multitude de petits cahiers... A Paris, en voyage, à la campagne, ces carnets se sont noircis sans y penser, sans penser même au travail futur qui s'amassait là » (1).

Certes il n'y pensait point encore, nous pouvons l'en croire ; et cela vaut mieux peut-être pour la richesse de la documentation. Les notes prises en vue d'une œuvre déterminée, s'orientent d'avance vers le but poursuivi. Celles qu'on enregistre au hasard de la rencontre, ont chance d'être plus variées, plus spontanées, plus proches de l'impression : « Ce qui nous saisit et nous trouble dans un spectacle de nature s'y peint en quelques mots justes, précis, vibrants, aussi prompts, aussi aigus que la sensation elle-même » (2). Qu'il en ait été ainsi des

(1) *Trente ans de Paris : Fromont jeune et Risler aîné.*

(2) Léon Daudet, *Alphonse Daudet*, *Revue de Paris*, mars-avril 1898, p. 533.

notes du jeune voyageur, au cours de sa randonnée africaine, nous l'avons vérifié précédemment. On pourrait dire du carnet sur l'Algérie, ce que Daudet déclarait lui-même du fameux « cahier vert » sur le Midi : « Tout y est noté », avec une vivacité primesautière, « depuis les chansons du pays, les proverbes et locutions, jusqu'aux cris des vendeurs et des marchands » (1).

Il avait dès lors de quoi alimenter ses rêves : « Comme le voyageur arrivé au terme de sa route aime à se souvenir des périls et des difficultés du voyage » (2), il dut rouvrir souvent son carnet de notes pour y retrouver les émotions de son excursion algérienne ; à l'occasion il s'aidait de sa mémoire qui « était infinie » aux dires de son fils : « A plusieurs années de distance, il se rappelait un nom, une figure, un geste, un tic, une parole » (3). Il pouvait reprendre à son compte, pour en faire l'épigraphe d'un de ses livres, le mot de Madame de Sévigné: « C'est un de mes maux que les souvenirs que me donnent les lieux ; j'en suis frappée au delà de la raison » (4). Quelle aptitude à revivre la belle aventure au cours de laquelle ses vingt ans s'étaient épanouis dans la splendide lumière africaine ! A mesure que les mois et les années émoussaient la vivacité de ces réminiscences, de quel poétique attrait ne se paraient-elles pas ? « Comme la mémoire va loin dans ces retours en arrière, franchissant des lacunes ainsi que dans les rêves !... Et la mémoire des sens, ces sons, ces odeurs qui vous arrivent du passé comme d'un autre monde ! » (5). Quel regret

(1) *Souvenirs d'un homme de lettres, Numa Roumestan.* Dans *Trente ans de Paris : Lettres de mon moulin*, A. Daudet parle aussi de cet « air vif, naïf, qu'il notait avec toutes les images, expressions, traditions locales ».

(2) *Femmes d'artistes*, éd. Fayard, p. 68.

(3) Léon Daudet, *Alphonse Daudet*, *Revue de Paris*, mars-avril 1898, p. 240.

(4) Rappelé par E. Daudet, *Mon frère et moi*, 1921, p. 103.

(5) *Trente ans de Paris : Le Petit Chose.*

de ne pouvoir traduire immédiatement et totalement cette poésie qui vibre au fond de l'être, au rappel des lointaines images ! « Comment exprimer, confiait l'écrivain à son fils, la palpitation du souvenir autour de l'heure, ce qu'il y a de nous dans les choses, ce qui pleure et sourit avec elles ? » (1).

XV. — Premiers essais

Cependant peu à peu d'autres exigences s'imposaient à sa conscience d'écrivain jusque là assez indécise. Voici que nait en lui ce « besoin de réalité qui l'opprime et l'oblige à toujours laisser l'étiquette de la vie au bas de ses inventions les plus soigneusement démarquées » (2). Ce réalisme familier et ironique qui fera la fortune de *Tartarin* apparaît déjà timidement, dans les deux premières relations que Daudet tira, pour le *Monde Illustré* et pour le *Figaro*, de son voyage en Algérie. Ce sont ses notes, les notes d'un touriste amusé, qu'il transpose alors en deux nouvelles, peu étendues, assez pauvres d'invention et de composition. Mais on ne peut leur dénier le sens de la réalité et l'humour. Dans l'une, publiée dans le *Monde Illustré* du 27 décembre 1862 et des 3 et 10 janvier 1863, sous le titre : *Promenades en Afrique, 1862, La Mule du Cadi*, l'auteur se met lui-même en scène et conte bonnement un incident pittoresque de son voyage. Invité par le bach-aga Bou-Alem à l'aller visiter dans sa tribu du Djendel, il s'y rend, guidé par un marchand de grains de Miliana. Mais, comme il ne sait pas se tenir à cheval, on le hisse sur une mule « de luxe », qui sert au « Kadi de Miliana pour aller à son jardin ». La mule est bien un peu capricieuse ; mais, malgré ses fantaisies, l'auteur et son escorte traversent sans trop d'encombre

(1) Léon Daudet, *Alphonse Daudet*, *Revue de Paris*, mars-avril 1898, p. 534.

(2) *Souvenirs d'un homme de lettres*, *Les Rois en exil*, p. 43.

la plaine et le fleuve du Chéliff et parviennent au « palais » de Bou-Alem, « une immense ferme sans fenêtres ». On y mange le méchoui et le couscouss, on y passe la nuit ; et, le lendemain, au petit matin, après qu'est parti certain officier gêneur, Bou-Alem introduit ses hôtes dans ses appartements intimes et leur fait servir le thé. Puis on se sépare après force échanges de politesses. La petite troupe traverse le marché du Djendel ; elle est surprise par une averse diluvienne ; à la suite de quoi, la mule égare son cavalier somnolent et le conduit jusqu'auprès d'un marabout, où son maître le cadi a coutume de se rendre. Enfin monture et cavalier, à la nuit tombante, rentrent harassés dans Miliana.

Ce récit est l'occasion d'une série de tableaux, où l'auteur entasse la plupart des souvenirs que nous avons vu dispersés dans les *Lettres de mon moulin*, *Tartarin de Tarascon*, les *Contes du Lundi*, etc... : descriptions des jardins de Miliana, de la plaine et du fleuve du Chéliff, d'un marabout, d'un arbre sacré, d'un café et d'un cafetier maures, d'un douar, d'un « palais » arabe et de son intérieur, d'un méchoui accompagné de couscouss, d'un marché indigène, d'une pluie d'hiver dans le bled. Parfois l'écrivain s'inspire des clichés à la mode sur la vie orientale : par exemple pour peindre le « sérail » du bach-aga. Mais le plus souvent il décrit hommes et choses avec ce ton persifleur et irrespectueux qu'il retrouvera dans *Tartarin* ; et il en tire déjà des effets amusants : témoin le portrait de son hôte Bou-Alem :

« Pendant mon séjour à Alger, j'avais fait la connaissance d'un Arabe de haute volée, Sidi Boualem ben...., apporté depuis peu par la diligence de Blidah. Sidi Boualem est un personnage considérable ; il a le titre de bach-aga, le rang de lieutenant-général, la croix de commandeur, d'immenses propriétés dans le Chéliff et quantité de douros dans ses coffres ; solide gaillard du reste, dévoué à l'Empereur, en excellents termes avec les bureaux arabes, c'est le type achevé de l'honnête bach-aga. Personne ne porte mieux que lui le

grand bournous noir en poil de chameau, personne n'a plus de gravité dans la marche, ni plus de lenteur dans le geste. Il parle peu, ne connaît point la langue française et fume éternellement de grosses cigarettes que roule un grand pouilleux, toujours à deux pas derrière lui. Comme le vulgus arabe, Boualem ignore l'âge qu'il peut avoir ; en cherchant bien, le bach-aga croit toucher à la soixantaine, mais j'imagine qu'il exagère de quelques lustres. Le soleil, la poudre et le vent du sud lui ont brûlé la peau ; ses yeux noirs et brillants sont embusqués sous d'épais sourcils gris ; sa bouche avance en museau sous une barbe revêche et courte ; les petites dames d'Alger le trouvent très laid. On le dit, en outre, méchant ; moi, je le crois féroce ; mais — n'en déplaise à notre sensiblerie occidentale — la férocité sied bien chez un bach-aga.

Tous les soirs, sur la place du Gouvernement, je rencontrais Boualem à l'heure du frais et de la musique ; gravement et de sa voix sourde, il me disait : « Bôjour, comment ça va ? — *Bôjour, marci, gavé.* Bonjour, merci, café. Le pauvre homme n'en a jamais pu retenir plus long. A mon tour je l'abordais d'un salamalek très à la française, nous faisions à pas lents quelques silencieux tours de place, puis je le laissais regagner seul la ville arabe, et nous nous séparions enchantés l'un de l'autre..... »

Ce passage et d'autres semblables d'une nouvelle écrite à quelque mois du retour d'Algérie prouvent l'acuité et la précision de l'observation du jeune écrivain, l'importance prise dans sa carrière par ce voyage en Afrique, à la suite duquel il se découvrait une verve de conteur humoristique et réaliste, fort différente de la fantaisie poétique des *Amoureuses*, et qu'il songeait dès lors à exploiter. Il s'y essaya en effet une seconde fois dans *Chapatin le Tueur de Lions*, récit publié dans le *Figaro* du 18 juin 1863 (1) et qui est comme la première version,

(1) M. L. Degoumois a, nous l'avons dit précédemment, réédité cette nouvelle dans son essai sur *L'Algérie d'Alphonse Daudet*. Brivois, dans sa *Bibliographie des œuvres de M. A. Daudet* (Paris, Conquet, 1895), signale que le « premier essai de *Tartarin* avait paru antérieurement, en 1863, dans le *Figaro*, sous le titre *Chapatin le Tueur de Lions* et a été réimprimé dans le *Journal*, supplément du 5 juillet 1893 ». Par contre ni Brivois, ni M. L. Degoumois, ni aucun biographe d'A.

fort réduite et assez gauche, de *Tartarin de Tarascon*. Comme Tartarin, Chapatin est né à Tarascon ; comme lui, il est doué d'une imagination aventureuse et héroïque; il fait partie d'une société de chasseurs, émerveillés par les exploits de Jules Gérard. Comme Tartarin, après s'être aguerri en passant de longues heures devant la cage aux lions d'une ménagerie, il s'embarque sur le *Zouave*, jaloux d'aller cueillir en Afrique les lauriers du Tueur de Lions. En vain bat-il la banlieue d'Alger et les gorges de la Chiffa : aucun fauve ne s'y rencontre. Il lui advient les mêmes mésaventures de chasse qu'à Tartarin: au cours d'un affût, le soir, dans un bois de lauriers roses, il est pris de peur et s'enfuit ; une seconde tentative ne lui réussit pas mieux ; il est dépouillé par son guide et condamné à une forte amende, pour avoir tué un lion aveugle appartenant à des mendiants arabes. Mais, outre que le récit de ces déboires est fort écourté, il manque à *Chapatin le Tueur de Lions* ce qui fera la saveur et la portée de *Tartarin de Tarascon :* la parodie de l'orientalisme et la satire de mœurs algériennes.

Daudet, ne parle de la *Mule du Cadi*, la première de ses œuvres algériennes. Nous ne l'avons trouvée dans aucun des recueils de contes de Daudet, conservés à la Bibliothèque Nationale. Mme A. Daudet n'a pas pensé pouvoir nous autoriser à la publier à la fin de cette étude. Son existence nous a été signalée par un aimable collectionneur et bibliophile d'Alger, M. Fayolle, receveur des postes en retraite.

M. L. Degoumois s'étonne de ne point trouver dans *Chapatin* de souvenirs précis et copieux du récent voyage de l'auteur. Il en déduit que ceux qui paraîtront plus tard dans les *Lettres de mon moulin*, *Tartarin*, les *Contes du Lundi* sont vraisemblablement pastichés de Fromentin et de Feydeau. Il eût sans doute été moins affirmatif en ses « conclusions », s'il avait connu la publication de la *Mule du Cadi*, six mois avant celle de *Chapatin*. On découvre dans cette première nouvelle, nous l'avons vu, les plus importants des tableaux de la plaine du Chéliff, que Daudet a utilisés dans ses œuvres postérieures. Et ceci, probablement, explique pourquoi l'écrivain n'a pas cru devoir recommencer ces descriptions, ou de pareilles, dans *Chapatin*, composé quelques mois plus tard. Il s'est borné à insérer dans le second récit deux esquisses qui n'avaient pu trouver place dans le premier : une impression d'Alger et une vision d'ensemble des gorges de la Chiffa.

Il reste à déterminer les influences qui, dans les années qui vont venir tendront à provoquer cette utilisation nouvelle et cette stylisation volontaire des souvenirs de voyage de l'écrivain.

XVI. — Les procédés de l'imagination créatrice chez A. Daudet

Les lecteurs du *Monde Illustré* et du *Figaro* ne firent probablement qu'un accueil assez indifférent aux « promenades en Afrique » de Daudet. Il revient donc aux fantaisies poétiques et dramatiques qui l'ont fait précédemment connaître. Il réédite les *Amoureuses*, en en modifiant la composition (1). Il publie une sorte de « proverbe » dialogué, dans la manière de Musset, les *Absents* (2), et il en tire le livret d'un opéra-comique représenté en 1864 (3). Il fait admettre sur la scène du Théâtre Français, en 1865, l'*Œillet blanc* et sur celle du Vaudeville, en 1867, le *Frère aîné* (4).

Il semble renoncer, au moins provisoirement, à recourir à ses souvenirs de voyage. Peut-être les sent-il trop proches de sa mémoire, trop peu mûris par l'imagination pour être livrés au public. Il n'a pas eu le loisir de réaliser « le travail cristallisant qui transporte du réel à la fiction, de la vie au roman, les circonstances les plus simples » (5). Il lui manque le recul des années, propice à l'invention artistique, indispensable pour obtenir une

(1) Paris, Tardieu, 1863. Quatorze pièces seulement subsistent des vingt qui se rencontraient dans la première édition : mais cinq nouvelles poésies ont été ajoutées.

(2) Paris, De la Mahéré, 1863.

(3) *Les Absents*, un acte avec musique de F. Poise, joué à l'Opéra-Comique le 26 octobre 1864 ; Paris, Lévy, 1865.

(4) *L'Œillet blanc*, par A. Daudet et E. Manuel, joué au Théâtre-Français le 8 avril 1865 ; Paris, Lévy , 1865. *Le Frère aîné*, par A. Daudet et E. Manuel, joué au Vaudeville le 19 décembre 1867 ; Paris, Lévy, 1868.

(5) Préface du *Nabab*.

perspective harmonieuse : « Nous tous, peintres, poètes, sculpteurs, musiciens, nous vivons en dehors de la vie, occupés seulement à l'étudier, à la reproduire, en nous tenant toujours un peu loin d'elle, comme on se recule d'un tableau pour mieux le voir » (1). Cette comparaison peint avec assez de bonheur une des conditions du travail d'élaboration de l'artiste, condition dont A. Daudet soulignait encore l'importance à son fils, en ces termes : « Décors, situations, personnages, ne sont à point qu'après une gestation très lente, instructive, où toute la nature, en ses moindres spectacles, collabore avec l'écrivain » (2). Celui-ci surveille, dirige, consciemment, les démarches de son imagination. Parfois il développe, harmonise les impressions premières : à l'origine « les remarques, les pensées n'ont parfois qu'une ligne serrée, de quoi se rappeler un geste, une intonation » ; plus tard, elles seront « développées, agrandies pour l'harmonie de l'œuvre importante » (3). Souvent aussi l'écrivain procède par élimination ; il se fait une loi de biffer les banalités, de ne garder que les éléments les plus signifiants de la réalité observée : « Je laissai de côté mon enquête, déclare-t-il à propos des *Rois en exil*, je n'en gardai que les détails typiques, empruntés çà et là, des traits de mœurs, de mise en scène et l'atmosphère générale » (4).

Mais il entre également une part de hasard, d'inconscient, dans ce développement ultérieur de l'invention première : « On n'est pas maître de son œuvre, parce

(1) *Femmes d'artistes*, éd. Fayard, p. 5.

(2) L. Daudet, *Alphonse Daudet*, *Revue de Paris*, mars-avril 1898, p. 540.

(3) *Trente ans de Paris : Fromont jeune et Risler aîné.*

(4) *Souvenirs d'un homme de lettres*, *Les Rois en exil* : « A. Daudet, témoigne son fils (*Revue de Paris*, mars-avril 1898, p. 536), fut une porte merveilleuse ouverte aux phénomènes naturels. Les sens transmirent à son cerveau les observations les plus justes, les plus vraies. Son cerveau fit un choix et organisa la mise en œuvre. »

que, durant sa gestation, alors que l'idée nous tente et nous hante, mille choses s'y mêlent, draguées et ramassées en route, au hasard de l'existence » (1). La chance joue donc son rôle dans ce travail d'exploration, de recherche, d'enfantement : « Quand on porte un livre, qu'on ne pense qu'à lui, que de bonheurs, de bizarres coïncidences, de rencontres miraculeuses » (2).

Et ainsi, « autour d'une situation donnée, quelle fantaisie répandue, que d'inventions, que de broderies » ! Mais en outre « quelle dépense de cette observation continuelle, éparse, presque inconsciente, sans laquelle il ne saurait y avoir d'écrivain d'imagination » (3). Sans cesse le romancier « feuillette ses souvenirs », soit qu'il ait recours à l'un de ces fameux carnets où il a entassé des trésors d'observation, soit qu'il fasse appel à cette « machine à sentir » qu'est sa mémoire, « en qui la vérité se photographie rapidement », sans qu'il puisse « jamais effacer de son souvenir les images une fois fixées » (4) ; c'est ainsi que, dans toute l'œuvre postérieure de Daudet, réapparaîtront les détails du voyage éblouissant sous le soleil africain, — développés, tamisés, harmonisés, mais toujours vivants.

D'ailleurs l'écrivain continue de « faire la chasse aux renseignements vrais » (5). Il va, comme il l'écrit des Goncourt, cueillant au passage « les observations, les

(1) *Souvenirs d'un homme de lettres : Numa Roumestan.*

(2) *Souvenirs d'un homme de lettres : Les Rois en exil.*

(3) Préface du *Nabab*. Et L. Daudet confirme (*Revue de Paris*, mars-avril 1898, p. 535) que « les héros des romans de son père, les propos qu'ils tiennent, les lieux qu'ils fréquentent, ne sont pas les produits d'une surchauffe d'imagination. »

(4) Préface du *Nabab.*

(5) *Souvenirs d'un homme de lettres : Les Rois en exil.* Nous pouvons en croire encore L. Daudet : « Mon père, déclare-t-il, n'a jamais séparé la vie de la littérature. De tous les livres grand ouverts, celui qu'il feuilleta davantage, ce fut le livre de la vie. Impressionnable comme nous le connaissions, ses années de jeunesse avaient dû être,

images neuves et qui sentent la nature ». Dans son entourage immédiat, dans la foule anonyme, dans les livres qu'il lit, il note les types originaux que plus tard il animera : « Dans mes autres ouvrages des figures vraies ont posé aussi, inconnues, perdues dans la foule », affirme-t-il à propos de *Fromont jeune et Risler aîné* (1). Il a jusqu'au souci du nom propre exact, révélateur : « Des noms propres se rencontrent dans mon œuvre, que quelquefois je n'ai pu changer, trouvant aux noms une physionomie, l'empreinte ressemblante des gens qui les portent » (2). Nous avons pu vérifier l'exactitude de cette affirmation au moins en ce qui concerne les agas de la plaine du Chéliff, cités dans les *Lettres de mon moulin*, dans *Tartarin*, dans les *Contes du Lundi*.

Au total c'est de sa propre vie que l'écrivain emplit surtout ses ouvrages : « Nul n'a traduit mieux dans ses livres la vie de son âme » (3). Souvenirs personnels d'enfance et de jeunesse, observations sur les siens, sur son entourage, sur les figures entrevues au cours de ses promenades ou de ses voyages, impressions tirées de ses auteurs préférés... tous ces reflets de son existence illuminent ses livres : « Il est impossible à un auteur sincère, confie-t-il à son fils, de ne pas se mettre tout entier dans son œuvre. Il anime même ses façons de penser et de sentir, il en fait des personnages » (4). Aussi la substance de ses livres est-elle fort riche ; leur longue élaboration absorbe et assimile des éléments assez divers : résidus de souvenirs anciens, témoignages d'une obser-

pour lui, une accumulation inouïe de sensations. Amant du réel et du vrai, il n'interrompit jamais sa quête. » (*Revue de Paris*, mars-avril 1898, p. 238).

(1) *Trente ans de Paris : Fromont jeune et Risler aîné.*

(2) *Souvenirs d'un homme de lettres : Les Rois en exil.*

(3) Mme A. Daudet, *Souvenirs autour d'un groupe littéraire*, p. 241.

(4) L. Daudet, *Alphonse Daudet*, *Revue de Paris*, mars-avril 1898, p 843.

vation tendue et volontaire, rencontres heureuses du hasard : « Voilà le dessous de l'œuvre, la préparation lente autant que possible, mais serrée et fournie, d'où jaillira pour l'écrivain l'invention » (1). Et de cette trame « serrée et fournie », il n'est pas aisé certes de démêler les fils. L'on ne peut guère qu'indiquer, en ce qui concerne notamment les tableaux algériens des *Lettres de mon moulin*, de *Tartarin*, des *Contes du Lundi*, les circonstances essentielles qui déterminèrent la « cristallisation » des souvenirs du voyage de Daudet en Afrique, ou bien en facilitèrent la déformation.

XVII. — L'entourage de Daudet après 1862 : écrivains, artistes, musiciens

Si ce voyage l'a désabusé de quelques illusions, on ne voit pas que son effervescence juvénile et méridionale en ait été en rien diminuée. Au témoignage de sa femme, il reste, même après son mariage, « l'enfant turbulent et excessif » (2), d'une fantaisie séduisante, d'une sensibilité frémissante, qui sent le besoin auprès de lui d'un appui tutélaire : « La jeunesse bruyante, turbulente, de mon cher mari s'alliait à ma précoce raison et s'y appuyait peu à peu, si bien qu'une de ses tendresses était de m'appeler sa mère » (3). Sa maison restait accueillante aux compagnons de sa jeunesse, aux bohèmes de la brasserie des Martyrs : « Ils m'arrivaient, conte encore Mme Daudet, dans une échauffourée de quatre ou cinq, gais et turbulents, épuisant les causeries commencées au café... Les convives étaient surtout préoccupés d'art, de poésie, même de politique » (4). Par ailleurs le jeune écrivain partageait toujours ses loisirs entre les coulis-

(1) *Trente ans de Paris : Jack.*

(2) Mme A. Daudet, *Souvenirs autour d'un groupe littéraire*. p. 228.

(3) Id., p. 237.

(4) Id., p. 237.

ses de la politique et les salons littéraires. Il menait sa femme dans « le salon un peu suranné de Mme Ancelot, reste d'un monde évanoui ». Ils y assistaient ensemble aux « récitations poétiques de Mme Anaïs Ségalas, toute brune, brillante et parée,... de Mlle Jenny Sabatier, toute blonde et tout inspirée » (1). Ils avaient accès chez le général de Ricard « dont le salon fut le berceau du Parnasse et le nid primordial de bien des futurs académiciens » (2). Ils y entendaient François Coppée, Sully-Prudhomme, Catulle Mendès, Léon Dierx, José-Maria de Hérédia déclamer leurs premiers poèmes.

Cependant le goût de Daudet pour la musique s'affirmait sous l'influence de sa femme. Il chérissait toujours la musique tzigane qui plaisait à sa fantaisie : « Il adorait cette musique, vibrante comme ses nerfs, y livrait, y abandonnait toute sa sensibilité » (3). Ses préférences allaient aussi à Chopin, à Schumann, à Glück, dont il faisait jouer les œuvres, tandis qu'il préparait ses nouvelles ou ses romans : « Il travaillait au *Petit Chose*, pendant que je lui jouais à côté des mazurkas de Chopin ou ses valses, dont les rythmes coupés, les mesures tziganes le ravissaient positivement ... Mozart, Weber, Chopin, Schumann, Mendelssohn sont nos préférés de ce temps-là ; Glück surtout qui le transportait ; *Orphée*, *Armide*, les lentes mesures grandioses. Je joue, je chante, il chante aussi, se lève de sa table, où il travaille aux *Lettres de mon moulin*, aux *Contes du Lundi* » (4).

(1) Mme A. Daudet, *Souvenirs autour d'un groupe littéraire*, p. 36.

(2) Id., p. 37. Le fils du général, Louis Xavier de Ricard, publia un journal hebdomadaire, l'*Art*, où furent accueillis les premiers vers de Mme A. Daudet. Ils parurent dans le n° du 23 décembre 1865 sous le pseudonyme de Marguerite Tournay et sous le titre : *A un enfant*, *Pensée d'automne*.

(3) Mme A. Daudet, *Souvenirs*, p. 254.

(4) Id., pages 227, 238, 239 : « Dans notre vieux logis du Marais, écrit encore Madame Daudet, que de fois Massenet, Raoul Pugno, Léon Pillaut, Alma Rouch, le prince E. de Polignac, Maurice Rollinat.

Le motif musical flattait sa sensibilité attendrie, sa tendance aux stylisations poétiques. Par là s'explique, dans l'œuvre du conteur et du romancier tant de pages, où la « fantaisie » de la première manière, celle des *Amoureuses* ou de la *Dernière Idole*, se développe en un mélange de rêve et d'émotion, qui contribue à leur charme. Ainsi entretenue, jamais la source de poésie, jaillie des années d'adolescence et de jeunesse de l'écrivain, ne tarira totalement dans ses créations de l'âge mûr : voilà pourquoi peut-être les impressions d'Afrique, qui ont pris place en ses contes ou ses romans, n'ont rien perdu à travers les années, nous l'avons pu constater, de leur poésie première, de cette griserie d'imagination qui avait enivré autrefois le jeune rêveur lorsque, sous le soleil d'Algérie, il écoutait chanter en son cœur la plaisante musique, « le joyeux carillon », de ses vingt ans.

Quoi qu'il en soit, l'influence de la musique sur son tempérament d'écrivain contrebalance celle des arts plastiques et s'avère même parfois prépondérante. Au milieu de groupes littéraires entêtés de peinture, il reste, lui, passionné de musique :

« En France, écrit-il, les gens de lettres ont généralement la musique en horreur ; la peinture a tout envahi. Théophile Gautier, Saint-Victor, Hugo, Banville, Goncourt, Zola, Leconte de Lisle, tous musicophobes. A ma connaissance, je suis le premier qui ai confessé tout haut mon ignorance des couleurs et ma passion des notes. Cela tient sans doute à mon tempérament méridional et à ma myopie.... » (1).

Emile Pessart mêlèrent le charme de la musique au rythme des vers qui lui est si ressemblant » (p. 64). — « Les moindres bruits de la nature le ravissaient, affirme de son côté L. Daudet. De là vint sa passion pour la musique, laquelle fut un adjuvant à son travail... Autrefois Raoul Pugno, Bizet, Massenet, en ces dernières années Raynaldo Hahn, furent, pour lui, de vrais enchanteurs... Mozart, Beethoven, Schumann ou Schubert exaltaient ou apaisaient l'imagination de l'écrivain ». L. Daudet, *Alphonse Daudet*, *Revue de Paris*, mars-avril 1898, p. 527.

(1) *Trente ans de Paris : Tourguéneff.*

Il a tôt fait d'accuser son ignorance des couleurs et sa myopie. Son fils nous prévient qu'il ne faut pas l'en croire sur parole : « Ses yeux, qu'il prétendait rebelles à la peinture, aux arts plastiques, recevaient néanmoins les couleurs et les formes avec une grande vivacité » (1). Certes l'écrivain qui, dès sa jeunesse, parcourait les Salons et les musées, en compagnie de Gambetta et du critique d'art Théophile Silvestre (2), qui, plus tard, connut intimement tant d'excellents artistes ses contemporains, peut difficilement arguer de son incompétence en cette matière. Peintres et sculpteurs entraient dans son cabinet de travail ; lui-même fréquentait les ateliers. Il rencontrait Jean-Paul Laurens chez Ferdinand Fabre ; il liait amitié avec le délicat dessinateur Bénassit, le futur illustrateur de *Tartarin* ; il nouait des relations avec le caricaturiste André Gill, avec Zacharie Astruc, tout ensemble peintre, poète, sculpteur « dont il aimait l'indépendance et le talent robuste » (3), avec Constantin Guys, « le peintre de la vie moderne, comme l'appelait Baudelaire, ou plutôt le peintre de la vie équestre et du demi-monde de 1850 » (4), avec Alfred Stevens « le peintre moderniste de la femme du Second Empire », avec Whistler, qui fut l'hôte de ce logis de Champrosay, encore tout plein du souvenir de Delacroix. Plus tard A. Daudet pourra évoquer avec ses intimes « les prémiers grands Salons sous l'Empire, y compris ce Salon des « refusés », où Tissot, Monet, Manet, Whistler firent connaître des noms devenus glorieux » (5). Il a suivi avec le même intérêt que bien d'autres jeunes auteurs de son temps la campagne en faveur des impressionnistes, le scandale de l'apologie

---

(1) L. Daudet, *Alphonse Daudet*, *Rev. de Paris*, mars-avril 1898, p 531.

(2) *Souvenirs d'un homme de lettres*, éd. Fayard, p. 12.

(3) L. Daudet, id., p. 531.

(4) Mme A. Daudet, *Souvenirs*, p. 183.

(5) Mme A. Daudet, *Souvenirs*, p. 171.

d'Ed. Manet et de Cl. Monet, par Zola, dans ses comptes-rendus de *l'Événement*, en mai 1866 : « Un des premiers il apprécia les impressionnistes », témoigne son fils (1). Ne s'est-il pas souvenu de ces années de luttes artistiques, lorsque dans le *Nabab* il représente Félicia Ruys, convertie à la sculpture réaliste, en réaction contre l'art suranné de son père : « Contre les traditions romantiques de Sébastien Ruys, elle avait une tendance au réalisme moderne... Son joueur de boules obtint un grand succès au Salon de 1862 » (2).

Ainsi, quoi qu'il en dise, la peinture contemporaine sollicite son imagination et peut dès lors l'incliner à une représentation plus plastique, plus accusée de la réalité. Et, s'il se défie des peintres et des sculpteurs, ce n'est pas par ignorance. Plus probablement l'engouement contemporain l'agace, comme une frivole manifestation de la mode :

« Dans un temps où la manie des galeries remuait déjà des millions, écrit-il dans le *Nabab*, il était de bon ton d'avoir chez soi l'homme le mieux placé pour ces transactions vaniteuses » (3).

Ou bien il éprouve une secrète hostilité contre ce qui subsiste d'artificiel dans la manie artiste :

« Oh ! ces artistes, s'écrie le Petit Chose, je les exècre... A force de vivre avec des statues et des peintures, ils en arrivent à croire qu'il n'y a que cela au monde. Ils vous parlent toujours de forme, de ligne, de couleur, d'art grec, de Parthénon.... Ils cherchent si vous avez un type, du galbe, du caractère ; mais de ce qui bat dans nos poitrines, de nos passions, de nos larmes, de nos angoisses, ils s'en soucient autant que d'une chèvre morte » (4).

(1) L. Daudet, *Alphonse Daudet*, *Rev. de Paris*, mars-avril 1898, p. 528.
(2) *Nabab*, éd. Fayard, p. 91.
(3) *Nabab*, éd. Fayard, p. 31.
(4) *Petit Chose*, éd. Fayard, p. 185.

Certes le fantaisiste sentimental qu'est encore Daudet à l'époque du *Petit Chose* (1866), peut être choqué, davantage que ses contemporains, de la sécheresse de certaines idéalisations artistiques. Il prélude ainsi à la génération postérieure qui préfèrera la vie et la passion aux fictions de l'art pour l'art, le sentiment musical à l'expression picturale.

Particulièrement, il doit juger bien plaisante, à son retour de voyage, la vogue qu'obtient auprès des artistes tout ce qui se rattache à l'Orient et à l'Algérie. Ne vient-il pas d'éprouver personnellement un grand désenchantement, parce qu'il a vu le contraste entre les descriptions romanesques de l'Afrique du Nord et la réalité brutale, entre le cliché artistique et littéraire et la vérité révélée par l'observation ? Sans doute les toiles, les gravures consacrées à l'Algérie et à l'Orient font se lever dans son imagination des souvenirs agréables. Mais il n'est pas invraisemblable qu'il ait parfois souri de cette manie artiste, propre à entretenir dans le public, sur la vie au pays d'Orient, les vieilles illusions romantiques.

XVIII. — Quelques aspects de l'orientalisme sous l'Empire

De fait, dans le milieu artistique que fréquentait, après 1862, A. Daudet, l'Orient était fort à la mode. Si Decamps était mort depuis peu (1862), sa vision d'un Orient turc (1), coloré, brûlé de soleil, plaisait encore beaucoup au monde littéraire de l'Empire. Delacroix disparaissait en 1863, mais son œuvre romantique lui survivait, et notamment ses toiles inspirées de l'Algérie ou du Maroc, somp-

(1) *La maison turque*, *Patrouille turque* (1831), *Paysage turc* (1833), *Village turc* (1834), *Café turc* (1839), *Sortie d'école turque*, aquarelle (1842), *Ecole turque* (1846), *Cavalerie turque traversant un gué*, *Chasse au faucon* (1850), *Boucher turc*, *Bazar turc*, *Halte de cavaliers arabes*, *Anes d'Orient* (1855).

tueuses de couleur, riches de mouvement ou de passion : fantasias tumultueuses, femmes de harems, languissantes et parées de grâce orientale, fauves tragiquement campés (1). Daudet, qui habita quelque temps sa villa de Champrosay, dut bien des fois y évoquer sa mémoire et celle de ses tableaux africains. Un autre artiste illustre, Horace Vernet, devenu le peintre officiel des fastes historiques du XIX[e] siècle, avait, nécessairement, partagé l'engouement pour l'Algérie. Il y fit plusieurs voyages de documentation et en rapporta quelques tableaux célèbres qui enrichirent le musée de Versailles, tels la *Prise de la Smala d'Abd-el-Kader* (1846). Il publia en 1848 une étude d'ensemble sur le costume oriental, intitulée : *Des rapports qui existent entre le costume des Hébreux et celui des Arabes modernes*. Cet ouvrage, souvent mis à contribution depuis par les peintres bibliques, est responsable de multiples clichés sur la ressemblance entre les civilisations arabe et hébraïque (2).

L'Exposition universelle de 1855 avait consacré le triomphe de Decamps, de Delacroix et de H. Vernet, qui y disposèrent chacun d'une salle, toujours pleine d'admirateurs de tous les pays. Des études d'ensemble avaient paru sur eux aussitôt après leur mort : un *Decamps* de Chaumelin en 1861, un *Delacroix* de Cantaloube en 1864, deux volumes sur les Vernet de Lagrange en 1864. Certaines ventes de leurs tableaux orientaux atteignirent des prix considérables pour l'époque : en 1861, la *Patrouille turque, de Decamps*, fut vendue 26.250 francs, et la *Sortie de l'école turque*, 34.000 francs

(1) *Femmes d'Alger* (1834), *Arabes d'Oran* (1835), *Convulsionnaires de Tanger*, *Caïd marocain* (1838), *Noce juive au Maroc* (1845), *Odalisque*, *Musiciens juifs de Mogador* (1847), *Comédiens arabes* (1848), *Lion dévorant une gazelle*, *Lion dans son antre* (1849), *Femmes d'Alger* (variante du tableau de 1834), *Arabe Syrien et son cheval* (1849), etc...

(2) La même année que Daudet, il se rendit en Algérie : l'*Akhbar* signale son passage à Alger, au temps même où Daudet y séjournait.

La lutte entre romantiques et naturalistes ne diminua pas la vogue de l'Orient chez les artistes. Dans les deux camps se comptaient nombreux les fidèles de ce même culte. A chaque Salon, il s'en manifestait de nouveaux. Par exemple Henri Regnault, qui avait retrouvé l'Orient à travers l'Espagne, et dont Th. Gautier pouvait écrire dans une notice nécrologique du 23 mars 1872 : « Il avait inventé un Orient nouveau qui ne devait rien ni à Delacroix, ni à Decamps ; il s'était fait de sa propre autorité calife de Grenade et commandeur des croyants ; les couleurs de sa palette étaient faites avec les pierreries broyées de l'écrin des sultanes » (1).

Plus célèbre et plus fécond était Eugène Fromentin, dont le nom revenait chaque année, enveloppé d'éloges, dans tous les comptes rendus de Salons. Sa peinture appliquée, un peu froide, tâchait notamment à évoquer la vie des grands chefs arabes, cavaliers, chasseurs, hospitaliers à l'antique (2). Tel de ses tableaux, l'*Audience dans un Khalifat*, ou la *Chasse au faucon*, reportait l'imagination contemporaine vers les fastueuses existences seigneuriales du passé : « La chasse au faucon, disparue de nos mœurs, s'est réfugiée en Afrique, écrit Ch. Yriarte dans le *Monde Illustré* du 7 février 1863. Fromentin a signé plus d'une jolie toile où des cavaliers, groupés en cercle, suivent du regard le faucon poursuivant sa proie ». Et Daudet, tout sceptique qu'il soit à l'occasion sur cette noblesse orientale, peignait à la manière de Fromentin le Sid'Omar des *Lettres de mon moulin* : « Il vécut là comme un grand seigneur philosophe parmi ses lévriers,

(1) Th. Gautier songeait sans doute à des toiles comme : *Exécution sous les califes de Grenade*, *Départ pour la fantasia à Tanger*, *Sortie du pacha à Tanger*, *Intérieur de harem*, etc..

(2) Rappelons les *Gorges de la Chiffa* (1847), l'*Enterrement maure* (1853), Les *Bateleurs nègres* (1859), l'*Audience dans un Khalifat* (1859), les *Coursiers arabes* (1861), la *Chasse au faucon* et le *Fauconnier arabe* (1863), les *Arabes attaqués par une lionne* (1868), la *Caravane* (1867), la *Fantasia* (1869), etc..

ses faucons, ses chevaux et ses femmes, dans de jolis palais très frais, pleins d'orangers et de fontaines » (1).

Puvis de Chavannes, au temps même où il commençait à s'inspirer des thèmes antiques, tirait de la vie orientale un beau motif décoratif : *Marseille porte d'Orient*. Il l'exposait au Salon de 1869, en pendant à : *Marseille colonie grecque*. Ces deux toiles frappèrent vraisemblablement Daudet et sa femme, car Mme Daudet en retrouve l'impression longtemps après les avoir vues : « C'est chez Rodenbach que je connus Puvis de Chavannes. De lointaines expositions de peinture, je me remémore : *Marseille colonie grecque...* » (2). La grandeur sobre, la sereine maîtrise de ces deux compositions avait de quoi arrêter les regards. Devant *Marseille, porte d'Orient*, Daudet pouvait évoquer en outre le souvenir de son départ vers l'Afrique, huit années plus tôt. On sait comment l'artiste a groupé sur la proue d'un navire des émigrants au costume pittoresque : au premier plan, sur de précieux tapis, drapées en leurs voiles brillants, des femmes sont accroupies indolemment ; tout au fond, la ville se devine entre ses falaises crayeuses ; et la mer d'azur, étincelante de crêtes blanches, scintille sous le soleil méditerranéen. Certes la précision et la splendeur du thème étaient bien propres à faire revivre dans l'imagination de Daudet, à l'époque même où il achevait *Tartarin*, un souvenir lumineux de son voyage.

Ces visions orientales, Daudet les retrouvait encore dans l'atelier d'un artiste fort connu de lui et de sa femme : Anatole de Beaulieu. Ils s'étaient rencontrés dans le salon du général de Ricard ; le peintre était d'ailleurs en relations avec le père de Mme A. Daudet : son atelier semble avoir été particulièrement accueillant aux écrivains du groupe auquel appartenait l'auteur de *Tartarin* :

(1) *Lettres de mon moulin : A Milianah.*

(2) *Souvenirs autour d'un groupe littéraire.*

« J'ai vu, écrit Mme A. Daudet, l'atelier de *Manette Salomon*, de Coriolis, celui pris pour type par les Goncourt et appartenant, tout en haut de la rue de Fleurus, près du Luxembourg, à A. de Beaulieu. Celui-ci fut l'ami de mon père et, jeune fille, j'ai visité cet atelier bohème où le goût du peintre orientaliste, son amour des fines soies brodées, des tapis et des tabacs turcs mettaient un parfum chaud, étouffé, de bazar d'Alger. Il est décrit tout entier dans *Manette Salomon*.... J'eus la tristesse de revoir à l'Hôtel des Ventes toutes les toiles que je connaissais d'A. de Beaulieu : Femmes d'Orient aux yeux immenses, creusés, brûlants d'un feu noir ; blanches façades craquelées de soleil.... » (1). Or cet Anatole de Beaulieu était l'élève de Delacroix : il empruntait, en les accusant, les procédés romantiques de son maître. Et sa manière violente, mélodramatique, était fort propre à dénoncer aux regards d'A. Daudet les conceptions artificielles de l'art orientaliste contemporain.

Par ailleurs l'entraînement avait gagné l'architecture, qui tirait de l'Orient des motifs décoratifs d'un goût médiocre et d'un effet contestable. Tel café-concert en renom se pare du « clinquant d'une ornementation moitié chinoise, moitié persane », dont le mélange semble, à juste titre, «baroque» à l'auteur de *Trente ans de Paris* (2). Cependant les imaginations s'excitent sur ces décors fantaisistes : « Le café turc du boulevard du Temple, déclare Th. Gautier, a égaré bien des imaginations de Parisiens sur le luxe des cafés orientaux, par sa magnificence d'arcs en cœur, de colonnettes, de miroirs, et d'œufs d'autruche » (3).

Aussi s'ingénie-t-on, jusque dans la vie privée, à singer l'existence orientale. A des années de distance,

(1) Mme A. Daudet, *Souvenirs*, p. 137-138.

(2) *Trente ans de Paris*, éd. Fayard, p. 55.

(3) Th. Gautier, *Constantinople*, 1856, p. 100.

Daudet se souviendra d'avoir figuré, à l'époque où, jeune poète, il fréquentait les salons parisiens, dans une « charade » turque représentée devant les fidèles du salon de l'Arsenal : « Je me vois encore sur un marché turc, en Circassienne, revêtu de longs voiles blancs. J'avais Mme de Bornier pour compagne d'esclavage. M. de Bornier, en turban et en fustanelle, faisait une manière de sultan et nous achetait » (1). Et de son côté le Petit Chose se rappelle avoir posé pour Irma Borel « en Turc fumant de longues pipes ». Ces sortes de « tableaux vivants », empruntés aux thèmes habituels des *Mille et une Nuits*, jouissaient d'une vogue bien établie dans l'élite parisienne de l'époque. C'est ainsi qu'on put voir, au cours d'une « matinée » mondaine donnée le 1er mai 1867, « dans un tableau représentant le *Harem de Tunis*, Madame Rimsky-Korsakov, revêtue d'un splendide et merveilleux costume, présent du bey de Tunis, gracieusement étendue sur un sopha tunisien, appuyée sur un coude, tenant dans une main une guitare, exprimer par son attitude la voluptueuse nonchalance des femmes du harem » (2).

Ce n'était pas seulement dans les comédies de salon que littérateurs ou artistes se costumaient à l'Orientale. Entrait-on par exemple chez Flaubert ? On le trouvait en de « petites pièces coquettes, habillées d'algérienne », revêtu lui-même « d'une sorte de gandoura, avec une chéchia sur la tête et des jabots tuyautés qui avaient une date : celle des costumes d'Alphonse Karr, des tapisseries algériennes et de la conquête de l'Algérie » (3).

(1) *Trente ans de Paris*, éd. Fayard, p. 45.

(2) Th. Gautier, compte rendu de la *Liberté*, 4 mai 1867.

(3) Flaubert donnait fort dans l'orientalisme, tout en s'en moquant à l'occasion. L'on se souvient sans doute que c'est dans un boudoir oriental et en costume ad hoc que Rosanette, la romanesque « maréchale » de l'*Education sentimentale*, reçoit Frédéric : « Il entra dans une espèce de boudoir qu'éclairaient confusément des vitraux de couleur. Des trèfles en bois découpé ornaient le dessus des portes ; derrière une balustrade, trois matelas de pourpre formaient divan et le tuyau d'un narghilé en platine traînait dessus... Rosanette parut, habillée d'une veste de satin rose, avec un pantalon de cachemire blanc, un collier de piastres et une calotte rouge entourée d'une branche de jasmin. » Intérieur et costume significatifs, où se devine une intention discrète de parodie à l'endroit d'une manie encore vivace à l'époque de la publication de l'ouvrage (1869).

En fait, l'Algérie donna, au milieu du XIXe siècle, un regain d'actualité à l'orientalisme français. Depuis la conquête, c'est là que littérateurs ou artistes allaient volontiers chercher les motifs orientaux, et que les profanes eux-mêmes ou les snobs croyaient découvrir des modèles : « La conquête d'Alger et les *Orientales* de Victor Hugo, affirme Th. Gautier, ont produit une quantité prodigieuse de têtes turques, arabes, albanaises, qui n'existaient pas auparavant » (1). Fiers cavaliers drapés dans le burnous, sloughis et faucons, almées languissantes fumant leur narghilé en des palais mauresques, à la fraîcheur de l'ombre et du jet d'eau qui anime le patio, ou jouant avec leur miroir et leurs colliers de jasmins tout en mangeant des confitures à la rose....., c'était là des visions orientales assez en faveur dans les milieux d'art et de littérature sous le second Empire.

XIX. — Relations de voyage en Algérie ou en Orient. L'orientalisme de Th. Gautier

Daudet n'avait donc point besoin de consulter spécialement des relations de voyages en Algérie pour entretenir ses souvenirs personnels. Il lui suffisait de regarder autour de lui, de fréquenter les ateliers ou les expositions d'art, d'écouter les conversations dans les cercles qu'il traversait, de comparer ses propres impressions aux fantaisies dont il était le témoin amusé, un tantinet sceptique. Il lut cependant, à l'occasion, les ouvrages consacrés par la littérature contemporaine à la vie orien-

(1) Th. Gautier, *Caprices et Zigzags*, p. 180.

tale ou spécialement algérienne. Au témoignage de sa femme et de son fils il continua toute sa vie de chérir les récits de voyage : « Son cabinet de travail le montrait penché sur son haut pupitre, ses yeux sur ses cahiers, mais aussi goûtant des heures de repos avec la lecture... de quelque relation de lointain voyage... » (1). « Dans sa bibliothèque figuraient en première place les récits de voyage.... Les ouvrages de Stanley ne le quittaient point » (2). Comment ne se serait-il pas plu dès lors à lire ou à relire ceux de ces récits qui lui rappelaient sa randonnée de jeunesse ? Certaines de ces lectures remontent même vraisemblablement à l'époque de l'excursion du jeune écrivain : n'avait-il pas à se documenter à l'avance sur le pays qu'il allait parcourir ? C'est ainsi que J. Gérard est déjà cité dans *Chapatin le Tueur de Lions* et que Daudet rend cet hommage à Fromentin dans la *Mule du Cadi*, quelques mois après son retour d'Alger (décembre 1862) : « Je n'ai jamais eu la prétention d'étudier les mœurs ni la vie arabes, déclare-t-il à son hôte de Miliana, Emmanuel D... ; les livres d'Eugène Fromentin m'ont appris là-dessus ce que je désirais savoir, et cela dans le plus beau langage du monde. Je suis venu tout uniment me chauffer à votre soleil. »

Mais on ne saurait limiter aux récits de chasse de J. Gérard ou de Bombonnel, au *Sahara* et au *Sahel* de Fromentin ou à l'*Alger* de Feydeau les lectures « algériennes » de l'auteur de *Tartarin*. Les *Mœurs et Coutumes de l'Algérie*, de Daumas (3), le *Voyage en Algérie*, de X. Marmier, le *Tableau de l'Algérie*, de Duval (4), le *Voyage en Algérie* de Poujoulat (5), *L'Algérie pittoresque* de Clément Duvernois (6), le *Voyage de l'Empereur en Algérie*

(1) Mme A. Daudet, *Souvenirs*, p. 245.

(2) L. Daudet, *A. Daudet*, *Revue de Paris*, mars-avril 1898, p. 252.

(3) Paris, 1854.

(4) Paris, 1854.

(5) Paris, 1861.

(6) Paris, 1863.

de Florian-Pharaon, illustré par Darjon (1), les articles de Ch. Yriarte sur le Maroc et l'Algérie, dans le *Monde Illustré* ont pu être parcourus par lui (2). Plus sûrement encore les tableaux orientaux de Théophile Gautier durent arrêter son attention, déclencher son imagination. Gauthier ne manquait en effet aucune occasion d'utiliser les « bons pots de couleur locale », qu'il demandait dès 1835 à l'un de ses amis de passage à Alger, qu'il était allé chercher lui-même en Algérie (1845), à Constantinople (1852), qu'il irait bientôt chercher en Egypte (1869-1870). Salons de peinture, expositions universelles, événements politiques, artistiques, littéraires, tout lui était prétexte à exalter, dans des feuilletons, dans des comptes rendus, dans des articles de revues, l'Algérie, Constantinople, l'Orient. Parfois il publiait ses impressions en des volumes fort bien accueillis du public : *Constantinople* (1853), *Loin de Paris* (1865), l'*Orient* (1872). Articles et volumes étaient en effet d'un lyrisme pittoresque très apprécié des lecteurs férus de la vie orientale.

Que le bon Théophile peigne l'Algérie, la Turquie ou l'Egypte, ses souvenirs se stylisent en des tableaux volontiers idéalisés. A son retour de Constantinople, en 1853, il publia tout à la fois un récit de son excursion déjà ancienne (1845) en Algérie, dans la *Revue de Paris* (3), et un volume sur son voyage en Grèce et en Turquie (4). L'une et l'autre de ces relations présentent sous

(1) Paris, 1862.

(2) Les lectures « algériennes » de Daudet semblent avoir été des plus variées et des plus étendues. Elles remontent peut-être jusqu'aux ouvrages du 18e siècle, jusqu'à Regnard. Ne parle-t-il pas dans le *Nabab* « de ces vieux récits du 18e siècle où il est question de corsaires barbaresques courant les mers latines, de beys et de hardis Provençaux, bruns comme des grillons, qui finissent toujours par épouser quelque sultane et « prendre le turban », selon l'ancienne expression des Marseillais » ?

(3) Récit qu'il reproduit en le complétant dans *Loin de Paris*, en 1865.

(4) *Constantinople*, Paris, 1853.

le même jour séduisant « cette civilisation orientale que nous appelons barbarie avec le charmant aplomb qui nous caractérise » (1). Il décrit dans les pages qu'il consacre à l'Algérie les mêmes réalités que verront après lui Fromentin, Feydeau, Daudet et bien d'autres (2) : l'aspect d'Alger aperçu de la mer, « tache blanchâtre coupée en trapèze, ville bâtie en amphithéâtre sur un versant escarpé » ; le pittoresque des vieilles ruelles qui « s'enchevêtrent, se croisent, se replient, reviennent sur elles-mêmes..., dont les étages surplombent de manière que souvent le faîte des maisons se touche... avec cet air de coupe-gorge que l'obscurité leur prête » ; l'étrangeté des boutiques avec « les marchands accroupis au milieu », avec ces « étaux de bouchers qui ont quelque chose de féroce et de sanguinolent, qui sent la triperie et l'écorcherie » (3) : Il s'est lui aussi égayé à contempler la foule bigarrée qui se presse sur le port, sur la place du Gouvernement : « Il y a là des gens de tous les états et de tous les pays, militaires, colons, marins, négociants, aventuriers, de France, d'Espagne, des îles Baléares, de Malte, d'Italie, de Grèce, d'Allemagne, d'Angleterre ; des Arabes, des Kabyles, des Mores, des Turcs, des Biskris, des Juifs ; un mélange incroyable d'uniformes, d'habits, de burnous, de cabans, de manteaux ou de capes... Le long des murailles, de pauvres diables en guenilles dorment, roulés dans un morceau de couverture » (4). Il a bu comme tant d'autres le café dans les petites tasses

(1) *Loin de Paris*, p. 20.

(2) M. L. Degoumois, si ingénieux à découvrir, dans son essai sur *l'Algérie d'Alphonse Daudet*, les « sources » des récits algériens de l'auteur de *Tartarin*, aurait dû, en bonne justice, faire remonter jusqu'à Th. Gautier, dont la relation est antérieure, le mérite d'avoir découvert les aspects divers de l'Algérie, que peindront après lui, nécessairement avec les mêmes traits, les voyageurs et les écrivains de la seconde moitié du 19e siècle.

(3) *Loin de Paris*, passim.

(4) *Loin de Paris*, pp. 27-28.

de porcelaine filigranée, à côté de « gaillards à face patibulaires qui sont peut-être les meilleurs garçons du monde », tandis qu'un orchestre arabe faisait résonner flûtes et derboukas, « accompagnant d'accords chevrotés quelque chanson nasillarde » (1). Il a vu, « accroupies aux angles des rues, les négresses qui tiennent sur leurs genoux des piles de galettes chaudes ». Il a parcouru le bled sur des chemins « bordés des gigantesques buissons des cactus, des sabres et des lances des aloès ». Il a entendu « le glapissement du chacal se plaignant à la nuit... » (2).

Mais ces spectacles familiers prennent aisément sous sa plume un tour poétique ou artistique. S'arrête-t-il aux étalages des bazars, il s'extasie devant la bimbeloterie de pacotille qu'on y vend : « Les tuyaux de pipes enjolivés de houppes, les bouquins d'ambre, de corail et de jade, les flacons d'eau de rose, les vestes chamarrées de broderies, les babouches pailletées, les ceintures de soie et les cachemires, ...autant d'objets exécutés avec des moyens si simples, une si grande célérité, un goût si exquis que vous vous demandez involontairement à quoi servent les progrès de la civilisation » (3). Même les haillons ont une dignité qui sied à l'Orient : « Tout cela était enveloppé de nobles haillons... portés avec une majesté digne d'un empereur romain » (4). Quant aux types locaux, ils font la joie de l'artiste par la beauté sculpturale de leurs lignes, l'éclat de leurs yeux, les couleurs chatoyantes de leurs vêtements : négresses aux « torses de statues antiques », « d'une pureté de forme à défier les plus beaux bronzes » (5) ; jeunes arabes « d'une beauté rare », dont les yeux ont « un tel éclat que, à

(1) *Loin de Paris*, p. 36-40.

(2) *Loin de Paris*, passim.

(3) *Loin de Paris*, p. 46.

(4) *Loin de Paris*, p. 38.

(5) *Loin de Paris*, p. 59.

côté, les yeux européens paraissent sans flamme et sans regard » (1) ; mauresques, au corps « enveloppé d'une simple chemise de gaze, moulé par un fourreau de damas ou de lampas », ou costumées « d'une veste brodée, d'une chemise de gaze échancrée à la poitrine, d'un caleçon de soie arrêté au genou et de la foutah aux nuances vives » (2) ; chefs arabes aux physionomies nobles, portant « un singulier cachet de finesse et de distinction » ; Bédouins aux « belles têtes », aux « nobles poses », aux « vêtements semblables à ceux des pasteurs de la Bible », « statues vivantes qui se promènent sans socle » ; musiciens indigènes qui, par « la beauté de leurs formes, la pureté antique des plis de leurs draperies, ressemblent à des produits du ciseau grec » (3) ; belles juives aux visages « d'un ovale chastement allongé », aux sourcils « d'une courbe pure », aux nez « d'une coupe délicate et noble », dont les yeux sont « d'un éclat et d'une douceur incomparables, avec cette mélancolie de soleil et cette tristesse d'azur, qui font un poème de tout œil oriental » (4) : tous, on le voit, sont plus ou moins pourvus de « cette suprême distinction attribut des Orientaux, si naturellement nobles » (5).

Et voici encore les « fontaines mauresques », aux « formes élégantes », telles qu'on « ne saurait trouver rien de plus simple et de plus gracieux » (6), voici, sur l'éclatante lumière de l'azur oriental, « les palmiers, ouvrant au bord du ciel leur araignée de feuilles, monogramme et signature de l'Orient » (7). Types, mœurs, paysages, monuments, tout ce que Gautier a vu de l'Al-

(1) *Loin de Paris*, p. 50.

(2) *Loin de Paris*, pp. 30 et 113.

(3) *Loin de Paris*, pp. 83-86.

(4) *Loin de Paris*, p. 29.

(5) *Loin de Paris*, p. 83.

(6) *Loin de Paris*, p. 62.

(7) *Loin de Paris*, p. 63.

gérie s'est revêtu d'une couleur, d'une élégance, d'un galbe, qui enchantent cet artiste enthousiaste de pittoresque et de style, avide de « se saturer de couleur locale ».

Or cet Orient qui s'est épanoui sous le ciel d'Afrique, il le retrouvera quelques années plus tard à Constantinople, plus caractérisé, plus somptueux : n'est-ce pas de là que se tirent ses quartiers de noblesse ? Aussi Th. Gautier en décrit-il les aspects divers en tableaux plus colorés encore que ceux qu'il consacrait la même année à l'Algérie, bien que les mêmes clichés se rencontrent dans les deux récits. Pêle-mêle de foules pittoresques et bariolées entrevues sous la porte Lascaris à Malte, sur la place de Top-Hané aux soirs du Ramadan (1) ; cafés populaires où des « drôles effroyables mais très polis vous font gracieusement place sur des divans de paille » (2) ; boutiques étroites où des marchands impassibles « accroupis en tailleur sur un bout de natte ou de tapis de Smyrne, fument nonchalamment le chibouk » (3) ; bazars où s'offre le bric-à-brac oriental, « armes ciselées, chapelets d'ambre, d'ébène, de corail, de santal, soies de Brousse, tapis de Smyrne, babouches brodées, brûle-parfums en filigrane d'or ou d'argent » (4) ; types locaux truculents et picturaux, « gaillards aux moustaches rébarbatives, au nez martelé de tons violents, aux grands yeux orientaux noirs et blancs d'un accent extraordinaire » (5).

(1) *Constantinople*, pp. 21 et 93.

(2) Id., p. 108.

(3) Id., p. 111.

(4) Id., pp. 120-121. Gautier restera toujours convaincu de la valeur artistique des articles vendus dans les « bazars » de l'Orient : « Remarquons, écrit-il encore dans *Caprices et Zigzags* (p. 363), que les nations que nous regardons comme barbares font preuve d'un goût exquis dans tous leurs ornements et que les plus habiles passementiers de Paris restent bien loin des bourses, des blagues à tabac, des portefeuilles, des éventails du Levant. »

(5) *Constantinople*, p. 106.

Et voici l'idéalisation romanesque. L'enthousiaste voyageur chante la gloire du narghilé : « Il est fâcheux qu'on ne puisse s'en procurer en France, car rien n'est plus favorable aux poétiques rêveries que d'aspirer à petites gorgées, sur les coussins d'un divan, la fumée odorante.. Il y a des narghilés d'or, d'argent et d'acier ciselés, damasquinés, niellés... C'est un passe-temps qui procure aux sultanes de longues heures de kief et d'heureux oubli aux bords des fontaines de marbre sous le treillage des kiosques.... » (1). Il proclame la beauté des Orientales avec leur « veste de velours brodé d'or », leur « chemise de gaze », et la « mousseline du yachmack », qui fait ressortir, « comme des diamants noirs, les yeux les plus admirables du monde, avivés encore par le k'hol » (2). Il imagine, à grand renfort de comparaisons florales, le somptueux décor des harems, où des sultanes d'une beauté céleste s'enivrent de langoureuses rêveries : « On n'y accueille que les lis les plus purs, que les roses les plus immaculées du jardin de beauté, et l'œil ne s'arrête que sur des formes parfaites que n'ont salies aucun regard mortel, et qui passent, du berceau à la tombe, gardées par des monstres sans sexe, au fond des magnifiques solitudes où nulle audace ne se risquerait à pénétrer, dans un mystère qui rend impossible même le plus vague désir.... C'est là que se déploient les tapis d'Ispahan et de Smyrne, que s'entassent les carreaux de brocart, que s'allongent les moëlleux divans de soie, que brillent les petites tables incrustées de nacre, que fument les brûle-parfums en filigrane d'or et d'argent..., que grésillent sur leurs vasques blanches les filets d'eau parfumée » (3). Quoi d'ailleurs de « plus élégamment oriental que la fontaine en marbre blanc à trois vasques

(1) *Constantinople*, p. 112.
(2) Id., p. 165.
(3) *Constantinople*, pp. 187-190.

superposées qui lance un filet d'eau ? » (1). Et voici cependant les « tarboukas » et les flûtes, leur « chant nostalgique au charme bizarre » (2) ; voici les clairs de lune symboliques : « Le croissant de la lune qu'accompagnait une étoile, semblait broder le blason de l'Empire sur l'étendard céleste » (3). Voici enfin les cimetières, où rien ne rappelle la mort, où l'on peut « s'asseoir, fumer, manger, causer d'amour sur une tombe, s'y donner rendez-vous, sans aucune idée de sacrilège » (4).

L'Orient est désormais cliché en tableaux pittoresques et poétiques dans l'imagination de cet admirateur convaincu « de la dignité naturelle surprenante, inconnue chez nous » (5), de la vie orientale. Il lui suffit de parcourir plus tard les pavillons orientaux de l'Exposition de 1867, ou de reprendre contact avec l'Orient au cours d'une randonnée en Egypte (1869-70) (6), pour que l'enchantement renaisse et que les mêmes poncifs reparaissent. Il ne conçoit plus l'existence orientale autrement que confinée en songeries languissantes, sur des « divans bas », dans ce « délicieux rêvoir oriental » qu'est le « moucharaby ». Derrière « les galeries à jour », « les fenêtres ajourées de découpures », « les grillages ouvrés comme une guipure », dans les « cabinets treillissés », qu'il est doux de s'étendre « sur des carreaux ou des nattes à la façon de Fatma ou de Zoraïde », d'écouter le murmure de la fontaine « qui jaillit dans la vasque de marbre », et de suivre l'envol du rêve « à travers les

(1) *Constantinople*, p. 101.
(2) Id., p. 137.
(3) Id., p. 92.
(4) Id., p. 57.
(5) Id., pp. 21 et 108.
(6) La série des articles consacrés par Th. Gautier à la partie orientale de l'Exposition de 1867 parut dans le *Moniteur universel* en avril et juin 1867 ; la relation de ses impressions d'Egypte fut confiée au *Journal Officiel* de février à mai 1870. Ces divers récits furent réunis et réimprimés dans les deux volumes de l'*Orient* (1872).

blondes spirales de la fumée de son chibouk » ! Comme il serait bien inspiré le « riche voluptueux qui se ferait bâtir un pavillon d'été avec des moucharabys à l'orientale ! Il ne lui manquerait plus que le soleil et les palmiers » (1). Le bon Gautier promène cependant son admiration à travers les pavillons orientaux de l'Exposition et il se croit revenu à Alger ou à Constantinople. Voici « les figures aux blanches dents, enveloppées de draperies flottantes, qui promènent nochalamment leurs babouches jaunes, leurs fez et leurs turbans » (2). Voici les mauresques « masquées plus hermétiquement que les femmes du monde au bal de l'Opéra » (3). Voici les almées, avec « leurs brassières de velours soutaché et leurs chemisettes de gaze,... leurs grands yeux noirs allongés par le k'hol... chantant de cette voix nasillarde et gutturale à la fois qui plait aux Orientaux et agace les oreilles des dilettantes européens » (4). Et pour compléter enfin l'illusion, dans le lointain « pointe un svelte minaret avec son balcon aérien, où il ne manque que le muezzin pour convoquer les fidèles à la prière » (5). Et le narrateur de conclure : « Une mosquée, un kiosque, un bain, c'est la Turquie tout entière » (6).

Non pas totalement cependant car il manque un figurant à cet Orient de carton-pâte installé dans le cadre de l'Exposition Universelle : « Ce qui frappe l'étranger, qui lui prouve que, malgré la civilisation envahissante, il est bien véritablement dans l'Orient rêvé, c'est le chameau » (7). Chameaux et dromadaires ouvrent en effet à Gautier des perspectives immenses sur les contrées inconnues de l'Orient, sur les balbutiements de la nature

(1) *L'Orient*, t. II, pp. 87-89, pp. 93-94.
(2) *L'Orient*, t. II, p. 87.
(3) *L'Orient*, t. II, p. 199.
(4) Id., t. I, p. 285, t. II, pp. 132 et 219.
(5) Id., t. II, p. 87.
(6) Id., t. II, p. 89.
(7) Id., t. II, p. 165.

à ses origines : « Le chameau est l'animal le plus étrange qu'on puisse imaginer. Il semble appartenir à quelques-unes de ces créations disparues dont les géologues ont refait l'histoire. Sa construction indique les tâtonnements de la nature encore à ses premiers essais... » (1). « La silhouette étrange de cet animal difforme, qui semble fait pour une nature spéciale, surprend et dépayse au dernier point. Quand on rencontre en liberté ces bêtes curieuses, on se sent décidément loin de Paris » (2). A l'occasion il les chante sur le mode lyrique : « Les dromadaires coureurs, dit-il des dromadaires de l'Exposition, sont de charmantes bêtes au pelage blanc, d'une légèreté extraordinaire et dont le col de cygne balance une tête mignonné aux grands yeux de gazelle » (3). Ou bien il évoque des souvenirs épiques : « Ce sont des chameaux qui s'avancent d'un air résigné et mélancolique, avec leur pas d'amble et leur balancement de col, le conducteur en turban, aussi majestueux qu'Eléazar, serviteur d'Abraham, allant en Mésopotamie chercher une épouse pour son maître... Quand il s'avance vers nous avec son dos gibbeux, ses jambes déhanchées,... ses flancs aux touffes de laine bourrue, sa tête à la lèvre pendante, dont le grand œil mélancolique exprime la douceur et la résignation, nous pensons involontairement à la jeunesse du monde, aux temps bibliques, à Jacob et à ses tentes, à la vie primitive du désert... Il se peut d'ailleurs que le lecteur ne partage pas notre sympathie à l'endroit de cet animal bossu et cagneux » (4). Les ânes eux-mêmes, participent à cette sympathie : il leur suffit d'être transportés en Orient pour s'ennoblir : « L'âne en Orient n'est ni méprisé ni ridicule comme en France, il a conservé sa noblesse homérique et biblique » (5).

(1) *Loin de Paris*, p. 67.
(2) *Constantinople*, p. 54.
(3) L'*Orient*, t. II, p. 94.
(4) L'*Orient*, t. II, pp. 165 et 227.
(5) L'*Orient*, t. II, p. 166.

On voit, par ces quelques citations, jusqu'à quel ton peut monter l'enthousiasme de Gautier, quand il aborde les sujets orientaux. La préoccupation de la couleur ou, comme le dit l'auteur du *Petit Chose*, « du type, du galbe, du caractère », déforme ici la réalité jusqu'au ridicule.

XX. — L'instinct de parodie chez Daudet et l'orientalisme contemporain

Daudet a lu ces descriptions pittoresques ou lyriques. Et il ne serait pas difficile de retrouver dans son œuvre des réminiscences précises de l'auteur du *Voyage à Constantinople* ou de *Loin de Paris*. C'est ainsi par exemple qu'il s'est souvenu de la peinture faite par Gautier d'une représentation de « Karagheuz » :

« Le lendemain, lit-on dans *Constantinople* (p. 179), pour continuer mes études sur le polichinelle turc, mon ami me proposa de descendre dans l'arrière-cour d'un café, où se donnaient des représentations de Karagheuz non censurées, avec toute la liberté bouffonne et lubrique que comporte le type. La cour était remplie de monde. Les enfants, et surtout les petites filles de huit à neuf ans, abondaient. De leurs beaux yeux étonnés et ravis, épanouis comme des fleurs noires, elles regardaient Karagheuz se livrant à ses saturnales d'impuretés et souillant tout de ses monstrueux caprices. Chaque prouesse érotique arrachait à ces petits anges naïvement corrompus des éclats de rire argentins ; la pruderie moderne ne souffrirait pas qu'on essayât de rendre compte de ces folles atellanes, où les scènes lascives d'Aristophane se combinent avec les songes drôlatiques de Rabelais... »

Et voici comment, de son côté, dans *Trente ans de Paris, Première pièce*, Daudet se représente essayant de faire comprendre à son ami Bou-Alem, sa joie à l'annonce du succès de la *Dernière Idole* :

« Je cherchais des comparaisons, je multipliais les gestes, je brandissais la pelure bleue de la dépêche en disant : Karâgeuz ! Karageuz ! Comme si mon attendrissant petit acte, fait pour toucher les cœurs, avait eu quelque rapport avec les effroyables atellanes où se complaît le monstrueux polichinelle turc ; comme si on pouvait, sans blasphème, comparer le classique Odéon aux repaires clandestins de la haute ville maure, dans lesquels, chaque soir, malgré les défenses de la police, les bons musulmans vont se délecter au spectacle des lubriques prouesses de leur héros favori... » (1).

Par ailleurs, Daudet souligne lui-même, dans *Trente ans de Paris*, la manie fréquente chez Th. Gautier de tout ramener aux coutumes orientales :

« L'auteur du *Voyage en Orient*, écrit-il à propos de son fameux « tambourinaire » provençal, trouvait dans le battement sourd et monotone du tambourin je ne sais quel ressouvenir plein de saveur des nuits de la Corne d'Or et des derboukas arabes ».

Or Daudet n'était pas sans ressentir ce qu'il y avait de naïf dans cet engouement de Th. Gautier et de ses émules, sans se répéter mentalement à leur endroit, ce qu'il devait écrire plus tard du cousin Reynaud, l'original de Tartarin : « Ah ! il y croit celui-là à l'Orient et aux almées, et aux muezzins et aux dromadaires, et à tout ce que veulent bien raconter les livres ! » Et peut-être faut-il voir dans le dédain qu'il marqua à l'égard de l'Exposition de 1867, le dessein arrêté de ne point visiter les merveilles orientales et les attractions algériennes si pompeusement décrites par Gautier (2). Il resta en effet en Provence « loin de Paris bouleversé par cette Exposition de 1867, qu'il ne voulut même pas aller voir » (3).

Et certes, à relire les fantaisistes descriptions du temps,

---

(1) On pourrait citer d'autres rencontres analogues. Ainsi Th. Gautier prend le café dans « un grand coquetier de filigrane » (*Constantinople*, p. 103), et Daudet dans « un fin coquetier de filigrane » (*Lettres de mon moulin : A Milianah*). Ce sont là « de ces imitations inconscientes auxquelles personne n'échappe », comme l'affirme l'auteur de *Trente ans de Paris* à propos de Rochefort.

(2) Parmi ces attractions, des représentations de ce que l'on appelait « la Smala, c'est-à-dire une troupe de musiciens, de danseuses et d'Aïssaouas venant d'Alger », une médiocre reproduction du palais du Bardo, etc...

(3) *Trente ans de Paris*, éd. Fayard, p. 31.

on conçoit l'agacement de Daudet. Nombreux étaient les écrivains et les artistes qu'enthousiasmait l'Orient poétique et factice de Th. Gautier. Si ce dernier donnait le ton, semble-t-il, que d'autres voyaient la Turquie, l'Egypte, l'Algérie à travers le même mirage d'illusions ! Il y avait matière à exercer la verve ironique dont témoignaient, dès 1862-63, la *Mule du Cadi*, ou *Chapatin le Tueur de Lions*. L'instinct de parodie, naturel chez Daudet, mais développé vraisemblablement au contact de l'école réaliste, allait trouver à se donner carrière.

Le poète sentimental et rêveur des *Amoureuses* ne manquait pas d'une gaminerie railleuse, instinct méridional du galéjaïre, qui se manifeste souvent dans son œuvre sous forme de charges caricaturales ou de parodies irrespectueuses : « La gaieté, déclare L. Daudet, jaillissait spontanément, irrésistiblement, de cette nature apte à saisir les visions comiques dans le même instant où elle s'attendrissait.... Il imitait tous les accents, contrefaisait le prudhomme, porteur de sentences, libidineux et grave, que redoutent les demoiselles dans les processions ; il faisait le tribun, l'échevelé ; il était « le bon père onctueux », la dévote qui confit dans le confessionnal, la même injuriant un chef de gare.... » (1) Rappelons, à titre d'exemple, telle caricature des derniers poètes romantiques, dans *Femmes d'artistes* :

« .....Pour elle j'étais un poète, ce poète qu'on voit aux frontispices de Renduel ou de Ladvocat, couronné de lauriers, une lyre sur la hanche, et le coup de vent des hautes cîmes dans le manteau crispin à collet de velours... »

Ou bien encore cette plaisante parodie des visites de charité dans le *Nabab* :

« Avez-vous vu ces images de livres édifiants où un petit communiant, sa ganse au bras, son cierge à la main et tout

(1) L. Daudet, *Alphonse Daudet*, *Revue de Paris*, avril-mai 1898, p. 244.

frisé vient assister sur son grabat un pauvre vieux qui tourne vers le ciel des yeux blancs ? Les visites de charité avaient le même convenu de mise en scène, d'intonation. Aux gestes compassés des petits prédicateurs aux bras trop courts, répondaient des paroles apprises, fausses à faire loucher. Aux encouragements comiques, aux « consolations prodiguées » en phrases de livres de prix par des voix de jeunes coqs enrhumés, répondaient les bénédictions attendries, les mômeries geignardes et piteuses d'un porche d'Eglise à la sortie de vêpres.... »

Parodie des amours romantiques dans *Femmes d'artistes*, charges contre le charlatanisme médical ou la vanité corse dans le *Nabab*, caricature du cabotin dans le Delobelle de *Fromont jeune et Risler aîné*, les exemples abondent de ce tour d'esprit chez Daudet. Ses parents eux-mêmes n'échappent pas à cette verve impitoyable : « Déjà toute ma famille y a passé.... Je ne peux plus aller dans le Midi » (1).

Mais cette tendance s'accuse surtout dans les ouvrages de la seconde partie de sa carrière, écrits à l'époque où il était entré en contact avec les Goncourt, avec Zola et l'école naturaliste. On sait l'étroite amitié qui l'unit peu à peu à Ed. de Goncourt. Quant à Zola, au moment où celui-ci « fondait l'Ecole naturaliste par des réclames très bien lancées, il devenait l'ami d'Alphonse Daudet » (2). C'est vers 1867 que se développent chez Daudet les qualités d'observations, l'esprit satirique et critique qui s'affirmeront dans les nouvelles et les romans postérieurs : « Notre salon personnel, déclare encore Madame A. Daudet, d'abord tout consacré à la poésie subissait bientôt une évolution complète vers la prose. Avec le naturalisme, la prose s'installait chez nous, prépondérante » (3). Ainsi l'écrivain prenait position dans les

(1) *Journal des Goncourt*, t. VI, p. 9.
(2) Mme A. Daudet, *Souvenirs*, p. 56.
(3) Id., pp. 64-65.

rangs du réalisme, puis du naturalisme (1). Il y gardait à vrai dire une situation assez indépendante, à égale distance des outrances réalistes et des poncifs romantiques.

Ce qu'il appréciait surtout dans l'œuvre des Goncourt ou de Zola c'était l'effort pour recréer la réalité vivante. Mais il fuyait l'abus du pittoresque : « Le pittoresque le lassait vite. Il fallait que l'humanité intervînt » (2). Aussi n'éprouvait-il aucune sympathie pour les reconstitutions savantes du Parnasse, encore moins pour les « poèmes indiens » de Leconte de Lisle : « Au fond, confesse le Petit Chose, je n'étais pas fou de Baghavat. En somme ces poèmes indiens se ressemblaient tous. C'était toujours un lotus, un condor, un éléphant et un buffle ; quelquefois, pour changer, les lotus s'appelaient lotos ; mais à part cette variante, toutes ces rapsodies se valaient ; ni passion ni vérité » (3). Et pour bien affirmer qu'il prenait à son compte l'aveu de Daniel Eyssette, l'année même où il publiait le *Petit Chose*, Daudet parodiait Leconte de Lisle et Louis Ménard dans le *Parnassiculet contemporain* (4). Cette satire s'en prenait particulièrement à l'exotisme parnassien comme en témoignait la charge qui sert de préface au recueil, cette séance littéraire à « l'hôtel du Dragon bleu », où l'on voit les Parnassiens, assis à terre, aspirant la fumée de cassolettes orientales.

(1) « Que l'on discute tant qu'on voudra le romantisme ou le naturalisme, ce fut une belle heure littéraire celle qui réunit dans les mêmes enthousiasmes Gustave Flaubert, Emile Zola, Ivan Tourguenev, Edmond de Goncourt, Alphonse Daudet, Guy de Maupassant, Gustave Toudouze et quelques autres. » L. Daudet, *Alphonse Daudet*, *Revue de Paris*, avril-mai 1898, p. 831.

(2) Id., p. 243.

(3) *Petit Chose*, éd. Fayard, p. 154.

(4) *Le Parnassiculet contemporain*, recueil de vers nouveaux, précédé de l'*Hôtel du Dragon bleu* et orné d'une très étrange eau-forte. Paris, Librairie Centrale, 1867. Avec A. Daudet collaboraient à cette parodie Paul Arène, Gustave Mathieu, Jean du Boys.

Ce que l'auteur du *Petit Chose*, le collaborateur du *Parnassiculet contemporain* dénonçait chez Leconte de Lisle, c'était encore la recherche conventionnelle de la couleur, « du galbe, du caractère », qui déguisait plus ou moins la réalité vivante, c'était le cliché artistique en même temps que la manie exotique : « L'art pour l'art lui donnait la courbature... Nul n'admit moins le cliché. L'insincérité le faisait bâiller » (1). Or cette insincérité, cette exagération, s'offrait singulièrement à son observation et à sa verve railleuse dans les descriptions lyriques de l'Orient et de l'Algérie, qu'il avait pu lire dans les œuvres de Gautier, de Fromentin et surtout dans celles qui s'étaient inspirées d'eux.

XXI. — Tartarin et Don Quichotte

Ainsi, tant par les circonstances que par les manifestations de son tempérament, Daudet pouvait se trouver porté à faire la satire de l'orientalisme contemporain. Déjà le court récit des mésaventures de Chapatin, en 1863, traduisait la déception d'un chasseur en quête d'émotions pittoresques et de prouesses africaines, courant le lion dans la plaine du Chéliff, et réduit à se contenter du spectacle d'un lion aveugle, mené en laisse par de noirs frères quêteurs. Mais le personnage était loin de prendre l'ampleur héroï-comique de Tartarin. Il lui manquait d'être, en même temps qu'un chasseur convaincu, un fervent de l'Orient, pour que le conte eût tout son sens et toute sa saveur.

C'est entre 1863 et 1869 (2) que se précise l'intention

(1) L. Daudet, *Alphonse Daudet*, *Revue de Paris*, mars-avril 1898, p 529.

(2) La première partie de *Tartarin* fut publiée dans les colonnes du *Petit Moniteur Universel du soir*, du 9 au 19 décembre 1869, sous le titre : *Barbarin de Tarascon, Barbarin chez lui*. Le texte était accompagné d'illustrations d'Emile Bénassit. La seconde partie fut annoncée mais ne parut pas dans le *Petit Moniteur*. Daudet porta alors son roman au *Figaro*, où il fut entièrement publié (y compris la première

parodique dans l'esprit de Daudet, à mesure que se développe son tempérament observateur et sa verve ironique, à mesure que, dans son imagination, grâce au recul des années, le souvenir de ses propres expériences algériennes vient s'opposer aux émerveillements romanesques de ses contemporains, à leur goût pour les représentations fantaisistes de l'Orient. Il ne manquait qu'une occasion propice pour que l'œuvre surgît, dans sa signification totale ; il suffisait d'une de ces rencontres heureuses qui furent familières à l'auteur :

« Je crois que, chez les créateurs, confiait-il à son fils, il se fait, à leur insu, des accumulations de force sensible. Leurs nerfs surexcités enregistrent des visions, des couleurs, des formes, des odeurs, dans ces réservoirs demi-conscients qui sont les trésors des poètes. Tout à coup, sous une influence quelconque.... ces impressions se rejoignent avec la brusquerie d'une combinaison chimique. Chez moi-même cela se passait ainsi. Je restais des mois à ordonner un livre qui surgissait en une seconde, dans ses détails, devant mon esprit stupéfait. Plus l'imagination est ardente, plus ces tableaux sont brusques et soudains.... » (1).

Sans prétendre que la conception de *Tartarin* ait été due à une illumination aussi soudaine, on peut penser que l'influence de *Don Quichotte* contribua pour beaucoup au « travail cristallisant », qui devait transposer de la vie au roman, les souvenirs personnels, les impressions, les observations « draguées et ramassées en route au hasard de l'existence » (2).

Depuis l'époque romantique, *Don Quichotte* était fort en vogue en France et, assurément, Daudet l'avait

partie), mais sans illustrations, du 7 février au 19 mars 1870, sous le titre : *Le Don Quichotte provençal ou Les aventures prodigieuses de l'illustre Barbarin de Tarascon en France et en Algérie*. Enfin la première édition du roman sous son titre définitif fut donnée chez Dentu en 1872.

(1) L. Daudet, *Alphonse Daudet*, *Revue de Paris*, mars-avril 1898, p. 849.

(2) Préface du *Nabab* et *Souvenirs d'un homme de lettres*.

dû lire bien avant de songer à écrire *Tartarin*. Mais justement entre 1863 et 1869 un certain nombre de publications attirèrent l'attention des lettrés sur le chef-d'œuvre de Cervantès.

En 1863 paraissait un *Don Quichotte* en deux volumes in-folio, illustré par Gustave Doré, dont le talent, fort goûté des amateurs, achevait de populariser en France la silhouette du chevalier de la Triste Figure, déjà précisée par les vignettes de Tony Johannot et le tableau de Decamps : *Don Quichotte et Sancho Pança* (1).

En 1864 on publia une nouvelle édition, en deux volumes in-16, de la traduction Viardot. Une introduction copieuse ajoutait à l'intérêt du texte, en donnant des éclaircissements nouveaux sur la vie de Cervantès (2).

Un *Don Quichotte* de Victorien Sardou, pièce-féerie en 3 actes et 8 tableaux, avec ballets conduits par 12 danseuses italiennes et 16 enfants, porta par deux fois sur la scène le pittoresque héros de la Manche : en juillet 1864 au Gymnase et en mai 1869 au Théâtre Lyrique.

Trois articles des *Nouveaux Lundis* de Sainte-Beuve, datés de mai 1864 et provoqués par le succès des illustrations de Gustave Doré, furent consacrés à *Don Quichotte*.

Enfin, en 1866, parut une étude fort complète d'E. Chasles sur *Michel de Cervantès, sa vie et son temps* (3).

Il est impossible de déterminer dans quelle mesure chacun de ces ouvrages attira l'attention de Daudet. Il est cependant remarquable que *Tartarin*, dès sa parution

(1) *L'ingénieux hidalgo Don Quichotte de la Manche*, par M. de Cervantès Saavedra. Traduction de L. Viardot, avec les dessins de Gustave Doré, gravés par H. Pisan, Paris, Hachette, 1863, 2 vol. in-folio. Réédition en 1869, 2 vol. in-folio.

(2) *L'ingénieux hidalgo Don Quichotte de la Manche*, par M. de Cervantès Saavedra, nouvelle édition traduite et annotée par L. Viardot, Paris, Hachette, 1864, 2 vol. in-16. Réédition en 1867, 2 vol. in-16. La première version de la traduction Viardot avait paru en 1837.

(3) Paris, Didier, 1866. Ajoutons que de 1868 à 1869 passa dans le *Figaro* une série de chroniques intitulées : *Jugements de Sancho* et signées Sancho Pança.

dans le *Petit Moniteur,* fut illustré par Bénassit, sur le mode héroï-comique adopté par Gustave Doré pour *Don Quichotte.* Par ailleurs la *Notice sur la vie et les ouvrages de Cervantès,* placée en tête de la traduction Viardot, insistait sur les circonstances de la captivité de Cervantès à Alger, sur son séjour dans les bagnes des infidèles (1); et Daudet rappellera de son côté ces souvenirs dans *Tartarin.*

D'autre part il est manifeste qu'une partie du comique de Tartarin provient de ce que « ce type merveilleux du Français du Midi incarne les deux héros du livre de Cervantès Don Quichotte et Sancho Pança » (2), comme le souligne l'écrivain lui-même :

« Il y avait dans notre héros deux natures très distinctes : « Je sens deux hommes en moi », a dit je ne sais quel Père de l'Eglise. Il eût dit vrai de Tartarin qui portait en lui l'âme de Don Quichotte, les mêmes élans chevaleresques, le même idéal héroïque, la même folie du romanesque et du grandiose, mais malheureusement n'avait pas le corps du célèbre hidalgo, ce corps osseux et maigre, ce prétexte de corps, sur lequel la vie matérielle manquait de prise.... Le corps de Tartarin, au contraire, était un brave homme de corps, très gras, très lourd, très sensuel, très douillet, très geignard, plein d'appétits bourgeois et d'exigences domestiques, le corps ventru et court sur pattes de l'immortel Sancho Pança. Don Quichotte et Sancho Pança dans le même homme ! Vous comprenez quel mauvais ménage ils y devaient faire ! » (3).

Certes l'invention était amusante de cette alliance dans le même personnage des deux héros de Cervantès. A-t-elle

(1) Par exemple : « Son maître le chargea de chaînes, l'enferma étroitement... Il s'enfuit du bagne de Dali-Mami... Le dey se contenta de le faire enchaîner au bagne... A cette époque Cervantès s'était enfui du bagne... Le dey envoya Cervantès dans un cachot de la prison des Mores... L'on employait jour et nuit les captifs chrétiens à réparer les fortifications, à radouber la flotte »...

(2) *Tartarin de Tarascon,* 2ᵉ épisode, ch. 3.

(3) Id., 1ᵉʳ épisode, ch. 6.

été suggérée à l'auteur de *Tartarin* par un passage des articles de Sainte-Beuve ? Ce dernier affirmait en effet que : « chacun est Don Quichotte et chacun Pança. Il se retrouve plus ou moins en chacun de cette alliance boîteuse de l'idéal exalté et du bon sens positif et terre à terre... On s'endort Don Quichotte et on se réveille Pança » (1). Mais avec quelle intensité comique l'imagination de Daudet a « réalisé » l'idée abstraitement exprimée par Sainte-Beuve!

Comme Viardot, E. Chasles, en son étude sur Cervantès, tenait grand compte du séjour de l'écrivain dans les bagnes d'Alger. Il en soulignait l'importance dans le développement ultérieur de son œuvre. Il indiquait le lien probable entre *Don Quichotte,* fruit de la maturité de Cervantès et le rêve héroïque conçu par lui, en sa jeunesse, pendant la captivité d'Alger : une croisade sans merci contre l'Islamisme :

« Cervantès lit, médite ; il songe à sa vie passée qui lui semble un singulier rêve.. C'est de lui-même qu'il rit d'abord; il s'amuse des bouffées d'orgueil et d'héroïsme qui jadis lui montaient au cerveau... Cet homme qui a voulu conquérir Alger, ce brave Saavedra, était un vrai chevalier errant ; le voilà mort et Cervantès raille son ombre. Mais l'esprit de chimère qu'il étouffe en lui, il le retrouve dans toute l'Espagne..... » (2).

Daudet a pu parcourir les études de Viardot et d'E. Chasles. A-t-il été frappé des passages que nous venons de citer ? A-t-il réfléchi à l'analogie de sa propre situation avec celle de Cervantès, lui qui s'apprêtait également à railler le souvenir d'un rêve aventureux et d'une randon-

(1) *Nouveaux Lundis,* t. VIII, p. 37. En mai 1869 un article du *Figaro,* sous la signature de B. Jouvin et sous le titre : *Les Don Quichotte et les Sancho,* s'efforçait de retrouver à travers toute l'histoire les incarnations de « ces deux hommes si différents d'esprit et de visage mais de toute éternité destinés à vivre l'un près de l'autre ».

(2) E. Chasles, *Cervantès,* p. 299.

née romanesque de jeunesse? (1). Faut-il rattacher à quelque réminiscence de ce genre l'évocation et l'apostrophe sur lesquelles s'ouvre le chapitre III du deuxième épisode de *Tartarin* :

« Tartarin posait le pied sur ce petit quai barbaresque, où, trois cents ans auparavant, un galérien espagnol, nommé Michel Cervantès, préparait, sous le bâton de la chiourme algérienne, un sublime roman qui devait s'appeler *Don Quichotte*. O Michel Cervantès Saavedra, si ce qu'on dit est vrai, qu'aux lieux où les grands hommes ont habité, quelque chose d'eux-mêmes erre et flotte dans l'air jusqu'à la fin des âges, ce qui restait de toi sur la plage barbaresque dut tressaillir de joie en voyant débarquer Tartarin de Tarascon, ce type merveilleux du Français du Midi en qui s'étaient incarnés les deux héros de ton livre, don Quichotte et Sancho Pança ! »

Assurément Daudet n'avait pas besoin des indications de L. Viardot ou d'E. Chasles pour se remémorer la captivité de Cervantès à Alger. Lors de sa visite aux vieux quartiers de la ville et du port, son attention avait pu être attirée par quelque guide sur les bagnes algériens et le séjour qu'y fit l'illustre Espagnol. On avait pu lui dire par exemple que « quatre mille esclaves européens étaient tombés pour la construction du môle de la Darse du port d'Alger » (2). Il avait vraisemblablement visité la rotonde du Peñon, qui servit de prison aux captifs chrétiens, ou bien les voûtes situées sous la place actuelle du Gouvernement, où les corsaires d'Alger avaient leurs chantiers et faisaient travailler leurs prisonniers. Mais il est possible aussi que les souvenirs du voyageur aient été rafraîchis par la lecture des critiques contemporains. Ils lui rappelaient tout au moins que la satire de Cervantès « atteignait non seulement les vieux romans de chevalerie, mais tous les genres faux de la littérature, [que] la matière de son œuvre, l'illusion des hommes se multipliait et se transformait, toujours nouvelle devant nous » (1).

(1) « Il y a en Daudet un fond de hardiesse aventureuse. Et, dans un autre temps ce parfait homme de lettres aurait pu vivre et mourir mousquetaire. Notons pourtant qu'il a la faculté du dédoublement, qu'il se regarde, s'observe, se juge et parfois se raille lui-même, se mine ». A. France, *Alphonse Daudet*, *Revue de Paris*, janvier 1898, p. 7.

(2) *Feuillets d'El-Djezaïr*, fascicule VII, p. 167.

Il est probable enfin que l'attention de Daudet fut particulièrement sollicitée par la représentation du *Don Quichotte* de Sardou. Car les *Souvenirs d'un homme de lettres* consacrent un chapitre à l'acteur Lesueur, qui joua au *Gymnase* le rôle du romanesque hidalgo et Daudet y relate l'impression que lui fit en cette occasion le jeu du comédien :

« Bien des choses avaient manqué à Lesueur pour acquérir d'emblée l'autorité d'un grand comédien. Sa voix était sourde, voilée, d'un mauvais métal qui s'éraillait aux efforts de sonorité. Un défaut de mémoire le tourmentait aussi... Enfin grêle, fluet, presque petit, il manquait de cette prestance qui, aux instants pathétiques, domine et tient toute la scène.... Lesueur triomphait de tant de défauts.... Quant à la taille comment arriva-t-il à y suppléer ? Ce qui est sûr c'est que dans certaines pièces, *Don Quichotte*, par exemple, il paraissait très grand et remplissait le théâtre de l'ampleur de son geste.... » (2).

Or la pièce de Sardou mettait en lumière la folie aventureuse du bon gentilhomme, les mirages romanesques de son imagination, le contraste entre son idéalisme halluciné et le matérialisme prosaïque de Sancho. Le costume, les décors de la féérie s'inspiraient des dessins de Gustave Doré. Les tableaux transportaient le spectateur en pleine vie espagnole, devant des « maisons aux terrasses moresques blanchies à la chaux, aux miradores surplombant comme des moucharabys ». Lesueur incarnait un Don Quichotte émouvant, « fou d'une folie noble, long, sec, hâve, anguleux, comme l'armure qui l'enferme, le geste fébrile et saccadé, l'œil étincelant, la voix

(1) E. Chasles, *Cervantès*, pp. 298, 316.

(2) *Souvenirs d'un homme de lettres*, éd. Fayard, pp. 61-62.

brêve et changeant brusquement d'intonation » (1). Cette réalisation scénique était des plus propres à souligner à l'esprit de Daudet « les élans chevaleresques, l'idéal héroïque, la folie du romanesque et du grandiose » (2), qui animaient Don Quichotte, et qu'il allait prêter à son Tartarin.

Souvenirs personnels, études contemporaines, dessins humoristiques, créations scéniques l'incitaient donc à méditer sur la survivance du don quichottisme dans la vie et la littérature contemporaine. Un Flaubert même lui apparaissait « hâbleur, don Quichotte » (3). D'autres aussi sans doute, dont la manie d'idéalisation artistique lui rappelait la folie romanesque raillée par Cervantès. Il donnait de leur forme d'imagination cette jolie explication psychologique rapportée par son fils : « Est-il juste de traiter de menteur un homme qui s'enivre avec son verbe, qui cherche à embellir sa propre existence et celle des autres avec des récits illusoires mais qu'il souhaiterait vrais ? Don Quichotte est-il un menteur ? » (4). Il songe à lui, à son compagnon de voyage en Algérie, à leur commune « jobarderie », il imagine Sancho et don Quichotte, incarnés dans le même homme, débarquant en Algérie, l'esprit hanté par les mirages du temps. Et il tente d'écrire à son tour la parodie de l'illusion romanesque, sous la forme nouvelle qu'elle a prise à l'époque, dans les romans d'aventures et les récits orientaux (5).

(1) Th. Gautier, Revue des Théâtres, *Moniteur Universel*, 1er août 1864.

(2) *Tartarin de Tarascon*, 1er épisode, ch. 6.

(3) *Trente ans de Paris*, *Tourgueneff*.

(4) L. Daudet. *Alphonse Daudet*, *Revue de Paris*, mars-avril 1898, p. 847.

(5) « Il nous a donné là notre *Don Quichotte*, ou peu s'en faut. C'est peut-être là qu'il fut le plus créateur. Tartarin est un type populaire comme Gargantua. Il est venu pour la joie du monde... Et de quelle innocence cette énorme gaîté est faite !... C'est la belle galéjade, un sifflement d'oiseau railleur sous les pins noirs, dans le ciel bleu, une chose ailée, une chose divine. » A. France, *Alphonse*

XXII. — La parodie de l'orientalisme dans Tartarin de Tarascon

Il se remémore d'abord l'engouement de son jeune âge pour Robinson, pour Bas de Cuir, pour les prouesses de J. Gérard et de Bombonnel. La renommée des tueurs de fauves n'a guère décliné depuis. Leur légende est entretenue par les gravures des journaux illustrés, voire même par les images d'Epinal, qui représentent, à l'usage des enfants, des épisodes des fameuses chasses ; elle donne lieu en outre à des articles, du ton par exemple de celui d'Antony Méray dans l'*Economiste Français* du 25 février 1863 :

« Jules Gérard, y lit-on, est devenu, de son vivant, un personnage de légende. C'est le chef et le patron de cette chevalerie errante, qui prépare et nettoie le terrain où les populations de la vieille Europe doivent jeter leur influence et leurs essaims.... Personne mieux que ce vaillant athlète, aussi énergique que les héros de l'antiquité, ne connaît les péripéties de ces combats.... Les douars de l'Algérie ont souvent imploré ce nouveau chevalier sans-peur, qui s'en va, comme Hercule, à la recherche des monstres. »

Si quelque dithyrambe de ce genre est tombé sous les yeux d'A. Daudet, il dut penser immédiatement au cousin Reynaud, parti lui aussi « à la recherche des monstres ». Il avait déjà narré sa piteuse déconvenue dans *Chapatin le Tueur de Lions*. Il suffisait d'amplifier le récit de ces mésaventures pour tourner en ridicule la nouvelle « chevalerie errante », dans laquelle le cousin s'était enrôlé à son heure, à la manière de don Quichotte. Tartarin-Reynaud se campant devant la cage aux lions d'une ménagerie de Tarascon ou de Nîmes, n'était-ce pas le héros de Cervantès, se faisant ouvrir la cage aux lions

Daudet, *Revue de Paris*, janvier 1898, p. 7. Notons d'ailleurs que lorsque *Tartarin* fut publié d'abord dans le *Figaro*, il se présentait aux lecteurs sous le titre : *Le Don Quichotte provençal*, titre qui souligne l'ambition de l'auteur.

d'une ménagerie de passage et défiant un fauve, qui se borne à lui tourner le dos ? (1). Tartarin-Reynaud roué de coups par des nègres dans les rues de Miliana, pour avoir chevaleresquement défendu un lion aveugle contre la risée des badauds, n'était-ce pas don Quichotte aux prises avec des rustres, pris pour des enchanteurs, et libérant des princesses, qui sont de vulgaires villageoises en promenade ?

Mais il y avait mieux à faire. L'orientalisme romanesque prêtait autrement à la parodie que les aventures de chasse : particulièrement le mirage algérien, par tout le dévergondage d'imagination auquel il pouvait donner prétexte. Un voyageur, dont Daudet cite le nom dans *Trente ans de Paris* (*Histoire de mes livres, Tartarin de Tarascon*), Clément Duvernois, décrit en ces termes en 1863 la « jobarderie » française à l'endroit de la colonie vers 1863 :

« Figurez-vous un grand pays, en grande partie recouvert de sable. A l'horizon des palmiers, au premier plan des palmiers, partout des palmiers, toujours des palmiers. A l'ombre de ces arbres des hommes accroupis savourent l'âcre parfum d'une pipe démesurément longue. A côté de l'homme est attaché le coursier traditionnel qui semble hennir d'un air victorieux. De loin en loin se promène un animal de forme étrange, au dos accidenté : c'est le chameau. Puis vient le lion, le tigre et surtout l'hyène, la terrible hyène, l'animal le plus féroce de la création ; sur la mer, des animaux qui ne valent guère mieux, des pirates, des forbans....

« N'est-ce pas l'Algérie, la véritable Algérie, celle dont tout le monde parle et que vous avez dû entendre décrire vingt fois pour le moins ?

« Comment, Monsieur, vous venez d'Alger ? me disait un monsieur à la mine béate. Comment avez-vous fait pour éviter les Beni-Zougzoug ?... Et les bêtes féroces ? »

— « Les bêtes féroces ! J'en ai cherché avec le plus grand soin, et je n'en ai pas trouvé une seule ! ».

— « Pourtant M. Gérard en a trouvé, lui ! »

— « C'est vrai, Monsieur, et ce n'est pas son moindre mérite ».

(1) *Don Quichotte*, 2[e] partie, ch. 17.

— « ....Vous êtes bien heureux, me dit au bout d'un instant une petite blonde, à la figure rêveuse et poétique. Moi, j'adore les voyages.. Je voudrais voyager dans le Désert, dans le pays des sables, dans le pays des palmiers, dans le pays des aventures. Les pirates eux-mêmes ne m'effraient pas. »

Et quand je dis qu'il n'y avait ni sables, ni pirates, pas plus d'Arabes pillards que de hyènes féroces, je m'aperçus que je n'avais convaincu personne..... » (1).

Daudet va donc inventer un Tartarin type de la naïveté contemporaine, un Tartarin féru de poésie orientale plus encore que de prouesses cynégétiques. C'est que l'auteur appelle chez son héros « la folie orientale », folie dont témoignera mainte équipée cocasse.

Pour composer cette parodie humoristique, il n'était que de songer d'abord aux multiples almées dont les voyageurs avaient chanté lyriquement les yeux troublants, le charme languissant et l'amour ensorceleur. Depuis la Zoraïde du *Captif* de Cervantès (2), depuis les contes des *Mille et une nuits* et leurs imitations, depuis ces « vieux récits du 18[me] siècle où il est question... de hardis Provençaux, bruns comme des grillons, qui finissent toujours par épouser quelque sultane » (3), jusqu'aux danseuses, aux bayadères et aux sultanes de Th. Gautier, jusqu'à l'Haouâ de Fromentin, point de conte, de roman, de récit de voyage oriental, sans quelque galante aventure avec une odalisque énamourée, aux yeux agrandis par le kohl, sans quelque intrigue, dénouée normalement sur des divans bas, chargés de coussins, au milieu des parfums, des friandises et de la fumée capiteuse du narghilé.

Les amours de Sidi ben Tartri et de Baïa sont donc conçus selon les bonnes recettes. Baïa a les « beaux yeux

(1) C. Duvernois, *L'Algérie pittoresque*, Paris, Rouvier, 1863.

(2) Une traduction séparée du *Captif* avait été donnée par Merson chez Hachette en 1864.

(3) *Nabab*, éd. Fayard, p. 329.

d'Orient », la « chemise de gaze » et la « veste brodée » de ses congénères, d'Ayscha, de Zorah, de Baya ou de Kadoudja de Th. Gautier par exemple (1). Comme elles, elle fume le narghilé, exécute la danse du ventre, joue de la guitare. En sa compagnie, Tartarin « rêve d'Orient sans mélange », se « grise d'amour oriental », mange des « confitures au musc » et des « pâtisseries turques » (2). Il répand en son honneur des « flots de poésie orientale » et rêve d'y joindre des « bouquets de fleurs emblématiques à la mode orientale », tout comme les prétendants turcs de Gautier ornent « de métaphores orientales le portrait de la jeune fille qu'ils favorisent » et « sèment de bouquets d'hyacinthes la route où doit passer l'idole de leur cœur (3). Et puisque les voyageurs veulent que l'honneur du sexe soit en Orient sévèrement défendu contre les entreprises masculines, Tartarin, à la recherche de sa maugrabine, s'attend à chaque instant à « recevoir sur le dos une dégringolade d'eunuques et de janissaires ». Son imagination tarasconnaise aidant, il se souvient à propos des histoires terribles rapportées par tant de conteurs orientaux, récemment rappelées par l'auteur du *Voyage à Constantinople* :

« On nous fit remarquer en passant un plan incliné jaillissant d'une ouverture de la muraille. C'est par là qu'on faisait glisser dans le Bosphore les odalisques infidèles, enveloppées d'un sac.... » (4).

Gautier s'était d'ailleurs tout le premier moqué des inventions romanesques auxquelles donnait naissance le sac tragique des eunuques du sérail :

(1) *Constantinople*, p. 203. *Loin de Paris*, *En Afrique*, pp. 75-77, pp. 113-116.

(2) Cf. les « sucreries » vantées dans *Constantinople*, pp. 191, 204..

(3) *Constantinople*, p. 201.

(4) *Constantinople*, p. 72. De son côté, Clément Duvernois dans son *Algérie pittoresque* décrivait les exécutions sommaires, à Constantine, des femmes adultères, « enfermées dans un sac » et précipitées vivantes du haut du rocher de la Casbah au fond du ravin du Rummel. D'autre part un des tableaux d'Anatole de Beaulieu représentait « Une femme adultère exposée au pilori pour être jetée dans le Bosphore ».

« Rien n'orne mieux un voyage en Orient qu'une vieille qui, au détour d'une ruelle déserte, vous fait signe de marcher derrière elle et vous introduit par une porte secrète dans un appartement paré de toutes les recherches du luxe asiatique, où vous attend, assise sur des carreaux de brocart, une sultane ruisselante d'or et de pierreries, dont le sourire vous fait des promesses voluptueuses bientôt réalisées. Ordinairement l'intrigue se dénoue par l'arrivée soudaine du maître, qui vous laisse à peine le temps de fuir par une issue dérobée, à moins que la chose ne se termine plus tragiquement par une lutte à main armée et la chute, au fond du Bosphore, d'un sac où s'agite vaguement une forme humaine. Ce lieu commun oriental, convenablement brodé intéresse toujours le lecteur et surtout la lectrice » (1).

Daudet prend donc texte de ce « lieu commun oriental » pour se gausser des terreurs de Tartarin-Sancho :

« Avec son imagination romanesque et méridionale, le brave Tartarin se voyait déjà tombant aux mains des eunuques, décapité, mieux que cela, peut-être cousu dans un sac de cuir et roulant sur la mer, sa tête à côté de lui... » (2).

Cependant, en dépit de ses craintes, Tartarin mène l'existence la plus poétique du monde et telle que la rêvait le bon Théophile dans ses articles sur l'Exposition de 1867 :

« C'était comme un spleen voluptueux qu'il éprouvait à rester là tout le jour sans parler, en écoutant le glouglou du narghilé, le frôlement de la guitare et le bruit léger de la fontaine sur les mosaïques de la cour. Le narghilé, le bain, l'amour remplissaient toute sa vie... »

Tartarin, on le voit, est devenu un « Teur » accompli. Il est « Maure de la tête aux pieds, soufflant tout le jour

(1) *Constantinople*, p. 196.

(2) Le sac des eunuques a amusé l'imagination de Daudet. Il y revient, par deux fois, dans le *Nabab* : « Nous ne sommes pas en Orient, on ne tord pas le cou aux gens qui vous déplaisent, on ne les jette pas à l'eau dans un sac de cuir... » « Une haine de sérail compliquée et féroce avec l'étranglement au bout et la noyade silencieuse dont elle préparait déjà le sac solide terminé en garrot ».

dans son narghilé ». Vêtu à la mauresque, il habite une maison orientale, « son narghilé, son turban, ses babouches, toute sa défroque orientale traîne sous les petits trèfles blancs de sa galerie » . Il pratique même le salut a l'orientale, mainte fois décrit par les voyageurs depuis Cervantès dans l'histoire du *Captif* : « En signe de reconnaissance nous fîmes des révérences à la manière moresque, en inclinant la tête, pliant le corps et croisant les bras sur la poitrine, » jusqu'à Gautier : « Ce salut a la grâce humble et fière particulière aux Orientaux et il l'emporte sur le nôtre comme le soleil sur le gaz » (1). Tartarin s'approprie de son mieux cette grâce pour aborder Baïa, qui ne peut se tenir de rire aux éclats : « Le Tarasconnais posa sa main sur son cœur et s'inclina le plus mauresquement du monde » (2).

L'entreprenant méridional file le parfait amour aux pieds d'une « maugrabine », que son imagination revêt des attraits voluptueux chers aux conteurs orientaux : tout comme le brave don Quichotte soupire, entre deux exploits, après les charmes de la princesse du Toboso, qui lui semble le modèle des héroïnes des romans de chevalerie. Si Tartarin appelle à l'aide « la rhétorique apache des Indiens de G. Aymard et quelques lointaines réminiscences du *Cantique des Cantiques* », pour composer à l'intention de sa belle une lettre d'une couleur suffisamment locale, avant lui le chevalier de la Triste Figure empruntait à la rhétorique des *Amadis* les termes de l'épître qu'il envoyait à Dulcinée. Si le héros de Cervantès

(1) *Caprices et Zigzags*, p. 360. Dans *Loin de Paris*, *En Afrique*, p. 83, Gautier donne cette description d'une autre forme du salut oriental : « Il consiste à toucher la main du survenant et à reporter à sa bouche, pour y mettre le simulacre d'un baiser, les doigts qui ont effleuré ceux de l'étranger ». *Cf.* encore *Constantinople* (p. 229) : « Je lui répondis par un salamalek, d'une couleur orientale satisfaisante ».

(2) Dans les *Contes du Lundi* : *Un décoré du 15 août*, Si-Sliman « salue ses hôtes à la manière arabe, la tête inclinée, un baiser au bout des doigts ».

est victime d'enchantements qui perturbent son valeureux destin, il y a bien quelque sorcellerie aussi dans les « diaboliques confitures de Baïa, odorantes et troublantes comme les breuvages de Circé, » et qui détournent le valeureux Tarasconnais de poursuivre sa carrière héroïque de tueur de fauves. Les disgrâces du Méridional qui, rôdant sous les fenêtres des mauresques, reçoit « sur la tête une grande potée d'eau froide ou bien des peaux d'oranges et des figues de Barbarie », ne sont pas non plus sans analogie avec les mésaventures du Captif de Cervantès sous les fenêtres de Zoraïde, ou avec les mystifications dont le chevalier de la Manche est la victime.

Tandis que dans le rêve halluciné de don Quichotte passent des visions de palais enchantés, peuplés de personnages merveilleux, conçus d'après les Amadis, Tartarin, en sa débauche de poésie et d'amour, peut contempler de sa terrasse mauresque une authentique mosquée, pourvue d'un minaret et d'un muezzin romantiques, du plus pur style oriental :

« Soudain, comme un bouquet d'étoiles, une grande mélodie claire s'égrenait tout doucement dans le ciel, et, sur le minaret de la mosquée voisine, un beau muezzin apparaissait, découpant son ombre blanche sur le bleu profond de la nuit et chantant la gloire d'Allah, avec une voix merveilleuse qui remplissait l'horizon. Aussitôt Baïa lâchait sa guitare et ses grands yeux tournés vers le muezzin semblaient boire la prière avec délices. Tant que le chant durait, elle restait là, extasiée, comme une sainte Thérèse d'Orient. Tartarin, tout ému, la regardait prier et pensait en lui-même que c'était une forte et belle religion, celle qui pouvait causer des ivresses de foi pareilles. »

Délicieuse parodie que cette description, inspirée vraisemblablement de souvenirs personnels, mais qui raillait finement les clichés poétiques dont tant d'écrivains contemporains paraient la vie et la religion musulmanes ! L'auteur de *Tartarin* n'avait-il pas eu l'occasion de lire, entre bien d'autres, un somptueux poncif de ce genre sous le titre : *Le Muezzin appelant à la prière* et sous la

signature de Ch. Yriarte (1), dans le *Monde Illustré* du 20 décembre 1862 ? A cette époque précisément Daudet publiait dans cette même revue sa première nouvelle algérienne : *La Mule du Cadi.*

« A l'heure où le soleil se couche derrière les montagnes, quand les dômes des mosquées et les blanches terrasses des villes se dorent des reflets du soleil couchant, le muezzin gravit silencieusement les marches étroites du minaret ; il apparaît au haut de la guebba.... De hauts palmiers se dessinent en silhouettes sombres sur un ciel enflammé ; pas un souffle d'air n'agite leurs longues palmes.... Le soir quand l'horizon est en feu et que le disque du soleil disparaît, l'Arabe, fervent observateur de sa religion, en quelque lieu qu'il se trouve, se prosterne et prie. Du haut de ce gracieux minaret, à cette heure du jour pleine de poésie, la voix mélancolique du muezzin répète, sur un mode mélancolique, les paroles sacrées.... »

Et, pour frapper plus vivement l'imagination du lecteur, Yriarte accompagnait cette description lyrique d'un « croquis » de sa main, reproduit sous la forme d'une séduisante gravure dans les colonnes du *Monde Illustré*. Au sommet d'un minaret un superbe type arabe, magnifiquement drapé, la barbe majestueuse, lève les bras vers le ciel, les yeux brillants et l'air inspiré, tandis qu'au pied de la mosquée deux palmiers aux silhouettes orientales croisent leurs branches au-dessus des terrasses d'une ville marocaine.

La figure de Don Quichotte ne se conçoit plus depuis Tony Johannot, Decamps et Gustave Doré, sans le profil anguleux de la maigre Rossinante, flanquée de l'ombre épaisse de l'âne qui porte Sancho ; Tartarin, de son côté, qui est tout ensemble don Quichotte et Sancho, a trouvé la monture qui convient à son âme à la fois

(1) Ch. Yriarte, collaborateur habituel du *Monde Illustré*, y rendait compte de tout ce qui intéressait l'Orient. Il venait par ailleurs de publier, en 1862, un *Voyage au Maroc*, qui fut assez bien accueilli du public.

romanesque et prudente : « Je voudrais quelque chose d'oriental, confie-t-il au prince Grégory ; ainsi par exemple, si nous pouvions avoir un chameau ! » En effet le chameau cher à Th. Gautier, le chameau symbole de l'Orient et de l'Afrique désertique (1), devient l'inséparable compagnon du Tarasconnais. Non sans peine, il en découvre un sur le marché d'Affreville. Pour cagneux qu'il soit, il l'adopte avec enthousiasme :

« C'était le vrai chameau du désert, le chameau classique, chauve, l'air triste, avec sa longue tête de bédouin et sa bosse, qui, devenue flasque par suite de trop longs jeûnes, pendait mélancoliquement sur le côté. Tartarin le trouva si beau, qu'il voulut que la caravane entière montât dessus. Toujours la folie orientale. »

La bête accompagne donc le Tueur de lions. Elle lui reste seule fidèle après ses mésaventures. Avec « son air triste, sa bosse et son allure d'oie bridée », elle fait cortège à Tartarin, malgré lui, jusqu'à Alger. Sur le quai, où le méridional désabusé va prendre le *Zouave* qui doit le rapatrier, il retrouve l'animal obstiné :

« Emmène-moi, semble dire son œil triste, emmène-moi dans la barque, loin, bien loin de cette Arabie en carton peint, de cet Orient ridicule, plein de locomotives et de diligences, où — dromadaire déclassé — je ne sais plus que devenir. Tu es le dernier Turc, je suis le dernier chameau. Ne nous quittons plus, ô mon Tartarin.... »

Et l'on sait en effet comment le chameau prend le bateau, lutte de vitesse avec le train et fait son entrée

(1) Déjà avant la conquête de l'Algérie, on ne concevait pas l'Afrique sans chameau. En 1830, le général de Bourmont « se rappelant l'effet produit une première fois sur les Romains par les éléphants de Pyrrhus et préoccupé de l'existence de nombreux dromadaires chez les Arabes, s'attendit à voir fondre sur son infanterie des escadrons de chameaux furieux ; il crut, en conséquence, devoir prévenir ses troupes de ne point s'émouvoir de cette attaque lorsqu'elle se présenterait. Nos fantassins attendent encore ces charges terribles de dromadaires. » Hugonnet, *Souvenirs d'un chef de bureau arabe*, p. 263. On trouvera l'ordre du jour du général en chef dans : Esquer, *La Prise d'Alger*, p. 295.

triomphale avec son cavalier dans Tarascon en délire. Charge burlesque dont l'outrance dénonce manifestement l'intention parodique. Tartarin et son chameau seront « le dernier Turc et le dernier chameau » des voyages en Orient comme don Quichotte, monté sur Rossinante, avait été le dernier des chevaliers errants. De part et d'autre la parodie tue la légende romanesque.

Cependant, pour goûter à son tour l'attirance du désert, tant vanté par Daumas, par Th. Gautier (1) et par Fromentin, Tartarin s'enfonce vers le Sud en quête d'aventures. Il n'y va pas seul. L'on sait comment le prince Grégory, qui l'a précédemment jeté dans les bras de Baïa, le rejoint à Miliana, le suit dans ses courses aventureuses et finalement l'abandonne après l'avoir dépouillé de tout son bien. Cette conclusion est le développement d'un épisode analogue de *Chapatin le Tueur de Lions*, avec cette différence que, dans la première version, le voleur est un vulgaire arabe du bled tandis que Grégory se dit prince de Monténégro.

Sans doute Daudet s'est souvenu, nous l'avons précédemment indiqué, de disgrâces semblables, survenues à des touristes trop confiants. Alger était largement pourvu, à l'époque où Daudet le visita, d'obligeants cicerones, qui, sans aller jusqu'à piller les voyageurs, s'entendaient assez à les exploiter. Tel d'entre eux a des traits communs avec Grégory. C'est le « Koulougli Hamoud », qui opère sur la place du Gouvernement, au passage des étrangers :

« Trente ans environ, taille moyenne, ni brun, ni blanc, ni rouge. Physique indéfini, bédouin, français et chinois tout ensemble.... Il s'assure d'abord de la finesse de votre linge, de la valeur de vos bijoux, devinant même par induction le contenu de votre bourse et le chiffre de vos rentes... Si vous

(1) « J'ai entendu dire à beaucoup de voyageurs, qu'il n'y avait pas de sensation plus délicieuse que de galoper tout seul dans le désert, au soleil levant, avec des pistolets dans ses fontes et une carabine à l'arçon de la selle ». *Constantinople*, p. 338.

êtes généreux, Hamoud est vôtre et les mystères les plus cachés de la vie musulmane vont se découvrir à vos yeux » (1).

Il se rend familier avec les touristes, les conduit aux bains maures, aux mosquées, aux cafés indigènes. Guide, marchand, vaguement entremetteur, il fournit tout renseignement, vend toute pacotille orientale. Il suffisait donc à Daudet de transposer des souvenirs analogues tirés de ses observations personnelles pour mettre sur pied l'ingénieux escroc Grégory.

Mais la stylisation du personnage est évidente. En la personne du « preïnce » de Monténégro, c'est encore une manie contemporaine que raille l'auteur de *Tartarin*. Les Balkaniques sont assez à la mode entre 1862 et 1870. Ils sont trop mêlés aux Turcs, pour ne pas bénéficier de l'enthousiasme littéraire et artistique pour tout ce qui touche à l'Orient. Valaques d'un côté, Monténégrins de l'autre se partagent la faveur de l'opinion. Si la Roumanie n'obtenait son autonomie qu'en 1878, dès 1862 « l'union moldo-valaque était un fait accompli » et « la nationalité roumaine était implicitement reconnue par la Sublime Porte », au témoignage de la presse du temps. A la même époque l'armée monténégrine faisait des prodiges d'héroïsme pour conquérir l'indépendance de la principauté ; quoique elle ait été vaincue, son courage resta l'admiration de l'Europe. Les intrigues continuaient jusqu'en 1876 auprès des cours de l'Europe pour préparer la revanche du petit état. Valaques et Monténégrins hantaient Paris, où ils jouissaient d'un prestige romantique. Le prince Nicolas de Monténégro, neveu du fameux Danilo, parcourait l'Exposition universelle en 1867. Ces visiteurs, à l'égal des Orientaux, savaient plaire aux

(1) Desprez, *L'hiver à Alger*, pp. 60-78. Le *Moniteur* du 20 février 1862 signale par ailleurs une « extrême affluence d'étrangers de toute nation à Alger, particulièrement Russes, Allemands, Anglais ». Et il cite entre autres le nom d'un prince Slave, Serge Korousof, demeurant, 4, place Mahon, à quelques pas de l'hôtel où était descendu Daudet.

femmes. Ne voit-on pas Daudet lui-même, à son entrée dans le monde, à cause de « sa tête merveilleusement charmante, de sa peau d'une pâleur chaude et couleur d'ambre, de sa figure sarrasine.... de ses longs cheveux et de son air sombre », passer, dans le salon d'Augustine Brohan, pour « un prince valaque » : « Cette jeune et charmante comédienne s'attacha à ses pas, convaincue qu'il était prince et qu'il arrivait en droite ligne de Valachie » (1). Cette aventure de jeunesse n'a pas pu ne pas se présenter à l'esprit de l'auteur de *Tartarin*, lorsqu'il parodia, en la personne de son « prince monténégrin très farceur et qui faisait des imitations de Ravel et de Gil Pérès », les Balkaniques en faveur dans les salons de l'Empire.

« Très bien élevé », l'altesse joue gros jeu au foyer du théâtre d'Alger, où il fait sonner bien haut ses titres pour couvrir l'indélicatesse de ses procédés. « Très bon prince », il condescend à trinquer, avec le méridional, son ami, « aux dames d'Alger et au Monténégro libre ». Et tout en « parlant du Monténégro libre », il s'impose à la confiance du Tarasconnais. Avec cela tout ce qu'il faut pour séduire :

« Mince, fin, les cheveux crépus, frisé au petit fer, rasé à la pierre ponce, constellé d'ordres bizarres, il avait l'œil futé, le geste câlin et un accent vaguement italien qui lui donnait un faux air de Mazarin sans moustaches. Très ferré d'ailleurs sur les langues latines et citant à tout propos Tacite, Horace et les *Commentaires*. De vieille race héréditaire, ses frères l'avaient, paraît-il, exilé dès l'âge de dix ans, à cause de ses opinions libérales, et depuis il courait le monde pour son instruction et son plaisir, en Altesse philosophe. »

Ce portrait semble détaché à l'avance de quelque chapitre des *Rois en exil*, tant il a de relief et d'allure : et

(1) A. Daudet, *Trente ans de Paris : Premier habit* et E. Daudet, *La jeunesse d'A. Daudet*, causerie à la Société des Conférences, le 16 février 1912. On se rappelle peut-être que, dans le *Nabab*, Daudet a représenté de petits valaques hébergés dans l'établissement hospitalier du Docteur Jenkins.

ce n'est pas sans intention malicieuse que Daudet donne pour compagnon de voyage à son Tarasconnais, déguisé lui-même en « Teur », un escroc, qui a tant de couleur locale, et ressemble à s'y méprendre à quelque authentique prince des bords du Danube ou de la mer Adriatique.

Enfin la parodie orientale se termine sur une scène de farce, de la plus joyeuse bouffonnerie. Au dénouement en effet tous les personnages de *Tartarin* se font reconnaître pour ce qu'ils sont, et la réalité se substitue au mirage. De même que la princesse Dulcinée du Toboso, en qui se réunissent, aux yeux de l'imaginatif don Quichotte, « tous les attributs de la beauté que les poètes donnent à leurs maîtresses », se révèle finalement vulgaire gothon de village « vannant du blé dans sa basse-cour », de même la mauresque, que Tartarin enamouré a paré de toutes les grâces orientales, lui apparaît, au retour de ses chasses, en un costume des plus légers, sablant le champagne, chantant *Marco la Belle*, et narguant son ex-ami dans le plus pur patois de Marseille. A vrai dire, l'idée de cette burlesque désillusion a pu être suggérée à Daudet par quelque relation de voyage du temps. Un Feydeau, qui se piquait à l'occasion de réalisme (1), avait déjà peint dans son *Alger* quelles scènes de bombances indigènes d'une belle couleur et il affirmait même avoir entendu une mauresque « chanter la romande de Marco » (2). D'autre part, un poète humo-

(1) « Je suis vraiment désolé, écrit-il, de vous présenter cet intérieur mauresque dans sa réalité vulgaire ; mais depuis qu'on m'a appelé réaliste, je me crois tenu à ne pas écrire un seul mot qui ne soit l'expression la plus exacte de la vérité. » *Alger*, p. 63.

(2) Rapprochement indiqué dans L. Degoumois, *L'Algérie d'Alphonse Daudet*, mais il convient de noter que Daudet a entendu lui-même la romance de *Marco la Belle*, puisqu'il en cite les premiers vers. Effectivement c'était une chanson à la mode vers 1862. Presque aussitôt après le retour de Daudet à Paris, le 16 juillet 1862, avait été donnée une reprise des *Filles de marbre* de Th. Barrière et L. Thiboust, avec Mlle Page dans le rôle de Marco la Belle. Et le feuilleton dramatique du *Moniteur* du 21 juillet 1862 soulignait le regain de succès obtenu par ce rôle auprès du public parisien.

ristique, A. de Chancel, dans une sorte de satire, dirigée vingt ans plus tôt contre l'Algérie et réimprimée en 1860 dans la *Revue Africaine*, contait un épisode analogue à celui qui clôt les amours de Tartarin et de Baïa :

« Je dirigeais mes pas vers une villa maure,....
Quand un chant m'arriva sur le vol de la brise,
Un chant tristement doux, tellement ingénu
Que je crus le connaître et l'avoir retenu ;
Et je marchai vers lui, retenant mon haleine,
La tête bourdonnante et la poitrine pleine....
Je l'aperçus enfin, la belle fille maure,
Sans haïc et sans voile, au pied d'un sycomore !
Sur son cou blanc et nu, des perles à milliers
Ruisselaient des neufs tours que faisaient ses colliers ;
Le jais de ses cheveux dessinait ses oreilles
Où deux perles tremblaient, de forme et d'eau pareilles ;
A chaque mouvement, le long de ses bras blancs
Deux cercles d'or jouaient ou s'arrêtaient tremblants ;
Et ses pieds, les germains des pieds de Cendrillon !..
Devant elle, elle avait un guéridon de marbre
Et, dans le cristal clair, un breuvage inconnu
Où sa bouche voilait son sourire ingénu.
J'avais trouvé d'un coup toute ma poésie,
Mon rêve oriental, doré de fantaisie....
Je m'approchai tout près. — Allah Kérim ! ma sainte
Chantait *Ma Normandie* (1) et buvait de l'absinthe !
Et quand elle eut fini son verre et sa chanson,
En frappant sur la table, elle appela : « Garçon ! »
J'étais dans un café ! — jadis palais peut-être ! —
A Mustapha Pacha, traduisez : bal champêtre ! » (2).

Mais, si la disgrâce n'a rien d'absolument neuf, par contre la signification parodique, que Daudet attache à l'incident dont est victime son héros, éclate d'une manière tout originale. Car Tartarin découvre d'abord dans sa Baïa, une fois dépouillée de ses oripeaux et de son fard oriental, une simple compatriote de Barbassou, transplantée dans les « harems » populaires d'Alger. Grégory

(1) Refrain à la mode vers 1845.

(2) A. de Chancel, *Première Algérienne : Revue Africaine*, 1860.

de son côté n'est qu'un faux Monténégrin récemment sorti de la geôle de Tarascon. Enfin il n'est pas jusqu'au muezzin, tant admiré du naïf méridional, qui ne se mue en un gaillard ingénieux en amour et connaisseur en absinthe. Aussi Tartarin désabusé tire-t-il lui-même la conclusion de cette joyeuse galéjade. S'affublant de la pelisse et du turban du « curé turc », il monte au minaret de la mosquée, pour jeter aux quatre coins de l'horizon, dans le plus oriental des décors, la plus plaisante prière qui soit :

« La mer luisait au loin. Les toits blancs étincelaient au clair de lune. On entendait dans la brise marine quelques guitares attardées. Le muezzin de Tarascon se recueillit un moment ; puis, levant les bras, il commença à psalmodier d'une voix suraigüe : « La Allah il Allah... Mahomet est un vieux farceur... L'Orient, le Coran, les bachagas, les lions, les Mauresques, tout ça ne vaut pas un viédaze !... Il n'y a plus de Teurs..... Il n'y a que des carotteurs..... Vive Tarascon !... »

Le voyage de Tartarin en Algérie s'achevait ainsi sur ce pied de nez gavroche à l'Orient et à l'orientalisme romanesque. Et la « joyeuse malédiction tarasconnaise », rappelait encore, sur le mode burlesque, la malédiction de l'ami de don Quichotte contre les livres de chevalerie et les aventures chevaleresques.

XXIII. — Les remords d'A. Daudet

Après quelques années d'intervalle, l'écrivain, fixant dans ses souvenirs l'histoire de sa vie et de ses livres, semblera regretter de n'avoir su tirer des impressions de son voyage dans la colonie qu'une parodie bouffonne de l'orientalisme :

« Certes je conviens qu'il y avait autre chose à écrire sur la France algérienne que les *Aventures de Tartarin* ; par exemple une étude de mœurs cruelle et vraie, l'observation d'un pays neuf, aux confins de deux races et de deux civilisations, avec leur action réflexe, le conquérant conquis à

son tour par le climat, par les mœurs molles, l'incurie, la pourriture d'Orient, matraque et chapardage, l'algérien Doineau et l'algérien Bazaine, ces deux parfaits produits du bureau arabe. Que de révélations à faire sur la misère de ces mœurs d'avant-garde, l'histoire d'un colon, la fondation d'une ville au milieu des rivalités des trois pouvoirs en présence, armée, administration, magistrature. Au lieu de tout cela, je n'ai rien rapporté que Tartarin, un éclat de rire, une galéjade » (1).

Ce regret ne saurait être partagé, ni par les lecteurs profanes du conte si gai et si pittoresque de Daudet, ni par les gens instruits du mouvement littéraire du XIX[e] siècle, qui constatent l'intérêt de ce petit chef-d'œuvre au point de vue de l'histoire des idées. Il constitue en effet, en même temps qu'une caricature amusante des récits de chasse et des romans d'aventures, l'une des réactions les plus marquantes du sens critique contre l'orientalisme en vogue sous l'Empire .

« Avec Daudet, a pu justement écrire M. Martino, l'Algérie fut brusquement découronnée de son prestige exotique et guerrier. Elle devint pour le lecteur français un pays de banal tourisme, où les aventures ne pouvaient être que de médiocres incidents de voyage, et qui déconcertaient radicalement les rêveurs assez naïfs pour venir y chercher confirmation de l'image grandiose et terrifiante que, jeunes, ils s'en étaient formée, grâce aux récits d'exploration, de chasse ou de conquête. » (2).

Tout au plus pourrait-on déplorer que l'auteur de *Tartarin* n'ait pas donné, en pendant à son conte héroï-comique, le roman d'observation réaliste, dont il a tracé le plan dans *Trente ans de Paris*, à l'époque même où il rêvait « d'un livre d'histoire moderne, vivant, capiteux, d'une documentation terriblement brûlante, qu'il faudrait arracher des entrailles mêmes de la vie » (3).

(1) *Trente ans de Paris, Histoire de mes livres, Tartarin de Tarascon.*

(2) P. Martino. *L'Œuvre Algérienne d'Ernest Feydeau*, p. 185.

(3) *Souvenirs d'un homme de lettres, Les rois en exil.*

C'eût été également une œuvre d'actualité brûlante que celle que Daudet pensa composer sur « les mœurs d'avant-garde » de la colonie, la « pourriture d'Orient », les « produits des bureaux arabes », les « rivalités » administratives, et la « vie du colon ». Elle serait d'ailleurs venue à son heure, vers la fin de l'Empire, au milieu des discussions passionnées auxquelles l'Algérie donnait lieu. Or on ne peut s'empêcher de penser, en relisant les ouvrages de Daudet, des *Lettres de mon moulin* au *Nabab*, qu'il avait sur le sujet une documentation abondante et précise, tant ces ouvrages sont riches en développements, susceptibles de refléter l'opinion contemporaine touchant l'Algérie.

Cette documentation il l'empruntait sans doute à ses notes de voyage, mais il la grossissait des souvenirs des débats parlementaires auxquels il avait pu assister, des échos des polémiques de presse, dont on devait s'entretenir dans la salle de rédaction du *Figaro*, des renseignements puisés aux publications intéressant la colonie, peut-être des propos enregistrés au cours de ses conversations avec Clément et Alexandre Duvernois (1). A. Daudet avait en effet noué des relations avec Alexandre

(1) Clément Duvernois avait séjourné longtemps à Alger. Il y avait fondé l'*Algérie nouvelle*, où il menait campagne contre l'administration de la colonie. Rentré en France, il y fut rédacteur au *Temps* et à la *Liberté*, devint député des Hautes-Alpes en 1869, contribua à la chute du ministère Ollivier en 1870, et détint un temps le portefeuille de l'agriculture dans le cabinet Palikao. Il collabora de façon intermittente au *Figaro*, à l'époque où Daudet y avait ses entrées. De son passage en Algérie, il tira la matière de multiples brochures sur les affaires coloniales et de deux ouvrages plus importants : *L'Algérie ce qu'elle est, ce qu'elle doit être* (Paris, 1858), sorte de pamphlet contre l'administration algérienne ; *L'Algérie pittoresque* (Paris, 1863), où il signale aux touristes les diverses attractions propres à solliciter leur attention : la vue d'Alger en amphithéâtre, l'arrivée du paquebot de France au milieu des barques qui se disputent passagers et colis, la montée de la rampe de la Pêcherie, l'animation de la Place du Gouvernement, le pittoresque dédale de la ville haute avec ses boutiques sombres, ses cafés indigènes, ses bains maures, ses bazars, les costumes bigarrés d...

Duvernois, lors de son séjour à Miliana. Il l'avait retrouvé au *Figaro*. Duvernois s'était intéressé aux projets littéraires de Daudet, concernant l'Algérie, et, s'il faut en croire les confidences publiées dans *Trente ans de Paris*, il avait été choqué par le ton désinvolte, adopté par l'auteur de *Tartarin*, pour parler de la colonie :

« Le secrétaire de la rédaction du *Figaro* à cette époque était Alexandre Duvernois, le frère de Clément Duvernois, ancien journaliste et ministre. Par grand hasard, j'avais, neuf ans auparavant, au cours de ma joyeuse expédition, rencontré Alexandre Duvernois, alors modeste employé au bureau civil de Milianah. Il gardait de cette époque un vrai culte pour la colonie... Il fut irrité, révolté par la façon légère dont je parlais de sa chère Algérie.... » (1).

On voit que Daudet garde, à plusieurs années de distance, un souvenir très précis de la carrière de Clément et d'Alexandre Duvernois et de l'attachement de ce dernier à l'Algérie. Les deux frères étaient en effet fort

---

mauresques, des juifs, des juives, le tohu-bohu hétéroclite des marchés arabes, etc...
Alexandre Duvernois fit, de 1846 à 1862, toute une carrière ad-
ministrative dans les bureaux arabes d'Algérie. Successivement in-
terprète, sous-chef de bureau arabe, adjoint aux bureaux d'Orléans-
ville et de Miliana, il démissionna en 1862 pour entrer, peu après,
à la rédaction du *Figaro*, à laquelle il demeura attaché jusque vers
1870. Il publia une brochure et un livre documentés sur l'adminis-
tration de la colonie : *La question algérienne au point de vue des*
musulmans (Miliana, 1863) et *Le Régime civil en Algérie* (Paris, 1865).
Il resta à Paris le défenseur convaincu des intérêts algériens. Dans
un prospectus signé de lui, du 20 octobre 1867, il annonçait la fon-
dation d'un journal, en des termes qui précisent clairement sa po-
sition dans les débats soulevés par l'Algérie. Ce journal devait « se
faire l'écho de la presse algérienne, servir de trait d'union entre
les feuilles locales et les journaux de la Métropole, création absolu-
ment nécessaire, en présence de la situation difficile faite à l'immi-
gration... Il aurait pour titre : *La Réforme algérienne*, c'est-à-dire
que depuis la première jusqu'à la dernière ligne, il se consacrerait en
entier à l'examen des questions algériennes. Il s'imprimerait à
Bruxelles, ce qui lui permettrait de conserver la plus entière liberté
d'action ». Ce journal resta d'ailleurs à l'état de projet.

(1) *Trente ans de Paris, Histoire de mes livres, Tartarin de Tarascon.*

qualifiés pour en parler ; et, sur un sujet qui leur tenait à cœur, il est vraisemblable qu'ils ont discuté avec l'écrivain, qui portait sa copie au *Figaro* ; ils ont pu, à l'occasion rafraîchir sa mémoire, enrichir sa documentation.

XXIV. — Daudet et les mœurs coloniales

En tout cas, il est aisé de retrouver dans l'œuvre d'Alphonse Daudet l'écho des controverses auxquelles l'Algérie donnait lieu à l'époque de l'Empire. Et si, au total, le témoignage qu'il porte sur la colonie, même en tenant compte de l'intention caricaturale, n'est guère favorable, il faut convenir qu'il se borne à traduire l'opinion du public averti, du moins lorsqu'elle pouvait s'exprimer en toute indépendance.

Plus d'une fois, par exemple, l'auteur des *Lettres de mon Moulin*, de *Tartarin*, des *Contes du Lundi*, dénonce les mœurs coloniales. S'il faut l'en croire, ce « corps de garde d'Occident », qu'est l'Alger français, pourrait en remontrer à ceux de la Métropole : « Les parfums du vieil Orient s'y compliquent d'une forte odeur d'absinthe et de caserne ». Les « zouaves en ribotte » y font assaut d'ivrognerie avec les muezzins buveurs d'absinthe (1), avec les capitaines de paquebot fervents de la verte liqueur (2), avec les conducteurs de diligence, qui marquent les étapes à coup de champoreau (3). Les agas du bled transgressent à plaisir la loi coranique et les caïds suivent volontiers leur exemple :

---

(1) « Le muezzin était assis devant un grand verre d'absinthe fraîche, qu'il battait religieusement » (*Tartarin de Tarascon*).

(2) « Maître Barbassou, le capitaine du *Zouave*, prenait l'absinthe en fumant sa pipe » (*Tartarin de Tarascon*).

(3) « A la première étape, il régala le conducteur d'un superbe champoreau, liqueur nationale composée d'eau-de-vie et de café... A Douéra, nouvelle station, nouveau champoreau ; dito à Bouffarick. De station en station, de champoreau en champoreau. » (*Chapatin le Tueur de Lions*). — « Quelquefois ce polisson-là me fait faire un détour de deux lieues pour aller chez un ami boire l'absinthe ou le champoreau » (*Tartarin de Tarascon*).

« Un aga du voisinage venait boire du vin de France. *Une seule goutte de vin est maudite*, dit Mahomet dans son Coran; mais il y a des accommodements avec la Loi. A chaque verre qu'on lui versait, l'aga prenait, avant de boire, une goutte au bout de son doigt, la secouait gravement, et, cette goutte maudite une fois chassée, il buvait le reste sans remords » (1).

« ...Les caïds libertins et ivrognes se soûlent de champagne aux côtés de blanchisseuses mahonnaises » (2).

Les avocats véreux de Miliana concluent leurs affaires entre deux verres d'alcool : « Ces messieurs reçoivent leurs clients au café de la grand'place et donnent leurs consultations entre l'absinthe et le champoreau « (3).

Certes le débit de l'absinthe devait donner lieu à un actif commerce dans la colonie, s'il faut en juger par le fait qu'une mercuriale de 1854 en enregistrait le prix à côté de celui des denrées les plus nécessaires à la vie. Le litre de la drogue valait à cette date 2 francs, alors que la bordelaise de vin rouge coûtait à Alger 90 francs. A ce compte les ivrognes avaient plus court de se vouer à l'absinthe. Aussi les témoins autorisés ont-ils fréquemment l'occasion de dénoncer l'intempérance à laquelle s'adonnent également indigènes, colons et soldats : « Ah ! croyez-le bien, s'écrie le préfet d'Alger dans un discours au Conseil général en 1860, ce ne serait pas un malheur pour l'Algérie, quand un certain nombre de cabaretiers l'auraient quittée !.... » « La conquête n'a profité qu'aux vivandiers » (4), affirme-t-on ailleurs. Les guides du temps constatent les ravages du mal chez les indigènes: « Souvent ce sont les princes de l'Orient eux-mêmes qui donnent l'exemple.... En général ceux des musulmans qui transgressent sur ce point leur religion

(1) *Contes du Lundi : Le Caravansérail.*

(2) *Tartarin de Tarascon.* Même le sage Sid-Omar (*Lettres de mon moulin : A Milianah*) boit volontiers le champagne « quand ses serviteurs ont le dos tourné ».

(3) *Lettres de mon moulin : A Milianah.*

(4) Berthomier, *La vérité sur l'Algérie*, Alger, 1861, p. 22.

le font pour se procurer les violentes sensations que le vin occasionne et le précepte une fois violé, ils pensent qu'on aurait tort de garder quelque mesure » (1). Un magistrat local croit devoir consacrer toute une étude au fléau qu'est « l'absinthisme » :

« L'absinthisme, j'appelle ainsi l'habitude de boire de l'absinthe à outrance, est un fléau qui n'est que trop digne d'être appelé, en Algérie surtout, la source de tous nos maux. Ce fléau est ancien en Algérie. Il date pour ainsi dire du lendemain de la conquête... L'absinthe n'a pas tardé à devenir l'objet d'excessives libations..... Son usage est maintenant universellement répandu. A elle seule l'Algérie en a consommé plus que toutes les parties du monde... Nous sommes allés porter en Algérie ce meurtrier breuvage, et notre armée et nos colons en ont fait et en font encore un déplorable abus.... » (2).

Comment en effet colons, officiers et soldats résisteraient-ils à l'attrait de l'alcool, réconfort contre le désœuvrement ou l'exil : « La solitude lorsqu'elle n'a pas pour compagnon le travail engendre bien des vices et l'absinthe nous a perdu là bon nombre de jeunes officiers dont les services n'auraient pas été inutiles lors de notre dernière guerre » (3). Il se peut même que l'armée ait sur ce point donné l'exemple :

« L'armée emporte toujours avec ses bagages une population très peu morale de cantiniers et de courtisanes. Si l'armée est au pouvoir, avec elle y arrivent courtisanes et cantiniers. En Algérie, tout cela s'est vu. Le déplorable abus qu'on y fait des liqueurs fortes y a tué plus d'hommes que le plomb des Arabes.... » (4).

En effet, dans les villes de garnison algériennes, il

(1) Barbier, *Itinéraire de l'Algérie*, 1855.

(2) Frégier, Président du tribunal de Sétif, membre de l'Académie de Législation de Toulouse, *L'absinthisme en face de la loi*, Constantine, 1863, pp. 5-7.

(3) Ch. Jourdan, *Croquis algériens*, p. 232. On sait l'amitié qui unissait à Ch. Jourdan l'auteur de *Jack*.

(4) C. Duvernois, *L'Algérie, ce qu'elle est, ce qu'elle doit être* p. 248.

semble qu'on ait mené joyeuse vie sous l'Empire. Ce n'est pas sans raison que Tartarin rencontre tant de compagnes faciles sur sa route jusqu'au jour où sa vertu succombe sur les divans orientaux de l'une d'elles. Sur le *Zouave*, sur la Place du Gouvernement, dans les « alcazars », dans la diligence de Blida, lorettes et cocottes rôdent autour des uniformes. Le mot de Daudet dans *Tartarin*, pour plaisant qu'il soit, est significatif : « Deux cocottes rejoignaient leur corps, le 3e Hussards ». Et tandis que ce joli monde, « épaves de Bullier ou du Casino, vierges folles suivant l'armée », danse à corps perdu dans les bals masqués, en quelque salle voisine, ouverte au grand public, « une foule fiévreuse et bariolée » joue gros jeu. Officiers et soldats y coudoient les colons et les indigènes eux-mêmes : car ceux-ci, au contact des Européens, ont pris goût aux jeux d'argent ; ils se découvrent à Tartarin « de première force à la bouillotte » (1).

L'appétit de jouissance, qui caractérise ces « mœurs d'avant-garde », est bien des fois dénoncé également par les contemporains. D'aucuns y voient un attrait de plus, peut-être un indice de vitalité :

« Il y a à Alger des cafés où l'on chante, des guinguettes où l'on danse, sans compter les bals maures... On voit des gens circuler toute la nuit. Certains cafés ne ferment jamais... Il y a dans les colonies naissantes un surcroît de sève, une soif de plaisir, une audace d'expansion, inconnues aux patries rassises. » (2).

Mais d'autres, plus pessimistes signalent le danger :

« Bon nombre d'Européens, de Français surtout, qui dans leur pays étaient connus comme des hommes sages, prudents, modérés, deviennent, à peine arrivés sur le sol algé-

(1) Ce jeu de hasard, hardi et dangereux par les pertes qu'on y pouvait faire, inventé vers la fin du Directoire, en partie oublié sous la Restauration, reprit grande faveur sous l'Empire.

(2) Desprez, *L'hiver à Alger*, 1864, pp. 30-32. Barbassou donne à

rien, négligents, oublieux de toute précaution, paresseux, débauchés même » (1).

La faute en est peut-être au climat, aux habitudes déjà anciennes, à la « pourriture d'Orient », comme l'explique l'auteur de *Trente ans de Paris*. Mais il faut aussi l'attribuer à l'étrangeté du recrutement, qui peuple la colonie d'éléments douteux, pris au hasard en France ou en Europe. On transplante pêle-mêle, en des villages créés de toutes pièces, un lot de déracinés, tirés sans grand choix de quelque pays pauvre. Ainsi Tartarin sur la route de Mustapha rencontre des voitures entières d'émigrants. La diligence, qui le mène d'Alger à Blida, lui confie qu'« elle charrie un tas de mécréants venus de je ne sais d'où...., des colons en guenilles qui parlent un langage auquel Dieu le Père ne comprendrait rien. »

XXV. — Daudet et les misères de la colonie

Le résultat, ce sont « les essais malheureux de colons adonnés à tous les vices » (2), c'est la rareté des vrais colons et l'abondance des déclassés:

« Nous avons pris tout notre contingent de Maltais, de Mahonnais... tous gens sur lesquels nous ne pouvons pas fonder de grandes espérances.... Grande est la folie d'espérer faire avec des tailleurs, des coiffeurs, des artistes, etc..., déclassés chez eux, des travailleurs agricoles... Tous les efforts que l'Etat a fait pour la colonisation ont eu pour effet de produire, dix-huit ans après la publication de la brochure du maréchal Bugeaud, le chiffre de 20.000 cultivateurs. Et au prix de quels sacrifices ! Quelques millions par an, sans compter les 50 millions qu'on a dépensés pour les colonies agri-

Tartarin la même explication des mœurs audacieuses de la Colonie. Au Tarasconnais déçu qui « hurle » : « Mais c'est donc tous des gredins dans ce pays », il répond avec « un geste de philosophe » : « Mon cher, vous savez, les pays neufs ! »

(1) Hugonnet, *Souvenirs d'un chef de bureau arabe*, 1858, p. 155.

(2) Id., p. 253.

coles, ce qui porte le prix de revient d'un colon, aussi bien homme que femme et enfant à 5.000 fr. environ. » (1).

Le résultat, c'est encore la misère pour le colon qui s'entête, le découragement et l'abandon de la terre défrichée par le plus grand nombre :

« L'indigène n'a peut-être jamais vu près de lui un cultivateur d'Europe, établi depuis longtemps, rester sur place et prospérer. Ce n'est partout qu'une succession de colons, disparaissant bientôt d'une façon ou d'une autre.... » (2).

En vain force-t-on Arabes et colons à bâtir et à planter, dans l'espoir de les fixer au sol. C'est en réalité précipiter leur ruine :

« Les maisons ont été dès longtemps abandonnées ; la plupart n'ont jamais été habitées et sont complètement en ruines. Bon nombre de leurs propriétaires ont été ruinés par une dépense qui était au-dessus de leurs forces... » (3).

« Sur cinq, il n'y a pas plus d'un concessionnaire qui ait conservé sa concession primitive... Ils ne savent pas, ils ne peuvent pas savoir ce que coûte la bâtisse en Algérie. Ils ne savent pas ce que c'est que de planter trente arbres par hectare ; ils ignorent ce que c'est qu'un hectare de palmiers-nains à défricher... » (4).

« Des crédits ont été votés, des villages construits... Les crédits ont été dévorés, les villages sont tombés en ruines. Et quant aux malheureux qu'on avait dépaysés, ils ont péri pour la plupart dans la plus horrible misère... » (5).

Aussi cette colonie, créée à coups de décrets, offre, vers 1860, un tableau navrant :

« En parcourant les villages créés par l'administration, bien des illusions tombent. Descendez en août de Milianah à Alger par la diligence, et jetez à la hâte un coup d'œil en passant sur tous ces centres de colonisation, établis au pied

(1) Berthomier, *La vérité sur l'Algérie*, 1861, pp. 30-34.
(2) Hugonnet, *Souvenirs*, p. 153.
(3) A. Duvernois, *Le régime civil en Algérie*, p. 73.
(4) C. Duvernois, *L'Algérie, ce qu'elle est, ce qu'elle doit être*, p. 144.
(5) C. Duvernois, *L'Algérie pittoresque*, p. 294.

de l'Atlas, la vue de cette population étiolée vous fera mal... Refaites la même route de Blidah à Milianah, mais cette fois à cheval, vous serez bien étonnés en apercevant des constructions françaises déjà abandonnées et en ruines... Nous pourrions citer cent exemples de colons découragés, qui ont quitté leur terre défrichée et leur maison bâtie, d'autres qui ont vendu ou veulent vendre leur exploitation, en perdant deux tiers sur le prix de revient.... » (1).

Ces protestations, A. Daudet a pu les lire en maint endroit, entre 1860 et 1869, dans les ouvrages auxquels je viens de faire des emprunts ; certains, comme ceux des frères Duvernois, ont très vraisemblablement passé dans ses mains. Il les a lues aussi dans les journaux et dans les comptes-rendus des séances parlementaires. Comment n'en aurait-il pas retenu l'accent, lui qui a fait précisément le « voyage de Milianah à Alger par la diligence », qui a « jeté à la hâte un coup d'œil en passant sur les centres de colonisation », qui a parcouru à cheval, les terres avoisinant Miliana ? Comment ne confirmerait-il pas dans *Tartarin* ces témoignages, dont il avait pu, de ses yeux, vérifier la justesse ? Il ne s'en fait pas faute et le raccourci qu'il trace de l'Algérie française est aussi expresif en sa brièveté que les tableaux détaillés que nous venons de citer :

« Tout autour, des plaines en friche, de l'herbe brûlée, des buissons chauves, des maquis de cactus et de lentisques, le grenier de la France ! Grenier vide de grains, hélas ! et riche seulement en chacals et en punaises... De loin en loin un village français avec des maisons en ruine, des champs sans culture, des sauterelles enragées, qui mangent jusqu'aux rideaux des fenêtres. » (2).

Aussi ne manquent-ils pas de mérite, ceux qui, venus de France ou d'ailleurs sur le sol d'Afrique, en d'aussi lamentables conditions, s'y implantèrent, y subsistèrent en dépit des difficultés, auxquelles les lenteurs et peut-être la secrète mauvaise volonté de l'administration

(1) Berthomier, *La vérité sur l'Algérie*, pp. 22-24.
(2) *Tartarin de Tarascon*, 3e épisode, ch. v.

ajoutaient de nouveaux obstacles : « Chaque colon, avant de s'installer, est l'objet de toute une série de formalités, d'écritures, d'enquêtes, si bien qu'il a souvent épuisé ses ressources, avant d'avoir le sol qui devrait en fournir l'emploi » (1). « Il vaut mieux, quand on a quelques capitaux, acheter des terres libérées que prendre des concessions gratuites de l'Etat, lesquelles, par l'exécution des conditions imposées, reviennent beaucoup plus cher que le prix courant des terres » (2). Quelle réserve d'énergie et d'intelligence chez ceux qui ont réussi à triompher des obstacles : « Ceux de ces pionniers qui ont survécu ont déployé une énergie remarquable et forment des groupes pleins d'intelligence et de vie » (3).

Comme il est aisé de concevoir que Daudet ait pu caresser un moment le projet d'écrire, avec ses propres souvenirs, confirmés par ses lectures ou ses conversations, « l'histoire d'un colon ! » Il en a même esquissé le plan dans un des récits des *Lettres de mon Moulin*, intitulé *Les Sauterelles :* et l'hommage qu'il y rend, en passant, à la ténacité des premiers colons du Sahel permet de deviner dans quel esprit il eût décrit tout au long leur existence :

« En admirant le luxe et l'ordre de ces choses, cette belle ferme, les écuries et les hangars groupés autour, je songeais qu'il y a vingt ans, quand ces braves gens étaient venus s'installer dans ce vallon du Sahel, ils n'avaient trouvé qu'une méchante baraque de cantonnier, une terre inculte hérissée de palmiers nains et de lentisques. Tout à créer, tout à construire. A chaque instant des révoltes d'Arabes. Il fallait laisser la charrue pour faire le coup de feu. Ensuite les maladies, les ophtalmies, les fièvres, les récoltes manquées, les tâtonnements de l'inexpérience, la lutte avec une administration bornée, toujours flottante. Que d'efforts ! Que de fatigues ! Quelle surveillance incessante ! Encore maintenant, malgré les mauvais temps finis, et la fortune si chèrement gagnée,

(1) C. Duvernois, *L'Algérie pittoresque*, p. 294.

(2) Duval, *Tableau de l'Algérie*, p. 439.

(3) C. Duvernois, *L'Algérie pittoresque*, p. 293.

tous deux, l'homme et la femme, étaient les premiers levés à la ferme. A cette heure matinale, je les entendais aller et venir dans les grandes cuisines du rez-de-chaussée, surveillant le café des travailleurs. Bientôt une cloche sonna, et au bout d'un moment les ouvriers défilèrent sur la route, tout un peuple disparate, difficile à conduire. A chacun d'eux, le fermier, devant la porte, distribuait sa tâche de la journée d'une voix brève, un peu rude.... »

Ce résumé de la lutte des premiers colons algériens contre la terre, les maladies, les indigènes, l'administration, a lui aussi la réalité convaincante d'un témoignage. Ç'en est un en effet, fondé tout ensemble sur l'expérience personnelle et le souvenir des revendications multiples de la colonie et de ses porte-parole,

XXVI. — Daudet et la société indigène

Si nos nationaux dépensèrent tant d'efforts pour s'implanter en Algérie, faut-il penser que les Arabes avaient davantage à se louer, à cette époque de crise, de notre établissement en Afrique ? Les partisans de la domination militaire, à laquelle était encore soumise notre récente conquête, le laissaient volontiers entendre, se posaient en protecteurs de l'Arabe contre l'immigrant, rêvaient d'un régime où, sous l'autorité tutélaire de l'armée française, l'indigène fût resté le maître chez lui. On sait que cette utopie hanta un temps le cerveau impérial et chimérique de Napoléon III ; on faillit même tenter l'aventure (1). A la suite de son premier voyage en

(1) En 1858 l'Empereur avait décidé de faire du gouvernement de l'Algérie une vice-royauté avec à sa tête le prince Napoléon, second fils du roi Jérôme. Il se contenta finalement de créer le 24 juin 1858 le ministère de l'Algérie. Il en confia le portefeuille au prince qui le garda jusqu'au 8 mars 1859, date à laquelle il résigna son pouvoir qui fut transmis à Chasseloup-Laubat. Le ministère de l'Algérie fut définitivement supprimé le 24 novembre 1860. Le 16 juin 1858 le prince Napoléon écrivait à Napoléon III à propos de cette création : « Quand je pense que vous étiez disposé à me nommer vice-roi, à faire une séparation encore plus complète, car, en me nommant vice-roi,

Algérie, l'Empereur écrivait au maréchal Pélissier, le 13 février 1863 : « Je suis aussi bien l'Empereur des Arabes que des Français. » Et, tôt après, pour préciser le sens de cette forte parole, était publiée sous le titre : *Indigènes et Immigrants*, une brochure anonyme, inspirée par le ministre de la guerre, le maréchal de Randon, qui déclarait : « Le vrai paysan de l'Algérie est l'Indigène ; l'Immigrant ne doit plus venir lui disputer les parcelles de terre où il végète.... La conclusion obligatoire conduit à la civilisation des indigènes en maintenant provisoirement leur organisation sociale. » Lors d'un second voyage en Afrique, Napoléon III adressait aux Arabes une proclamation où reparaissait la même chimère généreuse et où le souverain appelait de ses vœux « le jour où la race arabe régénérée retrouverait sa puissante individualité ». Dans une lettre de l'Empereur à Mac-Mahon, on pouvait lire encore cette phrase significative: « L'Algérie est à la fois un royaume arabe, une colonie européenne et un camp français ». Enfin, pour marquer une première étape dans la voie des réalisations, un sénatus-consulte du 22 avril 1863 constituait la propriété individuelle arabe et mettait fin à l'acquisition des terres indigènes par les Européens (1). Dans un discours au Corps Législatif, le 23 janvier 1864, le général Allard, commissaire du gouvernement, commentait en ces termes le décret : « Ce sénatus-consulte a confirmé aux Arabes la propriété des terres qu'ils occupaient... il a donné aux indigènes une confiance qu'ils n'avaient jamais eue jusqu'ici. Ils se montrent plus disposés à accepter nos lois, notre domination. »

Par contre, ce fut, dans les milieux civils de la colonie, un beau concert de récriminations contre ces mesu-

vous auriez constitué un royaume d'Algérie séparé. » E. d'Hauterive, *Lettres de Napoléon III et du prince Napoléon*, *Revue des Deux Mondes*, 1er janvier 1924, pp. 67-68.

(1) D'autre part un décret du 7 juillet 1864 subordonnait plus étroitement l'autorité civile à l'autorité militaire.

res. Le maréchal Randon lui-même dut constater le ton « passionné » des protestations de la presse algérienne : « Stupéfaction, consternation, écrit J. Duval dans *l'Economiste français* du 25 février 1863, sous le titre : *Les colons algériens et la lettre impériale*, telle a été la première impression éprouvée par les colons algériens à la lecture de la lettre de l'Empereur. A Alger, le maire a immédiatement affiché une proclamation pour inviter les citoyens à signer une pétition...... Les présidents des conseils généraux, des chambres d'agriculture et de commerce à Constantine et à Oran protestent.... Il s'agit d'être ou de ne pas être, de rester une colonie française ou de devenir un royaume arabe. » Un colon de Marengo adresse une lettre indignée à E. de Girardin qui, dans un article de la *Presse*, avait soutenu les projets de l'Empereur : « Abandonner l'Algérie parce qu'elle coûte cher! remettre ses destinées entre les mains d'un Arabe ! Ce n'est rien moins qu'un infanticide conseillé à notre noble patrie ! Monsieur de Girardin n'a point vu l'Algérie ! Il n'a point vu ses colons à l'œuvre ! Il n'est pas étonnant que, voyant par les yeux d'autrui, il se soit trompé.» (1).

On comprend assurément les exclamations, la stupeur et la consternation des colons. La conséquence de cet état d'esprit fut que, dans une série d'articles, de brochures, d'ouvrages importants, les défenseurs de la colonie s'efforcèrent d'ouvrir les yeux du monde officiel sur l'état exact de cette société arabe, à laquelle on prétendait offrir l'autonomie sous la tutelle de l'Empire français. Ils en firent un tableau un peu chargé, propre néanmoins à rappeler la réalité décevante, qui se masquait sous les grands mots des poètes orientaux ou des rêveurs de la politique impériale :

« Il est des gens qui, les uns parce qu'ils poétisent tout, les autres parce qu'ils sont intéressés à présenter la société

(1) *Lettre d'un colon sérieux de la Mitidja à un ami de la France*, Blida, Arnavon, 1863, pp. 5-6.

arabe sous le jour le plus imposant possible, font ronfler les grands mots de noblesse militaire et de noblesse religieuse. Ce sont là des mots à effet mais ce ne sont que des mots.» (1).

La vérité est tout autre, s'il faut croire les témoins avertis. Un « ancien directeur des affaires civiles en Algérie », V. Foucher, précise ce qu'il convient de penser de cette prétendue noblesse indigène. Elle a été créée en partie par l'administration française elle-même dans son ignorance du véritable état de la société arabe : « Le territoire conquis fut divisé en grands commandements confiés à des chefs arabes... De là les Khalifaliks ou Bach' agaliks, subdivisés en circonscriptions moins étendues appelées aghaliks, qui comprenaient un certain nombre de kaïdats ». Mais bientôt « on s'aperçut qu'il pourrait y avoir du danger à donner d'aussi grands pouvoirs, dont ils n'étaient que trop portés à abuser, à des chefs placés en dehors d'un contrôle sérieux. » Et il fallut prendre des mesures pour « garantir les populations contre les exactions de leurs chefs, notamment dans la levée des impôts » (2). Alexandre Duvernois, qui fit toute sa carcière dans les bureaux algériens, accuse plus nettement encore l'administration française d'avoir perpétué « l'aristocratie omnipotente des aghas » qu'avait instaurée Abd-el-Kader, à la place du régime turc, dans lequel le pouvoir du caïd, seul chef reconnu, était balancé par l'existence des djemaâs :

« Certainement il existe des chefs chez les Arabes, écrit-il. Mais est-il nécessaire de répéter qu'ils ont été créés par Abd-el-Kader et par nous seuls ? » (3).

« En apparence de grands chefs, ayant de grands commandements, couverts de croix, ayant des habitations, des armes et des équipages luxueux, admis dans les salons, à la table du gouverneur, chez les ministres et même chez l'Empereur... En réalité des hommes taillés sur les patrons coupés par Abd-el-Kader, qui n'ont d'autre influence que celle qu'ils tiennent de nous, d'autre luxe que celui qui leur est imposé..... Une aristocratie de comédie..... » (1).

(1) A. Duvernois, *Le régime civil en Algérie*, p. 131.

(2) V. Foucher, *Les bureaux arabes en Algérie*, Paris, 1858, p. 19.

(3) A. Duvernois, *Le régime civil en Algérie*, p. 137.

Cependant ces chefs s'érigeaient en tyrans de leurs propres coréligionnaires, qu'ils pressuraient à plaisir pour satisfaire leur insatiable cupidité. Sur ce point encore les témoignages concordent :

« Ce qu'il y a de réellement repoussant dans la société indigène, ce sont les abus d'autorité et les exactions des chefs... Ils font argent de tout. Le chef fait des cadeaux, la tribu paie ; le chef reçoit des récompenses des Français, la tribu paie en signe de joie ; au contraire, il est puni, la tribu paie en dédommagement ; le chef voit des enfants lui naître ; la tribu paie les réjouissances ; il perd des membres de sa famille, la tribu paie les larmes ; le chef se met en route pour un long voyage, un pèlerinage par exemple, la tribu paie le départ, elle paie encore le retour. Panurge connaissait « soixante-et-trois manières d'avoir de l'argent à son besoing. » Le sectateur de Mohammed est, je crois, encore plus fort... Il est passé maître dans l'art de plumer la poule sans trop la faire crier.... » (2).

Un des moyens les plus ingénieux de pratiquer l'opération est de donner une fête à l'occasion d'un événement de famille ou de quelque visite d'un hôte de marque : « Quand un Arabe donne une fête, chacun des assistants doit lui offrir de l'argent. Les chefs arabes invitent donc à tout propos le plus grand nombre possible de pauvres diables et en obtiennent, sous cette forme, un emprunt qu'ils ne restituent pas » (3). Aussi « les chefs arabes passent leur vie à donner des fêtes, des grandes chasses, et leurs administrés à en payer les frais » (4). Plus généralement, les chefs indigènes monnayent leurs fonctions,

(1) A. Duvernois, *La question algérienne au point de vue musulman*, p. 21.

(2) Hugonnet, *Souvenirs d'un chef de bureau arabe*, p. 73.

(3) C. Duvernois, *L'Algérie pittoresque*, p. 313.

(4) A. Duvernois, *Le régime civil en Algérie*, p. 92.

au mieux de leurs intérêts : « Les chefs indigènes considèrent leurs fonctions publiques comme des fermes dont on doit tirer le meilleur parti possible. Le prix de la ferme est représenté dans leur esprit par les cadeaux qu'ils font à leurs supérieurs, par l'hospitalité qu'ils donnent à tous les hommes de gouvernement. Le produit est représenté par les exactions, que le pouvoir dont ils sont les dépositaires, leur permet d'exercer. » (1).

Le pouvoir des cadis est aussi arbitraire et ils sont aussi étrangement choisis :

« Les cadis peuvent être créés et sont créés en effet en vertu de notre seule omnipotence, sans aucune garantie légale, sans autre condition de capacité et de moralité que celles que nous leur supposons, sur des renseignements souvent incomplets, presque toujours inexacts, quelquefois erronés, et dont le trop fréquent inconvénient est d'investir des fonctions de cadi, des hommes qui en sont incapables ou indignes » ... (2).

On comprend dès lors que les indigènes aient peu confiance dans la justice musulmane et préfèrent s'adresser à la nôtre : « Autant les Arabes sont désireux de devenir propriétaires libres, au lieu d'être serfs dans leurs tribus, autant ils sont jaloux d'échapper à des juges trop souvent iniques... » (3). A l'occasion, ils « remettent libéralement toutes leurs affaires indistinctement à l'arbitrage de nos officiers » (4). Les officiers des bureaux arabes se prêtent bénévolement à ce rôle :

« Je les faisais entrer tant qu'il en pouvait tenir, déclare l'un d'eux ; ils s'accroupissaient à terre, serrés les uns contre les autres... Mes camarades de l'armée avaient peine à comprendre, comment je me résignais à rester ainsi dans une

(1) C. Duvernois, *L'Algérie, ce qu'elle est, ce qu'elle doit être*, p. 165.
(2) Frégier, *Esquisses sur la justice musulmane en Algérie*, Constantine, 1862, p. 6.
(3) *Akhbar* du 22 décembre 1861.
(4) A. Duvernois, *Le régime civil en Algérie*, p. 57.

atmosphère fétide, en présence de gens couverts pour la plupart de la plus hideuse vermine » (1).

Exactions, vénalité, justice sommaire, tout cela s'aggrave des vices profonds de la société musulmane :

« Le fatalisme déplorable permet d'accepter les situations les plus honteuses comme un résultat des décrets de la Providence... La polygamie d'autre part a exercé sur la société arabe une influence délétère et la corruption est telle qu'on ne saurait se la figurer... Cette polygamie augmente d'ailleurs en proportion du nombre des prostituées, depuis notre présence en Algérie. » (2).

Or, Daudet a vu de près cette « pourriture d'Orient », ce « peuple sauvage et pourri que nous civilisons en lui donnant nos vices » (3). Il a assisté aux séances d'arbitrage des administrateurs des bureaux arabes :

« La cour qui précède le bureau est encombrée d'Arabes en guenilles. Ils sont là une cinquantaine à faire antichambre, accroupis le long du mur, dans leur burnouss. Cette antichambre bédouine exhale, quoique en plein air, une forte odeur de cuir humain. Passons vite... Dans le bureau je trouve l'interprète aux prises avec deux grands braillards entièrement nus sous de longues couvertures crasseuses, et racontant, d'une mimique enragée, je ne sais quelle histoire de chapelet volé. Je m'assieds sur une natte dans un coin et je regarde. » (4).

Il a été présenté aux chefs indigènes, bach'agas, agas ou caïds. Il a surpris « bien des fois » le Bach'Aga Boualem « se mouchant en toute innocence dans son grand cordon de commandeur » (5). Il a mangé le « Kousskouss » sous une « grande tente seigneuriale » (6), dans la plaine du Chéliff. Il a été hébergé chez Bou-Alem.

(1) Hugonnet, *Souvenirs d'un chef de bureau arabe*, p. 13.
(2) C. Duvernois, *L'Algérie pittoresque.*
(3) *Tartarin de Tarascon*, 3e épisode, ch. 3.
(4) *Lettres de mon moulin : A Milianah.*
(5) *Contes du Lundi : Un décoré du 15 août.*
(6) *Contes du Lundi : Paysages gastronomiques.*

comme il le raconte dans la *Mule du Cadi*, dans un « palais bizarre, sorte de grande ferme blanche sans fenêtres », qui ressemble fort à ces « maisons de commandement qu'on bâtissait pour servir à protéger les grands chefs contre les attaques des agitateurs », en leur donnant une allure semi-féodale, par une assimilation romantique de la civilisation arabe avec la civilisation médiévale (1).

Quoi d'étonnant donc que l'auteur de *Tartarin* confirme les allégations tant de fois répétées dans la presse ou consignées dans les ouvrages d'anciens administrateurs coloniaux ? La page où il dénonce à son tour les mœurs de la société arabe ne témoigne pas d'un pessimisme exagéré. Il l'a tirée de ses souvenirs, rafraîchis par ses lectures ou ses conversations. Telle qu'elle est, dans son réalisme impitoyable, elle eût pu s'insérer dans « cette étude de mœurs cruelle et vraie », qu'il regrettait de n'avoir pas écrit sur l'Algérie :

« Pendant un mois,... Tartarin erra de douar en douar dans l'immense plaine du Chéliff, à travers cette formidable et cocasse Algérie française, où les parfums du vieil Orient se compliquent d'une forte odeur d'absinthe et de caserne. Curieux spectacle pour des yeux qui auraient su voir. Un peuple sauvage et pourri que nous civilisons en lui donnant nos vices. L'autorité féroce et sans contrôle de bachagas fantastiques, qui se mouchent gravement dans leurs grands cordons de la Légion d'honneur, et, pour un oui ou pour un non, font bâtonner les gens... (2)

La justice sans conscience de cadis à grosses lunettes, tartufes du Coran et de la Loi, qui rêvent de quinze Août et de promotion sous les palmes, et vendent leurs arrêts, comme Esaü son droit d'aînesse, pour un plat de lentilles ou de kouskouss au sucre (3). Des caïds libertins et ivrognes, anciens brosseurs d'un général Yusuf quelconque, qui se soûlent de champagne avec des blanchisseuses mahonnaises, et font des ripailles de mouton rôti, pendant que, devant leurs tentes, toute la tribu crève de faim et dispute aux lévriers les rogatons de la ribote seigneuriale...

...La caravane était obligée de s'arrêter matin et soir dans les tribus... Ils logeaient chez les agas... Partout on donnait à Tartarin des fêtes splendides, des diffas, des fantasias... En son honneur, des goums entiers faisaient parler la poudre et luire leur burnous au soleil. Puis quand la poudre avait parlé, le bon aga venait et présentait sa note. »

Ce dernier détail, qui pourrait passer pour une charge humoristique, se trouve confirmé par les témoins avertis. Les chefs arabes ne se contentaient pas de faire payer aux tribus les dépenses des fêtes qu'ils donnaient, ils en présentaient la note, consciencieusement majorée, aux bureaux arabes dont ils dépendaient :

« La diffa est une réglementation de l'hospitalité... On a eu l'idée de délivrer des brat-diffa, bons d'hospitalité, que le Gouvernement rembourse à raison de un franc vingt-cinq par hôte et par repas. Les bureaux arabes ayant reconnu, avec raison, l'insuffisance d'une telle allocation ont autorisé parfois les chefs indigènes à forcer un peu le total des diffas pour rétribuer les individus qui les avaient fournies. Il n'en a pas fallu davantage pour amener les caïds à une exploitation de l'antique hospitalité. Ils se livrent à un véritable steeple-chase pour présenter un chiffre convenable et l'on pourrait citer tel chef qui conserve ainsi pour lui-même un boni de mille francs par mois... » (1).

Exactions et injustices, vénalité et hospitalité intéressée, tels sont les vices de ces seigneurs de la tente, si admirés des écrivains romantiques. En bas, c'est la misère : « Le garçon de charrue et le berger arabes ne mangent jamais de blé, très heureux quand ils ont de l'orge

(1) A. Duvernois, *La question algérienne du point de vue musulman*, p. 24.

(2) « Quand le délit est complètement prouvé, la punition est ordinairement de 80 coups de bâton »... Barbier. *Itinéraire*, p. 29.

(3) « D'après la loi hanéfite, les cadis doivent connaître parfaitement le Coran et ses commentateurs... Sous l'ancienne Régence presque tous étaient stigmatisés du reproche de vénalité... (Cet abus) n'a pas totalement disparu. » Frégier, *Esquisses sur la justice musulmane en Algérie*, 1862, pp. 10, 26.

(1) C. Duvernois, *L'Algérie pittoresque*, p. 311.

à discrétion ; ils ne se nourrissent que de racines sauvages une bonne partie de l'année » (1). Cette détresse, Daudet la peint à son tour en quelques lignes émouvantes : il décrit dans *Tartarin* : « les douars abandonnés, les tribus effarées qui s'en vont sans savoir où, fuyant la faim et semant des cadavres le long de la route ». Il représente dans les *Contes du Lundi* (*Un décoré du 15 août*) la désolation d'un village arabe dans la plaine du Chéliff, « la récolte qui s'en va à l'abandon, l'air de tristesse délabrée » de la tribu.

XXVII. — Daudet et l'administration algérienne

Au total, indigènes et colons souffraient également de l'état de choses instauré en Algérie. Une crise menaçait, dont chacun mesurait la gravité, depuis les colons qui la subissaient, jusqu'aux polémistes qui la dénonçaient, et aux parlementaires qui en cherchaient les causes : « La position de la colonie est pour ainsi dire désespérée, écrit un colon en novembre 1860, elle ne peut être plus mauvaise. Le commerce est mort... enfin marasme complet. Si l'état de choses actuel devait durer, nous ne serions bientôt plus... » « Une crise se fait sentir dans les affaires de la colonie, crise que tout le monde voit, mais dont peu de personnes apprécient les causes et entrevoient la fin..., un état de malaise qu'il importe de faire cesser au plus vite » (2). La raison du mal, le général Daumas l'indique dans un discours au Sénat du 30 janvier 1863, qui eut quelque retentissement : « Aujourd'hui l'Algérie est en souffrance... Comment en serait-il autrement quand, après trente-deux ans d'occupation, on n'est pas même d'accord sur l'édifice qu'on veut construire, quand l'opinion publique, tiraillée en tous sens, mal éclairée, s'égare

(1) A. Duvernois, *Le régime civil en Algérie*, p. 132.

(2) Berthomier, *La vérité sur l'Algérie*, p. 37. « Les affaires de l'Algérie souffrent fort de l'incertitude actuelle », écrit de son côté le prince Napoléon à l'Empereur, en juin 1858.

chaque jour de plus en plus sur son compte. » Tiraillements et incohérences du régime, voilà ce qu'on trouve à l'origine de la crise. C'est avec raison que Daudet met les déboires des colons au compte « d'une administration bornée, toujours flottante » (1). Elle flotte dans les mesures de détail, où règne une aimable fantaisie : « On traite de tout avec si peu de sérieux, des études si peu consciencieuses, si peu solides, que c'est merveille de voir ainsi triturer légèrement des masses d'affaires dont la moindre exigerait de longues méditations » (2). On relève, dans les décisions concernant la colonie, « des contradictions flagrantes qui annulent aujourd'hui, quelquefois pour y revenir demain, ce qui a paru nécessaire hier » (3). Elle flotte surtout dans l'adoption du mode de gouvernement applicable à l'Algérie : dictature militaire, royaume arabe sous la tutelle française, régime civil : « Depuis 27 ans, l'Algérie est sous l'empire d'un régime provisoire, participant de trois systèmes différents » (4), déclare en 1858 C. Duvernois. Et de son côté, un magistrat affirme, en 1863, que « depuis plus de trente ans l'Algérie a vécu sous l'empire d'un droit public et privé et d'une loi publique et civile pleins d'hésitations et d'incertitudes » (5). De là des « changements continuels de systèmes selon les influences dont les idées prévalent auprès de l'Empereur » (6).

Au sommet même de l'administration, le gouverneur est en lutte avec le ministre de la guerre dont il dépend, comme en témoigne le conflit latent, en 1863, entre le maréchal Randon, ministre de la guerre, et le maréchal

(1) *Lettres de mon moulin, Les sauterelles.*

(2) Hugonnet, *Souvenirs d'un chef de bureau arabe*, p. 141.

(3) A. Duvernois, *La question algérienne au point de vue des musulmans*, p. 5.

(4) C. Duvernois, *L'Algérie, ce qu'elle est, ce qu'elle doit être*, p. 93.

(5) Frégier, *De la naturalisation en Algérie*, 1863, p. 6.

(6) A. Duvernois, *Régime civil en Algérie*, p. 91.

Pélissier, gouverneur de l'Algérie (1). A leur tour, généraux et commandants de cercle tentent d'échapper à l'autorité gubernatoriale qui voit ses instructions demeurer lettre morte: «Les instructions que j'ai données à différentes reprises et notamment par ma circulaire du 19 juin 1856, en vue d'étudier les bases du cantonnement des tribus, sont restées sans aucune suite », constate mélancoliquement le gouverneur dans une lettre du 28 mai 1858. Pour satisfaire d'autre part les théoriciens des divers systèmes, on tente des compromis entre eux et cette confusion donne lieu à de nouveaux conflits de pouvoir : « Le régime militaire se trouvant établi, on a voûlu l'amoindrir, en juxtaposant à côté, des institutions civiles. Il en est résulté qu'une lutte s'est établie entre deux éléments qui ne s'accordent guère » (2). Le plus grave fut qu'il devint nécessaire de délimiter les zones d'influence respectives des deux pouvoirs, en particulier, en matière de police et de justice. Il en résulta un beau gâchis :

« Un département civil se compose de 10 à 12 enclaves prises dans la division militaire. Mais ce n'est pas tout. La plupart des limites sont des routes créées par nous, des sentiers à peine frayés, et même des lignes droites conventionnelles, qui coupent non seulement des tribus, les banlieues des villes, mais encore une foule de propriétés en

(1) « Nous sommes trop de chefs pour l'Algérie, cela ne peut marcher », déclare le prince Napoléon en juin 1858. Les réformes qu'il tenta, en qualité de Ministre de l'Algérie rencontrèrent une telle opposition qu'il dut finalement renoncer à son pouvoir : « Je cherche, écrit-il dans sa lettre de démission à l'Empereur, le 5 mars 1859, à opérer des réformes en dehors des errements suivis jusqu'à ce jour... [Mais] le ministre de l'Algérie est impuissant pour le bien. J'ai contre moi non seulement mes collègues, mais le Corps Législatif, inspiré par son président... Je ne puis être défendu que par le Président du Conseil d'Etat, hostile lui-même à la plupart des mesures que j'ai soumises à l'approbation de l'Empereurs. » D'Hauterive, *Lettres de Napoléon III et du prince Napoléon*, *Revue des Deux Mondes*, 1er février 1924, p. 521.

(2) C. Duvernois, *L'Algérie pittoresque*, p. 305. Dès 1848 le général Cavaignac avait créé des bureaux arabes civils, placés sous l'autorité des préfets et préposés à l'administration du territoire civil.

deux portions inégales, relevant de deux juridictions différentes ! Se représente-t-on le chaos que crée un tel état de choses ? Le fait le plus insignifiant est matière à conflit pour les deux autorités et à vexations pour les administrés. Sur 20 habitants indigènes d'une banlieue, il y en a cinq au moins qui relèvent de deux juridictions différentes, selon qu'ils vont passer la nuit, donner un coup de pioche, ou cueillir une figue dans telle ou telle de leurs propriétés... Vous voyez dans un chef-lieu de sous-préfecture fonctionner à la fois deux polices : la police civile et la police du bureau arabe militaire. Il suffit à l'indigène de franchir la ligne conventionnelle de démarcation, pour narguer le gendarme ou autre agent de l'autorité civile qui est à sa poursuite » (1).

Ce chaos était particulièrement lamentable dans l'arrondissement de Miliana et le district d'Orléansville. Le décret du 16 août 1859 délimitait les tribus qui devaient faire partie de ces circonscriptions, notamment celles des Abids, des Fraïlias, des Ouled-Kosseïr. Or « bien que le décret eût été promulgué et rendu exécutoire depuis plus de six ans, la remise des Abids, des Fraïlias, des Ouled-Kosseïr à l'autorité civile, n'avait pas encore été effectuée en 1865. Ainsi, pendant cinq ans et demi, tous les habitants de ces tribus, qui furent jugés par des tribunaux militaires, ont été mal jugés, puisque légalement, ils n'étaient justiciables que des tribunaux civils » (2).

Ces constatations permettent de vérifier que Daudet était bien renseigné, lorsqu'il rappelait, dans *Trente ans de Paris*, « les rivalités des trois pouvoirs en présence en Algérie, armée, administration, magistrature ». L'on peut en conclure aussi qu'il n'exagère en rien, lorsqu'il peint les démêlés de Tartarin, pris, après le meurtre du lion aveugle, entre la justice civile et la justice militaire :

« Avant tout il s'agissait de savoir si le lion avait été tué sur le territoire civil ou sur le territoire militaire. Dans le premier cas l'affaire regardait le tribunal de commerce ; dans le second, Tartarin relevait du conseil de guerre... Le terrible

(1) A. Duvernois, *Le régime civil en Algérie*, pp. 149-150.

(2) A. Duvernois, *Le régime civil en Algérie*, p. 88.

c'est que la délimitation des deux territoires est très vague en Algérie... Enfin, après un mois de courses, d'intrigues, de stations au soleil dans les cours des bureaux arabes, il fut établi que, si d'une part le lion avait été tué sur le territoire militaire, d'autre part, Tartarin, lorsqu'il tira, se trouvait sur le territoire civil. L'affaire se jugea donc au civil. » (1).

Aucune charge, on le voit, dans cette satire, mais seulement l'utilisation adroite des reproches adressés entre 1860 et 1870 à l'administration algérienne, la stylisation amusante des critiques auxquelles elle donnait prise.

La misère ambiante, les procédures compliquées, les conflits d'administration servaient au mieux les intérêts des usuriers, spéculateurs, agents d'affaires de tout acabit. Le préfet d'Alger, dans son discours au Conseil général en 1860, se plaint du « nombre des vendeurs d'argent » qui spéculent dans la colonie. L'*Akhbar* du 4 janvier 1862 déplore « l'usure qui ronge les campagnes » algériennes. Parfois l'indignation monte contre les « sangsues » qui épuisent le pays : « Il faut en Algérie une administration, une justice simplifiée. Il faut lui laisser la liberté de jeter à la mer tous les légistes, sangsues de la société. Ce ne sont point les avocats qui ont conquis l'Algérie ; ce ne sont point les avocats qui la feront progresser ; ils la tueraient plutôt si on les laissait faire » (2). Les chiffres confirment ces récriminations. Le *Guide général de l'Algérie en* 1855, de Tombarel, donne le nom et l'adresse d'une vingtaine d' « agents d'affaires », pour la seule ville d'Alger. Ils pullulaient également dans les centres de l'intérieur, au rapport d'un magistrat de Sétif :

« Il y a près de toutes les cours, près de tous les tribunaux et même près de toutes les justices de paix, un certain nombre d'hommes qui ne sont ni avocats, ni avoués, ni défenseurs, ni licenciés, ni bacheliers en droit, ni agréés et qui pourtant en exercent les fonctions. Ces gens-là, gens hybrides, gens dé-

(1) *Tartarin de Tarascon*, 3e épisode, ch. VI.

(2) *Lettre d'un colon sérieux de la Mitidja à un ami de la France*, 1863, p. 23.

classés ou forcés, pour la plupart, de se vouer à une profession innommée... bourdonnent comme autant de frelons parasites, autour de la ruche judiciaire. Praticiens singuliers qui, au lieu d'attendre chez eux leurs clients, s'en vont quérir les pratiques chez elles, et qui, à beaux écus comptants, vendent force consultations. Ces gens-là... notre langue a été forcée, pour les baptiser d'un nom quelconque, de les appeler *agents d'affaires*, comme qui dirait faiseurs d'affaires. Ils pullulent en Algérie... De la demeure du colon, du gourbi ou de la tente de l'Arabe au palais de justice, le plaideur se trouve, à toutes les étapes, en face ou à côté d'un de ces intermédiaires extrajudiciaires. Guettés, circonvenus par eux, c'est à eux que les malheureux clients s'adressent. Je laisse à penser à mes lecteurs ce qui leur arrivera le plus souvent. Quelle exagération dans les honoraires ! Demandez plutôt à ces pauvres gens ! Sortis de leur cabinet, ou plutôt de leur antre, ne se surprennent-ils pas toujours plus ou moins vides d'argent ? » (1)

Ainsi se justifient les diatribes véhémentes où l'auteur des *Lettres de mon moulin* et de *Tartarin de Tarascon* prend à partie la gent « avocassière » d'Algérie :

« Il y a beaucoup d'agents d'affaires en Algérie, écrit-il dans *A Milianah*, presque autant que de sauterelles. Le métier est bon, paraît-il. Dans tous les cas, il a cet avantage qu'on y peut entrer de plain-pied, sans examens, ni cautionnement, ni stage. Comme à Paris nous nous faisons hommes de lettres, on se fait agent d'affaires en Algérie. Il suffit pour cela de savoir un peu de français, d'espagnol et d'arabe, d'avoir toujours un code dans ses fontes, et sur toute chose le tempérament du métier. Les fonctions de l'agent sont très variées: tour à tour avocat, avoué, courtier, expert, interprète, teneur de livres, commissionnaire, écrivain public, c'est le maître Jacques de la colonie. Seulement Harpagon n'en avait qu'un, de maître Jacques, et la colonie en a plus qu'il ne lui en faut. Rien qu'à Milianah, on les compte par douzaines. En général, pour éviter les frais de bureau, ces messieurs reçoivent leurs clients au café de la grand'place et donnent leurs consultation, — les donnent-ils — entre l'absinthe et le champoreau. » (2).

(1) Frégier, *La chicane par un magistrat algérien*, Constantine, 1863, pp. 15-16.

(2) *Lettres de mon moulin, A Milianah.*

Le même couplet reparaît dans *Tartarin*, condensé, stylisé, dans la manière ironique, caricaturale et truculente, qui caractérise tout l'ouvrage :

« Après l'Algérie des tribus, qu'il venait de parcourir, Tartarin de Tarascon connut alors une autre Algérie, non moins cocasse et formidable, l'Algérie des villes, processive et avocassière. Il connut la judiciaire louche qui se tripote au fond des cafés, la bohême des gens de loi, les dossiers qui sentent l'absinthe, les cravates blanches mouchetées de champoreau ; il connut les huissiers, les agréés, les agents d'affaires, toutes ces sauterelles du papier timbré, affamées et maigres, qui mangent le colon jusqu'aux tiges de ses bottes et le laissent déchiqueté, feuille par feuille comme un plant de maïs. » (1)

Gêné dans son installation par les procédures administratives, inquiet de l'instabilité du régime, à la merci des fantaisies de l'Empereur et de son entourage, en proie aux « sauterelles », aux « sangsues » du papier timbré, le colon cherche un remède à ses maux dans les garanties légales d'une constitution. Cette constitution, on ne cessait de la réclamer dans les journaux d'Alger, les ouvrages de polémique ou les discours parlementaires concernant la colonie. La nomination du duc de Malakoff comme gouverneur général fit naître un moment l'espoir que « l'illustre maréchal couperait le nœud gordien de la situation » (2). En février 1862, un texte d'adresse du Sénat à l'Empereur soulignait « les lenteurs de la colonisation en Algérie » et exprimait une satisfaction de commande en apprenant « qu'un projet de constitution se préparait pour l'Algérie ». Cette confiance persista pendant toute l'année 1862 : « A la fin de 1862, l'Algérie, croyant pouvoir compter sur la réalisation très prochaine de promesses émanées de très haut,... attendait avec confiance l'ouverture d'une session d'où devait sortir la constitution si

(1) *Tartarin de Tarascon*, 3e épisode, ch. VI.

(2) Berthomier, *La vérité sur l'Algérie*, p. 46.

longtemps attendue de la colonie » (1). On en parlait dans les cercles, dans les marchés : « Je faisais partie, dit Duvernois, d'une de ces réunions qui se forment assez habituellement en plein air, la veille des marchés hebdomadaires, autour de la petite tente d'un cafetier arabe ambulant. Quelqu'un avait tout à coup soulevé une discussion également intéressante pour tout le monde : il avait parlé de la constitution arabe projetée » (2). Cette agitation qui se poursuivit vainement pendant plusieurs années fondait Daudet à représenter dans son *Tartarin* « tous les colons dans les cafés, en train de boire de l'absinthe, en discutant les projets de réforme et de constitution » (3).

XXVIII. — Daudet et le régime militaire algérien

Réclamations, promesses, projets de réforme inquiétaient les autorités militaires qui sentaient l'Algérie près de leur échapper. Dès longtemps le mécontentement grandissait contre le régime militaire. On le rendait volontiers responsable de tous les maux dont souffrait la colonie, puisqu'aussi bien il avait la haute main sur elle.

C'est le régime militaire qui, « planant toujours sur l'Algérie, en repousse plus que jamais l'émigration et les capitaux et plonge tout le pays dans une atonie très préjudiciable » (4). Il a fait de l'Algérie un vaste camp stérile : « Les conditions qui ont présidé à l'élaboration de cette multitude de lois, d'ordonnances, de décrets, qui sont venus successivement se détruire l'un l'autre, n'ont eu

(1) A. Duvernois, *Le régime civil en Algérie*, p. 11.

(2) A. Duvernois, *La question algérienne au point de vue musulman*, 1863, Avant-Propos.

(3) *Tartarin de Tarascon*, 3e épisode, ch. v.

(4) A. Duvernois, *Le régime civil en Algérie*, p. XII. Et C. Duvernois écrit de son côté : « Le gouvernement militaire n'inspire aucune confiance aux capitaux ; il effraie l'émigration ». *L'Algérie, ce qu'elle est, ce qu'elle doit être*, p. 165.

pour résultat que de faire de ce pays une sorte de champ de manœuvre pour l'armée. » (1). Et certes « il serait fâcheux de se borner à demander à cette terre magnifique seulement un camp pour nos soldats. » (2). On accuse encore l'autorité militaire d'entretenir contre la justice française des tribunaux d'exception musulmans dont les Arabes eux-mêmes se méfient, et cela « pour éviter de voir très promptement le service de la justice échapper à l'armée et passer aux mains de notre magistrature » (3). Si du moins cette dictature instaurait l'ordre nécessaire. En réalité elle crée et entretient le désordre : « Si en apparence le régime militaire est la réglementation et la protection poussées à l'exagération, en réalité, c'est la plus aveugle et la plus absolue des anarchies » (4). Or, par intérêt, l'Empire soutient cette main-mise de l'armée sur la colonie : « Avec la dynastie actuelle, l'Algérie est retombée plus que jamais sous le despotisme militaire. Pour s'attacher l'armée, on lui sacrifie les intérêts engagés dans la colonie » (5).

Cependant les polémistes qui réclament, contre l'Empire et le parti militaire, la substitution du régime civil au règne de l'arbitraire trouvent à Paris des journaux pour soutenir leurs revendications :

« Algérie civile, ces deux mots que nous inscrivons en tête de cet article, sont à eux seuls tout le programme de la colonisation algérienne. C'est le cri que répétaient ces jours derniers les trois provinces au ministre qui les parcourait ;.. qui

---

(1) A. Duvernois, *La question algérienne au point de vue musulman*, pp. 2, 5.

(2) Berthomier, *La vérité sur l'Algérie*, p. 5 ,

(3) A. Duvernois, *Le régime civil en Algérie*, p. 57.

(4) Id., p. 94. Et C. Duvernois constate de son côté que le régime militaire vaut à l'Algérie « une anarchie complète, un désaccord continuel entre les agents du pouvoir », *L'Algérie, ce qu'elle est, ce qu'elle doit être*, p. 95.

(5) A. Duvernois, *Le régime civil en Algérie*, p. 7.

dit civilisation dit régime civil ; c'est le règne de la loi remplaçant celui de l'arbitraire. » (1).

Les députés de l'opposition se font également les porte-parole des critiques passionnées contre le régime militaire. Darimon, Dorian, J. Favre, Glais-Bizoin, Guéroult, Havin, Hénon, Lanjuinais, J. Magnin, le duc de Marmier, Marie, Emile Ollivier, Eug. Pelletan, Ernest Picard, J. Simon, députés au Corps Législatif, signaient, au cours de la session de 1864, des amendements, en faveur de l'extension aux colons algériens des droits politiques et civils. A. Duvernois écrivait une étude sur le *Régime civil en Algérie, l'urgence et la possibilité de son application immédiate* pour « leur prêter des armes en faveur d'une des plus grandes causes qu'ils aient entrepris de soutenir » (2).

Daudet a été en relations avec les milieux militaires et civils algériens, il connaît les Duvernois, il a suivi, en sa qualité de secrétaire de Morny, les joutes parlementaires entre le Président du Corps Législatif et les députés de l'opposition. Aussi n'est-ce pas sans intention malicieuse qu'il répète aux lecteurs de *Tartarin* que dans les rues d'Alger, on ne rencontre que « des militaires, encore des militaires, toujours des militaires » ; qu'on n'y voit que « zouaves en ribotte, alcazars bourrés d'officiers », que soldats « qui traînent leurs sabres sous les arcades », et rendent la ville « insupportable comme un corps de garde d'Occident » ; qu'en toute l'Algérie enfin on respire « une forte odeur d'absinthe et de caserne » (3). Et ce n'est pas non plus sans dessein qu'il donne, sous la forme caricaturale et bouffonne qui lui est familière, cette recette comique des procédés de gouvernement infligés par l'Empire à la colonie :

---

(1) Article d'un « grand journal de Paris du 6 novembre 1860 », cité par Berthomier, *La vérité sur l'Algérie*, p. 13.

(2) A. Duvernois, *Lettre à MM. les Membres du Corps Législatif, défenseurs des intérêts algériens*, Paris, 15 mars 1865.

(3) *Tartarin de Tarascon*, passim.

« Le prince Grégory s'était en plus affublé d'un magnifique et singulier képi tout galonné d'or avec une garniture de feuilles de chêne brodés au fil d'argent, qui donnait à son Altesse un faux air de général mexicain ou de chef de gare des bords du Danube. Ce diable de képi intriguait beaucoup le Tarasconnais ; et comme il demandait timidement quelques explications : — Coiffure indispensable pour voyager en Afrique, répondit le prince avec gravité. — Et tout en faisant reluire sa visière d'un revers de manche, il renseigna son naïf compagnon sur le rôle important que joue le képi dans nos relations avec les Arabes, la terreur que cet insigne militaire a, seul, le privilège de leur inspirer, si bien que l'administration civile a été obligé de coiffer tout son monde avec des képis, depuis le cantonnier, jusqu'au receveur de l'enregistrement. En somme pour gouverner l'Algérie — c'est toujours le prince qui parle — pas n'est besoin d'une forte tête, ni même de tête du tout. Il suffit d'un képi, d'un beau képi galonné, reluisant au bout d'une trique, comme la toque de Gessler » (1)

Ce képi au bout d'une trique symbolise en l'espèce les bureaux militaires arabes. L'on peut voir, en effet, par la citation suivante, que ceux-ci maniaient la trique avec générosité, et en toute impunité, à l'endroit des indigènes :

« Comment sont punis les Arabes condamnés par les Bureaux arabes ? Ils ne sont pas mis en prison, puisque les prisons des Bureaux arabes sont notoirement trop étroites pour contenir même les prévenus... On leur donne des coups de bâtons ; oui, des coups de bâtons ! Vingt-cinq, cinquante, cent, suivant le cas. Et pourtant il existe des circulaires très formelles qui interdisent l'usage des coups comme peine correctionnelle... Mais les Arabes, habitués de temps immémorial au système des exactions et des coups de bâton n'ont garde de se plaindre. Leurs réclamations doivent passer par le bureau arabe... Et alors le malheureux qui s'est plaint reçoit un supplément de coups de trique » (2).

Grégory n'a donc pas tort de peindre à Tartarin, sous

(1) Id., 3e épisode, ch. IV.

(2) C. Duvernois, *L'Algérie ce qu'elle est, ce qu'elle doit être.*

la forme d'une joyeuse allégorie, la conception que peuvent se faire les Arabes des procédés de gouvernement du régime militaire algérien :

« Demandez plutôt aux Arabes. Voici comment ils expliquent notre organisation coloniale. En haut, disent-ils, il y a mouci le gouverneur, avec une grande trique, qui tape sur l'état-major ; l'état-major, pour se venger, tape sur le soldat; le soldat tape sur le colon, le colon tape sur l'Arabe, l'Arabe tape sur le nègre, le nègre tape sur le juif, le juif à son tour tape sur le bourriquot ; et le pauvre petit bourriquot, n'ayant personne sur qui taper, tend l'échine et porte tout... » (1).

Mais à comparer les coups qui tombent comme grêle, nul doute que ceux du porteur de képi ne soient les plus rudes et — comme on vient de le voir — sans appel. Cette autorité brutale et despotique avait été bien des fois reprochée aux bureaux militaires, aussi bien par leurs défenseurs que par leurs détracteurs : « On ne saurait comparer l'Algérie qu'à une réunion d'autant de petits gouvernement dictatoriaux différents qu'il y a de bureaux arabes » (2), déclare A. Duvernois. Et C. Duvernois donne la raison de ces abus d'autorité : « Le chef du bureau a un maniement de fonds considérable, il est revêtu d'un pouvoir dictatorial. Il se trouve en présence d'un peuple façonné de longue date à l'exaction. Chaque jour, à lui, privé de ressources, les chefs viennent offrir des cadeaux, de l'argent sous mille et mille formes. Réfléchissez à tout cela et voyez si le résultat peut être douteux » (3). Cependant les Duvernois peuvent être soupçonnés d'hostilité au régime militaire. Mais voici le témoignage d'un ancien chef de bureau arabe, qui se pique d'impartialité :

« On compare quelquefois, dit-il, le bureau arabe à l'autorité des pachas d'Orient; le bureau arabe a sur les musulmans

(1) *Tartarin de Tarascon*, 3e épisode, ch. IV.

(2) A. Duvernois, *Le régime civil en Algérie*, p. 94.

(3) C. Duvernois, *L'Algérie ce qu'elle est, ce qu'elle doit être*, pp. 172, 184.

un pouvoir plus étendu. Il agit avec bien plus d'indépendance que ne pourrait le faire un successeur des satrapes... Le bureau arabe juge avec pleins pouvoirs, sans règle établie d'avance... Tout un ensemble d'abus effrayants peuvent naître du contact de nos officiers avec les chefs arabes... Quant aux exécutions sommaires, on ne saurait trop se précautionner contre de pareilles atrocités et surveiller les jeunes officiers qui ont surtout en vue, en faisant sauter des têtes arabes, de se faire une réputation de suprême énergie.... » (1).

On s'explique, devant un pareil déploiement « d'énergie », l'état d'esprit de Tartarin après son coup de fusil malheureux sur le lion aveugle, sa crainte d'avoir affaire à l'autorité militaire : « L'impressionnable Tarasconnais se voyait déjà fusillé au pied des remparts ou croupissant dans le fond d'un silo ». Les indigènes y croupissaient, à côté des disciplinaires, pour des méfaits à peine plus graves, et cela malgré l'interdiction de ce châtiment inhumain. Même les agents subalternes avaient leur part de ce redoutable pouvoir et l'exerçaient sans vergogne : « Ce qu'on pourrait reprocher tout d'abord aux officiers arabes, c'est de trop chercher à maintenir dans leur dépendance les populations indigènes,.... de trop abandonner l'exercice effectif du pouvoir à des agents inférieurs qui, peu à peu, se mettent au lieu et place de leurs chefs » (2). On conçoit donc, quand le moindre sergent du bureau arabe peut faire trembler ses administrés, que les « indi-

(1) *Souvenirs d'un chef de bureau arabe*, par F. Hugonnet, ancien capitaine, chef d'un bureau arabe, pp. 5, 9, 247, 251. L'auteur affirme dans son Avant-Propos « s'être toujours efforcé de se tenir en dehors de tout esprit de coterie », et il ajoute : « Il est de mode en ce moment dans une certaine partie de la presse de réclamer la disparition de l'autorité militaire en Algérie. Il sera facile de faire voir que les établissements qui y ont le mieux réussi se sont fondés sous la tutelle de l'autorité militaire ».

(2) V. Foucher, *Les bureaux arabes en Algérie*, Paris, 1858, pp. 48-50. Comme Hugonnet, Foucher proteste contre ceux qui veulent « jeter la déconsidération sur l'institution des bureaux arabes... C'est méconnaître les services sérieux et constants rendus par cette institution ».., affirme-t-il.

gènes s'inclinent jusqu'à terre devant le képi magique » (1) dont s'est affublé le prince Grégory. Témoin, le sergent du bureau de Miliana dont Daudet souligne malicieusement le prestige dans les *Notes de voyage* des *Lettres de mon moulin* :

« Comme dandysme l'interprète n'a qu'un rival : le sergent du bureau arabe. Celui-ci, — avec sa tunique de drap fin et ses guêtres à boutons de nacre, — fait le désespoir et l'envie de toute la garnison. Détaché au bureau arabe, il est dispensé des corvées, et toujours se montre par les rues, ganté de blanc, frisé de frais, avec de grands registres sous le bras. On l'admire et on le redoute. C'est une autorité » (2).

Mais si le képi inspire la crainte, il n'attire guère la sympathie. Les chefs arabes qui hébergent, par devoir, les officiers en tournée de chasse ou de surveillance, n'apportent qu'une bonne grâce relative à les accueillir. Parfois même, ils se choquent du sans-gêne avec lequel on s'installe chez eux. Ainsi Daudet représente dans la *Mule du Cadi*, un officier français venu chez l'aga Bou-Alem en partie de chasse :

« Les spahis de l'officier nettoyaient ses armes dans un coin ; dans un autre ses chiens lapaient férocement leur soupe ; son lit de camp était dressé dans le fond, sa gibecière pendue à droite, ses fusils à gauche ; au plafond un interminable chapelet de perdrix et de cailles produit de sa chasse. Comme on le voit, Nemrod tenait largement sa place dans la maison ».

Comme le conteur, en visite lui-même chez Bou-Alem, s'étonne auprès d'Emmanuel, son compagnon de voyage et son guide, de la froideur de leur hôte à leur endroit, Emmanuel répond :

« Sidi-Boualem regrette la froide réception qu'il vous fait; mais en vous introduisant ce soir chez lui, force lui serait d'introduire en même temps l'officier avec ses spahis, ses chiens et son gibier ».

(1) *Tartarin de Tarascon*, 3e épisode, ch. IV.
(2) *Lettres de mon moulin : A Milianah.*

Et l'auteur d'ajouter cette réflexion édifiante :

« Je l'ai mainte fois constaté, pendant mes promenades en Afrique, le képi galonné d'or impose beaucoup aux indigènes, et tous éprouvent pour lui un fort respect, assaisonné d'un peu de crainte ; mais j'ai vu rarement nos braves officiers admis dans l'intimité vraie de l'Arabe ».

D'ailleurs un procès retentissant, relativement récent, avait mis en lumière la nature des rapports existant entre les bureaux militaires et les indigènes. En 1857, le capitaine Doineau, chef du bureau arabe de Tlemcen, fut jugé et condamné, pour avoir fait assassiner, de connivence avec l'aga Bel-Hadj, une de ses créatures, un autre chef indigène, Mohammed ben Abdallah, aga des Beni-Snouss, « personnage considérable dans le pays, ancien et fidèle serviteur de la France ». L'attentat avait eu lieu aux portes mêmes de Tlemcen, dans une diligence où l'aga avait pris place, avec l'intention de se rendre à Oran pour s'y plaindre des exactions du capitaine. Au cours de l'instruction, on avait découvert une cassette renfermant une somme considérable, extorquée peu à peu par l'officier aux indigènes. Le « procès excita vivement l'attention publique ; il se plaça au rang des causes les plus célèbres » (1). Des avocats du barreau de Paris y intervinrent, notamment Jules Favre, qui défendit Bel-Hadj, complice de Doineau, et qui chargea ce dernier. L'avocat général put dire, en son réquisitoire, que « la France et l'Europe entière étaient attentives à l'œuvre de la justice » en cette triste affaire. Plus de vingt ans après, il est encore fait mention du crime en des ouvrages intéressant l'Algérie : « La diligence d'Oran à Tlemcen n'a jamais été attaquée qu'une fois et dans des circonstances telles que la France s'en est émue. Le chef de bureau arabe, capitaine Doineau, vêtu du costume indigène, conduisait en personne l'expédition » (2). Jules Favre, en sa péroraison, eut une phrase lyrique pour évoquer les lendemains du procès : « Le sang de l'aga n'a pas été versé en vain. L'aurore d'un jour nouveau se lève dans cette aube rayonnante. Je vois poindre l'image de la loi, venant se substituer à l'arbitraire. A la force succèdera le règne des règles écrites et du droit ». Par-dessus la tête de Doineau, c'était le procès des bureaux arabes et du régime militaire qui se jugeait devant les assises d'Oran :

(1) *Procès du capitaine Doineau devant la cour d'Oran en août 1857*, Paris 1857, Avant-Propos.

(2) Ch. Jourdan, *Croquis algériens*, Paris, 1880, p. 183.

« Me renfermant dans ma cause, déclare avec autorité J. Favre, je vois que le capitaine Doineau avait sur les propriétés un pouvoir souverain ; qu'en ce qui concerne la vie des personnes, il en était de même. Je n'ai à faire ni l'éloge ni la critique des bureaux arabes... Mais, si tous les bureaux arabes doivent être jugés par celui de Tlemcen il faut se hâter de les supprimer ou les réformer profondément. Or que révèle la procédure ? C'est qu'à l'ombre de ce qu'on a appelé le commandement s'exerce une autorité sans borne, sans règle, sans contrôle... Etonnez-vous après cela de l'opinion publique, qui crie tout d'une voix qu'il suffit de traverser les bureaux arabes pour s'y enrichir... Quand on a pesé sur une race conquise, quand on a vu les chefs incliner dans la poussière leurs fronts soumis, on se croit d'une race supérieure. Ainsi s'explique cet inexplicable forfait de la part de ce jeune officier énivré de pouvoir... » (1).

Telle était, en effet, la première conséquence grave du système des bureaux militaires. « Je ne sais quelle oblitération du cerveau humain » se produisait chez les jeunes officiers qui y étaient appelés : « On ouvrait pour eux une vaste porte au favoritisme ». Rendus à leurs corps de troupe après cet apprentissage de l'intrigue et de la corruption, « ils devaient être inévitablement de mauvais soldats» (2). D'avance, les esprits clairvoyants pouvaient prophétiser que « cet état de choses, en réservant presque tous les hauts grades aux militaires administrateurs des bureaux arabes, devait conduire à ce que les futurs géné-

(1) J. Favre, Plaidoirie pour Bel-Hadj, *Procès du capitaine Doineau*, pp. 433, 439.

(2) A. Duvernois, *Régime civil en Algérie*, pp. 97, 116.

raux montrent de très médiocres capacités » (1). La guerre de 1870 allait donner à cet avertissement avisé, une éclatante confirmation. Un officier général, qui devait sa fortune pour une bonne part à l'Algérie et aux bureaux arabes, où il entra dès leur fondation, en 1844, se révéla fort médiocre stratège mais intrigant consommé, cupide et corruptible. La trahison du maréchal Bazaine à Metz et le procès qui s'ensuivit, rappelèrent ainsi à Daudet ce qu'il avait vu de ses yeux, entendu répéter dans son entourage, lu peut-être dans les ouvrages de polémique rappelés ci-dessus (2). Il rapprocha mentalement Doineau et Bazaine et conçut le projet d'un roman historique sur l'un et l'autre. Ce dessein n'aboutit pas. Mais il y est fait allusion par deux fois dans ses notes. Une première fois dans *Trente ans de Paris*, où il exprime le regret de n'avoir pas su décrire :

... « Les mœurs molles, l'incurie, la pourriture d'Orient, matraque et chapardage, l'algérien Doineau et l'algérien Bazaine, ces deux parfaits produits du bureau arabe »...

Une autre fois dans les *Notes sur la vie*, où il est question de :

.. « faire un portrait de Bazaine, en prenant l'Algérie pour point de départ, débraillé moral, contact de l'Orient, mœurs primitives, bureaux arabes, bride sur le cou »...

Le second danger du régime militaire en Algérie était

(1) A. Duvernois, *Régime civil en Algérie*, p. 161.

(2) F. Hugonnet, dans ses *Souvenirs d'un ancien chef de bureau arabe* (1858, p. 6) cite, parmi « les noms des plus anciens officiers des affaires arabes arrivés au grade d'officier général », celui de Bazaine. D'autre part, Daudet avait pu causer de Bazaine avec le duc d'Aumale, qui avait présidé les débats du procès et qui connaissait mieux que personne le passé algérien du maréchal : « Dîner chez Madame Adam, à la droite du duc d'Aumale, lit-on dans les *Souvenirs autour d'un groupe littéraire* de Mme A. Daudet (p. 177) ; tout de suite, au premier service, il parle de l'Algérie... Sa conversation s'anime aussi au souvenir du procès Bazaine qu'il présida ». Rappelons enfin que dans les *Notes sur la vie*, il est fait mention d'un « ancien viveur, vieil africain de la conquête, mangeur de haschich, se vantant d'avoir eu tous les vices »...

de semer les rancunes dans le monde indigène, de pousser les chefs arabes à la révolte par des procédés despotiques :

« Le moindre sous-lieutenant adjoint d'un bureau arabe est cent fois plus puissant que le chef indigène le plus illustre.

...Que faut-il pour renverser le chef indigène le plus haut placé ou pour amener son internement ? Une simple décision prise par l'autorité supérieure, sur un rapport du chef du bureau arabe... Aussi le chef indigène doit s'incliner avec respect devant le caprice quel qu'il soit d'un officier du bureau arabe inexpérimenté, subir en public les humiliations quelquefois les plus révoltantes... » (1).

Rien d'invraisemblable donc à ce que nombre de soulèvements locaux ou généraux, qui ensanglantèrent l'Algérie sous le régime militaire, aient eu pour origine des ferments de haine développés par les vexations des bureaux. C'est du moins ce que laisse entendre A. Duvernois à propos de l'insurrection de 1864. Le point de départ de la révolte fut l'attaque, aux environs de Géryville, du colonel Beauprêtre et de ses troupes par le bachaga Si-Seliman ben Hamza. Or, le colonel « avait fait toute sa carrière dans les affaires arabes » :

« C'était un vaillant et courageux homme, mais brutal et cruel par caractère... Il avait débuté dans la carrière au temps où, pour bien d'autres que lui, le système turc, c'est-à-dire la bastonnade et la décapitation semblait être le seul régime convenable pour soumettre et contenir les Arabes. Le colonel représentait, dans sa plus grande exagération, ce que les bureaux arabes ont pu compter de plus despotique et de plus absolu... Si Seliman était un de ces jeunes chefs, qui, forts des preuves de dévouement qu'ils ont données, ...croient être à l'abri des vexations humiliantes... et pensent même pouvoir viser à des honneurs... Il a dû être ou se croire blessé dans son amour-propre par un de ses chefs directs. Après en avoir vainement appelé peut-être aux autorités supérieures, il aura manifesté son mécontentement. Le colonel Beauprêtre, qui devait voir dans Si-Seliman un Arabe comme un autre, c'est-

(1) A. Duvernois, *Le régime civil en Algérie.*

à-dire un objet passif, un morceau de cire, se rendit sans doute auprès de lui pour l'arrêter... » (1).

Une révolte s'ensuivit qui gagna peu à peu tout le Sud-Algérien. Pour hypothétique que soit l'anecdote imaginée par Duvernois pour l'expliquer, elle est assez symptomatique des conséquences des abus de pouvoir du régime militaire. A. Daudet avait-il eu vent, au cours de sa randonnée ou après son voyage en Algérie, de quelque aventure analogue ? Toujours est-il qu'« il y avait dans ses notes un soulèvement de l'Algérie » (2), et qu'il semble avoir utilisé un souvenir de ce genre dans la nouvelle des *Contes du Lundi* intitulée : *Un décoré du 15 août*. On a vu plus haut comment le voyage de Si-Sliman à Paris, à dessein d'obtenir la croix, pouvait avoir quelque rapport avec le voyage réel de Si-Sliman ben Siam aux fêtes données à Paris par le Prince-Président. Mais, certains détails de la nouvelle de Daudet, dépassent la simple stylisation de la relation naïve de Ben-Siam, mentionnée plus haut. L'auteur y fait, par contre, clairement allusion à l'accusation, dirigée contre les bureaux, de pousser par despotisme capricieux les chefs indigènes à la révolte. Car si le héros de la nouvelle des *Contes du Lundi* « attend depuis si longtemps la décoration de la Légion d'Honneur », s'il est « le seul aga de la province qui ne l'ait pas encore », c'est qu'il a encouru la disgrâce du chef de bureau arabe (3) et pour un motif que l'auteur suppose, à dessein, des plus futiles :

(1) A. Duvernois, *Le régime civil en Algérie*, pp. 28-35. *Le Monde Illustré* du 7 mai 1864, relatant l'insurrection du sud-algérien, donnait le portrait de son chef et l'appelait : Si-Sliman, bach-aga de Géryville.

(2) L. Daudet. *Revue de Paris* du 15 avril 1898, p. 862 : « Tu trouveras dans mes notes un *Napoléon homme du midi*, une *Guerre des Albigeois*, un *Soulèvement de l'Algérie* »...

(3) Il convient aussi de noter que la discussion entre Doineau et sa victime, l'aga Mohammed ben Abdallah, avait eu pour origine le fait que, grâce au chef du bureau de Tlemcen, l'aga Bel-Hadj avait été promu officier de la Légion d'Honneur, tandis que Mohammed se voyait refuser la même distinction.

« Ce qui jusqu'alors avait empêché Si-Sliman d'être décoré, c'est une querelle qu'il avait eue avec son chef de bureau arabe à la suite d'une partie de bouillote. Et la camaraderie militaire est tellement puissante en Algérie, que, depuis dix ans, le nom de l'aga figurait sur des listes de propositions, sans jamais parvenir à passer... »

On se souvient de l'humiliation infligée par la suite au « décoré du 15 août ». Après avoir publié partout sa joie, il est rappelé au palais du gouvernement : « Il y rencontre son chef de bureau arabe, qui lui fait un mauvais sourire. Ce sourire d'un ennemi l'effraye, et c'est en tremblant qu'il entre dans le salon du gouverneur ». Celui-ci lui annonce, avec « sa brutalité ordinaire » que « ce n'est pas lui qu'on voulait décorer mais le caïd des Zougs-Zougs » :

« Alors la belle tête bronzée de l'aga rougit comme si on l'avait approchée d'un feu de forge. Un mouvement convulsif secoua son grand corps. Ses yeux flambèrent... Il se voyait à tout jamais deshonoré par une intrigue de bureau... Il lui venait des bouffées de rage. Il se voyait prêchant la guerre sainte, là-bas, sur les frontières du Maroc, toujours rouges d'incendies et de batailles ; ou bien courant les rues d'Alger à la tête de son goum, pillant les Juifs, massacrant les chrétiens, et tombant lui-même dans ce grand désordre où il aurait caché sa honte... »

Il suffisait à Daudet, on le voit, de pousser à son dénouement logique la situation qu'il avait imaginée, pour conter une histoire fort semblable à celle rapportée par A. Duvernois au sujet de l'origine de la révolte de 1864 (1).

(1) M. Martino dans son étude sur *L'Œuvre algérienne d'E. Feydeau* souligne très justement « le parti-pris très ferme et presque méchant quelquefois de l'auteur de *Tartarin* contre l'administration française en Algérie, surtout l'administration militaire : Daudet en veut tout spécialement aux bureaux arabes, ce « beau képi galonné reluisant au bout d'une trique » et il répète à leur propos quelques-unes de ces violentes attaques qui, depuis l'affaire Doineau principalement, réapparaissaient de temps en temps dans la presse métropolitaine. » *Revue Africaine*, 3e trimestre 1909, p. 186.

XXXIX. — Les mœurs algériennes dans le « Nabab »

De ces divers rapprochements, il ressort avec évidence que les documents ne manquaient pas à Daudet pour décrire la vie coloniale en Algérie aux environs de 1860, dans une « étude de mœurs cruelle et vraie ». De ces documents, il avait déjà largement profité dans les *Lettres de mon Moulin*, dans *Tartarin*, dans les *Contes du Lundi*. En une série d'esquisses, de raccourcis, de charges plaisantes, il avait peint le débraillé des mœurs, l'incohérence de l'administration, la dureté de la vie du colon, la vénalité des chefs indigènes, le despotisme du régime militaire, ce que lui avait révélé « l'observation d'un pays neuf aux confins de deux races et de deux civilisations », ce que lui avaient confirmé les propos passionnés des polémiques contemporaines. Il lui restait à reconstituer le type d'hommes d'affaires produit par ces « mœurs d'avant-garde », et à le montrer ensuite, poussé par son ambition et sa fortune, évoluant dans les antichambres du pouvoir et les salons parisiens.

Tel est essentiellement le sujet du *Nabab*. Ce qui fait l'intérêt, la valeur psychologique de ce roman, en dépit d'une intrigue romanesque où la sentimentalité habituelle de Daudet incline au mélodrame, c'est le portrait vivant et ressemblant du traitant levantin égaré dans le monde de l'Empire. En opposition avec un certain nombre de figures de la cour impériale, bien connues de Daudet, voici le parvenu colonial, contaminé par le contact de la « pourriture d'Orient » :

« Etabli depuis longtemps en Orient, il croyait aux justices expéditives, aux bastonnades en pleine rue ; il se fiait aux abus de pouvoir, et ce qui est pis encore, à la vénalité, à la bassesse accroupie de tous les hommes. C'était le traitant qui se figure que tout s'achète... » (1).

(1) *Nabab*, éd. Fayard, p. 327. Dans *Robert Helmont, Etudes et paysages* (Paris, Dentu, 1874), sous le titre : *Un Nabab, étude historique*, A. Daudet racontait déjà sommairement l'aventure d'un riche personnage « une des physionomies à la mode des dernières années de l'Empire », venu d'Orient à Paris, où il fut ruiné par les parasites et les aigrefins. Mais l'on ne trouve dans cette brève esquisse aucune indication sur les mœurs orientales, peintes dans le *Nabab* de 1877. Ce tableau constitue donc, dans le second récit, la part de la stylisation artistique.

En cette phrase se résume une fois de plus la réalité, entrevue par l'auteur au cours de son voyage, et brutalement opposée aux mirages de l'orientalisme. Daudet a sans doute entendu parler de l'étrange origine de certaines des fortunes édifiées par les premiers aventuriers qui suivirent l'armée en Algérie, de la fièvre de spéculation qui, plus sûrement que le défrichement des terres, permettait de s'enrichir à des gens sans scrupule et souvent sans aveu. On lui a probablement montré, lors de son passage à Alger, comme on le faisait aux touristes du temps, les arcades du café d'Apollon, situé entre la place du Gouvernement et la place Mahon, où « l'on devenait millionnaire en 24 heures, tout comme autrefois dans la rue Quincampoix » (1).

Voici donc le pirate moderne, moins poétique que celui du passé, mais animé du même esprit d'aventure :

« La vie de cet homme semblait l'accomplissement d'un conte des *Mille et une Nuits*... On eût dit un de ces vieux récits du 18e siècle, où il est question de corsaires barbaresques courant les mers latines, de beys et de hardis Provençaux, bruns comme des grillons, qui finissent toujours par épouser quelque sultane et « prendre le turban », selon l'ancienne expression des Marseillais » (2).

Mais le corsaire moderne n'est plus qu'un louche aventurier, échappé par miracle au bagne, « bandit lui-même, pétri de ce limon qui couvre les quais de Marseille, piétinés par tant de nomades ». Aussi développe-t-il d'abord sa fortune par des procédés qui rappellent davantage le souteneur des faubourgs que le héros romantique : « Avant son départ pour l'Orient, il a géré un

(1) Piesse, *Itinéraire de l'Algérie*, Hachette. 1874.

(2) *Nabab*, p. 329.

bal de barrière ». Il exploite un « ancien bey » en s'aidant des connaissances spéciales de son métier et monte « à côté du sérail, un admirable harem d'Européennes, à l'usage de Son Altesse » (1). Introduit par là dans la confiance de l'altesse, « il trafique sur les fournitures de la flotte et de l'armée levantines ». Il a « tant volé d'argent chez les Turcs » que, parti avec « un demi-louis dans sa poche », il revient « avec 25 millions ». Aussi a-t-il parfois « tondu le Turc un peu ras » (2), mais n'en éprouve nulle gêne, même légère. Bien au contraire, il fait sonner sa fortune et vante son habileté en affaires :

« Ma fortune est à moi, bien à moi. Je l'ai gagnée dans mes trafics de commissionnaire. Que j'ai serré la vis quelquefois un peu fort, bien possible. Mais il ne faut pas juger la chose avec des yeux d'Européens. Là-bas c'est connu et reçu ces gains énormes. C'est la rançon des sauvages que nous initions au bien-être occidental » (3).

Sans doute, cette fortune s'édifie à Tunis et non à Alger. Mais c'est tout un. Si Daudet choisit la Tunisie comme champ d'activité de son traitant, c'est pour donner plus de vraisemblance à l'intrigue. Cependant l'écrivain travaille visiblement avec ses souvenirs de voyage à peine stylisés: « La fatigante route du Bardo, tant parcourue dans un singulier pêle-mêle de carosses levantins, de méharis au long cou, à la babine pendante, de mulets caparaçonnés, de bourriquots, d'Arabes en guenilles, de nègres à moitié nus » (4), ressemble fort à la route de Mustapha. Les charrettes y sont seulement devenues carrosses et les chameaux, méharis. Le bey de Tunis possède « une galerie de peintures turques étonnantes », tout comme Sid Omar, dans les notes sur Miliana des

(1) *Nabab*, passim.
(2) *Nabab*, passim.
(3) Id., p. 188.
(4) Id., p. 362.

Lettres de mon Moulin. La table du Nabab présente les mêmes mets que celles des agas de Miliana ; on y sert « des sauces au safran, des poulets aux amandes frites, des épices compliquées de friandises turques, du café à l'orientale avec tout son marc dans de petites tasses filigranées d'argent ». Le pêle-mêle des invités y rappelle la table du *Zouave*, de houleuse mémoire ; cela donne « l'impression d'une salle à manger de paquebot ». Hamerlingue, le faux ami de Jansoulet, est « un gros marchand maure moisi dans l'humidité de sa petite cour ».

Quant à la femme du Nabab, la Levantine Mlle Afchin, Daudet en a buriné le portrait avec son sens habituel de la caricature. C'est une charge un tantinet féroce, où se combinent les souvenirs qu'a gardés l'auteur des juives et des mauresques d'Alger, peut-être de certaines européennes gagnées aux mœurs orientales. Comme la Baïa de Tartarin, elle vit à l'ombre « du patio dallé de marbre, dans un accroupissement frais, délicieux, passant de longues heures à entendre l'eau ruisseler dans la fontaine d'albâtre à trois bassins superposés ». Sa voix a le « diapason gazouillant qui distingue les Orientales ». On la trouve chez elle, nonchalamment étendue, « vêtue de cette grande tunique en soie de deux couleurs, que les Mauresques appellent une djebba, et de leur petit bonnet brodé d'or, ...les bras chargés de bracelets ». Comme les juives de Miliana ou d'Alger, elle a « la taille serrée dans une cuirasse d'or vert qui se continue en longues lames tout le long de la jupe raide » (1). Au physique, comme au moral, elle est toute convertie à l'Orient, cette européenne élevée depuis sa petite enfance à Tunis :

« Enorme, boursouflée, au point qu'il était impossible de lui assigner un âge, la figure assez jolie mais tous les traits déformés, des yeux morts sous des paupières tombantes et striées comme des coquilles, fagotée dans des toilettes d'ex-

(1) *Nabab*, passim.

portation, chargée de diamants et de bijoux, c'était le plus bel échantillon de ces Européennes transplantées qu'on appelle des Levantines. Race singulière de créoles obèses, que le langage seul et le costume rattache à notre monde, mais que l'Orient enveloppe de son atmosphère stupéfiante, des poisons subtils de son air opiacé, où tout se détend, se relâche, depuis les tissus de la peau jusqu'aux ceintures des vêtements, jusqu'à l'âme même et la pensée... Son intelligence déjà bien obtuse s'était encore obscurcie dans l'engourdissement d'une existence de loir, l'incurie d'un père tout aux affaires, l'usage des tabacs saturés d'opium et des confitures à la rose... En outre, mal élevée, gourmande, sensuelle, altière, un bijou levantin perfectionné, passant sa journée au lit coiffée d'un diadème de perles de 300.000 francs, qu'elle ne quittait jamais, s'abrutissant à fumer, vivant comme dans un harem, se mirant, se parant, en compagnie de quelques autres Levantines, dont la distraction suprême consistait à mesurer avec leurs colliers des bras et des jambes qui rivalisaient d'embonpoint... Faisant des enfants dont elle ne s'occupait pas.. Un paquet de chair blanche parfumée au musc... [Autour d'elle] de grosses femmes couperosées, fagotées, chargées d'or, de pendeloques, ... un printemps tapageur à couleurs vives, corsages opulents, diamants prodigués, écharpes flottantes, modes d'exportation, où l'on sentait comme un regret de climat plus chaud et de vie luxueuse étalée... » (1).

Portrait impitoyable, qui certes ne sacrifie rien aux conventions de l'orientalisme romantique. Rien qui rappelle les *Femmes d'Alger* de Delacroix ; mais par contre, un dessin vigoureux, d'un beau caractère, d'un réalisme franc, qui n'exclut pas la stylisation, et qui fait songer aux plus heureuses réalisations des peintres modernes de types locaux algériens : Ferrando, Suréda.

Cependant l'instinct satirique et parodique de Daudet se révèle aussi dans le *Nabab*, à certaines outrances voulues. La caricature parfois s'accuse : l'on y sent le parti pris de ramener l'idéalisation poétique aux proportions de la réalité, le corsaire romantique au forban cupide « qui n'a pas eu besoin de prendre le turban pour s'en-

(1) *Nabab*, pp. 101-103, pp. 293-296.

richir », la sultane rêvée par les artistes à la Levantine « avachie par l'Orient, abrutie par le tabac turc, bouffie d'oisiveté », le roman d'amour oriental aux déboires conjugaux de ce nabab « reconquis à la vie européenne, qui voulait un foyer et n'avait qu'un caravansérail, cherchait une femme et ne trouvait qu'une Levantine » (1). Jansoulet c'est ici un Tartarin qui eût épousé Baïa : la désillusion n'en eût été que plus complète. Au surplus la satire est plus violente dans le *Nabab* que dans *Tartarin*. Le sourire amusé du galéjaïre a disparu : l'écrivain dénonce sans indulgence « cet Orient sans loi, pays du bon plaisir », ce « patelinage oriental, politesse raffinée et doucereuse, sous laquelle se dissimule la férocité, la dissolution des mœurs ; ces sourires béatement indifférents, ces airs penchés, ces bras en croix invoquant le fatalisme divin quand le mensonge humain fait défaut » (2).

XL. — CONCLUSION

Ainsi, du voyage accompli dans le naïf espoir d'aventures de la jeunesse, dans la griserie de la lumière africaine et de ses poétiques irisations, la méditation, l'expérience, l'évolution du tempérament sous les influences ambiantes, ne retenaient plus, à l'époque du *Nabab* (1877), que le désabusement amer résultant des constatations décevantes, la désillusion du contraste « entre l'Algérie telle que l'avait rêvée une imagination poétique et sentimentale, et l'Algérie, telle que la pouvait voir un observateur minutieux et réaliste » (3). Dans un de ces sujets, comme il les préférait à cette date, « à la limite de l'histoire et du roman », l'auteur du *Nabab* apportait sa

(1) *Nabab*, passim.

(2) *Nabab*, pp. 175, 359.

(3) Martino, *L'œuvre algérienne d'E. Feydeau*, p. 185.

conception propre des mœurs orientales, qu'il avait eu l'occasion d'observer, ou que ses conversations, ses lectures lui avaient révélées. Sous la trame romanesque, l'on découvrait aisément « les documents de la vie » (1) : documents tirés des fameux « petits cahiers », d'une rédaction déjà ancienne, documents plus récents, recueillis au cours d'une enquête sans cesse ouverte, sur un sujet toujours d'actualité et qui tenait à cœur à l'écrivain.

Ainsi, de la *Mule du Cadi* (1862) au *Nabab* (1877), l'on a suivi, autant qu'il a été possible, l'utilisation des souvenirs algériens de Daudet. L'on a pu voir d'abord ces souvenirs précis du beau voyage, se lever du fond de l'imagination, malgré les ans écoulés, comme des témoignages toujours distincts, toujours vivants, et, derrière eux, se presser, s'ordonner les observations volontairement enregistrées dans la mémoire ou sur le papier. Les documents, l'écrivain les sollicite à l'occasion, sait les extraire des ouvrages divers qui traitent de l'Algérie ; car, si « en matière littéraire il a horreur de l'imitation », par contre « son savoir est vaste et précis, il lit énormément, méthodiquement » (2). Puis l'intelligence trie, épure, stylise ces matériaux divers. Et les tableaux s'organisent autour des impressions premières, étincelles de vie active qui les animent de leur jaillissement lumineux. Par là s'explique le charme propre des récits de Daudet : qu'il les égaye de sa verve de galéjaïre, de l'instinct de parodie naturel à son tempérament, qu'il les émeuve de sa sensibilité facilement attendrie, il leur communique cette flamme vivifiante, qui est en lui la marque propre

(1) « Ils sont innombrables les sujets de ce genre, à la limite de l'histoire et du roman que j'aurais voulu approfondir, traiter d'après les documents de la vie », affirme-t-il à son fils. (L. Daudet, *A. Daudet*, *Revue de Paris*, mars-avril, 1898, p. 862). « J'appelle *Numa Roumestan*, le *Nabab* et les *Rois en exil* des romans historiques », déclare justement A. France, *Revue de Paris*, janvier 1898, p. 10.

(2) L. Daudet, *A. Daudet*, *Revue de Paris*, mars-avril, 1898, pp. 561, 248.

du créateur : ce talent est bien chez lui, comme il le veut, « une intensité de vie » (1).

C'est bien ainsi que Daudet tire de ses impressions de voyage, de ses lectures, des échos des préoccupations contemporaines, les sujets de ses tableaux d'Alger, de Miliana, de la plaine du Chéliff, les traits de ses descriptions des mœurs du pays et des types divers qui s'y affrontent, les éléments de ses parodies de l'orientalisme romantique et de ses satires contre le régime imposé à la colonie naissante. Sans rien perdre de leur vivacité, les souvenirs se développent en thèmes poétiques et picturaux, souvent aussi en charges réalistes ou ironiques. L'auteur excelle notamment à condenser en raccourcis pittoresques et vigoureux les observations sur l'Algérie éparses dans les ouvrages de polémique, les colonnes des quotidiens, les discours politiques : « Ce qui appartient en propre à mon père, témoigne L. Daudet, c'est la concision dans le pittoresque, une concision pittoresque où chaque sensation a son éclair brusque » (2).

Ces croquis s'imposent à l'attention de l'historien qui croit y découvrir, à côté du frémissement sensible du souvenir, l'accent passionné des critiques contemporaines contre l'administration de la colonie. A les étudier dans le milieu où ils ont été peints, les tableaux algériens de Daudet auxquels la poésie, l'émotion, l'ironie plus ou moins âpre prêtent par ailleurs un charme piquant et original, gardent surtout la valeur de témoignages.

Sous la forme preste et plaisante du conte, à travers les inventions bouffonnes de la galéjade, derrière les silhouettes réalistes du roman de mœurs, des *Lettres de mon Moulin* au *Nabab*, se décèle une satire railleuse

(1) L. Daudet, *A. Daudet*, *Revue de Paris*, mars-avril, 1898, p. 534. « Lorsqu'il créait, mon père voyait, ajoute L. Daudet un peu plus loin ; lorsqu'il écrivait, il entendait ». Et Mme Daudet : « Il aimait tant la vie ; il l'absorbait et la répandait constamment ». (*Souvenirs autour d'un groupe littéraire*, p. 241).

(2) L. Daudet, *op. cit.*, p. 541.

des manies de l'orientalisme en vogue dans l'art et la litté-rature du temps : par des procédés parodiques empruntés au chef-d'œuvre de Cervantès, mais d'une fantaisie et d'une verve toute méridionale, Daudet donnait le coup de grâce aux clichés conventionnels qui avaient cours sur l'Orient, au prestige romanesque dont jouissait l'Algérie sous l'Empire. Tout d'un temps, ses ouvrages dénon-çaient, avec une précision impitoyable et parfois cruelle, le malaise dont souffrait en réalité la colonie à cette même époque. L'auteur se faisait l'écho, conscient ou non, des protestations diverses des esprits éclairés ou des polémis-tes de l'opposition.

Pour le profane, l'œuvre algérienne d'Alphonse Daudet semble traduire simplement les visions plaisantes d'une imagination de conteur, qui emprunte à de lointains sou-venirs ou à de récentes lectures les éléments d'un tableau fantaisiste de la vie coloniale. Mais le lecteur averti peut y retrouver une indication, précieuse à sa date, sur l'état d'une partie de l'opinion française à l'endroit de la poli-tique de l'Empire en Afrique du Nord, de ses incohéren-ces, de ses déboires et, pour le dire, de sa faillite. Aux mirages romantiques des artistes, aux chimères impé-riales ou aux conceptions du parti militaire, le galéjaïre opposait, sans autre prétention, la révélation ironique et désabusée de la mascarade orientale dont il avait été le témoin, le tableau précis des mœurs « d'avant-garde » ou de « corps de garde » de l'Algérie de 1860. Et cette double leçon valait d'être entendue.

J. CAILLAT.

LE VOYAGE D'ALPHONSE DAUDET EN ALGÉRIE

L'HOTEL D'EUROPE

Tartarin de Tarascon, en arrivant à Alger, se rendit avec ses bagages à « l'Hôtel de l'Europe », plus correcte-ment appelé « Hôtel d'Europe » dans un autre chapitre du roman.

Avant d'être transféré place Bresson, où Piesse l'indi-quait en 1862, cet hôtel occupait l'immeuble qui porte actuellement le numéro 11 de la rue de la Marine. Le plan ci-joint montre, par ses parties ombrées, l'état ancien des lieux, tel qu'Alphonse Daudet a pu le voir avant la construction du boulevard de France.

Des fenêtres donnant sur la rue Duperré, on avait vue sur le mouillage des navires de commerce, au sud du môle de la Santé, mais l'immeuble B empêchait de dis-tinguer la darse turque. La limite septentrionale du champ de vision ne dépassait pas la porte des Lions, quand on regardait des fenêtres les plus voisines de la Grande Mosquée, et le fortin du musoir de la jetée Nord, quand on regardait des fenêtres les plus proches de l'im-meuble B (1).

Quand le génie militaire acheta, à un sieur Mesguich, en 1865, la maison qu'avait occupée l'hôtel d'Europe, la vue sur la mer faisait partie des avantages justifiant l'acquisition. Cet avantage disparut après la construction (en 1871 ou 1872) de l'immeuble A, en bordure du bou-

(1) La rue Duperré étant généralement mal orientée sur les plans d'Alger, nous avons cru utile de donner ces précisions.

levard de France. L'immeuble B ne fut avancé jusqu'à l'alignement de ce boulevard que longtemps après.

L'identification de l'hôtel d'Europe n'est pas douteuse, car l'on peut encore distinguer actuellement (avril 1924), sur la façade de la rue de la Marine, au-dessus des arcades, l'inscription HÔTEL D'EUROPE. Une inscription analogue, comme en font foi diverses photographies anciennes, existait au haut de la façade regardant la mer, mais on n'en voit plus aucune trace.

Extérieurement, l'immeuble n'a pas subi de retouches, mais, intérieurement, pour l'installation de divers services militaires, le génie a fait exécuter quelques modifications, notamment aux escaliers.

Stanislas MILLOT.

Bibliographie

Mélanges de la Faculté orientale, t. VII, Beyrout, imprimerie catholique, 1910-1921, 448 p. in-4 et atlas de 41 planches.

La publication du tome VII des *Mélanges*, interrompue par la guerre mondiale, n'a pu être terminée qu'après la conclusion de la paix, après des difficultés de toute sorte, mais ce volume est digne de ses aînés par la variété des articles qui le composent et le soin avec lequel ils ont été rédigés. Il commence par un article du P. de Gerphanion sur les *Inscriptions de la Cappadoce et du Pont* (p 1-22) relevées à la fin de 1911 dans son voyage de retour de Césarée à Samsoun et forment une importante contribution au recueil de M. Cumont, *Recueil des Inscriptions grecques et latines du Pont et de l'Arménie*. — Le P. Louis de Ronzevalle, dont l'orientalisme regrette la perte, a comparé dans ses *Notes de dialectologie arabe comparée* (p 23-44) des expressions de l'arabe vulgaire de Syrie avec celles qu'a rassemblées M. W. Marçais dans son excellent ouvrage, *Textes arabes de Tanger*, et a signalé aux deux extrémités de la Méditerranée les mêmes déformations phonétiques en fonction des mêmes nuances sémantiques. — Dans l'article sur *la Mystique d'Al Ǧazzali* (p. 63-104), M. Miguel Acin à qui l'on doit déjà un important ouvrage sur cet auteur (1), reprend sur de nouvelles bases l'étude de la mystique d'El Ghazali et y signale l'influence des doctrines chrétiennes d'une façon plus scientifique que ne l'avait fait M. Carra de Vaux (2), mais, mieux informé que ne l'avait été son devancier. Il reconnait que cette influence n'a pas été exclusive ni toujours immédiate. — P. 105-187, le P. Sébastien Ronzevalle continue son mémoire sur les *Intailles orientales* qui sont du plus haut intérêt. — J'en dirai autant de celui sur *Quelques ateliers paléolithiques des environs de Beyrouth* (p. 189-208) chelléen, acheuléen, moustérien et solutréen, par le P. Raoul Desribes. — P. 211-214, le P. Lammens donne des additions et des corrections à son bel ouvrage sur le khalifat de Yazid, publié dans le premier volume des *Mémoires*. — Un supplément au *Catalogue raisonné des manuscrits de la Bibliothèque orientale de l'Université St-Joseph de Beyrouth* est donné par le P. Cheikho (p. 245-304). Nous avons là une liste de ces manuscrits (94) décrits avec le plus grand soin : quelques-uns ont une certaine valeur et il en

(1) *Al Gâzal. dogmatica, moral, ascetica*, Zaragoza, 1901, in-12.

(2) *Ghazali*, Paris, 1902, in-8. Cf. mon article dans les *Mélanges africains et orientaux*, Paris, 1915 in-8, p. 239-243.

est, et non des moindres, qui ont disparu pendant la guerre, probablement volés par les Turks et les Allemands. — Dans son article *Ibn Qoutayba n'est pas l'auteur du Kitâb en Na'am* (p. 305-310), le P. Bouyges à qui l'on doit une édition soignée de ce texte (1) relève une erreur du Catalogue des imprimés du Bristish Museum qui attribue cet ouvrage à Ibn Qotaibah par suite d'une indication mal comprise du catalogue de la Bibliothèque Ez Zhahiryah de Damas. — Le P. Lammens maintient, et ce semble avec raison, contre la critique de M. Lévi della Vida l'exactitude de sa traduction de deux phrases arabes qui ne sont pas élogieuses pour le gendre du Prophète : *A propos de Ali ibn Ati Tâlib* (p. 311-320). — Mais la partie la plus importante de ce volume, c'est le recueil des *Naqâid de Djarir et d'Akhtal*, publié par le P. Salhâni (p. 321-381). Nous possédions déjà dans la magistrale édition de Bewan (Leiden, 1908-1912, 3 vol. in-4.), celui des *Naqâid* de Djarir et de Farazdaq où ces deux grands poètes échangeaient dans leurs joutes littéraires des ripostes souvent grossières. Ce recueil est complété par celui d'Abou Tammâm mais qui ne contient qu'un choix. C'est néanmoins un utile complément du *Diwân* d'El Akhtal (2) et surtout celui de Djarir (3). — Viennent ensuite un article de R. Dumesnil et du P. Montreda *Inscriptions grecques de Beyrouth* (p. 382-394) et les *Additions aux inscriptions de Cappadoce et du Pont* du P. G. de Gerphanion (p. 395-396). — Dans ses *Notes sur les philosophes arabes du Moyen-Age* (p. 397-406), le P. Bouyges, après avoir signalé l'importance de la publication des *Maqâsid* d'El Ghazâli, relève un certain nombre d'erreurs dans la traduction partielle par Horten du *Tahâfot* d'Ibn Rochd ; il examine ensuite sommairement les deux traductions, l'une en allemand, l'autre en espagnol, de l'*Epitome de Métaphysique* du même auteur et regrette que les traducteurs n'aient pas collationné méthodiquement sur la version latine du moyen-âge ou la version hébraïque.

Le volume se termine par une série d'articles bibliographiques sur les sujets les plus divers : G. Boson, *Assiriologia* (le P. Condamin) ; C. Autran, *Phéniciens* (le P. Sébastien Ronzevalle, avec des réserves justifiées) ; R. Eisler, *Die Kanitischen Weisinschiften der Hyksonzeri* (le même, avec des réserves plus grandes) (4). Les

(1) *Mélanges de la Faculté Orientale*, t. III, 1908.

(2) Publié par le P. Salhani, Beyrouth, 1891-1909, en quatre fascicules et complété par la reproduction du manuscrit de Baghdâd par le même (Beyrouth, 1904) et celle du manuscrit du Yémen, par Griffini (Beyrouth, 1907).

(3) Le Qaire, 1313 hég. 2 vol. petit in-8.

(4) La période des Hyksos semble un terrain propice aux thèses les plus aventurées : je me contenterai de signaler les articles du même auteur. *The Introduction of the Cadmian Alphabet in the Aegean World, in the light of ancient traditions and recent discoveries, Journal of the Royal Asiatic Society*, janvier et avril 1923.

P. P. Vincent et Abel, *Bethleem* (G. de Gerphanion) : Kaufmann, *Handbuch der altchristlichen Epigraphie* (Id) : Grossi Gondi, *Trattato di Epigraphia christiana latina e greca del mondo romano occidentale* (Id) ; G. Montelatici, *Storia della litterature bizantina* (Id) ; Gertrude Lowthesan Bell, *Palace and Mosques al Ukhaïdir* (le P. Louis Ronzewalle) ; Bonnel de Mézières. *Recherches sur l'emplacement de Ghana* (G. L.) ; Goldziher, *Le dogme et la loi de l'islam*, trad. Arin ; (le P. Lammens) ; *Miguel Asin Palacios, Los precedentes del Pari de Pascal* (Le P. Bouyges : le rapport est encore à prouver)) ; A. Danon, *Contribution à l'histoire des sultans Osman II et Moustafa I* (Le P. Bouyges) ; le P. Rabbath, *Documents inédits pour l'histoire du Xe siècle en Orient* (Le P. Louis de Ronzevalle : excellente publication). A. Moulin, *L'Afrique à travers les âges* (G. L. : la bibliographie et la méthode sont à critiquer) : Paul Jeancard, *L'Anatolie* (R. M.) ; Endres, *Die Ruine des Orients* (G. L.) ; Insabato, *L'islam et la politique des alliés*, trad. Magali-Boisnard (le P. Lammens) ; Feyler, *La campagne de Macédoine* 1916-1917 (G. L.) ; J. Naayem, *Les Assyro-Chaldéens et les Arméniens massacrés par les Turcs* (le P. Tournebize : éloge mérité du livre) ; Martchenko, *Un voyage en Perse pendant la révolution russe* (G. L.) ; *Carte des intérêts français du Levant* (G. L.) ; *Semaine d'ethnologie religieuse* (le P. Bouyges). — Nécrologie. — *Le P. Louis Ronzevalle*.

René Basset.

Maria Von Tiling, *Die Sprache der Jabarti* extrait de la *Zeitschrift für Eingeborenensprachen*, t. XII, 1922, p. 17-162.

Les Jabarti sont une fraction des Somalis, habitant la côte orientale d'Afrique, au sud des Medjourtines, jusqu'à l'Equateur. Elle se divise en deux groupes principaux, les Hoye et les Digil. C'est sur le territoire des Abgal, fraction des premiers, que s'élève la ville de Maqdichou (Mogadoxo en Portugais, en Somali Ḥamarwayn), déjà mentionnée par les auteurs arabes de la fin du moyen-âge (1). Le nom de Djabarti a donné lieu à diverses interprétations

(1) Cf. Devic, *Le pays des Zendjs*, Paris, 1883, in-8, p. 60-61 ; Ferrand, *Les Çomalis*, Paris, 1903, in-12, p. 162-163 ; Reinisch, *Der Dschâbârtidialekt der Somâlisprache*, Vienne, 1904, in-8° p. 1-2 et ma note dans l'*Histoire de la conquête de l'Abyssinie*, t. II, Paris, 1891, in-8, p. 132-133 ainsi que les auteurs cités.

qui se ramènent, soit à l'arabe جبر être brave, fort, ou à l'amariña *gäbr*, serviteur. Mais l'auteur estime avec raison que ce mot appartient à une racine inconnue. Il existait d'ailleurs un pays de Djabarta dans l'Aoufat et sous Iyasou I les mercenaires musulmans au service du négouch portaient le nom d'*Agbertiân* (1).

Le dialecte présenté ici est quelque peu différent de celui qu'a donné Reinisch *(op. laud.)*, d'après les documents fournis par Hein. Cette divergence s'explique par les différences d'origine des informateurs. Celui de Mlle von Tiling venait d'un pays éloigné de la mer de trois mois de marche, tandis que les matériaux de Reinisch provenaient de gens vivant sur la côte et parlant une langue plus fortement mélangée d'arabe et d'autres dialectes somalis.

Ce mémoire rectifie sur de nombreux points celui de son prédécesseur et met en parallèle les formes du djabarti et du somali, ce qui permet de saisir d'un coup d'œil les différences. C'est donc une œuvre utile dont on doit féliciter l'auteur, mais elle le sera bien plus quand Mlle von Tiling aura, à l'exemple de Reinisch, publié les textes qu'elle a réunis en 1919.

René Basset.

William Marçais. — Le nom d'une fois dans le parler arabe du Djendouba (N. O. tunisien). (Cinquantenaire de l'Ecole pratique des Hautes Etudes, Paris, Champion, 1921, p. 121-140).

On sait qu'en arabe classique, la forme nominale féminine est parfois employée, soit pour désigner l'individu par opposition au groupe (« nom d'unité » s'opposant au « nom collectif » : *dharba* « un coup », *dharb* « coup »), soit pour exprimer une action faite une *seule* fois, ou une *certaine* fois (« nom d'une fois »).

M. William Marçais, étudiant cette dernière forme dans le parler du Djendouba, parvient aux constatations suivantes.

Du point de vue morphologique, le « nom d'une fois » n'affecte qu'une seule forme grammaticale, en dépit des formes variées de l'infinitif arabe.

Du point de vue sémantique, le « nom d'une fois » ne dérive jamais de noms infinitifs dont le sens rejette toute idée de répétition ou implique « des états physiques ou moraux permanents et continus » (par exemple « bon sens », « ancienneté »), ni même de quelques verbes admettant pourtant l'idée de répétition. En revanche, il se trouve employé parfois, avec un sens général (ainsi *dharba*, littéralement « un coup », signifiant en réalité « le coup porté » au sens général) ; d'où toute une série de locutions adverbiales de manière, affectant la forme du « nom d'une fois » (« en silence », « en hâte », etc.) et de noms de manière (« il pleura d'*une manière de pleurer*, bakia, qui faisait pitié aux pierres »). Par contre, cette signification générale se restreint, pour d'autres « noms d'une fois », tantôt au concept d'habitude, de trait de caractère (exemple : « coutumier de », suivi d'un « nom d'une fois »), tantôt à l'idée d'actes ou d'états à manifestations intermittentes (toux, rhumatisme, etc.) ou même passagères (indigestion, etc.).

En résumé, le « nom d'une fois » de l'arabe classique reste vivant dans les parlers du Nord-Ouest tunisien, mais avec une valeur sémantique très généralisée. Cette extension de sens se retrouve du reste, non seulement dans le Maghreb, mais encore, en quelque mesure, dans les parlers orientaux ; elle apparaissait déjà parfois en arabe littéral, ainsi que le rappelle M. Marçais dont l'étude ne néglige aucune occasion de comparer l'expression vivante au texte classique.

Henri Massé.

---

(1) Il est à remarquer que Paulitschke, *Ethnographie Nord-Ost Afrika*, t. I, Berlin, 1903, in-8), ne mentionne pas plus que Ferraud *(op. laud.)* les Djabartis, dont le nom d'après l'informateur de Mlle von Tilling n'est employé qu'à Aden pour désigner les Somalis, mais tous deux décrivent les deux grandes fractions qui composent le groupe.

A. Dandouau. *Géographie de Madagascar*, Paris, E. Larose, 1922, 243 p. in-8 avec 18 cartes et graphiques et 2 grandes cartes hors texte.

Comme le dit, dans la préface qu'il a mise en tête de ce livre, M. le Dr Fontoynont, président de l'Académie malgache, il n'existait pas jusqu'ici d'ouvrage semblable sur Madagascar. Assurément, les ouvrages mentionnés par Grandidier dans sa bibliographie malgache sont innombrables, mais aucun n'avait résolu le problème de grouper sous une forme claire tous les renseignements sur la géologie, la climatologie, l'hydrographie, la flore, l'ethnographie, la géographie politique, administrative et économique de Madagascar, d'après les renseignements puisés aux sources les plus sûres. Sans parler des graphiques et des cartes, le texte est illustré d'excellentes photographies. De plus, et ce qui augmente son utilité pratique au point de vue scolaire, chaque chapitre contient une « lecture » choisie parmi les meilleurs auteurs qui ont écrit sur Madagascar. L'expérience acquise par M. Dandouau pendant vingt-cinq ans de séjour dans la grande île, lui a permis de composer un manuel pour lequel il a droit à toutes nos félicitations.

René Basset.

GRANET (M.). *La religion des Chinois* (dans la collection « science et civilisation »). Paris, Gauthier-Villars, 1922, in-16, XIII-202 pages.

Il faut avertir de l'intérêt très vif que les non-spécialistes eux-mêmes trouveront à cet ouvrage : il est à lire pour quiconque s'intéresse aux phénomènes religieux.

Quatre chapitres considèrent les moments successifs d'un développement régulier : la religion paysanne — la religion féodale — la religion officielle — les renouveaux religieux (taoïsme et bouddhisme). Les deux chapitres centraux groupent les faits répartis de part et d'autre d'un événement considérable : la fondation de l'unité nationale sous forme d'Empire, au II[e] siècle avant J.-C. La religion féodale, ce sont les cultes et croyances des cours établies dans les villes seigneuriales : nulle part, on n'est davantage sollicité ou contraint à marquer les rapports de la religion avec l'organisation sociale, notamment avec la constitution de la famille noble. La religion officielle (parfois appelée, d'un terme un peu étroit, « confucéenne »), c'est la religion des « lettrés » ; elle représente une espèce de continuation, c'est-à-dire, tout ensemble une adaptation et une diffusion, de la précédente ; elle aboutit à un positivisme traditionaliste, très préoccupé des rites et de la règle sociale, fort peu du dogme, et de l'autre monde moins encore : expression d'un caractère national, qui a permis au Chinois de traverser sans trop d'encombre les crises de renouveau et le danger des mystiques : le taoïsme indigène, et le bouddhisme, importé, n'auraient agi que superficiellement. Maintenant encore, la mentalité religieuse conserve ses traits séculaires : indifférence à la théologie, respect des obligations traditionnelles appuyées sur les plus antiques croyances (deux surtout : celle de se faire enterrer en pays natal, celle de continuer la famille).

Ce n'est pas pour rien que la « religion paysanne » a d'abord été étudiée : de l'aveu de l'auteur, ce chapitre est le plus conjectural ; c'est aussi celui où l'hypothèse est le plus nécessaire et le plus légitime, puisque, par lui, il s'agit de comprendre le développement postérieur de la religion, lequel s'est fait « par voie d'abstraction, de schématisation, d'appauvrissement à partir d'un fonds primitif ». Or, M. G. était ici sur son terrain propre : dans un précédent ouvrage sur les *Fêtes et Chansons anciennes de la Chine*, il avait tenté de reconstituer cette religion paysanne primitive et, avec une pénétration remarquable, il avait pu tirer parti d'un lot de chansons qui, plus ou moins remaniées et déformées par l'utilisation symbolique qu'on en fit plus tard, laissent encore apercevoir des thèmes d'inspiration rustique où l'analyse retrouve des rites et des croyances très définis. Fêtes de printemps et fêtes d'automne où communient les groupes familiaux de villages, sont les moments privilégiés d'une vie religieuse singulièrement riche en émotions : les pratiques qui s'y rattachent et les croyances qui en dérivent sont précisément celles qui, plus ou moins modifiées ou adaptées, dureront : notion de l'être sacré du Sol, cultes agraires et cultes ancestraux, idée de l'Ordre de la nature auquel l'homme participe et collabore en s'y conformant, tout cela se retrouvera — avec les transpositions nécessaires, et déjà la spéculation en plus — dans la religion féodale. Et tout cela, on peut le voir naître de l'antique vie rurale et des assises périodiques où elle se refait : l'auteur du moins le montre avec un bonheur et une verve dont on lui saura gré.

Louis GERNET.

FRAZER (J. G.). *Les origines de la famille et du clan*. Traduction française par la Comtesse J. de Pange (Annales du Musée Guimet). Paris, Paris, Geuthner, 1922. In-8°, 187 pages.

Sous ce titre, a été traduite une partie du volume IV de *Totemism and Exogamy*, celle où sont formulées les conclusions. Il y a avantage à cela, étant donnée la manière de Frazer : on sait que les « idées générales » échappent souvent à travers les méandres de son exposé ; c'est l'essentiel de l'œuvre, en un sens, qui nous est fourni. Exprimons un regret, pourtant : le plus clair de l'intérêt que présentent les travaux de l'auteur, ce ne sont pas les vues systématiques, c'est l'abondance des faits et, dans le détail, la vivacité des intuitions. — Du reste, bien que cette traduction soit plus ou moins donnée, par Frazer lui-même, pour une édition française partielle, ni la documentation, ni la discussion n'y sont renouvelées : on en reste à la date de 1911 ; non seulement, le livre n'a pu profiter de travaux récents, sur le sororat par exemple (p. 134 sq.), mais il ignore naturellement les *Formes élémentaires de la vie religieuse*, de Durkheim (1912) : on sait d'ailleurs que Frazer et Durkheim représentent deux conceptions très distantes, puisque le premier se refuse à reconnaître dans le totémisme une religion.

L'ouvrage ne comporte que trois chapitres : un chapitre général, de définitions et de description ; un autre consacré à l'origine du totémisme ; un troisième, à l'origine de l'exogamie. — Du premier, on retiendra surtout ce qui concerne la diffusion géographique du totémisme, et les rapports entre le totémisme et les techniques.

Avec une ingénuité qui n'est pas permise à tout le monde, Frazer énonce les trois hypothèses qu'il a successivement adoptées quant à l'origine du totémisme — la dernière étant, bien entendu, la bonne ; cette dernière consiste à expliquer le totémisme par certaine croyance relative à la conception : le primitif se représente les femmes fécondées par les esprits des animaux ou des plantes auxquels l'enfant serait par suite assimilé ; les « envies » des femmes enceintes et les conséquences qu'on leur impute joueraient un grand rôle dans l'affaire, comme l'idée qu'il y a un lien de cause à effet entre telles impressions visuelles de la femme et telles marques sur le corps de l'enfant. Malgré une forte hésitation de son sens critique, Frazer

n'est pas loin d'admettre qu'à la base de cette croyance, il pourrait bien y avoir une réalité physiologique : ce besoin, ou cette tentation, est assez curieux, de rattacher une institution, en dernière analyse, à la perception plus ou moins grossie d'un fait naturel. Quant à l'essentiel de la théorie, nous n'avons pas à le discuter ici : on l'a fait ailleurs ; l'observation générale suffit, qu'à vouloir chercher l'*origine* d'un état social au-delà duquel, par définition, on ne peut remonter, on verse nécessairement dans les explications « artificialiste », celles qui invoquent ou des intentions — soit individuelles, soit collectives — ou la « superstition ».

C'est la superstition encore, et cette fois toute pure, qui serait en cause dans l'exogamie. Il s'agit, en somme, des origines de la prohibition de l'inceste. Frazer se refuse à admettre que l'horreur de l'inceste soit due à la connaissance, même obscure, des mauvais effets de l'endogamie sur la descendance : il n'est pas le premier à l'établir, mais sa démonstration a toute la solidité nécessaire. Sa théorie est la suivante : les unions endogamiques ont été d'abord réprouvées parce qu'on leur attribuait des conséquences funestes sur la fécondité des femmes et la fertilité de la nature. Le malheur, c'est que cette représentation n'est attestée que dans des sociétés qui ne sont déjà plus primitives, celles dont la religion est essentiellement agraire.

Tel quel, ce livre, qui veut être surtout de théorie, n'en est pas moins un répertoire attirant de *Realien*. — Il n'y a qu'une référence à l'Afrique du Nord : c'est pour y constater l'absence de totémisme (pages 20, 23).

La traduction fait valoir l'ouvrage : et la tâche était peut-être plus ingrate que pour l'*Adonis* dont Lady Frazer a fait une présentation si agréable aux lecteurs français. Bon index.

Louis Gernet.

Robert-Raynaud. — *En marge du livre jaune. — Le Maroc.* Paris, (Plon), 1923, in-16.

« C'est le sort du mérite diplomatique, écrit l'auteur, de demeurer secret dans le travail obscur et le voile de la confidence. » Ces mots indiquent à la fois le sujet de l'ouvrage et l'esprit dans lequel il est conçu. M. R. R. s'est proposé de retracer en ses diverses phases, l'histoire de l'activité diplomatique de la France au Maroc entre 1901 et 1912. Mêlé lui-même à diverses reprises aux tractations les plus délicates, en rapports suivis avec les représentants du Maghzen et ceux des puissances européennes, ses souvenirs personnels lui permettent de compléter, de préciser ou de rectifier les indications fournies par les documents officiels. Son exposé simple et clair met le lecteur en état de suivre sans peine l'enchaînement d'événements en apparence obscurs ou contradictoires et d'en dégager quelques idées directrices. Un fait capital domine la question :

l'antagonisme franco-allemand. Durant toute cette période, en effet, la France a trouvé l'Allemagne sans cesse en travers de sa route. Le voyage de Guillaume II à Tanger (1905), la conférence d'Algésiras (1906), l'affaire des déserteurs de Casablanca (1908), le coup d'Agadir (1911) ont été les manifestations les plus éclatantes d'une hostilité qui n'a jamais désarmé. Par l'intrigue ou par la menace, l'Allemagne entendait arriver à ses fins : obtenir une part du Maroc, se faire concéder un port, ou, au pis aller, s'assurer les bénéfices d'un état de choses dont la France supporterait toutes les charges. De 1905 à 1911, à quatre reprises différentes, l'Allemagne semble sur le point de déchaîner la guerre ; elle n'est arrêtée que par l'intervention de l'Angleterre, dont la suprématie maritime serait compromise par l'installation des Allemands sur la côte marocaine, comme aussi par la prudence des dirigeants français, décidés, fût-ce au prix de sacrifices pénibles, à sauvegarder la paix. L'obstination de l'Allemagne s'explique sans doute par le désir de s'assurer des territoires de peuplement et des débouchés commerciaux. Elle a aussi une autre cause, révélée au public par les papiers saisis sur les résidents allemands au Maroc, en 1914, mais avouée par les diplomates bien des années auparavant : la crainte de voir la France, au cas où son influence deviendrait prépondérante au Maroc, recruter dans ce pays des forces militaires qui lui permettraient de renforcer ses effectifs.

Dans sa lutte contre la France, l'Allemagne a été servie par l'énergie de ses représentants, Vassel, Tattenbach et Rosen, mais aussi par l'appui, la complicité, devrait-on dire de l'Espagne. Cette puissance, et c'est un des points que M. R. R. met crûment en lumière, ne s'est pas montrée satisfaite, de la zone d'influence qui lui avait été concédée par les accords secrets de 1904, encore que le lot qui lui était ainsi attribué fût hors de proportion avec les intérêts qu'elle pouvait invoquer. Loin d'être pour la France l'alliée sur laquelle celle-ci, aurait-eu, semble-t-il, le droit de compter, elle a été, en toute circonstance, le second, peu brillant, mais fort utile de l'Allemagne, soutenant à Algésiras les prétentions germaniques, contrecarrant à Tanger les initiatives françaises, autorisant enfin pour l'occupation de Larache et de Tétouan, le chantage d'Agadir.

L'antagonisme franco-allemand rendait la solution de l'affaire marocaine fort malaisée ; les tendances de la politique intérieure en France, durant la même période, n'étaient pas de nature à faciliter la tâche des gouvernants. L'opinion publique et les partis au pouvoir redoutaient la guerre. Aussi les dirigeants, bien qu'ils comprennent la nécessité de soustraire le Maroc à l'emprise étrangère, ne sont pas fixés sur les moyens à employer pour nous assurer dans ce pays une influence prépondérante. Ils oscillent entre le système du protectorat, dont les excellents effets se sont révélés en Tunisie et le système de la « pénétration pacifique ». Leur politique est incertaine et flottante. Ils laissent échapper les occasions favorables et, découragent les bonnes volontés qui s'offrent à eux. L'exposé de nos relations avec

Abd-el-Aziz et Moulay-Hafid, tour à tour soutenus et abandonnés, est caractéristique à cet égard. Si, malgré tout, l'œuvre entreprise a été menée à bonne fin, le mérite en revient aux circonstances elles-mêmes, qui ont parfois obligé le gouvernement à agir en un sens opposé à ses propres intentions, et, surtout, selon M. R. R. à nos agents diplomatiques, dont la ténacité et la continuité de vues contrastent avec la faiblesse ou l'indécision des ministres qui se succèdent au quai d'Orsay. Un dernier obstacle entrave enfin la liberté d'action de la France, l'intervention des banques, dont les intérêts ne concordent pas toujours avec l'intérêt général.

Les réflexions de l'auteur sur ces divers points prêteront à discussion. Il en sera de même de l'affirmation que l'affaire marocaine peut être regardée comme la cause déterminante de la guerre de 1914. Sans nier les convoitises pangermanistes, et tout en reconnaissant que l'acquisition du Maroc était un des bénéfices de la victoire escomptée par l'Allemagne, il semble bien, toutefois, que les véritables origines du conflit se trouvent dans la volonté de domination de l'Allemagne, et que la question de l'hégémonie en Orient ait tenu plus de place dans les préoccupations du Kaiser et de ses conseillers que les affaires du Maghreb. Il est en revanche deux points, sur lesquels on ne peut que s'accorder avec M. R. R., d'abord sur les conséquences psychologiques de l'antagonisme franco-allemand : en nous contraignant à envisager l'éventualité d'un conflit, « le Maroc nous a préparés à la guerre » ; ensuite sur la constatation que « la France a fait tout ce qui était en son pouvoir pour respecter le texte et l'esprit de ses engagements ».

Ces quelques observations suffisent à monter l'intérêt de l'ouvrage. Il est seulement fâcheux que l'auteur ait négligé de donner les références des extraits des « livres jaunes » et autres documents diplomatiques sur lesquels il s'appuie. Regrettons aussi qu'une correction trop hâtive des épreuves ait laissé subsister, surtout lorsqu'il s'agit des dates, des erreurs trop nombreuses. En dépit de ces imperfections, le livre de M. R. R. qui enrichit d'une unité la « Bibliographie » déjà fort abondante de la question marocaine, sera lu par tous avec agrément et profit.

Georges Yver.

Carra de Vaux. — *Les penseurs de l'Islam*, tome III. Paris, Geuthner, in-12, 423 pages.

L'auteur, utilisant les travaux les plus récents, résume les questions essentielles qui se rapportent à l'apparition et à l'organisation de l'islamisme ; l'Arabie avant l'Islam ; la vie de Mahomet, d'après la tradition et d'après la critique ; l'histoire du Coran ; l'élaboration des recueils de tradition (*hadith*) ; le développement de la jurisprudence

musulmane ; les caractères distinctifs des principaux commentaires du Coran. Si quelques jugements littéraires du premier volume des *Penseurs de l'Islam* peuvent être discutés, M. Carra de Vaux, dont on n'a pas oublié l'ouvrage sur le *Mahométisme* (1898), a donné dans ce troisième volume un exposé clair et essentiel qu'il faut recommander à quiconque désire comprendre, dans ses grandes lignes, le mouvement religieux créé par Mahomet.

Henri Massé.

H. A. R. Gibb. — *The Arab conquests in Central Asia*. (London, The Royal Asiastic Society, in-8°, 102 pages).

Dans sa préface, M. Gibb, professeur à l'École des langues orientales de Londres, annonce qu'il s'est proposé, non pas un exposé historique complet mais plutôt une étude critique des sources : son ouvrage atteint néanmoins ces deux buts, car les notions relatives aux campagnes des Arabes en Asie centrale se trouvaient éparses dans plusieurs ouvrages. Arabes et Turcs, durant des années, se disputèrent âprement les fertiles régions de la vallée du Zarafchân (dont Samarcande était la métropole), et du bassin de l'Oxus qui avaient, plusieurs siècles auparavant, servi de champ clos aux Iraniens et aux Touraniens. Après plusieurs raids de reconnaissance, une première invasion arabe préparée en 673 s'étendit sur Bokhara et la Sogdiane, mais ce fut une occupation éphémère. L'affaire fut reprise au début du VIII[e] siècle ; elle devait réussir en une dizaine d'années grâce au génie organisateur du célèbre Hadjâdj et aux capacités militaires de Qotayba ibn Moslim. A partir de 715, Turcs et Sogdiens commencèrent leurs attaques favorisées par les mésintelligences qui divisaient les conquérants arabes : la situation de ces derniers devenait critique, lorsqu'en 737 ils infligèrent par surprise une défaite décisive à la principale armée des Turcs. La Transoxiane fut vite reconquise par les Arabes qui la relevèrent de ses ruines et entrèrent en relations diplomatiques et commerciales avec la Chine.

L'auteur a su donner de ces évènements un récit clair et vif en utilisant les sources arabes, turques et chinoises. Son livre apporte une fort utile contribution à l'histoire des Arabes.

Henri Massé.

Revue des Périodiques

Africa Italiana (L). — *Septembre-octobre* 1923. — Michele Modica : La pesca in Algeria. — Prof. A. Mastrolitti de Angelis : Catalogo systematico dei felini. — Alberto Allegrini : Legislazione coloniale, Notizie ed appunti. — Rubrica bibliografica. — Att della Società. — *Novembre-décembre* 1923. — Alberto Allegrini : L'Impero francese nel commercio con l'Italia.

Afrique française (L'). — *Septembre* 1923. — Louis Gentil : Une mission dans l'Atlas marocain. — V. Cayla : L'avenir de la production du coton en Afrique du Nord française. — La question du Transsaharien. Le programme officiel. — Les fascistes et l'antisémitisme en Tripolitaine. — L. Rollin : L'Espagne au Maroc et la question de Tanger (*suite : octobre-novembre-décembre*). — *Renseignements coloniaux*. — Ct R. Messal : Le drame d'Anoual. — L'œuvre des Pères Blancs. — L'accord franco-britannique sur les décrets de naturalisation. — *Octobre*. — A. Bonamy : L'établissement d'une liaison entre le Maroc et l'Afrique occidentale française. — Les opérations de 1923 dans la région de Marrakech. — Vidi : La vie au Maroc. Les opérations militaires. — La question du Transsaharien. — Vidi : Le régime douanier algéro-marocain. — Le statut de Tanger : L'accord préalable du 10 octobre. — *Renseignements coloniaux*. — Général Poeymirau : Rapport sur les opérations d'ensemble de 1923 : Réduction de la tache de Taza. — Mohendiz : Les chemins de fer du Maroc. — Ch. Avonde : Le commerce extérieur du Maroc français en 1922. — *Novembre*. — Les clauses africaines du traité de Lausanne. — F. N. : La conférence de Tanger. — Le chemin de fer de Tanger à Fez. — J Ladreit de Lacharrière : Un mystique de l'Islam (Ibn Mausour Al Hallaj). — Chronique : Algérie, Tunisie, Possessions italiennes. — R. M. : L'Espagne au Maroc. — *Renseignements coloniaux*. — J. Bourcart : Un voyage au Sahara. Note préliminaire sur les résultats géologiques de la mission Olufsen. — *Décembre*. — L'Italie en Lybie à propos d'un livre récent (*Una pagina dolorosa di storia libica*, par M. L. Gentile). — Ct Messal : La guerre hispano-marocaine : les leçons de Bugeaud. — *Décembre*. — Le Maroc pittoresque. — Echos : Algérie, Tunisie. — Le statut de Tanger : La convention franco-hispano-anglaise du 18 décembre 1923. — *Renseignements coloniaux*. — Les opérations sur le front d'Ouezzan.

Annales de Géographie. — 15 *mai* 1923. — A. Charton et J. Célérier : La région de l'Oued Rdom (Maroc occidental). De Petitjean à Moulay Idriss et à Meknès. — Chronique. — Afrique : Les chemins de fer au Maroc. — 15 *novembre*. — R. Lespès : Le port de Bône et les mines de l'Est constantinois.

Armée d'Afrique (L'). — *Janvier* 1924. — Lettre de M. Steeg, Gouverneur Général de l'Algérie. — Lettre du Général Boichut, Commandant le 19e Corps d'Armée. — Comité d'honneur et de direction. — X... : L'histoire militaire du Maroc (1907-1923). — Peyronnet (Capitaine) : La Régence d'Alger en 1830. — Z... : La frontière algéro-tripolitaine. — Marrieu (chef d'escadron) : L'indigène nord africain au Levant. — Burat (Colonel) : La gendarmerie pendant la guerre. — Branlat (Capitaine) : Rôle des exercices physiques dans la formation du combattant. — Brives : Notes hydrologiques. — *Février* 1924. — Faveris (Commandant) : La conquête de la Tunisie. — X... : Le corps d'occupation du Maroc. — Une opération saharienne : L'affaire d'Oum-el-Assel, 19-24 octobre 1923 (extraits du rapport du lieutenant Panzani. — Aperçu sommaire sur les questions musulmanes. — Poulard (R.) : Les travailleurs nord-africains en France pendant la guerre. — Beaucoudray (de) : Le liège. — Bibliographie. — *Mars* 1924. — Général Descoins : L'Ecole de Cavalerie indigène d'Alger. — Au Maroc. « Une opération militaire ». — Le raid du Résident général de Tunisie sur Djanet. — Questions musulmanes. — Lieutenant de vaisseau Bersihaud : Les conditions de notre sécurité en Méditerranée. — Général Broussaud : Quelques conseils aux officiers de complément d'artillerie. — Antoine (M.) : L'avenir de la plaine du Cheliff, par l'irrigation. — Bibliographie.

Art et décoration. — *Septembre* 1923. — Jean Alazard : Le palais d'Eté du Gouverneur Général de l'Algérie.

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques. — — 1922. — Procès-verbaux. — Icard : Découverte d'un sanctuaire punique à Carthage. — G. Marçais : Recherches à Sabrah, près Kairouan. — Albertini : Inscription sur mosaïque, de Djemila. — Poinssot et Icard : Le sanctuaire punique de Carthage. — Poinssot : Mosaïque de Sousse. — Lantier : Objet découverts en Tunisie. — Liste des ruines de Carthage classées comme monuments historiques. — Roy : Inscription de Sabrah. — Poinssot et Lantier : Fouilles à Carthage. — Dussaud : Ex-voto punique. — Huart : Monnaies arabes trouvées en Esthonie. — Delattre : Inscriptions latines d'Afrique. — Constans : La route d'Hannibal du Rhône aux Alpes. — Poinssot et Lantier : Fouilles à Sbeitla, Dougga, Carthage. — Delattre : Inscriptions de Carthage. — Poinssot et Lantier : Inscriptions et objets de Carthage, Thuburbo Majus, Béja, Avitta, El Djem. — Henri Basset : Inscription latine d'Azemmour. — Vassel : Stèles puniques de Carthage. — Abd-el-Wahad : Dénéral africain de l'époque omayyade. — Poinssot et Lantier : Mosaïque de Thuburbo Majus. — Pallary : Note sur les urnes funéraires du sanctuaire de Tanit, à Carthage. — Carton : Inscriptions du Bulla Regia. — Delattre : Inscriptions de Carthage. — Rapports et communications. — Poinssot : Un bas-relief de Thuburbo Majus.

Bulletin de la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord. — *4e trimestre* 1923. — Desparmet : Ethnographie traditionnelle de la Mettidja. — Capitaine Priou : La tache de Taza. — X... : Le Transsaharien. — M. Olivaint : La prise d'Alger (d'Esquer). — Barbet : Vers l'Espagne (d'Oran à Carthagène). — Peyronnet : L'âme antique de la Méditerrainée. — Fridmann : Le mariage et le divorce chez les Hébreux. — Bibliographie.

Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran. — *Septembre-décembre* 1923. — Noël (Commandant) : Note sur la formation des dunes dans le Sud Oranais et dans l'Erg occidental. — Didier (Général) : Note au sujet de l'homme tertiaire. — Fabre (Chanoine) : Inscriptions d'Aïn-Temouchent (*Albula*). — Cazenave (J.) : Cervantès à Oran (1581). — Bodin (Marcel) : Notice sur l'origine du nom de *Mogatazes* donné par les Espagnols à certains de leurs auxiliaires indigènes. — Azan (Colonel P.) : Un document de 1845 sur l'armée indigène. — Doumergue (P.) : Note provisoire sur le cétacé échoué au Cagnaret. — Tournier (A.) : Régime douanier algéro-marocain. — Tableaux des exportations et importations pour l'année 1922 et les neuf premiers mois de 1923. — Lasserre et Grosrenaud : Obsrvations météorologiques faites à la station d'*Oran-Lycée* du 1er juillet au 31 décembre 1923. — Bibliographie.

Correspondant (Le). — 10 *septembre* 1923. — L. Vignon : Le Maroc d'aujourd'hui. L'emprise économique. Les fautes à éviter. — De Lazac de Laborie : Le Maréchal Bugeaud et sa correspondance. — 10 *octobre*. — H. Célarié : Un Versailles marocain.

Economiste français (L'). — 1er *septembre* 1923. — E. Payen : La production minérale de l'Algérie. — 20 *octobre*. — L'activité économique de Tanger en 1922. — 1er *décembre*. — E. Payen : Le chemin de fer transsaharien.

Géographie (La). — *Décembre* 1923. — P. Russo : La structure des plateaux de l'Afrique mineure. — *Janvier* 1923. — Georges Marie Haardt et Louis Audoin Dubreuil : La première traversée du Sahara en automobile. — L. d'A. de Jurquet de la Salle : Notre avenir au Maroc et dans l'Afrique du Nord.

Grande Revue. — *Décembre* 1923. — M. Douel : Les récentes fouilles archéologiques d'Algérie.

Hespéris. — *3e trimestre* 1923. — E. Laoust : Pêcheurs berbères du Sous. — J. Galotti : Sur une cuve de marbre datant du Khalifat de Cordoue. — R. Tadjouri : Le mariage juif à Salé. — J. Herber : Un four à chaux à Moulay-Idris (Zerhoun). — Bibliographie.

Missions catholiques. — 14 *septembre* 1923. — R. P. S. Castet : Les œuvres à Oudjda. — 28 *septembre*. — R. P. Weinachter : Comment se fonde une école de filles en Kabylie.

Nouvelle Revue. — 1er *novembre*. — H. Tournade : Souvenirs d'Algérie.

Nouvelle Revue française. — 1er *décembre* 1923. — E. Marsan : Celles d'Alger.

Oriente Moderno. — 15 *novembre* 1923. — A. Giannini : Gli albori costituzionali in Egitto. — Cronaca e documenti. — Notizie varie. — 15 *décembre* 1923. — A. Giannini : L'Etiopia nella Società delle Nazioni. — Cronaca e documenti. — Notizie varie. — 15 *janvier* 1924. — Cronaca e documenti. — Notizie varie. — 15 *février* : Sezione politica. Cronaca e documenti. — Notizie varie. — Sezione economica. — Notizie varie.

Revista hispano-africana. — *Juin* 1924. — E. Zurano : Problemas economico-sociales. — A. Martinez y Pajares : Los Uriaghel. — Herchi : La légion extranjera en Francia. — Tanger (La futura conferencia). — *Juillet-août*. — E. Bonelli : En el Sahara español. — A. del Valle : Las antiguas fortificaciones de la meseta de Tazuda. — A. Martinez y Pajares : Sociologia marroqui. — C. Lobera : La evolucion del Islamismo. — R. Gil Torres : Utilizacion de los Arabes en la zona española. — El problema de Tanger y la opinion española. — G. Carrasco : Folk-lore hispano-Sefardi. — *Septembre-octobre*. — R. Gil Torres : Sobre la evolucion de la arquitectura mora. — A. Martinez de Campos : De Larache a Tanger. — A. Martinez y Pajares : Los Senh'aya. — E. Zurano : Problemas economicos hispano-marroquies. — A. Cabrera : Yebel Maggo y Yebel Bu-Haxen. — L. Ortega : La secta Aliuia en Melilla. — Derechos cientificos de España sobre Tanger. — B. Palacios : Métodos par el fomento del turismo.

Revue bleue. — 15 *septembre* 1923. — L. Barety : La politique de la France au Maroc.

Revue de l'Histoire des Colonies françaises. — *3e trimestre* 1923. — C. Monchicourt : Un autre texte du « Mémoire sur Tunis » publié par Châteaubriand.

Revue de Paris. — 15 *octobre*-1er *novembre* 1923. — Rodolphe Rey : Le Maroc vu par un Algérien.

Revue Hebdomadaire. — 1er *septembre* 1923. — Colonel Romain : A la conquête du Sahara. Autos-chenilles et autos-roues, à propos du raid Citroën.

Revue indigène. — *Juillet-août* 1923. — P. Bourdarie : De la Ruhr à Angora et à Tanger... III. La question de Tanger. — *Septembre-octobre*. — L. Burély : Tanger : une cité antique qui demande à renaître.

Revue scientifique. — 13 *octobre* 1923. — L. Gain : La prédiction des houles au Maroc. — 10 *novembre*. — A. Fock : Le tracé du chemin de fer transsaharien.

Société belge d'études et d'expansion. — *Octobre* 1923. — Maurice Delafosse : Collaboration franco-belge en Afrique équatoriale. — Lucien Hubert : La Colonisation française.

Vie des peuples (La). — *Octobre* 1923. — P. Martino : Le prix littéraire algérien : Maximilienne Heller.

Le Gérant : J. BÉVIA.

ALGER — TYPOGRAPHIE JULES CARBONEL — ALGER

L'AGRÉMENT DU LECTEUR

Notice historique sur les Arabes soumis aux Espagnols pendant leur occupation d'Oran

par Si ABDELKADER EL MECHERFI

(Traduit par Marcel Bodin)

L'activité des Espagnols à Oran depuis la conquête qu'ils firent de cette ville en 1509, jusqu'à leur évacuation définitive à la fin du XVIIIe siècle contraste étrangement avec leur inaction à Mélilla pendant la même période. Diverses causes, assez faciles à dégager, expliquent cette différence d'attitude dans les deux régions,

Mélilla est serrée de près par de hautes et âpres montagnes habitées par une population guerrière contre laquelle il eût été imprudent d'engager une guerre de conquête à une époque où les nations européennes ne possédaient pas encore les moyens et l'écrasante supériorité que leur donne l'armement moderne. La puissante tribu des Galiya (1) pouvait, à elle seule, mettre sur pied des fantassins redoutables dans le corps à corps et excellents tireurs, en nombre suffisant pour tenir en échec les forces très réduites que l'Espagne, participant activement aux affaires de l'Europe, était à même d'envoyer dans cette région.

A ce moment, d'ailleurs, le Maroc n'avait pas encore éveillé les convoitises européennes et l'Espagne, en par-

(1) On trouvera d'intéressants détails sur cette tribu dans *Le Maroc inconnu* (t. I, p. 141) de M. le Professeur Mouliéras.

ticulier, loin d'envisager l'extension de ses possessions sur cette partie des côtes de Barbarie, songea plus d'une fois (notamment en 1764 et en 1772) à les abandonner. On conçoit qu'à une époque où le principe en matière d'annexion était de tenir compte, non seulement des diverses richesses du sol, mais aussi de la « *valeur politique* » (1) de la population, c'est-à-dire de son espèce et de sa qualité, on n'ait pas songé à conquérir un pays pauvre et difficile, défendu par une race vigoureuse, animée de la haine de l'étranger et de l'infidèle, habituée aux armes, de civilisation trop arriérée et de mœurs trop différentes pour que le conquérant pût trouver parmi elle cette première de toutes les richesses, la richesse en hommes dotés de ces talents divers indispensables aux sociétés européennes, tels qu'en procurèrent à l'Espagne et à l'Autriche leurs possessions italiennes.

Enfin, pendant leurs deux règnes qui occupèrent toute la seconde moitié du XVIII[e] siècle, le roi d'Espagne Carlos III et le sultan du Maroc, Sidi Mohammed ben Abdallah, s'attachèrent à conserver d'excellents rapports qui ne furent troublés que pendant une courte période lors de l'attaque des Marocains contre Melilla en 1775. Ces bons rapports valurent (2) à la France et à l'Espagne unies contre l'Angleterre, l'amitié agissante du Sultan qui permit aux deux puissances alliées d'utiliser la rade de Tanger comme base contre Gibraltar (1780). Pour ne pas compromettre une amitié précieuse qu'il s'appliqua soigneusement à conserver pendant tout son règne, Carlos III écarta toujours l'idée d'une entreprise militaire en territoire marocain.

(1) Voir Sorel, *L'Europe et la Révolution française* (t. I, p. 41).

(2) Ces bons rapports et, aussi, un intérêt bien compris. Une dépêche de Livourne, du 15 novembre 1780, adressée au *Mercure de France* (n° de décembre 1780) annonçant que l'empereur de Maroc était attendu à Tanger pour donner des ordres nécessaires à l'effet de réparer les fortifications de cette place ajoute : « ...on attribue ce dessein de la part de ce prince à la crainte qu'il a que les Anglais, s'ils viennent à perdre Gibraltar, ne songent à s'emparer du port et de la ville de Tanger ».

A Oran, au contraire, point de souveraineté amie à ménager. La place commande les deux plaines vastes et fertiles de la Meléta et de Sirat favorables aux évolutions des troupes européennes. Les pâturages de ces deux plaines étant indispensables aux troupeaux des tribus voisines, celles-ci, pour s'en assurer la paisible jouissance, devaient de toute nécessité, s'entendre avec les Espagnols. Et, alors qu'à Melilla les Galiyens, ne relevant que nominalement du sultan, restaient, en réalité, indépendants, les tribus voisines d'Oran n'échappaient au joug espagnol que pour retomber sous le joug turc, non moins brutal et non moins lourd.

Par la force même des choses, les tribus de la province de l'Ouest se divisèrent en deux groupes ; l'un qui étant le plus à portée des Turcs demeura soumis à ceux-ci et l'autre comprenant les tribus qui, plus immédiatement exposées aux coups des Espagnols, préférèrent s'entendre avec ceux-ci et participer à leurs razias.

Il est vraisemblable d'ailleurs que, pas plus à Oran qu'à Melilla, la Cour d'Espagne ne tenait beaucoup à étendre une occupation qui lui coûtait plus qu'elle ne lui rapportait (1). Plus, peut-être, que les instructions venues de Madrid, le profit particulier escompté par les officiers et soldats espagnols, et par leurs auxiliaires indigènes, détermina ces courses qui finirent par étendre dans un rayon de vingt lieues la souveraineté de l'Espagne.

La conduite des tribus qui se firent ainsi les agents du succès de l'envahisseur chrétien fut cruellement ressentie par leurs coreligionnaires. L'un d'eux, Sî Abdelkader-el-Mecherfi, donna une expression à l'indignation générale en écrivant contre ces faux-frères le pamphlet dont

(1) Voir le rapport du général Vallejo, sur les rapports des Espagnols avec les indigènes, in *Rev. Afr.*, t. XVI, pp. 189-190.

la traduction sera trouvée dans les pages suivantes. Cet ouvrage est intéressant, en particulier, parce qu'il fournit une liste complète et certaine des tribus auxiliaires de l'Espagne, sur les noms desquelles les transcriptions espagnoles laissaient planer quelque incertitude (1).

Sur Sî Abdelkader-el-Mecherfi le traducteur possède peu de renseignements. On sait par le célèbre cheikh Bou Ras, son élève, que Sî Abdelkader assista à la reprise d'Oran par les Espagnols en 1732 : « *mon maître et professeur le cheikh Sidi Abdelkader-ben-Abdallah-el-Mocherrefi* (*puisse Dieu en lui donnant une place dans le paradis, le traiter selon ses mérites*), *assista à cette affaire. Cet homme, pendant sa vie, mena constamment une vie exceptionnelle et fut le dernier de ceux qui, dans leur ferme croyance à une volonté motrice et directrice, se consacrent à la recherche des vérités dogmatiques* ». (2). Sî Abdelkader vivait encore en 1764, car ce fut à cette date qu'il écrivit son factum contre les Beni Amer. C'est tout ce que le traducteur a pu recueillir sur ce personnage ; et la difficulté éprouvée à obtenir quelques détails sur sa vie donne à penser que, sans connaître probablement, la maxime « Bene vixit qui bene latuit », il sut la pratiquer. Puisse Dieu avoir exaucé le vœu fait en sa faveur par le chîkh Bou Ras !

Marcel BODIN.

---

(1) Voir *Rev. Afr.*, t. V, p. 119, en note (de M. Gorguos), la liste des tribus en rapport avec les Espagnols d'Oran, donnée par Clariana.

(2) Bou Ras, *Voyages extraordinaires.. etc.* Traduction Arnaud, in *Rev. Afr.*, 1882, p. 283.

بسم الله الرحمن الرحيم صلى الله وسلم على سيدنا محمد و.اله وصحبه

* قال الشيخ الفقيه الامام * القدوة العلامة الحبر الهمام *
من امره بالله حجبي * أبو المكارم سيدى عبد القادر بن عبد الله ابن
أبي جلال المشرفي * الغريسي رحمه الله ونفعنا به في الدارين *
* امين امين *

الحمد لله وحده حق حمده * والصلاة والسلام التامان على من لانبى بعده * وبعد بهذا التقييد سميته بهجة الناظر * في اخبار الداخلين تحت ولاية الاسبانيين بوهران من الاعراب كبنى عامر * وها انا اشرع في المراد * ومن الله تعلى اسأل الاستمداد * إنه على ما يشاء قدير * وبالاجابة جدير * لا رب غيره * ولا خير الا خيره * اعلم أن هؤلاء الاسبانيين لاشك انهم فرقة من الروم لا من الفرنج بدليل ان كتاب النبيء صلى الله عليه وسلم الذى كتبه لهرقل عظيم الروم وبعثه له مع دحية الكلبي يدعوه الى الاسلام هو الان عند ملك طليطلة وفداراه لابن الصايغ النحوى لما وفده عليه قلاوون سلطان مصر وسموا بالاسبانيين نسبة لاسبانيا بقطع الهمزة المكسورة وهي مدينتهم القديمة * وقاعدة ملكهم القويمة * وقد تلاشت وبقى الاسم لها وأما الان فقاعدة ملكهم مدينة مدريل باللام ويقال لها مدريد بالدال ايضا حذو طليطلة ومسكنهم بارض

الاندلس من فطلان وبرشلونة من جهة الشرق إلى اشبونة في جهة الغرب ويجاورونهم الدبرفيز من بعض الغرب والفرانسيس من جهة الشرق وجبل طارق ويقال له جبل الطار داخل في تخوم الاسبانيين الا أنه بيد الانقليز ولكونهم من الروم سموا بروم الاندلس وابتداء ملكهم في القرن الخامس من الميلاد المسيحي عليه وعلى نبينا الصلاة والسلام وكان دخولهم لوهران بمدا خلة اليهود لعنهم الله وأخلائهم الارض غدر المسلمين في العام الخامس اوالرابع عشر على خلاف في ذلك من القرن العاشر ودخلوا برج المرسى قبل ذلك باربعة اعوام وهذا برج المرسى مع البرج الاحمر بناهما ابو الحسن المريني في القرن الثامن وأما وهران فبنيت على الصحيح في تسعين من القرن الثالث واختلف في بانيها على قولين فقيل بناها خزر بن حفص بن صولات بن وزمار بن صقلاب بن مغراو المغراوى على سيف البحر الرومى باذن امراء بنى امية الاندلوسيين لكون مغراوة موالى لبنى امية صنهاجة موالى للعلويين غير أن ابن خلدون قال لاادرى ماسبب هذه الولاية وقيل بناها محمد بن ابى عون ومحمد بن عبدون وجماعة من الاندلوسيين الذين ينتجعون مرسى وهران باتفاق مع نفزة وبنى مسغن ويقال لهم مسرفين وهم من ازد يجة والاول أصح ولما استقل قدم الاسبانيين بوهران انحاز اليهم طوايف من الاعراب الذين ضعف إيمانهم والعياذ بالله من ذلك فصاروا خدمة لهم ومن جملة جيشهم وكثر بهم السواد على المسلمين فكانوا لهم عليهم اعوانا * وفى الدين الفاسد اخوانا * فشنوا بهم الغارات * وانتفعوا بهم فيما يحتاجونه من الدواب والاقوات * وسبب ذلك الطمع في غرضهم الفانى * الذى صير المسلم مجرما جانى * ولامحالة ان هولاء الاعراب * يطلق عليهم اسم العرب المتنصرة والمتعلقة بالنصارى بلا شك ولا ارتياب * فمن جملة

جند الاسبانيين الذين بوهران من الاعراب بطن من زناتة من مغراوة من اولاد راشد بن محمد بن ثابت بن منديل بن عبد الرحمن بن محمد ابن كخيرايضا بن محمد بن خزر بن حفص بن صولات بن وزمار بن صقلاب بن مغراو بن يصليتن بن مسروق ويقال له مسر بن زاكين ويقال له زاكيا بن ورسيك بن الديرت بن جانا ويقال له زنات يقال لهم كرشتل نسبة لجدهم كرشتل بن محمد بن راشد بن محمد بن ثابت ابن منديل بن عبد الرحمن المغراوى وهم فرقة في غاية الضعف يبلغون التسعين نوالة شانهم عمل البحاير والخضر والتجارة الا انهم مع ضعف عددهم لهم قوة وشوكة واصل مساكنهم حيث يصب نهر شلف بالبحر الرومى ثم انتقلوا لتمزغران غربى مستغانم واستقروا بها امدا مديدا ثم انتقلوا لغم البحر بسيرات ثم جاءوا الى ارض متوعرة بسيف البحر فألفوا بها بنى ريان وهم فرقة من البربر من صنهاجة على الصحيح قد ضعف حالهم وزالت شوكتهم وخدت نارهم بالدولة الزيانية فاجلوهم منها وسكنوا بها في السنة الثامنة من الهجرة وبنوا بها مدشرا محصنا بالجبال من البر لاطريق له الا من جهة موعرة وكانت بتلك الارض عيون غدبة منهمرة فاستقروا بها للان وكان شأنهم مع الاسبانيين جلب الاخبار لهم وتغطيس الناس فهم المغاطيس ويقال لهم المغطسون فهذا الاسم هو لهم على الحقيقة ولغيرهم على المجاز لعلمهم عملهم اقتداء بهم ويحكى انهم غطسوا إمامهم الذى يصلي بهم بأن باعوه للاسبانيين غفلة منه وكيفية التغطيس انهم ياتون بدوابهم للدواوير على صفة الحضر المدوسين بالدواوير البايعين للعطرية ومعهم مناطق من الجلود الفلالية فإذا وجدوا خبرا جلبوه للنصارى واذا رأوا فرصة في الصغير اوالكبير اخذوه وجعلوا الجلود على فيه كى لايتكلم وحملوه على دوابهم ومشوا به ليلا لوهران فيبيعونه للاسبانيين وينتفعون بثمنه وهذا دأبهم

لعنهم الله واخزاهم واخلا الارض منهم ومسكنهم حال انحصارهم بالمسلمين بالاودية التي بساحة وهران حذو البرج الاحمر اسفل خنق النطاح وكانت لهم زواريق يسافرون فيها من مدشرهم لوهران اذا اشتد عليهم الامر وسدت عليهم الطرق البرية يحملون فيها للاسبانيين ساير الخضر ونحوها وكان الاسبانيون لاينقطعون عنهم في البحر لاخذ مايفتقرون إليه من عندهم وكان من الكرشتليين بعض الاعين للنواحي الشرقية والقبلية ومن جملة جند الاسبانيين الذين بوهران من الاعراب شافع وهم بطن من بطون بني عامر التي بالمغرب وذلك أن بطون بني عامر بن زغبة بن ربيعة بن نهيك بن هلال بن عامر بن صعصعة ابن هوازن بن منصور بن عكرمة بن يزيد بن حبص بن قيس بن غيلان بن مضر بن نزار بن معد بن عدنان ثلاثة لاغير وهولاء بنو عامر هم اخوة بني سعد بن بكر بن هوازن الذين استرضع فيهم رسول الله صلى الله عليه وسلم البطن الاول هم شافع بن عامر بن زغبة الهلالى وبطونهم اربعة وهم الشفارة نسبة لشفرة بن شافع بن عامر بن زغبة واولاد مطرف ويقال لهم المطارف نسبة لمطرف بن شافع بن عامر بن زغبة واولاد صالح ويقال لهم الصوالحية نسبة لصالح بن شافع بن عامر بن زغبة واولاد بالغ نسبة لبالغ بن شافع بن عامر بن زغبة الهلالى البطن الثانى هم بنو يعقوب الذين تنسب اليهم ارض اليعقوبية وبطونهم خمسة عشر وهم ذوي منيع ويقال لهم اولاد منيع نسبة لجدهم منيع بن يعقوب بن عامر بن زغبة والكرايش نسبة لجدهم كريش ابن عباد بن منيع بن يعقوب بن عامر بن زغبة واولاد رداد ويقال لهم الردايدة نسبة لجدهم رداد بن كريش بن عباد بن منيع بن يعقوب بن عامر بن زغبة واولاد عطاف ويقال لهم العطاطفة نسبة لجدهم عطاف بن رداد بن كريش بن عباد بن منيع بن يعقوب بن

عامر بن زغبة الهلالى واولاد هلال ويقال لهم الهلاليون نسبة لجدهم هلال بن عطاف بن رداد بن كريش بن عباد بن منيع بن يعقوب ابن عامر بن زغبة واولاد داود ويقال لهم الدوايدية نسبة لجدهم داود ابن هلال بن عطاف بن رداد بن كريش بن عباد بن منيع بن يعقوب بن عامر بن زغبة واولاد غانم نسبة لجدهم غانم بن هلال بن عطاف بن رداد بن كريش بن عباد بن منيع بن يعقوب بن عامر ابن زغبة واولاد سليمان نسبة لجدهم سليمان بن داود بن هلال بن عطاف بن رداد بن كريش بن عباد بن منيع بن يعقوب بن عامر ابن زغبة واولاد سعيد ويقال لهم السعايدة نسبة لجدهم سعيد بن داود بن هلال بن عطاف بن رداد بن كريش بن عباد بن منيع بن يعقوب بن عامر بن زغبة واولاد عثمان ويقال لهم العثامنة نسبة لجدهم عثمان بن سعيد بن داود بن هلال بن عطاف بن رداد بن كريش بن عباد بن منيع بن يعقوب بن عامر بن زغبة واولاد سليم ويقال لهم السلايمة نسبة لجدهم سليم بن داود بن هلال بن عطاف ابن رداد بن كريش بن عباد بن منيع بن يعقوب بن عامر بن زغبة الهلالى واولاد ساسي ويقال لهم السواسي نسبة لجدهم ساسي بن سليم بن داود بن هلال بن عطاف بن رداد بن كريش بن عباد بن منيع بن يعقوب بن عامر بن زغبة واولاد سعيد الصغير نسبة لجدهم سعيد الصغير بن عثمان بن سعيد بن داود بن هلال بن عطاف بن رداد بن كريش بن عباد بن منيع بن يعقوب بن عامر بن زغبة واولاد هجر ويقال لهم الهجاير نسبة لجدهم هجر بن غانم بن هلال بن عطاف ابن رداد بن كريش بن عباد بن منيع بن يعقوب بن عامر بن زغبة البطن الثالث هم بنو حميد وبطونهم ستة وستون بطنا مختلفة وهم اولاد عبيد نسبة لجدهم عبيد بن حميد بن عامر بن زغبة وذوي عيسى نسبة

بجدهم عيسى بن حميد بن عامر بن زغبة والدوافة نسبة بجدهم
دوفة بن عبيد بن حميد بن عامر بن زغبة والعفالة نسبة بجدهم عفلة
ابن عبيد بن حميد بن عامر بن زغبة والصعادلة نسبة بجدهم صعدلة
ابن عبيد بن حميد بن عامر بن زغبة والسجاجدة نسبة بجدهم سجادة
ابن عبيد بن حميد بن عامر بن زغبة واولاد حمزة نسبة بجدهم حمزة بن
عبيد بن حميد من عامر بن زغبة والمحارزة نسبة بجدهم محرز بن حمزة
ابن عبيد بن حميد بن عامر بن زغبة وواولاد عجزة نسبة بجدهم عجزة
ابن حمزة بن عبيد بن حميد بن عامر بن زغبة والمعاليف نسبة
بجدهم معلاف بن محرز بن حمزة بن عبيد بن حميد بن عامر بن
زغبة والحجز نسبة بجدهم حجاز بن عبيد بن حميد بن عامر بن
زغبة واولاد حجيش نسبة بجدهم حجيش بن حجاز بن عبيد
ابن حميد بن عامر بن زغبة والمحاجيش نسبة بجدهم محجوش بن
حجاز بن عبيد بن حميد بن عامر بن زغبة واولاد أحمد نسبة بجدهم
أحمد بن محجوش بن حجاز بن عبيد بن حميد بن عامر بن
زغبة واولاد محمد نسبة بجدهم محمد بن محجوش ويقال له حجوش
ابن حجاز بن عبيد بن حميد بن عامر بن زغبة والولالدة نسبة
بجدهم ولاد بن محمد بن حجوش بن حجاز بن عبيد بن حميد بن
عامر بن زغبة والشدايدة نسبة بجدهم شداد بن محمد بن حجوش
ابن حجاز بن عبيد بن حميد بن عامر بن زغبة والمساعدة نسبة
بجدهم مسعود بن شداد بن محمد بن حجوش بن حجاز بن عبيد بن
حميد بن عامر بن زغبة واولاد زيان نسبة بجدهم زيان بن مسعود
ابن شداد بن محمد بن حجوش بن حجاز بن عبيد بن حميد بن عامر
ابن زغبة واولاد اعمر ويقال لهم العمامرة نسبة بجدهم اعمر بن زيان
ابن مسعود بن شداد بن محمد بن حجوش بن حجاز بن عبيد بن حميد

ابن عامر بن زغبة واولاد حامد نسبة بجدهم حامد بن حجوش بن
حجاز بن عبيد بن حميد بن عامر بن زغبة واولاد رباب نسبة
بجدهم رباب بن حامد بن حجوش بن حجاز بن عبيد بن حميد بن
عامر بن زغبة واولاد مفران نسبة بجدهم مفران بن رباب بن
حامد بن حجوش بن حجاز بن عبيد بن حميد بن عامر بن
زغبة واولاد عبد الله الكبير نسبة بجدهم عبد الله الكبير بن
رباب بن حامد بن حجوش بن حجاز بن عبيد بن حميد بن عامر بن
زغبة والونانده نسبة بجدهم وانود بن عبد الله الكبير بن رباب
ابن حامد بن حجوش بن حجاز بن عبيد بن حميد بن عامر بن
زغبة واولاد سلطان ويقال لهم السلاطنة نسبة بجدهم سلطان بن
وانود بن عبد الله الكبير بن رباب بن حامد بن حجوش بن
حجاز بن حميد بن عامر بن زغبة والعثامنية نسبة بجدهم عثمان
الثاني بن سلطان بن وانود بن عبد الله الكبير بن رباب بن
حامد بن حجوش بن حجاز بن عبيد بن حميد بن عامر بن زغبة
واولاد علي الكبير نسبة بجدهم علي الكبير بن عثمان بن سلطان
ابن وانود بن عبد الله الكبير بن رباب بن حامد بن حجوش بن
حجاز بن عبيد بن حميد بن عامر بن زغبة واولاد سعيد نسبة
بجدهم سعيد بن رباب بن حامد بن حجوش بن حجاز بن عبيد بن
حميد بن عامر بن زغبة واولاد مسعود نسبة بجدهم مسعود بن رباب
ابن حامد بن حجوش بن حجاز بن عبيد بن حميد بن عامر بن
زغبة واولاد عريب ويقال لهم العرايبية نسبة بجدهم عريب بن
سعيد بن رباب بن حامد بن حجوش بن حجاز بن عبيد بن حميد
ابن عامر بن زغبة واولاد الميمون نسبة بجدهم الميمون بن عريب
ابن سعيد بن رباب بن حامد بن حجوش بن حجاز بن عبيد بن

حميد بن عامر بن زغبة واولاد العباس الكبير نسبة لجدهم العباس الكبير بن ميمون بن عريف بن سعيد بن رباب بن حامد ابن حجوش بن حجاز بن عبيد بن حميد بن عامر بن زغبة واولاد يعقوب ويقال لهم اليعاقيب نسبة لجدهم يعقوب بن العباس ابن ميمون بن عريف بن سعيد بن رباب بن حامد بن حجوش ابن حجاز بن عبيد بن حميد بن عامر بن زغبة واولاد غازي نسبة لجدهم غازي بن عريف بن سعيد بن رباب بن حامد بن حجوش ابن حجاز بن عبيد بن حميد بن عامر بن زغبة والحداديد نسبة لجدهم حداد ويقال له محداد بن عريف بن سعيد بن رباب بن حامد بن حجوش بن حجاز بن عبيد بن حميد بن عامر بن زغبة واولاد معروف ويقال لهم المعاريف نسبة لجدهم معروف بن سعيد بن رباب بن حامد بن حجوش بن حجاز بن عبيد بن حميد بن عامر ابن زغبة واولاد يعقوب الكبير نسبة لجدهم يعقوب بن معروف ابن سعيد بن رباب بن حامد بن حجوش بن حجاز بن عبيد بن حميد بن عامر بن زغبة واولاد امعرف نسبة لجدهم امعرف بن يعقوب بن معروف بن سعيد بن رباب بن حامد بن حجوش ابن حجاز بن عبيد بن حميد بن عامر بن زغبه واولاد عسكر ويقال لهم العساكرية نسبة لجدهم عسكر بن امعرف بن يعقوب بن معروف بن سعيد بن رباب بن حامد بن حجوش بن حجاز بن عبيد بن حميد بن عامر بن زغبة واولاد عبد الله الصغير ويقال لهم العبادلة نسبة لجدهم عبد الله الصغير بن عسكر بن امعرف بن يعقوب ابن معروف بن سعيد بن رباب بن حامد بن حجوش بن حجاز بن عبيد بن حميد بن عامر بن زغبة واولاد زيان نسبة لجدهم زيان ابن يعقوب بن معروف بن سعيد بن رباب بن حامد بن حجوش

ابن حجاز بن عبيد بن حميد بن عامر بن زغبة واولاد عريف الصغير نسبة لجدهم عريف الصغير بن زيان بن يعقوب بن معروف ابن سعيد بن رباب بن حامد بن حجوش بن حجاز بن عبيد بن حميد بن عامر بن زغبة واولاد يحيى نسبة لجدهم يحيى بن يعقوب بن معروف بن سعيد بن حامد بن حجوش بن حجاز ابن عبيد بن حميد بن عامر بن زغبة واولاد عريف التالي نسبة لجدهم عريف التالي بن يحيى بن يعقوب بن معروف بن سعيد بن رباب بن حامد بن حجوش بن حجاز بن عبيد بن حميد بن عامر ابن زغبة واولاد ابراهيم الكبير نسبة لجدهم ابراهيم بن يعقوب ابن معروف بن سعيد بن رباب بن حامد بن حجوش بن حجاز بن عبيد بن حميد بن عامر بن زغبة واولاد سليمان الكبير نسبة لجدهم سليمان بن ابراهيم بن يعقوب بن معروف بن سعيد بن رباب ابن حامد بن حجوش بن حجاز بن عبيد بن حميد بن عامر بن زغبة واولاد سالم ويقال لهم السوالم نسبة لجدهم سالم بن ابراهيم ابن يعقوب بن معروف بن سعيد بن رباب بن حامد بن حجوش بن حجاز بن عبيد بن حميد بن عامر بن زغبة واولاد اعمر نسبة لجدهم اعمر بن ابراهيم بن يعقوب بن معروف بن سعيد بن رباب ابن حامد بن حجوش بن حجاز بن عبيد بن حميد بن عامر بن زغبة واولاد علي الصغير نسبة لجدهم علي الصغير بن اعمر بن ابراهيم بن يعقوب بن معروف كماسياتي الكلام عليهم واولاد عامر ويقال لهم العوامر وبنوعامر وهو الذي انتسبت اليه القبيلة الان نسبة لجدهم عامر بن ابراهيم بن يعقوب بن معروف بن سعيد بن رباب ابن حامد بن حجوش بن حجاز بن عبيد بن حميد بن عامر بن زغبة واولاد خالد نسبة لجدهم خالد بن عامر بن ابراهيم بن

يعقوب بن معروف بن سعيد بن رباب بن حامد بن حجوش بن
حجاز بن عبيد بن حميد بن عامر بن زغبة وخالد هذا هو امكر
الماكرين واغدر الغادرين فبحه الله من ماكر وانتقم منه عاجلا من
غادر مات بالجزاير طريدا من أبي حم موسى بن يوسف الزياني
احد اعيان الدولة الزيانية واولاد سليمان كالاوساط نسبة لجدهم
سليمان بن عامر بن ابراهيم بن يعقوب بن معروف بن سعيد بن
رباب بن حامد بن حجوش بن حجاز بن عبيد بن حميد بن عامر
ابن زغبة واولاد شعيب ويقال لهم الشعايبة نسبة لجدهم شعيب
ابن عامر بن ابراهيم بن يعقوب بن معروف بن سعيد بن رباب بن
حامد بن حجوش بن حجاز بن عبيد بن حميد بن عامر بن زغبة
وشعيب هذا هو الذي قتله اخوه خالد الطريد للرياسة ولم يدركها
وكان شعيب هذا من النصحاء لابي حم موسى الزياني واشد منه
نصحا اولاد عسكر واولاد زكرياء نسبة لجدهم زكرياء بن عامر بن
ابراهيم بن يعقوب بن معروف بن سعيد بن رباب بن حامد
ابن حجوش بن حجاز بن عبيد بن حميد بن عامر بن زغبة
واولاد موسى ويقال لهم الموايسة نسبة لجدهم موسى بن عامر بن
ابراهيم بن يعقوب بن معروف بن سعيد بن رباب بن حامد بن
حجوش بن حجاز بن عبيد بن حميد بن عامر بن زغبة واولاد
العباس الصغير نسبه لجدهم العباس الصغير بن موسى بن عامر
ابن ابراهيم بن يعقوب بن معروف بن سعيد بن رباب بن حامد بن
حجوش بن حجاز بن عبيد بن حميد بن عامر بن زغبة والعباس
هذا هو الذي قتله ابو تاشفين بن ابي حم موسى بن يوسف الزياني
بنواحي السرسو في الحزب سنة سبع وسبعين وسبعمئة وبعث برأسه
لحضرة والده ابي حم موسى بن يوسف الزياني بتلمسان وفيزة

ويقال لهم جيدزة نسبة لجدهم فيزة بن عامر بن ابراهيم بن يعقوب
ابن معروف كما سياتي الكلام عليهم واولاد معروف الصغير نسبة
لجدهم معروف الصغير بن عامر بن ابراهيم بن يعقوب بن معروف بن
سعيد بن رباب بن حامد بن حجوش بن حجاز بن عبيد بن حميد
ابن عامر بن زغبة واولاد سليمان التالي نسبة لجدهم سليمان بن
شعيب بن عامر بن ابراهيم بن يعقوب بن معروف بن سعيد بن رباب
ابن حامد بن حجوش بن حجاز بن عبيد بن حميد بن عامر بن
زغبة واولاد ردان ويقال لهم الردادنة نسبة لجدهم ردان بن
معروف بن عامر بن ابراهيم بن يعقوب بن معروف بن سعيد
ابن رباب بن حامد بن حجوش بن حجاز بن عبيد بن حميد بن
عامر بن زغبة واولاد ماضي نسبة لجدهم ماضي بن ردان بن
معروف بن عامر بن ابراهيم بن يعقوب بن معروف بن سعيد
ابن رباب بن حامد بن حجوش بن حجاز بن عبيد بن حميد بن
عامر بن زغبة وهم قبيلة عظيمة ذات اعراش بنواحي قسنطينة
وليس ماضي هذا هو الذي تنسب اليه العين التي يقال لها عين
ماضي وانما هي منسوبة لماضي بن مقرب من بني كبير احد بطون.
كرفة بن الاثبج الهلالي واولاد سغير ويقال له السغرو ويقال لاولاده
السغارنة نسبة لجدهم سغير بن عامر بن ابراهيم بن يعقوب بن معروف
ابن سعيد بن رباب بن حامد بن حجوش بن حجاز بن عبيد بن
حميد بن عامر بن زغبة ومات سغير سنة احدى وستين وستمئة
واختلف في كيفية موته على ثلاثة اقوال فقيل انه غزا بجيشه على
زاوية سيدي علي البحري وهو ابو سيف بتارقة فأخذها وانصرف
وكان ابو سيف غايبا ولما قدم سمع بذلك فاتبعه الى أن لحقه بابي
حنش فقتله هناك وبه قبره وهذا باطل وقيل أنه الفى نفسه في

المعركة الوافعة بين بني عامر ببلاد وطاط على الغنايم فقتل وهذا باطل
ايضا وقيل انه لما الفى نفسه في تلك الفتنة ليكب الناس عضه رجل
من قومه في بطنه غلطا ولم يعرفه فانجرح بتلك العضة ومات منها
لكون الاسنان هجمت على جوفه كأنها ضربة صارم وهذا هو الصحيح
فانظر لهذه الاسنان كأنها اسنان الاسد ثم أمر الامير ابو حم موسى
بتجهيزه بغسل وكفن في كفن من أكفان الملوك وجعله في هودج
وساربه الى العباد ودفن هناك وقبره معروف وكانت موته بلاحا
لابى حم لانه بعث الى ملك المغرب بالخديعة سرا والله يحكم
لا معقب لحكمه وهو سريع الحساب تلك عادة بني عامر في الغدر
والخديعة وكان بين سغير وابن عمه علي بن اعمر جد أولاد علي الفيبل
الموجود الان منافسة شديدة على الرياسة ولمامات انتقل علي برياسة
بني عامر واولاد عبد الله التالي نسبة لجدهم عبد الله التالي بن سغير
ابن عامر بن ابراهيم بن يعقوب بن معروف كما سياتي الكلام عليهم
واولاد ملوك نسبة لجدهم ملوك بن سغير بن عامر بن ابراهيم بن
يعقوب بن معروف بن سعيد بن رباب بن حامد بن حجوش
ابن حجاز بن عبيد بن حميد بن عامر بن زغبة وعبد الله وملوك
هذان فتلهما في الحرب بحالهما ابو تاشفين بن ابى حم موسى بن
يوسف الزياني بنواحي السرسو وبعث برأسيهما لحضرة والده
بتلمسان سنة سبع وسبعين وسبعمئة واولاد المسعود نسبة لجدهم المسعود
ابن سغير بن عامر بن ابراهيم بن يعقوب بن معروف بن سعيد بن
رباب بن حامد بن حجوش بن حجاز بن عبيد بن حميد بن عامر
ابن زغبة الهلالى والونازرة نسبة لجدهم ونزار بن عبد الله بن
سغير بن عامر بن ابراهيم بن يعقوب بن معروف كما سياتي الكلام
عليهم وأصل ارض بني عامر بجبل غزوان عند الطايف في ايام الدولة

العباسية ولهم رحلة الشتاء والصيف باطراف العراق والشام ثم تحيزوا
إلى القرامطة دمرهم الله عند ظهورهم وكانوا جندا لهم بالبحرين
وعمان ثم انتقلوا ومعهم اخوتهم بنو سليم الى الصعيد والعدوة الشرقية
من النيل لما تغلب العبيد يون على القرامطة ثم انتقلوا لبرقة وطرابلس
سنة احدى واربعين واربعمئة في ايام المعز بن باديس الصنهاجي
واقتسموا تلك النواحي فكان لهلال الغرب ولسليم الشرق ثم تقدموا
لافريقية فوصلوها سنة ثلاث واربعين واربعمئة واول واصل منهم موسى
ابن يحيى الظنبري شيخ رياح ووقع القتال بينهم وبين صنهاجة وانحاز
اليهم عرب الفتح وكان عدد العرب في تلك الوافعة ثلاثة الاف
وعدد صنهاجة ثلاثين ألفا فوقعت الدايرة على المعز وفر بنفسه وخاصته
للقيروان ونهبت محلته بما فيها وحاصروه بالقيروان ثم دخلت ارض
القيروان في ايديهم سنة خمس واربعين واربعمئة فملكوها واقتسموا بلادها
فكان لزغبة الجهة الشرقية ولرياح الغربية ثم اقتسموها ثانيا فاخذ
هلال وهم زغبة ورياح والمعقل وجشم وقرة والاثيج والخلط وسفيان من
تونس للمغرب وغيرهم منها للمشرق ثم ارتحلوا للمهدية فضايقوها
وشددوا عليها إلى أن دخلت في حكمهم ثم لما فرغوا من صنهاجة وتغلبوا
عليهم حاربوا زناتة فغلبوهم ايضا وتغلبوا على بلادهم كصنهاجة ثم
انتقل بنو عامر من طرابلس وقابس وشرقي افريقية لقبالة المغرب
الاوسط فسكنوا من مصاب لجبل راشد وهو جبل العمور وتجاوروا مع
بني بادين وتعاقدوا على أمر واحد فسكن بنو بادين بالتلول والضواحي
وسكن زغبة بمن معهم في القفار الى ان ملك يغمراسن بن زيان
تلمسان ونواحيها ودخلت زناتة للتلول والارياف وظهر عبث المعقل
المجاورين له وهم اهل انقاد انقلهم من صحراء بني يزيد وانزلهم بينه
وبين المعقل وقاية له فصاروا بصحراء تلمسان بعدان كانوا ما بين

المسيلة في المشرق الى قبلة تلمسان في المغرب وبقوا بها الى ان ملك
ابو حم موسى بن يوسف الزياني وذلك في حدود نيف وستين من
القرن الثامن وكان من اعيان ملوك بني زيان وقد فتك ابو عنان
المريني بالدولة الزيانية وكاد أن يستاصلهم انقلهم من ضواحي
تلمسان القبلية وأنزلهم ببلاد تلسالة واتصلت مجالاتهم بها الى ان
انقلهم من ملاتة بوطايها وجبالها الدواير والزمالة في اعوام الستين ومئة
وألف ولاية الحاج عثمان باي وسكنوها بهم بها للان وكان مسكن
شافع المذكورين بالعين البيضا من ملاتة مع جبال سيدي سعيد
التلمساني وكانوا جندا لنصارى وهران وهم الاسبانيون دون غيرهم من
اخوتهم من بني عامر فإنهم كانوا رعية للنصارى لا جندا ثم لئن شافعا كان
عددهم نحو العشرين دوارا وكانوا اهل نجدة وبأس شديد وقتال عتيد
ورأي وتدبير وحيلة وتشمير فتقوى بهم الاسبانيون بغاية التمكين
واشتدت شوكتهم على المسلمين واعتدوا بهم وصاروا مشتدين واكثروا
من شن الغارات على الاقربين والابعدين فكانوا عيونهم الباصرة
وجنودهم الهايلة المكرة واخوتهم النصحاء واحباهم النجباء وصاروا
شجى في حلق الدين باحتكام وقذا في عيون الاسلام وحلاوة في قلوب
الكفرة اللئام فكم غزوا بهم على المسلمين وكم سبوا بهم من المومنين وكم
جاسوا بهم خلال الديار وكم سلكوا بهم صعاب الاقطار ومن جملة جند
النصارى الاسبانيين الذين بوهران من الاعراب المتنصرة حيان وهم
قبيلة عظيمة نسبة لجدهم حيان بن عقبة بن يزيد بن عيسى
ابن زغبة الهلالي وكانت لهم الاتاوة على ارض بني حسن والد هوص
وحمزة من قبل دولة الموحدين ورياستهم كانت لاولاد لاحق ثم صارت
لاولاد امعافا ثم صارت في بيت سعد بن مالك من ذرية مهدي بن
يزيد بن عيسى بن زغبة وهم يزعمون أنهم من ذرية مهدي بن عبد

الرحمن بن ابي بكر الصديق ونسبتهم باطلة وانما ذلك من تشارك
الاسم وتوابعه ومسكن هذه الفرقة من ملاتة بارض الحمرة وماوالاها
واكثرهم بقي في القفر للان وهولاء أتوا مع بني عامر وانتقلوا بانتقالهم
الى ضواحي تلمسان ثم الى هذا المحل الذي هم فيه للان وكان
لهولاء حيان رغبة شديدة في التنصر حتى ان الباشا ابراهيم باشا
الجزاير لما أتى وهران غازيا في اثناء القرن الحادي عشر وهو اول من غزا
وهران من الاتراك وصعد للمايدة وهي الوطا الذي برأس جبل
وهران المرتفع عليها ونصب بها مدافعه فلم يفده ذلك شيئا
وصعبت عليه فارتحل راجعا لمملكته ووقع للنصارى الاسبانيين الاعتناء
الشديد بقلعة مرجاجو وقد بروا في اقامته وصعب عليهم الماء كان أول من
أتى لهم من جندهم ورعيتهم بقرب الماء لاجل اقامته وتحصينه شيخ
حيان بقبيلته فلا حول ولا قوة إلا بالله والامر كله لله انظر يامومن
وتعجب في فعل هولاء المتنصرة وكان عدد هولاء يزيد على الثلاثين
دوارا فهم قبيل كبير ولهم بسالة عظيمة ومكيدة شديدة في الحروب
وفتك عظيم في الاسلام اذا ظفروا باهله خفية وعلانية نعوذ بالله تعالى
من طمس القلوب بغلظ الحجوب ويحكى في نفاقهم الشديد ان شيخ
حيان هو الذي دبر على الاسبانيين في بنا برج مرجاجو تحصينا للمدينة
ولما أعجبهم رأيه خشوا من فتكه بهم فقالوا المدبر لنا مدبر علينا فنووا
الفتك به وسكتوا وشرعوا في بناء هذه القلعة وحفروا بقرب أساسها بيرا
شديد العمق والقوه فيه خفية وردموا عليه فهو به للان وحتى الان
وعجل الله بسوء عاقبته في الدنيا والاخرة نعوذ بالله من سلب الايمان
وسوء الخسران والمرء بما دان يدان ويقال ان اسمه مرجاجو فسمي البرج
به والله أعلم وقد اندرج في سلك حيان بالسكنى فرقة يقال لها غمرة
عددها يزيد على الستة دواوير وهي من البربر نسبة لجدهم غمرة

البربري وقد اعتنى صاحب ترجمان العبر بالتعريف بهم بما اغنى به عن غيره فعليك به وأصل مسكنهم برقة ثم انتقلوا للمغرب فجالوا فيه الى ان سكنوا بالجبرة وراء وهران مع حميان وهم اهل بأس شديد ورأي سديد ولا ندراجهم في حميان لم نفردهم بترجمة كغيرهم وقد نصروا الاسبانيين نصرة شديدة على المسلمين حتى كانوا لهم عضدا في كل شيء ومن جملة جند الا سبانيين الذين بوهران من الاعراب قبيلة فيزة ويقال لهم جيدرة وهم برقة من بني عامر من اولاد عامر بن ابراهيم نسبة لجدهم فيزة بن عامر بن ابراهيم بن يعقوب بن معروف ابن سعيد بن رباب بن حامد بن حجوش بن حجاز بن عبيد بن حميد بن عامر بن زغبة الهلالى وكان مسكنهم بنواحي تارقة بتلك الجبال وبهم سمي الجبل الذي يقال له جبل فيزة وجيدرة ولما لحق بهم اخوتهم الونازرة انتقلوا لملاتة فسكنوا بضواحي تمزوغة ووادى الغسول وطاء وجبالا وكانوا أهل بأس شديد ولهم قوة وبطش وفتك بالمسلمين قد نزع الله رحمته من قلوبهم عليهم وعددهم نحو الثلاثة عشر دوارا ويسمون باللصوص واذا اشتد الحصار بالنصارى فيسكنون معهم بالابراج والقصاء الذي بصفحة مرجاجو بين برج اليهودى وبرج العيون وكانت لهم رياسة عظيمة مع الاسبانيين ومحبة شديدة ولايتقون في الاسلام تقية فكم لهم من تطلع على عورات الاسلام والاخبار بهم للكفرة اللئام وتضلع شديد وعتو مديد وكم لهم من غارة على المسلمين وسبى لهم وفتك بالمومنين نسأل الله تعلى السلامة من طمس البصيرة ومسخ القلوب وكان منهم المحنشون المغطسون والرفافصة والجند وساير مافيه الضر للمسلمين والنفع للإسبانيين وسبب ضعفهم تسلطهم على ولي الله سيدى احمد الحلفاوي منهم قد دعا عليهم بالشر فتقبل الله دعاءه كما دعا على اخوتهم الونازرة حيث انتهكوا حريمه فدعا عليهم

بما حصل به النفع والضر بهم للآن ومن جملة رعية الاسبانيين الذين بوهران من الاعراب المنطمسة البصيرة والبصر اولاد عبد الله التالى وهم برقة من بني عامر نسبة لجدهم عبد الله بن سغير بن عامر بن ابراهيم ابن يعقوب بن معروف بن سعيد بن رباب بن حامد بن حجوش بن حجاز بن عبيد بن حميد بن عامر بن زغبة الهلالى وكان مسكنهم بوادي الثلاثاء من ملاتة ولهم عدد كثير يبلغون به الستين دوارا ولهم جولان عظيم بالارض وبطش شديد ومكر عتيد وكانوا ينتهون للمطمر الاحمر بوادى مينا واثارهم بالارض تدل عليهم وكان لليهود عليهم من الصولة العظيمة التي وسموهم بها سمة الخسف والذل مالايصفه لسان ولايحمله رقم ديوان ومع هذا الذل الذي هم فيه كانوا أشد نصحا وإعانة للاسبانيين بكل شيء وفرحا باليهود حتى انهم اذا رأوا اليهودي كأنما يرون ملكا عظيم المرتبة ولقد اخبرني من أثق به من كرشتل أنه رءا العامري يقبل يد اليهودي فضلا عن النصراني من الجهتين تشريفا له وأنهم تجاهروا مع اليهود والاسبانيين ولاترى إلا العامرية في بيت الكافر تجول واهلها في غاية الفرح ولاولاد عبد الله نكاية شديدة للمسلمين وكان منهم المرجفون والمنافقون والجالبون قلوب الناس للكفر والزنادقون وليس لهم غيرة على الاسلام ولا لهم محبة الا في عبادة الاوثان والاصنام حتى أن من جلتهم الكافر ابو نصابية احد النصاصيب الذي قتل الفقيه باي مازونة السيد شعبان الزناقي عند باب وهران سنة ثمان وتسعين وألف واجتز رأسه فلعنه الله من منافق وأخزاه فإنه مجرم فاسق ومن جملة رعية الاسبانيين الذين بوهران من الاعراب المنطمسة البصاير اولاد علي القبيل المشهور وهم برقة من بني عامر نسبة لجدهم علي بن اعمر بن ابراهيم بن يعقوب بن معروف بن سعيد بن رباب بن حامد بن حجوش بن حجاز

ابن عبيد بن حميد بن عامر بن زغبة الهلالى وسكنهم ببلاد ماخوخ الومانى صاحب الخيمة المشهورة بالثنية الذي فتل في المحاربة الوافعة بين بنى لومى وبنى مانوا في اوايل المئة الخامسة من الهجرة وليس هو ماخوخ الشريف وهم فرفة كبيرة يناهزون السبعين دوارا ولهم اذعان عظيم للاسبانيين ومحبة لليهود إلا انهم ليسوا كاخوتهم اولاد عبد الله لان اولاد عبد الله لهم بأس شديد دون انابة واولاد علي لهم بأس وانابة وكانوا اهل اعانة شديدة للاسبانيين حتى غزوا بهم المرة بعد الاخرى على المسلمين بالكرط وغيره وكان فيهم جبار عنيد وظالم شديد فارس شجاع مطيع للكفر وللاسلام مناع يفال له رابح بن صولة كانت النار له عولة فيل من صبيح وفيل من اولاد علي وهو الصحيح نسبة لجده صولة بن يعفوب بن علي بن اعمر بن ابراهيم بن يعفوب ابن معروف بن سعيد بن رباب بن جامد بن حجوش بن حجاز بن عبيد بن حميد بن عامر بن زغبة الهلالى واولاده يفال لهم الصوالة اشد بأسا على المسلمين ونكاية للمومنين واعانة للاسبانيين فكم له من غارة بالليل والنهار على الاسلام وكم له من فتك بهم في الضوء والظلام الى ان فتله الحشم بعد ماكف بصره واراح الله منه الاسلام وكان لاولاد علي مايفوق المئتي فارس من الاعيان ومن غيرهم مالا ينطق به لسان حتى ان خيل بنى عامر كانت تناهز العشرة . آلاف فارس فضلا عن المشاة التى لايحدها حادس ولفد كانوا أهل عدد وعدد ونجدة وشدة ومدد ومع هذا إذا خرج نحوهم النصرانى في ثلاثمئة اواربعمئة يلحفهم منه الذل والاهانة والصغر ولا سنكانة مالا يصفه عفل عافل ويذهل عنه كل ذاهل فينزل في اوسع حلفهم ويتفكه في غللهم فإذا أمر فعلوا وإذا نهى امتثلوا وإذا وجد أجنبيا بين أظهرهم أسره جهارا ولايراعي لهم فيه حرمة ولاجوارا ويزيد المرجفون منهم بالتشنيع في اطراف البلاد * فا.

النصراني خرج في تلك السنة بجيش كالجراد * وله جند كثير *
وجهد كبير * حتى يظن من لاخبرة له بنفافهم وكفرهم ان ذلك
صحيح * فيدخله الرعب الذي دخلهم فيفرح المشنع ويستريح *
ولكثرة جند بنى عامر * وشدة بأسهم في الظاهر * ودخولهم تحت
ذمة الكافر * وحصول الاهانة لهم والاذلال * خاطبهم العلامة ابو
العباس سيدى احمد بن الفاضى سيدى عبد الله بن ابى محلى
السجلماسى المساورى شيخ العلامة ابى عثمان سيدى سعيد فدوره
الجزايرى على سبيل المعايرة والاغراء في فصيدته الراية ظنا منه الافلاع ففال
فمن مبلغ عنى فبايل عامر * ولاسيما من فدثوى تحت كافر
وكل كمى من صناديد راشد * بنيجانها مع رأسها عبد فادر
وجيرانهم في العرب من كل ماجد * طويل الفنا اهل الوفا والمفاخر
وطلحة والاحلاف في غرب هذه * وشيخ سويد وكل مفاخر
وشيخ بنى يعفوب والحامي الفتى * بكل فبيل مولع بالعساكر
ويامعشر الاسلام في كل موطن * وفي كل ناد سالف ومعاصر
وياسادة العربان من آل هاشم * وغيرهم بالله ماصبر صابر
ويامعشر الاتراك ياكل عالم * وكل ولي حافظ للاوامر
اناشدكم بالله ماعذركلكم * لدى الله في وهران امر الخنازر
اذ لكم الجبار كيف رضيتم * بسبى العذارى من بنات الاكابر
فصرتم من جور البغاة كانكم * يهود الجزا تعطونها بالاصاغر
فلاهمة تعلو بكم عن دنية * ولاغيرة تدعوكم للماثر
ولا ذمة ترعونها في نبيكم * ولاحرمة تحمونها بالبواتر
عليكم أكاف الذل اين فحولكم * اما ابصروا في السبى غيد الحراير
وتحت اليهودى غادت عربية * يعاليها والخنزير فوق الهزابر
وما منكم الاخصى اذله * بميسمه النصرانى ياءال عامر

اضيم الملوك وتغلب ظالم * عليكم رماكم في جوار الكوافر
فلم يلتفتوا لمقاله * ولا لهم رغبة في امتثاله * بل زادهم خطابه النفور * الى الكوافر الفجور * نعوذ بالله من عماء القلوب والابصار * ونسأل له السلامة والعافية في الدارين بجاه الحبيب المختار * سيدنا محمد صلى الله عليه وسلم مادام الليل والنهار ومن جملة جند النصارى الاسبانيين الذين بوهران من الاعراب بطن من اولاد عبد الله بن سغير بن عامر بن ابراهيم بن يعقوب بن معروف بن سعيد بن رباب ابن حامد بن حجوش بن حجاز بن عبيد بن حيد بن عامر بن زغبة يقال لهم الونازرة نسبة لجدهم ونزار بن عبد الله بن سغير بن عامر الزغبى وهم فرقة ذات بأس شديد وحفد عديد فيها نحو الستة دواوير عظام واصل مسكنهم بوادى سنان بنواحي تموشنت من مزارع اولاد خالفة الخارجين من اولاد الزاير عن سلسلة بني عامر في النسب ثم انتقلوا لنواحي تارقة فسكنوا بجبالها مع اخوتهم قيزة العامريين ثم انتقلوا مع قيزة وسكنوا بالجبل المطل على وهران قبلتها من نواحي تمزوغة واستفر وابملاتة جبالا وطاء وتصرفوا فيها بماشاءوا وكانوا أهل شجاعة وبسالة ولما جاء الاسبانيون لوهران كانوا من جملة جنودهم المعتمدة عليها منهم العيون والجيش وغير ذلك ثم ان قيزة صاروا عند الاسبانيين لصوصا والونازرة صاروا لهم زمالة ايضا ومن ثم اطلق هذا الاسم عليهما دون غيرهما فمهما قيل باللصوص فهم قيزة العامريين ومهما قيل بالزمالة فهم الونازرة العبد لاويون ولا يقال لغيرهما من شافع وحيان واولاد عبد الله واولاد علي وساير بني عامر وكرشل ثم ان الونازرة وقيزة وهم جيدزة لم تسمهما الاسبانيون بما وسمت به غيرهما من الذل والاهانة كبني عامر حال صولة اليهود عليهم وذلك ان يهود وهران كانت لهم صولة عظيمة على بني عامر لكون الجباية كانت على

يد اليهود دون الاسبانيين فكان اليهودى لعنه الله يخرج بمحلته لقبض الضريبة فيضرب خباءه بوسط دواوير بنى عامر من اولاد عبد الله وغيرهم ثم يتصرف فيهم تصرف الملك في رعيته بما شاء أمرا ونهيا فيصفد هذا في الاغلال ويضع على رجلي هذا الاكبال ويجلد هذا ويخلى سبيل هذا الى غير ذلك دون متعرض له واما الفحش فلايوصف نعوذ بالله من طبع القلوب وغلظ الحجوب ومسكن قيزة عند الحصرة وهران كما مر ومسكن الونازرة كغيرهم جبل هيدور وملاتة وللاسبانيين ترتيب في رعيتهم ليحصل التعاند لهم في خدمتهم وهوانهم يقدمون الونازرة على قيزة وهم على حيان وغمرة وهم على شافع وهم على كرشتل وهم على اولاد علي وهم على اولاد عبد الله وهم على بني شقران وهم على القلعية وهم على الحشم لكونهم معهم بين نفرة واستقامة فتارة يذعنون لهم وتارة يخرجون عن طاعتهم ويأنفون بالدخول تحت ذمتهم وأما هبرة والبرجية ومجاهر وغيرهم من القبايل فإنهم لم يدخلوا تحت طاعة النصارى الاسبانيين اصلا وكان لهبرة حروب عظيمة مع الاسبانيين وسويد الى ان تلاشوا ولما هرب السلطان أحمد الزياني امير تلمسان من الاتراك لمدينة دبدو في القرن العاشر ودخلها اخذه اميرها اعمر بن يحيى المريني وسبا جميع ماله ومن قدم معه من اهل تلمسان وفعل غدرة لم يغدرها احد قبله ولا بعده من ملوك الارض فلم يرض بفعله الذميم احد حتى الزمالة وهم الونازرة واللصوص وهم قيزة ثم إنه لم يكن احد أشد اعتناء واعانة للاسبانيين بكل مايحتاجون اليه من التبن والحشيش والحطب والسمن واللبن والعسل والضأن والمعز والبقر والخيل والابل والبغال والحمير من جميع الاعراب الداخلين تحت حكمهم مثل اولاد علي اخزاهم الله ولعنهم واخلا منهم الارض وصيرهم حطبا لجهنم وبيس المصير وكانوا لاينقطعون عنهم بذلك ليلا

ولانهار ارغبة لمالهم في ذلك من الثمن الكثير ثم إن هؤلاء الفرق الثمانية الضالة وهم كرشتل وشافع وحميان وغمرة وفيزة واولاد عبد الله واولاد علي والونازرة لما اجتمعوا عند الاسبانيين وصاروا على كلمة واحدة في الدفع والجلب اشتد بهم عضد النصارى وقويت شوكتهم وكثر بأسهم على المسلمين الى ان صاروا وطاء سيرات وملاتة من جملة مسارح ومزارع العدو وليس للمسلمين فيه مطمع إلا من لاج في حزبهم وصار من رعيتهم ودخل في حمايتهم وأدى لهم الجباية وكان معينا لهم على مرادهم وصاروا يتجسسون لهم الاخبار على المسلمين في السهل والاوعار حتى اذا تعينوا له يصكهم بخيله ورجله وهم معه فيقتل وياسر ويسبى ويفعل ما أراد الله بفعله واشتد غزوه على المسلمين بهؤلاء الفرق الضالة التى رغبت في غرضه الفانى رفيق الدين منهم والجانى وانتهكوا حرمة الاسلام غاية الانتهاك وصاروا لقنص اهل الاسلام حبايل واشتراك وكانوا عيون العدو الذين يتطلع بهم على عورات المسلمين واعوانه الذين يشن بهم الغارات على الابعدين وهذا فعل الاعداء المرتدين حيث جسروا العدو بخيلهم ورجلهم على اقتحام حلل المسلمين ودورهم بكلهم وانتهاك حريمهم وانتهاز الفرصة فيهم والعجب العظيم منهم انهم مع هذا التلاعب بالاديان وموالاة الكافرين لهم بالخدمة والنصيحة والمبايعة لهم على الطاعة والاذعان والاعانة لهم في امورهم وتقوية سوادهم والاستضاءة بنارهم وموادتهم لهم بالاحسان كانوا يعتقدون انهم على الاسلام وصحيح الايمان وانهم في رحمة الله خالدون ولم يقرؤا قوله تعلى في المايدة ولوكانوا يومنون بالله والنبيء وما أنزل اليه ما اتخذ وهم اولياء ولكن كثيرا منهم فاسقون وكيف يكون مسلما من لاغيرة له على المسلمين ولاهمة عالية يأنف بها عن خدمة الكافرين ولامبالاة له بدين الاسلام

ولايخشى ملامة على دينه من اهل الاسلام ولامراقبة له لله تعلى في دينه القويم ولاسلوك له في طريق الله وهو الصراط المستقيم ولاحياء له في وجهه لمارفع عنه الجلباب ولامروءة له حيث يغزو بالنصارى على المسلمين ذوى النهى والالباب وكيف يكون له الجواب لربه جل وعلا في يوم القيام وكيف يكون حاله في قبره وقت الخصام فياعجبا منه كيف يجاوب الملكين منكرا ونكيرا إذا سألاه عن دين الاسلام وعن من بعثه الله كافة بشيرا انذيرا وسراجا منيرا وكيف يكون اذا فتن في القبر ورجع ذليلا حقيرا ثم ان هؤلاء الفرق الضالة المذكورة لما انعم الله تعلى بظهور نوره رغما على انف الكافرين واعلاء كلمته وكلمة دينه حتما على المعاندين والفاجرين حيث قيض للاتراك الجزاير وصير فيها باشتها الشريف الفقيه السيد اباعبد الله محمد بكداش خوجة ابن الفقيه ابى الحسن علي دانى بن محمد التكدلي بدلا من الذى قبله وهو الباشة الشريف السيد حسين خوجة في سنة ثمانى عشرة ومئة والف والحال ان بلي الايالة الغربية الجامع بين ايالة مازونة وتلمسان السيد مصطفى ابا الشلاغم بن يوسف المسراتى كان رابطا على وهران ملاز مالجهاد النصارى رايما فتحها وصابرا على بلايها غيران الباشة السيد حسين لم يعنه بشيء من الجيش وانما هو محاصر لها بمحلته المعتادة التى هي مئة قسطاط من الاتراك في كل قسطاط خمسة وعشرون جنديا مع جيشه من العرب وأمده الباشة السيد محمد بكداش بالجيش برا وبحر النظر صهره ووزيره السيد اوزن حسن واجتمع الجيش العظيم بساحتها وضايقوا من بها انقسموا على ثلاثة فرق ففرقة منهم بجأت بحصن العدو وصارت تقاتل معه وتدافع بجهدها عنه والحكم في هذه الفرقة اباحة مالها ودم رجالها والبالغين من ذراريها لمن ظفر بهم من المسلمين لكونها

ردا وأما الصغار من الاولاد فلا يقتلون ولا يكونون فيأ للمسلمين وقد ذهب بعض الونازرة مع الاسبانيين بعد الفتح لعدوتهم واستقر بسبتة فهو بها للان وفرقة منهم تجأت للمسلمين وصارت تقاتل معهم العدو غير انها في الخفية تعلم العدو باحوال المسلمين وتامره بالثبات وتواعده بالرجوع عنده اذا وجدت السبيل والحكم فيها انها فرقة الزنادقة يقتل كل من اطلع عليه منها والامر فيه الى الله سبحانه وتعالى وفرقة منهم تابت لله تعلى وانابت من موالاة العدو ومواصلاته وتركت الاعانة له ظاهرا وباطنا وندمت على ماصدر منها سابقا والحكم فيها انها واحدة من جماعة المسلمين كثر الله عدد جيش الاسلام ان لم يتقدم منها مايبيح الدم وهذا التفصيل هو المعول عليه في الشرع لانه عين النازلة فلاتلتفت لمن عمم وقال باباحة المال والدم في الجميع وهو الفقيه ابو العباس سيدى احمد القلالى التلمساني في تاريخه فنسال الله تعلى تمام العافية والموت على كلمة التوحيد ولايغير ويبدل بنا في الدارين بجاه نبينا ومولانا محمد صلى الله عليه وسلم تسليما وهذا اخر مايسر الله بجمعه بحوله وقوته فدتم على يد جامعه في اوايل رجب الفرد الحرام عام ثمانية وسبعين ومئة وألف اقفر العبيد الى مولاه ذى الاكرام والجلال عبد القادر بن عبد الله بن محمد ابن أحمد ابي جلال المشرفي الغريسي كان الله له ولوالديه يوم ترادف الاهوال بجاه سيدنا محمد صلى الله عليه وسلم خير الارسال واصحابه وازواجه وعترته وكافة الال والحمد لله رب العالمين *

TRADUCTION

Au nom d'Allah le Clément, le Miséricordieux

Qu'Allah bénisse N. S. Mahomet, sa famille, ses compagnons et leur accorde le salut !

Le chîkh et juriconsulte, l'imâm et le modèle, le très savant docteur, l'homme magnanime dont Dieu connaît bien tout ce qui le concerne, Abou-l-Makarim-Sidi-Abdelkader-ben-Adallah-ben-Abi-Djellâl il Mecherfi l Gherisi (qu'Allah le reçoive dans le sein de sa miséricorde et nous fasse profiter de ses mérites dans l'une et l'autre demeure. Amen ! Amen !).

S'exprime ainsi :

Louange à Dieu seul telle qu'elle lui est due ! La bénédiction et le salut complets sur celui après lequel il n'est plus de prophète !

J'ai intitulé cet opuscule : « *L'agrément du lecteur, notice historique sur les Arabes, tels que les Beni Amer, qui reconnaissent la souveraineté des Espagnols* ».

Et j'entame donc le sujet que je me propose de traiter, en demandant à Allah son assistance. Il peut tout ce qu'Il veut, Il est à même d'exaucer les prières ; il n'y a pas d'autre Maître que Lui ; il n'est de bien que celui qu'Il dispense !

Il faut savoir que les espagnols dont il est ici question sont, à n'en pas douter, des romains et non des francs comme le montre ce fait que la lettre écrite par le prophète (Dieu le bénisse et lui accorde le salut) à Héraclius, chef suprême de l'empire romain et qu'il lui fit porter par son envoyé Dahia-l-Kelbi pour le convier à embrasser

l'islamisme, se trouve aujourd'hui chez le roi de Tolède qui la fit voir à Ibn-es-Saïgh, le grammairien, lorsque ce dernier lui fut envoyé en ambassade par Calaoun, sultan d'Egypte.

Les espagnols tirent leur nom d'Ispania, leur antique cité, leur capitale superbe, aujourd'hui disparue mais dont le nom a survécu. De nos jours, leur capitale est Madril (avec un L ; on l'appelle aussi Madrid avec un D) près de Tolede. Ils occupent le pays d'El Andalès (1) depuis la Catalogne et Barcelone, au Levant, jusqu'à Lisbonne, au Ponant. Sur une partie de leur frontière occidentale, ils ont pour voisins les Deberguiz (*portugais*) et à l'est, les Français. Le mont de Tariq que l'on appelle Gibraltar est compris dans leurs limites, mais il est au pouvoir des Anglais. Les Espagnols étant romains d'origine ont été appelés les romains d'Espagne (*roum-el-Andalès*).

Les commencements de leur empire se placent au v[e] siècle à dater de la nativité du Messie (Allah lui accorde ainsi qu'à notre prophète, Ses bénédictions et le salut éternel !).

Ils s'introduisirent dans Oran grâce à l'entremise des juifs (Allah les maudisse et en purge la terre !) et en trahison des musulmans, en l'année 14 ou 15 (on n'est pas d'accord sur ce point) du x[e] siècle de l'hégire. Ils étaient entrés, quatre années auparavant, dans le Bordj-el-Marsa (2) : ce fort et le bordj-el-Ahmar (3) ont été construits tous deux au viii[e] siècle de l'hégire, par Abou-l-Hasan, le Mérinide.

Quant à Oran, on sait, avec certitude qu'elle fut cons-

(1) Bilad-el-Andalès est le nom donné par les anciens historiens arabes à l'Espagne toute entière.

(2) Le fort de Mers-el-Kebir.

(3) Appelé par les Espagnols le Rosalcazar. C'est aujourd'hui le Château-Neuf.

truite en l'an 90 du iii[e] siècle de l'hégire : mais il existe deux opinions différentes sur le point de savoir quel en fut le fondateur. Suivant l'une, Khazer ben Hafs ben Soulât ben Ouezmâr ben Saqlab ben Maghraou el Maghraoui l'édifia sur le rivage de la mer romaine (Méditerranée) avec la permission des princes omiiades d'Espagne, car les Maghraoua étaient les clients des Beni Omiia et les Sanhadja ceux des Alides (Fatimides). Ibn Khaldoun déclare ignorer les raisons de ces patronages.

D'après la seconde opinion, Oran fut fondée, après entente avec les Nefza et les Meni Mesghen (ces derniers appelés aussi Misserghin appartiennent à la tribu des Azdidja) par Mohammed ben Ali Aoun Mohammed ben Abdoun et un certain nombre de maures espagnols qui fréquentaient ce point pour en utiliser le mouillage C'est la première de ces deux opinions qui est la plus sûre.

Quand les espagnols furent solidement établis dans Oran, diverses tribus arabes dont la foi avait décliné (Allah nous préserve de ce malheur !) passèrent de leur côté et se mirent à leur service et firent partie de leurs armées. Par le fait de ces tribus, de nombreux malheurs accablèrent les musulmans : elles furent contre ces derniers les auxiliaires des espagnols dont elles partagèrent la foi corrompue. Les chrétiens les firent participer à leurs expéditions : elles leur fournirent toutes les subsistances et toutes les bêtes de somme qui leur étaient nécessaires. L'avidité à poursuivre l'acquisition de biens périssables, cette avidité qui fait du musulman un pécheur et un criminel, fut le mobile de leur conduite. On doit donc les comprendre sans doute ni hésitation sous l'appellation générale d'arabes christianisés, d'arabes satellites des chrétiens.

LES KRICHTEL

Parmi les arabes (1) qui combattaient dans l'armée des espagnols d'Oran, on compte une tribu zénète de la branche des Maghroua dont elle sort par les Oulad Rached ben Mohammed ben Tabet ben Mendil ben Abderrahman ben Mohammed ben el Kheir ben Mohammed ben Khazer ben Hafs ben Soulât ben Ouezemmar ben Saqlab ben Maghraou ben Isliten ben Masrouk, dit aussi Masr, ben Zakin, autrement nommé Zakia, ben Oursik ben ed Diret ben Djana, autrement nommé Zenât.

Cette tribu appelée Krichtel du nom de son ancêtre Krichtel ben Mohammed ben Rached ben Mohammed ben Tabet ben Mendil ben Abderrahmane el Maghraoui, se trouve réduite au dernier degré de l'affaiblissement et forme une agglomération d'environ 90 huttes.

Les Krichtel qui s'adonnent à la culture maraîchère et au commerce sont forts et redoutables en dépit de leur petit nombre. Ils habitaient originairement l'endroit où le Chélif se jette dans la Méditerranée. Plus tard ils se transportèrent à Tamzaghran (Mazagran) à l'ouest de Mostaganem et y restèrent un long espace de temps. Puis ils émigrèrent à Foum-el-Bahar dans la région de Sirat (2). Ils vinrent ensuite dans un pays accidenté situé sur le rivage de la mer. Ils y trouvèrent les Beni Rian, tribu d'authentiques berbères senhadja qui sous les coups de la dynastie des Beni Zian, déclina, perdit sa puissance et s'effaça dans l'obscurité. Les Krichtel chassèrent les Beni Rian de ce pays et s'y établirent en l'an VIII de l'hégire. Ils y construisirent un bourg fortifié par les montagnes du côté de la terre et auquel un chemin ne donne accès

(1) *Arabe* est employé ici sans doute par opposition à chrétien, car les Krichtel, ainsi que l'auteur l'expose lui-même, sont des Zénètes groupe ethnique bien différent.

(2) La plaine de Sirat se trouve à l'Est des marais de la Macta et au Nord de Perrégaux.

que par un seul côté où le terrain est scabreux (1). Ils se fixèrent donc en ce lieu qu'arrosent des sources d'une eau courante très agréable au goût et ils l'occupent encore aujourd'hui. Leur rôle auprès des espagnols consistait à leur fournir des renseignements et à enlever subrepticement (*teghtis*) les gens pour les leur vendre. Ce sont eux que l'on désigne sous le nom de *Maghâtîs* ou *Moghattisouna*. C'est à eux que ce nom appartient en réalité et, par extension, il a passé à d'autres qui, à leur imitation, se livraient aux mêmes actes qu'eux (2). On raconte que les Krichtel soumirent au teghtis leur imam, celui qui dirigeait leurs prières, en profitant d'un moment où il n'était pas sur ses gardes pour le vendre aux espagnols.

Le teghtis se pratiquait de la façon suivante. Les Meghâtîs munis de ceintures en cuir du Tafilalet, se rendaient dans les douars avec leurs bêtes de somme, se donnant les dehors de ces citadins qui font des tournées de colportage dans les douars et vendent des épices. Recueillaient-ils quelque renseignement, ils le portaient aux espagnols. S'ils trouvaient une occasion favorable de capturer quelqu'un, jeune ou vieux, ils s'en emparaient, lui plaçaient leurs ceintures de cuir sur la bouche et l'amenaient de nuit à Oran où ils le vendaient aux Espagnols et se faisaient un profit de son prix. Voilà ce qu'ils avaient coutume de faire ! (que Dieu les maudisse, les confonde et en purge la terre !).

(1) Les Krichtel occupent encore aujourd'hui ce bourg situé sur une anse de la côte, entre le cap Canastel et la pointe de l'Aiguille, au pied du Djebel Krichtel à une quinzaine de kilomètres (par mer) au N.-N.-E. d'Oran.

(2) C'est de ce mot Meghâtîs que les Espagnols ont tiré le nom de Mogatazes qu'ils donnaient à leurs auxiliaires indigènes. Par les explications que fournit l'auteur, on voit qu'il est erroné de traduire Meghâtîs par « baptisés » comme l'ont fait jusqu'ici tous les traducteurs qui ont rencontré ce mot. V. Bodin (Marcel), *Note sur l'origine du nom de Mogatazes*, in *Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, t. XLIII, fascic. CLXV, p. 243.

Quand ils étaient serrés de près par les musulmans, ils faisaient leur demeure des ravins qui sont aux alentours d'Oran près du bordj El Ahmar (château neuf) au bas du Kheneg-en-Nitah (Karguentah). Ils possédaient des embarcations sur lesquelles ils faisaient la traversée de leur village à Oran, dans les conjonctures pressantes, quand la voie de terre leur était fermée. Ils apportaient aux espagnols par le moyen de ces bateaux, toutes espèces de légumes et autres subsistances du même genre. Les chrétiens communiquaient constamment avec eux par mer pour se procurer chez eux tout ce dont ils avaient besoin. Les Krichtel fournissaient également une partie des espions employés dans les régions qui se trouvent au sud et à l'est d'Oran.

LES BENI AMER (1)

Parmi les arabes qui fournissaient aux espagnols le service de guerre figurent les Châfaï, branche des Beni Amer établis au Maghrib. Les branches de la tribu des Beni Amer ben Zoghba ben Rebîa ben Nahîk ben Hilal ben Amer ben Sasa ben Houazen ben Mansour ben Akerma ben Yezid ben Hafs ben Caïs ben Ghaïlan ben Moder ben Nizar ben Mâdd ben Adnan, sont au nombre de trois sans plus. Ces Beni Amer sont les frères des Beni Sad ben Bacr ben Houazen chez lesquels l'apôtre de Dieu fut mis en nourrice.

La première branche est constituée par les Chafaï ben Amer ben Zoghba el Hilali : elle se divise elle-même en quatre ramifications qui sont :

Les Checara qui tirent leur nom de leur ancêtre Checra ben Chafaï ben Amer ben Zoghba.

(1) Le traducteur avertit qu'il a pour tous ces noms suivi presque toujours la transcription adoptée par M. de Slane dans sa traduction de l'*Histoire des Berbères* d'Ibn Khaldoun.

Les oulad Motaref, autrement appelés les Metaref, du nom de Motaref ben Chafaï ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Saleh qu'on appelle aussi les Soualehia du nom de Saleh ben Amer ben Zoghba el Hilali.

Les oulad Balegh du nom de Balegh ben Chafaï ben Amer ben Zoghba el Hilali.

La deuxième branche, constituée par les Beni Yacoub qui ont donné leur nom à la région dite el Yacoubiia (1), se divise elle-même en quinze ramifications qui sont :

Les Doui Menia, autrement appelés les Oulad Menia du nom de leur ancêtre Menia ben Yacoub ben Amer ben Zoghba.

Les Keraïch, ainsi appelés du nom de leur ancêtre Kerich ben Abbad ben Menia ben Yacoub ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Redad, appelés Redaïda du nom de leur ancêtre Redad ben Kerich ben Abbad ben Menia ben Yacoub ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Attaf, autrement appelés les Atatefa, du nom de leur ancêtre Attaf ben Redad ben Kerich ben Abbad ben Menia ben Yacoub ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Hilal, dite les Hilaliouna, du nom de leur ancêtre Hilal ben Attaf ben Redad ben Kerich ben Abbad ben Menia ben Yacoub ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Daoud, nommés aussi les Douaïdia, du nom de leur ancêtre Daoud ben Hilal ben Attaf ben Redad ben Kerich ben Abbad ben Menia ben Yacoub ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Ghanem, qui ont pour ancêtre éponyme Ghanem ben Hilal ben Attaf ben Redad ben Kerich ben Abbad ben Menia ben Yacoub ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Soleïman, qui doivent leur nom à leur ancêtre Soleïman ben Daoud ben Hilal ben Attaf ben Redad ben Kerich ben Abbad ben Menia ben Yacoub ben Amer ben Zoghba.

(1) Région située au S.-S.-E. de Saïda.

Les oulad Saïd, autrement appelés les Saaïda du nom de leur ancêtre Saïd ben Daoud ben Hilal ben Attaf ben Redad ben Kerich ben Abbad ben Menia ben Yacoub ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Othman, dits les Othamena, du nom de leur ancêtre Othman ben Saïd ben Daoud ben Hilal ben Attaf ben Redad ben Kerich ben Abbad ben Menia ben Yacoub ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Soleïm, autrement dits les Solaïma, du nom de leur ancêtre Soleïm ben Daoud ben Hilal ben Attaf ben Redad ben Kerich ben Abbad ben Menia ben Yacoub ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Sasi, dits les Souasa, du nom de leur aïeul Sasi ben Soleïm ben Daoud ben Hilal ben Attaf ben Redad ben Kerich ben Abbad ben Menia ben Yacoub ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Saïd es Seghir, qui ont pour ancêtre éponyme Saïd es Seghir ben Othman ben Saïd ben Daoud ben Hilal ben Attaf ben Redad ben Kerich ben Abbad ben Menia ben Yacoub ben Amer ben Zoghba.

Les Oulad Hedjer, autrement nommés les Hedjaïr, de leur aïeul Hedjer ben Ghanem ben Hilal ben Attaf ben Redad ben Kerich ben Abbad ben Menia ben Yacoub ben Amer ben Zoghba.

La troisième branche des Beni Amer est formée par la tribu des Beni Hamîd : ceux-ci se subdivisent eux-mêmes en soixante-six sous-tribus distinctes qui sont :

Les oulad Obeid qui ont pour ancêtre éponyme Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Eïsa, du nom de leur ancêtre Eïsa ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les Douaca, du nom de leur ancêtre Douca ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les Ocala, du nom de leur aïeul Ocla (ou Ocaïl) ben Obeid ben Amer ben Zoghba.

Les Saadela, du nom de leur ancêtre Sadela ben Obeid ben Hamid ben Amer ben Zoghba.

Les Sedjadjeda, qui tirent leur nom de leur aïeul Seddjada ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Hamza, du nom de leur ancêtre Hamza ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les Mehareza, du nom de leur ancêtre Mahrez ben Hamza ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Adjeza, de leur ancêtre Adjeza ben Hamza ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les Maalif, de leur ancêtre Malef ben Mahrez ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les Hedjez, de leur ancêtre Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Hadjich, qui doivent leur nom à leur ancêtre Hadjich ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les Mehadjich, de leur ancêtre Mahdjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Ahmed, du nom de leur aïeul Ahmed ben Mahdjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Mohammed, du nom de leur ancêtre Mohammed ben Mahdjouche, autrement nommé Hadjouch, ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les Ouelalda, du nom de Ouellad ben Mohammed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les Chedaïda, du nom de leur ancêtre Chedad ben Mohammed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les Mesaâda, qui tirent leur nom de leur ancêtre Masoud ben Chedad ben Mohammed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Zian, du nom de leur ancêtre Zian ben Masoud ben Chedad ben Mohammed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Ammar, autrement appelés les Amamera, du nom de leur aïeul Ammar ben Zian ben Masoud ben Chedad ben Mohammed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Hamed, du nom de leur ancêtre Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Rebab, du nom de leur ancêtre Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Mocran, du nom de leur aïeul Mocran ben Rebâb ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Abdallah el Kebir, de leur ancêtre Abdallah el Kebir ben Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les Ouenaneda, du nom de leur ancêtre Ouannoud ben Abdallah el Kebir ben Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Soltan, autrement appelés les Slatena, qui ont pour ancêtre éponyme Soltan ben Ouannoud ben Abdallah el Kebir ben Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les Othamenia, du nom de leur ancêtre Othman-eth-Thani ben Soltan ben Ouannoud ben Abdallah el Kebir ben Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Ali-l-Kebir, du nom de leur ancêtre Ali-l-Kebir ben Othman ben Soltan ben Ouannoud ben Abdallah el Kebir ben Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Saïd, du nom de leur ancêtre Masoud ben Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Arif, autrement appelés les Araïfia, du nom de leur ancêtre Arif ben Saïd ben Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Meïmoun, du nom de leur ancêtre Meïmoun ben Arif ben Saïd ben Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les oulad El Abbès el Kebir, du nom de leur ancêtre El Abbès el Kebir ben Meïmoun ben Arif ben Saïd ben Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Yacoub, autrement dits les Yaaguib, du nom de leur ancêtre Yacoub ben El Abbès ben Meïmoun ben Arif ben Saïd ben Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Ghazi, ainsi appelés du nom de leur ancêtre Ghazi ben Saïd ben Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les Mehadid, de leur ancêtre Haddad dit aussi Mehdad ben Arif ben Saïd ben Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Marouf, autrement appelés les Maarif, du nom de leur aïeul Marouf ben Saïd ben Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Yacoub el Kebir, qui ont pour ancêtre éponyme Yacoub ben Marouf ben Saïd ben Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Moarref, du nom de leur ancêtre Moarref ben Yacoub ben Marouf ben Saïd ben Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Asker, qu'on nomme aussi les Asakeria et qui ont pour ancêtre éponyme Asker ben Moarref ben Yacoub ben Marouf ben Saïd ben Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Abdallah es Seghir, dits les Abadela, du nom de leur ancêtre Abdallah es Seghir ben Asker ben Moarref ben Yacoub ben Marouf ben Saïd ben Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Zian, du nom de leur ancêtre Zian ben Yacoub ben Marouf ben Saïd ben Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Arif es Seghir, qui tirent leur nom d'Arif es Seghir ben Zian ben Yacoub ben Marouf ben Saïd ben Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Yahia, du nom de leur ancêtre Yahia ben Yacoub ben Marouf ben Saïd ben Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Arif et-Tali, du nom de leur ancêtre Arif et-Tali ben Yahia ben Yacoub ben Marouf ben Saïd ben Rebab ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Ibrahim el Kebir, du nom de leur ancêtre Ibrahim el Kebir ben Marouf ben Saïd ben Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Soleïman el Kebir, de leur ancêtre Soleïman ben Ibrahim ben Yacoub ben Marouf ben Saïd ben Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Salem, dit Soualem, de leur ancêtre Salem ben Ibrahim ben Yacoub ben Marouf ben Saïd ben Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Amar, du nom de leur ancêtre Amar ben Ibrahim ben Yacoub ben Marouf ben Saïd ben Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Ali-s-Seghir, du nom de leur ancêtre Ali-s-Seghir ben Amar ben Ibrahim ben Yacoub ben Marouf ben Saïd ben Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Amer, autrement appelés les Aouamer et aussi les Beni Amer, du nom de leur ancêtre Amer (auquel la tribu actuelle des Beni Amer fait remonter sa généalogie) ben Ibrahim ben Yacoub ben Marouf ben Saïd ben Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Khaled, qui doivent ce nom à leur ancêtre Khaled ben Amer ben Ibrahim ben Yacoub ben Marouf ben Saïd ben Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba. Ce Khaled, le plus perfide des perfides, le traître des traîtres (que Dieu le couvre de confusion comme fourbe et lui inflige un prompt châtiment comme traître !) mourut à Alger, banni par Abou Hammou Mousa ben Yousef ez-Ziani, l'un des principaux souverains des Beni Zian.

Les oulad Soleïman el Aousat, du nom de leur ancêtre Soleïman ben Amer ben Ibrahim ben Yacoub ben Marouf ben Saïd ben Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Choaib, qu'on appelle les Chaâiba, du nom de leur ancêtre Choaïb ben Amer ben Ibrahim ben Yacoub ben Marouf ben Saïd ben Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba. Ce Choaïb fut tué par son frère Khaled qui lui disputait le commandement de la tribu, mais ne put l'obtenir. Choaïb était l'un des fidèles conseillers d'Abou Hammou Mousa ez-Ziani : mais les oulad Asker étaient encore plus zélés que lui à jouer ce rôle auprès du même souverain.

Les oulad Zakaria, du nom de leur ancêtre Zakaria ben Amer ben Ibrahim ben Yacoub ben Marouf ben Saïd ben Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Mousa, dits les Mouaïsa, du nom de Mousa ben Amer ben Ibrahim ben Yacoub ben Marouf ben Saïd ben Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les oulad El Abbès es-Seghir, du nom de leur ancêtre El Abbès es-Seghir ben Mousa ben Amer ben Ibrahim ben Yacoub ben Marouf ben Saïd ben Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba. Cet El Abbès est le même personnage qui fut tué à la guerre par Abou Tachefin, fils d'Abou Hammou Mousa ben Yousef ez-Ziani, dans la région du Sersou en l'an 777 de l'hégire (1375-1377 ap. J.-C.). Le prince envoya à Tlemcen, au roi son père, S. M. Abou Hammou Mousa ben Yousef ez-Ziani, la tête du vaincu.

Les Guiza, autrement appelés les Djidza, du nom de leur aïeul Guiza ben Amer ben Ibrahim ben Yacoub ben Marouf ben Saïd ben Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba. Il sera parlé ci-après des Guiza.

Les oulad Marouf es-Seghir, du nom de leur ancêtre Marouf es-Seghir ben Amer ben Ibrahim ben Yacoub ben Marouf ben Saïd ben Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Soleïman et-Tali, du nom de Soleïman et-Tali ben Choaïb ben Amer ben Ibrahim ben Yacoub ben Marouf ben Saïd ben Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Reddan, autrement appelés les Redadena, du nom de leur ancêtre Reddan ben Marouf ben Amer ben Ibrahim ben Yacoub ben Marouf ben Saïd ben Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

Les oulad Madi, nommés ainsi de leur aïeul Madi ben Reddan ben Marouf ben Amer ben Ibrahim ben Yacoub ben Marouf ben Saïd ben Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben

Zoghba. Ces oulad Madi sont une tribu considérable qui a des fractions établies dans la région de Constantine. Le Madi dont il est ici question, n'est pas celui qui a donné son nom à la source dite Aïn-Madi. Cette dernière a été ainsi appelée du nom de Madi ben Mocreb, des Beni Kebir, l'une des branches de la tribu de Kerfa ben el Athbedj el-Hilali.

Les oulad Sogheïr (Sogheïr est dit aussi Soghr : ses descendants sont appelés aussi les Seghârena), du nom de leur ancêtre Sogheïr ben Amer ben Ibrahim ben Yacoub ben Marouf ben Saïd ben Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba. — Sogheïr mourut en l'année 761 (1359-1360 ap. J.-C.). On donne trois versions différentes de sa mort. Suivant les uns, il aurait razié, avec ses gens de guerre, la zaouïa de Sidi Ali-l-Bahri, dit aussi Abou Sif, et s'en allait après l'avoir prise, lorsque le saint qui était absent lors de l'événement, en ayant été informé, se lança à la poursuite de l'agresseur, le rejoignit au lieu dit Abou Henech (1) et le tua en cet endroit où se trouve son tombeau. Ce récit est controuvé.

Suivant d'autres, Sogheïr se serait jeté dans la mêlée qui s'engagea entre Beni Amer à Belad Outa, à propos de butin et aurait trouvé la mort dans l'affaire. Ce récit est également inexact (2).

Suivant une troisième version, qui est la véritable, on raconte que lorsque Sogheïr se jeta dans l'échauffourée dont nous venons de parler, pour séparer les combattants, un homme de son clan, qui ne l'avait pas reconnu, le mordit au ventre par erreur. Cette morsure lui fit une plaie dont il mourut, les dents ayant pénétré dans le ventre comme un sabre tranchant. Considère, ô lecteur ! la force de ces dents puissantes comme celles d'un lion !

---

(1) Entre Hammam-bou-Hadjar et Tamzoura.

(2) C'est le récit que fait Ibn Khaldoun (*Histoire des Berbères*, traduction de Slane, t. I, p. 109).

Le prince Abou Hammou ordonna qu'il fût procédé aux obsèques de Sogheïr. Le corps lavé, enveloppé dans un de ces linceuls réservés pour l'usage des rois, et placé dans une litière, fut transporté par le prince à El Obbad (1) où il fut inhumé et où sa tombe est bien connue. Sa mort fut une heureuse fortune pour Abou Hammou. Sogheïr, en effet, en vue de le trahir, avait envoyé secrètement des émissaires au sultan du Maroc (C'est Allah qui juge, nul ne peut retarder l'exécution de sa sentence : Il est prompt à régler les comptes !) (2) — Telle est l'habitude des Beni Amer d'agir ainsi avec traîtrise et perfidie. Sogheïr et son cousin Ali ben Amar, ancêtre de la famille qui porte aujourd'hui ce nom, se disputaient le droit de commander la tribu. Sogheïr mort, Ali jouit seul du commandement suprême des Beni Amer.

Les oulad Abdallah et-Tali, du nom de leur ancêtre Abdallah et-Tali ben Sogheïr ben Amer ben Ibrahim ben Yacoub ben Marouf ben Saïd ben Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba. Il sera encore parlé ci-après de cette famille.

Les oulad Molouc, de leur ancêtre Molouc ben Sogheïr ben Amer ben Ibrahim ben Yacoub ben Marouf ben Saïd ben Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba. — Molouc et Abdallah furent tués tous deux en même temps à la guerre, dans le Sersou, par Abou Tachefin ben Abi Hammou Mousa ben Yousef ez-Ziani qui envoya leurs têtes à S. M. le Roi, son père, à Tlemcen, en l'an 778 (1376-1377 ap. J.-C.).

Les oulad Masoud, du nom de leur ancêtre El Masoud ben Sogheïr ben Amer ben Ibrahim ben Yacoub ben Marouf ben Saïd ben Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba.

(1) El Obbâd, est le nom du cimetière attenant à la zaouia de Sidi Bou-Medien à un mille au S.-E. de Tlemcen.

(2) Coran, *passim*.

Les Ounazera, de leur ancêtre Ouenzar ben Abdallah ben Sogheïr ben Amer ben Ibrahim ben Yacoub ben Marouf ben Saïd ben Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba. Il sera encore parlé des Ounazera ci-après.

Les Beni Amer habitaient originairement la région de Ghazouan près de Taïf (1) et pratiquaient la transhumance d'hiver et d'été sur les confins de l'Iraq et de la Syrie. Puis ils s'agrégèrent au parti des Carmat lors de l'apparition de ces sectaires (que Dieu les extermine !) et combattirent pour eux dans le Bahrein et dans l'Oman. Plus tard, ils émigrèrent, accompagnés de leurs frères les oulad Soleim, dans la Haute Egypte et sur la rive orientale du Nil, lorsque les Obeidites (Fatimites) eurent vaincu les Carmat. Ils se transportèrent ensuite dans le pays de Barca (2) et la Tripolitaine, en l'année 441 (1049-1050), sous le règne de Moezz ben Badis es-Senhadji, et se partagèrent alors le pays : la partie occidentale échut aux Hilal et la partie orientale aux Soleim. Ils portèrent ensuite leurs pas vers l'Ifrikia et y arrivèrent en 443

(1) La ville de Taïf est située à trois journées de la Mecque. La petite plaine sablonneuse dans laquelle elle s'est élevée est entourée par un chaîne de collines nommée Ghazouan.

Au moment de la conquête française les territoires occupés par les Beni Amer s'étendaient « du Nord au Sud, de la Méditerranée au désert et de l'Est à l'Ouest depuis le territoire d'Oran, celui des Gheraba jusqu'au pays des Oulhasa du Ghosel et de Tlemcen au Sud des Djebelia jusqu'aux frontières du Maroc. » [Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie, 1839, p. 292]. Ibn Khaldoun les place « dans le pays qui s'étend depuis Teçala et Meléta jusqu'à Zidour et de là à Guedara montagne qui domine Oran. [Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, traduction de Slane, t. I, p. 101]. Guedara montagne à 3 lieues Ouest d'Oran. C'est le Gueldara de la carte Carette. Zidour plaine à l'ouest d'Aïn-Temouchent, entre Oran et Tlemcen.

(2) L'ancienne Cyrénaïque.

(1051-1052). Mounès (1) ben Yahia es-Sinberi, cheikh des Riah, fut le premier à y pénétrer. Le combat s'engagea entre les envahisseurs et les Senhadja. Les descendants des Arabes qui, les premiers, avaient subjugué le Maghrib, se détachèrent des Senhadja pour passer aux Hilal. Le nombre des arabes dans cette bataille était de 3.000 contre 30.000 Senhadja. La fortune des armes fut contraire à El Moezz qui s'enfuit avec les gens de sa maison et se réfugia dans Cairouan : son camp et tout ce qu'il contenait, fut livré au pillage. Les arabes vinrent ensuite l'assiéger dans Cairouan qui tomba en leur pouvoir en l'année 445 (1053-54). Maîtres de l'Ifrikia, ils s'en partagèrent le territoire. La partie orientale échut aux Zoghba et la partie occidentale aux Riah ; puis, il fut procédé à un deuxième partage. La tribu de Hilal, c'est-à-dire les Zoghba, les Riah, les Makil, les Djochem, les Corra, les Athbedj, les Kholt, les Sofyan, prirent le pays qui s'étend de Tunis au Maghrib ; les autres, celui qui s'étend à l'est de Tunis.

Les arabes marchèrent ensuite contre Mehdia qu'ils soumirent à un blocus rigoureux et qui finit par tomber en leur pouvoir, en l'an 445 (1053-54). Puis, quand ils en eurent fini avec les Senhadja et se furent emparé de leur pays, ils guerroyèrent contre les Zenata qu'ils vainquirent et dont ils conquirent le pays comme ils avaient fait avec les Senhadja.

Plus tard, les Beni Amer quittèrent la Tripolitaine, Gabès et l'est de l'Ifrikia, pour le sud du Maghrib central et s'établirent dans la région qui s'étend du Mzab au Djebel Rached, autrement appelé le Djebel Amour. Il s'établit, entre eux et les Beni Badin, des relations de voisinage et l'union fut instituée par contrat formel entre les deux tribus. Les Beni Badin s'installèrent sur les plateaux

(1) Notre manuscrit l'appelle Mousa et non Mounès : mais nous n'avons pas hésité à lui conserver ce dernier nom que lui donne Ibn Khaldoun.

et dans les plaines, et les Zoghba dans le désert, avec tous ceux qui les accompagnaient. Cette situation dura jusqu'au temps où Yaghmoracen ben Zian établit son autorité dans Tlemcen et dans les pays voisins, époque à laquelle les Zenata vinrent occuper le Tell et les régions littorales. Les Makil (Angad), voisins de Yaghmoracen, se livraient alors à tous les désordres ; ce prince fit venir les Beni Amer des lieux qu'ils parcouraient dans la région du désert appartenant aux Beni Yezid, et les établit entre lui et les Makil pour s'en faire une barrière contre ces derniers. Les Beni Amer habitèrent alors le désert au sud de Tlemcen, après avoir occupé le pays qui s'étend de Msila, à l'est, jusqu'au sud de Tlemcen, à l'ouest. Ils y restèrent jusqu'à ce qu'Abou Hammou Mousa ben Yousef ez-Ziani, rejeton de cette dynastie des Beni Zian qu'Abou Einan le Mérinide avait attaquée et presque renversée, remonta sur le trône vers l'an 60 et quelque, du VIII[e] siècle de l'hégire, et leur fit quitter les régions au sud de Tlemcen, pour les établir dans le Tessala, qui fut leur terre de parcours pendant plusieurs générations successives. Vers l'an 1160 (1747), sous le gouvernement du bey El Hadj Othman, les Douair et les Zmêla leur ayant fait évacuer le Mlêta, plaine et montagne (1), s'y établirent et y sont encore aujourd'hui.

LES CHAFAI

Les Chafaï, déjà mentionnés, occupaient dans la Melêta, la région d'Aïn-Beïda, ainsi que les montagnes de Sidi Saïd et Tlemsani. Ils faisaient partie de l'armée des chrétiens espagnols établis à Oran, à l'exclusion de leurs autres contribules des Beni Amer, qui étaient simplement sujets tributaires.

Cette fraction comprenait environ vingt douars. Ils

(1) C'est-à-dire la plaine de la Melêta et les montagnes du Tessala qui lui sont contiguës.

étaient gens vaillants, d'une énergie extrême, toujours prêts à combattre, avisés, habiles, rusés, actifs. Forts de leur appui, les espagnols affermirent leur puissance au suprême degré et firent rigoureusement sentir leur force aux musulmans. Comptant sur ces auxiliaires, les chrétiens redoublèrent d'activité et multiplièrent leurs courses contre les populations, les plus proches comme les plus éloignées. Ils trouvaient dans les Chafaï des espions aux yeux vigilants, des soldats redoutables revenant toujours à la charge, des frères, des conseillers sincères, des amis d'élite. Les Chafaï furent une arête solidement engagée dans le gosier de la Foi, un fétu dans l'œil de l'Islam, une friandise pour les cœurs des vils mécréants ! Que de razias faites contre les musulmans ! Que de croyants enlevés ! Que d'intérieurs fouillés ! Que de contrées difficiles parcourues par les infidèles grâce à leur concours !

LES HAMIAN

Parmi les arabes assimilés aux chrétiens et qui faisaient partie de l'armée des espagnols d'Oran, citons les Hamian, tribu considérable qui a pour ancêtre éponyme Hamian ben Ocba ben Yezid ben Eïsa ben Zoghba el Hilali et qui perçut, par délégation des Almohades, le tribut payé par le pays des Beni Hasen, le Hamza (1) et le Dehous (2).

Le commandement suprême de la tribu appartint aux oulad Lahec : puis il échut aux oulad Moafa, des mains desquels il passa dans la maison de Sad ben Malec, descendant de Mehdi ben Yezid ben Medhi ben Abs ben Zoghba. Les membres de cette famille prétendent tirer leur origine de Mehdi ben Abderrahman, fils d'Abou Becr

(1) Le Hamza est une vaste plaine qui s'étand au midi du Djurdjura.

(2) Nom de la contrée qu'arrose la partie supérieure de la rivière de Bougie.

es Siddic (1). Mais la généalogie qu'ils s'attribuent ainsi est fausse et ne repose que sur une simple confusion et concordance de noms.

Les Hamian (2) habitent el Hafra et le pays adjacent, territoire compris dans la Mlêta. La majeure partie de la tribu réside encore, de nos jours, dans le désert. Ceux dont nous nous occupons, arrivèrent avec les Beni Amer, émigrèrent en leur compagnie dans la région de Tlemcen et passèrent de là dans le pays qu'ils occupent aujourd'hui.

Lorsque le pacha Ibrahim, le premier turc qui ait fait une expédition contre Oran, vint, au milieu du XI[e] siècle de l'hégire, attaquer cette place et fit l'ascension de la « Table », plateau situé au sommet de la montagne qui domine Oran, sur lequel il mit en batterie ses canons et mortiers (opération inutile, la prise de la ville ayant présenté des difficultés qu'il ne put surmonter), les espagnols s'occupèrent activement de la citadelle du Mourdjadjo (3) et apportèrent un soin diligent à mettre ce point en état de défense. Telle était l'ardeur des Hamian à se faire les auxiliaires des chrétiens que, les espagnols éprouvant les plus grandes peines à se procurer l'eau nécessaire aux travaux de fortification, le cheikh des Hamian et sa tribu, furent les premiers parmi les soldats et les sujets des chrétiens à leur apporter des outres pleines d'eau. Il n'y a de force et de puissance qu'en Allah ! Tout le pouvoir est à Allah ! Considère, ô croyant ! la conduite de ces arabes christianisés et demeure frappé d'étonnement !

Ces Hamian comptaient plus de trente douars. C'est une tribu considérable, très vaillante, experte dans les stratagèmes de la guerre et qui se livra en toute occa-

(1) Abou Becr es Siddic, le 1[er] calife successeur de Mahomet.

(2) Ces Hamian ou Homeïan habitent aujourd'hui près de la Macta.

(3) Le fort de Santa Cruz.

sion secrète ou publique, à de terribles massacres sur les sectateurs de l'Islam, dont il lui arrivait de s'emparer. (Allah fasse que les voiles épais de l'erreur ne cachent pas à nos cœurs la vue de la vérité !).

On raconte comme un trait de leur scélératesse extrême, que ce fut le cheikh des Hamian lui-même qui indiqua la construction du fort du Mourdjadjo comme un moyen de fortifier la place. Les espagnols goûtèrent fort le conseil ; mais redoutant pour eux-mêmes une perfide agression du conseiller et se disant que celui qui trouvait des expédients pour les servir en trouverait également pour leur nuire, ils formèrent le dessein de le tuer par traîtrise. Gardant le silence sur ce projet, ils commencèrent la construction de la forteresse et, ayant creusé près des fondations de l'édifice un puits très profond, ils en bouchèrent l'orifice après y avoir jeté ce cheikh qui y est resté jusqu'à présent et y est encore aujourd'hui (qu'Allah hâte la fin affreuse qui lui fut réservée dans ce monde et dans l'autre ! Qu'Allah fasse que la foi ne nous soit pas ravie et nous préserve de la pire des pertes ! (1) L'homme sera traité selon ses œuvres).

On dit que ce cheikh se nommait Mourdjadjo et que le fort aurait été appelé de son nom. Mais Allah est mieux instruit de la vérité sur ce point.

LES GHOMRA

Une fraction de tribu d'origine berbère s'est confondue par l'habitat avec les Hamian. On l'appelle les Ghomra du nom de leur ancêtre le berbère Ghomra. L'auteur du « Tordjman-el-Ibar » a pris soin de les faire connaître d'une manière qui dispense tout autre de reprendre cette tâche : qu'on se reporte donc à cet ouvrage. Ils habitaient originairement le pays de Barca, puis ils émigrèrent au

(1) La perte du salut en ce bas monde et dans l'autre.

Maghrib et parcoururent ce pays jusqu'au jour où ils vinrent habiter el Hafra avec les Hamian, derrière Oran. Ce sont de vaillantes gens, au jugement droit. En raison de leur fusion avec les Hamian, je ne leur consacrerai pas une notice spéciale comme je l'ai fait pour les autres. Ils furent contre les musulmans d'énergiques auxiliaires des espagnols qu'ils en vinrent à seconder en toutes choses.

LES GUIZA

Parmi les arabes qui faisaient partie de l'armée des chrétiens espagnols d'Oran, figure la tribu des Guiza ou Djidza, qui est une fraction des Beni Amer, de la branche des oulad Amer ben Ibrahim. Les Guiza doivent leur nom à leur ancêtre Guiza ben Amer ben Ibrahim ben Yacoub ben Marouf ben Saïd ben Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba l'Hilalien. Ils habitaient la région montagneuse de Targa et ont donné leur nom au mont Guiza (ou Djidza). Rejoints par leurs frères les Ounazera, ils se transportèrent dans la Mlêta et occupèrent les montagnes et le pays plat de la région de Tamzougha et de l'ouadi-l-Ghesoul. C'étaient des gens extrêmement énergiques, forts et vaillants, grands massacreurs de musulmans car Allah avait enlevé de leurs cœurs toute miséricorde pour ces derniers. Ils comptaient environ treize douars. On les nommait les Lossous (1) (brigands). Quand les chrétiens étaient rigoureusement bloqués, les Guiza habitaient avec eux les forts et le vaste espace qui s'étend sur la pente du Mourdjadjo, entre le bordj el Ihoudi et le bordj el Oïoun (2). Ils jouissaient d'une grande autorité auprès

(1) Chez les arabes où la guerre et le brigandage se confondent on n'attache pas un sens injurieux au mot لص (brigand). Il est même, dans la langue courante, le synonyme de vaillant et hardi compagnon.

(2) Bordj el Ihoudi, fort du juif aurait été ainsi nommé d'après un chroniqueur indigène, parce qu'il aurait été construit par un juif,

des espagnols et leur étaient unis par les liens d'une solide amitié. Que de recherches ils firent pour connaître les points faibles des musulmans! Que de renseignements ils procurèrent aux vils infidèles ! Que d'iniquités ils commirent ! A quels excès infinis ils se livrèrent ! Que de courses ils firent contre les musulmans ! Que de rapts de femmes et d'enfants ! Que de massacres de croyants ! (Demandons à Dieu de nous sauver de l'obscurcissement de l'intelligence et de l'adultération des cœurs !). Parmi eux se recrutaient les mogataces (1), les ravisseurs d'enfants (2), les batteurs d'estrade, les soldats, tout ce qui était dommageable aux musulmans et utile aux chrétiens. Les Guiza durent leur affaiblissement aux violences qu'ils exercèrent contre l'un des leurs, le saint homme Sidî Ahmed el Halfaoui, lequel lança contre eux sa malédiction qu'Allah exauça. Le saint maudit également les Ounazera, qui avaient déshonoré ses femmes. Ils décrurent par l'effet de cette malédiction et sont, encore aujourd'hui, dans un état misérable.

LES OULAD ABDALLAH ET-TALI

Au nombre de ces arabes à la vue et à l'intelligence obscurcies qui étaient sujets des chrétiens espagnols d'Oran, on compte les Oulad Abdallah et-Tali, qui sont une fraction des Beni Amer et doivent leur nom à leur ancêtre Abdallah ben Sogheïr ben Amer ben Ibrahim ben Yacoub ben Marouf ben Saïd ben Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben

V. Mazari, Tal'at-os-Sa'd-is-So'oud, p. 171, Le bordj el Oïoun est le fort appelé castillo de la Mona par les Espagnols qui l'avaient construit pour garder la source qui alimentait la ville.

(1) Voir plus haut, p. 225, note 2.

(2) Les Mohannichouna محنشون appelés au Maroc les Hannâcha, enlevaient les enfants des musulmans et les musulmans eux-mêmes pour les vendre comme esclaves aux Portugais et Espagnols établis sur la côte.

Amer ben Zoghba el Hilali. Ils habitaient l'oued et-Tlêta dans la Melêta. C'est une tribu nombreuse comptant jusqu'à soixante douars. Ces gens qui avaient parcouru de vastes espaces sur la terre, étaient très vaillants et fertiles en ruses. Le territoire qu'ils occupaient s'étendait jusqu'à El-Matmer-el-Ahmar, dans la région de l'oued Mina. Ils ont laissé sur la terre des vestiges qui témoignent de leur passage. Les juifs les tenaient sous un joug écrasant qui les avait marqués des stigmates de l'infamie et de l'avilissement, un joug tel que nulle langue ne saurait le dépeindre, que nul recueil de poésie ne saurait en contenir la description. En dépit de l'état d'abaissement dans lequel ils étaient tenus, ils apportaient le plus grand zèle à seconder et à conseiller les espagnols en toutes choses. Ils étaient si charmés de leurs juifs, que pour eux, en voir un était comme voir un prince du plus haut rang. Un membre de la tribu des Krichtel, personnage à la parole duquel j'ajoute foi, m'a dit avoir vu l'homme des Beni Amer embrasser sur les deux faces, en signe d'hommage, non pas seulement la main du chrétien, mais celle même du juif !!! Les Beni Amer contractaient des alliances matrimoniales avec les juifs et les espagnols, et les yeux n'étaient frappés que du spectacle de la femme des Beni Amer allant et venant, pour la plus grande joie de sa famille, dans la maison de l'infidèle.

Les oulad Abdallah ont fait un mal immense à l'Islam. Parmi eux se recrutaient les semeurs de nouvelles terrifiantes, les fourbes qui cherchaient à gagner les cœurs à l'irréligion, les impies qui ne se complaisaient que dans l'adoration des idoles et des fausses divinités. Des leurs était cet Abou Neççabia, l'un des Neçacib, le mécréant qui tua le légiste bey de Mazouna, le seigneur Chaban-ez-Zenagui près de la porte d'Oran en 1098 (1686-87 ap. J.-C.) et lui trancha la tête. (Qu'Allah maudisse Abou Neççabia comme impie et le confonde, car cet homme fut un pervers et un criminel !).

LES OULAD ALI

Parmi les arabes à l'intelligence évanouie qui étaient les sujets des espagnols d'Oran, figurent les oulad Ali, la tribu bien connue : ils constituent une fraction des Beni Amer et doivent leur nom à leur ancêtre Ali ben Amar ben Ibrahim ben Yacoub ben Marouf ben Saïd ben Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba el Hilali. Ils habitaient le pays de Makhoukh el Oumani, maître de la tente fameuse, à et-Tania (1), qui fut tué dans les guerres que les Beni Loumi soutinrent contre les Benou Mannou (2) dans les premières années du V° siècle de l'hégire. Ce Makhoukh n'est pas le même personnage que Makhoukh le chérif.

Les oulad Ali sont une grande tribu comptant près de soixante-dix douars. Fort soumis aux espagnols et très amis des juifs, ils différaient de leurs frères, les oulad Abdallah en ce que ces derniers étaient très vaillants mais dénués de susceptibilité, tandis que les oulad Ali étaient vaillants et susceptibles. Les oulad Ali furent d'énergiques auxiliaires pour les espagnols et firent avec eux razias sur razias contre les croyants à El Kert (3) et autres lieux. Il y avait parmi eux un persécuteur opiniâtre, grand artisan d'iniquités, cavalier vaillant, docile à l'appel de l'impiété, inaccessible à la voix de l'Islam, nommé Râbah ben Soula (puisse-t-il être nourri du feu de la Géhenne !). Suivant certains, cet homme était de la tribu de Sobeih: suivant une autre opinion, qui est la vraie, il appartenait à la tribu des oulad Ali à laquelle il se rattachait par

(1) Makhoukh, lieu au delà des Trembles. Et-Tania se trouve à Sidi Maachou près de l'Oued Imbert. Les Oulad Ali habitent encore la région comprise entre les Lauriers roses et Oued Imbert.

(2) La famille des Beni Mannou exerçait au XI° siècle (J.-C.), le commandement suprême chez les Zenata, tribu dont elle faisait partie.

(3) El Kert village situé sur la montagne du même nom qui est le prolongement du Chareb er Rih.

son aïeul Soula ben Yacoub ben Ali ben Amar ben Ibrahim ben Yacoub ben Marouf ben Saïd ben Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba el Hilali. Ses descendants sont appelés les Souala. Cet homme fut des plus actifs à faire du mal aux musulmans, à persécuter les croyants, à seconder les Espagnols. Que de courses il fit nuit et jour contre les sectateurs de l'Islam ! Combien il en massacra, à la lumière du jour et dans les ténèbres, jusqu'à ce que les Hachem le mirent à mort après qu'il eut perdu la vue (1).

Les oulad Ali levaient plus de 200 cavaliers parmi leurs premières familles et, parmi les autres, un nombre que nulle langue ne saurait exprimer, en sorte que la cavalerie des Beni Amer se montait à près de 10,000 chevaux. sans parler des hommes de pied dont nulle évaluation ne saurait supputer le nombre. Ils formaient assurément une tribu nombreuse, bien équipée, vaillante, disposant de ressources et, malgré tout cela, quand le chrétien sortait à la tête de trois ou quatre cents hommes pour se rendre chez eux, il les plaçait dans un état d'abaissement, de mépris, d'humiliation et d'avilissement, à dépasser tout entendement, à plonger dans la plus complète stupeur. Il descendait dans le plus vaste de leurs douars, s'appropriait une part des fruits de leurs récoltes, donnait des ordres qu'ils exécutaient, lançait des défenses auxquelles ils se conformaient : s'il trouvait parmi eux quelqu'étranger, il le faisait prisonnier à force ouverte sans observer, en la personne du captif, les égards que réclamaient leur dignité et la protection qu'ils avaient accordée.

(1) Un chroniqueur indigène, Mazari, auteur d'une histoire d'Oran, intitulée Tal'at-os-Sa'd-is-So'oud-fî-Akhbâri-Ouahrâne-oua Makhzanîha-l-Osoud, donne à ce Râbah le titre de général des corps auxiliaires arabes. Il ajoute que ce personnage devenu aveugle et ayant cessé de guerroyer à cause de son grand âge fut tué dans le centre de son douar par les Hachem qui étaient venus faire une razia.

Ceux d'entre eux qui s'appliquaient à semer des nouvelles alarmantes, allaient toujours propageant par tout le pays des bruits terrifiants : le chrétien, disaient-ils, devait sortir cette année avec une troupe nombreuse comme des nuées de sauterelles ; il avait une armée immense et disposait de moyens considérables, tellement que ceux qui n'étaient pas au fait de leur fourberie et de leur impiété, pensaient que cela était vrai et étaient, à la joie et à la satisfaction des propagateurs de ces nouvelles terrifiantes, envahis de la même terreur qui pénétrait ces derniers.

C'est le grand nombre des guerriers des Beni Amer, ainsi que leur force considérable et évidente, rapprochés de leur entrée sous la protection de l'infidèle et de l'état d'abaissement où ils étaient tenus, qui incita le docte Abou-l-Abbès Sidi Ahmed, fils du cadi Abdallah-ben-Abi-Mohalli-s-Sidjilmasi-l-Msâouri, et maître du très docte Abou Saïd Othmân Sidi Saïd Kaddoura-l-Djezaïri, à les apostropher dans son poème qui rime par la lettre R, pour leur faire honte et les piquer d'honneur, s'imaginant les arracher ainsi à leur ignominie. Le poète s'exprime en ces termes :

« — Quelqu'un ! pour faire parvenir mes paroles aux tribus des Beni Amer, à celles surtout qui demeurent sous le joug de l'infidèle,

« — A tout vaillant d'entre les preux de Râched, à leurs chefs qui ont à leur tête un homme puissant (1).

« — Et, entre ceux qui leur sont proches parmi les arabes (2), guerriers casqués fidèles à leur parole, à tout noble à la longue lance,

(1) Notre texte porte عبد فاد ر MM. Arnaud et Gorguos traduisent comme s'il y avait عبد الفاد ر (Voir la note 1 de la page 250).

(2) La lecture n'est pas certaine. Le traducteur lit وجيرانهم بى العرب Mais on pourrait lire وجيرانهم بى العروب leçon qui offre de nombreux sens différents et à peu près également admissibles.

« — Aux Talha et, à l'ouest de ceux-ci, aux Ahlaf, au cheikh des Soueïd ainsi qu'à tous ceux qui se piquent d'être supérieurs en gloire,

« — Au cheikh des Beni Yacoub, au champion valeureux parmi ceux de toute tribu que passionne la vie des camps,

« — O peuple de l'Islam, en toute région, en toute assemblée du temps passé et du temps présent,

« — O Seigneurs des arabes de la race de Hachem et autres, par Dieu que n'a-t-on pas supporté !!

« — O Turcs, et vous tous, hommes de savoir et saints observateurs des commandements,

« — Dites-moi, je vous en conjure au nom d'Allah ! quelle sera votre excuse, à vous tous, auprès de Dieu, de ce que l'infidèle commande à Oran ?

« — Que le Tout-Puissant vous plonge dans l'opprobre ! Comment souffrez-vous que des vierges, filles des premières familles, soient retenues en captivité ?

« — Le despotisme des tyrans vous a rendus semblables aux juifs soumis à la capitation que vous payez en vous faisant petits !! (1).

« — N'avez-vous donc pas de préoccupation qui vous élève au-dessus de l'abjection ? point de noble émulation qui vous convie aux actions dignes de mémoire ?

« — N'êtes-vous donc tenus à rien vis-à-vis de votre prophète ? N'avez-vous pas un honneur à défendre du tranchant de vos sabres ?

(1) Allusion à cette phrase du Coran : او يعطوا الجزية وهم صاغرون (à moins qu'ils ne paient la capitation en se faisant petits). Voici, suivant un auteur arabe, en quelle forme se percevait aux beaux temps de l'islamisme, la capitation sur le juif et le chrétien tributaires : « *Quand le percepteur vient pour lever la capitation, il fait chercher et conduire le dzimi* (juif et chrétien tributaires) *devant lui avec la main dans son sein : puis il le frappe sur le côté du cou et lui dit » : Donne moi la capitation, infidèle ! « Alors l'infidèle tire sa main qui était placée sur la capitation dans son sein, et la lui donne avec promptitude et modestie.* »

« — Que le bât de l'ignominie vous charge !! Où sont donc vos mâles guerriers ? Ne voient-ils pas les femmes de naissance libre, délicates beautés, retenues dans les fers ?

« — La femme arabe est couchée sous le juif qui la monte et c'est le verrat qui couvre les lionnes !! (1)

« — Nul de vous qui ne soit un eunuque que le chrétien a flétri de son fer à marquer, ô descendants d'Amer !! (2)

(1) MM. Gorguos (Bou Ras, historien inédit de l'Afrique du Nord, in *Rev. Afr.*, t. V, p. 118) et Arnaud (Bou Ras, Voyages extraordinaires, in *Rev. Afr.*, année 1879, p. 119) ont traduit, tous deux, six mêmes vers de ce poème (qui en comprend dix-sept) cités par Bou Ras. Mais il faut que le texte fourni par le cheïkh Bou Ras à ses deux traducteurs diffère sensiblement du nôtre car nous n'avons pu adopter pour ces six vers la traduction qu'ils en ont donnée. Il semble qu'ils aient eu, comme nous d'ailleurs, un texte peu correct. La note reproduite, ci-dessous, de la page 118, t. V, de la *Rev. Afr.* montre bien l'embarras dans lequel une leçon fautive a mis M. Gorguos. Il s'agit du sixième et dernier des vers traduits par lui et qui est le quinzième de notre texte :

Le texte porte (dit M. Gorguos) :

وتحت اليهود غادة عربية * يعاليها والخنزير بوق المزابر

« *Le vers est faux et ne donne aucun sens : j'ai supposé qu'il fallait lire :* »

وتحت اليهود غادة عربية * يلاعبها والخنزير بوق المزابر

Et M. Gorguos traduit ainsi : « *La vierge arabe appartient au juif : ce pourceau la caresse sur les feuillets du livre de sa loi.* »

Nous ne connaissons pas le texte arabe que M. Arnaud a eu sous les yeux, mais il traduit ainsi ce même vers : « *Qu'entre les mains du juif se trouve une femme sans famille et pendant qu'il la couvre de ses caresses, le pourceau* (le chrétien) *se vautre sur votre terre.* »

Le texte que nous utilisons repousse la traduction de M. Arnaud ; en revanche il nous fournit la correction que désirait M. Gorguos. Le voici :

وتحت اليهود غادت عربية * يعاليها والخنزير بوق الهزابر

Nous traduisons littéralement : une arabe s'est trouvée au matin sous le juif qui la monte ; c'est le pourceau qui est sur les lionnes ! هزابر (pluriel commun aux deux genres) nous paraît beaucoup préférable à مزابر Si grande qu'ait pu être la dépravation du juif oranais à cette époque, il est bien invraisemblable qu'il ait poussé le sadisme jusqu'à satisfaire sa lubricité sur les feuillets du livre de sa loi.

(2) Voir la note 4 de la page 252.

« — Les princes sont sous le joug : un scélérat s'est rendu votre maître et vous a jetés sous le patronage des infidèles ! »

Mais ils ne tinrent nul compte de ses paroles et n'éprouvèrent nul désir de se conformer à ses exhortations qui ne firent que les rendre encore plus empressés à se ranger autour des pervers infidèles (Cherchons un refuge en Allah contre la cécité des yeux et des cœurs et demandons-lui le salut et la paix dans l'une et l'autre demeure, au nom des mérites de l'élu bien aimé N. S. Mahomet, qu'Allah lui accorde Ses bénédictions et le salut éternel tant que dureront les nuits et les jours.

LES OUNAZERA (1)

Au nombre des arabes qui faisaient partie des armées des chrétiens espagnols figure une branche des Oulad Abdallah ben Sogheïr ben Amer ben Ibrahim ben Yacoub ben Marouf ben Saïd ben Rebab ben Hamed ben Hadjouch ben Hidjaz ben Obeid ben Hamîd ben Amer ben Zoghba. Cette fraction, appelée les Ounazera, du nom de son ancêtre Ouenzar ben Abdallah ben Sogheïr ben Amer ez Zoghbi, très vaillante et fort vindicative, compte environ six douars considérables. Elle habitait originairement Ouadi Sennan, lieu qui se trouve dans la région de Témouchent et fait partie des terrains de culture des oulad Khalfa, famille que sa généalogie fait sortir de la ligne directe des Beni Amer par les oulad Zaïr.

Par la suite, les Ounazera se transportèrent dans la région de Targa, dont ils occupèrent la partie montagneuse avec leurs frères, les Beni Amer-Guiza. Plus tard, ils

(1) « *Les Ounazera,* dit Mazari (op. cit., p. 575) *doivent leur nom à leur ancêtre Ouenzar. Eux-mêmes prétendent que celui-ci vint du Sous, de la Seguiat el Hamra. Le dire d'Ibn Khaldoun qui mentionne parmi les berbères Ouenzar et sa postérité, viendrait à l'appui de cette prétention. Mais la généalogie que leur attribue le chikh El Mecherfi dans la Bahdjat-on-Nâdir est celle sur laquelle tout le monde doit faire fond.* »

émigrèrent en compagnie de ces mêmes Guiza et vinrent habiter la montagne qui domine Oran, au sud de cette ville, dans le territoire de Tamzougha (1). Ils se fixèrent dans la Mlêta, plaine et montagne (2) et disposèrent de ce pays en toute indépendance. Ils étaient gens vaillants et intrépides. Lorsque les espagnols vinrent occuper Oran, les Ounazera firent partie de leurs troupes de confiance et leur fournirent des espions, des gens de guerre, etc. Les Guiza formèrent, chez les espagnols, le corps appelé « *Lossous* » (3), de même que les Ounazera furent les « *Zmêla* ». Depuis lors, ces noms ont servi à désigner ces deux tribus à l'exclusion de toute autre. Toutes les fois qu'il est parlé de Lossous, il s'agit des Beni Amer-Guiza : quand on parle des Zmêla, c'est des Ounazera, fraction des Oulad Abdallah, qu'il est question. Ces deux noms ne servent jamais à désigner les autres tribus, telles que les Chafaï, les Hamian, les oulad Abdallah, les oulad Ali, non plus que le reste des Beni Amer ni les Krichtel.

Les espagnols n'avaient pas infligé aux Ounazera ni aux Guiza (ou Djidza) les marques d'abaissement et de dégradation qu'ils avaient imposées à d'autres, tels que les Beni Amer (4) au moment où le joug des juifs pesait sur ces derniers. En effet, la perception des impôts s'effectuant par les soins, non des espagnols mais des juifs d'Oran (5), ces derniers jouissaient d'une supériorité

(1) La montagne dont il est ici question est le Djebel Bou Henech au pied duquel se trouve Tamzougha, dans la plaine de la Mlêta.

(2) Voir plus haut, p. 239, note 1.

(3) Voir plus haut, p. 243, note 1.

(4) « Un ouchoum, c'est-à-dire un signe de tatouage représentant une étoile placée sur la joue gauche ou à la tempe, est la marque que les Espagnols infligèrent aux Beni Ahmer lorsqu'ils les placèrent sous leur illusoire protection. Les arabes de cette tribu la portent encore et ne se doutent point que cet *agrément* est un cachet d'esclavage » (Fey, *Histoire d'Oran*, p. 297).

(5) Les Espagnols avaient affermé les impôts aux juifs de la ville.

immense sur les Beni Amer. Le juif (que Dieu le maudisse !) sortait avec son escorte militaire pour percevoir la taxe, montait sa tente au milieu des douars des oulad Abdallah et autres Beni Amer, et disposait d'eux comme un souverain absolu dispose de ses sujets, édictant à sa guise ordres et défenses, faisant garrotter celui-ci, mettre les fers aux pieds de celui-là, donner les étrivières à cet autre, laissant libre un quatrième et autres actes aussi arbitraires sans trouver personne qui le contrecarrât. Quant aux débauches qui se commettaient, on n'en saurait faire le tableau ! (Allah préserve nos cœurs de l'endurcissement au vice et écarte de nous les voiles épais de l'erreur !). Au moment des blocus, les Guiza habitaient Oran ainsi qu'il a été dit. Les Ounazera et autres occupaient le mont Haïdour et la Melêta.

Pour les piquer d'émulation à les servir, les espagnols avaient établi une hiérarchie entre leurs sujets. Ils donnaient aux Ounazera la préséance sur les Guiza qui avaient eux-mêmes le pas sur les Hamian et les Ghomra : ces derniers passaient avant les Chafaï et ceux-ci avant les Krichtel qui primaient les oulad Ali. Les oulad Ali avaient le pas sur les oulad Abdallah qui l'avaient eux-mêmes sur les Beni Chougran, lesquels passaient avant les Guelaïa qui avaient la primauté sur les Beni Hachem. Ces derniers avaient, en effet, dans leurs rapports avec les espagnols, une attitude mi-hostile, mi-correcte. Tantôt ils obéissaient docilement, tantôt ils sortaient de l'obéissance et dédaignaient de rester sous leur patronage.

Quant aux Habra, aux Bordjia, aux Medjahir et autres tribus, elles ne firent jamais leur soumission aux chrétiens espagnols. Les Habra (1) finirent même par être

(1) Les Habra étaient considérés comme une branche des Soueïd supposée descendre de Madjaher Ibn Soueïd. Quant aux Soueïd, descendants de Soueïd-ben-Ammar, ils sont, suivant Ibn Khaldoun, une branche des Beni-Malek, descendants de Malek-Ibn-Zoghba. Parmi les Soueïd on distingue plusieurs ramifications telles que les Flita, les Chebaha, les Medjaher et les Djoutha, famille dont les aïeux étaient tous fils de Soueïd. Les Oulad Soueïd ou Souid se trouvent au S.-O. de Zemmora.

anéantis à la suite des combats terribles qu'ils livrèrent à ces derniers assistés des Soueïd (1).

Lorsqu'au X[e] siècle de l'hégire, le sultan Ahmed ez-

(1) Mazari (op. cit., p. 153) expose ainsi qu'il suit les circonstances qui amenèrent les Soueïd à contribuer à l'extermination d'une de leurs fractions, les Habra, ennemis redoutables des Espagnols :

« *Voici la cause de la guerre que se firent les Soueïd et les Habra.*
« *Lorsque les Espagnols se furent emparé de l'Andalousie* (a), *les* « *musulmans qui, fuyant ce pays, venaient sur la rive africaine et* « *débarquaient à Arzew, se voyaient barrer le passage par les Habra* « *qui dépouillaient les fugitifs de ce qu'ils avaient entre les mains* « *et allaient jusqu'à leur ouvrir le ventre, s'imaginant qu'ils avaient* « *avalé des pièces d'or et d'argent ou d'autres objets de prix. Le* « *bruit de ces forfaits revint aux oreilles du très grand saint et ami* « *de Dieu Mgr Mhammed Gueddar, mort en l'an* 1065 (1654-55), *dont* « *le tombeau se trouve à Seddar-Mina. Le saint, rempli de colère,* « *excita Homeïd el Abd (chef des Soueïd) et suivant d'autres, le fils* « *de ce chef, Ahmed ben Homeïd el Abd, à entreprendre une expé-* « *dition contre les Habra qui avaient fait subir de tels attentats aux* « *expatriés. Ce chef, quittant le Sersou à la tête des milices des* « *Soueïd, vint trouver le saint. Son arrivée qui eut lieu le vendredi,* « *coïncida avec le moment où l'on venait d'achever la lecture du* « *Sahih d'El Bokhari* (b). *Le saint, à la tête des troupes nombreuses* « *qui venaient de lui arriver marcha contre toutes les fractions des* « *Habra. Les deux partis se rangèrent en bataille au lieu dit Seddar el* « *Ghamiri, appelé aujourd'hui el Ghomri, et engagèrent une terrible* « *lutte. Les contingents des Habra furent mis en déroute et poursui-* « *vis l'épée dans les reins par les Soueïd qui les massacrèrent comme* « *ils voulurent. Deux cent vingts guerriers des Habra trouvèrent la* « *mort dans cette affaire. La puissance de cette tribu fut dès lors* « *brisée : ses membres, réduits à un petit nombre, se dispersèrent et* « *se répartirent dans différentes tribus. Il ne resta plus dans la région* « *qu'elle occupait, qu'un seul douar lequel porte encore aujourd'hui* « *le nom de Habra. A cette épreuve vinrent s'ajouter les coups répé-* « *tés que leur portaient les Espagnols.*

« *Au temps où s'accumulaient ainsi les maux que leur faisaient subir* « *les Soueïd et les Espagnols, les femmes des Habra, se disposant en* « *groupes la nuit, au milieu du campement, chantaient à tue-tête, cha-* « *que groupe le reprenant à son tour, un chant composé par le barde*

(a) Il s'agit en réalité des mesures d'expulsion qui chassèrent les derniers morisques de la péninsule, dans la 1[re] partie du XVII[e] siècle.

(b) Le Sahih d'El-Bokhari est un recueil de traditions authentiques relatives au prophète.

Ziani, prince de Tlemcen, fuyant les turcs, vint se réfugier à Debdou (1) et que l'émir de cette ville, Ammar ben Yahia el Merini, s'empara de tous les biens du fugitif ainsi que de ceux des gens de Tlemcen qui étaient venus avec lui, commettant ainsi à son égard une perfidie telle que n'en commit jamais souverain de la terre ni avant ni après lui, cet acte indigne fut désapprouvé par tous, même par les Zmêla (Ounazera) et les Lossous (Guiza).

Parmi les arabes entrés sous la domination des espagnols, nul n'apporta un soin plus diligent à les aider en leur fournissant tout ce dont ils avaient besoin en fait de paille, fourrage, bois, beurre, lait, miel, brebis, chèvres, moutons, bœufs, chevaux, chameaux, mulets, ânes, que les oulad Ali (Allah les confonde, les maudisse, en purge la terre et en fasse le bois qui alimente le brasier de la Géhenne ! et quel affreux endroit que la Géhenne !) Jour et nuit, sans interruption, ils approvisionnaient ainsi les chrétiens, avides qu'ils étaient de toucher le prix considérable qui leur était payé.

Lorsque ces huit tribus égarées, Krichtel, Chafaï, Hamian, Ghomra, Guiza, oulad Abdallah, oulad Ali, Ouna-

« *de leur tribu. Ils donnaient à cette lamentation nocturne le nom de* « *Tebouache ». Le chant du barde contenait le passage suivant :*

« *O seigneur, nous voici entre le feu et le feu, entre les auxiliaires du Duc* (le gouverneur espagnol d'Oran) *et ceux de Gueddar !*

« *Tu es celui de qui vient le secours, ô Dieu de gloire et de toute puissance ! O Seigneur, prends notre sort entre tes mains !*

« *Deux cent vingts guerriers sont restés sur la même arène ! Un douar de braves ! Quel puissant douar !*

« *La mort est venue de Dieu, Gueddar en fut la cause. Que les survivants n'en perdent pas le souvenir. »*

Une famille des Habra survivants, les Douaïdia devait servir plus tard les gouvernements turc et français. « *Les Douaïdia ou Oulad Daoud ben Habra sont une famille à laquelle appartiennent le seigneur Mohammed ben Daoud, agha des Douair et son frère le seigneur Abdelkader ben Daoud, agha de Saïda. Ces deux seigneurs et leurs fils font partie, à l'heure actuelle, des notables du Makhzen à Oran.* » Mazari, op. cit. P. 154.

(1) Debdou, ville située sur une montagne du même nom à 21 milles Est de la Melouia.

zera, se furent groupées autour des espagnols et résolues à une action commune pour en écarter les ennemis et leur gagner des amis, le bras des chrétiens s'appesantit plus lourdement par leur concours, la puissance des espagnols se fortifia, les maux qu'ils infligeaient aux musulmans se multiplièrent. Les plaines de la Melêta et de Sirat finirent par faire partie des terres de culture et de pacage de l'ennemi et les musulmans durent renoncer à prétendre à la jouissance de ce sol, hormis ceux qui s'attachèrent au parti des chrétiens, furent compris au nombre de leurs sujets, se mirent sous leur protection, leur payèrent tribut et les secondèrent dans leurs desseins.

Ces arabes se mettaient en quête de renseignements propres à éclairer les espagnols sur les points occupés en tous lieux, faciles ou difficiles, par les musulmans, et lorsque ces derniers étaient découverts, l'ennemi assisté de ses informateurs, les chargeait avec sa cavalerie et son infanterie, massacrait, faisait des prisonniers, enlevait femmes et enfants, accomplissait, enfin, ce qu'il était de la volonté de Dieu qu'il accomplît. Ces tribus égarées que l'avidité de l'homme de peu de foi, du pécheur, animait à se proposer pour fins l'obtention des biens périssables, permirent au chrétien, par leur concours, de redoubler d'activité à razier les musulmans. Elles infligèrent à l'Islam le comble du déshonneur et formèrent, par leur association, les rets qui servirent à la chasse des sectateurs de la foi musulmane. Elles étaient les espions qui renseignaient l'ennemi sur les points faibles des musulmans, et ses auxiliaires dans les expéditions qu'il dirigeait contre les habitants des régions les plus lointaines. Conduite d'ennemis et de renégats ! Ce furent elles, en effet, qui par le nombre de leurs cavaliers et de leurs hommes de pied rendirent l'ennemi assez osé pour fondre sur toutes les tentes et demeures des musulmans, pour violer leurs femmes, et pour saisir les occasions favorables de leur nuire. Et ce qu'il y a de prodigieusement étonnant

dans leur cas, c'est que tout en se jouant ainsi des religions, tout en se liant aux chrétiens pour les servir et les conseiller, en s'engageant à leur obéir avec docilité, à les seconder dans leurs affaires, tout en renforçant leur nombre considérable, tout en s'inspirant de leurs directions, en leur marquant leur amitié par leurs bienfaits, elles étaient convaincues qu'elles suivaient la loi de l'Islam et la vraie foi et qu'elles devaient bénéficier éternellement de la miséricorde divine ! Elles ne récitaient point cette parole du Très Haut, inscrite dans la sourate de la Table: « *S'ils avaient cru en Dieu et en son prophète et à ce qui lui a été révélé, ils ne les auraient pas pris pour amis, mais la plupart d'entre eux sont des scélérats !* ».

Et comment serait-il musulman celui qui n'est animé d'aucun zèle pour les musulmans, qui n'a pas l'âme assez haute pour dédaigner de servir les infidèles, qui ne redoute pas d'être repris dans sa croyance par la censure des fidèles de l'Islam, qui n'observe pas ce qui est dû au Très Haut touchant Sa religion impérissable, qui ne s'engage pas dans la voie d'Allah, laquelle est la voie droite, sur le visage de qui nulle confusion ne se marque quand on met au jour son indignité (1), qui est assez dénué de virilité, pour participer aux expéditions des chrétiens contre les musulmans, gens de cœur et de sagesse ! Que répondra-t-il à son divin Maître au jour de la Résurrection ? Qu'adviendra-t-il de lui, dans sa tombe, au jour du jugement dernier ? O sort digne d'étonnement ! Que répondra-t-il aux deux anges Monker et Nakîr quand ils l'interrogeront sur la foi musulmane et sur celui qu'Allah a envoyé à ses créatures comme un apôtre annonciateur de la bonne nouvelle, comme un phare resplendissant de lumière ? Quelle situation sera la sienne quand après avoir été tourmenté dans la tombe, il se retrouvera avili, méprisé ?

(1) Littéralement : sur le visage de qui ne se marque aucune pudeur quand sa robe de dessus lui est enlevée.

Enfin le Très Haut accorda la grâce de faire éclater Sa lumière en dépit des mécréants, et d'exalter Sa puissance et celle de Sa religion malgré les rebelles et les pervers, en mettant Alger au pouvoir des Turcs et en donnant, en l'année 1110 (1698-99 J.-C.) le légiste et illustre seigneur Abou Abdallah Mohammed Bakdach Khodja, fils du légiste Abou-l-Hassen Ali Dani ben Mohammed en-Nekdali, comme successeur au pacha et illustre seigneur Husein Khodja. A ce moment, l'état des affaires était le suivant :

Le seigneur Mustapha Abou-ch-Chelagham ben Yousef-el-Mesrati, bey des provinces de l'ouest et qui réunissait sous son commandement les vilayets de Mazouna et de Tlemcen, tenait la campagne sous les murs d'Oran, faisant, sans trêve, la guerre sainte aux chrétiens, cherchant avec ardeur à s'emparer de cette place et endurant avec patience tous les maux de la guerre. Mais le pacha, le seigneur Husein, ne lui fournissait pas le moindre renfort de troupes. Le bey assiégeait donc la ville sans autres forces que son armée ordinaire comprenant cent tentes à vingt-cinq soldats par tente, assistée des contingents fournis par les arabes. Ce fut alors que le (*nouveau*) pacha, le seigneur Mohammed Bakdach, lui envoya, par terre et par mer, des troupes de renfort, sous le haut commandement de son gendre et vizir, le seigneur Aouzen Hasan. Une armée considérable se trouva ainsi rassemblée sous les murs de la place et en soumit les habitants à un étroit blocus.

Alors les huit tribus égarées dont nous avons parlé, se divisèrent en trois groupes. Un premier groupe chercha un refuge derrière les fortifications de l'ennemi, combattit avec lui et le défendit de toutes ses forces. Il fut décidé, à l'égard des hommes et des jeunes gens pubères de ce premier groupe, qu'ayant été les auxiliaires de l'ennemi, ils appartiendraient sans conditions, ainsi que leurs

biens, à ceux des musulmans qui les auraient faits prisonniers : quant aux enfants en bas âge, ils ne devaient pas être mis à mort ni constituer un butin pour les musulmans. Après la prise de la ville, un membre de la famille des Ounazera partit avec les espagnols vers leurs rivages et se fixa à Ceuta où il est encore aujourd'hui.

Un deuxième groupe chercha un refuge auprès des musulmans et combattit avec eux contre l'ennemi : mais ces traîtres informaient secrètement l'espagnol de tout ce qui se passait chez les musulmans, l'invitaient à tenir ferme et lui promettaient de retourner auprès de lui dès qu'ils en trouveraient le moyen. Il fut décidé, en ce qui les concernait, qu'ils étaient une bande de faux-frères, qu'on tuerait ceux d'entre eux qu'on pourrait atteindre ; quant aux autres, leur sort serait remis à Allah (qu'il soit glorifié et exalté !).

La troisième fraction revint à Dieu, répudia l'alliance et l'amitié de l'ennemi, renonça aussi bien du fond du cœur qu'en apparence, à lui venir en aide et se repentit de sa conduite passée. Il fut décidé qu'elle était un élément de la communion des musulmans (qu'Allah augmente le nombre des soldats de l'Islam !), que rien dans son passé ne rendait licite l'effusion de son sang.

Cette triple distinction est celle sur laquelle il faut se fonder pour statuer en droit, car elle est le nœud même de la question à décider. Il n'y a pas à tenir compte de la doctrine émise dans son ouvrage historique par le légiste Abou-l-Abbès-Sidi-Ahmed-el-Filali-t-Tlemsani qui, englobant les trois groupes dans une mesure générale, déclarait licites l'effusion de leur sang et la confiscation de leurs biens.

Nous demandons à Allah de nous accorder la paix complète et de nous donner de mourir en prononçant la formule qui affirme l'unité divine. Nous le prions, au nom des mérites de notre Maître et Prophète, de faire

que rien ne soit changé ni modifié, quant à nous, dans l'une et l'autre demeure !

Fin de l'ouvrage dont Allah, par un effet de Sa force et de Sa puissance a donné la facilité de réunir les éléments. Terminé pendant la première décade du mois sacré de Redjeb l'unique 1178, (25 décembre 1764 - 3 janvier 1765) de la main de l'auteur (celui des serviteurs d'Allah qui a le plus besoin de son divin Maître, Dieu de générosité et de grandeur), Abdelkader-ben-Abdallah ben-Mohammed ben Ahmed bou Djelâl el Mecherfi-l-Ghérisi. Qu'Allah soit pour lui et ses parents le jour où se succèderont les épouvantes (1), au nom des mérites N. S. Mahomet le meilleur des apôtres (qu'Allah le bénisse et lui accorde le salut ainsi qu'à ses compagnons, ses épouses, sa famille et toute sa race ! Louange à Allah, maître des mondes !)

Traduit et annoté par Marcel Bodin.

---

(1) Le jour du jugement dernier.

LA VIE D'UN CONSUL AUPRÈS DE LA RÉGENCE D'ALGER (1)

« Bien que je n'aie plus souvenance de ma première vision d'Alger, chaque maison, minaret et palmier s'est marqué dans ma mémoire, tant j'ai examiné, regardé avec passion la merveille offerte à ma vue, avant de perdre des yeux pour jamais la cité d'ivoire. »

Quand elle écrivait ces lignes, en guise d'introduction au journal qu'avait tenu sa mère, de 1806 à 1812, à l'époque où son père exerçait les fonctions de Consul Britannique à Alger, Mrs. Broughton était déjà une respectable dame, coiffée sans doute d'un bonnet à coques, portant avec une majesté douce une robe de soie noire d'une coupe « Victorian age ». Trente ans s'étaient écoulés. Mais voici qu'à contrôler les souvenirs de sa mère, elle retrouve les émotions de sa jeunesse, les spectacles contrastés, les singularités, les traits curieux de ce qui s'étalait à ses yeux tout neufs. A son tour elle devient narratrice.

Convenons avec Mrs. Broughton que l'Alger de la Régence était une cité pittoresque à l'excès, et toute ramassée ....et si blanche !

Le port se creusait entre les flots d'où El-Dezaïr (devenu Alger) tira son nom. Sur le plus important, une grosse tour ronde, munie d'un fanal, occupait la place de l'ancien Peñon, « cette épine plantée au cœur des Algériens », d'où Kheïr-ed-Din eut tant de peine à chasser les Espa-

---

(1) *Six years Residence in Algiers* (1806 1812), par Mrs. Broughton (Londres, 1842).

gnols en 1529. Bâties sur des rochers à pic contre lesquels déferlait la vague, les Mosquées trempaient leurs pieds dans l'eau. Puis, en forme de voile de perroquet s'amincissant par le haut, les maisons s'étagaient les unes au-dessus des autres, toutes cubiques, comme les loges d'un amphithéâtre, et par-dessus leur masse immaculée, au sommet de la voile, s'élevait l'ensemble de murs et d'édifices qu'on nomme la citadelle ou Kasbah et qui ont pris la couleur mordorée d'un gâteau de miel.

La beauté du site rehaussée par une éclatante verdure, la vivacité des contrastes, l'aspect de tant de choses inconnues, tout contribuait alors comme aujourd'hui, à un effet innstantané et magnifique.

A y regarder de plus près, le nouveau-venu (plaçons-nous en 1806), se sentait remué et attendri d'une toute autre façon. Les maisons étaient tellement serrées les unes contre les autres que la Ville fut comparée à une pomme de pin, urbanisme éminemment propice à développer les épidémies orientales. Une seule rue, digne de ce nom, rendue plus étroite encore par le concours d'une population musulmane, juive, chrétienne, bariolée de tant de peaux différentes et de costumes hétéroclites, au milieu d'une confusion de chevaux, de mulets, d'ânes et de chameaux, traversait ce labyrinthe du Nord au Sud pour aboutir aux deux portes principales de Bab-el-Oued et de Bab-Azoun, percées dans les murailles.

Levait-on les yeux, qu'on apercevait ces murailles garnies d'hameçons de fer et, suspendus à ceux-ci, un nombre toujours respectable de condamnés à mort ou de têtes coupées. Tels étaient quelques-uns des moindres inconvénients qui versaient leur ombre sur les splendeurs d'El-Djezaïr aux cent Mosquées et aux fontaines sans nombre, — résidence de Mr. Stanyford Blanckley Esq. Agent et Consul Général de Sa Majesté Britannique auprès de Sa Hautesse le Dey d'Alger.

Néanmoins, et malgré des vicissitudes, aucune dispo-

sition au spleen n'apparaît chez Mrs. Blanckley. Son journal présente ce mélange si commun chez ses compatriotes « d'esprit positif, d'esprit romanesque et d'énergie », avec la volonté bien arrêtée de ne jamais se « laisser faire ». A ces qualités il convient d'ajouter un ardent patriotisme et « le goût pour l'exil, si fortement prononcé chez cette race à personnalité puissante qu'il atteint même les femmes. » (Gobineau).

Le journal s'ouvre ainsi :

« Nous mîmes à la voile le 30 septembre 1806 au soir, (de Malte) sur la Frégate Hydra, Capitaine Mundy, relevant sur Alger. Nous mouillâmes dans la baie d'Alger le 9 octobre, après avoir été salués de vingt-et-un coups de canon de la Batterie du Dey. Nous atterrîmes le lendemain, encore salués par la Batterie et la Frégate.

« Le Dey reçut Mr. Blanckley très gracieusement, bien que celui-ci ait avec respect, mais fermeté, opposé un refus absolu à baiser la main du Pacha, estimant n'être redevable d'un tel hommage qu'envers la personne de son seul Souverain.

« Le Dey considéra Mr. Blanckley avec attention, tandis que le Dragoman interprétait la réponse de celui-ci ; puis, d'un mouvement plein de bonne humeur, il tendit sa main et sera avec chaleur celle qui lui était offerte.

« Dès cette première entrevue, ajoute Mrs. Broughton, l'autorité de mon cher père fut établie. Sa noble prestance, sa fière attitude, imposèrent le respect à tous. »

La longanimité de l'Europe vis-à-vis de ce qu'on appelait en ce temps-là, les Pays de Barbarie, aurait de quoi surprendre si l'histoire des relations des Puissances envers la Porte Ottomane ne nous avait accoutumés, de leur part, à une séculaire pratique de cette vertu chrétienne.

Pendant trois cents ans, Alger a joui impunément du

privilège exclusif de piller à sa fantaisie le monde commerçant. Quelle est l'origine de tous les villages qui font les mutins sur les hautes terres de Provence, de Corse et de Sardaigne ?

« Ce sont des souvenirs du temps où les Pirates barbaresques couraient les mers environnantes, tentaient des descentes hardies, et, enlevant les belles filles, allaient les vendre sur les marchés d'Alger, de Tunis et de Tripoli, donnant ainsi naissance à une quantité de romans dont la presque totalité est restée inédite.

Les populations peu soucieuses de se prêter à ces incidents poétiques, n'osaient habiter sur les plages, et c'est pourquoi les villages planent constamment au sommet des hauteurs, et, autant que possible, sur une élévation d'où l'on peut découvrir la pleine mer. » (Gobineau).

Il paraît incroyable que ce nid de Corsaires ait défié l'Europe pendant des siècles. Parfois, sans doute, sous l'affront d'un tel surcroît d'humiliation, quelque nation éclatait en bravades et une flotte de la chrétienté allait, chaque demi-siècle, bombarder Alger. Puis, cette satisfaction donnée à la conscience universelle, la diplomatie se bornait à constater des faits révoltants, mais en même temps la nécessité de les subir.

Les Algériens acceptaient toutefois qu'on achetât leur bienveillance par des Traités. C'était un moyen comme un autre, pour la Régence, d'extorquer quelque argent, sous forme de tribut ou, si cette prétention paraissait insolente, sous la moins offensante appellation de cadeau. Tel fut le modus-vivendi adopté par la Grande-Bretagne, la France, les Etats-Unis, la Sardaigne, la Hollande et la plupart des Puissances vis-à-vis d'un Etat dont le système politique était la piraterie.

Suivant donc une pratique ancienne, Mr. Blanckley portait les présents d'usage. La montre enrichie de diamants, la pendule à sonneries compliquées, les étoffes du Lancashire, les porcelaines de Saxe, magnifiquement étalées sur les tapis de la Djenina, parurent le nec plus ultra du luxe réalisé jusqu'alors et constituer une reproduction très satisfaisante des splendeurs de Londres. Achmet-Pacha réclama de son « bueno amigo El Rey Giorgio », une médecin, un horloger anglais et manifesta l'intention très nette d'avoir toute sa maison à l'anglaise.

« Aussitôt après l'entrevue, le Dey envoya un officier offrir ses compliments et, en même temps, une jeune esclave (avec un charmant baby dans ses bras) destinée à me servir. La mère avait 17 ans, l'enfant 3 ans. L'argent et les bijoux de la captive étant tombés dans la part du Dey, celui-ci par un geste de haute considération vis-à-vis de nous, ordonna qu'ils seraient restitués, pour que le produit de leur vente puisse servir à l'achat de vêtements. Il paraît que cet acte de merci doit être interprété comme un très grand honneur pour le Consul d'Angleterre. »

Mr. Blanckley ne fut pas long à conclure que le Dey lui voulait du bien et que quelques avantages pouvaient en être retirés pour le Gouvernement de Sa Majesté Britannique.

Les Deys eurent toujours pour principe de « diviser pour régner ».

La Grande-Bretagne et la France, toutes deux Puissances Méditerranéennes prépondérantes, se prêtèrent à ce jeu et l'animaient elles-mêmes par une rivalité séculaire qui s'extériorisait dans la question de préséance.

A tour de rôle, chacun prenait le pas, tels les personnages des anciens baromètres dont l'un sortait au beau temps, le second rentrant aussitôt.

Le prédécesseur de Mr. Blanckley, que ses excentricités rendirent légendaire à la Régence sous le nom de « Mad Consul » (le consul fou), rétablit la priorité britannique à l'aide d'arguments qu'on ne trouve pas dans

Machiavel et qu'il emprunta à la salle de boxe. Voici ce que raconte Mrs. Broughton à ce sujet: « A l'occasion d'une solennité, le consul Falconer résolut de mettre fin à l'orgueil gaulois. Parvenu au Palais quelques instants avant d'être introduit auprès du Dey, il attendit son collègue. A peine celui-ci l'eut-il rejoint, que la traditionnelle course à l'escalier se répéta ; tous deux arrivèrent à bout de souffle, mais ex-œquo, devant l'auguste présence du Souverain. Soudain, M. Falconer saisissant son rival par la taille, le laissa choir avec mollesse par dessus la balustrade de la galerie, dans la cour d'en bas. Puis, d'un pas tranquille, il s'avança, fit ses compliments au Dey, au milieu de l'hilarité et des applaudissements des vieilles barbes turques, à la vue des prouesses gymnastiques de John Bull. »

Mr. Blanckley n'eut pas recours à des arguments de telle manière. La traditionnelle cavalerie de Saint-Georges vint très à propos lui permettre de passer sur le ventre de tous ses rivaux, en conservant l'attitude la plus distinguée. Voici à quelle occasion :

La guerre éclata entre Alger et Tunis. L'Agha, Lieutenant du Pacha, rassemblait assez péniblement ses troupes au camp des Janissaires, ces maîtres turbulents de la Régence. Achmet Pacha ne fit pas vainement appel à la générosité du représentant de son « Bueno amigo el Rey Giorgio », si bien que les dangereux défenseurs de son trône se mirent en marche au cri de : « Viva Inglese » ! Ils emmenaient pour l'installer sur le trône de ses pères, (la couronne de Tunis était héréditaire et non élective comme celle d'Alger), un jeune prince pour lequel Achmet Pacha prit fait et cause.

Il puisait sa vocation héréditaire dans un singulier roman barbaresque. Il était le fils d'une captive française dont le bey de Tunis fit sa favorite. Se sentant mourir et craignant pour elle, le Monarque déjà vieux, l'embarqua pour la Hollande. Comme la fugitive se trouvait

être enceinte, il emplit la galère de richesses et de provisions de toutes sortes et au moment des adieux lui remit une cassette. « Si c'est un fils, dit-il, tu lui remettras ce coffret à l'accomplissement de sa seizième année. » C'est ainsi que le jeune prince apprit sa désignation au trône.

La nouvelle de la victoire des troupes algériennes volait à peine sur les ailes de la renommée que Mr. Blanckley en fut averti. Il alla présenter ses compliments au Dey.

Celui-ci lui témoigna sa gratitude par l'offre de cession à l'Angleterre « du droit exclusif et absolu de commercer avec Bône, de coloniser et de posséder La Cala et Il Col ainsi que les pêcheries de corail. »

Il faut savoir que La Cala (aujourd'hui La Calle) fut un des plus anciens établissements français de la côte barbaresque. Dès le XVI[e] siècle, une compagnie marseillaise dite compagnie d'Afrique, construisit à l'Ouest de la ville actuelle, le Bastion de France ; plusieurs fois détruit et relevé, ce comptoir fut à la fin du XVI[e] siècle, transporté à La Calle. Cet établissement avait pour objet principal la pêche du corail, fort abondant sur les fonds de la côte et très recherché à cette époque.

Rompant ce privilège deux fois séculaire, jusqu'alors concédé à la France, Achmet Pacha en offrit l'octroi à l'Angleterre.

Le Consul demande du temps, il veut en référer à son Gouvernement ; le Dey insiste : « Du temps ! Mais quel péril ne court-il pas si les Janissaires apprennent jamais qu'il gaspille les fonds publics ! C'est la mort certaine sans autre forme de procès ; et une affaire perdue pour l'Angleterre ! »

Mr. Blanckley prit vingt-quatre heures de réflexion, puis signa ; après quoi il confia à un brick en partance, dûment scellé, et à l'adresse de Lord Liverpool, le Traité du 7 janvier 1807. A ce propos, Mrs. Broughton ajoute

les considérations suivantes : « Si l'on était bien entré dans les vues de mon père, si l'on avait suivi ses conseils de tenir garnison à La Cala et d'y coloniser, si on avait maintenu cet établissement sur le même pied que jadis du temps des Français, Alger ne serait pas tombée aux mains de la France, la Russie eût rencontré une nouvelle barrière à ses ambitieux desseins sur la Méditerranée. Pour un peu je dirai avec « Queen Mary » que le nom de La Cala sera gravé dans mon cœur ! ».

Peu après, une intervention énergique et heureuse de sa part, là où avait échoué un de ses collègues, acheva de consacrer la situation prépondérante de Mr. Blanckley. Une frégate algérienne rentra, convoyant vingt prisonniers russes dont le navire et la marchandise avaient été vendus par les Barbaresques à Candie. Or, cet acte de piraterie était à l'encontre des engagements récents pris par la Porte Ottomane d'empêcher tout acte d'hostilité contre le pavillon russe. Il s'était accompli en outre à la barbe même de l'amiral Collingwood qui croisait dans ce bassin Méditerranéen. Vainement le malheureux capitaine russe, une corde autour du pied en signe d'esclavage (marque extrême de délicatesse de la part de Raïs Ali, qui le dispensa du port de la chaîne) s'en fut-il quérir l'appui du consul de Suède, représentant des intérêts russes à Alger.

Ce dernier essuya un refus d'audience. Raïs Ali conseilla alors le consulat de Sa Majesté Britannique. A la vue du Janissaire tenant en laisse le suppliant, la colère de Blanckley, de l'aveu même de sa fille, fut foudroyante, si bien que la corde se dénoua d'elle-même. Quelque argument tiré de la présence en Méditerranée de la flotte Anglaise, transmis par le simple Dragoman du Consulat, équivalut à un ordre sans réplique.

Ce judicieux rappel de mémoire fit revenir le Dey à des sentiments plus modérés.

Il se souvint alors précisément que la procédure employée par les Barbaresques constituait l'acte de malotrus. Il la blâmait incontestablement. Et l'incident se dénoua également avec une élégance parfaite.

A quelque temps de là, Mr. Blanckley se trouvait devant Sa Hautesse. Pour éclairer la scène qui va suivre, disons qu'Achmet Pacha tirait grand orgueil de sa ménagerie. En guise de présents, il dispensait volontiers quelques fauves aux Cours d'Europe. Les étrangers de passage étaient conviés à rendre visite aux pensionnaires du jardin du Dey, « qu'une simple corde, nous apprend Mrs. Broughton, attachait au mur. » Enfin, le Monarque utilisait volontiers les lionceaux pour s'en servir comme d'appuis ou tabourets. Ce qui eut lieu ce jour-là.

Un lionceau s'est-il subitement mué en lion, sans transition aucune, à la vue d'un Consul d'Angleterre en uniforme écarlate et coiffé du chapeau à plumes d'autruche ? Ou bien le Monarque avait-il été endormi par le calme charmant du fils du désert ? C'est une question à discuter entre les doctes. Toujours est-il que les jarrets du lionceau se détendirent comme un ressort, ce qui mit Sa Hautesse dans la posture la moins protocolaire qu'ait connue un Souverain. Puis fasciné par l'homme rouge, le lionceau entreprit une ronde accompagnée de rugissements de nature à faire surgir dans la cervelle du Consul quelqu'une de ces vilaines méfiances dont les gens civilisés ont provision. Devant cet incident diplomatique inattendu, Mr. Blanckley ne se laissa aller à aucune pantomime indigne d'un galant homme. Ce fut le jeune fauve qui battit piteusement en retraite. Achmet retrouva son aplomb. « Tu vois, fit-il avec à propos, même les lions ont peur de l'Angleterre. »

Les agents diplomatiques des Puissances jouissaient en principe des privilèges et exemptions accordés par la Porte aux Ministres étrangers qui résidaient à Constantinople, sauf toutefois pour le droit d'asile, qui a bien pu exister en quelques occasions, sans avoir jamais été formellement reconnu.

Mais un privilège exorbitant en pays musulman, était concédé aux Résidents d'Alger : l'accès à la terrasse de leur Consulat. Il faut savoir qu'aucune toiture ne déshonorait alors la haute ville dont les terrasses s'étagaient, proches à se toucher, à la façon des degrés d'un gigantesque escalier. Ces terrasses appartenaient aux femmes et il était défendu à aucun homme, sous peine de mort, de se rassasier du spectacle offert par les belles d'Alger. « Quand le jour inclinait sous l'horizon, écrit Mrs. Broughton, celles-ci, goûtant l'air vespéral, étalaient orgueilleusement brocards et bijoux. C'était alors un caquetage sans pareil qui cessait brusquement, à la fin de la prière du soir dans les Mosquées. Aussitôt, le clic-clac de je ne sais combien de souliers féminins se répétait d'un bout à l'autre de la ville. Les belles se hâtaient de descendre à la rencontre de leur seigneur et maître. Par courtoisie ,aucun Consul n'exerça son droit de regard, du moins à cette heure-là ! »

Mais tout beau : la situation d'un Consul demeurait bien précaire. Non seulement il lui fallait consentir à des humiliations : se découvrir, sous l'ardeur du soleil, aussitôt en vue du Palais Deylical; là, faire antichambre sur un banc de pierre comme un vulgaire chaouch ; enfin introduit, s'incliner devant la pantoufle du roitelet. Mais ni sa liberté, ni sa vie n'étaient à l'abri de la mauvaise humeur d'un tyran capricieux.

La moindre difficulté survenant entre une Puissance et le Gouvernement algérien, servait de prétexte à emprisonner le Consul de cette Puissance et justifiait les pires traitements à son égard.

Le consul de Danemark fut victime d'un outrage de ce genre. Ecoutons Mrs. Broughton :

« Il était déjà fort tard, les portes de la cité fermées, (Mr. Blanckley habitait hors la ville) quand mon père apprit que les menaces si souvent réitérées à l'encontre du consul de Danemark, en raison du retard apporté par ce pays à acquitter le tribut, venaient de trouver exécution et que l'excellent Mr. Ulrich avait été arraché à sa famille pour subir les fers. Un chaouch le saisit sans respect, le traîna ignominieusement à travers les rues jusqu'au bagne où il fut enchaîné.

« D'homme plus honorable, de gentleman plus parfait, de cœur plus excellent, je n'en ai pas rencontré ! L'indignation ressentie par mon père, à une telle violence faite au plus sacré des privilèges, que des nations barbares reconnaissent comme attaché au caractère de la fonction diplomatique, n'eut pas de fin ! La nuit lui parut interminable.

« Dès le jour, il fut à cheval, résolu à délivrer son collègue et ami de l'abjection où ces sauvages l'avaient mis. Il dirigea sa monture vers le consulat de Suède et proposa à Mr. Norderling la seule action qui lui parut digne des représentants de l'Europe : une démarche collective faite par tous les consuls, pour obtenir la mise en liberté immédiate de leur collègue.

« Mais comment arriver à ce parfait ensemble ? interrompit Mr. Norderling, qui décidera des questions de préséance ? »

« Mon père déclara aussitôt que ces bagatelles devaient cesser dans un tel moment et qu'il allait en appeler au Consul de France, lui offrant de se réunir à ses autres collègues et à lui, Blanckley, sans autres formalités.

« Et ainsi fut brisée la glace de l'absurde étiquette que l'inimitié politique avait étendue entre gens faits pour s'estimer. On se mit donc en route tous ensemble ».

Peu après, les habitants d'Alger, virent tous les consuls deux par deux, à leur tête ceux de France et d'Angleterre se donnant le bras, qui se rendaient en corps auprès du Dey : « Spectacle bien fait pour jeter l'étonnement et la crainte, remarque Mrs. Broughton. De vieilles pré-

dictions voulaient en effet, que la chute d'Alger s'accomplît, si jamais les Roumis (les chrétiens) venaient à s'entendre entre eux. »

Sans doute remontaient-elles au siège de 1541 et aux paroles de Savignac de Balaguer, le chevalier de Malte, lequel, furieux de voir qu'il fallait retourner en arrière, planta sa dague dans la porte Bab-Azoun, en criant aux assiégés : « Nous reviendrons la chercher. »

La description de la réception accordée par le Dey est savoureuse : « Ce fut d'abord chez le grand homme l'étonnement et la réserve ; peu à peu, au fur et à mesure que mon père discourait, voilà la colère qui allume ses yeux et c'est avec une impatience marquée qu'il écoute l'interprétation du Dragoman qu'épouvante chaque mot à traduire ! Quand on en fut à la péroraison, (à savoir la résolution prise à l'unanimité par le corps diplomatique de quitter sur le champ la Régence, si leur collègue n'était pas rendu à la liberté), la rage du potentat se donne libre carrière, on le voit littéralement bondir, puis retomber sur ses jambes croisées à la façon des tailleurs, le buste seul agissant comme un ressort. En même temps il s'arrache la barbe, dernier signe de la colère chez un Turc et prononce, plutôt rugit d'inintelligibles paroles.

« L'orage légèrement apaisé, Achmet-Pacha demanda à mon père comment il pouvait agir de la sorte. Lui pensait au contraire avoir puni un ennemi de son « Bueno amigo el Rey Giorgio ». L'Angleterre n'était-elle pas en guerre avec le Danemarck ?

« Et voilà pourquoi, riposta mon père, le Gouvernement de ce pays n'a pu acquitter le tribut, tandis qu'outrageant une loi inviolable, Sa Hautesse a soumis le Consul au traitement le plus ignominieux. »

Enfin les protestataires eurent gain de cause. Loisir leur fut donné de libérer eux-mêmes leur collègue.

« Quittant le palais dans la même ordonnance, ils continuèrent leur procession par la porte de la Marine jusqu'au bagne où leur indignation s'accrut encore, si faire se peut, à la vue du brave et magnanime Ulrich contraint de travailler avec les infortunés captifs, une chaîne au pied d'un poids de cinquante livres. »

Les annales d'Alger relatent plusieurs incidents de ce genre. Mrs. Broughton note qu'à deux autres reprises, au cours de sa résidence, le corps diplomatique fut insulté de cette façon ; son père lui-même ne vécut pas sans inquiétudes, jusqu'au jour où fut convenu entre Mr. Blanckley, et l'amiral commandant la flotte de la Méditerranée, d'un signal, en cas de secours nécessaire, détail suggestif que ne complète pas moins la joie manifeste, éprouvée par les habitants de la Vallée des Consuls, chaque fois qu'à l'horizon un vaisseau battant pavillon Anglais se révélait, comme une grande nef.

La Vallée des Consuls est un des plus beaux sites des environs d'Alger. Pour y parvenir, on suit une route, appliquée en lacets multiples contre les flancs rougeâtres du Djebel Bouzaréa. Des arbres centenaires, oliviers, caroubiers, lentisques, enveloppés jusqu'à la cime de l'opulente défroque que leur jettent la clématite, le liseron, le lierre à grandes feuilles et le rosier sauvage, ombragent ce chemin poétique, et par leurs troncs noueux en attestent l'antiquité. A la séduction de ses méandres, s'ajoute le charme d'une nature romantique et sauvage. Le Djebel Bouzaréa, massif montagneux situé au nord d'Alger, semble jaillir brusquement du sein des eaux. Les pentes, coupées par des ravins profonds, se poursuivent en escarpements grandioses qui plongent dans la mer. Le long de ces ravins, abondants d'eaux vives, se dressent, par touffes épaisses, l'armoise cendrée, le myrte, le ciste et le laurier-thym. Au printemps, des fleurs innombrables étalent complaisamment leurs corolles pour

égayer cette végétation vigoureuse, indisciplinée et qui embaume. C'est une sorte d'Eden.

Sur les paliers de la montagne s'érigent quelques campagnes mauresques, anciennes pour la plupart, ayant peu de fenêtres, construites en terrasses, et d'une blancheur éblouissante.

Blottis derrière une haie de cactus et d'agaves, les vergers d'orangers, de citronniers, de grenadiers, font à ces manoirs une fraîche et étincelante ceinture.

De toutes ces demeures, la vue s'étend librement jusqu'à la mer.

Plusieurs d'entre elles furent le séjour des consuls d'autrefois, attirés par la beauté naturelle des alentours, la fraîcheur de ces ravins et la pureté de l'air. De là provient la dénomination de cette banlieue d'Alger. On y montrait en particulier les « Jardins de France », « d'Angleterre », et « d'Amérique ».

Les chancelleries étaient bien situées à Alger, dans une rue voisine de la porte de la Marine, qu'on nomme pour cette raison, rue des Consuls. Mais on y habitait rarement, sauf à l'époque des fêtes du Beïram, la Pâque Musulmane, fêtes auxquelles les consuls étaient tenus de faire figure. Toutefois, ils s'y rendaient chaque jour, flanqués de leurs Janissaires, Dragomans et Chaouchs, rouges et ors déployés, cavalerie cavalcadant.

Mesdames les Consulesses régnaient dans leur jardin. Mrs. Blanckley, d'après le témoignage de sa fille, y accomplit des merveilles. « Pendant les cinq ans de sa résidence, mon père ne toucha pas une livre du Gouvernement. Aussi, pour faire face aux nécessités, ma mère s'astreignit-elle à d'incessants efforts pour gérer sa maison et son domestique avec la plus scrupuleuse économie.

« Debout la première et tard couchée, elle surveillait, dirigeait tout. Plusieurs jachères dans le voisinage furent louées, et converties en terres arables ou en pâtures.

Grâce à ces ressources, notre famille et nos hôtes nombreux eurent toujours sur place le nécessaire et nous vivions, indépendant des pays lointains et civilisés sauf pour les épices et quelques raretés. La crêmerie, toute montée à l'Anglaise, nous dispensait un beurre, un laitage que nous eût envié un fermier du Devon et combien souvent les amis que nous amenait la mer comparaient notre « ham and bacon » (jambon) à ceux du Yorkshire.»

Les hôtes du jardin furent nombreux et variés et conduits par des fortunes diverses.

Quelle joie si la longue-vue révélait au bord de l'horizon bleu, une corvette, un brick, battant pavillon du Roi Georges, venant de Malte ou de Gibraltar, et qui, toutes voiles déployées et tel un oiseau de haut vol, attendait la brise favorable pour doubler le Cap Caxine ou la Pointe Matifou. En vraie fille d'Albion, elle l'avoue franchement, Mrs. Blanckley ne saurait rien contempler qui réjouisse davantage les yeux ? Puis, après les longs mois de silence, que de choses à apprendre par pièces et morceaux ! Bien entendu, tout le monde passait la journée à terre : non seulement Sir Arthur Paget, Ambassadeur auprès du Grand Seigneur ou Lord Collingwood, Envoyé Extraordinaire ; Officiers et Jack-Tars aussi. Comme on était « At Home » (chez soi) ! Sur une pelouse s'installe la partie de cricket. D'autres, charmés de courir la campagne, se montrent pleins d'ardeur pour un « camping » à Bouzaréa. Cependant il faut songer à réconforter les hôtes. Rien ne manque, même pas le « plumcake » arrosé de « gingerbeer ». Que de prouesses accomplirent Salvador, le cuisinier, et l' «undercook» (aide-cuisinier) Mariano ! Tant pis s'ils ont mis à la broche ,sans malice aucune, le « pet » (favori) del Signore Consule ! un aigle du Djurdjura, victime innocente d'un ordre culinaire mal interprété.

Mais la scène change. Tout-à-coup, un coureur Maure

remet un papier, souillé, terni. On déchiffre à peine les caractères tracés à la craie et mouillés. Voici ce qu'ils apprennent :

Un brick de commerce anglais, chargé de poudre et de plomb s'était laissé emporter hors de sa route par un coup de vent et jeter sur les rochers de Djidjelli. Il en était résulté un naufrage auquel assistaient les sauvages de cette côte inhospitalière. Dans leur hâte de se saisir des marchandises, plusieurs trouvèrent leur propre perte: quelques-uns, entraînés par le poids du plomb, d'autres déchirés par l'explosion d'un baril de poudre. Les naufragés, dépouillés de leurs vêtements, regardaient les pillards se tuer de la sorte, en attendant d'être mis à mort à leur tour, quand la venue d'un marabout tourna vers l'espoir du lucre l'instinct féroce des Djidjelliens. Un courrier fut dépêché auprès du consul avec offre de rançon. Mr. Blanckley réunit la somme. Et quelques jours après, les treize survivants trouvèrent au « Jardin » des vêtements, des lits, et une joyeuse bonté, tant qu'y dura leur séjour.

« A cette occasion, comme dans beaucoup d'autres, remarque Mrs. Broughton, mes parents se sentaient rémunérés par le simple fait d'avoir agi en bons Samaritains. Leur maison, leur bourse, leur lingerie étaient généreusement ouvertes selon les nécessités de l'infortune à secourir. Et avec quelle délicate sympathie ils prodiguaient la consolation, le conseil approprié, suivant la condition de chacun. »

Dans cet exotisme, l'imagination d'une jeune fille n'avait pas besoin de beaucoup d'aide pour s'exalter. Elle se montait d'elle-même au seul contact des événements et des personnages. Or, parmi ceux-ci, il semble que l'un d'entre-eux ait mordu sur l'esprit et peut-être sur la sensibilité naissante de la jeune miss Blanckley. Tout au moins, à la façon dont elle se souvient, peut-on

estimer qu'il représenta pour elle, à un degré suprême, cette apparition de l'inconnu, toujours si puissante sur les imaginations féminines.

Raïs Amido était un de ces patrons corsaires qui firent d'Alger la terreur des nations civilisées. Alger et Tunis devinrent en effet le rendez-vous des corsaires et des mercenaires, la plupart renégats, accourus de tous les pays méditerranéens, pour y exercer une industrie qu'ils savaient largement rémunératrice. Gênes-la-Superbe fournit un grand nombre de ces déserteurs. Moyennant la part du lion que s'attribuait le Dey sur les prises, esclaves ou marchandises, les Raïs constituaient un pouvoir dans l'Etat : groupés en corporation ou « taïffe », ils élisaient le Captan Raïs, véritable Maître des Mers algériennes, qui délivrait le brevet exigé pour arborer le pavillon redouté.

A la promotion d'un nouveau Raïs, une salve était tirée par le navire de celui-ci, que répétait chacun des Raïs présents au Port : on menait grand tapage ce jour-là, car avant d'embarquer, marins et soldats du bord se donnaient impunément toute licence. Et puis, sous la protection d'étendards de certains marabouts vénérés, le léger et rapide bateau allait courir la fortune des mers marchandes.

Médiocrement musulmans, mais en revanche nullement chrétiens ,vivant sous le masque de l'Islamisme dont ils adoptèrent les habitudes, sans avoir répudié leurs instincts originaires, les Raïs s'entouraient des raffinements et de l'acquis de l'une et l'autre civilisation. On leur doit plusieurs des belles campagnes qui ornent les côteaux du Sahel. Ils avaient le goût des glaces de Venise, des pendules de Boule, des pierres précieuses et des jardins étincelants. Leurs descendants sont aujourd'hui portefaix.

Raïs Amido était Algérien, de race pure et sans mélange, appartenant à l'une des tribus de montagnards indé-

pendants de l'intérieur. S'il était beau ? comme un Abencérage, répond Mrs. Broughton : « Le Raïs était un Algérien, pas un Turc et un marin fort distingué. (Il devint Grand Amrial de la flotte et, Mrs. Broughton le sût-elle jamais ? fut emporté par un boulet Américain lors du bombardement d'Alger par le Commodore Decatur en 1816). Bien qu'il fût bon observateur du Coran, ses scrupules n'allaient pas cependant jusqu'à l'empêcher de goûter le madère que lui offrait mon père et même d'y revenir. Les Turcs ne cachaient pas leur envie de ses dons et de ses richesses et il leur retournait cette antipathie avec usure. Il parlait couramment l'Anglais, et l'Italien. Sa campagne, voisine de la nôtre, recélait un grand luxe et le jardin était parmi les plus beaux.

« J'ai connu plusieurs de ces Algériens de haute naissance, d'esprit cultivé et d'éducation libérale, surtout comparés à leurs maîtres. Un ou deux bien dignes d'être de la lignée des héros et poètes de l'Alhambra, avaient hérité de leurs nobles et intelligentes qualités.

« Le rêve de mon père, d'assurer à l'Angleterre la domination de cette fertile dépendance de la Maurétanie, lui fit concevoir, comme moyen pour y parvenir, d'élever à leur position naturelle ces patriotes et d'établir une suzeraineté analogue à celle que la compagnie des Indes exerce sur les potentats indigènes.

« Ceux qui auraient détenu les différents fiefs ou gouvernements locaux, de par la bonne grâce de l'Angleterre, eussent été à même de maintenir leurs sujets sous leur loi et de lever le tribut destiné à leur Suzerain, le Roi Georges, moyennant quoi ils eussent été assurés de sa part de toute protection contre quelque tentative de revanche du grand oppresseur, les Ports de la Régence étant aux mains de l'Angleterre et celle-ci à même de les défendre. »

Mrs. Broughton nous révèle combien ces projets occupaient l'esprit de son père. Ils étaient l'entretien continu

du consul et de sa fille. Ils donnaient un sens à leurs promenades qui tournaient de cette façon à une investigation toute militaire de la côte. Ils faisaient de leurs pérégrinations un voyage passionné.

« A l'époque de l'expédition Française, je m'imaginais volontiers devoir être meilleur guide et plus à même de diriger le débarquement que M. le Maréchal lui-même, sauf le respect que je lui dois. » Et voici la conclusion : « Si seulement l'esprit de Wellington avait animé Lord Castlereagh ! Si d'autres conseils avaient prévalu que ceux qui voyaient dans la libération de la Péninsule, le seul moyen d'humilier et de dompter la France ! »

La Maison rivale, je veux dire le jardin de France, n'était éloigné que de quelques toises. Il était réputé pour sa beauté, le charme de ses réceptions et l'affabilité des hôtes qui y présidaient. Le Consul et Madame de Thainville exerçaient l'hospitalité en gens bien nés. Madame de Thainville, ornée de grâces, les avaient perfectionnées par la vie élégante des cours.

Elle était la fille du banquier Marseillais Clary, et cousine-germaine de deux Majestés : la Reine d'Espagne et la Reine de Suède. Joseph Bonaparte et Bernadotte épousèrent en effet deux demoiselles Clary.

Bien que la guerre sans trêve entre la France et l'Angleterre tînt en haleine les Chancelleries opposées, les événements n'apportèrent pas de bien grands troubles aux relations des habitants de la Vallée des Consuls.

La nature dans laquelle ils étaient transportés, la liberté et l'insouciance temporaire, mais d'autant plus opportune de la vie à la Régence, leur rencontre fortuite, un goût mutuel pour leur compagnie, tout les disposait aux épanchements de l'amitié. Aussi M. de Thainville acceptait-il d'aller boire la santé du Roi Georges chez le Consul d'Angleterre, et tout en pestant contre l'usurpateur, Mr. Blanckley se laissait entraîner à assister à la fête de l'Empereur.

Ces sentiments mélangés se donnent libre cours dans les feuillets de Mrs. Blanckley : « Exquis ; à six heures, nous nous assîmes à un somptueux festin ; jardins splendidement illuminés, spectacle brillant du feu d'artifice, au cours duquel une pièce représentant les couleurs de l'Aigle eut le bon esprit de brûler et de tomber à terre sans s'être déployée. Voilà qui est de bon augure. »

Chaque été, Madame de Thainville partait pour son « cher Paris ». Son retour était attendu avec une impatience particulière par la partie féminine du corps diplomatique. Car elle donnait le ton à la société et ses toilettes eussent tiré des larmes d'attendrissement au plus sévère prédicateur wesléyen : « Même absente, écrit Mrs. Broughton, elle pensait à ses amies exilées, se chargeant de toutes leurs commissions. Aussi les belles Européennes d'Alger, (à moins qu'un corsaire Anglais n'ait eu la malencontreuse idée de capturer les derniers chefs-d'œuvre des artistes de Paris), se trouvaient-elles habillées de la manière la plus « fashionable » et la plus indiscutable, à une date où plus d'un beau et plus d'une belle de Londres, en étaient réduits à la coupe de chez John Bull et eussent payé bien cher l'exemplaire du journal des Modes. »

Cependant la guerre d'Espagne venait d'éclater. La première nouvelle en fut portée à Alger par un savant français qui s'y trouva accomplir un séjour bien malgré lui : M. Arago. Le jeune et déjà célèbre astronome avait été envoyé par l'Institut, muni d'un passeport anglais en bonne et due forme, à Yarmouth, pour y mesurer la longitude. De là, il passa en Espagne, toujours dans la poursuite d'autres observations scientifiques.

Sur ces entrefaites, le Roi Ferdinand VII fut détrôné, et comme on le sait, transporté en France. Ceci incita la junte à ordonner le bannissement de tout sujet français hors du sol du Royaume. Surpris par ce décret à

l'île de Majorque où il mesurait l'arc du parallèle compris entre les monts Galatzo et Iviça, Arago se jeta dans une barque de pêcheurs, laquelle, manœuvrée par les vents, s'échoua sur les côtes de Barbarie, « le dernier pays destiné à l'encouragement des arts et des sciences », remarque Mrs. Blanckley avec à-propos.

Il fut manifeste néanmoins que le Dey vit dans ce visiteur malgré lui un étranger de distinction, car il l'envoya servir à bord des corsaires de la Régence en qualité d'interprète. Arago voyageait sous la protection de l'Angleterre, en raison de son passeport au sceau du Roi Georges. Mr. Blanckley fit valoir cette circonstance et l'appuya de considérations sur les progrès de la science.

Sa Hautesse répondit qu'aucun Français ne quitterait la Régence tant que Bonaparte n'aurait pas donné satisfactions à certaines plaintes des Raïs Algériens, mais « en prince éclairé, il ajouta aussitôt que les sentiers les plus désertiques restaient ouverts à Arago et que les montagnes d'Afrique se prêtaient admirablement aux observations scientifiques. »

Arago ne put regagner la France qu'à la fin de 1809.

Toute cette année, les événements dont la Péninsule était le théâtre, donnèrent à la guerre de course une activité particulière. L'orgueil britannique de Mrs. Blanckley fut soumis à de rudes épreuves, car Alger était port franc, les corsaires de tous pavillons y trouvaient refuge et les marchandises saisies y étaient vendues.

Or, il eût bien été dans ses principes qu'aucun Français n'eût le droit d'y mettre le pied. Mais jamais le Dey n'acquiesça à une telle prétention qui priverait son trésor d'un appréciable casuel. Toutefois il interdit à tout corsaire Français désireux de s'y approvisionner, de mouiller plus de vingt-quatre heures dans le port et se montra disposé à faire respecter la neutralité de la Régence, dans la limite des eaux territoriales. Parmi tous

les horribles pirates qui couraient sus au pavillon anglais, pour la plus grande mortification de Mrs, Blanckley, il s'en trouve un dont le nom revient souvent sur les feuillets de l'an 1809 : « Diavolo Babastro ! » Bien des pages de son journal ont ce début : « Nous eûmes l'humiliation de voir encore un brick anglais la proie de Babastro ! On dit la cargaison riche. Le brick fut un instant poursuivi par une frégate à nos couleurs, qui se détourna ensuite sur ce vaut-rien de Babastro, lequel sut lui donner le change, et bien mieux ! captura encore trois prises qui sont à la remorque. Comme je me réjouirais de voir le pirate amené à son tour. »

Cependant, assez éprise du romanesque et demeurée équitable, bien qu'elle tînt pour non moins certain que l'Evangile, la supériorité morale du marin anglais sur le reste de la chrétienté, Mrs. Blanckley note un trait à la louange de « Diavolo Babastro », nom à faire dresser les cheveux sur la tête ! « A l'occasion de la capture d'une navire anglais et tandis que les marins étaient contraints de se dépouiller de leurs vêtements sous la menace des poignards de l'équipage du fameux Babastro, lequel présidait à ce déshabillage peu cérémonieux, le maître du marchand fit usage d'un signe mystique, (un des signes auxquels se reconnaissaient alors les adhérents Francs-Maçons). Ce geste fut aussitôt compris de Babastro, qui y répondit par un shake-hand formidable et par l'ordre à ses satellites de rendre la mer au marchand anglais et de restituer à celui-ci toute sa cargaison. »

Mrs. Broughton complète le journal de cette année 1809 par la relation des actes d'humanité qui rejaillissent sur ses parents. Les hôtes du « Jardin », dûs aux hasards des combats, furent si nombreux, que Mrs. Blanckley fit confectionner des matelas en nombre, préparer des vêtements. Une entente cordiale fut cependant nouée entre les représentants des deux pays en guerre,

pour alléger les misères réciproques : elle aboutit à un échange des prisonniers que la course avait conduits dans le port d'Alger.

En même temps, la chronique de la Régence allait son train et tournait au drame. « Un Dey d'Alger, souligne le consul Shaler, est le monarque le plus absolu et le plus obéi du monde, mais combien précaire » ! en effet, on était à peu près certain d'y être assassiné dans un délai raisonnable.

Le Gouvernement revêtait la forme d'une République militaire gouvernée par un chef électif. Le pouvoir effectif était entre les mains de la milice ou Odjak ; et celle-ci formait un camp de barbares. Recrutés parmi tous les forbans d'Asie Mineure et de Constantinople, désireux de ne pas expier leurs crimes, les Janissaires commandaient la crainte.

Réputés tous égaux, quel que fût leur grade, ayant droit au titre d' « Effendi » (seigneur), les membres de cette milice n'avançaient qu'à l'ancienneté.

Au fond de leur marmite, chacun pouvait puiser, la fortune aidant, non seulement le bâton d'Agha, mais la couronne d'Alger. Or souvent la fortune se plaisait à tirer de l'obscurité l'être le plus abject pour l'investir de l'autorité souveraine.

Les naturels regardaient d'un œil impassible les héros se battre et mourir pour leur conquête. Un Dey finissant de sa belle mort sans que quelques pouces d'acier, une balle, ou le poison y aient donné de l'activité, passait pour un élu de Dieu.

L'on montrait naguère aux étrangers le tombeau d'un de ces rares potentats ayant trépassé doucement, et toujours orné de branchages, tandis qu'à quelques toises gisaient sept aventuriers proclamés souverains et tués le même jour.

Achmet Pacha et son successeur Ali, qui ne régna que quelques semaines, allongèrent encore le nécrologe

des Deys d'Alger. Sans doute leur sort excita quelque commisération parmi les habitants de la vallée des Consuls, mais leur sûreté personnelle mettait ceux-ci en proie à une émotion excessivement violente et très compréhensible. Tout interrègne équivalait au sac de la ville dont les Juifs, il est vrai, faisaient surtout les frais.

Mrs. Blanckley se rendit aussitôt à Alger auprès de son mari, dans leur maison sise rue des Consuls, laissant les enfants à la garde de fidèles serviteurs. La ville était bourdonnante et toute en rumeurs. « Nous montâmes sur notre terrasse et perçûmes celles de toute la cité peuplées par des milliers de femmes. Il était aisé de distinguer les demeures israélites ; car les Juives se jetaient dans toutes sortes d'attitudes désespérées, se tordant les mains et exhalant leur douleur bruyante.

« Quelque temps s'écoule ; nous vîmes hisser sur le Palais un drapeau semblable à celui de Tunis. Peu après le canon de la Kasbah donna et aussitôt l'étendard vert de la Mecque remplaça celui qui flottait sur le Palais, signe qu'un nouveau Dey venait d'être porté au trône.

« On dit qu'Ali Pacha a péri par le poison, et que son successeur serait Hadji-dei-Cavalli. Notre maison est pleine de réfugiés, j'ai fait préparer deux chambres pour héberger Bacri, le roi des Juifs, le plus grand partisan de la France ,qui a demandé asile avec plusieurs de sa race. »

La dernière action diplomatique du consul Blanckley fut des plus méritoires et par une coïncidence heureuse tourna à l'avantage de l'Angleterre. Il négocia les articles préliminaires du Traité de Paix entre la Régence et le Portugal, sauvant ainsi les débris de la marine portugaise des vexations d'un ennemi redoutable, réservant au Gouvernement du Roi Georges le rôle de protecteur des petits états méditerranéens, et assurant l'omniprésence du pavillon Britannique.

« Trente tentatives antérieures échouèrent », écrit à ce sujet Mrs. Blanckley.

La Régence ne se résigna pas facilement. La piraterie était l'industrie nationale. Or, la paix mettait la course à néant, le Trésor à sec. Survint un incident avec les Etats-Unis, sur lequel on ne comptait pas. Le Dey escompta des bénéfices de cette nouvelle guerre. Il transigea avec le Portugal.

Les conditions furent que cet Etat paierait 698,337 dollars pour la rançon de 615 esclaves. « Il y avait parmi eux, en outre de plusieurs officiers, des prêtres, des femmes. Certains de ces pauvres gens avaient passé trente-neuf ans en captivité », nous révèle Mrs. Blanckley.

Parmi tous les souvenirs du vieil Alger, le quartier de l'Amirauté, (l'ancienne Marine), reste sans contredit le plus évocateur. Quiconque s'y promène ne manque pas de remarquer les robustes piliers et les voûtes monumentales. Dans l'encadrement des arcs, se compose un point de vue tel que le regard s'y perd avec une inlassable attirance, si bien qu'on oublie le caractère sournois et cruel de ce portique pour n'y voir qu'une ordonnance architecturale. On est tout entier à la scène animée, magnifique, parlante qu'offre le grandiose paysage maritime de la baie d'Alger.

Dès lors, ces lieux paraissent aimables ; leur pénombre sied à la blanche apparition de la Mauresque qui y traîne ses babouches.

L'Europe de jadis les connaissait sous l'appellation de « Porte de l'Enfer ». Et cette Porte a accueilli tous les captifs de la Régence d'Alger.

D'habitude Mrs. Blanckley ne se rendait pas volontiers aux sollicitations du Capitaine de la Mer de venir bavarder avec ses femmes au charmant logis turc qui existe encore. Voici pourquoi :

« C'était si douloureux d'aller à la Marine ! les escla-

ves s'assemblaient autour de nous, portaient à leurs lèvres la frange de nos vêtements, se jetaient à nos pieds. Aussitôt Janissaires et Dragomans de les disperser brutalement et, le bâton aidant, de les écarter de notre passage, malgré nos objurgations contraires. »

Mais Mrs. Blanckley accepta le jour où la paix fut signée. Et ajoute-t-elle : « Il fallut que mon cher mari vint aussi. Car nombreux sont les cœurs qui battent joyeusement grâce à lui. »

Le consul Blanckley fut rappelé au printemps de 1812.

Le dernier feuillet du journal tenu par Mrs. Blanckley porte ces lignes : « Nous prîmes congé de nos excellents et fidèles serviteurs. Nous quittâmes la chère demeure, le cher jardin, pour jamais sans doute. »

La pensée de Mrs. Broughton retourne sans cesse à ces lieux avec complaisance. Ils l'ont pétrie de leur beauté, de leur arôme, au point de la transporter encore par la vivacité du souvenir, si avancée fût-elle dans les régions froides de la vieillesse.

Elle se penche sur les réminiscences de sa petite enfance lointaine, comme sur d'inestimables archives.

Ne fût-elle pas toujours curieuse et furtive ? C'est elle-même qui nous l'apprend. Sa plus grande joie était de tromper la surveillance de ses gardiens, le débonnaire « Francesco » et la « povera Maria », absorbés à faire rouler entre leurs doigts les grains de leur chapelet ; de se glisser jusqu'à certain kiosque où le fidèle Janissaire Sidi-Hassan tenait ses assises, et là, blottie et enchantée, concentrant toutes ses facultés, d'écouter le drôle raconter les histoires merveilleuses, tandis que son narghilé faisait glouglou.

J. BARDOUX.

LES DERNIÈRES DÉCOUVERTES PRÉHISTORIQUES
DE M. REYGASSE

M. Maurice Reygasse vient de nous donner une étude extrêmement intéressante sur ses découvertes dans la province de Constantine. Ce mémoire : Etudes de palethnologie maghrébine (IIe série) est la continuation de ses précédents travaux (1) mais apporte des précisions sur beaucoup de points demeurés obscurs, et définit d'une façon très claire les industries que, grâce à ses recherches, l'auteur est parvenu à pouvoir classer chronologiquement. Il ressort en première ligne de la lecture de ce mémoire que la plus parfaite confiance doit être accordée aux exposés de M. Maurice Reygasse, en raison de la précision scientifique avec laquelle les observations ont été faites. Ces exposés sont d'une grande clarté ; ils portent principalement sur deux types spéciaux d'industrie, l'un caractérisé par des pointes de silhouette solutréenne, l'autre remarquable par les outils pédonculés qu'on y rencontre. Le grand intérêt des observations de M. Maurice Reygasse réside en ce que les gisements dont il nous entretient ne sont plus des gisements de surface, mais bien des dépôts alluviaux, c'est-à-dire offrant de très sérieuses garanties quant à leur position chronologique, autant que des alluvions puissent fournir des certitudes (2).

(1) Maurice Reygasse, *Nouvelles études de palethnologie maghrebine*, dans *Recueil de la Soc. Arch. du dép. de Constantine*, 1919-1920, 52e volume, pp. 513 à 573, et précédement, dans le même recueil, années 1917-1918. Voir aussi la *Revue Anthropologique*, 1921, nos 9 à 12.

(2) J. de Morgan, *Note sur l'incertitude de la chronologie relative des faits préhistoriques*, dans l'*Anthropologie*, 1907, pp. 380 à 383.

M. Maurice Reygasse a nommé les deux industries qu'il vient de découvrir (3) : l'une, il la désigne sous l'appellation de S'baikienne, est caractérisée par des pointes en feuille de laurier, et l'autre, qu'il désigne sous le nom d'Atérien, comprend une industrie à outils pédonculés. Ces deux désignations sont heureuses, parce qu'elles n'impliquent pas une parenté avec les industries de l'occident européen, et qu'elles rappellent les stations dans lesquelles ont été faites les premières découvertes.

Si les recherches de M. Maurice Reygasse ont abouti à la découverte de trois modes d'évolution de l'industrie acheuléenne, le S'baikien, l'Atérien et le Moustiérien semblable à celui de l'occident européen, cela n'a rien qui doive surprendre et il est fort probable qu'on rencontrera encore d'autres industries : car l'Algérie n'a pas subi les effets des phénomènes glaciaires du Nord ; si les glaces y ont eu quelqu'influence, leur rôle a été très restreint et là, les districts de survivance ont été très nombreux. Le paléolithique est certainement sur bien des points passé à l'archéolithique par transformation de l'outillage sous des formes multiples; et, déjà au sortir du paléolithique nous voyons adopter des formes inconnues ou très rares dans nos pays.

M. Reygasse fait grand état des existences, dans le solutréen de France, de pointes semblables à celle du S'baikien d'Afrique ; il n'y a cependant pas lieu de s'étonner de voir les mêmes idées appliquées dans des milieux différents, de même époque ou d'époques diverses, et cette présence de pointes de type Africain en France ne saurait établir ni une concordance chronologique ni une parenté ethnique.

Là où je ne partage pas la manière de voir de M. Reygasse c'est quand il dit (page 9) : « Peut-être un jour,

(3) Congrès de l'Association pour l'avancement des Sciences, Montpellier, 24 juin 1922.

trouvera-t-on les anneaux de la chaine qui doivent relier nos industries africaines à celles de l'Europe » ? Pourquoi ce doivent relier ? Il est juste de dire qu'à la page suivante l'auteur fait des réserves très judicieuses, et finit par conclure : « L'outillage solutréen peut avoir aussi des origines tout à fait différentes en Afrique et en Europe ».

Malgré ces réserves on sent très bien que l'auteur, partageant en cela l'opinion d'un grand nombre de préhistoriens, ne peut détacher son esprit de cette pensée qu'il y a parenté d'origine quand il y a similitude morphologique. Or rien n'est moins prouvé. Tout dernièrement j'ai montré (1) comment des hommes n'ayant aucun contact entre eux pouvaient avoir une foule de conceptions communes ; c'est la négation des industries locales qui domine aujourd'hui chez la plupart des préhistoriens, on l'a bien vu au congrès de l'Institut International d'Anthopologie, lors de la session de Liège (2). Là, se basant sur de simples similitudes morphologiques, d'éminents membres du congrès ont parlé de l'Egypte, du Nord de l'Afrique, de l'Occident de l'Europe et supposé des parentés et des contacts dont absolument rien ne justifie l'hypothèse.

C'est dans le même esprit que M. Reygasse (p. 47) reprend le terme aurignacien pour les stations Capsiennes considérant que l'usage du nom Capsien (ou Gétulien) s'expliquait au moment des premières découvertes. Malheureusement il prend pour argent comptant la prétendue station aurignacienne de Nag-Hamadi (Egypte) qui appartient au néolithique peut-être même à l'énéolithique. J'ai dit, dans l'*Anthropologie* ce qu'il convient de penser de cette découverte de M. Vignard. Pas plus pour l'Egypte d'ailleurs (si l'archéolithique y existait), que

(1) J. de Morgan, *La notion innée du progrès dans l'esprit humain*, dans *Revue de la Synthèse historique*, 1923, tome XXXV, p. 15-36.

(2) 25 juillet-1er août 1921.

pour le nord africain on n'a le droit de prononcer le nom d'Aurignacien : seule la morphologie en suggère la pensée, et ce n'est pas suffisant.

Si nous employons les termes chelléen, acheuléen, moustiérien pour désigner des industries très répandues et affectant des similitudes morphologiques remarquables, c'est que nous n'en avons pas d'autres pour désigner les instruments paléolithiques des divers pays. L'étude du paléolithique égyptien, de celui des Indes, les récentes découvertes de M. Reygasse viennent montrer que dans leur ensemble, les diverses industries paléolithiques ne sont pas absolument identiques, que là aussi, il y a des facies locaux pour certains outillages nécessaires ici, inutiles là.

On ne fera croire à personne que le type chelléen, par exemple, ayant été découvert en un point quelconque des immenses territoires dans lesquels on le rencontre, est parti de ce point et a rayonné d'Abbeville au Cap de Bonne-Espérance et du Maroc aux Indes, soit par influence, soit transporté par des peuplades en mouvement. Une pareille expansion eût exigé bien des siècles et au cours de ces siècles l'industrie se serait, sans aucun doute, modifiée. L'hypothèse du foyer paléolithique unique se heurte à des impossibilités matérielles. Il est bien plus rationnel d'admettre que, dans ces temps, le coup de poing était nécessaire à l'homme pour des raisons qui nous échappent encore, et qu'il est né sur des points nombreux, peut-être même à des époques quelque peu différentes.

Que dire du Tardenoisien que M. Reygasse vient encore de signaler au sud du grand Erg, qu'on rencontre partout ; est-ce encore là la trace de voyages de tribus ?

Ne voit-on pas des survivances, des réapparitions de formes ? En Egypte la pointe triangulaire de facture acheuléenne, au talon non retouché, se trouve dans les gisements paléolithiques et dans les Kjockkenmoeddings énéolithiques.

L'Atérien de M. Reygasse est caractérisé par les pointes pédonculées, avec outillage Moustiérien. La coupe du gisement de l'oued Djebbana, près du Bordj de Bir el Ater a été relevée avec grand soin, il n'y a donc pas lieu de douter de la valeur des assertions de l'auteur ; mais il est à remarquer que le Dr Capitan, M. Boudy et moi, nous avons cru devoir attribuer ces sortes de pointes au néolithique, que M. Pallary a émis la même attribution, enfin qu'en Egypte on trouve ces instruments au Fayoum et à l'Oasis de Kharghieh, dans les stations néolithiques. Il y aurait donc eu non pas survivance, mais réapparition du type à une époque et dans des districts où le besoin de ces instruments se serait fait sentir. D'ailleurs, si nous en jugeons par la planche VII du mémoire de M. Reygasse, les pointes pédonculées Atériennes sont de facture très grossière et pourraient bien n'avoir rien de commun avec celles que je persiste à considérer comme étant néolithiques.

En réalité, les deux industries nouvelles de M. Reygasse appartiennent au groupe des industries archéolithiques et la présence de dents de chevaux avec l'industrie Atérienne confirme cette opinion ; elles procèdent de la technique Moustiérienne, cela paraît être plus certain, d'après les explications de l'auteur et les planches qu'il publie. Nous ne sommes encore qu'au début des découvertes dans le nord de l'Afrique et les recherches futures apporteront certainement bien des surprises ; car, d'après ce que nous connaissons dès maintenant, les industries locales archéolithiques sont nombreuses. La Tunisie et la province de Constantine ont déjà fourni des industries très intéressantes; mais, que nous réservent le reste de l'Algérie et le Maroc, l'intérieur de l'Afrique ? L'important, à mon sens, est de renoncer à chercher les équivalences en Europe, ou au moins les contacts et les migrations, pour expliquer les analogies. On ne peut pas mettre en mouvement tous ces peuples sans autre

indice que des similitudes morphologiques : c'est négliger l'un des éléments les plus importants du progrès, le développement régional qui, dans le monde historique primitif, a joué un si grand rôle.

Le monde des préhistoriens est aujourd'hui partagé en deux camps ; pour certains de nos confrères, les divers types d'industries, quelle qu'en soit l'époque. ont rayonné d'un foyer ; pour les autres, le rayonnement a été très limité, et les mêmes nécessités ont fait naître les mêmes industries dans des pays n'ayant aucun rapport entre eux. J'ai toujours été partisan de cette dernière thèse, tout en ne refusant certainement pas la possibilité de mouvements de peuples dans des limites appropriées aux conditions naturelles des voies suivies, et des distances à parcourir.

Mais il est une impression qu'on rencontre chez tous les préhistoriens, et à laquelle soi-même on a grand peine à échapper, tout en reconnaissant son inanité. Cette impression fait voir dans l'occident de l'Europe, pays le mieux étudié au point de vue des civilisations lithiques, une sorte de foyer d'où les diverses cultures auraient rayonné. Notre nomenclature, uniquement composée de termes empruntés à nos pays, porte encore plus à commettre cette erreur et, tout en sachant parfaitement que l'Europe n'a pas joué un rôle plus important que les autres régions du monde, nous cédons malgré nous dans bien des cas, à cette impression qui fausse notre jugement. Les études ne sont pas encore assez avancées pour que nous soyons à même de déterminer la position géographique du foyer originel d'une seule des industries de la pierre ; c'est une raison de plus pour que nous adoptions la thèse du régionalisme. Plus tard, quand nous disposerons, pour un grand nombre de pays, de monographies solides, bien établies, comme l'est celle de M. Reygasse pour la province de Constantine, il sera possible alors de discuter des parentés. des contacts, voire

même des mouvements de peuples et de rechercher les lieux d'origine. De pareilles discussions me paraissent être aujourd'hui prématurées, parcequ'elles reposent sur des données insuffisantes et ouvrent la porte à la fantaisie.

J. de Morgan.

Ethnographie traditionnelle de la Mettidja

Le Calendrier Folk-lorique

كُلّ حَاجَة ابْوَقْتْهَا
Chaque chose a son moment.
(Dicton de sorcières).

CHAPITRE VI
LE MERCREDI
(Suite) (1)

Tous les génies domestiques ne se sont pas pliés à la servitude avec la même docilité que ceux dont nous venons de parler. Il en est un particulièrement dont la forte personnalité a sauvegardé jusqu'à nos jours l'indépendance. Celui-là, fier de son long passé, loin de capituler devant les nouveaux favoris de la foi populaire, a trouvé le moyen d'usurper lui-même leur titre: à son nom de *djinn*, il a su faire accoler celui d'*ouali*, et, grâce à cette supercherie inaperçue, il s'est assuré, sans rien perdre d'essentiel de son caractère originel, le droit de prendre rang dans la foule des saints orthodoxes et de marcher leur égal. Comme ce curieux personnage du folklore maghrebin est fort peu connu, que par contre son importance me paraît capitale dans la genèse des Saints de l'Afrique du Nord, qu'enfin il peut prétendre à la chance rare d'être en état de prouver son antiquité et de montrer ses lettres de noblesse dans deux œuvres classiques de la littérature latine, je crois devoir pousser quelque peu son portrait et ne pas trop ménager les observations nombreuses que j'ai réunies sur lui, en

(1) Voir *Revue Africaine* n° 315 (2e Trimestre 1923).

limitant toutefois cette étude aux fonctions qu'il remplit dans l'intérieur de la famille, alors qu'il en assume bien d'autres.

Sid el Mekhfi (prononcez Sidélmeukhfi) — tel est le nom de notre pseudo-saint — se rencontre pour ainsi dire à chaque pas en Algérie. Trumelet écrivait en 1881 (dans ses *Saints de l'Islam*, p. 160) que ce « Saint » lui « paraissait honoré à l'égal de Sidi Abdelqader Eldjilani, le saint le plus considérable de l'Islam. » Il ne faisait que traduire ainsi un dicton blidéen de son temps que l'on retrouve encore courant dans la génération actuelle: « Ce Sid el Mekhfi, dit-on, est comme Sidi Abdelqader : il habite dans tous les pays et a son pèlerinage dans chaque ville et chaque hameau (1). Une variante dit : « Ce Sid el Mekhfi, comme Sidi Abdelqader, possède dans chaque pays son lopin de terre (sacrée) (2) ». Mais ces formules, quoique adoptées par l'usage, n'en sont pas moins entachées de partialité ; le zèle musulman s'y devine : il y a diminué l'importance du saint maghrebin au profit du grand saint panislamique. La vérité c'est que Sid el Mekhfi est beaucoup plus répandu que Sidi Abdelqader, surtout, semble-t-il, en pays kabyle ou récemment arabisé. Dans l'Atlas blidéen, par exemple, pour un Sidi Abdelqader qui, du haut du piton portant son nom, domine le massif montagneux, Trumelet lui-même a pu signaler « trois ou quatre » Sid el Mekhfi et il serait facile d'en ajouter autant à sa liste. Encore n'a-t-il parlé que des sanctuaires publics dédiés à notre saint; s'il avait eu l'idée de franchir le seuil domestique et d'étendre son enquête au culte privé qu'on lui rend, il aurait compté peut-être, sur certains points, presque au-

(1) هذا سيد المخفي كي سيدي عبد القادر في كل موضع يسكن عنده ازيارة في كل ابلاد وكل دشرة .

(2) بُقْعَة .

tant de Sid el Mekhfi que de familles. Cette multiplicité n'est pas pour nous étonner si nous considérons le sens étymologique de ce nom. Toutes les fois que vous en demandez l'explication, on vous répond : « Sid el Mekhfi veut dire le Seigneur qui est caché aux yeux (1). » On désignera donc par ce mot tout être invisible dont on constatera la présence quelque part, tout Esprit inconnu qui agira sans se laisser voir, toute puissance occulte qui manifestera ses effets sans découvrir son essence. Or on sait que, pour la mentalité des primitifs et des simples, la nature est pleine d'agents spirituels de cette sorte; que ses phénomènes les plus fréquents, s'ils sont inexpliqués, passent pour des miracles, et que, particulièrement, l'âme maghrebine, fortement dominée dans son ensemble par la tradition orale, sous l'influence combinée du tempérament racial, de l'éducation religieuse et de la suggestion collective, croit voir et voit effectivement un peu partout du surnaturel. L'auteur de ce surnaturel porte ordinairement le nom de « djânn », génie, et quand il est ou paraît à un point de vue quelconque plus mystérieux que les autres, on y ajoute l'épithète de *mekhfi*. Lorsqu'on décline le nom complet de Sid el Mekhfi, on l'appelle *Eldjânn el mekhfi*, « le génie qui se dérobe aux yeux de tous (2). »

La raison populaire se rend parfaitement compte qu'elle groupe plusieurs individualités distinctes sous le vocable de Sid el Mekhfi. Dans une légende blidéenne inédite il est question d'un taleb aimé de ses génies domestiques qui l'amènent, sous le parquet de sa chambre, dans le palais souterrain où trône Sid el Mekhfi : la narratrice lui faisait présenter le Sîîed en ces termes : « Voilà Sid el Mekhfi qui habite dans chaque ville et dans chaque lieu,

(1) سيد المخبي يعني آلّى هو مخبي اعلى عينين الناس .

(2) الجان المخبي اعلى عينين الناس .

qui habite sous l'arbre et la pierre, qui habite dans les ravins et les forêts, qui habite sous la terre et sous les coupoles (1) ». Dans la pensée de cette femme, Sid el Mekhfi était le roi des Esprits des arbres, des pierres, des ruisseaux, des bois et des habitations humaines; il réunissait en lui presque tout le panthéon animiste. Mais on constate, surtout chez les citadins, une tendance à restreindre son universalité à deux ou trois attributions. « On raconte que la plus fréquente de ses résidences est sous un grand arbre comme l'olivier, ou une grosse roche et c'est même pour cela qu'on remarque chez les musulmans qu'ils mettent leur foi dans l'arbre et la pierre (2) ». Il faut ajouter un troisième séjour favori du Sîed. « On voit brûler de l'encens (en son honneur) dans tous les endroits, comme les bosquets de vieux oliviers, les grosses roches et dans les appartements (3) ». Pour les habitants des villes, c'est surtout dans l'intérieur de leurs demeures qu'ils sacrifient à Sid el Mekhfi, mais ils n'ignorent pas les honneurs qu'on lui rend « sur les montagnes et dans les plaines ». Finalement, de sa complexité originelle, Sid el Mekhfi ne garde que deux dénominations : il est une divinité champêtre et une divinité domestique; il y a, pour la plupart des indigènes, le Sid el Mekhfi des jardins (mta' eldjnaîn) et le Sid el Mekhfi des maisons (mta' eddiâr). C'est ce dernier que nous avons à étudier, parce que son culte est nettement fixé au mercredi tandis que les visites pieuses à l'autre, ses *ziara*, se font à des jours variables.

(1) هذا سيد المخبي الساكن بي كِلّ ابلاد اوبي كل امكان الساكن تحت الصجره والحجره الساكن بالشعَبْ والغيَبْ الساكن تحت الارض اوالقبَبْ .

(2) يحكيوا اعليه كثرت سكناته تحت الصجره الى اتكون اكبيره كي الزيتون ولّا حجره اكبيره باسباب هذا الى عندْ المسلمين دايرين الصجره والحجره بيهم النيّه .

(3) جمله المواضع كي اصجور الزيتون القُدَمْ والحجره الكبيره اوبالبيوت ايبخروا بي ذوك المواضع .

Si l'on en croit la tradition populaire, plus une ville est ancienne, plus elle possède de maisons habitées par Sid el Mekhfi. Il y a, en Algérie, sept cités remontant à la plus haute antiquité ; on les appelle les sept *djidâr* (ruines). Leurs noms varient suivant les informateurs. Mais deux d'entre elles sont généralement admises, surtout dans la Mettidja ; ce sont : Cherchell, fondée par Salomon et Alger, bâtie par les païens (*djohla*). Ces deux villes passent pour particulièrement riches en maisons où se sont conservés les rites de Sid el Mekhfi. Blida, dont l'origine est plus moderne, a fourni à notre étude vingt et un de ces monuments, dont onze dans l'intérieur de ses murs et dix dans sa banlieue ; et il n'est pas douteux que leur nombre réel est beaucoup plus considérable. Encore l'est-il moins que celui de la campagne environnante ; car la population de Blida, surtout masculine, est accusée de sceptisme, tandis que les montagnards de l'Atlas et les bédouins de la plaine sont réputés pour leur foi entière, en pleine force, et, comme on dit, adulte (*nîïa bâlgha*).

On attribue aux maisons de Sid el Mekhfi une physionomie particulière. On dit d'elles qu'elles froncent le sourcil (*em'abbsa*), qu'elles vous fixent d'un œil torve (*tekhzer ouah'h'adha*), qu'elles inspirent le *roub* (1) l'*horror sacer*, l'effroi religieux (*trououeb*). A cette description on ajoute d'autres traits d'un caractère moins subjectif. La demeure qu'affectionne le Siïed porte généralement les marques d'une grande antiquité. Elle est orientée vers la Mecque. Le sol des chambres, recouvert d'innombrables croûtes de chaux superposées, sonne creux sous les pas ; surtout, on y remarque un mur en pisé, tortu, convexe (*emdjououef*) en un endroit, faisant

(1) Ce mot روب, qui ne figure pas dans les dictionnaires, me semble dérivé de l'arabe régulier رُعْب peur, mais il s'applique spécialement à la terreur inspirée par les puissances surnaturelles.

ventre (*dâïr elkerch*), comme l'on dit. Cette bosse est particulièrement vénérée ; les vieilles femmes ne manquent pas de la baiser dévotement. Maintes légendes en prêchent le respect. Une jeune fille de Blida, raillant sa mère de la naïveté avec laquelle elle priait des murs (*elh'achchem felh'iout*), colla ses lèvres contre celui de Sid el Mekhfi et dit ironiquement : « Maîtres des murs, répondez à ma mère ». Sa bouche adhéra soudain à la paroi. Elle ne fut lâchée que trois jours après, grâce à l'intervention d'un sorcier (*ah'kim*). Elle avait vu des personnes la river avec des chaînes, une femme lui reprocher ses moqueries, un nègre la battre avec une barre de fer. « Maintenant, ajoutait-elle, je crois, je suis convertie, je suis dévouée au mur (*rânî messellma lelh'ît*). »

Cependant le culte de Sid el Mekhfi, quoique établi de préférence dans les plus vieilles constructions, n'a garde de disparaître avec elles. Nous l'avons vu de nos jours s'installer dans des maisons neuves. C'est l'habitude des maçons indigènes, — et les propriétaires savent l'imposer aux architectes étrangers, — de ne jamais porter la pioche sur le mur de Sid el Mekhfi, quand on démolit une habitation ; on le conserve donc vaille que vaille dans le plan de reconstruction, en le consolidant au besoin ou en le noyant dans la bâtisse. Sid el Mekhfi ne manque pas d'échapper à la destruction en même temps que son pan de mur. Dans l'édifice nouveau, que consacre son antique présence, il fournit une nouvelle carrière ; et rien n'empêche qu'il ne se perpétue indéfiniment en renaissant ainsi sans cesse de ses ruines. On voit aussi parfois, grâce au changement de locataires, s'instaurer le culte de Sid el Mekhfi dans un immeuble où il n'était pas connu. D'après un dicton qui s'entend fréquemment sur la bouche des vieilles, « quand les humains déménagent, les génies déménagent aussi, et, quand ceux-ci s'établissent dans une nouvelle résidence,

les humains les suivent (1) ». Il arrive aussi qu'une jeune femme en entrant dans une famille apporte avec elle sa dévotion au Siïed. Dans une légende bien blidéenne une pauvre fille de la montagne ayant eu la chance, qu'elle attribue à Sid el Mekhfi, d'épouser un riche citadin, lui vante le pouvoir de son bienfaiteur. « Je voudrais, ô créature d'Allah, brûler du benjoin tous les mercredis et vendredis dans nos chambres, dans notre cour et notre corridor. — Si tu connais, lui répond son mari crédule, des pratiques qui nous soient utiles, dis-nous-les. Du benjoin, ce n'est pas assez ! Nous brûlerons de l'ambre ». Et la nouvelle venue enseigne à ses co-épouses les rites de son pays.

Dans cette légende, Sid el Mekhfi nous est donné comme ayant accompagné la jeune mariée dans son nouveau logis. Souvent, il est attiré par les prières et les encensements. Les aromates que l'on brûle évoquent de toutes parts les Esprits et Sid el Mekhfi avec eux. Celui-ci apparaît à l'un de ses dévots qui croit lui complaire en lui offrant quatre fois par semaine du benjoin. « Si vous encensez si fréquemment vous allez vous trouver bien gênés. La maison s'est remplie d'une foule considérable. Il n'y aura bientôt plus place chez vous que pour nous et d'autres (Esprits) (2) ».

Quelquefois, au lieu d'être alléché par un régal de benjoin comme un simple génie, Sid el Mekhfi vient s'établir auprès d'un homme parce qu'il subit le charme de ses vertus. *Saïd ou H'ammad* était un vieillard pieux, d'entre les favoris d'Allah et des Seigneurs (*men moh'abbin Allah ouessâdat*) « un homme qui jamais

(1) اذا رَحْلوا الانسيّين ايرحلوا الجانّيين واذا رحلوا الجانّيين ايرحْلوا الانسيّين.

(2) اذا كثرتوا راكم تتهلكوا الدار عمرت اعمارة كبيرة ماتبقى غير لينا اوللغير.

de sa vie n'avait su pourquoi la femme met une ceinture ». Son frère étant mort, il en avait adopté les six enfants. Un jour dans son oratoire (*mçella*), où il passait ses journées, il reçut la visite de trois nègres. « Nous sommes venus, lui dirent-ils, pour te demander de nous faire une place auprès de toi. Nous voulons devenir tes voisins. — Etes-vous seuls ? — Nous sommes envoyés par notre maître, Sid el Mekhfi. — Soyez les bienvenus vous et ceux qui vous ressemblent. Voulez-vous que je vous abandonne mon logis ? Dites à votre maître de s'établir où il voudra. »

Voici comment un génie des eaux devint le Sid el Mekhfi d'une maison. « M'étant rendue, raconte une *dahia* (espèce de sorcière), à la source, dans le ravin (de Bou Ghefar, aux portes de Blida), en plein midi, pour y puiser de l'eau, je vis tout-à-coup devant moi une jeune fille dont un serpent serrait la taille en guise de ceinture. « N'avez-vous pas quelque gourbi où nous puissions nous abriter, mon père et moi ?, dit-elle. Nous ne serons contents, que lorsque nous serons tes voisins et mangerons ton sel ». Je lui exprimai mes regrets et m'en revins, avec ma cruche pleine. Soudain, m'étant retournée, je vis près d'elle un vieillard à la chevelure et à la barbe blanches comme le lait. « C'est mon père », me dit-elle, et je remarquai qu'elle n'avait plus le serpent blanc autour de sa taille. » A partir de ce jour, cette femme ne cesse d'allumer des cierges près de la source la veille du mercredi, de rêver la nuit à ses amis du ravin et d'assister à des mystères de leur vie invisible, jusqu'à ce qu'une nuit elle vit en songe une chambre de sa maison remplie de jeunes fées. « Je reconnus, racontait-elle, mon vieillard chenu du ravin, accroupi au milieu de cet essaim de jeunes filles, là, à l'endroit même où vous voyez aujourd'hui cette lampe de terre. « Ed'd'aouïa (la lumineuse), me dit-il, nous t'avons appelée La Lumineuse, parce que tu nous illuminais; nous allons t'illuminer à ton tour.

Nous sommes venus habiter ici, chez toi; tu brûleras le benjoin dans l'endroit où tu me vois assis.» Quoique endormie, je poussai une ululation de joie qui réveilla ma mère. Le lendemain, comme elle me montrait à travailler la laine, nous entendîmes un bruit de pas sous la terre, dans cet endroit même de la chambre, et un éclair brilla devant nos yeux. » On ne peut dire pour quelle raison Sid el Mekhfi a choisi Ed'd'aouïa pour « voisine » de préférence à une autre. Il en est souvent ainsi dans les légendes : les causes qui déterminent la conduite du Siïed nous échappent.

Des convenances ou des sympathies personnelles, en effet, n'expliquent pas complètement la présence de Sid el Mekhfi dans une maison. Sa venue et son départ sont motivés par des raisons supérieures dont il ne parle qu'à mots couverts. « Nous sommes obligés de partir », dit-il, dans une légende (*mâ kân illa nrouh'ou*). Dans une autre, il explique à un propriétaire dont le puits s'est tari que les génies de ce puits ont été forcés de se transporter ailleurs et il ajoute que, pour lui, il ne s'en ira pas. « Chacun (de nous), dit-il, a une besogne spéciale dont il est chargé *koull ouah'ad mesteklef ebkheddemtou*) ». Les narrateurs semblent admettre comme chose connue que Sid el Mekhfi n'est pas là pour son plaisir, mais en service commandé. Quelle est donc la puissance mystérieuse qui lui donne des ordres ? Il semble que ce soit le Divan des Saints. Sid el Mekhfi paraît être un agent inférieur de ce gouvernement occulte des Esprits qui, d'après la croyance générale, dirige tout ici-bas, depuis l'administration des empires jusqu'à l'économie des maisons. Ce qui le prouve c'est que son rôle dans la famille est identique à celui des marabouts locaux dans chaque tribu. D'ailleurs, Sid el Mekhfi champêtre, comme nous l'avons appelé, est souvent investi du titre et de la fonction de patron d'une région ; or, dans toutes les légendes que nous avons sur les Sid el Mekhfi de ce genre nous les voyons nommés, surveillés et déplacés par l'Assemblée suprême des Saints, de la même façon que les autres oualis. Sid el Mekhfi, génie des maisons, est donc, pour humble qu'il soit, un fonctionnaire de la grande hiérarchie mystique mondiale, tout comme Sid el Mekhfi, saint topique d'un pays ; et ils portent tous deux le nom officiel que l'on donne dans l'hagiologie populaire à cette sorte d'Esprits, le premier s'appelant *assâs eddar*, le gardien spirituel du foyer, avec le même droit que l'autre se nomme *'assâs elblâd*, le gardien spirituel du pays, ou *assâs elfh'as*, le gardien spirituel de la banlieue d'une ville.

D'après un dicton courant, « qui voit Sid el Mekhfi devient aveugle (1) ». Malgré cela, le Siïed se manifeste de plusieurs manières à ses adorateurs, particulièrement en songe (*mnâm*), en réalité (*djhâr* ou bien *aïân ebiân*), enfin, entre veille et sommeil (*mâ bin emnâm ou ioqd'a*). Les moins favorisés n'ont qu'une vague aperception de sa présence (2) ; ils subodorent des relents de benjoin flottant dans le renfoncement de la chambre, aux abords de sa retraite. Ils y saisissent dans l'ombre des lueurs fugitives (3) ; y voient rougeoyer la mèche d'une lampe qui s'éteint. On y entend des jappements de petit chien, des craquements qui retentissent comme des coups de fusil; et, le vendredi, presque régulièrement, on reconnaît le rythme d'une lointaine psalmodie scandée par les tambourins : c'est Sid el Mekhfi et les siens qui chantent le *dikr* ou la *djalala*, à l'imitation des membres des confréries religieuses, et louent Dieu dans une *h'ad'ra* ou soirée de dévotion. On cite telle maison où ces bruits étaient si effrayants que le locataire qui y passait un vendredi n'en passait pas deux.

(1) الي ايشوف سيد المخفي ينعمى من عينيه .
(2) غير يتحسّسوا .
(3) دَيْـى .

Les apparitions sous forme animale sont fréquentes. Sid el Mekhfi, étant de la race des génies, jouit de la faculté de prendre toutes les apparences (1). Ses enfants, et aussi les gens de son escorte (de sa *mh'alla*), se montrent souvent sous l'aspect du chat : un chat noir miaule, une chatte blanche s'enfuit ou, les pattes teintes de henné, vient boire dans quelque vase. Mais Sid el Mekhfi lui-même se métamorphose volontiers en chat blanc : c'est ce qu'il fait dans une légende pour défendre une de ses protégées à coups de griffes et pour présider sur un trône d'or, « le divan des génies (2) » qu'il tient un mercredi, comme il est logique. Cette habitude de Sid el Mekhfi et de sa bande contribue à assurer au chat le bénéfice de l'inviolabilité dont il jouit communément la nuit surtout ; car les chats-génies ne se distinguent d'ordinaire en rien de nos matous des terrasses, bien que Sid el Mekhfi, voulant rappeler sa sainteté sans doute, endosse parfois la couleur du Prophète et se change en chat vert, « couleur de menthe sauvage ».

L'animal dont Sid el Mekhfi emprunte le plus souvent la forme est le bouc. Combien de fois on a vu la tête d'un grand bouc noir sortir du mur et y rentrer aussitôt. Plus souvent encore, dans le voisinage de la maison, on en remarque un qui s'ébroue et renifle l'air longuement, en tordant ses babines : c'est Sid el Mekhfi qui demande qu'on lui brûle les parfums qu'il aime. Telle vieille mauresque percevra distinctement dans l'épaisseur des murailles les chevrotement étouffés du Siïed encorné et n'hésitera pas à vous en traduire le sens.

Nous avons vu Sid el Mekhfi caché dans la peau d'un serpent blanc, entourant les flancs de sa fille, pendant que celle-ci parlait à Ed'd'aouïa : il se dissimulait ainsi

(1) يطوّر اعلى كل صيغَه .

(2) ديوان ذوك الناس .

sans doute par convenance et pour que la présence d'un homme n'effarouchât pas l'interlocutrice. Il a recours à cette transfiguration aussi pour chasser de jeunes génies qui voulaient faire un mauvais parti à sa protégée. Sous la forme d'un serpent vert, couleur d'herbe, il s'enroule encore autour du cou d'une diablesse (*chitâna*) qui s'apprêtait à la torturer et l'étrangle. Mais il ne prend pas cette forme seulement dans un but déterminé ; il est curieux d'observer que le serpent, la couleuvre que l'on appelle *tso'bân*, est en relation étroite avec le Sid el Mekhfi des maisons. Il apparaît comme l'animal familier du Siïed ; et, quand celui-ci est représenté sous la forme humaine, au repos, il l'accompagne parfois comme son symbole. « On vit alors, dit une légende, le vieux Sid el Mekhfi reprendre sa forme (humaine) et l'on aperçut un serpent vert comme l'herbe enroulé autour du cou du vieillard (1) ».

Le lion « *habesba'* » dans le langage des femmes, désigne un ouali considéré au point de vue de sa puissance. Il s'applique à Sid el Mekhfi protecteur, qui est conçu, dans son rôle de gardien de la maison, — le chien étant une bête immonde, — avec la crinière majestueuse du roi des animaux. On combine aussi pour lui la forme humaine et la forme léonine. « Ayant le haut du corps d'un homme et le bas d'un lion » (2), il se tient couché sur le ventre, les pattes allongées, la tête droite (3), dans l'attitude du sphinx égyptien. Quand il renonce à tout protéisme, il devient anthropomorphe, lui et les siens. Ses enfants ont la figure des fils d'Adam, ses femmes celle des filles d'Eve. Ses serviteurs sont des nègres com-

(1) ايشوفوا في ثعبان اخضر احشيشي متلوى في رقبت داك الشيخ .

(2) النص الفوقاني صيغت ابنادم والتحتاني صيغت اسّبع .

(3) امفخّر .

me les esclaves dans la famille indigène de jadis. Lui-même, quand il apparaît sous ses traits véritables (1), se conforme généralement à un type traditionnel : c'est un vieillard à la longue barbe blanche, aux longs cheveux blancs, tombant sur ses épaules ; il a souvent le buste nu, ou du moins les biceps ; le reste du corps est voilé (2), on ne dit pas comment, mais de blanc presque toujours : quand il est vêtu d'un caftan vert, c'est qu'il affiche des prétentions à la noblesse islamique. Mais, quel que soit son vêtement, il porte toujours comme marques distinctives auxquelles, paraît-il, les yeux des croyants ne se trompent pas, un air majestueux et imposant, qui est le signe des saints (*sîmet el aoulia*) et un bâton vert (*'okkaza khedra*), symbole de sa puissance.

Il ne se révèle d'ailleurs franchement, sous sa figure naturelle, qu'à ses favoris, et non sans un certain apparat. « Un éclair brilla, est-il dit dans un récit, et un vieillard surgit, immaculé, vêtu d'un vêtement blanc comme le lait. » Sid el Mekhfi aime le mystère : ordinairement, même quand il est en humeur de sincérité et qu'il fréquente les hommes sous son aspect véritable, il garde encore l'incognito. Il a le secret d'endormir les soupçons et d'aveugler son interlocuteur. Dieu envoie à celui-ci une absence (*sîna*), comme on dit. Bref, souvent, à l'occasion d'une circoncision, d'un mariage, d'une fête, Sid el Mekhfi prend la tournure de quelque voisin et il se mêle à la vie de la famille qu'il protège. Mais nul ne s'avise jamais de son identité, sinon lorsqu'il n'est plus là. Alors, on se mord les doigts ; car, lorsqu'on a la présence d'esprit de formuler de vive voix ses souhaits à Sid el Mekhfi en personne, — comme aux autres saints d'ailleurs ainsi qu'aux autres gé-

(1) صيغتُه الحقانيَه .

(2) شيخ اكبير عُرْيان فير امن الصرّة للتحت .

nies, — il ne peut s'empêcher de les réaliser; il s'y voit même contraint par une de ces lois décevantes du monde surnaturel qui favoriseraient tant l'homme s'il savait en profiter.

Une des formes les plus fréquentes sous lesquelles apparaît Sid el Mekhfi est celle de nos revenants. « Combien de musulmans, combien de mauresques affirment avoir vu la nuit un homme enveloppé d'un linceul blanc (*kfen*). Tantôt, debout, il marche silencieusement sans remuer les pieds ; tantôt, il glisse au ras du sol, sur le dos, étendu de son long et raide comme un cadavre ; mais toujours il est enfermé, comme dans un sac, dans le suaire indigène, noué au-dessus de la tête et sous les pieds. » Tout indigène reconnaît à ces traits Sid el Mekhfi dans un de ses rôles traditionnels. Il aime ainsi à faire peur au monde, sans jamais faire grand mal, d'ailleurs. Se souvenant même parfois, au milieu de ces jeux macabres, qu'il est dépositaire des anciens trésors, il comble de richesses l'homme assez intrépide pour sauter sur lui et se rendre maître de sa personne. On racontait, dans les dix premières années du siècle, comme un fait notoire, à Blida, qu'un indigène qui habitait à Mimiche, dans la banlieue, passant la nuit près de la Poudrière, — un endroit hanté, — vint heurter du pied contre un corps humain, drapé dans un linceul et couché comme un mort en travers de la route. Il vit de suite à qui il avait affaire, et, tirant son couteau, il en frappa le fantôme ; mais la lame traversant le drap s'enfonça dans la terre et, d'un coup de reins, le faux mort sauta plus loin ; l'homme le rejoignit et enfonça sept fois le fer dans les voiles flottants, sans résultat. A la fin, il parvint à dénouer le linceul du côté de la tête et saisit son adversaire à la gorge, prêt à l'étrangler. « Lâche-moi, lui dit alors Sid el Mekhfi je t'enrichirai si Dieu t'a assigné la richesse. Demande-moi ce que tu voudras. — Je veux cent dinars. — Demain ils seront chez toi. — Je les veux sur-le-champ. —

Hé bien ! viens avec moi. » Sid el Mekhfi le conduisit alors chez un riche *ah'kim* (magicien) que personne dans le pays ne soupçonnait de sorcellerie, tant il savait cacher ses relations avec les génies. « Tu donneras, lui dit-il, cent dinars à cet homme. » Là-dessus, Sid el Mekhfi disparut : « Eh quoi ! Sid el Mekhfi te tombe entre les mains et tu ne lui demandes que cent dinars ? — Je l'attraperai bien encore quelque nuit. — Non ! Comme dit le proverbe, les trésors ne se trouvent pas deux fois (*elkinz mâ iençab merrtîn*) ».

Dans une autre légende Sid el Mekhfi apparaît recouvert d'un linceul à un de ses amis à qui il a promis de lui faciliter l'achat d'un terrain. « Qâsi aperçut un homme enfermé dans un linceul près du sanctuaire de Sid el Mekhfi ; et plus il approchait, plus le linceul s'allongeait; il finit par être assez grand pour couvrir la forêt entière. « Salut, Sid el Mekhfi », lui dit-il. A ce moment le linceul se retrécit, se retrécit, et finalement devint un chat blanc qui s'évanouit soudain. Et Sid el Mekhfi lui apparut sous une forme humaine toute avenante et lui remit une bourse d'or ».

Sid el Mekhfi en linceul revient souvent dans les récits populaires. C'est une des formes les plus connues qu'il revêt, avec celles du vieillard blanc et du bouc noir.

L'endroit où Sid el Mekhfi s'est manifesté, sous quelque forme qu'il l'ait fait, se trouve par cela même consacré et devient de droit son sanctuaire. L'emplacement de celui-ci peut donc varier.

La tradition affirme l'existence dans certaines vieilles maisons indigènes d'une chambre spéciale servant de chapelle à Sid el Mekhfi. Elle restait fermée ; les enfants, les animaux domestiques en étaient écartés ; on n'y entrait qu'en état de pureté ; le maître du logis s'y retirait pour prier. Une légende nous montre comment Sid el Mekhfi en prenait possession. On avait entendu des bruits mystérieux dans une pièce. « Sid el Mekhfi apparaît en

songe à la maîtresse de maison : « Je veux, lui dit-il, que cette pièce nous reste à nous seuls, vide (1) ». Le lendemain, on la débarrassa des meubles qu'elle contenait, on la blanchit à la chaux, on en lava le parquet à grande eau et on y déposa un petit fourneau-cassolette (*enouifekh*) qui lui fut exclusivement consacré. » Au bon vieux temps, d'après certaines femmes de Blida, il n'était pas rare de trouver de ces chambres closes, qu'on appelait les chambres de Sid el Mekhfi (2). « C'est qu'alors on était au large dans son logement. Quiconque avait Sid el Mekhfi chez lui, dans une des salles de son habitation, lui abandonnait cette salle et la vouait à son usage. Il a fallu que les indigènes se voient à l'étroit, comme ils le sont maintenant, pour se résoudre à habiter une chambre connue pour être fréquentée par ces Personnes-là. » On y entendait certains jours, dit-on, les rumeurs d'une assemblée nombreuse, les sons du tambourin, des litanies, de pieuses mélopées : il semble que l'on considérât cette chambre, comme un lieu de réunion ou un oratoire des Esprits et non pas précisément comme leur habitation.

On situait celle-ci, comme on le fait encore aujourd'hui, sous la terre, dans les fondations, ou, le plus souvent, dans l'épaisseur de quelque mur bossué. La physique de notre monde n'a rien de commun avec celle de ce monde-là. A travers le torchis des murailles les génies circulent comme l'oiseau dans l'air. L'espace s'y réduit à un point, puisqu'ils le traversent en un clin d'œil, et il s'étend en même temps à l'infini, puisque une étroite paroi contient des salles d'apparat, où trône Sid el Mekhfi avec sa *mahalla*, des châteaux (*qçour*) d'or et de pierreries, des jardins, des campagnes immenses : ainsi nous

(1) انحب هذا البيت تبقى غير لينا بارقة.

(2) بيت سيد المخفي.

le disent toutes les légendes. Une bulle dans le pisé mal foulé englobe aisément tout le royaume infini d'un Esprit.

Cependant, s'il se moque des lois naturelles, Sid el Mekhfi se laisse influencer par les raisons sentimentales : tout en se cachant, il se plaît à révéler sa présence à ses adorateurs et ne laisse pas de trahir sa retraite par de certains signes connus. A l'endroit exact où il réside, le mur, gros de merveilles, éclate ou gondole ou, le plus souvent, se renfle, formant à hauteur d'homme une intumescence suggestive. Instruits par la tradition de la signification du phénomène, les indigènes ne manquent pas de disposer, au pied du mur miraculeux, au-dessous de la saillie révélatrice, la vaisselle liturgique coutumière, le brûle-parfum, la lampe en terre, des cornets de benjoin; ils y viennent le mercredi allumer les petits cierges dits bougies des marabouts ; faire veiller la lampe, brûler les parfums ; et l'endroit est réputé sacré pour la famille, comme le sont pour le douar ou la fraction de tribu dans la campagne ces sortes d'abris sous roche qui lui ressemblent tant et qui sont dédiés également à Sid el Mekhfi.

Il arrive aussi que le « mur de Sid el Mekhfi » est uni et d'aplomb : on y remarque alors une petite niche caractéristique. Elle est de dimensions exiguës, atteignant parfois à peine vingt centimètres de hauteur et dix de profondeur. Les lignes en sont irrégulières et le cintre qui la domine déjeté, les arêtes empâtées de couches de suie et de chaux alternées, la base imprégnée d'huile, les rebords inférieurs bariolés de coulées de cire blanche, rouge et verte. Le nom qu'on lui donne est banal, *t'âqa*, fenêtre, placard, mais ses synonymes parlent : la zaouïa des Esprits (*zaouïet douk ennâs*) ou le temple (*djâma'*). Ce sont là d'ailleurs deux métonymies où l'on applique à la partie le terme qui convient au tout. Son appellation précise, et fort employée aussi, est la porte du temple, *bab eldjâma'*. Selon la pensée des croyants, elle donne accès dans la demeure de Sid el Mekhfi. Les

légendes en font foi. Nous voyons dans l'une d'elles un Blidéen, le cheikh Elazzaouï, prenant part à un *t'a'am* ou repas communiel en l'honneur de Sid el Mekhfi et se trouvant en compagnie d'un vieillard inconnu dans une salle où l'on voyait une *t'aqa*. « Ce vieillard se leva, prit une cassolette suspendue (à la manière de nos encensoirs) *mebbekhra*, fit sept fois le geste de l'encensement, puis, tourna autour des invités; enfin, il vint la déposer devant le cheikh. Il s'avança alors vers la *t'aqa*, lui fit un signe de la main : elle s'ouvrit, elle devint un grand porche (*bâb kbîra*). Il appela d'un geste Elazzaouï et, tous deux, franchissant ce porche, pénétrèrent dans des châteaux d'or et de pierreries. « C'est ici mon habitation (*hada seknânî ahna*) dit le vieillard. — Je t'en supplie au nom d'Allah, dis-moi qui tu es. — Je suis El Mekhfi », lui déclara le vieillard. Tous les dévots d'El Mekhfi n'ayant pas l'heur d'être reçus chez lui, on lui offre son benjoin en se tenant debout devant le porche de son palais.

C'est lui-même qui a fixé l'emplacement de la t'âqa. « Au temps jadis, disait une vieille femme, quand Sid el Mekhfi voulait descendre (*ienzel*) dans une chambre, les habitants de la maison voyaient, à l'endroit où il était descendu, saillir hors du mur une tête de gazelle, de chèvre, de bouc, d'enfant, etc. Ils pratiquaient alors dans le mur, à cet endroit, une t'âqa. » Elle ne sert à aucun usage domestique. « On n'y dépose que la lampe, les cierges et le benjoin consacrés au culte du Siïed. » Tout autre objet la profanerait. Elle se dérobe même aux yeux impurs des étrangers ; elle ne se trouve jamais en face de la porte, mais dans l'ombre, au fond de l'une des deux ailes sans fenêtres qui forment la longue chambre indigène. Il est interdit de dresser un lit dans l'aile qui contient *la t'âqa :* ce serait indisposer *ih'arrenou* le Seigneur, ou même l'offenser gravement, lui briser son prestige, comme on dit, *ikessrou horm emta'ou*.

On l'irrite également quand on change quoi que ce soit aux vieilles coutumes dont il est le centre. On conserve aux anciennes niches, et l'on donne volontairement aux nouvelles, l'apparence fruste et primitive qui caractérise la t'âqa de Sid el Mekhfi. Vouloir la moderniser est un contre-sens qui choque justement la conscience populaire. Il y a une vingtaine d'années, un indigène de Blida, ayant fait fortune, s'avisa de trouver sa t'âqa indigne de son nouveau luxe. Il parla de l'orner de carreaux de faïence. Sid el Mekhfi lui apparut en songe sous la forme d'un lion et, faisant allusion à une infirmité dont il souffrait, lui dit : « Tu es déjà borgne : je te crèverai l'autre œil, si tu fais mine seulement d'approcher de mon préau (*sah'ti*). »

Ce mot, qui montre le conservatisme de Sid el Mekhfi, précise aussi pour nous l'endroit où il réside. Son habitation n'est pas la t'âqa, qui n'en est en réalité que le préau, la plate-forme antérieure (*sah'a*), comme il le dit ici, de même qu'elle n'en est que le porche (*bâb*) pour ses fidèles. Ce n'est pas non plus la chambre fermée qu'on peut vouer à son service, comme on le faisait autrefois : nous avons vu que cette chambre n'était qu'une annexe de son logement, et qu'elle lui servait de salle de conseil pour assembler le divan des génies ou de chapelle pour se livrer avec ses pareils à des exercices de dévotion. Sid el Mekhfi habite dans les murs de la maison indigène, particulièrement dans les murs ventrus qui n'y manquent pas. On peut le trouver aussi dans le sous-sol de la maison, comme le montre la légende du taleb à qui il fut présenté sous la terre. Mais, dans l'un et l'autre cas, mêlé aux parties les plus solides ou les plus profondes, invisible et présent dans l'ossature de la maison ou dans ses assises, il la personnifie suivant la conception animiste du Maghreb : il en est l'esprit vivant, l'âme dirigeante, et, comme disent les indigènes, le génie, le roi de ses génies quand elle en a plusieurs.

A ce titre, il en est le *moula*, c'est-à-dire le maître spirituel et réel, tandis que le propriétaire n'en est que le *mellâk*, c'est-à-dire le possesseur juridique et apparent. Aussi la première fonction qu'il remplit est-elle de choisir à son gré les locataires de son immeuble. Il chasse ceux qui lui déplaisent et il attire auprès de lui ceux qu'il se propose de favoriser. Je montrerai, au moyen de légendes du crû légèrement abrégées, les procédés auxquels a recours Sid el Mekhfi pour arriver à ses fins, d'après les indigènes de Blida ; ces procédés en rappellent d'identiques qui appartiennent au folklore universel.

« Il y avait dans la vieille rue d'Eldjoun et't'ouïl (exactement au numéro 9 de la rue Thiers actuelle), une maison qui ne pouvait supporter la saleté. Quand on établait un âne ou un mulet dans son *roua* (écurie ménagée dans le corridor près de la porte d'entrée), on était sûr de le trouver mort. Elle n'aimait que ceux qui passent leur temps à réciter leur *dikr* (oraison de confrérie religieuse) et qui s'habillent de blanc. Les hommes de cette maison portaient justement des vêtements de couleur ; aussi rêvaient-ils toutes les nuits qu'ils déchiraient leurs habits ou bien un vieillard vêtu de blanc leur disait en songe : Otez ce costume ! Et il les tourmentait jusqu'à l'aube. Les femmes, qui la tenaient malpropre, assistaient à des apparitions effrayantes. C'était un grand bouc noir qui surgissait tout à coup, au milieu de la cour, poussait son cri vibrant et rentrait aussitôt sous la terre. C'était une chatte blanche qui miaulait étrangement ou une petite chienne qui aboyait furieusement. Et ces animaux d'allure fantastique sortaient on ne savait d'où. Comme les femmes seules les voyaient, « Dites le *bismillah* », leur recommandèrent les hommes (Le bismillah chasse les mauvais esprits). Elles le firent un jour. « C'est contre les démons, dit le bouc, que l'on prononce le bismillah. » La petite chienne sortit là-dessus, hargneuse. « Vous feriez mieux de dire la Salutation au Prophète

(en action de grâce) : nous sommes de bons croyants et non des diables. » Epouvantés enfin, les habitants de ce logis résolurent de déménager. Alors une voix sortit d'une chambre. « Tâchez de ne pas révéler nos secrets ! Malheur à qui parlera !» Cette voix était si terrible qu'une femme en accoucha de peur et que toutes s'enfuirent en oubliant l'enfant, etc.

Sid el Mekhfi a recours à des terreurs paniques de ce genre pour se débarrasser de « voisins » qui lui sont odieux ; mais, si elles ne suffisent pas, il sait provoquer chez eux des maladies, des faillites, etc. Son pouvoir thaumaturgique (*borhan*), comme celui des Saints et des Génies, embrasse plusieurs espèces de miracles (*karâmât*). Les principaux moyens qu'il emploie ont leur nom particulier : le *teroui'* (1), la terrorisation, dont nous venons de voir un exemple ; le *ahlâk* (2), ou perdition qui comprend la ruine, les infirmités, la mort ; les *ahouâl* (3), série d'épreuves où l'homme est jeté d'un malheur à un autre, comme le naufragé est ballotté par les vagues ; les *choufât* (4), ou visions qui englobent entre autres les apparitions plus ou moins déguisées ; les *ichârât* (5), indications, qui sont des suggestions orales ou des phénomènes combinés de manière à faire naître telle ou telle résolution dans le cœur du spectateur ; les *mnâmât* (6), ou rêves, dans lesquels le saint intervient en personne ou avertit par des signes énigmatiques qu'explique la *Clef des songes* traditionnelle. Les trois premiers procédés servent surtout à l'expulsion ; les trois derniers sont mis en œuvre par Sid el Mekhfi, particulièrement le rêve, quand il cherche à établir un favori auprès de lui. Le lecteur pourra les reconnaître dans la légende suivante.

(1) ترويع
(2) اهلاك .
(3) اهوال .
(4) شوفات .
(5) يشارات .
(6) منامات .

Un riche paysan, *Elbet't'iouï*, qui habitait une ferme près de Boufarik, poussait la passion du benjoin jusqu'à la manie ; il était discret, et c'est là une qualité fort prisée du mystérieux El Mekhfi ; enfin, comme El Mekhfi lui-même, il n'était jamais si heureux que lorsque, dans une *h'ad'ra* ou veillée pieuse des *khouans*, il se grisait de chants religieux et de litanies. Un Sid el Mekhfi qui habitait Blida, dans la rue Errâbia (au numéro 3 de la rue Montagny actuelle), se prit pour lui d'amitié. Sous la figure d'un inconnu il vint lui proposer l'achat d'une maison. Prenant ensuite celle d'un mendiant, il vint lui dire: « Celui qui t'a proposé l'achat d'une maison n'est autre qu'un Saint qui veut t'établir à la ville. » Pour être plus près de son favori, Sid el Mekhfi habite désormais un olivier sauvage voisin et il révèle sa présence par une odeur de benjoin que sent Elbet't'iouï et que nul autre ne sent. La femme d'Elbet't'iouï voit en songe un vieillard vêtu de vert, à la tête d'une bande de portefaix, qui emballent son mobilier ; puis, elle le voit sous la forme d'un oiseau vert emporter toute la famille au bout de son bec et la déposer dans une maison qu'elle ne connaît pas. La même nuit, Elbet't'iouï est visité par un vieillard vêtu de vert aussi qui lui ordonne de se rendre au tombeau de Sid el Kebir, patron de Blida. Il s'y rend ; il allait se retirer après avoir fait ses dévotions quand un chat blanc le retint par le bord de son burnous. Ce chat n'était autre que Sid el Mekhfi. A ce moment, le propriétaire de la maison où habite Sid el Mekhfi arrive. « Je dormais, raconte-t-il à Elbet't'iouï, lorsque s'est dressé devant moi un personnage vêtu d'un caftan vert et ceint d'un voile de tête vert. « Nous voulons, me dit-il, que tu nous vendes ta maison. — Qui donc, lui dis-je, veut me l'acheter ? — Monte à Sid el Kebir demain, tu trouveras ton acheteur tout seul avec un chat ; il te remettra la somme que tu lui demanderas et tu la prendras sans la compter. » Certes, je n'avais pas l'intention de vendre

ma maison. Mais, après l'intervention d'un Seigneur comme celui-là et du moment que mon songe se vérifie, comme je le vois, prends-la.» Elbet't'iouï lui tendit une bourse qui se trouvait, il ne savait comment, dans sa sacoche. Quand le vendeur l'ouvrit il y trouva bien dix fois le prix de sa maison. Et, la nuit venue, la lumière éteinte, la femme d'Elbet't'iouï entendit des voix. « Fais bien les paquets. Ne casse pas les pots de beurre. Ne verse pas le miel. Enferme les bijoux dans le coffre. » C'étaient les Esprits qui la déménageaient.

Le cas d'Elbet't'iouï n'est pas très rare dans les récits populaires de la Mettidja : Sid el Mekhfi soucieux de s'assurer de bons voisins (*djâr*), de bons clients religieux (*khdim*), va parfois les raccoler au loin. Mais le plus souvent c'est le hasard, et non son choix, qui établit un homme près de lui. Alors avant de l'adopter, il l'observe, il tâte son caractère, il le soumet à des épreuves. Ces épreuves ont donné naissance à une classe de légendes qui sont apparentées évidemment à un thème bien connu du folklore universel, celui que l'on a appelé le thème de la *Maison hantée*. Dans la littérature orale de la France, les contes inspirés par ce sujet, déracinés de leur milieu, paraissent bizarres, incohérents : il me semble au contraire que, dans l'Afrique du Nord, replacés dans le cadre des superstitions relatives à Sid el Mekhfi, ils s'éclairent d'une certaine logique. On peut les ranger dans le groupe des *ahoual* ou récits des tribulations infligées par le Siïed. Quoiqu'il n'y paraisse pas toujours en personne, il en est le héros principal, ou au moins responsable en qualité de chef des génies domestiques. Nous en donnons un spécimen, sur lequel nous avons jeté notre dévolu parce que Sid el Mekhfi y joue un rôle capital et qu'il reconnaît explicitement que les autres rôles y sont tenus par ses propres enfants.

« Il y avait une maison hantée que personne ne pouvait habiter sans y périr dès la première nuit. Son propriétaire dit un jour publiquement : « Si je trouvais quelqu'un qui voulût l'occuper, je la lui cèderais pour rien ; et, s'il y passait un an, je lui en ferais don. » Une pauvre femme chargée de famille et sans logement vint s'y établir avec ses enfants. A la nuit noire, la vieille femme entendit les pas d'un homme au-dessus de sa tête. Elle sortit sur le seuil de sa chambre, et une voix qui venait de la terrasse lui demanda : « Est-ce que je tombe ? — Tombe, si tu dois tomber ! répondit-elle sans s'émouvoir. Une tête d'homme tomba dans la cour. « Est-ce que je tombe ? répéta la voix. — Tombe, si tu dois tomber ! » Deux bras avec leurs épaules tombèrent alors. « Est-ce que je tombe ? — Tombe, si tu dois tomber ! » Deux jambes avec leurs pieds tombèrent encore. Elle courut à son coffre, y prit un drap blanc, revint dans la cour, rapprocha la tête des épaules et les jambes du tronc ; et, quand elle eut reconstitué le corps d'un homme, elle l'enveloppa dans le drap. A peine avait-elle fini, que des femmes, sortant d'une chambre voisine, vinrent entourer le mort enfermé dans son linceul. Elles se mirent à pleurer : la vieille pleura avec elles ; puis, elles se mirent à rire, la vieille se mit à rire aussi ; elles poussèrent des ululations de joie, elle en poussa comme elles; elles se déchirèrent le visage, elle les imita. Bref, elle fit tout ce qu'elle leur voyait faire, jusqu'à sauter et danser et chanter autour du mort. Elle avait compris que c'étaient de Ces gens-là. « Maintenant nous voyons, lui dirent enfin ces femmes, que tu es notre amie. Dieu t'a fait un cadeau. Enlève ton drap et, avec lui, le trésor qui t'appartient. Adieu ». Elle souleva le drap et, au lieu du cadavre, y trouva des sultanis et des bijoux si nombreux qu'elle en remplit son coffre jusqu'aux bords. Un an après, le propriétaire de la maison vit entrer chez lui un homme dont l'aspect inspirait l'effroi religieux (*irououeb*). « Je veux, lui dit cet homme, que tu fasses donation par acte écrit de ta maison à la femme qui

l'habite, parce qu'elle a sympathisé avec mes filles et qu'elle s'est attristée avec elles, quand elles étaient tristes, et qu'elle a ri avec elles quand elles riaient. C'est moi qui suis le maître (*moula*) de cette maison, si tu en es le propriétaire (*mellâk*). »

Tous les habitants de Cherchell, où se localise l'histoire, vinrent voir cette femme courageuse qui avait su trouver la fortune où d'autres avaient trouvé la mort. Cela prouve que Sid el Mekhfi accorde ses faveurs à ceux qui ne s'effrayent pas de ses prestiges, et que, loin de fuir son voisinage, il faut lui montrer que l'on partage ses joies et ses peines. Les fils d'Adam doivent s'associer aux sentiments qu'éprouvent leurs génies domestiques. C'est pour cela que, suivant les préceptes des anciens, une femme seule, entendant, comme il arrive, des *iouiou* grêles ou des lamentations étouffées, qu'elle peut croire poussés par les génies, ne doit pas manquer d'y répondre, si elle veut se concilier leurs bonnes grâces.

Elle n'y manquait point jadis, dit-on ; et encore aujourd'hui les mauresques se souviennent de cette règle dans les régions où sévit le brigandage et dans les crises d'insécurité ; car Sid el Mekhfi — et c'est là sa seconde fonction — est regardé comme le protecteur traditionnel du foyer. Il veille sur la femme solitaire en l'absence du mari, sur les enfants, sur les vieillards impotents. Tous les débiles du gourbi comptent sur sa vigilance plus que sur la pièce de bois (*rekkâl*) qui barre leur porte branlante. Pour nombre de gens il est avant tout le gardien (*assâs*) de la maison. De mon temps, deux femmes encore jeunes habitaient seules dans la maison du Bou Ghefar où nous avons vu Ed'd'aouia instaurer le culte de Sid el Mekhfi : elles déclaraient vivre en parfaite assurance, malgré leur isolement, parce qu'elles se sentaient défendues par le Siïed dont elles accomplissaient régulièrement les rites. La lampe ayant veillé toute la nuit du mercredi en son honneur, on pouvait être sûr qu'il veil-

lerait à son tour sur la demeure pendant toute la semaine. Je détache d'une légende blidéenne ce passage qui exprime, avec des images consacrées, le sentiment de sécurité qu'il inspire : « La vieille, (ayant scrupuleusement exécuté tous les gestes obligatoires de la vigile du mercredi), cette nuit-là se voit elle-même comme endormie sur une literie d'or. De jeunes enfants la couvraient avec une couverture d'or. Un personnage, dont la moitié supérieure avait la forme de l'homme et la moitié inférieure celle du lion, leur disait : Prenez soin de cette vieille, elle nous aime. Il faut que vous lui fassiez tout le bien possible, à elle, à ses enfants, à ses proches. Tout ce qui se trouve ici se trouve dans le *h'orm* d'Allah et dans notre *h'orm* (1). » Il voulait dire qu'il en garantissait l'inviolabilité sur son honneur et que Dieu lui-même la garantissait avec lui.

Il ne sauvegarde pas seulement les personnes, mais aussi leurs biens. On cite de lui des miracles, de types traditionnels, qu'il accomplit de nos jours encore pour la défense de la propriété. Des voleurs de bestiaux, ayant percé le mur d'une écurie, se voient soudain ligotés par des mains invisibles ; le fermier les trouve le lendemain matin entravés à la corde où il avait attaché ses chevaux la veille, ou bien enchaînés par le cou dans l'étable, avec les bœufs, aux barreaux de la mangeoire. Des maraudeurs ont fait main-basse sur un poulailler ; tous les membres de leur famille qui ont goûté au produit de

(1) العجوزة في ذيك الليلة اتشوف روحها كلي راه راقدة فوق افراش من الذهب وولدان اصغار ايغطيوا فيها بلغطا من الذهب وابنادم نصف الفوقاني صيفت ابنادم والتحتاني صيفت اسبع ايقول ليهم استحفظوا ابهذا العجوزة راه اتحبنا لابد تستحسنوا بيها وباولادها واقاربها والجميع الي راه اهنا في حرم الله وحرمنا .

leur larcin sont condamnés à glousser comme les poules ou à pousser le cri du coq, à tout moment du jour et de la nuit, jusqu'à ce qu'enfin ils avouent leur faute et dédommagent le volé. Des bandits de profession confessent qu'ils ont été convertis par Sid el Mekhfi : ayant résolu d'attaquer une ferme, ils se sont heurtés plusieurs nuits de suite à un mur de fer qui se dressait sans cesse devant eux dans des endroits où, de jour, ils ne voyaient que des arbres. Ce rempart de fer (*çour ah'dîd*) est, nous semble-t-il, l'image la plus commune sous laquelle on se représente la protection dont Sid el Mekhfi entoure la maison qu'il habite. Mais nous le voyons souvent aussi dans les légendes, comme ses adorateurs dans leurs songes, armé lui-même d'une baïonnette (*h'arba*) et suivi d'une escorte de satellites portant des épées nues.

Après le génie protecteur, il faut signaler dans Sid el Mekhfi le génie nourricier. C'est son troisième attribut. Il possède le don de *baraka*, autant que les saints et plus que beaucoup d'entre eux. Il faut entendre par ce mot, avec les habitants de la Mettidja, le pouvoir de faire naître, de conserver et de multiplier miraculeusement la richesse. Dans les campagnes, on lui doit le croît du bétail, l'abondance de la moisson, le nombre et la qualité des fruits. A la ville, il règne en maître dans la chambre aux provisions (*bît el'aoula*), chez les riches, et dans la soupente (*srîr*) qui la remplace chez les petites gens. Il y fait éclater sa colère en les livrant aux charançons, aux vers, aux fourmis ; il y manifeste sa faveur en les conservant toujours pleines. Grâce à lui, à la seule condition qu'on se garde de les compter, de les mesurer ou de les peser, (car Aïcha, la fille du Prophète, a dit que rien ne diminue les provisions comme d'en tenir registre) les jarres de toute grandeur où l'on conserve le beurre, l'huile, le couscous séché, les figues, etc., deviennent inépuisables. Sous son regard, quand il les fixe, la galette se change en un gros pain, et le petit pot de lait grandit

si bien, contenant et contenu, que nul membre de la famille, quelque nombreuse qu'elle soit, ne se couche avec la faim. Dans une légende, Sid el Mekhfi ayant touché une cruche pleine de miel, celle-ci en garde la faculté de se remplir à nouveau spontanément quand on la vide ; même volée, elle conserve la vertu que lui a communiquée la baraka du Siied et il faut qu'il la reprenne pour ne pas favoriser malgré lui de méchantes gens.

Une autre légende nous fournit une explication islamique de ce phénomène surnaturel. Ce n'est pas par un pouvoir qui lui soit personnel que Sid el Mekhfi multiplie les aliments ; c'est qu'il appelle sur eux le *Koun* d'Allah. « Koun (sois !) » est le mot que Dieu a prononcé pour tirer le monde du néant ; c'est le verbe créateur. Sid el Mekhfi, dans sa retraite, est charmé par les passages du Coran que redit à haute voix un pauvre taleb, « Tandis qu'il les répète, tout-à-coup entre auprès de lui un vieillard blanc comme la neige des montagnes tenant dans sa main un plat de couscous au poulet, « Salut à toi, lui dit-il, porteur du Coran... ». Ils s'approchèrent de ce plat. Ils eurent beau manger, au fur et à mesure qu'ils mangeaient, le Koun y descendait, jusqu'à ce qu'ils furent repus (1) ». Le plat passe alors intact à la famille du pauvre étudiant, etc. L'intervention du Koun peut fort bien n'être qu'un expédient de théologien qui veut diminuer la puissance à ses yeux exorbitante d'un génie. Mais pour la grande masse, si ce miracle de la multiplication émane de Dieu comme tous les miracles, c'est à Sid el Mekhfi que nous le devons.

Et sa baraka ne s'exerce pas seulement dans l'intérieur des maisons, mais en public, dans les banquets commu-

---

(1) الدّنّاوا الذاك الماعون امياؤ اياكلوا فَدْرْ ماراهم ياكلوا والكون نازل بيه الّا حتّى شبعوا .

niels que les particuliers offrent en son nom. « Un adorateur de Sid el Mekhfi avait fait vœu de lui immoler une poule un mercredi. La veille, un nègre lui apparut en songe : « Invite, lui dit-il, tous les pauvres du pays, et formule en toi-même l'intention d'offrir ce présent à Allah et à la charge de Sid el Mekhfi (1) ». Quand notre homme apporta sur sa tête au lieu dit son plat de couscous avec son poulet, il y trouva une foule considérable d'indigents. « Comment, se dit-il en lui-même, le plat que j'apporte va-t-il suffire à tout ce monde ? » Il le déposa pourtant sur le sol et un premier groupe de convives s'accroupit autour. Tous ces gens en mangèrent sans l'épuiser. Une seconde tablée, puis une troisième leur succédèrent et combien d'autres encore ; et non seulement ils s'en rassasièrent, mais ils en cachaient pour l'emporter chez eux. Malgré cela le plat n'était pas vidé, quand tout le monde se retira. Notre homme voulut l'emporter alors, mais, ne pouvant le soulever, il le laissa sur place. Et cette nuit-là, il vit en songe une multitude, aussi nombreuse que les nuées de sauterelles, manger de son plat, en appelant sur lui les bénédictions du ciel, C'étaient les génies qui s'en régalaient. Depuis lors, périodiquement, pendant des années, il offrit un couscous en l'honneur de Sid el Mekhfi et chaque fois il vit ces faits se renouveler (2). ». Et, en cela, notre homme n'était pas particulièrement favorisé ; il ne voyait que ce que voit en pareille circonstance tout vrai croyant : la baraka circule en abondance dans ces repas sacrificiels de Sid el Mekhfi. Même quand le miracle n'est pas visible, ce n'est pas une preuve qu'il ne s'opère pas. C'est pour cela que la coutume impose à tous ceux qui y

(1) وانويها لله تعالى وعلى سيد المخفي .

(2) مدّه سنين وهو امن العام للعام ايدير الجعنه وايصير غير كما صار هكذا .

assistent de prendre leur part, si minime soit-elle, du couscous béni ; on le mange comme baraka (1), dit-on ; on en emporte chez soi ; et on explique que c'est pour bénéficier de la baraka de Sid el Mekhfi (2) ; nous dirions, pour s'assimiler, en quelque manière, un peu de sa vertu de revification et de multiplication des biens.

Cette baraka n'agit pas seulement sur les aliments, mais aussi sur tout ce qui intéresse le bien-être. On dit que le contempteur de Sid el Mekhfi n'a pas de chance. « Pour celui qui ne le sert pas, sur dix affaires, neuf sont mauvaises et c'est tout juste si, pour la dixième, il ne doit pas trembler (3) ». Le Siïed au contraire fait prospérer le chef de famille qui vit dans son *h'orm*, sous sa protection, et qui lui rend le culte auquel il a droit. Quand une femme voit une de ses entreprises tourner à bien, elle proclame que Sid el Mekhfi l'a exaucée, souvent aussi qu'il lui a inspiré les moyens qui l'ont fait réussir. « Si le Siïed prolonge son séjour dans une pièce d'une maison et que le maître de cette maison lui offre régulièrement le mercredi du benjoin et du bois d'aloès et lui allume sa lampe, il n'est pas possible que Sid el Mekhfi n'enrichisse cet homme (4) ». On le voit souvent dans les légendes combiner et mener des intrigues assez compliquées qui tournent toujours à l'avantage de ses amis. Ceux qui ont le bonheur d'avoir Sid el Mekhfi chez eux, passent pour pouvoir vivre sans travailler : « Dieu leur a donné le pain quotidien sans fatigue (5) » Le

(1) ياكلوها بَـرَكَـه .

(2) باش يستبّركوا امن السيّد.

(3) الي مايخدمه شي ايكونوا له تسع احوايج ماشي املاح والعاشـره يغدر ما ايخاب شي .

(4) مـاكان الا يـغـنيـه .

(5) اعطاهم ربي رَزْق ابْلا تَعَبْ .

plus souvent, il ne leur assure que le nécessaire, un peu de pain avec un peu de beurre, comme nous disons. Il apparaît la nuit en songe à un boucher vivant d'abattage clandestin et qui a recueilli deux chattes blanches ; à un taleb qui a pour toute ressource le débit au rabais de ses amulettes, à nombre de pauvres hères de cette espèce ; et, empruntant la formule dans laquelle ils expriment couramment leurs modestes souhaits, il leur dit : « Autant de pain, autant de ce qui le fait passer, rien de plus, rien de moins, ce qu'il te faut et ce qu'il faut à ta femme et à tes enfants, pas plus, jusqu'à ce qu'Allah te prenne sous sa protection dans la terre (1) ». Et, à partir de ce moment, chaque matin, à leur réveil, ils trouvent près de leur tête, sur la natte, ou sous le matelas, ou encore dans leur main crispée, un réal, un dinar, une pièce d'argent proportionnée à leurs charges. « Une veuve, qui avait plusieurs enfants, ne pouvant acheter de l'huile, s'excuse à Sid el Mekhfi de brûler seulement du benjoin dans la nuit du mardi au mercredi. Soudain la chambre s'illumine et, toute la nuit, à moitié éveillée à moitié endormie, la pauvre femme voit son taudis inondé de lumière. Quand l'aube approche, elle remarque que cette lumière se retire, se ramasse, et, finalement, s'enferme et disparaît dans la niche de Sid el Mekhfi. Elle se lève, fait sa prière, et, comme elle se redresse, elle aperçoit un franc en argent dans un petit trou qui s'est creusé dans la maçonnerie de la t'âqa. Chaque jour dès lors elle trouva une pièce blanche à la porte du tabernacle. » Les secours de Sid el Mekhfi, au lieu d'être quotidiens, peuvent être hebdomadaires. Dans ce cas, le Siïed paye le mercredi, qui est le jour des gains *ioum larbâh'* (2). Une pauvre veuve

(1) فدّ الخبز فدّ الجـواز ما اتزيد ما اتنقّس اكعايتك واكعايت اهلـك واوليداتـك حتى يسّترك الله تحت اتراب .

(2) يوم الاربعا يوم الارباح .

vendit une de ses nippes pour acheter du charbon et du benjoin à l'intention du Siïed. Le lendemain et tous les mercredis qui suivirent, elle ramassa des louis sous la cendre que contenait sa cassolette après la nuit passée sur la t'âqa. Enfin, Sid el Mekhfi sert des rentes annuelles à ses amis. L'un d'eux la reçoit dans un petit sac de la main d'un enfant du voisinage. Un autre égare tous les ans à la même époque sa tabatière, qu'il retrouve remplie de louis. « Kheddoudja bent Sellam, la fille du muezzin de la mosquée hanéfite, à Blida, avait perdu sa mère et vivait seule dans une vieille maison avec son père dont elle tenait le ménage. Elle se plantait devant un mur de cette maison, battait des mains en cadence, et dansait en chantant : « Mon Seigneur, père de la Petite Etoile (*bou ndjîma*) viens jeter un regard sur l'état de l'orpheline. Mon Seigneur, Maître des chambres, je t'apporterai des cierges et du benjoin et j'allumerai en ton honneur des litres d'huiles (1). » On riait d'elle dans Blida, où elle était devenue proverbiale. Une nuit que son père était à la Mosquée, elle avait fermé la porte, elle s'était assise, quand soudain elle vit le mur s'entrebâiller et s'y montrer une tête de jeune fille merveilleusement belle. «Fille de Sellam, fille de Sellam, lui dit celle-ci, ris et regarde tout ton saoul *Nedjma* (Etoile), la fille de Sid el Mekhfi. » Elle se détacha alors du mur et vint jouer avec Kheddoudja. Enfin, elle lui dit : « Salue Sidi Sellam, dis-lui de mettre fin à ses soucis et voici le cadeau qu'il recevra chaque année (2) ». Elle lui remit une bourse pleine d'or ; puis, d'un bond, elle disparut dans le mur, qui se referma sans garder la moindre lézarde.»

(1) ياسيدي بو انجيمَه ازواح اتشوف حال اليتيمَه ياسيدي مولى لبيوت انجيب الشمَع والجاوي ونشعل اعليك ازيوت .

(2) اوهدِه اهديته امو. [illegible] .

Malheureusement, ni la fille, ni le père, dans leur joie, ne purent taire l'aventure et ils montrèrent la bourse miraculeuse. « La nuit suivante, Kheddoudja était seule, Nedjma lui apparut. « Puisque vous avez, lui dit-elle, divulgué notre secret, vous serez, toi et ton père, aveugles. » Aujourd'hui encore leurs descendants se distinguent par des taies dans les yeux et cette famille ne produit guère que des filles. » C'est la manière dont prennent fin trop souvent les libéralités d'El Mekhfi : la sottise humaine y coupe court. Il y a trois conditions que ses pensionnés sont tenus d'observer sévèrement : ils ne doivent sous aucun prétexte ni aliéner ses dons, ni les thésauriser, ni les publier. Il ne saurait laisser vivre à ses frais ceux qui montrent le peu de cas qu'ils font de ses cadeaux en les passant à d'autres, ceux qui doutent de sa constance et font des économies pour l'avenir, enfin ceux qui révèlent ses mystères. Il faut ajouter que cet argent miraculeux s'évanouit dans la main des pécheurs et qu'il ne peut être employé pour accomplir les actes condamnés par la religion islamique. C'est ainsi qu'une outre (*mezouéd*), don de Sid el Mekhfi à l'un de ses dévots, laquelle avait la propriété de fournir de l'or à son maître sans jamais s'épuiser, perdit soudain cette propriété en tombant dans les mains d'héritiers indignes.

Sid el Mekhfi soutient d'autant mieux son rôle de Providence des familles qu'il cumule avec ce titre celui de Sultan des Trésors (1). Il a, dit-on, la garde des richesses enfouies sous la terre dans les temps anciens. C'est là aussi un des caractères les plus connus qui lui sont attribués. « Partout où se trouve Sid el Mekhfi se trouve aussi un trésor (*kenz*) ou une cachette (*khzîn*) (2). On dit encore : « Sid el Mekhfi a un trésor dans chaque

(1) سُلْطَانُ الكُنُوزْ.

(2) وين ايكون سيد المخفي ايكون الكنز امتاع المال والاّ الخزين .

pays (1). » L'idée de l'un est si bien inséparable de l'autre, que les esprits forts affectent de les confondre ensemble et prétendent que Sid el Mekhfi lui-même n'est autre que le trésor (2), qu'il ne faut voir en lui qu'un épouvantail inventé à plaisir par les avares du temps jadis pour placer leurs écus sous sa protection, comptant d'ailleurs sur la superstition plus que sur lui pour les défendre. « Si j'apprenais qu'il y a un Sid el Mekhfi dans ma maison, disait un hanéfite de Blida (les Turcs et leurs descendants ont toujours nié l'existence de Sid el Mekhfi), ce ne serait pas du benjoin que j'irais acheter, mais une bonne pioche avec laquelle je fouillerais le sous-sol et les murs. Je ne crois guère à Sid el Mekhfi, mais bien à Sid el *Mkhebbi* (le Seigneur thésaurisé, c'est-à-dire, l'argent caché. »

Mais ces interprétations terre-à-terre ont le don d'exaspérer les vieilles mauresques, qui n'y voient que des blasphèmes (*sebbân eddin*). Ceux qui les donnent sont des croyants dégénérés, « de l'or devenu du cuivre », disent-elles, ou d'authentiques «païens» (*djohla*). « Leur cœur est mécréant », disent-elles encore, par allusion à l'esprit voltairien des Roumis qui ne veulent voir dans les manifestations du sentiment religieux que des erreurs ou des calculs, qui réduisent un mythe à un quiproquo ou à une supercherie, et finalement n'entendent rien, à cause de leur rationalisme étroit, aux mystères du monde spirituel.

Sid el Mekhfi est un Esprit, et son trésor se compose d'espèces sonnantes : la confusion n'est pas possible. Et il possède ce trésor de la manière que les hommes possèdent leur argent : il peut en être le dépositaire et, dans

(1) عنده كنز الذهب في كل ابلاد .

(2) ايقولوا بلي هو الكنز بالذات .

ce cas, agent subalterne des Puissances occultes, il observe la consigne de ne le livrer qu'à une époque fixée, à tel individu prédestiné, dans des circonstances déterminées ; il peut aussi en être le propriétaire et il en dispose à son gré ; enfin, il peut le détenir comme les princes de notre monde administrent les biens de leur royaume, en respectant d'ordinaire la propriété de l'Etat, mais sans aller jusqu'à s'interdire d'y puiser pour leurs libéralités, avec ou sans l'assentiment de leur Conseil. On retrouvera ces trois conceptions dans les documents que nous allons donner. Cependant l'une d'elles semble dominer les autres : c'est la croyance fataliste que le sort des trésors est fixé de toute éternité par la Providence divine. Un célèbre sorcier de Blida disait : « J'ai visité tous les Sid el Mekhfi ; j'ai pratiqué en tout pays l'opération du *terbi'*, qui est la technique recommandée pour la conquête des trésors (1). Jamais aucun d'eux ne m'est venu dans les mains. Pour ce qui est de les voir, je les voyais ; mais quant à m'en emparer, je n'y ai jamais réussi. Seul, celui à qui Dieu les a adjugés de toute éternité se les voit livrer (par les génies), sans qu'il ait besoin de recourir à la sorcellerie (2). »

« Il y a à Fez, si l'on en croit une légende blidéenne, une coubba datant du temps de Salomon. Tous les sept ans, la porte de cette coubba s'ouvre d'elle-même ; un vent se lève alors et emporte hors de la coubba et disperse au loin un certain nombre de feuilles de papier. Parmi ces feuilles, il y en eut deux qui tombèrent un jour entre les mains de sorciers (*hokama*) du pays. Elles contenaient une liste de trésors et, parmi ces trésors, était cité le trésor de Mimiche, dont la porte s'ouvre vers

(1) اضْرَبْتْ التربيع اعلى الكنوز.

(2) والي اعطاه ربى يهديوا له ابلا حِكْمَه.

l'Orient. Les trois sorciers vinrent donc à Blida, au pied de la butte de Mimiche. Ils allumèrent une cassolette de cuivre et se mirent tous les trois à murmurer des incantations. Ils marmottèrent ainsi depuis le matin jusqu'à la prière de l'après-midi. A ce moment une détonation se fit entendre dans l'intérieur de la butte ; on eût dit un coup de canon ; et une porte de cuivre s'ouvrit. Deux des Marocains s'engagèrent dans le souterrain pendant que le troisième en gardait la porte. Ceux qui étaient entrés rencontrèrent d'abord l'apparence d'un coq (*ctfet serdouk*). Quand celui-ci les aperçut, il battit des ailes; mais, lorsqu'il voulut se jeter sur eux, il se trouva immobilisé par un charme (*mah'koum*). Ils pénètrent plus avant. Ils trouvent un vieillard tout blanc, de la race des génies, couvert d'un linceul, sur lequel était écrit : « Celui-ci est le cheikh Qatsout', le maître de la cachette et de l'argent (1). Ils poussent plus loin et trouvent une lampe ayant quarante becs (2) : Ils s'en emparent. Au moment où ils allaient sortir en l'emportant, le cheikh Qatsout' éleva la voix : « Malheur ! Malheur ! dit-il, personne n'emportera ce trésor jusqu'à la venue des grandes heures ! » (3). A ce moment les magiciens s'aperçurent que leurs aromates étaient épuisés. Aussitôt la colline entière se renversa sur elle-même, ensevelissant les trois Marocains. »

Le trésor de Mimiche a causé bien des déceptions à la gent entreprenante des sorciers. « La colline s'est refermée sur plusieurs d'entre eux ; d'autres, frappés par les génies, ont eu les jambes ou les bras brisés (paraly-

(1) هذا الشيخ قثوط مَوْلَى الكنز والمال.

(2) مصباح بيه ربعين فنديل.

(3) هيهات هيهات حتّى واحد مايدى هذا الكنز غير لغيوم الساعات.

sés) ; d'autres ont perdu la raison ; et combien ont été enlevés et jetés dans le dernier tiers du monde ! Un *ah'kim* (magicien) célèbre, de ceux dont on dit que leur parole glace l'eau, a expliqué pourquoi on ne peut s'emparer de ce trésor. « Son maître (*moula*) est musulman, ses serviteurs sont des mécréants. Ce trésor a été déposé en ce lieu par le Prophète Salomon. La tradition, confirmée par la géomancie (*d'erb errmel*), déclare que nul ne pourra le violer, mais que, à la fin des temps, un tremblement de terre fendra la colline en deux et qu'il paraîtra au jour de lui-même. D'autres prétendent que l'Oued el Kbir, dans une crue violente, emportera la colline et laissera le trésor à découvert. Les habitants du pays en seront enrichis ; si, après cela, un homme veut emprunter de l'argent, on lui dira : « N'étais-tu pas avec nous quand nous avons pris notre part du trésor de Mimiche ? » On raconte aussi, qu'au moment où l'on aura dépensé tout l'argent du trésor, la Goule (1) sortira dans le quartier de la Poudrière ; elle jettera l'épouvante et la désolation dans le pays, puis se réfugiera dans le souterrain qu'occupe aujourd'hui le trésor et y mourra. Le moment de sa mort sera marqué par une inondation qui emportera la moitié de Blida. »

Dans une autre légende, également relative à Sid el Mekhfi, mais ayant trait au Sid el Mekhfi qui se trouve dans le ravin faisant face à la Fontaine Fraîche, non loin du tombeau de Sid el Kbir, le patron de Blida, nous voyons aussi le Siïed défendre son trésor contre un sorcier marocain qu'il garrotte. Alors, dans une sorte de chant de triomphe qu'il entonne devant les assistants, il nous révèle explicitement l'intention secrète qu'a eue la Divinité en lui imposant la tâche de garder ce trésor jusqu'à la fin du monde. « Entendez, vous qui êtes

(1) الـغـولـه ·

doués d'intelligence ; — et entendez, vous qui jouissez des grâces de Dieu : — quand tous les savants viendraient l'attaquer, — quand viendraient ceux qui connaissent les incantations, — ce trésor jamais ne s'ouvrira, — alors même qu'afflueraient les (sept) mondes. — Zel'out'a est le nom de la servante (qui y est attachée), — et son serviteur est Habboub, ô toi qui comprends ! — Je mourrais quant à moi, ici, (s'il le fallait), ainsi que mes enfants, — et les gens d'Allah et la Base, patron du pays. — Ce trésor ne sera traversé (et vidé) ni par un ruisseau ni par un torrent : — il est fortifié par le nom du Tout-Puissant, créateur des êtres qui l'adorent, — et nul ne s'en emparera si ce n'est l'Imam Mahdi, le maître du Pur sang (1). »

L'Imam Mahdi, n'est autre que le Maître de la Grande Date (*moul eloueqt*), plus connu chez les Européens sous le nom de Maître de l'Heure (*moul essâ'a*). Le trésor gardé par le Sid el Mekhfi, voisin de Sid el Kbir, a donc la même destination que celui de Mimiche, qui se découvrira, comme nous l'avons vu, « à la fin des temps ». L'apparition de l'Imam Mahdi doit ouvrir, en effet, la série des signes annonçant la consommation des siècles. A la tête d'une armée composée d'hommes et de génies, il affranchira les Musulmans du joug des Chrétiens ; il établira dans le monde l'unité de religion, en convertissant les hommes de bonne volonté et en exterminant

(1) السمعوا يااهل الفهامَه .·. والسمعوا يااهل انعايم
لوكان ايجيوه اجميع العلامَه .·. واتجيه اصحاب العزايم
ماينحل ذا الكنز ديمَه .·. لوكان اتجيه العوالم
زلعوطة هي الخديمة .·. والخديم هبّوب ياالفاهم
نموت انا اهنا ولاولاد .·. واهل الله والسّاس مولى البلاد
ذا الكنز ماتطعنه لاشعبَه ولاواد .·. امحصّن اباسم العزيز خالق
الاعباد ومايفتحه الا الامام مهدي مولى الجواد

les autres ; il instaurera le règne de la justice islamique. Alors commencera pour l'humanité une période de parfait bonheur que les auteurs musulmans nous décrivent avec des couleurs empruntées à l'âge d'or des Anciens (1). C'est alors que sera distribué aux Croyants le trésor de Mimiche, pour ajouter sans doute les joies de la richesse à leurs autres félicités. Cet argent épuisé, commenceront les convulsions finales de notre monde. L'inondation de l'Oued el Kebir est une réduction locale de la grande inondation annoncée dans certaines eschatologies, comme la sortie de la Goule est la traduction populaire de l'apparition de *la Dabba* ou Bête de l'Apocalypse. Les deux trésors sont donc conservés en vue des mêmes événements prédits pour la fin du monde.

Ils ont aussi la même origine. C'est le Prophète Salomon qui les a réunis l'un et l'autre et en a assuré la conservation. Nous avons cité cette croyance parmi celles qui regardent le trésor de Mimiche. Dans la légende de celui dont nous nous occupons, nous trouvons aussi que « Salomon l'a mis en état de défense (2) ». Salomon, on le sait, avait reçu de Dieu l'empire des génies comme des autres créatures. Il leur distribua les besognes difficiles et il employa « un certain nombre d'entre eux à extraire les trésors de la terre », comme le dit El Qazouini après les commentateurs du Coran. L'imagination populaire s'est appuyée sans doute sur ces données pour créer le type de Sid el Mekhfi, gardien des trésors de Salomon. Elle a attribué aussi un but politique à la création de ces trésors. « Salomon le constitua trésor public » (3), est-il dit dans notre légende, c'est-à-dire qu'il le déclara bien national et que l'emploi n'en est autorisé qu'au bénéfice du peu-

(1) Voir, par exemple, *Le Badaï essohour*, p. 220.

(2) حصّنه اسليمان

(3) جعله بيت المال

ple islamique. Enfin, Salomon disparu, ces gardiens des réserves de la communauté musulmane n'ont pas été abandonnés à eux-mêmes. Ils relèvent du Ghouts du Monde (1). du chef suprême de l'Eglise mystique de l'Islam, lequel, dans son omniscience et son omnipotence, connaît et surveille ces caisses publiques secrètes disséminées dans le monde entier, ainsi que les fonctionnaires invisibles qui y sont attachés. Le Ghouts n'en pourra décliner la responsabilité que le jour où l'Imam Mahdi en aura pris possession. En résumé, certains Sid el Mekhfi, dont les deux que nous avons cités peuvent servir de types, sont des agents de la Providence divine institués par Salomon, préposés à la garde des trésors qui doivent contribuer un jour au triomphe de l'Islam, subordonnés aux Ghouts de chaque époque, et ne devant disparaître qu'après avoir remis leur dépôt entre les mains du Maître de l'Heure.

Bien différent de ce personnage officiel et rébarbatif apparaît notre Sid et Mekhfi des maisons, le bon génie des familles. Celui-ci, loin d'envier aux hommes les richesses qu'il détient, ne demande qu'à les leur prodiguer en échange de quelques grains de benjoin. Combien de légendes en font foi ! Un beau jour on remarque un trou dans le sol de sa chambre ; des lueurs fauves en tapissent le fond, ou une coulée de bijoux semble en avoir jailli, ou bien, l'orifice en est bordée de pierreries, comme celle d'une fourmilière de grains de sable ; ou bien encore, un mur se fend et il en tombe des pièces d'or ou d'argent.

Sid el Mekhfi serait bien marri que l'on boude ses dons. Un jeune couple se refusait à venir habiter dans la maison qu'il lui indiquait. Le mari tombe un jour évanoui près de la t'âqa. Un vieillard se dressa devant lui et, lui reprochant son obstination, l'entraîna sous la terre.

(1) غـوث العـالـم.

« Regarde ! lui dit-il : si Dieu te l'avait accordé, s'il t'avait permis d'obéir à mes suggestions, ce trésor aurait été à toi ! »

Par la voie du songe, il annonce ses faveurs et emploie ses filles à les faire découvrir. « Une bouchère avait adopté deux petites chattes blanches. Une nuit deux fées lui apparurent en rêve et lui annoncèrent un beau cadeau de vêtements et de bijoux. Le lendemain, les deux petites chattes jouaient devant leur maîtresse ; elles vinrent à plusieurs reprises donner de la tête contre un mur bombé qui s'éventra, laissant apparaître une t'âqa, et un gros paquet d'habits lamés d'or et constellés de joyaux. »

D'où viennent ces trésors ? La question ne se pose jamais. Il semble admis de tous que ce sont des héritages égarés, des cachettes d'enfouisseurs disparus, ou des dépôts confiés aux soins du Siïed. Cette croyance est assez forte pour déterminer des actes chez certains. Il y a une vingtaine d'années, El hadj Ahmed El Merkhouf devint propriétaire d'une maison, située au quartier d'Hamalit, au lieu dit les Quarante Saints, près Blida. Il apprit par la tradition qu'un ancien locataire de cette maison y avait caché des sommes fournies par Sid el Mekhfi et que celui-ci l'en avait puni en lui en faisant perdre le souvenir. Il se mit ausitôt à brûler maints parfums pour se concilier le Siïed ; puis, il entreprit des fouilles méthodiques ; il les poussa si loin que sa maison s'effondra aux premières pluies. Mais il avait découvert une marmite (*qodra*) en terre pleine de charbons. Tout le monde croyant voulut voir dans cette marmite le trésor de Sid el Mekhfi « brûlé » malicieusement par lui pour infliger une déception à El Merkhouf ; il n'en restait pas moins que le calcul de celui-ci avait été juste : le trésor de Sid el Mehfi était un magot perdu.

Le récipient consacré qui le contient d'ordinaire est un de ces vaisseaux domestiques où les anciens thésauriseurs, dit-on, serraient jadis leur argent. Il ne s'agit jamais de cassette ou de coffre, rarement d'un souterrain à porte de cuivre, comme à Mimiche, ou d'un caveau de fer (*bit ah'dîd*), d'un rempart de fer (*çour ah'dîd*), comme à Sid el Kebir ; mais d'une marmite (*qodra*), d'une grande jarre (*qost'*), d'une cruche (*qolla*), surtout de cette sorte de cruche qui rappelle l'amphore au pied pointu des anciens et que les indigènes désignent sous le nom de *qolla zerbout'* ou cruche-toupie. C'est dans une qolla de ce genre que Sid el Mekhfi fit, de mon temps encore, présent d'une fortune à un indigène de Blida dont nous avons parlé et qui voulait l'en remercier, comme nous l'avons dit, en ornant sa t'âqa de carreaux de faïence vernissés. La « cruche à l'argent », *elqolla mta' lmâl*, affecte, dans les imaginations, volontiers une forme archaïque.

On ne voit pas dans les récits populaires que Sid el Mekhfi des maisons soit tenu de rendre compte à un supérieur de la manière dont il dispose de son trésor. Quelquefois cependant il s'entoure d'un conseil, pour prendre une décision, et semble alors conçu sur le modèle d'un cheikh de tribu parlant à sa *djem'a*. « Un pauvre taleb de Blida avait été traîné par son propriétaire devant le cadi et expulsé de son logis pour manque de paiement. Il rentrait mélancoliquement chez lui, quand on le consulta pour une entorse : il faisait tous les petits métiers. Ayant gagné six sous dans la circonstance, « Par Allah, dit-il, tant pis pour mes enfants ! Je vais acheter l'huile, le benjoin et les cierges de Sid el Mekhfi, car c'est aujourd'hui mardi ! » Le soir venu, tout éveillé, il vit se réunir le Divan de Sid el Mekhfi (*diouan Sid el Mekhfi*). Un vieillard de haute taille, à la barbe blanche, aux longs cheveux tombant sur les muscles des bras, parlait : « Voilà trente-cinq ans que cet homme est mon voisin et il m'a toujours témoigné de l'affection et une obéissance parfaites. Je veux l'enrichir, si Dieu a

voulu l'enrichir (1). — C'est bien », dit l'assistance. Il donna un ordre. Deux serviteurs apportèrent une grande jarre (*qost'*) pleine d'or. Le lendemain le taleb trouve cette jarre près de son lit à son réveil.

Ce divan de Sid el Mekhfi porte aussi le nom de Divan des Génies (*diouân douk ennâs*), sans doute des génies de la maison, dont Sid el Mekhfi est considéré alors comme le chef. Comme on le voit, ce conseil se tient assez effacé et le Siïed se passe souvent de son assentiment. Les résolutions de celui-ci d'ailleurs ne comportent guère de délibérations. Sa nature simple se compose surtout de deux sentiments qui se réduisent à des réflexes, haine et amour: il ne pardonne pas à ses contempteurs et il ne refuse rien à ses fervents. Le mépris et la prière agissent sur lui automatiquement, le jetant tour à tour dans la méchanceté ou dans la prodigalité, comme nous le montre une légende caractéristique. « Un homme des Beni Salah', nommé Bou Djem'a ou el'Arbi, avait bâti son gourbi sans le savoir sur un rocher au pied duquel habitait Sid el Mekhfi. Il entendait la nuit ses chèvres bêler, s'effaroucher, s'écraser contre la porte, prises de panique. Il en trouva une qui avait la gorge tranchée, sans qu'une goutte de sang eût taché le sol. Il consulta des gens d'expérience qui lui conseillèrent de fumiger son étable. Il y procéda le soir même, veille d'un vendredi. Une jeune fille inconnue passa, qui lui dit : « Nous autres, nous brûlons le benjoin le mercredi. » Il comprit. Le mardi soir suivant, toute sa demeure s'illumina et se remplit de parfums. Il continua ainsi six mardis de suite. Au septième, comme il faisait le tour de son habitation, la cassolette à la main, le rocher fut secoué de bas en haut par un mouvement de nausée, et, éclatant avec le bruit d'un coup de canon, il vomit une cruche (*qolla*) d'or (2) ».

(1) اناحبّيت نغنيه اذا اغناه الله .

(2) اتبوعت من التحت رمات قله الذهب .

Voilà un Sid el Mekhfi qui fait bon marché de son trésor : il le livre pour quelques gestes d'adoration. Est-il bien de la même espèce que celui dont nous avons donné le chant de défi, et qui se déclarait prêt à mourir avec tous les Hommes d'Allah du pays plutôt que de se laisser ravir le sien ? Quoique la croyance populaire les désigne l'un et l'autre sous le même nom, elle ne les confond pas ; elle les distingue même nettement à sa façon, faisant d'ordinaire du dernier un nègre et du premier un blanc. La couleur noire, en l'occurence, marque la servitude, la consigne aveugle, la méchanceté ; la couleur blanche, au contraire, symbolise la liberté, la générosité, la bienveillance. La légende les différencie aussi par leur titre ; elle appelle l'un Gardien de trésor (*assâs el kenz*), l'autre Maître ou Possesseur de trésor (*moul el kenz*). La fonction de *l'assas* le rapproche des sombres génies des souterrains et des mines, parmi lesquels nous avons vu que Salomon a été le chercher ; celle de *moula* l'apparente plutôt aux débonnaires petits dieux de la maison dont nous avons jadis parlé. Leur crédit non plus n'est pas le même, ni en étendue ni en importance. On ne s'inquiète guère de Sid el Mekhfi, gardien de trésor, que dans les légendes de sorciers ou dans les milieux où se ressassent les rêveries millénaristes. Son utilité apparaît trop générale et lointaine. Au contraire, le Dispensateur de trésors jouit toujours de l'actualité, intéresse le particulier, hante l'imagination des petites gens, un peu comme le gros lot chez nous. Sa popularité est bien enracinée, bien vivante. Que dans un café l'on parle de la fortune rapide d'un coreligionnaire, on recourra d'abord pour l'expliquer à l'intervention de l'Enrichisseur occulte : il se trouvera toujours quelqu'un pour s'écrier : « Que Dieu fasse miséricorde à Sid el Mekhfi ! (1) ».

(1) الله يرحم سيد المخفي .

Les plus islamisés croient à son activité, quelque peu hétérodoxe pourtant, se contentant de la plier aux décrets éternels d'Allah. Un lecteur du Coran de Blida me racontait ses souvenirs d'enfance. « Mon père (c'était un maître d'école enseignant le Livre Saint), avait alors une femme qui, depuis notre entrée dans la maison où nous habitions, n'avait jamais manqué de fumiger le coin de Sid el Mekhfi avec du benjoin et du bois d'aloès et d'y tenir une petite lampe. Une nuit, je restai seul avec ma sœur ; nous ne dormions pas ; nous entendîmes comme un coup de fusil dans ce coin, nous eûmes tant d'effroi que nous en poussâmes des cris. Nous restâmes, depuis, bien des années encore dans cette habitation, puis nous déménageâmes. Un homme du nom d'El Boukri la loua. Il y passa quelques mois seulement et l'acheta; quelques mois encore, et il en achetait une autre. Aujourd'hui il possède une fortune de cinquante mille francs ! » Et, faisant un retour sur sa pauvreté, il ajoutait le proverbe : « Travaille, guignard, pour le veinard qui dort, et toi, mange le fruit de ce travail, bon vivant ! (1). Tel était l'ordre écrit de Dieu. Sid el Mekhfi n'enrichit de ses dons que ceux qu'Allah en a enrichis de toute éternité. »

Pour les hommes, — devant qui, dans la société indigène, se pose exclusivement le problème de l'existence, — Sid el Mekhfi est avant tout un génie de l'or et de l'argent qui, tantôt d'un seul coup, met à l'abri du besoin ses privilégiés, et, tantôt par des grâces mesurées, mais quotidiennes, alimente le budget des petites gens. Les milieux féminins, au contraire, sans méconnaître toutefois les bienfaits du Dispensateur des trésors cachés ni du Pourvoyeur de leur table, suivant la pente naturelle de leurs préoccupations particulières, voient davantage

(1) اخدمها ياالتّاعس للنّاعس اوكولها ياالمَسْتْراح .

en lui une sorte de dieu nuptial et génétique, dont la sollicitude s'étend sur toutes les phases de leur vie matrimoniale depuis les négociations des fiançailles qui en sont le prélude jusqu'aux épreuves de l'enfantement qui en forment le couronnement. Il marie la fille de la maison et veille à la fécondité de son union. Nous donnerons un passage d'une légende blidéenne où ce rôle nous semble nettement résumé. Une jeune fille en âge de mariage dit un jour à sa mère : « Demain, s'il plaît à Dieu, c'est moi qui allumerai la lampe de Sid el Mekhfi et lui brûlerai ses parfums. » Elle le fit. Elle rêva que des rafales de vent tombaient sur sa lampe sans pouvoir l'éteindre. « Je me vis moi-même, racontait-elle, en costume de mariée. Un vieillard me couvrait du pan de son burnous. Il me sembla qu'il me déposait dans une maison toute resplendissante d'or. Il m'y fit asseoir, puis se retira ; enfin, il revint en m'apportant deux jolis agneaux blancs. » C'est ainsi que les femmes se représentent les bons offices de Sid el Mekhfi : il protège le flambeau vacillant de la jeune fille, symbole de son bonheur, lui ménage un bon établissement au sein du confort ou de l'opulence, enfin, lui assure les joies de la maternité. Il est admis comme une vérité d'expérience (*tedjriba*) que la femme qui songe au mariage consulte avec profit Sid el Mekhfi. Elle n'a qu'à lui offrir de sa main les parfums qu'il aime dans la nuit qui lui est consacrée et le bon Siïed ne manque pas de faire défiler sous ses yeux avec exactitude les événements à venir de sa vie conjugale. « Après avoir déposé du *baghrir* (sorte de gâteau) et brûlé des aromates dans l'aile de la chambre où se tient Sid el Mekhfi, nous nous couchâmes, ma mère et moi, dans l'autre aile. Je me vis mariée, trônant dans la cérémonie de la *teçd'ira* (présentation), toute couverte d'or, au milieu de quatorze jeunes mariées de l'année. En face de moi, au fond de la pièce, un vieillard souriait en me regardant. Alors, je vis apparaître, dans mon songe,

mon mari en personne, l'homme que je devais épouser et que j'ai effectivement épousé. Il me présentait deux garçons dans sa main droite et deux filles dans sa main gauche ; et c'étaient les enfants mêmes que j'ai eus avec lui; car j'ai vu se réaliser depuis tout ce que j'entrevis alors dans mon songe. »

Sid el Mekhfi annonce d'autant plus sûrement l'avenir qu'il le modèle un peu à sa fantaisie. Il marie selon son gré la fille de la maison. Il lui choisit le parti qui lui semble le plus avantageux, et, si quelque obstacle surgit, il sait combiner de petites intrigues aux éléments quelquefois profanes et le plus souvent religieux, qui plient le plus naturellement du monde les choses et les hommes à ses desseins.

« Il y avait dans la montagne (qui domine Blida), une fille de quinze ans, nommée H'asni, dont les parents avaient toujours servi Sid el Mekhfi avec dévotion. C'étaient de petites gens, fort misérables. Une nuit, Sid el Mekhfi se dressa en songe devant la mère d'H'asni et lui dit : « Nous avons résolu d'envoyer H'asni à Blida et de l'y marier. Dieu va essuyer vos larmes (1) ». Quelques jours après, H'asni entrait en mariée dans Blida. Elle était la femme d'un vieillard fort riche, du nom de Mohammed ben H'adjdji, qui avait quatre-vingts ans. Un jour Ben H'adjdji dit à H'asni : « Permets-moi de t'interroger : y a-t-il chez vous un ouali enterré ou quelque chose de semblable ? — Raconte-moi d'abord ce qui s'est passé de votre côté, dit H'asni ; je te dirai après ce qui est arrivé chez nous.— Quand j'eus perdu ma femme, mère de mes enfants, raconta Ben H'adjdji, ses parents me dirent : « Ce que tu as de mieux à faire, c'est de te

(1) رانا حبّينا نبّعثوا حسني للبليدة انزّوجوها راه ربي يمسح الكُم ادْمُوعْكُم .

remarier. — Oui, leur répondis-je, qu'Allah me donne une femme qui prenne soin de mes enfants ! » Cette même nuit, nous dormions, lorsque nous vîmes se dresser devant nous un lion. Ce lion se mit à ronronner, en nous poussant devant lui jusqu'au douar où vous habitiez. Quand nous approchâmes, nous entendîmes une voix d'enfant crier : O H'asni ! O H'asni, notre amour ! » Mieux encore, à la première question que nous posâmes, on nous dit : « Vous venez demander la main d'H'asni.» Ces présages et ce nom m'ont conquis. — Pour nous, dit H'asni, nous avions chez nous une vieille bâtisse en ruines dont seuls les murs étaient restés debout. C'était la demeure d'un Seigneur, que l'on appelait Sid el Mekhfi. Nous lui offrions des aromates la nuit (veille) du mercredi. Nous avons vu là souvent des manifestations extraordinaires (1). La nuit *du Grand henné*, qui précéda le jour où je devais venir ici en épousée, j'étais soucieuse, je me demandais qui allait me conduire hors de mon sol et de mon pays, de ma maison que je ne devais plus voir, lorsque, après la cérémonie du henné, je m'endormis un moment. Je me vis alors montée sur une mule, sur laquelle on avait dressé une coubba (le palanquin où l'on transporte la mariée) et, dans cette coubba, me tenant compagnie, était accroupi un lion. Toute tremblante, dans ce songe, je voulais crier, mais je ne le pouvais ; enfin, mon compagnon étendit sur moi un burnous vert (comme le père qui conduit sa fille hors de chez lui, le jour du mariage). Alors, brusquement, la coubba se détacha du dos de la mule, et, s'envolant à travers les airs, elle vint me déposer dans la cour de la maison où nous sommes. A ce moment, je me réveillai et appelai ma mère. « Ce lion, me dit-elle, c'est Sid el Mekhfi ; il est avec nous et avec toi. Il t'accompagnera

(1) شُفْنا فيه شوفات اكْبَارْ.

et étendra sur toi son burnous et c'est bien là le *burnous de la protection* (*dak bernous esteur*) que les jeunes femmes poursuivent de leurs vœux (1) ».

On a dit que la Fatalité était le personnage principal de certains drames antiques : dans les diverses scènes que nous offre cette légende, Sid el Mekhfi en joue le rôle prépondérant. Il inspire, n'en doutons pas, la conversation qui suggère à l'octogénaire l'idée de se marier. En personne, il dirige les recherches de celui-ci vers celle qu'il lui destine. Par le moyen de présages, il détermine sa résolution au moment voulu et fait naître en lui l'amour. De leur côté, la prétendue et sa famille se montrent encore plus passives que le prétendant et elles se conforment simplement au mot d'ordre que leur a donné le Siïed en apparaissant à la mère. Psychologie simplifiée, pourraient croire nos romanciers européens ; point du tout, elle est en harmonie parfaite avec le milieu. Combien d'Hasni, s'abandonnant à la Providence, montent sans hésiter dans le palanquin enchanté de Sid el Mekhfi pour être déposées par lui, soumises et confiantes, auprès des époux qu'il leur a choisis et qu'elles n'ont jamais vus !

Comme le mari, le contrat doit être aussi à son goût. Un tuteur vient de marier une orpheline. « Un vieillard chenu, vêtu d'un caftan vert, surgit en rêve devant lui. « Tu as donné Ed'd'aouïa, lui dit-il. Mais nous, de notre côté, nous ne voulons pas qu'elle parte. Il faut qu'elle habite ici ! » Notre homme, au milieu de la nuit, va communiquer cette condition nouvelle aux intéressés.

Les cérémonies du mariage doivent être présidées par Sid el Mekhfi, ou par les filles de Sid el Mekhfi quand les convenances en excluent la présence des hommes. Un prétendu s'étant refusé à habiter la maison que lui assi-

(1) C'est la formule consacrée par laquelle les femmes demandent un mari à la divinité ; « Donnez-moi un burnous de protection ».

gnait Sid el Mekhfi, celui-ci s'est abstenu d'assister à ses noces. Le jeune marié est frappé d'impuissance, si bien que, homme le jour, il se trouve femme la nuit. « Nous voulons bien te pardonner, lui dit en songe Sid el Mekhfi, mais il faut recommencer, sur nouveaux frais, les cérémonies nuptiales en l'honneur de notre fille ; elle sortira une seconde fois en mariée de chez nous, et c'est moi qui la conduirai jusqu'au seuil sous le pan de mon burnous. » La nuit du grand henné venue, la mariée voit deux jeunes filles d'une merveilleuse beauté descendre de la niche de Sid el Mekhfi. » Ce sont elles qui, dans la chambre où s'ouvre cette niche, attachent le henné, chantent le *teqdam* ou chant consacré, fournissent le repas particulier de la mariée et la servent, l'assistent enfin, l'une à sa gauche, l'autre à sa droite, pendant toute la veillée du mariage. Les invitées murmuraient : « Comment *Erqia*, qui est entrée déjà chez son mari, doit-elle une seconde fois remplir les observances des noces ? » Alors une des jeunes inconnues parla : « Nous autres, nous n'y étions pas présentes et, aujourd'hui que nous sommes venues nous divertir à cette fête, nous avons voulu que l'on fît une noce nouvelle. Quoi d'étonnant à cela ? Allah nous laisse dans les fêtes nuptiales continuer à nous divertir et nous nous y divertirons jusqu'au jour de la Résurrection ! » (1). Cette fille de Sid el Mekhfi, en tenant ce langage, ne faisait que revendiquer le droit que reconnaît la croyance générale aux génies domestiques et qu'Allah lui-même leur a conféré, dit-on, jusqu'à la fin des temps, de bénir par leur présence les mariages célébrés dans les familles auxquelles ils sont attachés.

(1) احنا ما احضرناشي واليوم كي جينا نزهاوا بي هذا العرس حبينا عرس اخر واش كان الله ايخلينا بي الاعراس نبغاوا زاهيين غير الى يوم القيامه واحنا زاهيين .

La même légende nous montre Sid el Mekhfi déclarant qu'il voulait conduire lui-même la mariée jusqu'au seuil de la maison, sous un pan de son burnous. Il fait allusion dans ce passage à une de ses prérogatives les plus significatives. Il faut savoir que l'indigène de la Mettidja, qui marie sa fille, quand vient le moment où la jeune mariée doit quitter le domicile paternel, étend sur sa tête le pan de son burnous ou, comme on dit, la couvre de son aile (*djnâh'ou*) (1) et la mène ainsi jusqu'à la porte de la rue où il la livre aux représentants du mari en disant : « Voilà le dépôt qui vous appartient. Que Dieu embellisse (l'avenir) ! » Ce geste symbolique, de l'aveu des gens du pays, signifie que la mariée sort de la protection (*demma*) paternelle pour entrer sous celle du mari, et que le père fait abandon de ses droits en faveur de ce dernier. Il est remarquable que Sid el Mekhfi ne manque pas dans les légendes d'accomplir ce rite traditionnel toutes les fois que la fille de la maison où il réside se marie. L'on ne peut douter que, dans l'esprit des conteurs de ces légendes et de leurs auditeurs, Sid el Mekhfi ne soit considéré comme le véritable chef de la famille, le commandant de la ferme, *râïs elh'ouch*, dans les campagnes, le préposé à la maison (*qâïm beddar*), dans les villes, et, ici comme là, suivant une vieille métaphore toujours usitée, la poutre faîtière, le *gont'as*, de la demeure familiale. Ce ne serait pas assez de voir en lui un protecteur miraculeux d'une enfant abandonnée ou le tuteur providentiel d'une orpheline : du vivant même du père et en sa présence, il exerce naturellement, sans avoir l'air de l'usurper le moins du monde, ce droit suprême de l'autorité paternelle. « Sur le soir, dit notre légende, on vit le père de la mariée la tenir d'une main,

(1) Voir pour cette coutume le chapitre de « La Mariée quittant la maison paternelle pour le domicile conjugal », p. 72, dans mes *Coutumes, Institutions, Croyances*, liv. du Mariage (Jourdan, 1913).

tandis qu'un vieillard à la tête voilée la tenait de l'autre. Celui-ci avait jeté l'aile de son burnous sur la tête de la mariée. Lorsqu'il arriva à la porte de la maison (il s'évanouit et) l'on ne put savoir où ce vieillard était passé (1) ». L'officiant coutumier de la cérémonie descend au rang d'acolyte quand le personnage mystérieux dont il est parlé ici prend fantaisie de s'y mêler, parce que le père selon la chair doit céder la préséance en toute occasion au Père spirituel de la famille.

Sid el Mekhfi mérite d'autant mieux ce titre, que non seulement, comme nous l'avons vu, il protège, nourrit et marie les enfants, mais encore qu'il les fait naître. Combien de femmes stériles ont dû la fécondité à la régularité du culte qu'elles lui rendaient ? D'autres ont trouvé en lui un recours, qui ne mettaient au monde que des enfants morts-nés ou destinés à mourir en bas-âge. « Sa progéniture ne vivait pas. Tout ce qu'elle enfantait mourait. Une veille de mercredi, elle brûla des parfums et s'endormit. Elle voit deux beaux petits enfants portant un bébé... Que béni soit Celui qui l'avait créé et fait pousser ! Ils le portaient entre eux sur un siège d'or. Ils viennent le déposer devant elle. « Prends, lui dirent-ils, toi qui passes tes jours à pleurer à cause de nous. » Ils lui tendirent ensuite un lingot d'or et lui dirent : « Essuye les larmes que te fait verser le désespoir de ne pas avoir d'enfant. » Et voilà qu'elle conçut et mit au monde un garçon.... Que béni soit Celui qui le créa et le fit grandir ! »

Sid el Mekhfi compatit au chagrin du père de famille qui voit sa lignée interrompue faute de rejeton mâle. « Un de ses zélateurs n'avait qu'une fille; son esprit ne

(1) وامع المغرب ايشوفوا في بابات العروسه شادها من يد اوشيخ امغمغم شادها من يد وداير اجناح برنوسه اليها الا حتى الباب الدار ما عرفوا ذاك الشيخ وين ادخل .

nourrissait qu'une ambition, celle de laisser son bien à un garçon. Malheureusement sa femme était un peu vieille. Cependant un soir, celle-ci vit chez elle, près du puits, une négresse qui lui dit: « Nous voudrions bien, n'est-ce pas ? voir naître chez nous un garçon ? » Et, à partir de ce jour, toutes les fois qu'elle se rendit au puits, elle remarqua un petit agneau qui venait jouer autour d'elle. Une nuit sa fille rêva qu'un vieillard, qui tenait dans ses bras un agnelet naissant, le déposait entre sa mère et elle, en lui disant: « Veille sur lui, aide ta mère à l'élever. » A son réveil, elle raconta son songe à ses parents. Le père en comprit le sens caché. « Je dois t'avouer, dit-il à sa femme, que je ne pense qu'à un garçon : sans doute Dieu va-t-il me donner ce bonheur. — De mon côté, lui répondit-elle, je vois toujours, près du puits, un agneau qui me fait fête. Il y a là certainement un présage pour nous. » Elle accoucha d'un enfant de huit mois beau comme un enfant d'un an. Et, dans la nuit de son octave, le vieillard qui l'avait annoncé apparut à son père et lui dit :« Appelle-le El Mekhfi. »

On a remarqué le rôle d'annonciateur ou de précurseur attribué à l'agneau du puits dans notre légende. C'est l'habitude, semble-t-il, de Sid el Mekhfi d'user d'un signe de ce genre (on appelle ce procédé une indication, *ichâra*) aux yeux des femmes auxquelles il assure la maternité. Il leur envoie un animal symbolique qui présente toujours le même sexe que l'enfant qui leur naîtra et aussi certains traits de ressemblance, peu perceptibles pour nous, mais conformes aux traditions de la littérature populaire. Celui-ci reste attaché aux pas de la future mère aussi longtemps que dure la grossesse et s'évanouit mystérieusement le jour où vient au monde l'enfant qu'il représente. De l'aveu de l'indigène qui nous a conté la légende que nous allons donner, cet animal miraculeux n'est autre que le *qrîn* de l'enfant, appelé aussi le frère de l'enfant (*khou*), c'est-à-dire, suivant la croyance générale, le petit génie qui naît avec l'enfant et mourra avec lui. Il apparaît au moment où la conception est accomplie ; il disparaît au moment de l'accouchement ; mais, s'il devient alors invisible, il n'en subsiste pas moins, et il peut se montrer à nouveau dans les grandes circonstances.

« Dans le ravin d'*Elmeftah'* (*cha'bet elmeftah'*), sur la route de Blida à Dalmatie, vivait jadis un vieillard sans enfants. C'était une âme religieuse, de celles dont on dit qu'elles ont foi même dans l'arbre et la pierre (1). Un jour qu'il récitait son chapelet dans son verger, un mendiant, qui s'appuyait sur un bâton vert, vint lui dire : « Salut, l'adorateur de Dieu (*ela'bed*), je suis à jeun. » El A'bed lui servit le fond d'un pot de lait aigre et un petit pain. Le mendiant les fixa un instant et voilà que le lait monta dans le pot et que le petit pain devint une grosse miche. L'inconnu prit le pain et le partagea en sept. « Est-ce assez ? dit-il à El A'bed — Merci », dit l'autre, sans bien comprendre, mais devinant quelque bienfait caché de ce faiseur de miracles. Un jour, sa femme était assise dans le parc à bestiaux (*mrâh'*), lorsque une petite hase blanche y entra, se jeta dans son sein et, glissant la tête sous ses voiles, lui saisit les mamelons avec la bouche et les téta. Quelques jours après, la femme d'El A'bed constata qu'elle était enceinte. La petite hase resta dans la maison jusqu'à la nuit où leur naquit une fille. Elle partit alors, nul ne sut où (2). Plus tard, vint encore un autre mendiant qui partagea le pain en six. Une autre petite hase blanche se montra et El A'bed eut une autre fille. Bref, cette série de faits se renouvela sept fois, sans varier, et notre homme compta sept filles. Alors, il dit en lui-même : « Si Dieu voulait encore me montrer sa

(1) ينوبوا حتّى بالصجرة والحجرة .

(2) راحت بي حالها لا من أمرقها وين .

bonté en me donnant un garçon ! » Cette nuit-là, il eut un songe. Il vit un vieillard assis dans une chambre orientée vers l'est. Il reconnut une maison qu'il possédait à la ville, rue du Caïd Dira (1). Ce vieillard tenait dans ses bras sept gazelles mâles ; un cierge brûlait à sa droite et un autre à sa gauche. « Si tu veux des garçons, viens habiter ici ; je te donnerai les sept que voici ! (2) » dit-il. El A'bed vint s'établir dans sa maison de la rue Caïd Dira. Quand il y entra, il entendit des ululations étouffées qui partaient de la chambre de l'Est. Sa fille aînée y rencontra une hase blanche qui l'accueillit avec des démonstrations d'amitié. Cette hase n'était autre que celle qui avait assisté à sa naissance (3).

Sur ces entrefaites, la femme d'El A'bed mourut. « Toutes les indications (*ichârât*) que j'ai reçues jusqu'à présent, pensa celui-ci, se sont trouvées exactes. Il reste l'indication des gazelles mâles. Sept garçons naîtront-ils vraiment chez moi ? Dieu le sait ! » Un vieillard se présenta devant lui cette nuit-là. « Nous t'avons donné notre parole, lui dit-il. » El A'bed épousa une fille vierge. Dès le premier mois de son mariage, il entendit une gazelle s'ébattre dans l'appartement. Et la nuit où la gazelle entra chez lui fut celle où sa femme conçut et cette gazelle y resta à folâtrer jusqu'à la nuit où sa femme mit au monde un garçon (4). Dans celle de l'octave enfin, il vit encore le vieillard qui avait l'habitude de lui apparaître. « Le nom de cet enfant, lui dit-il, sera celui de Mahomet, qu'Allah le bénisse ! mais le second portera mon nom ; les autres, à ton goût ! Demande à ta fille

(1) Sur l'emplacement du Collège actuel.

(2) نعطيك هذوا بي سَبْعَه .

(3) اتكون هذه الارنب هي الى حضرت لها للزيادة .

(4) وايكون ليلت الي ادخل ليهم الغزال ذيك الليله جلت بافي ثم يلعب عندهم حتى ليلت الي زيدت اولد .

aînée ta tabatière demain matin. » Il se trouva que la tabatière était pleine d'or. Il eut ainsi sept garçons, dont chacun naquit avec sa dotation (1).

On rencontre assez fréquemment des indigènes portant le nom d'El Mekhfi, surtout dans les montagnes qui bordent la Mettidja, chez les Beni Salah, les Mousaïa, les Soumata, etc. Il faut voir en eux autant d'enfants du miracle. Leurs coreligionnaires les appellent des achetés (*mechriîn*) : ils veulent faire entendre par là qu'ils ont été donnés par le Saint à leurs parents en paiement d'un culte assidu ou en échange d'une victime promise. Les marabouts qui essuyent les larmes des femmes stériles ne sont pas rares : Sid el Mekhfi occupe parmi eux un rang distingué, si l'on en juge par le nombre des individus marqués à son nom.

Il dépasse d'ailleurs les donneurs d'enfants, ses rivaux, par sa spécialité d'accoucheur. On invoque son assistance surnaturelle dans les douleurs de l'enfantement. On dit, dans les campagnes et aussi dans les villes, que son bâton vert est doué d'une vertu singulière : la femme en mal d'enfant qui s'appuye sur ce bâton, au lieu de tirer sur la corde en usage dans le pays, ne sera sujette ni aux souffrances habituelles, ni aux complications accidentelles. Cette tradition a donné naissance à une coutume. A Blida, faute sans doute de savoir où trouver ce bâton secourable, les matrones vont volontiers emprunter le sceptre en bois vert (*okkaza khed'ra*), que le prédicateur de la mosquée tient à la main en montant dans sa chaire pour le prône du vendredi. Le muezzin ou l'imam, de mon temps, ne dédaignaient pas les petits profits que justifiait la charité, et ils se seraient fait scrupule de décevoir les espérances, qu'ils partagaient sans doute, des accoucheuses à bout d'expédients. Cependant, celles-ci, malgré leur foi, ne voyaient dans leur démarche qu'un pis aller. Elles

(1) زاد ابخـيـره .

croyaient aux miracles du légendaire spécifique plus qu'à ceux de son moderne succédané. Autrefois, une sage-femme qui était digne de ce nom, savait se procurer le bâton de Sid el Mekhfi. Telle cette Zeïneb, qui vivait au milieu du siècle dernier et dont la renommée s'est conservée jusqu'à nos jours.

La maison d'Esbi', dans la rue Abdelqâder, à Blida, était jadis un gourbi isolé qu'habitait une vieille nommée Zeïneb. Celle-ci jouissait de la réputation de sage-femme émérite ; « sa main était bénie pour recevoir l'enfant » (1) : elle vivait, disait-on, en tête-à-tête avec Sid el Mekhfi. Un jour, un homme, dont la femme ahanait sur la corde de torture, étant entré à l'improviste chez elle, la surprit « peignant un vieillard blanc comme la neige et dont les longs cheveux s'étalaient sur les genoux de la peigneuse ». A sa vue, le vieillard s'enfuit. L'homme l'entendit grogner longtemps, il n'aurait pu dire où ; c'était le bougonnement du chameau qui blatère. « Eh quoi ! mon fils, lui dit Zeïneb, tu violes le secret (2) » Cependant, elle le suivit chez lui, mais, ne parvenant pas à accoucher la femme, « Zeïneb se leva, gagna son logis et en revint avec un bâton vert (*okkaza khed'ra*). « Prends-le dans ta main », dit-elle à la parturiente. Dès que celle-ci eut mis la main sur le bâton, l'enfant tomba. S'adressant alors aux assistantes « Ceci, dit l'accoucheuse, je l'appelle El Mekhfi (3) ». Elles comprirent que c'était le bourdon de Sid el Mekhfi, ce bâton vert sur lequel il s'appuye, en tout pays, quand il apparaît en songe... Des femmes un jour se dirent : « Il faut nous rendre chez Iemma (maman) Zeïneb pour voir si le bâton de Sid el Mekhfi est déposé chez elle ou d'où elle le tire. » Mais un

(1) يدها مبروكه للتّقْبال .
(2) تكشف باستر .
(3) هـذا انا انسميـه المخفي .

bouc noir vint en grommelant au-devant de leur groupe et il les chargea si résolument qu'elles s'enfuirent en trébuchant les unes sur les autres. On raconte que, jusqu'à l'époque où le gourbi de Iemma Zeïneb fit place à la maison actuelle, on voyait un grand bouc noir en sortir, en plein midi et venir s'accroupir au milieu de la cour, la face tournée religieusement vers la Mecque (1) ».

On peut expliquer l'idée de mettre un bâton dans les mains d'une femme en couches par la croyance aux mauvais génies qui retardent la venue de l'enfant. La bédouine arme son bras pour écarter leur troupe dangereuse de la même façon que son mari se défend contre ses ennemis de la forêt ou de la nuit. Mais il ne faut pas voir dans ce bâton une simple matraque : il emprunte un caractère religieux, capable d'imposer aux malins esprits, à ce qu'il est en même temps un objet sacré, comme la crosse de l'office du vendredi, ou une relique, comme le bourdon d'un saint. Il est enfin doué de vertus magiques qu'il doit à des superstitions naturalistes vivaces. On remarquera qu'il nous est toujours donné comme vert ou de couleur verte. Ce rameau verdoyant représente l'arbre vivant, lequel est un symbole de la fécondité, et dont la sève s'assimile au principe de la vie. Pourquoi Sid el Mekhfi se montre-t-il toujours avec son bâton vert dans la légende ? Pour la même raison qu'il est adoré souvent à la campagne dans un arbre vert et que toujours son culte est associé à celui des plantes de quelque façon. Il apporte à la ville son attribut des champs. Il n'abandonne pas l'emblème de sa puissance créatrice, et celui-ci opère sur tout ce qu'il touche. Si le bâton de Sid el Mekhfi facilite les accouchements, c'est que cet ouali devient dans la maison un génie de la natalité, se souvenant que dans les jardins il est celui de la végétation. Ces deux conceptions sont connexes dans l'esprit de ses zélatrices.

(1) يخرج في انهار قايلي قاعد مستقبل للقبلَه ؟

La figure du bouc, sous laquelle il apparaît finalement chez notre sage-femme, — une de ses métamorphoses préférées, comme nous l'avons vu, — lui confirme le même caractère de génie de la génération que lui attribue son bâton vert. L'animal satanique de notre Moyen-Age incarne toujours dans la Mettidja un esprit bienfaisant. La chèvre n'y est pas seulement la vache du pauvre, elle fournit leur lait, leur viande de boucherie et leurs bêtes de sacrifice aux plus aisés. On y entend le mot du Prophète la recommandant aux soins des fidèles, parce qu'elle a sa place « dans le bétail du Paradis (1) ». Le bouc, de son côté, a sa majesté naïve et quasi patriarcale ; il jouit du prestige en grande partie surnaturel qui s'attache au mâle dans les milieux pastoraux, au taureau chez nous, au bélier sur les Hauts-Plateaux, au chameau étalon dans le Sahara. Le mot *fh'al*, comme on peut le voir dans les dictionnaires, réunit à l'idée de reproducteur celles de fort, de brave, d'essence, cœur et axe des choses, de prince de la collectivité, etc. Le bouc est bien tout cela aux yeux de nos campagnards : engendreur et chef du troupeau, il le crée et le fait vivre de sa *baraka*. On comprend que l'imagination populaire l'assimile à Sid el Mekhfi. Celui-ci aussi guide, nourrit, protège la maisonnée ; il s'en fait le centre et le porte-bonheur, et, à sa façon, le père : il régit les amours, préside aux mariages, aide aux accouchements ; il est la cause transcendantale — la cause efficiente aux yeux des croyants, — de la perpétuation de la famille, son *fh'al* spirituel, son générateur mystique.

Il remplit aussi un rôle moral important dans le ménage. Il y fait régner la justice avec presque autant de soin que la fécondité. Témoin intime de la vie conjugale, il juge la conduite de chacun des époux et prend

(1) من دوابّ الجنّة .

parti pour celui qui, remplissant ses devoirs, se voit lésé dans ses droits. Dans la maison (préciésment) de Zeïneb, vivait de mon temps, un sergent de tirailleurs retraité, dont les paroles amères et injurieuses rendaient la vie dure à sa jeune femme. Celle-ci n'avait jamais manqué de brûler les parfums du mercredi, de blanchir les murs et de tenir la maison propre. Un jour, après une scène violente, elle s'écria assez haut pour que les voisins l'entendissent : « O Sid el Mekhfi, si je suis en grâce auprès d'Allah et de toi, qu'Allah me sépare de ce brutal le plus tôt possible. S'il me répudie, eh bien, au lieu de te blanchir à la chaux comme tout le monde, j'achèterai de la couleur verte et rose et j'en peindrai ta place. Mais s'il ne me répudie pas, je ne te brûlerai plus de parfums. » Trois jours après, notre sergent, en rentrant chez lui, se prit de querelle avec elle, et, dès les premiers mots, prononça la formule de la répudiation définitive de manière à être entendu des voisins. Sur-le-champ, il emporta son mobilier et elle resta libre avec tout son douaire. Une nuit, Sid el Mekhfi se dressa devant elle : « Nous avons coupé la corde, lui dit-il, nous sommes débarrassés de celui-là. Il y en aura encore une autre qu'il faudra couper aussi. Après quoi, nous bâtirons pour de bon et nous aurons des enfants. » En effet, elle se remaria et divorça une autre fois ; elle se remaria encore et maintenant elle est à Douéra, mère de famille. « L'héroïne de ce récit, une kabyle arabophone, affirmait son authenticité ; sa sœur, de qui nous la tenons, son beau-frère, un blidéen, porteur du Coran, fortement islamisé, n'y voyaient aucune invraisemblance : dans ce milieu, moitié campagnard, moitié citadin, Sid el Mekhfi protège, soutient, délivre au besoin l'épouse injustement maltraitée.

Il manifeste bien un peu de préférence pour les femmes, qui lui sont plus fidèles que les hommes ; cependant, il les morigène et les châtie même, quand elles ont

tort. Une femme acariâtre, qu'il a corrigée de son travers, raconte ainsi sa conversion à son mari : « Je dormais, — et Dieu ne dort pas ! — quand s'avança vers moi un vieillard chenu, dont la barbe tombait jusque sur sa poitrine. « Demain, me dit-il, je veux que tu demandes pardon à ton homme. Ton mari est en faveur auprès d'Allah et auprès de nous (1) ». Je remarquai alors deux autres personnages, tenant à la main chacun une épée, debout à tes côtés, veillant sur toi comme deux gardiens. » Une autre, d'un caractère hargneux, est visitée un jour par une fille de Sid el Mekhfi sous la figure d'une de ses voisines. « Erqia, lui dit celle fille, qu'as-tu donc à crier toujours contre ton mari ? Il y a bien une raison à cela — Et laquelle ? — C'est sans doute que jamais tu ne brûles de parfums ! (2) — Vous vous mêlez de ce qui ne vous regarde pas ! ». Tout à coup sa mâchoire se convulsa et elle resta frappée de mutisme et défigurée par une contorsion de la bouche. » Ainsi, si l'on en croit cette légende, le mauvais caractère dans la femme est incompatible avec la dévotion à Sid el Mekhfi ; et celui-ci corrige l'humeur querelleuse par des peines corporelles, quand il ne peut la combattre par son influence religieuse.

Il réprime de façon analogue les négligences de la maîtresse de maison. Malheur à la paresseuse qui laisse s'accumuler les balayures dans son intérieur. Il défend l'accès des appartements aux animaux impurs, aux chats, aux chiens, à la volaille. Naguère les campagnards et leurs bestiaux avaient la même chambre à coucher et les citadins enfermaient leur âne dans leur vestibule : Sid el Mekhfi a mis fin à ces promiscuités. Il recommande la propreté (*nqâ*) (3), la déalbation, moitié rituelle,

(1) زوجك محبوب عند الله وعندنا .
(2) يمكن ماكيش اتبخرى .
(3) انـقـا .

moitié hygiénique, de son coin et de toute la maison (1). La ménagère qui tient à lui plaire a toujours sous la main le vase de lait de chaux et la balayette en palmier-doum, pour rafraîchir le badigeon éblouissant des murs, à chaque fête publique ou privée.

Comme le chaulage des maisons, qui en est la purification, il recommande l'ablution, qui est celle de leurs habitants. A l'imitation du Coran, il impose la propreté du corps à titre de devoir religieux. Et, de fait, nulle femme n'oserait s'approcher de sa niche ou de sa chambre en état d'impureté légale. Il distingue d'ailleurs parmi les souillures majeures celles qui s'aggravent de péché ; il tient en particulière horreur l'ordure physiologique et spirituelle que « l'on rapporte de l'extérieur », « la grande immondice des amours coupables (2) ». L'adultère de la femme et le dévergondage du mari sont bien les crimes les plus sévèrement traités de son code. Mais, il condamne d'autres défauts encore, qui ne laissent pas d'être funestes à l'union conjugale. Il sévit contre l'homme qui jure à tout propos, comme ce fut la mode, naguère, par la réputation de sa femme, jouant d'un cœur léger avec sa conscience ou le divorce. Il met en garde la nouvelle mariée contre les embûches de ses co-épouses et il la raisonne sur les concessions que lui impose la vie polygamique. Il lui prêche la patience quand elle est tombée sur un rustre qui prend au pied de la lettre le précepte de Mahomet : « Vos femmes et vos enfants sont vos ennemis ; ne levez pas le bâton de dessus leurs dos. » Il condamne dans l'homme marié la passion du jeu, l'habitude de l'ivrognerie, la manie du kif, l'avarice, ou son contraire la prodigalité d'ostentation, l'hospitalité trop fréquente donnée à l'étranger, etc. Il hait surtout la nouveauté, parce que les vieilles coutumes

(1) تبياض الجير .
(2) الجنابه امتاع الحرام .

sont solidaires des bonnes vieilles mœurs. Bref, il fait fonction de censeur dans la maison où il s'impatronise, et les légendes qui circulent sur son compte nous le montrent souvent occupé à combattre les vices qui ruinent le foyer ou au contraire à préconiser et récompenser les vertus qui font prospérer la famille.

Sid el Mekhfi peut élever son action morale à la hauteur d'une fonction sociale. Cette évolution se produit notamment dans les villes où l'accroissement de la population transforme les maisons particulières en maisons de rapport et force plusieurs familles à cohabiter sous le même toit. Il n'est pas rare que, dans ce cas, un Sid el Mekhfi privé devienne le patron d'une collectivité. J'ai eu l'occasion d'observer ce phénomène à Blida, dans la maison portant le numéro 5 de la rue Montagny. La tradition y signalait un antique Sid el Mekhfi, qui, (nous l'avons raconté précédemment), avait attiré et établi auprès de lui le pieux Elbet't'iouï, antérieurement à la venue des Français. Celui-ci, avait bâti par reconnaissance à son bienfaiteur un sanctuaire à la mode du pays. C'était une *h'aououït'a*, une murette en pierres sèches, en forme de fer à cheval, d'une superficie d'un peu plus d'un mètre carré, dont l'axe était orienté vers la Mecque. L'intérieur en était dallé de plaques d'ardoise grossière, du genre de celle dont on fait les pierres tombales dans le pays. Une colonne torse tronquée par le sommet, débris d'un préau indigène sans doute, se dressait à droite, et un vieux figuier sauvage, pavoisé de chiffons, couvrait le tout de son ombre. La maison d'Elbet't'iouï avait passé dans les mains d'un israélite nommé Bénichou, qui, la louant au mois à de petites gens, en avait fait une sorte de caravansérail ou, comme nous disons, une cité ouvrière. Cependant, malgré le nomadisme de locataires de ce genre, le monument de Sid el Mekhfi n'avait rien perdu de son prestige : la h'aououïta brillait toujours d'une blancheur immaculée, le pavé, taché de cire multicolore,

supportait trois brûle-parfums en terre cuite, pleins de cendre et trois lampes en terre vernissée, et plus d'une fois j'ai vu des femmes indigènes debout devant le figuier sacré, priant, les mains tendues. Couramment, dans la conversation, les habitants de cette maison désignaient Sid el Mekhfi sous le nom de *cheikhna*, notre cheik.

Le principal locataire nous disait un jour : « Voici vingt ans que je gère cet immeuble. J'y ai eu des enfants, j'y ai fait de bonnes affaires, j'y ai été heureux. Je n'ai aucun souci. Mais la cause en est (1) que toujours je morigène mes colocataires. Je leur dis : « Je ne veux pas de scandales ici, de jurons, de disputes. Il faut évacuer vos ordures ménagères. Il faut fumiger à tour de rôle ». Il voyait dans le culte de Sid el Mekhfi un fondement de la discipline qu'il faisait régner dans ce milieu turbulent. Sa femme désignait dans chaque famille la jeune fille ou la jeune mariée qui devait, le mercredi, blanchir l'autel à la chaux, allumer les lampes, brûler le benjoin après la rentrée des hommes ; et, si l'un d'eux tardait trop, elle veillait à ce que la femme du retardataire se substituât de bonne grâce à l'officiante de service. Elle contait une foule de légendes édifiantes sur son Sid el Mekhfi : comment on lui immolait autrefois des moutons et des poules, comment une veuve, lui ayant offert de la farine, avait vu celle-ci se changer en poudre d'or, comment, il y avait de cela quinze ans à peine, le Cheik était apparu à une vieille locataire, un jour que l'on avait nettoyé des tripes dans la cour; son burnous était maculé de sang et d'ordure et il lui avait dit : « Lave-moi mes effets et chasse les mouches qui me dévorent ». Elle puisait des exemples salutaires dans la chronique scandaleuse de la maison, montrant avec quelle sévérité le Siïed faisait la police des mœurs chez lui ; un enfant,

(1) ولاكِن باسباب الي دايم نرڤي امع الجبران .

qui y était né, expulsé par Sid el Mekhfi, lorsque, devenu adulte, il rêvait d'abuser de la promiscuité qui y règne ; un veuf frappé d'impuissance parce qu'il nourrissait un amour coupable ; et les intrigues dévoilées par des songes ; deux adultères, surpris en flagrant délit, sur une dénonciation miraculeuse, dont l'auteur n'était pas douteux, expiant leur crime dans un drame sanglant etc. Par calcul sans doute, mais de bonne foi aussi et en se conformant à la tradition, les gérants de cet immeuble se prévalaient des miracles de Sid el Mekhfi pour y maintenir l'hygiène, l'ordre et la moralité.

Les récits merveilleux de ce genre, qui s'inspirent de croyances générales et qui tendent à moraliser ou à faciliter les rapports de la vie sociale, exercent une emprise singulière sur l'imagination de gens crédules et de bonne volonté. A part quelques hommes qui affectaient le sourire des esprits forts devant ces « choses » de femmes, Sid el Mekhfi ne connaissait pas de contempteur dans sa maison. Il suffisait qu'une famille vînt s'établir auprès de lui pour qu'elle s'affiliât à son culte. La locataire nouvelle recevait l'initiation de l'ancienne. Il présidait avec une autorité manifeste aux travaux et aux distractions des femmes, dont le théâtre chez les indigènes est la cour intérieure. Avec quels gestes d'épouvante et de respect elles chassaient loin du sanctuaire le chat qui venait s'y coucher ou les enfants qui s'en approchaient ! Entre elles, elles ne juraient guère que par le nom du Siïed. Quand une contestation éclatait, qu'un vol avait été commis, qu'une calomnie avait été lancée sans que l'on sût par qui, on déférait le serment à la personne soupçonnée; mise en demeure de se disculper devant Sid el Mekhfi, celle-ci se dérobait souvent lorsqu'elle se savait coupable ; mais, si elle le prenait à témoin de son innocence et qu'aucun malheur ne la frappât dans la semaine, on ne doutait plus de sa parole, tant on était convaincu que le Seigneur « payait comptant » suivant l'expression con-

sacrée, c'est-à-dire frappait vite et fort ceux qui le bravaient. Sa réputation s'était peu à peu répandue dans le voisinage. Les femmes de tout le pâté de maisons auquel il appartenait venaient à son jour allumer des cierges dans son enceinte sacrée. Enfin, — suprême consécration de la foi populaire, — on amenait les malades en pèlerinage devant son figuier et on les faisait tourner autour de sa murette, notamment ceux que l'on disait atteints du *sebb*, terme assez compréhensif, à ce qu'il m'a semblé, et sous lequel on confondait toutes sortes de maladies nerveuses, de passions tristes et de manies déconcertantes, ordinairement attribuées par le peuple à l'influence maligne des génies. On peut dire que, en ce temps-là et pendant un quart de siècle, le Sid el Mekhfi d'El-bet't'iouï a été l'ouali du quartier.

Hélas ! ces divinités inférieures sont soumises aux vicissitudes de la fortune comme les humains ! En juin 1922, je chargeai un ami habitant Blida (1), de prendre des nouvelles de mon Sid el Mekhfi : il n'en trouva plus trace. La maison, au cours de la guerre, avait changé de maître et de destination. La tablette de bois blanc, où des arabesques maladroites et délavées proposaient à tous les passants des chambres à louer, ne se balançait plus sur la porte. L'hôtel populaire était devenu un harem jaloux. Un riche indigène y cachait sa nombreuse famille. Et son premier soin avait été d'en interdire l'entrée à la clientèle, quelque peu interlope il est vrai, que le Siïed s'était faite à la ronde. Le figuier ombrageait bien toujours la cour, mais veuf de ses bandelettes. La pierre dressée avait disparu, on ne savait comment. La *h'aououïta* elle-même n'était plus reconnaissable, ensevelie sous un amas de gravats et de moellons : le mur voisin, qui l'avait si longtemps protégé du côté de la rue, l'écrasait sous ses éboulis. Quant au nouveau propriétaire il

(1) M. Desrayaux, professeur, que je me fais un plaisir de remercier.

déclarait ne rien savoir de ces superstitions, mais d'un ton si rogue et si fermé que l'on voyait bien qu'il dissimulait. Lors même que, par impossible, on ne l'aurait pas averti, comme l'exige la coutume, de la présence de Sid el Mekhfi dans l'immeuble qu'il acquérait, il n'aurait pu en prendre possession sans remarquer la construction si caractéristique qui en occupait la partie Est de la cour et vers laquelle il se tournait, malgré qu'il en eût, pour faire ses prières canoniques. Il faut donc, en dépit de ses dénégations, le regarder comme l'auteur conscient de la disgrâce qui frappait ce Sid el Mekhfi. Il le tenait opprimé sous des ruines, sans se presser de les faire réparer, dans l'espoir de l'y étouffer et de l'y faire oublier. Et les sentiments qui l'animaient sans doute, c'étaient l'instinct exclusif du propriétaire affranchissant son bien d'une servitude illégale, la méfiance habituelle du mari maghrebin écartant les étrangers de son foyer et surtout la rage fanatique qu'éprouvent les musulmans instruits de nos jours contre les croyances populaires qui contaminent leur orthodoxie.

Le puritanisme islamique provoqué ou stimulé en Algérie par l'invasion de la civilisation européenne, tel est, en effet, le principal adversaire de Sid el Mekhfi, comme de bien d'autres superstitions de son genre. Certaines vieilles mauresques, déplorant la décadence actuelle du Siïed, la font coïncider régulièrement avec la venue du Roumi : autrefois, Sid el Mekhfi et les siens se montraient à visage découvert et sous leur forme véritable ; maintenant, ils ne daignent fréquenter les humains qu'incognito, sous des déguisements d'étrangers ou d'animaux qui les cachent à leurs adorateurs plus qu'ils ne les révèlent, et la plupart du temps on ne peut que les deviner dans des ombres (*ekhiâlât*), comme si de leurs puissantes personnalités il ne subsistait plus que leurs fantômes. Pour d'autres, Sid el Mekhfi fuit devant les chrétiens ; il émigre pour des raisons religieuses (*ihâdjer*).

Dans une légende de Blida, il déclare, en 1830, que les Mécréants débarquent à Sidi Ferruch, que par conséquent il se retire vers le Sud, ne voulant pas vivre dans un monde impur, plein de pièges pour la sainteté musulmane et où la religion ne jouira pas de toutes ses aises. A la même époque, il quittait les Beni Mes'aoud, en se félicitant de partir avant de voir sa maison et ses terres passer dans les mains des Français ou de quelque Juif. Il nous faut voir dans ces boutades des légendaires blidéens l'expression populaire d'une observation juste, à savoir que l'affaiblissement du crédit de Sid el Mekhfi est en rapport avec l'établissement de l'esprit critique européen en Algérie, dans la mesure où celui-ci agit sur l'esprit critique musulman.

Dans les grandes villes en général, surtout celles où l'instruction est développée, on chercherait vainement un édifice public dédié à Sid el Mekhfi. Nulle part il n'a eu sa coupole; mais ici on ne lui voit pas la plus modeste chapelle, ni le moindre terrain sacré. Son culte est essentiellement privé, presque clandestin. Génie tutélaire d'une famille, parfois de plusieurs familles réunies sous le même toit, s'il veut pousser plus loin sa chance, il se voit rudement rabroué, comme nous l'avons vu à Blida. A Alger, ce semble, non seulement il ne se hasarde pas à franchir le seuil des maisons, mais, le plus souvent, il s'y cantonne dans le gynécée et se dérobe avec soin à la connaissance des hommes. Le scepticisme des citadins influe assez sur la foi de leurs crédules compagnes pour lui persuader de se cacher. Il n'en est pas de même dans les milieux ruraux. Les honneurs rendus à Sid el Mekhfi, qui n'osent affronter les rues, sont publics aux champs. Tous les bédouins, hommes et femmes, lettrés ou illettrés, croient (1) également en lui. Ses *maqams* sont primitifs, bien humbles, une roche, un arbre, une plate-

(1) يامنوا بـه.

forme de quelques pieds carrés, encerclée de cailloux, mais ils foisonnent. L'on en a toujours plusieurs en vue. « L'on se hèle de l'un à l'autre. » Tout le monde s'y rend en pèlerinage non seulement sans fausse honte, mais avec une certaine ostentation de piété. Les dévotes y vont pieds-nus, quelque éloigné que soit leur gourbi ; celles à qui leur mollesse ne permet pas de braver les épines du sentier sans souliers, les retirent dès qu'elles approchent du sanctuaire. Elles s'avancent, silencieuses, recueillies ; et debout, devant le Seigneur, se figent dans l'attitude traditionnelle de la soumission absolue : elles baissent la tête en se croisant les poignets derrière le dos « elles se garrottent les mains par derrière (1) » comme elles disent, prenant la posture de prisonnières qui comparaissent devant leur vainqueur ; et elles le prient à haute voix : « Allah ! Allah ! O Sid el Mekhfi, lion accroupi, lion bondissant... » La veille du mercredi, au crépuscule, avant de brûler les parfums d'usage aux génies de la maison, elles viennent en vider un cornet dans la cassolette du Siïed. La nuit du Mouloud, avant d'illuminer leur habitation en l'honneur du Prophète, elles ont soin d'illuminer les autels de Sid el Mekhfi. Beaucoup entament devant ces autels les cierges qu'elles offriront chez elles à Mahomet ; le Siïed en a ainsi les prémices, en souvenir de son antériorité, sinon de sa prééminence. Les avertissements qu'il adresse à ses fidèles par la voie du songe sont particulièrement écoutés. Ils peuvent déterminer la conduite d'une affaire. Il y en a eu qui ont servi d'argument décisif dans les délibérations d'une *djemaa*. Il apparaît en personne au cheikh du hameau ou de la fraction dans le cas d'un manquement grave aux usages, quand, par exemple, on tarde trop à célébrer sa fête annuelle.

(1) ...تعوا يديهم اللورَة.

Le droit de réunir autour de soi chaque année, à époque fixe, ses vassaux spirituels (*khoddam*) est une prérogative des grands saints, chefs de tribus : Sid el Mekhfi en jouit publiquement dans les trois provinces algériennes, dans la plaine arabophone comme dans la montagne kabyle. La solennité a lieu au printemps ou en automne ou à ces deux époques. Il ne faut pas la confondre avec les offrandes ex-voto des pères payant à Sid el Mekhfi par une compensation sanglante l'enfant qu'ils lui ont acheté. Il arrive aussi que des dévotes riches voient en rêve le Siïed et en concluent : « Sid el Mekhfi veut un plat de couscous. » En conséquence, elles immolent chez elles ou près du sanctuaire un mouton qu'elles apprêtent de leurs mains et servent aux indigents. Ce sont là des *oua'da* particulières. La cérémonie dont nous parlons porte le nom de *frid'a* ou petite obligation stricte : « C'est un devoir religieux auquel on ne peut se dérober, d'après des habitants de Fardjouna près de Blida, un *ferd'mnelfroud'*, comme le jeûne du Ramadan et la prière canonique. » Elle se compose du sacrifice d'une victime collective, ordinairement un taurillon orné de bandelettes, et d'un banquet communiel, où l'on mange la chair de la victime avec le mets national ou couscous (d'où le nom de *ta'am* ou *ta'am kbîr* donné à ces agapes). Dans certaines régions, des terres sont *habousées* au profit du Siïed, c'est-à-dire que leurs revenus sont affectés aux dépenses de la fête. Mais ces revenus ne doivent dans aucun cas en couvrir tous les frais. Il faut que les *khoddam* participent, chacun dans la mesure de ses moyens, à l'achat de la victime pour que celle-ci représente non seulement le groupe en général mais les individus, aussi matériellement qu'il se peut. La présence au repas sacrificiel n'est pas moins indispensable, ainsi qu'aux prières et aux chants religieux et patriotiques qui remplissent la veillée. L'assemblée ne se dissout que le lendemain après la priè-

re méridienne (*dohor*), persuadée que, pour un an tout au moins, elle a écarté de son pays les calamités qui le menaçaient et attiré sur lui les bénédictions du ciel, grâce à l'intervention du Saint patron qu'elle vient de fêter et qu'elle range sans conteste parmi les figures les plus puissantes et les plus authentiques de l'hagiologie musulmane.

Nous n'avons pas à étudier ici le Sid el Mekhfi des champs, attendu qu'il n'est pas tributaire du mercredi nécessairement ; son culte emprunte différents jours de la semaine ; ainsi, celui de Fardjouna dont nous avons parlé n'agrée de visite hebdomadaire ou de fête annuelle que le lundi. Mais il est un point qu'il importe de noter : c'est que, malgré ces variations chroniques et les apparences, le Sid el Mekhfi des champs et le Sid el Mekhfi des maisons ont la même origine et sont de la même essence. Chaque fois en effet que nos recherches ont pu pousser jusqu'au point de départ de l'un de ces Siïeds universellement vénérés, nous avons constaté que la tradition conservait le souvenir d'un homme, plus souvent d'une femme, qui, ayant professé pour son génie domestique une dévotion particulière ou en ayant reçu des grâces exceptionnelles, en avait publié les miracles dans un esprit de prosélytisme, en avait institué le culte dans son entourage et avait fini, avec l'aide des circonstances, par l'imposer à ses voisins et à la postérité.

D'où provient le Sid el Mekhfi de Fardjouna ? « Jadis, il y avait là un vieillard, *Esaïd ou H'ammad*, un de ces ascètes qui aiment tant Allah et les Seigneurs qu'ils passent leur vie sans savoir pourquoi la femme porte une ceinture. Il se retirait dans un bosquet d'oliviers sauvages et de chênes proche de sa demeure pour y faire ses dévotions; il y rencontrait des nègres, un lion accroupi, bref Sid el Mekfi et sa suite. Il offrait parfois un *t'a'am* en l'honneur de son « voisin ». Les campagnards des environs l'imitèrent. Un jour, en sortant d'un évanouissement qui n'était qu'une extase, il fit devant eux donation à Sid el Mekhfi de son bosquet et de son champ. « Vous êtes témoins que tout mon bien provenant de mes pères a été donné par moi à ce Saint, Sid el Mekhfi. S'il plaît à Dieu, son pèlerinage restera une institution jusqu'au Jour de la Religion (du Jugement) (1). » Alors tous ceux dont les propriétés étaient contiguës à celles de Papa Es'aïd ou Hammad firent don (2) au Seigneur d'une partie de leurs terres. Cette constitution de *habous* (3) a certainement servi à consolider le culte naissant du Siïed et en a assuré la durée, pour une bonne part.

Mais ces fondations pieuses, toutes utiles qu'elles soient, ne sont pas nécessaires. La base juridique peut manquer, la coutume s'établit et se maintient par la foi. Il nous semble trouver dans une légende recueillie dans la banlieue de Blida le type de la genèse ordinaire du Sid el Mekhfi des champs : le principe et la perpétuation de son culte y sont dus à un simple entraînement de contagion mystique.

Khoukha, d'une vieille famille blidéenne, avait été mariée à un campagnard qui habitait le vallon d'H'amlelli, à l'ouest de la ville. Elle n'avait pas sa pareille pour tisser les tapis de haute laine et les haïks pelucheux. Malheureusement, dans sa nouvelle demeure, elle put bientôt se convaincre que tous les chefs-d'œuvre qui sortaient de ses mains lui étaient dérobés. Elle mit au monde un garçon : le lendemain de la fête du septième jour, en se réveillant, elle ne le trouva plus à ses côtés. Elle eut beau se déchirer les joues et se frapper les cuisses de désespoir, elle ne le retrouva plus. Elle ne cessa pas

(1) اهديته الهذا الوالي سيد المخبي ان شاء الله ازيارته عاده إلى يوم الدين .

(2) وهبوا له .

(3) تحبيس .

pendant plusieurs années de perdre ainsi le fruit de son travail et celui de ses entrailles, jusqu'à ce qu'enfin, après l'enlèvement de son septième enfant, le père alla consulter un sorcier. « La maison que tu habites est-elle ancienne ? lui demanda le vieillard. — Oui. — As-tu chez toi un mur bombé ? — Oui. — Tu ne dois jamais le fumiger ? — Non, Seigneur. — Ta femme travaille la laine toutes les nuits ? — Sans doute. — Achète du benjoin, du bois d'aloès, une lampe en terre vernissée et des cierges ; et, la veille du mercredi qui va venir, que ta femme, s'enfermant seule dans la chambre dont le mur est bombé, brûle des parfums et prie, et qu'elle n'ait pas peur d'adresser la parole à ceux qu'elle y verra. Je me porte garant d'elle, quoique le garant par excellence soit Allah ! » Le mardi soir suivant, Khoukha, s'étant lavée tout le corps, posa devant le mur saillant son fourneau-cassolette et sa lampe verte ; elle alluma des cierges et fit monter les fumées du benjoin. « O gens de la chambre (*ia nâs elbit*), supplia-t-elle, qu'Allah vous inspire de la pitié pour nous ; qu'Il vous rende bienveillants. Ne nous persécutez plus. Pardonnez-nous, nous avons péché par ignorance. Je suis une brave et honnête femme. Mon cœur est consumé, grillé. Je serai désormais votre fidèle servante. Je vous adjure au nom du Maître des Mondes. Je suis votre fille, votre esclave, ô Maîtres de la chambre (*ia mouâlin elbît*). » Et elle se mit à pleurer. Alors, la muraille s'entr'ouvrit ; il en sortit une jeune fille.... Que béni soit Celui qui la créa et forma sa beauté ! « Attends, lui dit cette jeune fille. Ne te tourmente pas : Il va venir. » Elle rentra dans le mur et un vieillard en surgit. Il avait la barbe blanche, les bras nus et couverts seulement par ses longs cheveux blancs. « Il est extraordinaire, lui dit-il, que tu n'aies jamais réfléchi, rien remarqué, rien entendu dire. — Seigneur, la Clémence est ta clémence, et la Bonté est ta bonté (1).

(1) الحنّ حنّك والجود جودك .

Pardonne-nous aujourd'hui et chaque mercredi nous t'offrirons ton régal. » Il rentra dans son mur et voilà qu'un instant après l'aîné des enfants ravis vint se jeter dans les bras de sa mère. Sept nuits de suite elle brûla des parfums et, chaque fois, une *djannia* différente sortit du mur et, après elle, Sid el Mekhfi. Tous ses enfants lui furent rendus l'un après l'autre, ainsi que les tissus qui lui avaient été pris. Elle déménagea son métier de la chambre et habita une autre pièce, consacrant celle-là à Sid el Mekhfi. Elle y brûla chaque mercredi des aromates et des bougies. Les voisines se mirent à en apporter aussi. Un jour, Khoukha dit : « Je vais préparer un t'a'am en son honneur. » Les habitants du quartier en offrirent également, si bien que la coutume est restée jusqu'à nos jours de faire deux *oua'da* chaque année en l'honneur de Sid el Mekhfi d'H'amlelli (1), l'une au printemps, l'autre en automne. »

Ainsi le génie domestique que servait Khoukha dans sa chambre close est devenu le protecteur topique du vallon. De même nous avons vu Es'aïd ou Hammad transmettre en mourant à ses contribules le culte du patron particulier qu'il avait servi toute sa vie. Mainte autre légende pourrait, si on voulait, nous montrer le lien étroit qui existe entre le Sid el Mekhfi des maisons et celui des champs ou plutôt leur identité, le second n'étant au fond que le premier dont le pouvoir s'est étendu de la famille à la tribu ou d'un individu à un groupe. Leur origine et leur nature sont les mêmes ; ils ne diffèrent que par des traits secondaires, comme le degré de puissance miraculeuse ou le nombre des adorateurs. Dans le santon à ciel ouvert des douars on retrouve le même Esprit que dans la t'âqa obscure des gourbis.

(1) رجعوا امواليين الحومه كذلك يبخروا الا ابقات عادة الى يومنا هذا امن العام للعام ايديروا الوعده اعليه بالصيف والخريف .

Cependant il arrive parfois que la tradition locale donne certain Sid el Mekhfi champêtre comme *adamite* (1), c'est-à-dire qu'elle le déclare de race humaine. Nous avons pu étudier dans ce genre celui de Aghzer'aïachen (2), dans la montagne de Sidi Fodil : de son vivant c'était un homme portant le nom d'El Mekhfi, comme beaucoup de ruraux ; il était originaire de Taourirt au Maroc, et faisait le métier de bûcheron. Il se distingua par son ascétisme et ses miracles. Personne d'ailleurs ne le confondait avec son homonyme. En dehors de quelques exceptions de cette espèce, fort rares, relativement, les innombrables Sid el Mekhfi qui peuplent la campagne algérienne appartiennent tous au monde de l'animisme, et non de l'humanité; ils forment une classe caractérisée dans l'hagiologie maghrebine et inconnue chez les peuples chrétiens, la classe des saints d'origine spirituelle, des Saints-Génies.

« Les Mahométans, nous disait un jour un indigène lettré, qu'ils soient de la montagne ou de la plaine, savent tous fort bien que Sid el Mekhfi n'est pas un saint dans le sens ordinaire du mot, qu'il est un des rois des génies ou un fils de ces rois ; mais, parmi les musulmans, quoique l'on sache parfaitement cela, on ne laisse pas de l'appeler Saint (*ouâli*) (3) ». C'est, en effet, le nom sous lequel ils le présentent aux Européens, comme nous l'avons vu dans Trumelet, et sous lequel ils le désignent entre eux couramment, non sans user aussi de synonymes, tels que marabout (*mrâbet*'), Maître du pays (*moul elblâd*), Seigneur d'entre les Seigneurs (*Siïed mnessâdât*), etc. A nos yeux d'Européens, il paraît y avoir

(1) سيد المخفي الادمي .

(2) أغَزَرْعياشًا .

(3) ماشي والي من مُلُوك الجان اغز والاّ اولاد الملوك ولاكن عند المسليمن يعرفوا ابهذا وايقولوا والي .

antilogie entre la notion de Saint et celle de génie ; mais il n'en est pas de même pour les sectateurs de Mahomet. Nous ne croyons pas à l'existence des génies, sinon des mauvais ; il s'ensuit que pour nous ils ne peuvent être que des démons. Le Musulman, pour qui la réalité de ces sortes d'esprits est un article de foi, croit que Mahomet leur a été envoyé par Allah comme à nous. « Seigneur des deux races de poids » (1) est un des titres de Mahomet les plus fréquemment célébrés dans la poésie populaire de notre siècle. Ses plus anciens biographes nous le montrent convertissant à l'Islam des tribus enthousiastes de génies pendant que les Arabes s'entêtaient dans leur ignorance et se dérobaient à ses prédications. Leur admiration pour le Coran ne s'est pas refroidie à travers les âges : les chroniques maintes fois les signalent suivant, en rangs pressés, les cours des théologiens orthodoxes. Leur société, pour fantastique qu'elle soit, est calquée sur la nôtre ; ils ont leurs rois, leurs cadis, leurs muftis : pourquoi n'auraient-ils pas leurs Saints ? En fait, la croyance générale leur en attribue. Les premiers en date, d'après les hagiographes, ont été ceux qui ont reçu la bonne parole de la bouche même du Prophète : on s'est transmis leurs noms ; on les a toujours honorés à l'instar des autres Compagnons de l'Envoyé de Dieu. Les derniers appartiennent à notre époque : combien de visionnaires, d'après les légendes actuelles, ont constaté leurs prodiges ; combien, en sortant de l'extase ont déclaré avoir assisté à l'assemblée des « Saints d'entre les hommes et *d'entre les génies* (2) ? » C'est dans le rang de ces Saints de « l'autre race » qu'il faut placer notre Sid el Mekhfi. Le fait qu'il se montre doublement surhumain, par son origine et par ses œuvres, ne nuit pas,

(1) سيد الثقلين .

(2) أوليا امن الانس والجان .

comme on pense bien, à son crédit. Il n'est pas indifférent pour sa puissance transcendantale qu'il soit d'essence spirituelle. Aux miracles du Saint il joint, sans se faire tort, les prestiges du génie. Et même, si l'on écoute les vieux conteurs du *bled*, tandis que beaucoup de ses pareils humains n'ont pour escorte qu'une horde d'Esprits (*mh'alla*) obéissant à leurs volontés, que d'autres en comptent trois et les plus grands seulement sept, lui Sid el Mekhfi, en sa qualité de Roi ou de Prince des génies, commande à des armées innombrables de ces agents surnaturels. Ces forces incomparables lui assurent aux yeux des simples, une situation privilégiée dans le Ciel islamique ; ses fervents ne craignent pas de lui attribuer l'empire du monde invisible et du monde visible ; et le langage courant semble le lui confirmer en lui décernant le titre quasi officiel de « Saint régnant sur les hommes et les génies (1) ».

Nous voici arrivés au point extrême où nous devons suivre l'évolution de Sid el Mekhfi. L'humble génie familial du mercredi s'est changé en une brillante divinité tribale. Laissons-la sous cette forme fournir une carrière nouvelle qui échappe à notre sujet. Mais nous pouvons nous demander si l'organisme mythique, déjà complexe, que nous avons disséqué, n'est pas lui-même le résultat d'une métamorphose antérieure et rechercher, à la lumière des traits caractéristiques que nous lui avons reconnus, à quel ancêtre, à quel prototype on peut le rattacher.

Si nous consultons ses fidèles sur cette question, nous en découvrirons quelques-uns qui se plairaient à le proclamer originaire du Maroc. « Nous sommes venus d'un pays lointain, lui fait-on dire dans une légende, du pays d'Occident, du Maghreb. » On tend par là à l'assimiler davantage aux marabouts, dont le lieu d'origine ordi-

(1) والي اهل الانس والجان .

nairement est le Maghreb el Aksa. Mais, pour le commun, son séjour dans ce pays ne peut avoir été qu'une étape. La plupart de ses légendaires lui assignent pour patrie l'Europe et pour époque la plus haute antiquité. Une tradition fort répandue et bien suggestive nous le montre dans l'armée d'Alexandre le Grand ; il entre avec elle dans les Ténèbres (1), s'attache aux pas de l'illustre *Elkhadir* (le Khid'r du Coran), lieutenant d'Iskander dou Lqarnéïn) « il le tient par la lisière de sa tunique » et, se plonge en même temps que lui dans la Source de la vie (2) : il y gagne de jouir de l'immortalité, jusqu'au Jour du Jugement, au même titre qu'El Khadir. Il résulte de cette légende très accréditée, comme nous l'avons dit, que Sid el Mekhfi a été un soldat des Roums et qu'il faut voir en lui pour ainsi dire une survivance des anciens temps.

Ce n'est pas là la déduction d'un logicien, mais la croyance collective des indigènes. « Les pratiques relatives à Sid el Mekhfi, nous disait l'une d'eux, n'appartiennent pas à la Révélation, mais à la coutume ; ces pratiques nous sont venues de l'antiquité, transmises d'une génération à l'autre jusqu'au jour où nous sommes (3) ». Un autre, avec lequel nous visitons un olivier sauvage, demeure de Sid el Mekhfi de temps immémoral, s'écriait : « Le bel olivier antique, il date de l'année du Décius (4) » Décius personnifiait pour lui, ainsi que pour ses coreligionnaires d'ailleurs (5), l'époque des Césars, et, comme à l'imitation de ses coré-

(1) ادخل للظلمات .
(2) عيـن الحيـات .
(3) التجريب هذا من اقديم الزمان سالف عن خالف حتى إلى يومنا هذا .
(4) زبّوجه شارجه من عام الدّقْيُوس .
(5) الكنوز الدقيوسية والدفائن من ذخائر الجاهلية
(Chomous el Anouar d'Ibn el Hadjdj, p. 32).

ligionnaires également, il ne distinguait nullement le temple de la divinité qui l'habite, il avouait par cette expression consacrée dans la langue que, d'après lui et d'après son milieu, le culte que l'on rendait à cet arbre sacré, et en lui à Sid el Mekhfi, était hérité de l'Empire Romain.

Cette croyance traditionnelle des Indigènes confirme nos impressions. Si nous craignons de trop subir la hantise de nos souvenirs classiques, elle doit nous rassurer. Et quel est le lecteur frotté de littérature antique qui, en parcourant les documents réunis ici sur Sid el Mekhfi, ne s'est pas surpris à penser, comme nous-même en les recueillant, au *Lar familiaris* des anciens maîtres de la Maurétanie ? Qu'il relise maintenant l'*Aurularia* de Plaute et surtout le *Querolus :* il retrouvera facilement le personnage que nous avons décrit sous le nom de Sid el Mekhfi des maisons, dans ces comédies latines datées respectivement du II[e] siècle avant J.-C. et du V[e] siècle de notre ère. Le rôle rempli par le Lare familier dans ces deux ouvrages ne ressemble-t-il pas à celui que nous avons décrit ici ? Il préside à l'existence de la famille et conduit ses destinées. Il s'appelle lui-même le *Fatum* (Querol. morceau 3, vers 4), il se reconnaît pour la *Fortuna* du maître de la maison (id. 5, 1). Il définit ainsi sa fonction : *Si quid est boni ultro acceso, si quid gravius mitigo* (1, 4) c'est-à-dire qu'il adoucit le destin contraire et amène les événements heureux. Toute l'intrigue des deux pièces est son œuvre, comme la trame entière de la vie de ses protégés. « *Quod fecit nostrum est* » dit-il à propos de la conduite d'un des principaux acteurs du Querolus (70, 8). Ainsi nous avons montré dans Sid el Mekhfi la Providence de la famille.

Celui-ci est préposé au foyer, qu'il dirige, par un pouvoir occulte dans lequel nous avons cru retrouver l'Assemblée des Saints : le Lare familier dit qu'il a été assi-

gné à telle maison « *domus cui fuero adscriptus* (1, 1-2) il lui a été attribué par une autorité supérieure que l'on ne nomme pas. Sid el Mekhfi, quand il se montre sous sa forme naturelle, est un vieillard, à demi-nu, drapé de blanc : de même le Lare familier *iste seminudus dealbatusque* (Querol. 7, 2). Le goût de Sid el Mekhfi pour le linceul du revenant ne le différencie nullement de son confrère latin : on sait que le culte des Lares se confondait avec celui des Mânes et des Lemures chez les Romains. Le sanctuaire, le *delubrum* de l'un et de l'autre dans l'intérieur des maisons est identique : que l'on regarde dans le dictionnaire des antiquités de Daremberg et Saglio la gravure représentant un laraire à Pompéï ; c'est le dessin exact d'une *t'âqa.* Comme Sid el Mekhfi, le Lar familiaris est le protecteur des gens et des biens, *cultor et custos domus*, (Querol. I, 1). Il est aussi chargé de tout ce qui concerne le bien-être de la famille, depuis le garde-manger jusqu'au coffre à l'argent. Dans les deux comédies nous voyons que le Lare a reçu en dépôt un trésor qu'il se propose de donner à celui de ses administrés qui le touchera par sa piété : nous avons assez étudié Sid el Mekhfi gardien de trésors pour qu'on n'hésite pas à le reconnaître, ainsi que sa marmite, dans nos auteurs latins. Nous avons vu Sid el Mekhfi annoncer l'avenir : le Lare aussi se fait fort de connaître d'avance les affaires humaines et de «parler» sur elles (comme disent nos indigènes *itqellem*) *et novi et loquor* (Qu. 7, 12), dit-il. Ils marient la fille de la maison : le Lare de l'Aululaire inspire à Mégadore l'idée de demander la main de sa protégée, de la même façon que le Sid el Mekhfi blidéen fait épouser Hasni à Ben H'adjdji. Le Lare s'appelle *familiæ pater*, comme Sid et Mekhfi est *babat el familia.* N'oublions pas pour comprendre le rôle de générateur spirituel que nous avons reconnu à Sid el Mekhfi, que le Lare latin était étroitement apparenté au *genius genitalis* qui assurait la reproduction de la famil-

le. Pour s'expliquer le rôle moral de Sid el Mekhfi dans le ménage, que l'on relise le passage où son Lar familiaris reproche à Querolus ses fautes et ses vices : vols, calomnies, adultères, parjures. Si l'on s'étonne du dédoublement de Sid el Mekhfi en divinité des maisons et divinité des champs, que l'on veuille remarquer que les anciens rendaient un culte particulier aux *Lares familiares* à la ville et un culte public aux *Lares compitales* dans les campagnes. Les *oua'da* annuelles de nos jours rappellent clairement les *Compitalitia*. Il n'est pas jusqu'au nom même de Sid el Mekhfi que l'on ne croie retrouver dans le latin de Querolus : celui-ci, en effet, en voyant son Lare, s'écrie : « C'est là je ne sais lequel des génies ou des *Etres cachés*, *nescio quem de geniis vel mysteriis.* » Quer. 7, 1). Ce mot *mysterium*, équivalent exact de El Mekhfi, appliqué dès l'antiquité au Lare familier, n'achève-t-il pas de démontrer l'identité foncière du vieux dieu familial des Romains et du génie domestique des Maghrebins actuels ?

Tel est l'humble génie que nous avons vu encenser par les mauresques, dans les vigiles des mercredis, au fond des vieilles maisons indigènes. Son passé est glorieux, plusieurs fois millénaire, si reculé qu'on en ignore le début, si long que les savants européens n'en embrassent que la première période, et que les légendaires africains, malgré quelques vagues souvenirs, n'en possèdent que la seconde. Il a figuré dans plusieurs civilisations, a été incorporé dans trois religions, à deux desquelles il a survécu. Jusqu'ici, il a su échapper à l'animosité qui arme l'Islam conquérant contre les survivances payennes. Mais il subit actuellement sa plus rude épreuve. Il n'a eu encore qu'à dépister le fanatisme : pourra-t-il se dérober à la critique moderne ? Même l'étudier comme nous faisons, c'est le dénoncer à l'inquisition qui épure, dans notre siècle, les croyances musulmanes. Heureusement, il a déjà revêtu la forme sous

laquelle il pourra survivre. Après avoir été successivement, divinité, puis, génie, il passe couramment pour ouali. Il est vrai qu'il en est encore, pour la plupart des gens, à la transition de l'ouali-génie; mais, comme il n'a de chance de se sauver, dans nos temps de plus en plus positivistes, qu'en descendant jusqu'à la condition humaine, il est en train de devenir un saint dans l'acception moderne et européenne du mot. Qu'importe l'avatar, pourvu que le cœur de l'homme garde le Dieu qui lui est cher ! Sid el Mekhfi a trempé dans la Source de la Vie, comme le raconte la fable indigène : il est doué certainement de cette faculté de reviviscence et d'éternelle jeunesse que le secret de la Fontaine de Jouvence assure en tout pays aux principales superstitions animistes.

(*A suivre*)

J. DESPARMET.

Bibliographie

A. VAN GENNEP. — *Le Folk-Lore*, Coll. la Culture Moderne, Paris, Librairie Stock. 1924, in-18, 127 p.

Un tout petit livre, pour très grand public. Les collections de vulgarisation, depuis la guerre surtout, se multiplient, en même temps que leur format diminue. Signe des temps : une curiosité plus éveillée ; mais aussi plus pressée, et peut-être plus superficielle ; — et sans doute, le désir du livre à meilleur marché. Mais enfin, cette curiosité existe ; c'est un point de départ ; aux spécialistes de l'éduquer et de la cultiver — voire de la tenir en haleine.

A ce point de vue, ce petit livre est fort bien compris. Ce n'est pas, évidemment un manuel, même pour gens du monde — c'est trop mince — c'est un programme : l'énumération des grandes questions, et pour chacune l'exposition de quelques lignes directrices ; le souci constant de montrer l'attrait et la nouveauté des problèmes, un appel. à chaque page, à la collaboration des hommes cultivés qui vivent à la campagne — les meilleurs enquêteurs s'ils le veulent —, avec quelques indications méthodologiques qui ne sont pas superflues.

Le sous-titre porte « *Croyances et coutumes populaires françaises* ». M. Van Gennep restreint en effet le terme de folk-lore à l'ethnographie des populations européennes. Cela ne veut pas dire que ce volume soit inutile dans l'Afrique du Nord. Les grands problèmes sont les mêmes, et aussi les méthodes d'enquêtes. Reste, dans les détails, une transposition aisée à faire. Il est souhaitable que ce livre se répande largement: il est bien propre à éveiller des vocations.

Henri BASSET.

MASPERO (Jean). — *Histoire des Patriarches d'Alexandrie, depuis la mort de l'empereur Anastase jusqu'à la réconciliation des églises jacobites* (518-616). (237e fasc. Bibli. Ec. des Htes Etudes, Paris, Champion, 1923, in-8°, 429 pages).

Le 17 février 1915, Jean Maspero, revenu au front après une première blessure, tombait à l'assaut de Vauquois, en entraînant sa section. Ce digne héritier d'un nom illustre avait déjà publié, malgré sa jeunesse, un monumental catalogue des papyrus byzantins du Musée du Caire et un ouvrage sur l'organisation militaire de l'Egypte byzantine, sans parler d'une série d'articles dispersés dans des revues. L'*Histoire des Patriarches d'Alexandrie*, qui devait être une thèse de doctorat, restait en manuscrit. C'est ce manuscrit qui

vient de voir le jour, par les soins de MM. Haussoullier, Fortescue et Wiet ; la mort n'avait permis à M. Gaston Maspero que la mise au point des deux premiers chapitres.

Ce livre, inachevé en certaines de ses parties, traite des patriarches orthodoxes d'Alexandrie et, bien entendu, des multiples hérésies qui divisaient alors l'Egypte et la Syrie : il s'agit donc, à proprement parler, d'une histoire de l'Egypte chrétienne au VIe siècle.

La *Revue Africaine* ne saurait garder le silence sur une question qui se rattache à l'histoire de l'Afrique du Nord. En effet, l'autorité du patriarcat d'Alexandrie s'étendait en fait, vers l'ouest, sur la Libye ; mais il prétendait en outre dominer spirituellement la Tripolitaine, l'Afrique proprement dite, la Numidie et la Mauritanie jusqu'au château de Septem (Tanger) ; ces prétentions, Justinien aurait même songé à les satisfaire en 536, après sa victoire sur les Vandales. Par contre, la richesse des grands couvents d'Egypte attira plus d'une fois les bandes berbères, notamment en 583 ou 584, époque où elles dévastèrent toute la contrée du Wadi Natroun (Scété). Plusieurs années après, les couvents de cette région restaient déserts, « parce que les Berbères entravaient leur recrutement ».

L'ouvrage commence par un exposé du monophysisme : cette hérésie forme en effet comme un des pivots de l'histoire de l'église d'Orient. « La grandeur de l'effet étonne quand on observe la petitesse de la cause », remarque justement J. Maspero, qui ajoute : « Tout est obscurité dans la doctrine ; on ne lui connaît ni fondateur ni dogme précis ». On a voulu y voir une forme nouvelle de l'eutychianisme, élaborée par des inconnus à la fin du Ve siècle. Quant au dogme, il s'accorderait avec le *credo* du concile de Chalcédoine, sauf en un point : alors que ce concile reconnaissait « un seul et même Jésus-Christ, Fils unique, Seigneur en *deux natures* », les monophysites n'admettaient qu'*une seule nature* du Verbe incarné. En un mot, « la doctrine tient tout entière dans une équivoque verbale ». Elle n'en causa pas moins d'interminables et profonds désordres dont il convient de tenter un résumé. J. Maspero trace un tableau saisissant de la société égyptienne : Coptes se tenant soigneusement à l'écart du milieu grec des fonctionnaires et vivant dans l'admiration fanatique d'un passé qui surexcitait en eux le sentiment national. Ce sentiment national prolongea longtemps la vitalité du paganisme que l'hellénisme avait seulement effleuré ; et lorsque le christianisme finit par triompher, les Coptes voulurent du moins tenir la première place dans l'Eglise d'Orient et faire attribuer au trône pontifical d'Alexandrie la suprématie sur ceux d'Antioche et de Constantinople. En un mot, le patriarche d'Alexandrie devient assez vite « une sorte de représentant de la race indigène en face du pouvoir central » et, en étudiant l'histoire du patriarcat, on étudie en quelque mesure celle des aspirations du peuple égyptien. C'est dire l'ampleur du sujet que J. Maspero renouvelle après les travaux de Vansleb (1677) et de Renaudot (1713).

A la mort de l'empereur Anastase (518), une intrigue de palais donna le pouvoir à Justin, dignitaire d'humble origine, peu soucieux de subtilités théologiques ; il voulut cependant réconcilier le pouvoir temporel avec la papauté. C'était déclarer la guerre au monophysisme. Or, l'éloignement de l'Egypte la servit et un patriarche hérétique put se maintenir à Alexandrie durant tout le règne. Mais les théologiens hérétiques y affluèrent de Syrie et d'Asie mineure, et de leurs discussions sortit une série d'hérésies secondaires.

C'est alors que Justinien, aussi épris de théologie que son prédécesseur en était insoucieux, décida d'unifier les confessions dans son empire. Mais sa politique religieuse fut flottante ; il ne gagna rien du côté monophysite et se compromit aux yeux des catholiques. En outre, son épouse Théodora, toute dévouée au monophysisme, entravait ses tentatives. En réalité, il est difficile de savoir au juste quel dessein il poursuivit durant quarante ans ; tantôt des rigueurs, tantôt des concessions, et une innovation dangereuse : l'extension du pouvoir temporel des évêques orthodoxes. Son neveu et successeur, Justin II, beaucoup moins théologien, continua cette politique incertaine. Or, tandis qu'en Syrie les hérétiques, sous la dynastie justinienne, furent en butte aux persécutions les plus violentes, en Egypte ils furent — à une ou deux bagarres près — simplement gênés dans la liberté du culte : « leurs martyrs, ce sont ceux qui ont fui », dit expressivement J. Maspero. Pour finir, l'Empire avait pu fonder une enclave byzantine au milieu des Coptes, mais non pas l'Eglise catholique égyptienne qu'il avait rêvée.

A cette époque parut le Syrien Jacques de Baradée dont le génie religieux devait ranimer le monophysisme agonisant. Il faut lire (p. 185 et sq.) le récit mouvementé des voyages de cet homme extraordinaire qui fait involontairement songer à l'apôtre Saint Paul et dont le nom se perpétue probablement dans le nom de *Jacobites* porté par les monophysites de Syrie (ceux d'Egypte se disent plutôt « Coptes »). La restauration était urgente, car l'hérésie mourait de ses divisions : une quinzaine de sectes se disputaient âprement les fidèles (cf. le résumé de leurs doctrines particulièrement p. 191 et suiv.) ; on conçoit ainsi quelle tempête religieuse sévit à Alexandrie dans la seconde moitié du VI[e] siècle. Le monophysisme, il est vrai, se maintenait intact dans le reste de l'Egypte ; même il progressait en Nubie et chez les Ghassanides ; mais le siège du patriarcat n'en était pas moins perdu, ou peu s'en faut. Le reconquérir fut l'œuvre de Damien, le plus énergique des patriarches de son siècle, et qui passa son pontificat à lutter contre le trithéisme et contre le parti syrien ; il réalisa l'unification de l'Egypte, mais échoua dans celle des pays monophysites ; ce fut, sans doute, en 616, l'œuvre commune de son successeur Anastase, moins ambitieux et plus souple, et d'Athanase, patriarche d'Antioche, un saint dont le souvenir jette une clarté paisible sur le dernier acte du drame.

Telle est en résumé cette histoire que son auteur se proposait de

mener jusqu'à la conquête arabe. Il faudrait un jugement singulièrement étroit pour y relever les quelques flottements inévitables en toute œuvre de longue haleine qui demeure inachevée. Tout au contraire, on louera la précision et la clarté des exposés théologiques (notamment p. 89 sqq.), la sobriété rigoureuse des portraits (p. 80 sq. et p. 185 sq.), la largeur et la vivacité des vues d'ensemble (par exemple le tableau d'Alexandrie p. 39 sqq.), la couleur ou la poésie mélancolique de certaines pages (les anachorètes, p. 54 ; une entrevue à Philae, p. 235). Quant à la valeur historique de l'œuvre, elle est parfaitement définie en quelques lignes de l'abbé Fortescue, citées par M. Haussoullier à la fin de sa préface.

En ce dernier de ses travaux, J. Maspero se montre ce qu'il était réellement : artiste et homme de goût autant que savant accompli ; également habile à composer, d'une part ses poèmes pleins d'un émouvant pessimisme, d'autre part ses travaux d'érudition minutieuse et profonde.

Henri Massé.

P. J. André. — *L'Islam et les Races*, t. I. *Les Origines, le tronc et la greffe*, XXVI, 270 p. ; t. II, *les Rameaux*, 325 p. ; in-8 Paris, Geuthner, 1922, avec préface de M. H. Froidevaux.

Entreprise audacieuse ! Concentrer en deux volumes ce qui a trait à l'Islam, dans le passé et dans le présent ; retracer sa naissance et son évolution, suivre l'histoire de ses dogmes et de ses hérésies, exposer sa philosophie, décrire son organisation sociale, religieuse et politique, traiter les problèmes qui se posent aujourd'hui pour les Musulmans du monde entier ; mettre tout cela à la portée de quiconque s'intéresse à l'Islam sans en rien connaître encore, quel redoutable programme ! Mais aussi quels services peut rendre un ouvrage de ce genre, à l'heure où la curiosité publique, en France, commence enfin à se tourner vers l'Orient !

M. André était assurément armé pour tenter de remplir cette tâche. Capitaine d'infanterie coloniale, il a servi au Maroc et en Cilicie ; il a voyagé le long de l'Océan Indien. En outre, il a beaucoup lu.

Le plan de ces deux volumes est issu d'une métaphore. M. André a été très frappé par l'invasion des Mongols et des Turcs, fait réellement capital ; il y voit la grande transformation dans l'histoire de l'Islâm, la greffe venue s'implanter sur le tronc, modifiant profondément le caractère de l'arbre. Plan, cependant quelque peu artificiel: il amène l'auteur à passer presque sous silence, dans ce livre intitulé *l'Islâm et les races*, le rôle capital joué, avant les invasions mongoles, par les influences persanes, même dans l'Islâm orthodoxe, surtout à l'époque des Abbasides. Il faudrait exclure du tronc des pays comme l'Egypte, et même

la Syrie et la Mésopotamie, où les influences réelles turco-mongoles ont été très limitées. Quant aux « rameaux » — les sectes et les établissements musulmans en pays plus lointains — il faut admettre qu'ils naissent tous au-dessous de la greffe. Acceptons pourtant cette métaphore qui se prolonge pendant deux volumes. Après tout, c'est un système d'exposition ; il n'en est pas où ne se décèle quelque artifice. Et M. André a fait un livre très vivant.

Seulement, il l'a écrit un peu vite. Entendons-nous : c'est un combattant ; nous ne songerons pas à lui reprocher de n'avoir pas pris le temps de châtier son style, encore que certains néologismes inutiles soient bien choquants (*musulmanisme*, par exemple), et quelques phrases par trop biscornues (ainsi t. I, p. 257 : peut-être est-il songé à faire de lui le futur khalife....) Mais il ne s'est pas toujours assez défié de son imagination, et quant à ses lectures, il lui est arrivé trop souvent de feuilleter d'une main rapide des ouvrages de premier ordre et de prendre d'abondantes notes sur de très mauvais articles de journalistes mal informés. Les gens peu au courant des choses de l'Islâm auront assurément grand intérêt à parcourir ces deux volumes ; ils feront bien de ne pas les lire trop attentivement. Car ils y trouveront des vues d'ensemble souvent fort acceptables, mais seront à chaque instant, dans le détail, induits en erreur. Qu'ils s'abstiennent de lire, notamment, tout ce qui a trait aux origines de l'Islâm et à ses institutions ; ces développements, où les considérations métaphysiques ou autres tiennent trop souvent la place des faits, reposent sur une formule radicalement fausse, qui revient comme un *leit-motiv* dans ces deux volumes — et dans bien d'autres d'ailleurs — : l'Islâm est une religion instituée par un nomade pour des nomades. Quelle méconnaissance de l'Islâm, né chez les citadins d'Arabie et qui en porte si fort la marque ! Quant au Prophète, « sa vie avait été celle d'un chef nomade vivant simplement sous la tente » (t. I, p. 39) : quel travestissement ! L'Arabe, sa tente et son chameau : cette conception romantique a la vie dure. On retrouve, encore ! cette idée périmée de la raison hygiénique de prescriptions comme les ablutions, la circoncision, ou le tabou du porc (t.I, p. 63). Il y a de graves inadvertances, de regrettables confusions ; Abou Bekr devient l'oncle du Prophète (t. I, p. 22) ; les versets du Qoran sont confondus avec les soûrates (t. I, p. 43), etc., etc. M. André affiche pour la transcription le mépris le plus tranquille. Dans ce livre qui s'adresse au grand public, il était bien naturel qu'il ne hérissât pas ses lettres de points, de traits ou de chevrons ; mais il n'était pas nécessaire que tous les noms propres, tous les mots transcrits de l'arabe, ou presque, fussent défigurés. Rendons cette justice à l'auteur : ce n'est pas systématique ; la plus grande fantaisie, au contraire, a inspiré ces transcriptions.

Les pauvres mois arabes, surtout, prennent les formes les plus diverses et les plus inattendues. Les deux derniers sont successivement *Zoukad* (I, p. 33), *Dolqadat* (I, p. 59), *Roukad* (I, p. 70) et Hadja, Doul Hadja, Zuhleggia (I, p. 262). A quatre lignes de distance, la même confrérie est appelée *Qadria* et *Khadiria* (t. II, p. 32). A chaque page, quelque correction s'impose. Tout cela n'aurait peut-être pas une très grande importance si ce travail s'adressait à des spécialistes, qui rectifieraient d'eux-mêmes ; pour le grand public, c'est plus grave.

En somme, cet ouvrage, estimable à bien des égards — on y trouvera notamment une intéressante vue d'ensemble de l'Islâm en 1922 — aurait besoin d'une mise au point très sérieuse : il est regrettable qu'elle n'ait pas été faite avant l'impression.

Henri Basset.

René Valet. — *L'Afrique du Nord devant le Parlement au XIXe siècle* (1828-1838 — 1880-1881). *Etude d'histoire parlementaire et de politique coloniale.* — Paris, Ed. Champion, 1924, in-8.

Nous sommes mal renseignés sur les manifestations de l'opinion publique en France à l'égard des possessions françaises dans l'Afrique du Nord. Cela tient surtout à ce que la lecture des débats parlementaires, le dépouillement des articles de journaux et des brochures de circonstance ont d'interminable, de suranné, de fastidieux. Si ce travail a été fait récemment en ce qui concerne l'expédition d'Alger, par A. Julien et G. Esquer, il n'en est pas de même pour les années postérieures, c'est-à-dire pour toute l'histoire de la pénétration française en Afrique.

M. Valet ne s'est pas laissé rebuter ; avec beaucoup de conscience il a lu tous les discours dont la question d'Alger de 1830 au lendemain de la prise de Constantine, puis l'expédition de Tunis (1880-1881) (1) ont été l'occasion dans les Chambres. Il a consulté également un grand nombre de brochures contemporaines des événements et les ouvrages essentiels publiés sur le sujet. Sa documentation est donc solide, et sa bibliographie rendra des services. D'autre part le résumé qu'il nous donne des divers discours est clair, suffisamment complet, et nous permet de suivre les variations de l'opinion parlementaire. Son livre est le résultat d'un travail considérable qui mérite la sympathie.

M. Valet a donc tiré bon parti des documents que lui fournissaient les archives et les bibliothèques d'Alger, qui, malheureusement, présentent de nombreuses lacunes. Il est regrettable que

---

(1) Le livre contient en effet moins deux parties d'un même ouvrage que deux sujets distincts dont chacun forme un tout indépendant et complet.

l'auteur n'ait pu compléter cette documentation par le dépouillement des collections des journaux français où abondent les articles de fond et les informations de toutes sortes sur l'administration et la colonisation de l'Algérie et de la Tunisie, et aussi en consultant les documents des Archives du Quai d'Orsay (1). Nous connaissons bien par le livre de M. Valet les déclarations des différents présidents du Conseil, mais non la raison qui les a dictées. Or cette raison peut se trouver dans telle conversation diplomatique, dans telle dépêche de nos représentants à l'étranger. De même, l'attitude « anti-coloniste » de certains parlementaires a pu être inspirée par le souci de défendre des intérêts d'ailleurs respectables. A une époque où l'Algérie apparaissait comme île à épices devant faire concurrence aux produits des vieilles colonies ou de la métropole, certains intérêts se trouvaient menacés. Il n'eût pas été inutile de savoir à quoi s'en tenir sur la personnalité et les aboutissants des de Sade, des Desjobert, etc.

Ceci n'est pas une critique, mais une constatation d'ordre général. Etant donnée la dispersion dans les dépôts d'archives et les bibliothèques de la métropole de la documentation indispensable, le travailleur ayant ses attaches à Alger, se trouve, du fait de son éloignement, dans des conditions de travail défavorables, qui expliquent la rareté, la lente succession des bons travaux d'histoire algérienne.

Il n'en reste pas moins que M. Valet nous a donné pour une période importante de l'histoire de l'Algérie française, un livre qui rendra aux historiens de précieux services.

G. Esquer.

Gouvernement Général de l'Algérie. — Collection de Documents Inédits sur l'histoire après 1830 — IIe série. — Documents divers.

II. — *DOCUMENTS RELATIFS AU TRAITE DE LA TAFNA* (1837), par Georges Yver, Alger, J. Carbonel, 1924, in-8.

Le traité conclu au camp de la Tafna le 30 mai 1837 entre Bugeaud et Abd el Kader répondait à une double préoccupation du ministère Molé : assurer la pacification de l'ouest de la Régence de manière à laisser toute liberté de réparer l'échec subi l'année précédente par Clauzel devant Constantine, — en même temps réaliser le système d'occupation restreinte de nos possessions dans le Nord de l'Afrique, système en faveur dans le gouvernement et les milieux parlementaires, surtout pour des raisons d'économie. Le pays serait divisé en deux zones : l'une, occupée par les troupes françaises et s'étendant le long de la côte avec Oran, Arzew, Alger, Bône et Bougie ; l'autre abandonnée à des chefs indigènes choisis parmi ceux ayant dans le pays des attaches et jouissant d'une autorité suffisante. A l'ouest, Abd el Kader sur le compte duquel on avait à Paris de singulières illusions, apparaissait comme la seule personnalité susceptible de faire régner la paix sous la souveraineté de la France.

(1) Pour la partie algérienne du sujet, naturellement, en raison de la date au delà de laquelle les documents des Affaires étrangères ne sont pas communiqués au public.

Le soin de réaliser ce programme fut confié à des partisans de la nouvelle politique. Le lieutenant-général Damrémont qui avait jugé sévèrement l'œuvre et les tendances de Clauzel le remplaça au gouvernement général ; en même temps le lieutenant-général Bugeaud qui, l'année précédente, avait remporté sur l'émir un succès incontestable à la Sikkak, recevait le commandement de la province d'Oran, avec mission de traiter avec Abd el Kader. Sa mission, commencée en mars 1837 prit fin au mois de décembre suivant.

Les documents publiés par M. Yver correspondent à cette période. Provenant des archives du Gouvernement Général de l'Algérie et du Ministère de la Guerre, ils comprennent les lettres de Bugeaud, du Ministre, d'Abd el Kader, de Damrémont, de Ben Durand, etc., les rapports de l'intendant civil Bresson et sont utilement complétés par un certain nombre de pièces annexes parmi lesquelles le texte du traité de la Tafna, dont il a été d'ailleurs impossible de retrouver l'original arabe. Tout cela est édité avec autant de soin que d'exactitude ; l'annotation réduite à l'indispensable n'omet d'identifier aucun nom de personnage ou de lieu, ni d'éclairer ou de compléter le texte.

Ces documents sont d'un très grand intérêt. Ainsi que le remarque M. Yver dans son introduction sobre et substantielle que l'on a pu lire dans cette revue (1), ils permettent « non seulement de suivre, pour ainsi dire jour par jour, la marche des négociations mais encore d'en constater les premiers effets et d'en noter les premières répercussions dans la province d'Oran et même dans les autres parties de la Régence. » Sur le traité de la Tafna les historiens sont incomplets et peu précis. Grâce à la publication de M. Yver dont un index des noms propres rend l'emploi singulièrement commode nous sommes en possession d'un recueil de textes aussi complet que l'on pouvait l'espérer et nous pouvons nous faire une idée exacte des négociations qui ont abouti à l'un des faits capitaux de l'histoire de l'Algérie française.

Nous espérons que M. Yver, qui a déjà publié dans la même

(1) *Revue Africaine*, 3e-4e trimestres 1923, p. 529.

collection, l'importante correspondance du capitaine Daumas pendant son consulat auprès d'Abd el Kader (1) ne nous fera pas attendre l'histoire du traité de la Tafna qu'il est le seul à pouvoir écrire.

G. ESQUER.

Charles POURCHER. — *Souvenirs et impressions recueillis au cours d'une période d'action coloniale de cinquante-cinq ans* (1867-1922). — Paris, R. Chiberre, 1924, in-16.

Venu en Algérie à 19 ans comme employé au P. L. M. algérien, l'auteur a commencé en 1875 une carrière de colon qui a duré près d'un demi-siècle.

Certes, aucune des nombreux faits que rapporte son livre n'apparaît comme sensationnel et ne frappe de façon particulière. Ils n'en forment pas moins l'histoire au jour le jour, singulièrement attachante, d'un colon algérien, de ses déboires, de ses réussites, de ses relations plus ou moins cordiales avec ses voisins, les indigènes, les diverses administration. Ecrit sans prétentions, rempli d'anecdotes, non-seulement ce livre se lit sans ennui, mais il est fort instructif. Il serait à désirer que chaque famille de colons publiât ainsi son livre de raison. De semblables documents rendraient d'inappréciables services aux historiens de l'Algérie ; ils feraient aussi mieux connaître au public français l'œuvre accomplie par leurs frères d'outre-mer.

G. ESQUER.

---

(1) *Correspondance du capitaine Daumas, consul à Mascara*, 1837-1839.

Revue des Périodiques

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Comptes rendus. *Mars-août* 1923: — Casanova : L'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie par les Arabes. — Carton : Découvertes au Koudiat-el-Hobsia (Carthage). — Poinssot et Lautier : Q. Geminius Sabinus, princeps peregrinorum (d'après des inscriptions de Tunisie). — Lévi-Provençal : Note sur deux volumes d'Ibn-Khaldoun conservés à Fez. — Henri Basset : Une primitive mosquée de la Koutoubia à Marrakech. — Gsell : Découverte d'une cuve du Xe siècle à Marrakech. — Delattre : Découverte de terres cuites puniques à Carthage. — Poinssot et Lautier : Notes de topographie carthaginoise : une enceinte de Carthage. — *Septembre-décembre* 1923. — R. P. Delattre : Une cachette de figurines de Demeter et de brûle-parfums votifs à Carthage. — La basilique de Bir-el-Knissia, à Carthage. — *Janvier-février* 1924. — L. Chatain : Une inscription de Volubilis. — P. Monceaux : Nouveaux fragments de l'inscription chrétienne de Timgad relative au « Christus medicus ».

Afrique Française (L'). — *Janvier* 1924. — Cavé : Les problèmes tunisiens après 1921. — J. Ladreit de Lacharrière : Les conquérants du Tchad. — Capitaine Ballif : Les Français en Aïr. — La mission Ouadaï-Darfour: — Léon Rollin : L'Espagne au Maroc et la question de Tanger (*à suivre*). — Echos. — Le régime douanier algéro-marocain. — Le statut de Tanger. — *Renseignements coloniaux.* — Capitaine Rottier : Le Sahara oriental (*à suivre*). — Léon Rollin : De Loukos à la Moulouya sans passer par le Rif. — Capitaine André : Contribution à l'étude du mouvement Ahmadia. — M. Delafosse : L'Ahmadisme et son action en A. O. F. — P. Russo : Le Transsaharien et les mines du territoire de Figuig. — Commandant R. Messal : Les leçons de Bugeaud. — *Février.* — R. Raynaud : Le statut de Tanger. — Caré : Sur les traces de Rodd Balek (*suite*). — R. Thierry : Les débuts de l'indépendance égyptienne. — Le voisinage de la Lybie. — Chez les Glaoua. — La préparation des officiers des affaires indigènes d'Algérie et de Tunisie. — Echos. — *Renseignements coloniaux.* — C. Martin : L'administration des territoires sous le mandat britannique. — Général Poeymirau : Rapport sur les opérations d'ensemble de 1923. Réduction de la tache de Taza (*suite et fin*). — R. Vadala : Une colonie tripolitaine à Paris. — M. Delafosse : Une gerbe de romans coloniaux. — *Mars.* — G. Bourcart : Pour le souvenir du P. de Foucauld à Tamanrasset. — La suppression du califat turc. — La situation économique de la Tunisie. — *Echos.* — L. Gentil : A travers l'Anti-Atlas et le Dje-

bel Bani. — *Renseignements coloniaux.* — Ed. Michaux-Bellaire : Les terres collectives du Maroc et la tradition. — Capitaine Denis : Dans l'Anti-Atlas et les oasis du Bani.

Annales de Géographie. — 15 mars 1924. — J. Levainville : Ressources minérales de l'Afrique du Nord.

Anthropologie — *t. XXXIV*, n° 1-2, 1924. — Dr E. Gobert : Notes sur les tatouages des indigènes tunisiens.

Armée d'Afrique (L'). — *Avril* 1924. — Ravitaillement et transports militaires au Maroc. — Commandant Faveris : La conquête de la Tunisie (*suite et fin*). — Ch. Delvert : L'avenir du Port d'Alger. — Questions musulmanes. — M. Eleyen : De Djanet à Bilma. — A. Brives : Notes hydrologiques. — Armées étrangères. — Courrier des Territoires du Sud. — Informations. — Bibliographie. — *Mai* 1924. — Commandant de la Fargue : Pourquoi la France veut-elle ouvrir la route du centre Afrique. — Commandant Gérard-Hirne : Les voies ferrées en Algérie et en Tunisie. — Lieut.-Colonel Prioux : La cavalerie d'aujourd'hui et le règlement de 1923. — Questions musulmanes. — H. Klein : le Fort l'Empereur. — Jean du Bled : Le service des Affaires indigènes d'Algérie. — Antoine : L'avenir de la plaine du Chéliff (*suite*). — Pierre Schwob : Une double traversée du Sahara en automobile. — Bibliographie. — *Juin* 1924. — Capitaine Saint-Germain : La légion étrangère d'aujourd'hui. — A. Théry : L'œuvre de l'Institut scientifique au Maroc. — Commandant Faveris : Organisation du Protectorat de la Tunisie. — A. Albertini : L'armée d'Afrique au temps des Romains. — La décision du chef. — Questions musulmanes. — H. Fabre : Les vins d'Algérie. — Bibliographie.

Art et Décoration. — *Mars* 1924. — G. Marçais : Quelques esssais de meubles algériens.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques — 1923. — Procès-verbaux, *janvier-juillet.* — Poinssot et Lautier: Poteries chrétiennes, au Musée du Bardo. — Delattre : Inscriptions de Carthage. — Poinssot et Lautier : Découvertes en Tunisie. — Cagnat : Inscriptions de la région de Jama (Tunisie) ; inscriptions de Djemila. — Ballu et Monceaux : Edifices chrétiens de Djemila. — Dussaud : Stèle punique de Carthage. — Albertini : Milliaires de Cherchel. — Poinssot et Lautier : Découvertes en Tunisie (El Djem, Carthage, El Mahrine). — Dussaud : Epitaphes néo-puniques de Jama. — Odinot : Ruines de la Zaouïa de Dila et de la Zaouïa Aït-Ishagh (Maroc). — Icard : Menues découvertes à Carthage. — Albertini : Découvertes à Cherchel. — Poinssot et Lautier : Mosaïques de Carthage ; inscriptions

de diverses localités. — Carton : Inscriptions de Ségermès. — Cagnat : Relevés archéologiques des brigades topographiques (région de Maktar). — Poinssot et Lautier : Fouilles à Sbeitla et à Dougga ; découvertes en diverses localités de Tunisie. — Albertini : Inscriptions de Tigzirt. — Chatelain : Inscriptions de Volubilis. — Icard : Monnaies de bronze découvertes à Carthage.

Bulletin de la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord. — 1er *semestre* 1924. — Capitaine Peyronnet : La Berbérie de la conquête romaine à la conquête arabe. — Marie Bugeja : Aperçus sur le caractère de la femme kabyle. — Général Broussaud : Le sauvetage et la reconstitution de l'armée Serbe en 1916. — M. Olivaint : D'Hippone à Port-Royal des Champs. — J. Cazenave : L'esclavage de Cervantès à Alger. — Bibliographie.

Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique Occidentale Française. — *Janvier-Mars* 1924. — Dr Maès : Pierres taillées, gravées et alignées du village de Tundidaro. — Michel Perron : Le pays Dendi. — E. Blanc : Notes sur les Diawara. — Ferréol : Essais d'histoire et d'ethnographie sur quelques peuplades de la subdivision de Banfora. — Collieaux : Contribution à l'histoire de l'ancien royaume de Kénédougou. — Bibliographie.

Géographie. — *Décembre* 1923. — Dr P. Russo : Structure des plateaux de l'Afrique mineure (*à suivre*).— *Janvier* 1924.— Haardt et Audouin-Dubreuil : La première traversée du Sahara en automobile. — L. d'A. de Jurquet de la Salle : Notre avenir au Maroc et dans l'Afrique du Nord. — P. Deffontaine : Excursion inter-universitaire au Maroc. — J. Levainville : La carte géologique de l'Algérie et de la Tunisie.

Journal Asiatique. — *Juillet-Septembre* 1923. — E. Lévi-Provençal : Note sur l'exemplaire du Kitâb-al'-Ibar offert par In Haldûn à la bibliothèque d'Al-Karawi-Yin à Fès.

Mercure de France. — 15 *avril* 1924. — Général Archinard : Le Transsaharien.

Nature (La). — 5 *janvier* 1924. — H. Sounes : M'Sila et le Hodna.

Oriente Moderno. — 15 *février* 1924. — Sezione politico-storica. Cronaca e documenti : A. G. Riassunto della situazione. — Notizie varie. — Sezione éconimoca : Notizie varie: — 15 *mars* : Carlo A. Nallino : La fine del cosi detto califato ottomano. — Cronaca e documenti. — Notizie varie. — 15 *avril* : Sezione politico-storica : Cronaca e documenti. — Notizie varie. — Sezione economica : Notizie varie.

Renaissance politique, littéraire, artistique. — 9 *février* 1924. — Colonel Tardin : Tanger « la porte du Maroc ».— 26 *avril* 1924. — Un Africain : l'Islam et nous. La légende du Miramolin.

Revue Contemporaine. — 15 *avril* 1924. — Colonel Tardin : La suppression du Khalifat et l'Islam. — 1er *mai*. — Sida bent Saïd : Femmes berbères.

Revue des Etudes Historiques. — *Janvier-mars* 1924. — Colonel Godchot : Le combat de Bou Tazzert.

Revue d'Histoire des Missions. (n° 1). — 1er *juin* 1924. — J. B. Piolet : les Amis des Missions. — Georges Goyau : La place des missions dans l'histoire. — Jean Brunhes : Les travaux des Jésuites à l'observatoire de Zi-Ka-Wei. — Mgr Beaupin : Le traité de Lausanne et les Missions. — Documents : *Novum Belgium* p. le P. Jogues. — *Vie du P. Ricci*, par le P. Aleni, S. J.— A. Brou: la Géographie des Missions. — Bibliographie.

Revue Economique Française. (publiée par la Société de Géographie commerciale de Paris): — *Janvier-Mars* 1924. — J. Ancel: Grandeur ou décadence de la communauté britannique. — W. F. Treube : Les Indes orientales néerlandaises et leurs grandes cultures. — A. Jacobson : Les profits de l'industrie allemande au cours des années 1920 à 1922. — Correspondance et documents. — La colonie portugaise de l'Angola. — P. Bourdarie : L'Académie des sciences coloniales. — J. Goffart : Les Gommiers. — H. Vintouski : Les lignes de chemins de fer en construction sur les grands Réseaux français.

Revue indigène. — *Novembre-Décembre* 1923. — J. Bourdarie : Les Algériens à Paris et en France. — L. Baréty : Tanger. — E. Marsan : La question de Tanger.

Revue Scientifique. — 12 *janvier* 1924. — R. D. : Exploration du Sahara marocain.

Le Gérant : J. BÉVIA.

ALGER — TYPOGRAPHIE JULES CARBONEL — ALGER

LE DÉBUT DU SYSTÈME

DES

Revendications algériennes contre le Maroc

(1876-1881)

ORIENTATION NOUVELLE DE LA POLITIQUE FRANÇAISE

En dépit des apparences, la situation était plutôt trouble dans les confins algéro-marocains, au cours de la deuxième quinzaine de septembre 1876. Le passage du Sultan dans la région d'Oudjda venait d'agiter les tribus algériennes de la frontière, particulièrement sur les Hauts-Plateaux où l'état d'esprit de quelques groupements laissait beaucoup à désirer. Chez nos voisins, l'apparition de Mouley El Hassane, à la tête d'une armée importante, avait fait sensation ; les populations de l'amalat devinaient certainement la portée politique de cette manifestation, qu'elles devaient être tentées d'exploiter contre nous.

Le Souverain chérifien voulait étendre son autorité dans l'est du Maroc et y jouer un rôle actif, au lieu de se borner à subir les événements comme son prédécesseur ; il désirait régner en maître absolu dans toute l'étendue de ses Etats, en traitant au moins d'égal à égal avec les puissances chrétiennes. Ces sentiments étaient très compréhensibles, mais ils conduisaient Mouley El Hassane à rechercher des satisfactions susceptibles de porter atteinte aux intérêts de la France en Algérie. Pendant la mission à Oudjda du général Osmont, le Premier Vizir

avait insisté sur l'urgence d'une délimitation exacte de la frontière ; le lieutenant-colonel Aublin, délégué du Gouverneur général, s'était contenté d'éluder la proposition. Du côté français, on craignait en effet de provoquer, par ces tractations, l'intervention de tiers dans les affaires marocaines ; il était d'ailleurs à présumer, que le Makhzen aurait essayé de tirer parti des clauses ambiguës du traité de 1845. Un règlement définitif de la question eût pourtant présenté de sérieux avantages, puisqu'il s'agissait simplement de fixer, avec certitude, une limite déjà admise et que cela ne changeait en rien notre position à l'égard du Maroc ; malheureusement, ce règlement n'était possible qu'à condition d'être décidés à soutenir énergiquement nos droits, sans admettre aucune immixtion étrangère dans le débat (1).

Un pareil état de choses entraînait des complications; il empêchait l'établissement de relations confiantes, malgré les protestations officielles d'amitié. Sous l'impression des réceptions récentes d'Oudjda, les autorités françaises gardaient néanmoins certaines illusions sur les dispositions des agents marocains ; elles croyaient notamment pouvoir compter sur l'amel Boucheta ould El Baghdadi. Quand la mission du général Osmont se trouvait au camp du Sultan, l'amel s'était montré fort empressé, si bien que le lieutenant-colonel Aublin avait proposé au Gouverneur général d'envoyer un cadeau à ce fonctionnaire chérifien, afin de reconnaître ses bons offices. Boucheta ould El Baghdadi allait, sous peu, prendre une toute autre attitude et nous créer des embarras, d'accord avec son Souverain.

La menace indécise, qui pesait sur les rapports de l'Algérie avec le Maroc, ne pouvait être perçue que par un

(1) Voir : L. Voinot, L'imbroglio marocain et l'entrevue du général Osmont avec le Sultan à Oudjda, 1874-1876 ; in *Revue Africaine*, n° 315 du 2e trimestre 1923.

petit nombre d'initiés ; à Paris, on songeait surtout à enserrer l'Empire des Chérifs dans les rets de la diplomatie. Lors de la venue de Mouley El Hassane à Oudjda, on envisagea l'installation d'un agent consulaire dans cette localité ; ce projet dénotait une méconnaissance complète de la situation des confins. Comme le fit justement remarquer le chef d'escadron Charpentier, commandant supérieur de Marnia, la totalité du commerce algéro-marocain se faisait sur les marchés algériens de Nemours, Marnia et Sebdou ; il n'y avait à Oudjda ni sujets, ni commerçants français. Dans ces conditions, l'agent consulaire était inutile ; sa présence dans l'amalat aurait même été une cause de difficultés, par suite de la nécessité inévitable d'assurer sa protection en cas de troubles.

A la même époque, le retour à l'action directe fut définitivement condamné ; on érigea en principe absolu l'interdiction de franchir la frontière au nord de Teniet es Sassi, mais les Français devaient être les seuls à s'y conformer. Ceux-ci n'eurent plus qu'à subir passivement les agressions des Marocains, alors que, dans certaines circonstances, des ripostes judicieuses auraient procuré des résultats immédiats. Le respect scrupuleux de la limite amena l'emploi exclusif du procédé des revendications par voie diplomatique ; on prescrivit aux autorités locales d'enregistrer régulièrement les dommages éprouvés par les ressortissants français, de manière à présenter les listes au Makhzen au moment jugé opportun. Appliquée à un pays anarchique, où le pouvoir central n'était pas en mesure d'imposer sa volonté, ce système offrait de multiples inconvénients. Les négociations sans fin, qui nuisaient à notre prestige, n'aboutissaient qu'à des réparations tardives ; d'autre part, les sommes réclamées au gouvernement chérifien n'étaient jamais payées par les vrais coupab[illegible] ce qui engageait ceux-ci à continuer leurs méfaits [illegible] méprisant nos impuissantes protestations. La p[illegible] intervention allait nous valoir

de nombreux ennuis, dont beaucoup auraient pu être évités en montrant plus de fermeté (1).

LE RÉSULTAT DES MANŒUVRES DU MAKHZEN DANS LES CONFINS ALGÉRO-MAROCAINS

LA CRISE PROVOQUÉE PAR L'INTERVENTION MAROCAINE DANS CERTAINES TRIBUS SOUMISES AU CONTRÔLE FRANÇAIS

Après le départ d'Oudjda du Sultan, alors que le voyage de celui-ci était encore l'objet de nombreux commentaires dans les tribus, l'amel s'efforça de prévenir les esprits contre les Français. Boucheta ould El Baghdadi cherchait à dénaturer le but de l'entrevue du général Osmont avec Mouley El Hassane, pour faire croire que son maître avait l'intention bien arrêtée de nous imposer une rectification de frontière. Cette propagande faisait, sans nul doute, partie d'un plan arrêté avec le Sultan, car celui-ci écrivit aux Hamyane Djembâ, du cercle de Sebdou, afin de leur rappeler qu'ils étaient ses sujets. Cette démarche souleva une grosse émotion dans la tribu ; il en résulta des discours hostiles et des troubles, qui s'aggravèrent par suite de la dissidence du caïd El Hadj El Hebib ould Mebkhout. Ce chef indigène prit la fuite, le 19 octobre 1876, après avoir tiré un coup de pistolet sur l'officier du bureau arabe d'El Aricha, qui l'interrogeait à propos d'une réclamation pour dettes. Le commandant Ben Daoud, commandant supérieur de Sebdou, se transporta au milieu des campements des Hamyane et réussit à les calmer, mais les émissaires marocains ne cessèrent pas d'exciter les fanatiques.

L'agitation s'étendit peu à peu et le malaise gagna le

(1) Pièces 1 et 2. — Noël, Documents pour servir à l'histoire des Hamyane et de la région qu'ils occupent, in *Bulletin Société de Géographie d'Oran*, septembre-décembre 1915.

cercle de Marnia. Les populations s'attendaient au prochain retour du Sultan, qui devait régler, suivant ses vues, toutes les affaires de la frontière. Le bruit courut que les Hamyane avaient envoyé une adresse au Souverain marocain, en lui demandant à passer sous son commandement ; des défections paraissaient probables à brève échéance. Sur ces entrefaites, on apprit, le 6 novembre, qu'une dizaine de cavaliers du Makhzen d'Oudjda, porteurs de lettres du Sultan et de l'amel, étaient venus chez les Hamyane Djembâ pour percevoir l'impôt; Boucheta ould El Baghdadi, prié de fournir des explications, se retrancha derrière les ordres de son maître. Cet acte constituait une violation de territoire, puisque les Hamyane étaient soumis à notre autorité, aux termes du traité de 1845.

Des intrigues furent également ourdies chez les Beni Mengouch, Attia et Oulad Mansour, de l'annexe de Nemours, par l'intermédiaire de quelques chefs marocains de la rive gauche du Kiss. Ces trois fractions relevaient du Maroc, quoique domiciliées en Algérie, mais, à la suite de la campagne de 1859 contre les Beni Snassen, nous avions rompu les derniers liens les rattachant à leur pays d'origine, sans toutefois les astreindre à l'impôt : on doit ajouter que le gouvernement chérifien n'avait pu que constater cette situation de fait, qui mettait fin à une clause bizarre du traité de 1845. Les Beni Mengouch, Attia et Oulad Mansour paraissaient disposés à payer une redevance annuelle au Sultan, en signe de soumission : l'autorité française intervint avec une amicale fermeté et les fit renoncer à ce projet, dont la réalisation ne répondait point à leur véritable intérêt.

Les agissements du Makhzen tendirent les rapports entre le Maroc et l'Algérie. Au sujet de l'affaire des Djembâ, on défendit à ceux-ci de payer les sommes réclamées par l'amel et le gouvernement français protesta auprès de la cour de Fez. Cette attitude impressionna les Djem-

bâ, qui avaient bien accueilli les mokhazenis marocains, aussi s'abstinrent-ils de continuer les versements commencés ; le 22 novembre, les agents de l'amel prirent le parti de se retirer. Au mois de décembre, le Sultan promit de blâmer Boucheta ould El Baghdadi et de faire rembourser l'argent indûment perçu ; il était entendu que le fonctionnaire chérifien effectuerait personnellement la remise des fonds. Pendant que ces négociations avaient lieu, l'agitation fomentée par l'amel avait d'ailleurs entraîné le départ en dissidence d'une partie des Hamyane, à la fin de l'année 1876 ; ces dissidents commettaient des actes de banditisme en Algérie.

Chez nos voisins, l'attention n'était pas accaparée par ces incidents au point d'amener l'oubli des querelles intestines. Après la chute de Mohammed ould El Bachir, ses ennemis, parmi lesquels se trouvaient les Angad, s'étaient rangés du côté du nouvel amel, tandis que les partisans du chef des Beni Snassen restaient dans l'opposition, sous la direction de son neveu El Hadj Mohammed ould Mimoun ; le conflit menaçant de se développer, Boucheta ould El Baghdadi avait dû intervenir pour arrêter les hostilités. Dans le courant de janvier 1877, ce dernier reçut des lettres du Sultan approuvant sa conduite, mais, malgré l'appui moral de Mouley El Hassane, il ne parvint pas à empêcher quelques engagements. Le calme se rétablit vers la fin de février, avec l'expulsion de la famille des Oulad El Bachir qui se réfugia chez les Guelaya puis, deux ans plus tard, en Algérie. Il était dans notre destinée de toujours recueillir les vaincus.

Au début de 1877, la situation demeurait assez délicate dans le sud du cercle de Sebdou. Les Hamyane dissidents avaient envoyé à Fez une délégation, qui comprenait quelques Hamyane soumis ; l'excellent accueil reçu à la cour chérifienne par cette délégation produisait un mauvais effet et poussait nos tribus à la rébellion. Les nouvelles de la guerre russo-turque contribuaient

d'ailleurs à accroître le malaise. Dans le but de combattre ces tendances hostiles, on résolut de montrer des troupes dans le Sud. Le général de Flogny, commandant la subdivision de Tlemcen, organisa une colonne dans cette ville; il la conduisit ensuite à El Aricha, d'où elle partit, le 15 février, afin de parcourir la région des ksour de l'Oranie. Boucheta ould El Baghdadi fit dire à ses administrés des Hauts-Plateaux de se tenir prêts à marcher, mais de ne pas attaquer les soldats français. L'amel ne semblait pas se soucier du blâme officiel de Mouley El Hassane, qui lui conservait certainement sa confiance; ce fonctionnaire marocain continuait à se mêler aux intrigues des Hamyane et il ne manquait pas d'ouvrir sa porte à leurs émissaires. Durant l'absence de la colonne, des complications pouvaient donc surgir dans le Nord ; en prévision d'événements de ce genre, le commandant Charpentier groupa les campements du cercle de Marnia à une certaine distance de la frontière, de manière à leur permettre de se défendre contre les maraudeurs.

Avant de se diriger vers le Sud avec la colonne, le général de Flogny avait essayé de s'entendre avec l'amel, pour fixer la date à laquelle celui-ci lui aurait apporté le montant des sommes perçues chez les Djembâ ; le commandant de la subdivision de Tlemcen voulait que la remise de cet argent ait lieu à El Aricha, en présence de tous les chefs des Hamyane. Boucheta ould El Baghdadi ne tenait nullement à se soumettre à cette condition ; il s'y déroba en prétextant qu'une nécessité impérieuse l'obligeait à assister à une expédition contre les Beni Snassen. L'amel évitait ainsi de faire, en quelque sorte, amende honorable en public, devant le front des troupes ; le général de Flogny dut renoncer à la mise en scène projetée en vue de rendre la réparation plus éclatante. Lorsque Boucheta ould Baghdadi se décida enfin à payer, quelque temps après le retour de la colonne, le commandant Ben Daoud fut délégué pour recevoir les fonds ; il

se rendit à Magoura, escorté par un peloton de Chasseurs d'Afrique et par des goumiers. Le commandant supérieur de Sebdou rencontra l'amel d'Oudjda en ce point ; ce dernier lui restitua 2.500 francs qu'on rendit immédiatement aux chioukh des Djembâ. Il avait fallu bien des démarches et une longue attente pour obtenir cette satisfaction (1).

L'Envahissement incessant du territoire algérien par les troupeaux du Maroc

Pendant que l'amel se livrait à de sournoises manœuvres antifrançaises, ses administrés en prenaient à leur aise avec nos tribus d'Algérie ; ils franchissaient à tout instant la frontière et s'installaient dans les parcours de celles-ci avec leurs nombreux troupeaux. Dès le mois d'octobre 1876, plusieurs douars marocains s'étaient établis chez les Beni Ouacine et les Beni bou Saïd, où leurs animaux commettaient des dégâts ; ils n'avaient pourtant pas osé résister à l'ordre d'évacuation, à l'exception d'un douar des Beni Hassane, que l'on avait désarmé et interné sur la rive droite de la Tafna. Les tentes des Oulad El Abbès, après avoir obéi, étaient restées au voisinage de Sidi Zaher et s'obstinaient à faire paître leurs troupeaux en territoire algérien. Les réclamations adressées à l'amel, auquel on remettait en même temps les listes des dommages, ne donnaient aucun résultat ; Boucheta ould El Baghdadi s'en tirait par des promesses non suivies d'effet et l'on constatait, tous les jours, de nouveaux empiètements. Devant l'inertie de l'autorité marocaine, le commandant supérieur de Marnia s'était décidé à intervenir lui-même, dans le courant de décembre, à la tête d'un escadron de spahis et des goums du cercle. A l'arrivée de ces forces, la plupart des douars étrangers s'étaient hâtés de déguerpir ; deux douars récalcitrants avaient été reconduits à la frontière sous escorte. Il avait suffi d'un geste énergique pour dégager de suite le territoire de nos tribus.

(1) Pièces 3, 4, 5 et 8. — Documents sur l'histoire des Hamyane, loc. cit. — Noël, Documents historiques sur les tribus de l'annexe d'El Aricha, in *Bulletin Société de Géographie d'Oran*, mars 1919. — De La Martinière et Lacroix, Documents sur le Nord-Ouest africain, t. I et II. Alger, 1894 et 1896. — L. Voinot, Oudjda et l'Amalat. Oran, 1912.

Le répit fut de courte durée. Quand ils ne se battirent plus avec les Beni Snassen, les Angad recommencèrent à pousser leurs troupeaux en Algérie, à la recherche de pâturages; l'herbe faisait d'ailleurs défaut chez nous comme chez nos voisins. Les bergers saccageaient les cultures, ébranchaient les oliviers et les térébinthes et dévastaient tout le pays ; l'amel se bornait à des protestations de bonne volonté en réponse à nos observations. On organisa des patrouilles indigènes pour compléter le service de surveillance déjà assuré par des spahis, mais on ne parvint pas à arrêter l'invasion. Le 14 février 1877, une bande de cavaliers et de piétons, escortant des troupeaux, pénétra de force au milieu des champs des Beni bou Saïd, l'injure à la bouche, en menaçant de tirer sur les propriétaires qui protestaient ; les hommes de la tribu, qui se trouvaient dans les environs, se rassemblèrent aussitôt en armes afin de refouler les assaillants. A la nouvelle de ces incidents, le commandant Charpentier fit partir en hâte le chef du bureau arabe de Marnia avec les cavaliers disponibles, mais, à l'arrivée de ce renfort, les Angad avaient disparu. Il n'était pas possible qu'une pareille agression demeurât impunie. L'amel, mis en demeure de prendre les sanctions nécessaires, n'osa pas se dérober ; il infligea une amende de 415 francs au douar auquel appartenait les coupables. Le 4 mars, une rixe faillit encore éclater entre des gens des Beni bou Saïd et des bergers du même douar, qui avaient pénétré dans les champs d'orge de la rive droite de l'oued El Abbès.

Le chef du bureau arabe se rendit sur les lieux et obligea les Angad à repasser la frontière avec leurs animaux. Malgré la déclaration de Boucheta ould El Baghdadi, qui promettait de sévir, les douars des Angad revinrent trois jours plus tard en territoire algérien et lâchèrent leurs troupeaux dans les terrains cultivés. Les Marocains étaient enhardis par les ménagements inouïs des Français, dont les récriminations les touchaient peu ; une répression vigoureuse pouvait seule intimider nos voisins, mais la consigne interdisait aux autorités algériennes de se substituer aux agents du Makhzen, impuissants et hostiles. De nouvelles difficultés surgissaient à chaque instant. Le 14 mars, une patrouille rencontra des troupeaux encadrés par une troupe d'hommes à pied et à cheval, auxquels elle intima l'ordre de se retirer ; ceux-ci répondirent par des menaces. En l'occurence, l'emploi de la force eût été justifié; au lieu d'agir ainsi, on s'adressa à l'amel qui, fort heureusement, voulut bien renvoyer les délinquants au Maroc.

Pendant les mois de juin et de juillet, on dut supporter de continuelles invasions ; l'impunité augmentait l'audace des Angad et nos avertissements à l'amel ne changeaient rien à la situation. Des bergers détruisirent les abords des puits de Mehaguen et de Zoudj El Beghal ; d'autres coupèrent les branches de nombreux térébinthes au lieu dit « le Bois de Betoum », à moins de dix kilomètres de Marnia ; à la mine des Mâaziz, certains allèrent jusqu'à saccager une vigne. Les Marocains entraient de tous les côtés à la fois ; leurs troupeaux, chassés d'un endroit, réapparaissaient immédiatement sur un autre point, en trompant la vigilance des patrouilles. Celles-ci devant se borner à repousser les envahisseurs, leur efficacité était faible ; elles jouaient à peu près le rôle des épouvantails à moineaux. Indépendamment des déprédations, dont beaucoup de nos administrés étaient victimes, la collectivité avait de plus à souffrir de la disparition des pâturages ; par suite de l'insuffisance de nourriture, le cheptel du cercle de Marnia se trouvait dans un très mauvais état d'entretien.

Devant de tels abus, les Français finirent par perdre patience, d'autant que l'amel ne répondait plus aux réclamations ; l'attitude du fonctionnaire chérifien paraissait plutôt encourager les méfaits de ses ressortissants. Le général commandant la subdivision de Tlemcen se décida, le 19 août, à autoriser la saisie des troupeaux, qui ne seraient rendus aux coupables qu'après payement des pertes subies par les Algériens. Durant le gros de l'été, il y eut d'ailleurs une accalmie, parce que la chaleur ne permettait pas aux Angad de laisser séjourner les animaux dans la plaine.

Au cours de la dernière quinzaine de septembre, les Marocains reprirent leurs incursions ; sept troupeaux du douar Beni Hassane apparurent les premiers et se répandirent chez les Mâaziz, les bergers se comportant avec le sans-gêne habituel. Aussitôt qu'il en fut informé, le commandant Charpentier se disposa à agir ; il sortit de Marnia le 20 septembre, à la pointe du jour, avec le chef du bureau arabe, 25 goumiers et une division du 1er escadron de spahis, en ayant soin de n'avertir l'amel qu'au moment du départ. Lorsqu'il arriva sur le terrain, le commandant supérieur enleva sans résistance le millier de moutons et les quelques centaines de chèvres qui paissaient vers l'oued Zelzella; il mit ces animaux sous séquestre et fit savoir à Boucheta ould Baghdadi que, pour rentrer en possession, les Beni Hassane devaient d'abord indemniser leurs victimes. Après des pourparlers avec le cheikh de cette fraction, un accord intervint ; celui-ci laissa trois otages à Marnia pour garantir le versement d'une somme de 800 francs, qui fut à peu près intégralement payée. Cet exemple arrêta net les envahissements. Si les Français avaient eu moins de scrupules, vis-à-vis de gens qui en étaient dépourvus, les agissements inad-

missibles des Marocains auraient cessé beaucoup plus tôt (1).

L'IRRITANTE QUESTION DU TRACÉ DE LA FRONTIÈRE

Depuis 1874, les Beni Hamlil soulevaient des difficultés à propos du tracé de la frontière dans la région du Teniet Mechamiche. Le 28 décembre 1876, ils avaient été sur le point de se battre avec les Oulad Nehar, auxquels ils contestaient la propriété d'un terrain situé près du col ; les prétentions des Beni Hamlil n'étaient pas fondées, mais l'amel leur conseillait néanmoins d'occuper le terrain en litige, au besoin par la force. Il y avait eu également d'autres incidents entre les Oulad Nehar et les Beni Hamlil, qui, à diverses reprises, avaient fait paître des troupeaux dans les cultures de leurs voisins ; des rixes s'étaient produites, rixes aggravées par des razzias réciproques, de sorte que les rapports se trouvaient très tendus dans les premiers mois de 1877. Bien que présentant une certaine analogie avec les incursions des Angad dans le cercle de Marnia, les pointes des Beni Hamlil chez les Oulad Nehar en différaient cependant, du fait que des revendications territoriales servaient de prétexte. La question de la limite vint d'ailleurs en discussion, au sujet des cultures de la plaine de Missiouine ; afin d'éviter de nouveaux conflits, on se résigna à la traiter, une fois de plus, avec les autorités marocaines.

Le 2 mars 1877, le capitaine Calley Saint-Paul, chef du bureau arabe de Sebdou, se transporta à la frontière, où il eut une entrevue avec un délégué de l'amel. Il fut reconnu que les Beni Hamlil avaient soulevé à tort l'agitation. Pour concilier les deux thèses en présence, relativement à l'interprétation des termes du traité de 1845, le capitaine Calley Saint-Paul proposa de tracer des li-

(1) Pièces 2, 3, 4, 6, 7 et 8.

mites provisoires, que ne dépasserait aucune des parties en cause, et l'on adopta cette solution ; on créait ainsi une quatrième zone neutre englobant les terrains litigieux. Les trois premières zones neutres, admises lors de l'établissement du modus vivendi de 1874, se trouvaient dans la plaine de Marnia. La décision prise donnait une satisfaction partielle au délégué marocain, lequel subissait l'influence des Beni Hamlil et n'osait pas refuser de soutenir leurs réclamations injustifiées. A la suite de cette conférence, Boucheta ould Baghdadi emprisonna à Oudjda six notables des Beni Hamlil, qu'il relâcha bientôt sur les instances des Angad. L'amel infligea pourtant à la tribu des Beni Hamlil une amende de 2.700 francs, dont il ne manqua pas de s'approprier la totalité.

L'arrangement intervenu n'amena pas l'apaisement que l'on avait escompté. Le 18 mai, un homme des Beni Hamlil assassina un indigène des Oulad Nehar ; ces derniers coururent aux armes et razzièrent des troupeaux appartenant aux Angad campés dans les parages des Beni Hamlil. La riposte ayant porté à faux, les Oulad Nehar consentirent à rendre leurs prises, mais, malgré toutes les démarchès, l'amel se dispensa d'arrêter le meurtrier.

L'imprécision des clauses du traité de 1845 était une source permanente de querelles; on le constatait à chaque instant et, cependant, il y avait toujours divergence de vues au sujet des améliorations possibles. Lorsque M. de Vernouillet, le nouveau ministre de France à Tanger, alla présenter ses lettres de créances à la cour de Fez, au printemps de 1877, le Sultan fit encore valoir la nécessité d'une bonne détermination de la frontière ; l'agent français, conformément à ses instructions, évita de s'engager, en invoquant les difficultés que rencontrerait le Makhzen dans le recrutement du personnel chargé des travaux topographiques. Vers la même époque, le général Vuillemot, auquel on avait fourni les épreuves de la carte des confins, écrivait pourtant que les indications

du traité étaient trop vagues pour permettre des rectifications raisonnées de la limite portée sur ces épreuves ; à son avis, il fallait, au préalable, faire reconnaître cette limite sur le terrain par une commission internationale, qui procéderait aux révisions nécessaires. En 1879, Albert Grévy appela à son tour l'attention du gouvernement français sur la question, mais celui-ci n'était pas disposé à la régler (1).

L'hostilité des Marocains et les essais de conciliation

En raison de l'agitation provoquée par le Makhzen, il régnait toujours une certaine inquiétude dans la zone frontière. Pendant les mois de juin et juillet 1877, il courut des bruits contradictoires concernant l'attitude de Si Slimane ben Kaddour et de Si Kaddour ben Hamed. On représentait ces deux chefs des Ouled Sidi Cheikh tantôt comme prêts à soutenir les Hamyane dissidents, tantôt comme se désintéressant des affaires d'Algérie. Les populations marocaines du Tell conservaient d'ailleurs un calme relatif. La chasse aux partisans de la famille des Ouled el Bachir entraînait bien quelques désordres, mais sans grande importance ; en juillet, l'un de ceux-ci, le nommé Tahar ben Nehar, dut se réfugier un moment sur notre territoire. Vers la fin de l'été, une opération des Français contre les Hamyane faillit ameuter certaines tribus marocaines. Les goums de Sebdou et de Daya firent une razzia sur ces dissidents ainsi que sur les Mehaïa ; les chefs des Angad, fort excités, parlèrent aussitôt de venger ces derniers. L'amel, qui craignait les conséquences d'un conflit, enjoignit à ses administrés de ne rien tenter contre nous. Le parti de la sagesse ayant prévalu, cet incident n'eut pas de suites ; le cheikh el Hadj

(1) Documents historiques sur les tribus d'El Aricha ; loc. cit. — Documents sur le Nord-Ouest africain, t. I, loc. cit.

Boubekeur, des Mehaïa, se rendit à Tlemcen et l'on conclut un arrangement pour réparer la maladresse des goums.

Si les complications graves pouvaient être écartées, nous avions malheureusement à supporter les méfaits continuels des brigands marocains. L'insécurité était grande et les Français se trouvaient complètement désarmés ; l'interdiction de traverser la frontière empêchait de poursuivre les maraudeurs, qui regagnaient en hâte le Maroc, dès que leur coup de main était terminé. On écrivait à l'amel afin d'obtenir la punition des voleurs et des assassins; ces démarches restaient vaines, car Boucheta ould el Baghdadi, qui semblait avoir beaucoup d'indulgence à l'égard des malfaiteurs de son commandement, se contentait de répondre par des protestations contre la conduite inqualifiable de ceux-ci. A Marnia, l'autorité était exaspérée de cette situation, le commandant Charpentier insistait pour qu'on lui fournît les moyens d'y mettre fin, à n'importe quel prix.

A l'époque, la conduite de l'amel Boucheta ould el Baghdadi était diversement appréciée. Le commandant supérieur de Marnia se plaignait vivement de sa duplicité ; il l'accusait de paraître officiellement très accommodant mais de nous faire une guerre sourde, en recherchant toutes les occasions d'assouvir sans danger sa haine contre les Français. Ce fonctionnaire chérifien, qui nous opposait une insurmontable force d'inertie, se montrait presque arrogant quand, par hasard, un de ses administrés était lésé. Le général commandant la subdivision de Tlemcen trouvait ce jugement fort exagéré ; d'après lui, Boucheta ould El Baghdadi ne se comportait pas autrement que ses prédécesseurs. Cette divergence d'opinion s'explique aisément. Le général de Flogny n'entretenait pas avec l'amel des rapports aussi directs et aussi fréquents que le commandant Charpentier, lequel se heurtait à une obstruction systématique, chaque fois qu'il voulait faire

rendre justice à ses ressortissants ; les relations entre le commandant supérieur et l'amel ne pouvaient donc pas conserver le même caractère de courtoisie que celles de l'amel avec le général. Le mécontement du commandant supérieur était en grande partie justifié. tandis que le commandant de la subdivision ne se plaçait pas à un point de vue tout à fait exact pour juger Boucheta ould El Baghdadi. En tant qu'agent marocain, l'attitude de celui-ci était compréhensible, mais, quant à nous, il n'y avait pas possibilité de la tolérer ; du moment que le Sultan déclarait vivre en paix avec la France, il devait empêcher ses sujets de commettre des actes d'hostilité et obliger ses fonctionnaires à être corrects. L'amel nourrissait d'ailleurs de mauvais sentiments à notre égard ; on l'avait déjà remarqué lors de son premier séjour à Oudjda, de 1869 à 1871.

Les conditions n'étaient guère favorables, quand les membres de la mission militaire vinrent s'installer à Oudjda ; cette mission avait été demandée par le Sultan au moment de son entrevue avec le général Osmont. Une partie du personnel se rendit à Marrakech, en décembre 1877 ; les officiers envoyés à la frontière arrivèrent à leur poste au mois de janvier 1878. Ces derniers étaient au nombre de trois : le capitaine Payerne, du 1[er] Tirailleurs algériens, le lieutenant Journée, du 1[er] Zouaves, et le docteur Linarès ; ils avaient avec eux plusieurs sous-officiers. L'amel fit d'abord un accueil très froid à ces nouveaux venus, puis il se montra moins réservé, car il savait combien Mouley El Hassane tenait à perfectionner l'instruction de ses troupes. Dans le suite, le lieutenant Journée, devenu capitaine, prit le commandement de la section d'Oudjda, laquelle parait avoir été supprimée en 1881.

Pendant que la mission militaire travaillait au développement de l'influence française, que les bandits marocains mettaient en coupe réglée le territoire algérien,

les populations de l'amalat ne perdaient aucune occasion de vider leurs vieilles querelles. Les Angad et les Mehaïa harcelaient les Beni Snassen, qui étaient hors d'état de résister depuis la disparition de Mohammed ould El Bachir. En mai 1878, l'amel voulut arrêter les attaques contre ces derniers ; les Angad et les Mehaïa n'admirent pas cette intervention du fonctionnaire chérifien et formèrent une ligue contre lui. L'arrogance des coalisés ne connut bientôt plus de bornes et ils continuèrent leurs excès; du 3 au 11 juillet, ils attaquèrent les Beni Khaled et contraignirent la famille et les partisans d'El Hadj Zaïmi à s'exiler en Algérie. Un officier du bureau arabe de Nemours vint chercher les fuyards sur la rive droite du Kiss ; on interna ceux-ci au sud de Nédroma.

Dans le sud du cercle de Sebdou, l'insécurité était favorisée par l'agitation survenue chez les Hamyane, à la suite du voyage du Sultan à Oudjda. En janvier 1878, les pillards, connus sous le nom de *Zegdou*, avaient razzié les tribus algériennes des Hauts-Plateaux. Pour se conformer à la procédure nouvellement adoptée, on demanda des indemnités au gouvernement chérifien ; celui-ci consentit à étudier l'affaire, car c'était un moyen de rétablir son autorité sur des populations qui lui échappaient. Au mois de juin, il y avait dans l'amalat deux délégués marocains chargés de régler, de concert avec nous, les difficultés qui existaient entre les tribus des deux pays. Du côté français, on confia au commandant Ben Daoud le soin de soutenir les intérêts des Algériens. Dans le courant du mois de juillet, cet officier se rencontra à Zahra, à une quinzaine de kilomètres au nord-ouest de Sebdou, avec le Khalifa du marabout de Kenadsa, qui mettait son influence religieuse à la disposition du Makhzen. La principale conférence eut lieu ensuite à Sidi-Zaher, dans la région de Marnia, le 24 juillet ; l'amel Boucheta ould El Baghdadi, le Khalifa du marabout et les délégués du Sultant y assistaient. Les négociateurs tranchèrent les diffé-

rents litiges ; on convint que les Hamyane et les Beni Guil n'exerceraient plus de représailles et s'adresseraient à leurs gouvernements respectifs. Dans les derniers jours du mois, le commandant supérieur de Sebdou alla à Oudjda, afin de terminer les pourparlers avec les mêmes personnages, en présence des principaux chefs marocains. En Algérie, les indigènes suivaient attentivement cette évolution de notre politique ; habitués à porter un jugement objectif sur toutes choses, ils considéraient ces palabres inefficaces comme une capitulation (1).

Le conflit périodique a propos des cultures marocaines en territoire algérien

L'attitude de l'amel n'était pas de nature à faciliter les relations de bon voisinage. Au printemps de 1878, les Marocains suscitèrent encore des dificultés, à propos du payement de l'impôt dû pour les labours effectués en Algérie, dans la plaine de Marnia ; suivant l'habitude, ils contestaient la ligne prise comme limite et, naturellement, remettaient en cause le modus-vivendi de 1874. Le commandant Charpentier chercha à s'entendre directement avec Bouchcta ould El Baghdadi, qu'il pria de venir à la frontière, dans la deuxième quinzaine de mai, mais le fonctionnaire chérifien refusa de se déranger, sous prétexte qu'il était retenu par des affaires urgentes. En réalité, il préférait s'en tenir à une obstruction passive ; de plus, il craignait sans doute d'être arrêté, en rase campagne, par les indigènes de son commandement soulevés contre lui. Après un laborieux échange de correspondances, on réussit pourtant à convaincre l'amel ;

(1) Pièces 4, 8 et 11. — Erckmann, Le Maroc moderne. Paris, 1885. — Documents sur le Nord-Ouest africain, t. I et II, loc. cit. — Documents historiques sur les tribus d'El Aricha, loc. cit. — Documents sur l'histoire des Hamyane, loc. cit. — Oudjda et l'Amalat, loc. cit.

son entrevue avec le commandant supérieur de Marnia fut fixée au 19 juin, à 5 heures du matin. Boucheta ould El Baghdadi se présenta à l'heure dite au rendez-vous : il était accompagné du Cadi, de quelques chefs des Angad et d'une suite importante.

Dès le début de l'entretien, on élimina immédiatement la question des labours faits par les Beni Snassen auprès du barrage de la Mouilah ; l'amel reconnut que ceux-ci nous devaient l'impôt. Les difficultés commencèrent aussitôt après, à propos des cultures des Angad de la fraction des Beni Hassane dans la région de Kerkour Sidi Hamza. Le commandant Charpentier eut beau démontrer qu'elles se trouvaient à l'est de la ligne Djorf El Baroud, Kerkour el Miad, Zoudj el Beghal, Sidi Zaher, donc en dehors de la zone neutre déterminée par le modus-vivendi de 1874, Boucheta ould El Baghdadi ne voulut rien entendre ; il manquait, sans nul doute, de connaissances précises sur le sujet traité, mais il se laissait conduire par les chefs des Angad.

Pour liquider la contestation, le commandant supérieur de Marnia proposa de suivre la ligne indiquée à partir de Kerkour el Miad, ce qui permettrait de constater que tous les labours marocains étaient en Algérie. L'amel y consentit et, pendant la marche, il appuya constamment à gauche, de manière à laisser à sa droite le puits de Zoudj el Beghal ; il ne rectifia la direction que sur les observations réitérées du commandant Charpentier. En atteignant Zoudj el Beghal, la discussion porta sur la position de ce point; Boucheta ould El Baghdadi, poussé par son entourage, montrait un tas de pierres situé à environ 800 mètres du puits. Comme la controverse s'éternisait, le commandant supérieur déclara qu'il avait l'ordre de son gouvernement de faire payer l'impôt à l'est de la ligne parcourue. L'amel essaya encore d'ergoter ; il parla d'écrire au Makhzen et conclut à la nécessité de garder l'affaire en suspens en attendant

qu'une commission de délimitation ait tranché le litige. Le commandant Charpentier, impatienté, riposta qu'il ne s'agissait pas de réviser la frontière, mais de payer de suite l'impôt. L'échec de cette tentative d'arrangement était complet.

Sur le refus des Beni Hassane d'acquitter les sommes dues, on résolut d'en poursuivre le recouvrement manu militari. Il est à remarquer que, dans tous les cas analogues, il fallait toujours, en fin de compte, en venir à l'emploi de la manière forte. Le 26 juin, le capitaine Lemoine, chef du bureau arabe de Marnia, se porta au milieu des cultures des récalcitrants avec une compagnie de zouaves, une division de spahis et une fraction du goum ; il fit enlever la quantité de gerbes représentant la valeur de l'impôt et les frais supplémentaires causés par le retard apporté à son payement. Il n'en fallait pas davantage pour mater les Beni Hassane ; le cheikh El Yazid pria le capitaine Lemoine d'accepter en garantie quatorze chameaux, au lieu du grain qui était susceptible de se détériorer, et il envoya ces animaux à Marnia. Les troupes regagnèrent cette localité le soir même ; les caïds algériens se portaient garants des sommes réclamées aux Beni Snassen et aux Beni Hamlil. Le 29 juin, les Marocains versaient 1.380 francs dans les caisses de l'Etat, dont 900 pour les Beni Hassane.

Aussitôt qu'il fut avisé de cette exécution, l'amel adressa à Marnia une violente protestation, le 27 juin ; il nous menaçait de rendre compte à son gouvernement. A cette occasion, Boucheta ould El Baghdadi formula une réclamation contre les Beni bou Saïd qui, disait-il, avaient labouré environ 400 hectares en territoire marocain ; or, il n'existait en réalité qu'une dizaine d'hectares cultivés par le caïd de cette tribu. Afin de démontrer la mauvaise foi de l'amel, le commandant Charpentier le mit en demeure de fournir la liste des gens incriminés, avec l'emplacement exact de leurs labours.

Sur ces entrefaites, le choléra était apparu au Maroc, apporté sans doute par les pèlerins retour de La Mecque; quelques cas avaient été signalés sur la côte méditerranéenne. Dans les premiers temps, on ne s'en était pas inquiété outre mesure. Au mois d'août, le bruit se répandit tout à coup que l'épidémie sévissait à Taza ; elle ne tarda pas à atteindre El Aïoun et Oudjda, faisant 25 victimes parmi les soldats de ces deux garnisons. On ne pouvait pas se méprendre sur la gravité du fléau, le docteur Linarès, de la mission militaire, ayant été appelé à donner ses soins aux soldats d'Oudjda. Un cordon sanitaire fut établi sans délai le long de la frontière ; des rondes et des patrouilles parcoururent constamment le pays pour en interdire l'accès. Un lazaret était installé à Sidi Zaher et les étrangers, forcés de pénétrer en Algérie, y subissaient la quarantaine indispensable. Ces mesures de défense suffirent à empêcher la propagation de l'épidémie.

Pendant qu'en Algérie on se préoccupait surtout de la lutte contre le choléra, il se produisit à Oudjda un événement intéressant pour nous. L'amel Boucheta ould El Baghdadi fut rappelé à l'improviste par le Sultan, au moment où il venait de se concilier ceux de ses administrés qui s'étaient coalisés conte lui. Le fonctionnaire chérifien vendit une partie de ses biens et partit, fort inquiet, le 10 octobre ; le Khalifa de l'amel assura l'intérim (1).

LE RECOURS A L'ACTION DIPLOMATIQUE POUR ENRAYER LE BANDITISME EN ALGÉRIE

LES AGRESSIONS DES MAROCAINS ET L'INSÉCURITÉ

L'agitation créée par le Makhzen dans les confins algéro-marocains, en 1876, avait eu pour effet d'augmenter

(1) Pièces 9, 10, 11 et 15. — Oudjda et l'Amalat, loc. cit.

l'insécurité ; celle-ci avait pris des proportions réellement inquiétantes. Au cours de l'année 1877, les vols et les assassinats s'étaient succédés avec une redoutable fréquence ; les indigènes et les colons d'Algérie vivaient dans une perpétuelle alerte et les autorités locales, malgré tous leurs efforts, n'arrivaient pas à les protéger. Puisque nous renoncions à poursuivre les bandits au-delà de la frontière, il eût fallu qu'une police sévère fût exercée dans l'amalat par les agents du Makhzen, mais ces derniers se gardaient bien d'intervenir ; on doit d'ailleurs reconnaître que leur impuissance était aussi forte que leur mauvaise volonté. En 1878, les agressions avaient été aussi graves que l'année précédente, quoique pourtant moins nombreuses. Le départ de l'amel Bouchета ould El Baghdadi, qui nous était très hostile, améliora un peu la situation dans le cercle de Marnia ; par contre, dans le cercle de Sebdou, les attentats continuèrent avec la même régularité pendant l'année 1879.

Le nouvel amel d'Oudjda, Bachir ould Amar Delimi, arriva à son poste le 16 mai 1879. C'était un personnage insignifiant, qui ne paraissait pas prévenu contre nous mais manquait totalement d'autorité sur ses administrés. Le calme paraissait bien établi chez les Beni Snassen. Les Oulad Zaïmi, des Beni Khaled, venaient de quitter l'Algérie, où nous leur avions accordé l'hospitalité, pour regagner la montagne. Peu de temps après l'entrée en fonctions de l'amel, en août, de violentes querelles mirent aux prises les différentes fractions des Beni Snassen; ces troubles étaient provoqués par les agissements d'un cheikh des Beni Ourimeche, lequel cherchait à se faire nommer au commandement de l'ensemble de la tribu, avec l'appui du fonctionnaire chérifien. Bachir ould Amar Delimi, qui voulait s'interposer, se fit rabrouer vertement par les Mehaïa et les Angad ; il réussit néanmoins à obtenir une trêve entre les belligérants.

L'état anarchique de l'amalat et la position peu solide

de Bachir ould Amar Delimi ne nous permettaient pas d'attendre une collaboration utile de la part de ce représentant du Sultan ; nos rapports avec lui n'étaient pas mauvais, mais il se déclarait incapable d'exiger l'exécution de ses ordres et, par conséquent, de solutionner les moindres affaires. Fort heureusement, nous entretenions d'assez bonnes relations avec les chefs des tribus marocaines du Nord, dont l'attention était souvent retenue par leurs luttes intestines. Il n'en allait pas de même sur les Hauts-Plateaux, où les Hamyane dissidents constituaient un sérieux élément de désordre. Le bruit courait que ces derniers avaient conclu une alliance offensive et défensive avec les Beni Guil et les Oulad Sidi Cheikh. Dans le courant de septembre, un rassemblement important se forma autour de Meridja, à l'ouest de Berguent; certains lui attribuaient un nombre considérable de tentes. S'il y avait de l'exagération dans ce propos, le danger existait néanmoins et l'on pouvait craindre une incursion en force en Algérie.

Une bande d'une quarantaine de cavaliers, des Hamyane dissidents et des Beni Guil, se détacha du groupe hostile pour venir battre l'estrade à la lisière sud du Tell algérien, dans les derniers jours de septembre. Le 27, vers 8 heures du soir, ces cavaliers attaquèrent, à environ neuf kilomètres d'El Aricha, un petit convoi composé d'un maréchal-des-logis et huit hommes du train des équipages militaires, qui conduisaient quatre chariots de parc à Sebdou. Le détachement surpris n'eut pas le temps d'organiser la défense. Le sous-officier et deux conducteurs, avec leurs attelages, se replièrent à la hâte sur El Aricha ; quatre conducteurs s'enfuirent à pied jusqu'à Sebdou et les deux autres conducteurs furent tués. Les agresseurs prirent sept mulets, des armes et des effets militaires ; ils repassèrent ensuite au Maroc avec leur butin, avant que le poste d'El Aricha, averti trop tard, se soit trouvé en mesure de leur couper la retraite.

On vendit les animaux volés sur les marchés de Debdou et de Mekam, point situé dans les montagnes au sud des Beni bou Zeggou. A la suite de cette audacieuse agression, le gouvernement français fit demander des réparations à la cour de Fez.

La peur des représailles amena d'ailleurs le recul des éléments menaçants réunis dans la partie nord des Hauts-Plateaux, en face de la frontière ; quelques pelotons de spahis ayant été envoyés à Sebdou, on crut que nous préparions une expédition afin de châtier les coupables. Au début du mois d'octobre, nos adversaires abandonnèrent la région de Meridja pour entamer un mouvement général de repli vers le Sud (1).

La mission de Si Abdesselam Baïes

Peu de temps avant l'attaque des voitures du train, le conflit s'était rallumé entre les Arabes et les Beni Snassen ; le 16 septembre 1876, ces derniers avaient été battus à plate couture aux portes d'Oudjda. Dans le courant d'octobre, les hostilités se poursuivirent avec un acharnement inouï de part et d'autre ; il se commit de véritables assassinats. Fort heureusement, ces troubles n'eurent pas de répercussion en Algérie ; les autorités françaises s'attachèrent à conserver une stricte neutralité entre les deux partis, aussi les Marocains de chaque clan se rendirent-ils sur nos marchés, dans la mesure permise par les circonstances. Au milieu de cet affreux gâchis, l'amel était complètement débordé ; le Sultan le releva de ses fonctions. Bachir ould Amar Delimi quitta Oudjda le 26 octobre, à destination de Fez ; il laissait le commandement au Khalifa Si Allal, qui n'était pas plus qualifié que lui pour faire face à la situation.

(1) Pièces 8, 11, 12, 13 et 15. — Documents historiques sur les tribus d'El Aricha, loc. cit. — Documents sur l'histoire des Hamyane, loc. cit. — Oudjda et l'amalat, loc. cit.

Le 21 octobre, un délégué du Sultan était arrivé dans l'amalat porteur de lettres adressées aux chefs des partis en lutte ; ce délégué se nommait Si Abdesselam Baïes. L'intervention de ce personnage ne décida pas les adversaires à entrer en arrangement, mais les notables envoyèrent pourtant des délégations à la Cour. Les Beni Snassen rappelèrent alors la famille des Oulad El Bachir exilée en Algérie ; les membres de cette famille tentèrent aussitôt de refaire l'union des Berbères, de manière à résister aux Arabes. Lorsque les délégués revinrent de Fez, ils avaient fait la paix et rapportaient l'ordre du Souverain d'expulser de nouveau les Oulad El Bachir. Ces derniers cherchèrent d'abord à résister, puis, quand ils eurent été battus en décembre sur l'oued Tahert, ils durent se résigner à l'inévitable. Ces proscrits nous demandèrent encore asile et leur départ provoqua une certaine détente, chez nos voisins.

La mission principale de Si Abdesselam Baïes consistait d'ailleurs à régler, avec les Français, la question des indemnités réclamées pour le meurtre des soldats du train, aux environs d'El Aricha. Le délégué chérifien, venu par la voie de mer, avait débarqué à Nemours le 19 octobre. Le 28 du même mois, un bateau déposa dans ce port une somme de 19.000 francs, qui correspondait au montant de notre revendication ; cet argent fut livré aux agents envoyés par Si Abdesselam Baïes, le 2 novembre. Après des hésitations et des faux-fuyants, le Makhzen se décidait donc à nous donner assez promptement satisfaction. Le délégué chérifien s'efforça néanmoins de rouvrir la discussion et d'atermoyer ; devant l'échec de ses tentatives, il finit par accepter le rendez-vous qu'on lui assigna pour la remise des fonds.

A cette époque, le général Louis, commandant la subdivision de Tlemcen, faisait une tournée de police dans la région frontière, afin de rassurer les populations et de montrer à nos adversaires que l'on veillait. La colonne

comprenait quelques compagnies de zouaves et de tirailleurs, des chasseurs d'Afrique, des spahis et des goums ; au milieu du mois de novembre, elle s'arrêta à Sebdou, où devait avoir lieu la rencontre avec le délégué chérifien. Dans le but de donner plus de solennité à la réparation consentie par le Makhzen, on convoqua dans cette localité tous les chefs indigènes des tribus limitrophes du Maroc ; ils s'y rendirent revêtus de leurs burnous rouges et accompagnés des principaux notables. Le 19 novembre, Si Abdesselam Baïes vint à Sebdou ; en présence des troupes assemblées et des chefs et notables indigènes, il présenta au général Louis les excuses du Sultan au sujet de l'attaque des voitures du train et remit les 19.000 francs destinés, partie aux familles des victimes, partie à couvrir les pertes subies par l'Etat français. Quand Si Abdesselam Baïes retourna auprès de son Souverain, celui-ci lui reprocha d'avoir manqué de dignité en souscrivant à toutes les conditions des Français; Mouley El Hassane, mécontent de son ambassadeur, le fit jeter en prison.

L'obligation imposée au Sultan de payer les méfaits de ses sujets l'irritait contre eux et contre nous. Le Souverain concentra, dans la région de Selouane, des troupes placées sous le commandement d'un de ses frères, Mouley El Amine, qu'il chargea de faire pression sur les tribus de l'amalat, en vue du rétablissement de l'ordre ; au mois de janvier 1880, ce dernier voulut frapper d'une amende de guerre certaines fractions des Beni Snassen, mais ses envoyés furent très mal reçus. Les déboires, provenant des difficultés de la pacification du pays, favorisaient l'éclosion dans l'armée chérifienne de sentiments hostiles à l'égard des Français. Ali ben Mohammed El Guidri, dit Si Ali Guider, se trouvait dans la colonne de Mouley El Amine, lorsque le Sultan le nomma amel en remplacement de Bachir ould Amar Delimi ; le nouveau fonctionnaire arriva à Oudjda, le 30 janvier, escorté par quelques

mokhazenis. Si Ali Guider rencontra chez ses administrés des dispositions malveillantes ; devant son attitude énergique, les mécontents se soumirent peu à peu (1).

La Mission de Mouley Ahmed ben el Arbi el Beghitsi

Comme le Makhzen avait accordé, sans trop de difficultés, une réparation pécuniaire pour le meurtre des soldats du train, cela engagea probablement le gouvernement français à poursuivre, dans les mêmes conditions, la liquidation de toutes les affaires en suspens ; il existait, en particulier, de nombreuses plaintes des ressortissants français, à propos des actes de banditisme commis par les Marocains. A la demande de la légation de Tanger, le gouvernement chérifien accepta de faire procéder, dans la région frontière, à un examen contradictoire de nos revendications ; il comptait bien produire les siennes au moment de la discussion. Le Chérif Mouley Ahmed ben el Arbi el Beghitsi, plénipotentiaire désigné par le Sultan, débarqua à Nemours le 24 janvier 1880 ; il fut accueilli avec de grands égards et hébergé par l'officier chef de l'annexe. Le délégué repartit le lendemain, escorté par 50 cavaliers ; il entra à Oudjda le 26 janvier. Ce personnage s'installa à la Kasba ; il reçut, quelques jours plus tard, des lettres du Sultan apportées par des officiers marocains débarqués à Nemours le 7 février.

Mouley Ahmed ben el Arbi paraissait avoir un programme tracé d'avance, en détail, par le Souverain ; il semblait peu disposé à écouter les réclamations des tribus ou à entreprendre des enquêtes, sur les revendications dont il était saisi. On ne pouvait donc pas se rendre

(1) Pièces 14, 15, 16, 18 et 20. — Documents sur le Nord-Ouest africain, t. II, loc. cit. — Documents sur l'histoire des Hamyane, loc. cit. — Documents historiques sur les tribus d'El Aricha, loc. cit. — Oudjda et l'Amalat, loc. cit.

compte, aisément, dans quel esprit il aborderait les négociations et cela préoccupait les autorités d'Algérie. Cette attitude énigmatique donnait lieu à des interprétations contraires ; les Marocains prétendaient, naturellement, que le plénipotentiaire chérifien venait réparer les maladresses de Si Abdesselam Baïes, tandis que les Algériens escomptaient le règlement des dommages causés par leurs dangereux voisins.

Le 9 février, le délégué chérifien quitta Oudjda pour aller conférer à Tlemcen avec le général Louis ; il avait une suite d'une cinquantaine de cavaliers, dont le plus grand nombre appartenait aux tribus de l'amalat, les mokhazenis étant en minorité. Le chef du bureau arabe de Marnia, accompagné d'un nombre égal de cavaliers algériens, se porta au devant de Mouley Ahmed ben el Arbi, qu'il attendit à la frontière. Les instructions du général commandant la subdivision de Tlemcen prescrivaient de traiter dignement l'ambassadeur chérifien, à son passage à Marnia, aussi le commandant supérieur crut-il bien faire en accordant à celui-ci une large hospitalité, ainsi qu'à toute son escorte. Cela provoqua une assez curieuse protestation du général, qui trouvait exagéré d'engager des dépenses pour les cavaliers des tribus accompagnant le plénipotentiaire, dans le seul but de soutenir des revendications contre nous. Si désagréable que fût cette perspective, il était fort délicat de procéder à un triage parmi l'escorte, sans froisser le personnage que l'on tenait à honorer. Le 10 février, Mouley Ahmed ben el Arbi continua sa route; à partir de l'oued Zitoun, il ne conserva d'ailleurs avec lui qu'une douzaine de cavaliers.

A Tlemcen, le général Louis et Mouley Ahmed ben el Arbi durent consacrer plusieurs jours à la discussion des dossiers. La liste des assassinats, des agressions et des vols, dont les colons et les indigènes algériens avaient été les victimes depuis quelques années, atteignait une

longueur démesurée. Le délégué chérifien tenta d'atténuer la responsabilité de son gouvernement, en produisant des revendications au sujet de certaines affaires, dans lesquelles se trouvaient impliqués nos ressortissants; il était, notamment, question du meurtre de quatre Juifs se rendant de Debdou à Marnia, en 1877, ainsi que d'une violation de frontière commise par des cavaliers du cercle de Sebdou. Mouley Ahmed ben el Arbi avait une tâche ingrate, car, malgré tous ses efforts, il ne pouvait faire pencher la balance de son côté ; son rôle était d'autant plus délicat, que le général voulait des garanties concernant le rétablissement de la sécurité. L'ambassadeur alla ensuite jusqu'à Oran et, lorsqu'il repassa à Marnia, le 22 février, en regagnant Oudjda, il paraissait peu satisfait du résultat des négociations. Mouley Ahmed ben el Arbi demanda de nouvelles instructions au Sultan.

Pendant l'interruption des pourparlers, nos voisins eurent une attitude assez équivoque. Le gouvernement chérifien se montra désireux de nous donner quelques preuves de sa bonne volonté. Mouley Ahmed ben el Arbi prétendit remettre de l'ordre dans les tribus frontière, mais il rencontra une vive opposition de la part des chefs arabes, qu'il accusait de favoriser les attentats en Algérie. Cette opposition peut d'ailleurs avoir été provoquée par des tentatives en vue de récupérer les 19.000 francs versés l'année précédente à Sebdou. Le délégué marocain fit arrêter, dans le courant de mars, une petite caravane d'Hamyane dissidents ; il mit les chameaux en fourrière et garda les conducteurs à sa disposition. Au mois d'avril, on nous livra ces dissidents, dont beaucoup étaient des bandits contumaces. A côté de ces démonstrations, on constatait, malheureusement, des tendances hostiles dans le monde officiel ; celui-ci se plaisait à annoncer la prochaine arrivée des Prussiens, dont le projet d'installer un comptoir à l'embouchure du Kiss était encouragé par le Makhzen. C'était déjà le début de

la menace allemande au Maroc. Si Ali Guider s'attachait à cette propagande antifrançaise ; ses allures suspectes inspiraient une méfiance justifiée.

La deuxième entrevue de Mouley Ahmed ben el Arbi, avec le général Louis, permit de conclure l'arrangement ébauché au mois de février. Le délégué chérifien, arrivé à Marnia le 26 avril, monta le lendemain dans la voiture du courrier, à destination de Tlemcen ; le commandant supérieur lui donna une escorte d'honneur de 4 spahis et 4 cavaliers de goum commandés par un brigadier. Le convoi fut laissé en arrière et rejoignit par la piste d'Hammam bou Ghrara. Le plénipotentiaire marocain ne regagna Oudjda qu'au début du mois de mai, après avoir réglé, d'accord avec le commandant de le subdivision, la totalité des revendications présentées de part et d'autre. Le gouvernement marocain s'engageait à payer à nos administrés lésés la somme de 310.355 francs, qui devait être versée en deux échéances. De son côté, le gouvernement français promettait de rembourser 17.000 francs aux Marocains. Le Makhzen paraissait résolu à ramener le calme sur les Hauts-Plateaux. Mouley Ahmed ben El Arbi fit connaître, au général Louis, que les tentes marocaines avaient reçu l'ordre de repousser, par tous les moyens, les rebelles français qui chercheraient à entreprendre des incursions en Algérie.

Le Makhzen nous remit, à la date convenue, la première tranche de l'indemnité de 310.355 francs. L'argent semble avoir été apporté par un envoyé spécial, du nom d'El Hadj Hafid ben Khedda, qui passa à Nemours le 30 mai, sur le bateau assurant le service côtier, et alla débarquer à Oran. Cet envoyé du Sultan se rendit à Oudjda, où il rencontra Mouley Ahmed ben El Arbi. Ce dernier ne partit en effet que le 6 ou 7 juin, pour prendre, le 8, à Nemours, le bateau de Tanger. El Hadj Hafid ben Khedda séjourna quelque temps dans l'amalat, sans doute afin de contrôler l'exécution des mesures arrêtées

par le plénipotentiaire chérifien ; il se dirigea à son tour sur Nemours, en compagnie de trois serviteurs, et s'y embarqua, le 4 juillet, à destination de Tanger. Ainsi finirent les négociations entamées, sur nos instances, avec le gouvernement chérifien. Nous avions évidemment obtenu des satisfactions, mais le problème de l'insécurité n'était pas résolu ; de nouvelles difficultés devaient bientôt surgir. Le reliquat de l'indemnité ne fut d'ailleurs payé qu'à la suite d'une entrevue du général Louis, avec le successeur de l'amel Si Ali Guider, entrevue qui eut lieu à Tlemcen, en juillet 1881 (1).

L'ATTITUDE AGRESSIVE DES AGENTS CHÉRIFIENS ET LES NOMBREUX INCIDENTS DE FRONTIÈRE

Les premières violations du territoire algérien

Depuis la dernière expulsion des Oulad El Bachir, les turbulents Beni Snassen, que les Arabes avaient cessé d'inquiéter, se battaient continuellement entre eux. Ce foyer d'agitation, placé à la lisière du cercle de Marnia, n'était pas sans inconvénients pour nous ; les interventions d'un personnage aussi intrigant que l'amel Si Ali Guider ne faisaient qu'augmenter le désordre. L'hostilité de ce fonctionnaire chérifien, à l'égard des Français, risquait en outre d'être une cause de complications, car, ni lui, ni ses agents ne se montraient disposés à nous ménager. Le 19 juillet 1880, les cavaliers du Makhzen franchirent la frontière dans le but d'enlever, sur notre territoire, un indigène marocain qui fut blessé et pris. Au mois d'août, il se produisit un incident beaucoup plus grave, lors de l'expédition de l'amel contre les Beni

(1) Pièces 16, 17, 18, 19, 20 et 31. — Documents sur le Nord-Ouest africain, t. I et II, loc. cit. — Documents historiques sur les tribus de l'annexe d'El Aricha, loc. cit.

Drar, qui refusaient de reconnaître le caïd nommé par le Sultan.

Dans la journée du 22 août, Si Ali Guider était chez les Beni Drar avec ses mokhazenis et des cavaliers des Mehaïa et des Mezaouir, afin de soutenir les partisans du nouveau caïd. De même que toutes les autres fractions des Beni Snassen, les Beni Drar se trouvaient très divisés ; le douar des Oulad Tahar, sous le coup d'une attaque des Azizaïne, avait envoyé les femmes et les troupeaux dans la tribu des Achache, de l'annexe de Nemours. Au moment où les Azizaïne allaient engager le combat sur la frontière, en face de Bahlil, l'amel pénétra en Algérie avec ses contingents, qu'il posta à Dar Tâam pour couper la retraite aux Oulad Tahar. Ces derniers, complètement cernés, tentèrent inutilement de se défendre ; ils tuèrent quatre mokhazenis, mais furent contraints de plier en perdant huit morts et dix-sept blessés. L'action se déroula entièrement sur notre territoire ; les assaillants razzièrent les troupeaux des Oulad Tahar à proximité de Sidi Bou Djenane. Aussitôt après cette grave violation de frontière, commise sciemment, l'amel se hâta de rallier Oudjda.

Dès que l'on connut ces événements à Nemours, un officier de l'annexe se rendit immédiatement sur les lieux ; sa mission consistait à rétablir l'ordre et à faire évacuer le territoire algérien. A l'arrivée de cet officier, de nombreux Beni Drar étaient réfugiés à Sidi Bou Djenane et, parmi eux, il y avait au moins trois cents hommes armés. Un pareil ressemblement ne pouvait pas être toléré chez nous sans danger ; on invita donc les Beni Drar à retourner dans leur pays en les prévenant que, s'ils persistaient à rester, on les désarmerait pour les interner vers l'est du département d'Oran. Cette perspective ne souriait guère aux Beni Drar, qui entrèrent alors en pourparlers avec leurs contribules ; après avoir conclu la paix avec ceux-ci, les vaincus repassèrent au Maroc le 23 août.

L'amel se savait dans son tort, aussi prit-il le parti de rejeter la responsabilité sur nous. En rentrant à Oudjda, Si Ali Guider adressa un rapport au Sultan et il écrivit au général Louis, en se plaignant violemment de l'attitude des autorités et des tribus algériennes ; dans sa lettre à ce dernier, il montrait une insigne mauvaise foi. Le fonctionnaire chérifien, se référant à un avertissement donné deux jours auparavant, au sujet de la conduite des Beni Drar, prétendait que nous n'avions rien fait en vue d'interdire aux Algériens de pactiser avec ces fauteurs de désordres. Selon Si Ali Guider, les incidents regrettables survenus étaient dus à l'inertie voulue des Français, qui violaient les conventions en donnant asile aux rebelles marocains. Ce personnage accusait d'ailleurs les Achache d'avoir combattu les forces chérifiennes à côté des Oulad Tahar ; il terminait donc en demandant des indemnités pour ses mokhazenis tués. Malgré une certaine réserve dans le style, les termes de ce document étaient presque comminatoires. Quoiqu'en ait dit l'amel, les Français ne pouvaient pas entretenir en permanence une colonne à la frontière et, à la nouvelle de l'invasion, un officier était intervenu sans délai. Quant aux Achache, ils avaient le droit et le devoir de tirer sur les assaillants, qui ne respectaient pas la neutralité de leur territoire.

Deux mois après ces incidents, en octobre, on modifia l'organisation du territoire de commandement. Par suite du passage de Nemours et de Nedroma au territoire civil, on supprima l'annexe de Nemours ; les tribus des Msirda, Beni Mengouch, Attia et Achache furent rattachées directement au cercle de Marnia. Ce cercle eut, à partir de ce moment, la presque totalité de la frontière du Tell comme limite ouest, depuis la mer jusqu'au col de Mechamiche (1).

(1) Pieces 21, 22, 24 et 27. — Oudjda et l'Amalat, loc. cit.

LES ALGÉRIENS MOLESTÉS PAR L'AMEL ET SES ADMINISTRÉS

A la suite du coup de force de l'amel contre les Beni Drar, les Beni Snassen se tinrent tranquilles pendant quelque temps. Durant les derniers mois de l'année 1880, il régna dans l'amalat d'Oudjda et sur la frontière un calme exceptionnel, dont les autorités françaises étaient si étonnées, qu'elles le jugeaient anormal. Le commandant de Breuille, qui se trouvait à cette époque à la tête du cercle de Marnia, eut néanmoins à s'occuper de quelques incidents provoqués par des mesures agressives de Si Ali Guider.

Suivant l'usage établi, les indigènes des tribus de la rive droite du Kiss ne payaient pas d'impôt au Maroc pour leurs cultures dans la plaine de Trifa; le Makhzen ne s'était jamais élevé contre cet état de choses. Pendant la campagne agricole de 1879-1880, les Attia, en particulier, avaient labouré environ 250 hectares ; on ne leur avait rien réclamé au moment de l'enlèvement des récoltes. L'amel s'avisa tout à coup de modifier la situation, sans avertir au préalable les intéressés ; avec le tact qui le caractérisait, il eut recours à des procédés inadmissibles. Conformément aux ordres de Si Ali Guider, des mokhazenis arrêtèrent deux hommes des Attia venus au marché d'Aghbal, dans la première quinzaine de novembre 1880 ; ils leur prirent 210 fr. 50, sous prétexte qu'ils avaient labouré une quarantaine d'hectares et devaient, par conséquent, payer l'impôt. En admettant que la perception fût régulière, le mode de recouvrement était digne de détrousseurs de routes. Des agents de l'amel, postés le long de la frontière, exigeaient en outre que les Algériens, désireux d'ensemencer au Maroc, versent d'avance 60 francs par charrue, la charrue correspondant à une dizaine d'hectares de labours.

La brutalité du Makhzen exaspéra les tribus de l'ancienne annexe de Nemours, d'autant plus que la suppres-

sion radicale d'une tolérance qui avait toujours existé, bouleversait les vieilles habitudes. Indépendamment des Attia, qui possédaient des terrains dans la plaine de Trifa, les Beni Mengouch cultivaient presque tous les ans dans cette plaine ; il en était de même des Msirda, notamment ceux des douars Anabra, Bider et El Aouaghem. Avant la disparition de l'annexe, le commandant de Breuille avait d'ailleurs eu soin de faire recenser, à Nemours, les labours entrepris dans ces conditions, afin d'être à même de discuter avec l'amel au cas où celui-ci aurait voulu imposer nos gens. L'éventualité envisagée se réalisait, mais le commandant supérieur de Marnia n'avait pas prévu pareille procédure. Bien que cet officier semblât disposé à ergoter sur le fond de la question, on ne pouvait pas s'opposer à l'application de l'impôt à nos ressortissants, sous réserve qu'ils fussent prévenus en temps opportun ; le droit du gouvernement marocain était irréfutable. En revanche, nous ne devions pas tolérer les violences de l'amel et ses demandes tardives ne se justifiaient pas.

Sur ces entrefaites, le 16 novembre, le Khalifa du caïd des Beni Drar se jeta, avec une trentaine de cavaliers, sur les Beni Ouacine labourant vers Bahlil ; il prétendit que les terrains occupés par ces derniers appartenaient à sa tribu et il les en chassa sans plus de formes. Or, les Beni Ouacine se trouvaient à l'est de l'oued El Aouedj, donc en territoire algérien, ce qui aggravait l'abus de pouvoir commis par l'agent marocain. Les Beni Drar revendiquaient un millier d'hectares dans cette région où, à l'époque du traité de 1845, ils ne possédaient certainement aucune propriété privée ; leur revendication tombait d'elle-même, car ils n'auraient pu détenir ces terres qu'à titre collectif. Cela impliquait le transfert de celles-ci à l'Etat français, qui devenait libre d'en disposer à sa guise, puisque, en droit musulman, les terres collectives font partie du domaine de l'Etat et que les usagers

en ont seulement l'usufruit. Comme on avait souvent toléré les empiètements des Beni Drar, de Drâa ed Doum à Ras El Aouedj, ils étaient portés à maintenir leurs prétentions et il en résultait de fréquentes difficultés à propos de la frontière. En vue d'éviter un conflit, le commandant de Breuille fit suspendre les labours des Beni Ouacine à Bahlil.

Pendant qu'on parlementait avec l'amel d'Oudjda, les événements suivaient leur cours. Quelques jours après les premiers incidents, des mokhazenis voulurent enlever ses armes à un homme des Msirda, qui se rendait au Maroc pour y labourer. Ce dernier résista et il se produisit une rixe avec échange de coups de feu. Un des contribules de l'individu attaqué accourut à la rescousse; il blessa à coups de sabre un cavalier marocain. Tel était le résultat de la politique agressive de Si Ali Guider. Le fonctionnaire chérifien avait placé à la frontière, vers Sidi Amar, un poste de garde chargé de désarmer tous les Algériens à leur entrée en territoire marocain. Cette mesure était de nature à provoquer de fréquentes bagarres, par suite du refus légitime de nos administrés de se laisser ôter leurs moyens de défense ; jusqu'à l'occupation française, le Makhzen a été, en effet, incapable d'assurer la police du pays et il y avait danger à circuler sans armes. Dans la deuxième quinzaine de novembre, des agents de l'amel, appuyés par un groupe d'une cinquantaine de cavaliers, firent une razzia sur des Beni Mengouch, qui ensemençaient des terrains de la plaine de Triffa ; ils s'emparèrent des animaux, des instruments aratoires et du grain. Ces vexations continuelles surexcitaient les Algériens ; la situation s'aggravait au point de faire craindre un conflit armé, aussi dut-on prendre les précautions dictées par les circonstances.

Grâce à la prudence observée en Algérie, les complications, que l'on redoutait, furent écartées. Depuis le début de septembre, le général Louis avait interdit au

commandant de Breuil de correspondre avec Si Ali Guider, en raison de l'attitude de celui-ci après son incursion à Sidi Bou Djenane. Le commandant de la subdivision traitait donc directement avec l'amel les différentes affaires en cours, au sujet desquelles nous réclamions des satisfactions et des garanties ; le commandant supérieur de Marnia se contentait de faire parvenir les lettres échangées. Si Ali Guider ayant envoyé des cavaliers à Marnia, le 1er janvier 1881, afin de demander au commandant de Breuil certaines explications, qui visaient sans doute les dispositions adoptées à la frontière par les Français, le commandant supérieur communiqua verbalement aux mokhazenis marocains les instructions du général Louis ; dans le but d'éviter toute difficulté, deux spahis reçurent mission d'escorter ces cavaliers jusqu'à la limite du territoire algérien, lorsqu'ils retournèrent à Oudjda. L'amel prétendit que le commandant de Breuille refusait de lui répondre et il lui écrivit des reproches, sur un ton frisant l'insolence ; les relations avec cet insupportable voisin étaient devenues presque impossibles (1).

La persistance des violations de frontière

Les agissements de Si Ali Guider ne tendaient pas à l'apaisement des esprits, de part et d'autre de la frontière ; ce personnage semblait s'attacher à maintenir un état de crise entre les deux pays. Sa politique tortueuse ne donnait pas de meilleurs résultats au Maroc qu'en Algérie. En janvier 1881, les troubles recommencèrent dans la montagne des Beni Snassen, chez les Beni Ourimèche ; les tribus refusèrent leurs contingents à l'amel qui, en voulant intervenir, ne réussit qu'à irriter tous les caïds de l'amala. Le calme reparut néanmoins, cou-

(1) Pièces 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 31.

pé de temps en temps par de nouvelles prises d'armes. A l'égard des Français, Si Ali Guider ne perdait aucune occasion de manifester ses sentiments hostiles ; il apportait une insurmontable mauvaise volonté au règlement des questions nous intéressant. Ayant pris subitement la décision de revendiquer les Hamyane Djembâ qui, suivant l'intérêt du moment, se réclamaient tantôt du Maroc, tantôt de l'Algérie, l'amel arrêta un des notables, venus à Oudjda, et cela entraîna une certaine agitation dans la tribu. Dans le courant du mois de mars, le fonctionnaire chérifien versa, au contraire, de larges indemnités à une caravane de Djembâ dissidents, à laquelle les autorités de Marnia avaient saisi ses animaux, ses armes et son argent.

Au moment où il se livrait à cette démonstration, l'amel venait de commettre encore une grave violation de frontière. Sur un ordre formel de Si Ali Guider, onze fantassins réguliers poursuivirent, jusqu'en Algérie, six déserteurs qui s'étaient enfuis en emportant la caisse du payeur d'Oudjda. Ces soldats arrivèrent à Marnia, dans la nuit du 9 au 10 mars, vers une heure du matin ; ils se placèrent en embuscade aux abords du village et parvinrent à saisir, à la pointe du jour, trois des fugitifs qui furent immédiatement reconduits à Oudjda sous la garde de cinq hommes. Dès que le commandant supérieur apprit ces faits, il fit arrêter et désarmer les soldats restés à Marnia pour rechercher les trois autres déserteurs. Bien qu'il eût agi, dans la circonstance, d'une façon plutôt cavalière, l'amel adressa au commandant supérieur une lettre le remerciant du service rendu ; or, la restitution des déserteurs avait eu lieu contre le gré de cet officier. Si Ali Guider dut déchanter, quand il sut que ses réguliers se trouvaient en prison ; on ne les rendit au gouvernement chérifien qu'après quatre mois de détention.

Mouley El Amine, frère du Sultan, était alors en mis-

sion dans l'amalat, afin de régler un certain nombre d'affaires nous concernant ; il s'agissait, très vraisemblablement, de nos réclamations à propos des incidents soulevés par Si Ali Guider. Le délégué chérifien quitta Oudjda le 1er avril et, après son retour à Fez, le Ministre de France à Tanger informa les autorités d'Algérie, dans la deuxième quinzaine du même mois, que le gouvernement marocain accordait les satisfactions demandées. On s'empressa de donner une grande publicité à la dépêche du représentant français ; elle fut affichée dans les bureaux arabes de la frontière et on la commenta aux chefs indigènes. Cette communication pouvait évidemment impressionner favorablement les Européens et, à la rigueur, les sujets algériens, mais elle n'était pas de nature à modifier les dispositions de nos voisins du Maroc. On se leurrait toujours sur l'efficacité des moyens diplomatiques pour garantir le respect de nos droits.

Pendant la présence de Mouley El Amine à Oudjda, l'amel voulut encore intervenir dans les querelles des Beni Snassen ; les notables de la province l'invitèrent à ne pas se mêler de ce qui ne le regardait pas. La situation de ce fonctionnaire était devenue intenable. Le délégué du Sultan crut devoir réunir les principaux personnages du pays à Sidi Yahia, le 23 mars, dans le but de ramener la concorde ; le seul résultat qu'il obtint fut la demande, à l'unanimité, du rappel de Si Ali Guider. Comme les Français désiraient également cette solution, le Sultan prit le parti de destituer son représentant, lorsque Mouley El Amine lui eut exposé la situation. L'ex-amel abandonna son poste, au début du mois de mai, et son départ ressembla à une véritable fuite ; en Algérie, on le vit disparaître avec joie. Le caïd El Hadj Bou Khazi, mokhazeni insignifiant, remplit les fonctions d'amel jusqu'à la nomination d'un titulaire. Dans les derniers temps de son séjour à Oudjda, Si Ali Guider s'était trouvé en butte à l'hostilité violente de ses administrés. Deux

chioukh des Angad, qui hésitaient à se ranger du côté de ses adversaires, avaient dû se réfugier en territoire algérien avec quelques tentes, le 8 avril ; ces gens restèrent plusieurs mois dans l'annexe d'El Aricha, où ils étaient internés.

Un événement, qui aurait pu avoir de sérieuses conséquences, amena une certaine agitation à la frontière durant l'intérim d'El Hadj Bou Khazi. Le 23 mai, un groupe d'Oulad Mansour, du douar Oulad Malek, pénétra en territoire algérien et attaqua, vers midi, les oulad Mokhtar, fraction des Beni Mengouch, au lieu dit Bou Ledjefel, à proximité d'Adjeroud. Les assaillants trouvèrent de la résistance et, de part et d'autre, la fusillade fut très nourrie. Après une vive escarmouche, les Marocains parvinrent néanmoins à razzier les récoltes des Beni Mengouch, ainsi que de nombreuses têtes de bétail. Nos gens eurent huit blessés, tandis que leurs adversaires perdaient deux tués et deux blessés.

A la première nouvelle de cette agression, le commandant supérieur de Marnia dépêcha sur les lieux le lieutenant Godron, chef du bureau arabe, avec un peloton de spahis. Cet officier arriva, dans la soirée du 24 mai, chez les Beni Mengouch, où la plupart des cavaliers des tribus le rejoignirent au cours de la nuit, en même temps que les piétons des Attia et des Msirda. L'officier français organisa aussitôt la garde de la frontière, avec les forces dont il disposait. Dans la matinée du 25 mai, le lieutenant Godron exécuta une reconnaissance le long du Kiss ; son apparition devant le marché d'El-Haïmer, situé sur la rive gauche de la rivière, eut pour effet de jeter l'émoi parmi les Marocains qui fréquentaient ce marché. Pour ces derniers, la menace de la force constituait un argument sans réplique, aussi les chioukh des tribus de la plaine de Trifa demandèrent-ils à entrer en pourparlers ; les parlementaires offrirent de restituer les prises et de payer l'amende qui serait

fixée. L'affaire fut réglée définitivement dans la journée du 27 mai ; les Oulad Mansour, après avoir rendu aux Beni Mengouch tout ce qu'ils leur avaient volé, versèrent 250 francs à chaque blessé. On termina la séance par une réconciliation solennelle.

Cet exemple montre clairement les avantages, qu'on aurait retirés d'une politique souple et énergique, avec des populations remuantes et indisciplinées comme celles de l'amalat. Le gouvernement chérifien était impuissant et il n'y avait pas à compter sur lui pour maintenir l'ordre à la frontière. Le système des revendications venait de débuter de façon peu encourageante ; l'hostilité d'un amel suffisait à empêcher tout essai de collaboration. L'envoi à Oudjda d'un fonctionnaire, disposé à entretenir des relations amicales, devait heureusement nous donner quelques années de tranquilité (1).

Commandant L. Voinot.

---

(1) Pièces 29, 30 et 31. — Documents sur le Nord-Ouest africain, t. I, loc. cit. — Oudjda et l'Amalat, loc. cit.

Pièces justificatives

Abréviations : (A. G. G.) Archives du service des affaires indigènes du Gouvernement général de l'Algérie.

(A. C. M.) Archives du service des affaires indigènes du Cercle de Marnia.

N° 1

Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 571 — 24 septembre 1876.

....

Vous voulez bien me demander mon avis motivé sur l'opportunité de créer un emploi d'agent consulaire français à Oudjda.

A mon sens, cette création n'est point nécessaire et n'a même pas raison d'être.

Tout le commerce du Maroc avec la France se fait sur les marchés des cercles de Nemours, de Marnia et Sebdou. Nous n'allons pas porter nos produits sur le marché d Oudjda, tandis que les marocains apportent les leurs sur nos marchés.

Le marché d'Oudjda est un marché marocain, ce sont les nôtres qui sont des marchés internationaux.

Nous n'avons à Oudjda aucun sujet français, aucun commerçant de notre nation.

L'agent consulaire dont le rôle, je crois, est de défendre et de protéger les intérêts des commerçants de sa nation établis au lieu de sa résidence, n'aurait aucune protection à exercer, aucun intérêt à défendre.

De plus, dans le cas où les troubles si fréquents dans ce pays viendraient à éclater, la personne de l'agent consulaire pourrait être singulièrement compromise, et cela pourrait amener de graves complications entre nous et l'empire marocain.

N° 2

Rapport mensuel du Bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des Minutes

....

Octobre 1876.

Nos relations avec nos voisins marocains sont bonnes, le nouvel amel (1) semble disposé à entretenir de bons rapports avec l'autorité française.

Plusieurs douars marocains ont franchi la frontière et sont venus s'établir pour faire pâturer leurs troupeaux aux Beni Ouassin et aux Beni Bou Saïd. Ils sont aujourd'hui rentrés dans leur pays à la suite de l'injonction qui leur en a été faite ; la liste des dégâts commis par eux a été envoyée à l'amel d'Oudjda qui doit en faire recouvrer le montant.

Un douar des Oulad El Hassan ne s'étant pas conformé aux injonctions qui lui ont été faites est resté sur la rive droite de l'oued El Abbès (2), il a été désarmé et interné dans l'aghalik des Oulad Riah (3).

....

N° 3

Rapport mensuel du Bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des Minutes

Novembre 1876.

La situation politique n'est pas satisfaisante.

Nos relations avec le Maroc sont en ce moment assez tendues ; l'Amel d'Oujda a envoyé récemment aux Hamyan du Cercle de Sebdou, par un détachement de cavaliers de son Maghzen, une lettre au Sultan.

Des explications ont été demandées à ce personnage qui s'est retranché derrière les ordres de son souverain.

---

(1) Boucheta ould El Baghdadi.

(2) Par conséquent au sud de Marnia, à une notable distance de la frontière.

(3) Tribu de la région de Tlemcen.

Il est possible que les difficultés soulevées par cet incident s aplanissent.

Les douars des Oulad El Abbès (1) (Maroc) qui étaient venus auprès de Sidi Zaher, chez les Beni Bou Saïd, sont restés à proximité de ce poste et continuent à envoyer leurs troupeaux sur notre territoire. L'Amel qui avait promis de faire cesser cet état de choses parait s'en être fort peu occupé. Je compte m'y rendre moi-même dans un bref délai pour mettre un terme à ces déprédations.

Le bruit court que les Hamyan ont écrit à l'Empereur du Maroc pour demander à passer sous son commandement, on va jusqu'à dire qu'ils ont déjà quitté le territoire français. Chez nous comme de l'autre côté de la frontière, ces nouvelles jettent de l'émotion.

Depuis l'arrivée du Sultan à Oujda, une certaine inquiétude règne dans les esprits, les Marocains disent partout que cette première expédition n'a été qu'une sorte de reconnaissance et que leur souverain doit revenir prochainement pour régler toutes les questions pendantes entre nous et lui.

Ces bruits peuvent être pris plus ou moins en considération mais il n'en est pas moins vrai qu'ils jettent de la perturbation dans les tribus du Cercle et que c'est à l'instigation de l'autorité marocaine qu'ils sont répandus.

....

N° 4

Rapport mensuel du Bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques

(A. C. M.) Registre des Minutes

(Extraits)

Décembre 1876.

La situation politique n'est guère plus satisfaisante que le mois passé, la même inquiétude règne dans les esprits, mais aucun indice extérieur ne s'est manifesté.

....

Plusieurs fractions marocaines étant venues sans autorisation s'établir sur notre territoire avec leurs troupeaux, je suis sorti avec un Escadron de Spahis et les goums des Beni Ouassin, Beni Bou Saïd et Maazis (2). Les douars étrangers en apprenant la convocation du goum s'étaient hâtés de décamper pour rentrer au Maroc sauf un douar et quelques tentes des Beni Hassan.

(1) Fraction des Angad.

(2) Lire Mâaziz.

sur l'injonction qui leur fut faite d'avoir à retourner dans leur pays, les Marocains s'empressèrent d'abattre leurs tentes et de réunir leurs troupeaux. Ils furent aussitôt dirigés sur la frontière sous escorte. Un détachement de spahis et une partie des goums fut envoyé également pour surveiller le mouvement de retraite des tentes parties le matin, pour les empêcher de s'arrêter avant d'avoir franchi la frontière.

Aujourd'hui, nous n'avons aucun campement marocain sur notre territoire.

....

Les bruits du retour du Sultan après la fête d'El Mouloud avec une armée pour nous faire la guerre si nous ne lui abandonnons pas les Hamyan du Cercle de Sebdou, les Beni Mengouch et les Ouled Attia de l'annexe de Nemours, continuent à être répétés à Oudjda (1).

On affirme qu'ils ne sont que le résultat de propos tenus par l'Amel Si Bou Cheta El Bagdadi (2).

....

N° 5

Rapport mensuel du Bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des Minutes

Février 1877.

....

Nos relations avec l'Amel ont été bonnes, bien que ce personnage ne cesse de se mêler aux intrigues que fomentent les Hamyan. Il a continué à entretenir des relations avec eux et à

(1) Des tentatives avaient déjà été faites dans ce sens ; on lit en effet dans le rapport annuel de 1876 de l'annexe de Nemours :
« Nos fractions marocaines du Kiss, sollicitées par les intrigues « de quelques chefs de la rive gauche, ont paru un instant dis- « posées à faire acte de soumission au souverain de leur pays « d'origine, en lui payant une redevance annuelle. Mais il a suffi « de quelques conseils empreints d'une sage fermeté, pour les « ramener à une plus sage appréciation de leurs intérêts et con- « server le statu-quo. »

(A. C. M.) Registre des Minutes

(2) Boucheta ould El Baghdadi était jugé plus favorablement par les autorités de Nemours, qui, il est vrai, avaient rarement affaire à lui.

« Depuis l'installation du nouveau gouverneur d'Oudjda, l'or-

recevoir leurs émissaires malgré le blâme officiel que lui a infligé son gouvernement. Il a recommandé aux tribus sahariennes de son commandement de ne rien tenter contre la colonne, mais de se tenir prêtes à marcher au premier ordre. En prévision des événements qui peuvent se produire par suite des opérations de la colonne partie récemment de Tlemcen, les douars des tribus voisines du Maroc ont été éloignées des frontières. Les campements ont été organisés de façon à éviter une surprise et à pouvoir résister aux maraudeurs s'il s'en présentait.

....

N° 6

Rapport mensuel du Bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des Minutes

Mars 1877.

....

Le 4 mars, une altercation a failli avoir lieu entre des bergers des Djaouna (Angad) et des gens des Beni Bou Saïd qui les avaient trouvés dans leur orge sur la rive droite de l'Oued el Abbès.

Dès la première nouvelle, j'ai envoyé sur les lieux M. le Chef du bureau arabe avec des spahis et des cavaliers de tribu. Il a fait repasser la frontière aux troupeaux venus sur notre territoire. Le lendemain, j'ai établi un service de patrouilles indigènes et de spahis pour empêcher leur retour et j'en ai écrit à l'Amel d'Oujda qui a promis de punir les coupables.

Malgré celà, les douars Angad sont revenus s'établir chez nous trois jours après. Leurs troupeaux ont pénétré de nouveau dans nos champs ensemencés. Le 14, une bande d'hommes à pied et à cheval escortant plusieurs troupeaux a répondu par des menaces à la patrouille qui les invitait à se retirer. Avant de les expulser par la force, j'ai adressé à ce sujet une autre lettre à l'Amel qui a envoyé un agent de son commandement pour faire rétrograder les tentes et les troupeaux.

....

« dre n'a pas cessé de régner sur notre frontière et nos relations « de voisinage paraissent s'amélioré [s'améliorer] chaque jour. »
(A. C. M.) Registre des Minutes. Rapport annuel de 1876 de l'annexe de Nemours.

N° 7

Rapport mensuel du Bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des Minutes

Août 1877.

....

Nos relations avec l'Amel d'Oudjda continuent d'être bonnes. Nous avons cependant lieu de reprocher à ce personnage de ne rien faire, malgré nos démarches, pour empêcher les tribus marocaines limitrophes de pénétrer sur notre territoire. Ces incursions deviennent de plus en plus fréquentes, malgré la vigilance des patrouilles organisées pour faire respecter la frontière. Leurs troupeaux chassés d'un point reparaissent immédiatement sur un autre. Ces jours derniers, ils seront [se sont] avancés jusque dans la forêt communale de Marnia, où les bergers ont coupé environ cinquante têtes d'arbres pour donner à manger à leurs animaux. Des dégâts semblables ont été commis également aux Maazis (1). Cet état de choses est très préjudiciable à nos administrés dont les troupeaux sont en souffrance, par suite du manque absolu de pâturage ; ensuite, il est plus que regrettable, sous tous les rapports, de voir nos voisins, encouragés par l'impunité, violer sans cesse notre territoire et braver en quelque sorte nos patrouilles dont la mission se borne à leur faire repasser la frontière chaque fois qu'ils la franchissent.

....

N° 8

Rapport annuel du Bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques

(Extraits)

(A. C. M. Original)

Année 1877.

....

A la tête de l'Amalat d'Oudjda se trouve encore le représentant du Gouvernement Marocain venu à la suite de l'Armée impériale, Boucheta El Bagdadi (2).

(1) Lire Mâaziz.

(2) Boucheta Ould El Baghdadi, le successeur de Mohammed Ould El Bachir, a été ainsi noté à Marnia. «Pendant cette nouvelle période de commandement, l'amel nous suscite de nombreuses difficultés de frontière ». (A. C. M.) Listes des Amels d'Oudjda. Minute.

Ce personnage est toujours tel que nous l'avons constamment dépeint : officiellement très accommodant, mais au fond nous détestant cordialement (1), fort heureux des embarras que nous rencontrons avec les populations marocaines, opposant à nos réclamations les plus justes la force d'inertie quand ce n'est pas le mensonge, et se montrant au contraire presque arrogant quand un des siens se trouve lésé.

....

Au mois de janvier 1877, nous retrouvons les populations montagnardes des Beni Iznassen encore en lutte.

D'un côté sont les partisans de El Hadj Mohammed Ould El Bachir, l'ancien Amel prisonnier du Sultan, et de l'autre, les tribus ralliées au nouveau Gouverneur Bou Cheta El Bagdadi.

....

A la fin de 1876, l'Amel avait dû pour obtenir la cessation des hostilités entre ces deux partis, réunir des forces assez considérables à Méguiss (2). Dans le courant de janvier, des lettres du Sultan vinrent donner un appui moral aux démonstrations de Bou Cheta. Dans ces lettres, le Souverain complimentait les populations fidèles et menaçait des dernières rigueurs El Hadj Mohammed Ould El Mimoun et ses partisans, annonçant qu'il viendrait au printemps mettre ses menaces à exécution.

Pendant que ces événements se passaient sur la frontière du Cercle de Marnia, un certain mouvement se manifestait dans les populations sahariennes de Sebdou.

Les Hamyans dissidents avaient envoyé à Fez, au Sultan, une députation à laquelle s'étaient joints des Hamyans soumis à notre autorité. Tous avaient reçu à la Cour marocaine un excellent accueil.

Pour détruire le mauvais effet de ces menées, et affirmer notre autorité dans ces régions éloignées, une colonne fut organisée à Tlemcen et partit de cette ville, sous les ordres de M. le Général de Flogny, Commandant la Subdivision (3).

Le Cercle de Marnia ne fournit aucun contingent pour cette expédition, il n'envoya que 250 chameaux au convoi qui l'accompagna. Nous nous bornerons donc à dire que la nouvelle du départ de la colonne eut pour résultat immédiat de faire cesser

(1) On lit en marge : « Je ne partage pas cette manière de voir. Dans ses rapports avec moi, l'Amel n'a jamais montré qu'il nous détestait. » (Cette observation émane du Général Commandant la Subdivision de Tlemcen).

(2) Le djebel Meghris, à une quinzaine de kilomètres au nord-ouest d'Oudjda.

(3) Cette colonne se porta sur El Aricha et en partit, le 15 février 1877, pour aller visiter les Ksours de la région d'Aïn Sefra.

les bruits malveillants qui depuis le commencement de l'hiver circulaient sur la frontière.

Ainsi que nous l'avons exposé dans le rapport annuel de 1876, des agents du Gouvernement marocain avaient perçu des impôts sur les Hamyans et Djembaa soumis à notre autorité d'après le traité de 1845.

Le Gouvernement français avait fait à ce sujet des représentations à l'empereur du Maroc qui avait prescrit que les sommes touchées indûment nous seraient remises par l'Amel Bou Cheta El Bagdadi en personne.

Monsieur le Général Commandant la Subdivision chargé de cette opération avait décidé qu'elle aurait lieu en présence de tous les Chefs Hamyans à El Aricha (Cercle de Sebdou), il en prévint l'Amel en l'invitant à se concerter avec lui pour en fixer le jour.

Bou Cheta El Bagdadi, sans doute pour ne pas effectuer avant le départ de la colonne cette remise de fonds qui devait sembler à juste raison, aux populations, un acte de soumission, prétexta une expédition contre les Beni Iznassen dans laquelle sa présence était, prétendait-il, indispensable, et la colonne dut se mettre en route sans qu'il fût venu au rendez-vous, qui fut, par suite, remis à la rentrée de l'expédition.

....

[Suit le récit des opérations de l'amel chez les Beni Ourimeche, des Beni Snassen].

....

Pendant que ces événements se passaient dans les montagnes des Beni Iznassen, nous eûmes la plus grande tranquillité sur la frontière.

....

La paix une fois rétablie chez nos voisins, les troupeaux Angad qui pendant tout le temps de la lutte étaient restés chez eux, commencèrent à faire invasion sur notre territoire, pour y chercher les pâturages qui leur manquaient.

Comme nous n'étions guère plus favorisés sous ce rapport, leurs bergers compensaient l'absence de l'herbe en se jetant avec leurs bêtes dans nos terres ensemencées et en ébranchant complètement tous les oliviers ou térébinthes qu'ils trouvaient sur leur chemin, pour en donner le menu branchage en pâture à leurs moutons.

Nos observations à l'Amel n'aboutirent, comme l'année précédente, qu'à des protestations de bon vouloir, sans amener le départ des troupeaux dévastateurs.

Un service de patrouilles indigènes fut alors établi le long de la frontière, conjointement avec celui des patrouilles de spahis déjà organisé.

Les Angad en tenaient si peu compte que, le 14 février, une bande d'hommes à cheval et à pied escortant plusieurs troupeaux

s'abattit au beau milieu des cultures des Beni Bou Saïd en injuriant et menaçant de leurs armes les propriétaires des champs dévastés qui protestaient contre cette violation du territoire.

Les Beni Bou Saïd, des douars voisins, avertis de l'événement, accoururent, et une lutte était imminente quand je fus averti. Je dirigeai aussitôt sur le lieu du tumulte le Chef du Bureau Arabe avec les spahis et les cavaliers de tribu présents à Marnia.

Quelque rapide que fût l'approche de cet Officier, les Marocains en furent avertis et se hâtèrent de gagner la frontière. Il ne trouva donc personne au lieu où la rixe avait failli éclater, il dut se borner à refouler les autres troupeaux qu'il rencontra sur son passage et à rentrer à Marnia.

Après un acte aussi violent, le silence n'était plus permis.

Une lettre fut écrite à l'Amel pour demander la rentrée immédiate de ces troupeaux et la punition des coupables. Bou Cheta se décida cette fois à tenir compte de nos observations et infligea une amende de 415 francs au douar des Djéouna dont les bergers avaient eu une altercation avec les Beni Bou Saïd.

Le mois d'avril fut assez calme..............................

....

Les mois de juin et de juillet sont remplis des bruits les plus contradictoires au sujet des agissements de Si Sliman Ben Kaddour, interné dans l'intérieur de l'Empire Marocain, et de Si Kaddour Ben Hamza qu'on représentait tantôt comme faisant cause commune avec les Hamyan dissidents, tantôt comme réfugié aux Doui Menia, tantôt enfin comme en route pour Figuig, en pèlerinage. Ces nouvelles occupaient les populations, mais ne paraissaient les intéresser que médiocrement.

Pendant ces deux mois, les invasions des troupeaux marocains sur notre territoire ne cessèrent d'avoir lieu malgré nos avertissements à l'Amel, les bergers enhardis par l'impunité allèrent jusqu'à détruire les abords des puits de Mehaguin et de Zoudj el Beghal, ils s'avancèrent jusqu'au bois de Bethoume et ébranchèrent plus de 50 magnifiques térébinthes pistachiers, pour en faire manger le feuillage à leurs troupeaux.

Aux Maazis (1), des dégâts analogues furent commis, une vigne plantée près de la mine des Maazis et appartenant au Directeur de la mine fut dévastée.

Les Beni Hassan furent signalés comme les auteurs de ces dégâts.

Comme toujours, l'Amel opposa le mutisme le plus complet et la force d'inertie la plus absolue à nos justes réclamations, semblant non seulement tolérer, mais encore encourager ces déprédations et ces violations de territoire.

---

(1) Lire Mâaziz.

La situation était devenue insupportable, heureusement M. le Général Commandant la Subdivision voulut bien, le 19 août, accorder l'autorisation de saisir les troupeaux des délinquants si l'occasion se présentait de nouveau, et de ne les rendre qu'après paiement des dommages et intérêts aux propriétaires des cultures ravagées.

La fin du mois d'août et le commencement de septembre furent peu marqués par les incursions des troupeaux, la chaleur excessive de ces mois y contribua certainement en forçant les bergers à se tenir éloignés de la plaine.

Aucun événement ne marqua cette période chez nos voisins. Il se produisit cependant une certaine agitation dans les populations marocaines, à la nouvelle de la razzia opérée par les goums de Sebdou et de Daya sur les Hamyan dissidents et sur les Mehaya.

Les Chefs Angad en furent paraît-il très animés contre les Français et le bruit courut qu'ils avaient juré de venger les Mehaya.

L'Amel dans la crainte d'un conflit qui aurait pu amener de grandes difficultés entre son Gouvernement et le nôtre, les aurait blâmés énergiquement et leur aurait enjoint de s'abstenir de toute espèce de démonstration.

L'arrangement pris peu de temps après, pour cette affaire, à la suite du voyage à Tlemcen d'El Hadj Bou Beker, Chikh des Mehaya, résolut fort heureusement cette difficulté, et la paix ne fut pas troublée.

Les incursions des troupeaux ne tardèrent pas à recommencer : le 19 septembre, je fus informé que sept troupeaux des Beni Hassan avaient pénétré chez les Maazis et y saccageaient les oliviers.

Le lendemain 20, au point du jour, après avoir averti l'Amel, je partis de Marnia avec le Chef du bureau arabe, 25 cavaliers de goum et une division du 1er Escadron de Spahis.

Je trouvai, en effet, un millier de moutons et quelques centaines de chèvres paissant aux environs de l'Oued Zelzella, en plein territoire de la tribu des Maazis.

Je les fis cerner et diriger vers l'intérieur. Les bergers ne songèrent même pas à tenter une ombre de résistance et comme il était impossible de franchir avec les troupeaux la Mouilah, où s'était produit la veille une assez forte crue, je les fis diriger, sous escorte, à l'extrémité Est du territoire des Maazis pour y demeurer sous la garde et la responsabilité du Caïd et du goum de cette tribu.

Après approbation de cet acte de rigueur par M. le Général Commandant la Subdivision, je fis connaître à l'Amel que les troupeaux ne seraient rendus qu'après paiement des dégâts commis actuellement aux Maazis, et précédemment par la même fraction marocaine aux puits de la frontière et à la vigne des Maazis.

Après plusieurs pourparlers entre les Djemaa (1) et le Chikh des Beni Hassan qui étaient venus à Marnia, la somme fut définitivement arrêtée à 800 francs.

Trois otages furent laissés à Marnia et les troupeaux dirigés vers la frontière et rendus à leurs propriétaires.

Le paiement fut effectué comme il avait été convenu, à peu de chose près au moins, car le Chikh El Yazid Oulad El Mouffak n'apporta que 794 francs.

....

Cette leçon fut profitable aux Marocains, depuis ce moment, les Caïds de la frontière et les patrouilles n'ont signalé aucune violation de notre territoire par les bergers et leurs troupeaux.

....

Nous n'avons point voulu interrompre le récit des événements politiques accomplis au Maroc pendant l'année 1877, pour raconter les brigandages commis sans discontinuité par les sujets marocains sur notre territoire et l'attitude de l'Amel en toute circonstance, quand un fait de ce genre lui était signalé.

....

[Suit l'exposé d'un assez grand nombre d'assassinats et de vols.]

....

Les coupables, leur coup achevé, se hâtent de repasser la frontière et sont à l'abri de nos poursuites.

Vainement, il a été écrit à l'Amel pour obtenir, sinon l'arrestation des voleurs et des assassins, du moins leur punition d'après les usages de sa nation. Toutes les démarches sont demeurées inutiles (2).

A toutes nos demandes, il a répondu officiellement par des protestations contre les criminels et nous apprenions que publiquement, à Oudjda, il couvrait de sa protection les malfaiteurs et menaçait de sa vengeance ceux qui nous les dénonceraient ou nous les livreraient.

Cette conduite semble établir clairement que l'Amel ne pouvant nous faire la guerre ouvertement, est heureux de saisir toutes les occasions de donner cours à sa haine contre nous.

....

Il est donc indispensable qu'à quelque prix que ce soit, on nous fournisse les moyens d'action nécessaires pour mettre fin à cet état de choses.

---

(1) Djemâa, assemblée des notables. Il s'agit évidemment des djemâas des douars des Mâaziz lésés par les Beni Hassane.

(2) On lit en marge la note suivante, du Général Commandant la Subdivision de Tlemcen : « Cette appréciation me parait fort exagérée. Bou Cheta fait, à ce point de vue, comme ses prédécesseurs ; il est évident que nous ne pourrons jamais compter sur un Amel d'Oudjda pour nous débarrasser des malfaiteurs. »

Il faut que l'Amel sache que nous sommes las de sa duplicité (1) et que les malfaiteurs aient la preuve que nous saurons protéger les colons et les indigènes sans le concours de leur gouvernement, puisqu'il remplit si indignement ses devoirs vis-à-vis de nous.

Marnia, le 20 décembre 1877.

Le Chef d'escadrons au 2e Spahis,
Commandant supérieur,
CHARPENTIER.

N° 9

Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 377 — 20 juin 1878.

Je me suis rendu hier 19 juin à Djorf El Baroud, j'ai trouvé l'amel exact au rendez-vous que je lui avais donné à 5 heures du matin.

Il était accompagné d'une suite nombreuse et avait avec lui son Cadhi, ainsi que plusieurs chefs Angad.

Je lui ai parlé des cinq charrues des Oulad Tahar (Beni Iznassen) se trouvant sur le territoire des Oulad Mellouk près du barrage, il n'y a pas eu la moindre discussion, il a reconnu qu'elles devaient nous payer l'impôt.

Nous avons ensuite entamé la question des charrues des Beni Hassan (2), là nous ne nous sommes plus entendus ; il a dit qu'elles étaient toutes sur le territoire marocain, je lui ai démontré carte à la main qu'elles étaient sur le nôtre, mais il n'a rien voulu entendre.

Je lui ai dit à la fin, il y a eu en janvier 1874 une convention faite, une ligne déterminée et fixée ainsi :

1° De Djorf El Baroud au Kerkour Si Hamza du Nord (3).

2° Du Kerkour Si Hamza du Nord à Zoudj El Beghal (pre-

---

(1) On lit en marge la note suivante du général commandant la Subdivision de Tlemcen : « Même observation que ci-dessus. »

(2) Fraction des Angad.

(3) Les Marocains prétendaient que le Kerkour Sidi Hamza était un point situé au Nord-Est de celui désigné sous ce nom par les Algériens, point que ces derniers appelaient Kerkour El Miad; Kerkour Sidi Hamza du Nord désigne donc Kerkour El Miad. Le modus vivendi de 1874 avait admis que la zone comprise entre Kerkour Sidi Hamza et Kerkour El Miad serait considérée comme neutre.

nant la ligne droite reliant Kerkour Si Hamza du Nord et l'haouch de Sidi Zaher, ce dernier point (1) se trouve à 800 mètres sur la ligne élevée perpendiculairement (2) au point 5.800 de la dite ligne en partant du Kerkour Si Hamza du Nord).

3° De Zoudj El Beghal à l'haouch de Sidi Zaher.

Nous allons la suivre en partant du Kerkour Si Hamza (3) ; tous les labours à gauche seront chez nous.

En effet, nous nous sommes mis en route, mais voyant qu'il appuyait continuellement à gauche, nous étions arrivés même à suivre une ligne qui nous aurait fait laisser le puits de Zoudj El Beghal à notre droite, je lui en fis l'observation. Il me répondit continuons nous verrons après, il agissait ainsi parce que nous nous trouvions précisément sur les terrains labourés ; à la fin il consentit à m'écouter, et nous obliquâmes à droite, et nous arrivâmes au point désigné, 800 mètres en avant du point où la ligne droite de Kerkour Si Hamza à Zoudj El Beghal coupe la route des Mezaouir. Alors il me conduisit, poussé par tous les chefs qui l'entouraient, vers un point où se trouve un petit tas de pierres, situé à 800 mètres environ du puits de Zoudj El Beghal, en me disant : « voici le point de notre frontière ». Je lui dis qu'on l'induisait complètement en erreur, que ce tas de pierres, était le souvenir d'un homme tué en cet endroit, il y a six ans.

Impossible de lui faire comprendre qu'il était dans le faux. J'ai enfin terminé l'entrevue en lui disant que j'avais ordre de mon gouvernement, de faire payer tous les labours faits à gauche de la ligne que j'avais voulu lui faire suivre.

Il reprit sa même conversation, en me disant qu'il allait écrire à son Gouvernement, qui ferait venir des savants, des géomètres, etc.., etc.., que je demande la même chose au mien et qu'on règlerait l'affaire et qu'en attendant on laisserait le paiement de l'impôt en suspens.

Je lui ai dit qu'il n'était nullement question de frontière, mais bien de payer de suite l'impôt pour les labours faits certainement sur notre territoire.

Comme il est évident, pour moi, que l'amel évite nos justes réclamations, comme il a toujours fait jusqu'ici, je viens vous demander vos ordres (4).

---

(1) Il s'agit évidemment de Zoudj El Beghal.

(2) Bien que le texte ne donne aucune précision, la perpendiculaire destinée à fixer la position de Zoudj El Beghal devait sans aucun doute être tracée vers le Nord-Est.

(3) Kerkour El Miad, car il ne peut être question que du Kerkour Sidi Hamza du Nord.

(4) L'amel, dont l'autorité était fortement battue en brèche, avait d'ailleurs cherché à se soustraire à cette entrevue, ainsi qu'en témoignent les extraits ci-après de la correspondance du Commandant supérieur du Cercle de Marnia avec le Général commandant la Subdivision de Tlemcen.

« L'amel d'Oudjda, auquel j'avais donné rendez-vous samedi « matin à la frontière pour voir les cultures effectuées par les « marocains sur notre territoire, m'a répondu qu'il ne pouvait « s'y rendre au jour que je fixais à cause d'affaires qu'il ne pou- « vait remettre.... »

(A. C. M.) Registre des Minutes. Confirmation du télégramme, n° 349 du 24 mai 1878.

« ... Le prétexte que donne l'amel, comme l'empêchant de ve- « nir à la frontière, ne paraît pas sérieux. Le motif véritable « est, je crois, la situation embarrassée et même critique dans « laquelle il se trouve vis-à-vis de la plus grande partie de ses « administrés (Mehâya, Angad et portion des Beni Iznassen. »

....

« A mon avis, s'il ne sort pas d'Oudjda pour venir à la fron- « tière, c'est qu'il craint quelque entreprise contre sa personne « de la part des Angad et de leurs alliés ; le recensement des « Oulad Sidi Cheikh, qu'il donne comme excuse, aurait pu être « fait un jour plus tard sans le moindre inconvénient... »

(A. C. M.) Registre des Minutes. Lettre n° 354 du 31 mai 1878.

N° 10

Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 397 **27 juin 1878.**

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, le rapport établi par le Capitaine Lemoine, chef du bureau arabe, que le Commandant Charpentier avait chargé de se rendre hier, 26 juin, sur la frontière pour régler l'affaire des Béni Hassan.

Cet officier avait l'ordre de faire transporter, à proximité de son camp, la quantité de gerbes nécessaires pour garantir le paiement de l'impôt dû par les Beni Hassan et le recouvrement des frais causés par leur refus de s'en acquitter. A la prière du chef des Beni Hassan, Chikh El Yazid, il a accepté comme garantie, au lieu du grain et pour éviter des pertes par suite du transport, quatorze chameaux qu'il a fait amener à Marnia.

Je les ai mis en garde dans un douar des Beni Ouassin voisin de la Tafna jusqu'à acquittement de la somme due par les marocains

Par suite de cet arrangement, les zouaves, les spahis, le goum et les chameaux de transport requis aux Beni Ouassin sont rentrés le soir même à Marnia comme il vous a été télégraphié.

Je viens de recevoir de l'amel une lettre de protestation contre l'opération effectuée hier. Il déclare qu'il va rendre compte à son gouvernement et il termine en réclamant le paiement de 40 charrues qu'il prétend avoir été labourées par les Beni Bou Saïd sur son territoire.

Or, les labours effectués par cette tribu sur le territoire marocain se bornent à une charrue appartenant au Caïd Ben Ahmed Ould Si Laradj.

En faisant cette ridicule réclamation de 40 charrues, l'amel est de mauvaise foi. Pour en finir, je le prie de me donner la liste exacte des gens des Beni Bou Saïd qui ont labouré chez lui ainsi que l'emplacement de leurs labours, ce qui certainement lui sera impossible.

Enfin, je l'informe que je ne puis rien changer aux ordres que vous m'avez donnés et que les 14 chameaux ne seront rendus qu'après paiement des charrues des Beni Hassan, dont le montant est de 900 francs.

Quant au paiement des 3 charrues des Beni Hamlil et de 5 charrues des Oulad Tahar, je ne lui réclame rien, les Caïds des Beni Bou Saïd et des Beni Ouassin s'en portent garants.

....

N° 11

Rapport annuel du Bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques

(Extraits)

(A. C. M. Original)

Année 1878.

....

Au commencement de l'année 1878, nous trouvons, à la tête de l'Amalat d'Oudjda, Si Bou Cheta Ben El Bagdadi, le même qui avait été placé dans ce commandement par le Sultan Mouley Hassan, lors de sa venue en 1876.

Le mois de janvier a été marqué par un fait assez important, l'établissement de la mission militaire française à Oudjda.

Cette mission, composée d'un Capitaine, M. Payerne, du 1er Tirailleurs Algériens, d'un Lieutenant, M. Journée, du 1er Zouaves, d'un médecin, M. le Docteur Linarès et de plusieurs sous-officiers, a été envoyée à Oudjda pour procéder à l'instruction militaire des troupes marocaines (1).

---

(1) La section de la mission militaire, installée à Oudjda, fonctionna quelques années seulement dans cette localité, qu'elle semble avoir quitté vers 1881.

L'Amel, à son arrivée, s'est montré froid et réservé, mais peu à peu, les relations sont devenues assez cordiales, et le Capitaine, Chef de mission, a pu remplir, sans la moindre difficulté, la tâche qui lui est confiée.

L'année 1878, comme les précédentes, a été remplie par les querelles des différentes fractions marocaines de l'Amalat d'Oudjda ou du voisinage (1).

....

La fin de juillet fut marquée par plusieurs entrevues des représentants de l'autorité marocaine et de délégués de l'autorité française, pour amener une réconciliation entre nos Hamyan et les populations marocaines du Sahara (Hamyan-Beni Guil).

La première de ces rencontres eut lieu à Zahra (2), entre M. le Chef d'Escadrons Ben Daoud, Commandant Supérieur du Cercle de Sebdou, et le Khalifa du Marabout de Kenatza (3), Si Mohammed Ben Abdallah.

La seconde eut lieu à Sidi Zaher, entre ce même officier supérieur, l'Amel Si Bou Cheta Ben El Bagdadi, le Khalifa du Kenatza et les deux Amin, dont nous avons fait connaître l'arrivée à Oudjda au mois de février.

Enfin, le Commandant Ben Daoud se rendit à Oudjda pour avoir une conférence avec ces personnages et les principaux chefs marocains.

....

---

(1) Les troubles survenus chez les Beni Khaled (Beni Snassen) entraînèrent l'exode d'un assez grand nombre de tentes, qui se réfugièrent en territoire algérien.

« Le 3 juillet, un grand nombre de tentes des Beni Khaled, par-
« tisans de Zaïmi, se réfugièrent sur notre territoire... Le 6 du
« même mois, tous ces indigènes repassaient la frontière du Kiss...
« La situation se maintint ainsi jusqu'au 11 juillet, mais à cette
« date, menacés de nouveau par leurs adversaires..., ils se ré-
« fugièrent de nouveau en masse de ce côté de la frontière. Un
« officier fut immédiatement envoyé sur les lieux..., des mesu-
« res furent prises pour le désarmement et l'internement de ces
« réfugiés... Ils sont dirigés sur la plaine de Mezaourou au sud
« de Nedromah. »

(A. C. M.) Registre des Minutes. Rapport mensuel de juillet 1878 de l'annexe de Nemours.

Ces tentes repassèrent au Maroc le 15 août (Rapport mensuel d'août 1878 de l'annexe de Nemours (A. C. M.) Registre des Minutes).

(2) Sur le flanc gauche de la vallée de la Tafna, à une quinzaine de kilomètres au Nord-Ouest de Sebdou.

(3) Lire Kenadsa ; il s'agit de la zaouia de l'ordre des Ziania, qui se trouve à une vingtaine de kilomètres au sud-ouest de Bechar.

[Suit l'exposé des événements qui ont provoqué la chute de l'Amel.]

....

L'Amel Si Bou Cheta Ben El Bagdadi était rappelé immédiatement auprès du Souverain sans motif indiqué.

En même temps, des lettres étaient remises, par les cavaliers du maghzen, aux chefs des différentes fractions Angad et Beni Iznassen, leur prescrivant de se rendre sans retard auprès de l'Empereur.

L'Amel fit aussitôt ses préparatifs de départ et quitta Oudjda le 10 octobre, fort inquiet, ne sachant s'il reviendrait ou s'il resterait dans l'ouest de l'Empire, s'il était menacé d'une révocation ou d'un simple changement (1).

....

Les actes de banditisme, dont nous avions eu à nous plaindre pendant l'année 1877, n'ont pas cessé, mais ils ont été beaucoup moins fréquents en 1878 que dans le cours de l'année précédente.

....

[Suit l'exposé de ces actes de banditisme.]

....

La question des labours effectués sur notre territoire par les tribus marocaines voisines de la frontière avait suscité quelques difficultés. Après des pourparlers assez longs, il fut convenu que le Commandant Supérieur et l'Amel se rencontreraient sur les terrains, objet du litige. A la suite de cette entrevue qui eut lieu le 19 juin, il fut notifié à l'Amel que les labours avaient été effectués chez nous et que ses gens nous devaient l'impôt.

Sur le refus de ceux-ci d'en acquitter le montant, le chef du bureau arabe fut envoyé à la frontière avec une compagnie d'infanterie, une division de Spahis et une partie du goum. La tribu marocaine récalcitrante, celle des Beni Hassan, devant cette démonstration, s'engagea à payer. Des chameaux furent pris en garantie de sa promesse, et le 29 juin, les sommes exigées s'élevant à 1.380 francs dont 900 francs pour les Beni Hassan, étaient versées dans les caisses de l'Etat.

....

Vers la fin de l'hiver, quelques cas de choléra avaient été signalés sur la côte nord du Maroc, on attribuait leur apparition à la venue de pèlerins rentrant de La Mecque ; en conséquence, l'accès des indigènes de l'ouest de l'Empire Marocain fut provisoirement interdit à la frontière.

Cependant, la santé publique s'étant maintenue dans de bonnes conditions, on avait oublié ces premiers symptômes, quand au milieu du mois d'août, on apprit que le choléra sévissait au Maroc, et qu'il était arrivé jusqu'à Thaza (lettre du 19 août). Bientôt, son apparition était signalée à Aïoun Sidi Mellouk où il emportait 22 soldats de la garnison, et même à Oudjda où 3 soldats marocains succombaient malgré les soins du Médecin de la mission française, le docteur Linarès.

Des mesures furent aussitôt prises pour préserver l'Algérie du fléau. Un cordon sanitaire fut établi le long de toute la frontière de terre dans l'annexe de Nemours et les cercles de Marnia et Sebdou. Un lazaret fut établi, dans le Cercle de Marnia, à Sidi Zaher. Dans chacun de ces postes, un médecin fut spécialement chargé de la surveillance sanitaire de la frontière. Des rondes, des patrouilles nombreuses sillonnèrent constamment le pays, pour empêcher l'entrée des étrangers, et forcer tous ceux qui ne pouvaient se dispenser d'entrer chez nous, d'aller subir une quarantaine au lazaret de Sidi Zaher.

Grâce à ces mesures énergiques appliquées rigoureusement, l'état sanitaire de tout l'Ouest de la province s'est maintenu excellent, aucun cas d'épidémie n'a été signalé.

....

En résumé, la situation doit paraître satisfaisante si l'on songe surtout à la misère de 1877 par suite de l'absence de pluies et au manque de récoltes.

Marnia, le 20 décembre 1878.

Le Chef d'Escadrons au 2e Spahis,
Commandant Supérieur,
CHARPENTIER.

N° 12

Télégramme du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général Commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 579 — 6 octobre 1879.

Voici les nouvelles que je reçois sur l'attaque des prolonges. Les cavaliers qui ont attaqué le détachement du train étaient partagés en deux bandes ; l'une de 50 ou 60 cavaliers, commandée par Abdellah ben M'Zah lui-même, et l'autre de 12 cavaliers seulement.

C'est cette dernière bande qui a réussi à nous tuer deux hommes, à nous enlever sept mulets, trois fusils trois sabres et quelques effets militaires.

....

(1) Boucheta ould el Baghdadi fut remplacé, en mai 1879, par l'amel Bachir ould Amar Delimi, qui ne resta que quelques mois en fonctions.

Sur les sept bêtes volées, trois mules blanches ont été vendues vendredi dernier au marché d'El M'Kam Sidi Ali ben Sama (1) pour une somme de 600 francs.

Elles ont été achetées par les gens d'El M'Kam. Un quatrième mulet de robe rouge n'a pas trouvé d'acheteur à cause de son grand âge ; enfin les 3 mulets restants ont été dirigés sur Debdou également pour être vendus.

N° 13

Rapport mensuel du Bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des Minutes

Octobre 1879.

....

Nos relations avec les chefs des tribus marocaines, voisines de la frontière, sont bonnes.

L'Amel d'Oudjda est réduit à une complète impuissance par les dissensions de ses administrés. Il proteste en vain de son bon vouloir, mais il ne peut régler aucune des questions pour lesquelles nous réclamons son intervention (2).

....

Les derniers jours de septembre furent marqués par des événements de la plus haute gravité, survenus sur notre frontière sud-ouest.

En même temps que nous arrivait la nouvelle qu'un convoi de quatre prolonges du train avait été attaqué sur la route de Sebdou à El Aricha, nous apprenion, de différentes sources, que les auteurs de ce coup de main n'étaient autres que les éclaireurs ou l'avant garde d'une colonne considérable qui se formait à El Meridja (1), dans l'intention de tenter une incursion sérieuse sur notre territoire. Les renseignements qui nous étaient donnés indiquaient qu'une alliance offensive et défensive avait été conclue entre les Hamyan dissidents, les Beni Guill et les Oulad Sidi Chikh. Certains de nos espions qui ont pu pénétré [pénétrer] jusque dans le camp ennemi, rapportait [rapportaient] qu'on n'y comptait pas moins de 15 à 1600 tentes.

Dans les premiers jours d'octobre, le bruit courait que nous préparions une expédition pour marcher contre nos agresseurs. L'envoi à Sebdou de quelques pelotons de spahis avait donné naissance à cette rumeur. Vers le 5 de ce mois, nos adversaires, craignant de ne pas être suffisamment à l'abri d'une attaque venant d'un autre [de notre] côté, abandonnèrent Meridja et se portèrent plus au sud. Figuig devait d'abord être choisi comme centre d'opérations, mais des nouvelles plus récentes indiquaient Aïn Chaïr.

Le 13 courant, les campements de nos ennemis ont été vus à Tandrara et, depuis, nous n'avons plus eu de données à ce sujet.

....

(1) Au nord de la piste de Berguent à Debdou par le Foum Bezzouz et sensiblement à égale distance de ces deux localités.

(2) Dans le rapport mensuel de septembre 1879 du bureau arabe de Marnia, on lit également :

« Nos relations avec les populations marocaines, voisines de la
« frontière, sont satisfaisantes. Nos rapports avec l'amel d'Oudjda
« sont loin d'être mauvais, mais nous avons lieu de constater
« que ce fonctionnaire est impuissant à nous accorder les satis-
« factions que nous sommes appelés à lui réclamer. Il n'a plus
« aucune action sur ses administrés et il déclare lui-même qu'il
« est incapable d'en obtenir quelque chose. »

(A. C. M.) Registre des Minutes

L'amel était alors Bachir Ould Amar Delimi.

N° 14

Rapport mensuel du Bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des Minutes

Novembre 1879.

....

Nos rapports avec Oudjda sont rares, surtout depuis le départ de l'Amel qui a quitté son poste le 26 octobre dernier. Le Khalifa Si Allal n'a pas la moindre action sur ses administrés et, par suite, ne peut répondre à aucune de nos demandes.

....

Une entrevue avec un représentant du Gouvernement marocain nommé Si Abdesselam Baiess (1), doit avoir lieu le 19 novem-

(1) Point d'eau qui se trouve à environ 32 kilomètres à l'ouest de Berguent.

(1) Cet envoyé marocain s'était rendu dans l'amalat par la voie de mer.

« Le 19 octobre il est arrivé à Nemours un envoyé du Sultan,
« chargé de régler nos différends avec le Maroc. Ce personnage
« nommé Abdesselem Pais est parti pour Oudjda le 21. »

....

« Le 28 octobre, il est arrivé par bateau, de Tanger, une som-

bre à Sebdou (1). Ce représentant vient apporter les excuses du Sultan au sujet de l'attaque des prolonges françaises entre Sebdou et El Aricha. Les Caïds du Cercle, avec une soixantaine de cavaliers du goum, sont partis de Marnia le 16, sous la conduite du chef du bureau arabe, pour assister à cette entrevue.

....

N° 15

Rapport annuel du Bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques

(Extraits)

(A. C. M. Original)

Année 1879.

....

La situation, assez troublée à la fin de 1878, s'était simplifiée brusquement et d'une manière inattendue.

L'Amel d'Oudjda, Si Boucheta Ben El Baghdadi, venait de replacer sous son commandement, ou, pour mieux dire, avait

---

« me de 19.000 francs destinée à payer les indemnités réclamées « au Maroc par notre gouvernement pour les affaires de Sebdou. « Cet argent a été remis aux envoyés de Abdesselem Païs le 2 « novembre. »

(A. C. M.) Registre des Minutes. Rapport mensuel de novembre 1879 de l'annexe de Nemours.

(1) Cette entrevue de Sebdou eut lieu avec une certaine solennité. On convoqua à cette occasion les chefs indigènes des circonscriptions voisines, ainsi que l'établissent les extraits ci-après de la lettre 675 du 13 novembre 1879 du commandant supérieur du Cercle de Marnia au général commandant la Subdivision de Tlemcen.

« ..... J'ai prescrit immédiatement au Capitaine Commandant « le 1er Escadron d'envoyer le 16 courant, à Tlemcen, un déta- « chement de 25 à 30 spahis, commandé par un officier. J'ai « ordonné en outre, à tous les chefs indigènes du cercle, de « prendre leurs dispositions pour se rendre à Sebdou de manière « à arriver dans ce poste dans la journée du 17. Ces derniers « seront revêtus de leurs burnous d'investiture. Ils seront ac- « compagnés des notables de leurs tribus, de manière à former « un groupe de 70 cavaliers et se mettront à la disposition de « M. le Lieutenant-Colonel Laurence...... Je vous prie de me « donner l'autorisation de faire conduire le goum par un officier « et, de préférence, par le chef du bureau arabe... »

(A. C. M.) Registre des Minutes.

vu revenir d'eux-mêmes, sous son autorité de représentant du Sultan, les Angad et leurs alliés.

....

Quand des lettres du Sultan, subitement, vinrent le mander sans retard à Fez, en même temps que les différentes fractions Angad et Beni Isnassen, sans motif indiqué, Bou Cheta, vivement inquiété par cet ordre inattendu, se hâta de vendre une partie de ses biens et se mit en route le 10 octobre. Nous apprîmes plus tard qu'au mois d'août suivant, il avait été nommé Kebir el Djich (Colonel Général de cavalerie) en remplacement de son beau-frère Si El Arbi Ould Mokhtar El Djemaï, appelé aux fonctions de Grand Vizir. Il fut remplacé par Si El Bachir Ould Omar Ben Dilmi (1), des Cherarda, qui n'arriva à Oudjda que le 16 mai.

....

Avec le mois d'août commence au Maroc la période de troubles dont il a été parlé plus haut et qui revient presque à intervalles réguliers ensanglanter ce malheureux pays. Il faut sans doute rechercher la cause première et permanente de cette déplorable périodicité dans l'esprit turbulent et les instincts querelleurs des habitants, pour qui les dissensions, les rapines et les massacres sont devenus un état à peu près normal, on pourrait même dire un besoin.

Il est à remarquer que l'ouverture de cette période coïncide généralement avec la rentrée des récoltes. En effet, c'est l'époque où l'Arabe, satisfait de savoir assurée, pour un certain temps, le maigre subsistance qui suffit à ses désirs, secoue volontiers le joug d'un travail manuel qui lui pèse. Alors sous l'influence des excitations morbides d'une série de fêtes religieuses, on le voit constamment se livrer à toutes les fantaisies de son imagination ardente et inquiète ; ses appétits barbares se manifestent et, poussé par la soif d'émotions nouvelles qui le caractérise, il désire la lutte, il recherche un adversaire. Aussi, le prétexte le plus simple en apparence, parfois le plus futile, suffit-il à donner le signal du combat. Le prétexte, cette année-ci, a été fourni par l'un des Chikh des Beni Ourimech, le nommé Mohammed Ould El Hadj, qui demandait à être nommé au commandement de toute sa tribu, après s'être assuré l'appui de l'Amel d'Oudjda. Aussitôt, trouble profond parmi les rivaux de ce prétendant.

....

---

(1) El Bachir Ould Amar Delimi a été ainsi noté à Marnia : « Personnage insignifiant » (A. C. M.) Liste des amels d'Oudjda. Minute.

Le 13 (1) arrivée à Oudjda du Caïd Abdesselam (2), avec des lettres du Sultan pour les partis en lutte. Des deux côtés, on refuse d'entrer en arrangement et on envoie des députations à Fez.

Quant à l'Amel Si El Bachir Ould Amar Ben Dilmi, il a été relevé de ses fonctions et il est parti assez précipitamment pour Fez, le 26 octobre.

....

Pendant toute cette période de troubles chez nos voisins de l'Amalat d'Oudjda, nous avons eu sans cesse les meilleurs rapports avec les deux partis en lutte, grâce à la stricte neutralité que nous nous sommes efforcés de garder. Les Beni Isnassen, comme les Angad et leurs alliés, arrivaient sur nos marchés chaque fois que les circonstances le leur permettaient.

Nos administrés sont restés complètement calmes et indifférents en présence du désordre qui régnait de l'autre côté de la frontière. Ils ne se préoccupent pas davantage de ce qui se passe dans le Sud-Ouest. Enfin, l'approche de la colonne marocaine, commandée par Mouley El Amin, ne semble pas non plus attirer leur attention. Ils trouvent tout naturel que le Sultan essaie de rétablir l'ordre chez ses sujets rebelles.

Quant aux sentiments hostiles qui paraissent se manifester à notre égard dans l'armée chérifienne, ils ne surprennent personne attendu que chacun sait que, pour le musulman, surtout pour le marocain, le chrétien est l'ennemi. Nous avons lieu depuis longtemps d'être fixés à ce sujet.

....

Marnia, le 20 décembre 1879.

Le Chef d'Escadrons au 2e Spahis,
Commandant Supérieur,
CHARPENTIER.

N° 16

Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 75 — 3 février 1880.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de vos dépêches du 28 et 29 janvier dernier, nos 62 et 65, et de votre télégramme

(1) Le 13 octobre.

(2) Si Abdesselam Baïes, le délégué du Sultan chargé d'aller présenter des excuses à Sebdou pour l'attaque des prolonges du train entre cette localité et El Aricha.

du 31 du dit, confirmé sous le n° 71, au sujet de la présence à Oudjda du nommé Moulay Ahmed parent de l'empereur du Maroc.

Dès l'arrivée de ce personnage au milieu des populations marocaines voisines de la frontière, et déjà avant que vos instructions ne me parvinssent, j'avais pris les mesures nécessaires pour être tenu au courant de ses faits et gestes.

Moulay Ahmed est entré à Oudjda le 26 janvier (1).

....

L'envoyé du Sultan s'est installé dans la Kasbah. Il a aussitôt fait mander le nouvel amel, Ali ben Mohammed El Guidri, qui se trouvait à l'armée avec Mouley El Amin. Celui-ci est arrivé à Oudjda le 30 janvier, accompagné seulement de quelques cavaliers du maghzen.

....

Il ne m'a pas été possible, jusqu'ici, de connaître la teneur des lettres dont l'envoyé du Sultan se serait dit porteur.

....

Je n'ai pu arriver encore à savoir comment Mouley Ahmed présente lui-même la mission qu'il est chargé de remplir auprès de nous. Quant à la façon dont cette mission est interprétée par les populations du Maroc, voici les bruits y relatifs qui sont en circulation :

Le plénipotentiaire chérifien serait chargé de régler toutes les questions qui sont pendantes entre son gouvernement et le nôtre. On parle principalement de la rectification de la frontière, de l'affaire de Didy ben Taïeb, de l'assassinat en 1877 des quatre israélites de Debdou qui se rendaient à Marnia et de la violation du territoire des Beni Hamlil par des cavaliers de Sebdou.

Le Sultan aurait recommandé à son parent de se montrer exigeant et de mieux le représenter que ne l'a fait récemment Si

(1) « Un envoyé du gouvernement chérifien, Mouley Ahmed, « parent du Sultan, est arrivé à Nemours le 24 janvier ; il en est « reparti le 25 pour se rendre à Oudjda. M. le capitaine chef « d'annexe s'est rendu à bord au devant de lui et l'a accompa- « gné jusqu'à une des maisons de l'agha, où un logement con- « fortable lui avait été préparé et où il a reçu l'hospitalité. Une « escorte de 50 cavaliers l'a accompagné jusqu'à Oudjda... Le 7 « février, 7 officiers marocains ont débarqué à Nemours où l'hos- « pitalité leur a été offerte et sont partis le lendemain pour « Oudjda. Ils étaient porteurs de plusieurs lettres du Sultan des- « tinées à Mouley Ahmed et aux chefs des tribus dans lesquelles « peuvent se trouver les indigènes marocains qui ont pris part « à l'agression dirigée contre nos hommes du train entre Sebdou « et El Aricha. »

(A. C. M.) Registre des Minutes. Rapport mensuel de février 1880 de l'annexe de Nemours.

Abdesselam Baïess. On reprocherait à celui-ci son manque de fermeté et de dignité.

En un mot, Moulay Ahmed paraît avoir un programme arrêté d'avance et dont il semble ne pas vouloir s'écarter. On m'affirme qu'il ne fait pas d'enquêtes, qu'il n'écoute pas les réclamations des tribus qui auraient à se plaindre des nôtres, et qu'il ne cherche pas davantage à se rendre compte de la valeur de nos revendications dont il a déjà connaissance.

....

N° 17

Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 112 — 24 février 1880.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre dépêche du 19 courant, n° 107, au sujet des dépenses occasionnées par l'hébergement du Chérif Mouley Ahmed et de son escorte dans les journées des 9 et 10 de ce mois.

....

Vous me prescrivez de vous faire connaître combien Mouley Ahmed avait de personnes avec lui pendant son séjour à Marnia et lors de son passage à l'Oued Zitoun. Je m'empresse de vous informer que l'envoyé marocain avait à sa suite, en arrivant a Marnia, 53 cavaliers dont :

10 des Mehaya,
7 des Mezaouir,
5 des Zekkara,
5 des Beni Yala,
5 des Oulad Ali Ben Talha,
5 des Oulad Ahmed ben Brahim,
2 d'Oudjda
et 14 du Maghzen.

Ce qui donne un total de 53 hommes et un même nombre de chevaux, y compris le chérif et sa monture. Ce chiffre était réduit à 13 le lendemain, à l'Oued Zitoun.

Vous me dites dans votre dépêche précitée, qu'il n'y avait à héberger que les gens composant réellement la suite de Mouley Ahmed, et non les cavaliers de tribus qui l'ont escorté ou les Marocains venus avec lui pour soutenir des revendications. Je dois avouer qu'il ne m'est pas venu à l'idée de chercher à distinguer les uns des autres.

....

Pour me conformer à vos instructions, j'avais ordonné de faire les choses largement.

....

Dire qu'on n'aurait pas pu restreindre les dépenses, je suis loin de prétendre le contraire ; mais, je ne pensais pas qu'il y eût lieu de se montrer parcimonieux dans cette circonstance et, en agissant ainsi, je croyais bien faire et me conformer entièrement à l'esprit de vos instructions.

Je vous adresse sous ce pli de nouvelles factures que j'ai fait établir pour l'hébergement de Mouley Ahmed pendant les journées des 9 et 10 courant. J'y comprends les dépenses faites par le même personnage à son retour, c'est-a-dire le 21 de ce mois.

....

N° 18

Rapport mensuel du Bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des Minutes

Février 1880.

....

Mouley Ahmed, parent du Sultan du Maroc et envoyé par le Gouvernement Chérifien pour traiter, avec les autorités françaises, certaines questions intéressant les deux pays (1), est arrivé a Marnia le 9 février courant. Le Chef du Bureau arabe et l'interprète, avec trois Caïds et une cinquantaine de cavaliers de tribus, sont allés recevoir ce personnage à la frontière. Le lendemain, l'Ambassadeur Marocain a continué sa route sur Tlemcen. Le passage du Chérif, au milieu de nos populations, n'a donné lieu à aucun incident méritant d'être signalé. Sa mission a été indifféremment [différemment] interprétée. De l'autre côté de la frontière, on a représenté Mouley Ahmed comme étant chargé de venir réparer les maladresses commises par Si Abdesselam Baïes, qui, d'après des bruits très accrédités, aurait été mis en état d'arrestation pour n'avoir pas su assez dignement représenter son gouvernement à l'entrevue de Sebdou. Chez nos administrés, le but du voyage du Cherif a été tout autrement

(1) Il s'agissait surtout de régler toutes les affaires en souffrance, telles que vols, agressions etc.., au sujet desquelles les autorités françaises avaient renoncé à obtenir satisfaction par une action directe. C'est sur les instances du gouvernement français que le gouvernement marocain envoya Mouley Ahmed à Tlemcen.

compris et plus exactement connu. On se plait à redire qu'il est venu pour nous donner les satisfactions que nous avons réclamées au Gouvernement Marocain, pour les méfaits commis par ses sujets sur notre territoire.

....

N° 19

Confirmation d'un télégramme du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen.

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 176 25 mars 1880.

Il est exact que les chameaux saisis par ordre de Mouley Ahmed, sur les Hamyan dissidents, ont été envoyés à Trifa, — au nombre de soixante-dix, dit-on ; mais il n'est pas parvenu jusqu'ici à ma connaissance, que ces animaux doivent être envoyés à Fez.

Dire au juste le mobile pour lequel conducteurs et animaux ont été arrêtés, serait au moins fort difficile, sinon impossible. Le bruit court par ici que l'envoyé chérifien a pris cette mesure pour témoigner de ses bonnes dispositions à notre égard, c'est-à-dire pour obliger les dissidents à nous donner les satisfactions que nous réclamons. Il est certain aussi que le Sultan cherche à recouvrer les 19.000 francs apportés à Sebdou par Si Abdesselam Baïess ; c'est peut-être le but principal que cherche à atteindre Mouley Ahmed, mais il ne le laisse pas entrevoir.

....

---

(1) Le délégué chérifien parait d'ailleurs avoir éprouvé des difficultés pour faire admettre ces procédés par les notables de l'amalat. Dans une lettre du 3 avril 1880 du commandant supérieur du cercle de Marnia au général commandant la subdivision de Tlemcen, on relève en effets les passages suivants :

« Mouley Ahmed rencontre pour l'accomplissement de sa mis-
« sion une vive opposition chez les caïds marocains voisins de
« la frontière... L'envoyé chérifien aurait reproché vivement au
« caïd des Mehaïa et aux autres chefs des environs d'Oudjda,
« leur conduite en général. Il leur aurait fait remarquer que ce
« sont eux qui favorisent les vols et les assassinats qui sont com-
« mis sur notre territoire. »

(A. C. M.) Registre des Minutes.

N° 20

Rapport mensuel du Bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des Minutes

Mars 1880.

....

L'ambassadeur marocain, Mouley Ahmed, est repassé à Marnia le 22 février et est rentré le lendemain à Oudjda. Il a paru peu satisfait du résultat obtenu à Tlemcen. Il attend avec impatience le retour du courrier qu'il a envoyé à Fez, à l'effet de rendre compte de sa mission et de demander de nouvelles instructions (1). Pendant ce temps, le Gouvernement Chérifien se montre disposé à nous donner certaines preuves de bon vouloir, qui semblent réelles..

....

---

(1) Le commandant supérieur du cercle de Marnia écrivait déjà au général commandant la subdivision de Tlemcen, le 27 février 1880 :

« Le bruit court que Mouley Ahmed se montre peu satisfait du
« résultat qu'il a obtenu jusqu'ici à Tlemcen et à Oran, au sujet
« des questions qu'il est appelé à traiter. »

(A. C. M.) Registre des Minutes.

Mouley Ahmed ben El Arbi eut d'ailleurs une nouvelle entrevue avec le général Louis au début du mois de mai 1880. Par télégramme du 26 avril, le commandant supérieur du cercle de Marnia signalait comme suit son départ pour Tlemcen par la voiture du 27 avril :

« Mouley Ahmed change d'avis, il se rend à Tlemcen par la
« voiture du courrier. Il sera accompagné de trois hommes dans
« la voiture. Le convoi composé de 10 hommes et de 15 chevaux
« ou mulets arrivera par la piste Carteret. Je fais escorter la
« voiture par un brigadier et 4 spahis, 4 hommes goum Marnia à
« Tlemcen. » (A. C. M.) Registre des Minutes.

La piste Carteret est celle reliant Marnia à Tlemcen par Hammam Bou Ghrara, tandis que la route carossable passe à Turenne, plus au sud.

Le délégué chérifien ne quitta l'amalat d'Oudjda qu'au mois de juin et alla s'embarquer à Nemours.

« Le 7 juin, Mouley Ahmed envoyé extraordinaire du Sultan
« du Maroc est arrivé à Nemours, il s'est embarqué le lendemain
« 8 dans la matinée pour Tanger. »

(A. C. M.) Registre des Minutes. Rapport mensuel de juin 1880 de l'annexe de Nemours.

Mais, malheureusement, en regard de ces démonstrations, se placent d'autres faits, d'autres indices, qui tendent à démontrer, au contraire, que ce ne sont là que des manœuvres faites pour donner le change sur les desseins véritables et que l'esprit réel de nos voisins, sous quelque dehors qu'il se place, est toujours le même, c'est-à-dire radicalement hostile à notre domination.

De ce nombre, nous citerons la conduite du Gouvernement Chérifien à l'égard de son ambassadeur, Si Abdesselam Baïess, qui a été jeté dans les fers après l'entrevue de Sebdou pour n'avoir pas su remplir assez dignement sa mission, c'est-à-dire pour avoir reconnu exact l'exposé de nos griefs ; la lettre du Sultan, qui nous a été communiquée au mois de décembre dernier et dans laquelle ce souverain nous qualifie d'ennemis de sa religion et de son peuple ; l'hostilité qui règne contre nous dans tout le Maroc, principalement dans le camp de Selouan et dans la classe des fonctionnaires ; enfin, l'arrivée prochaine des Prussiens qui a été annoncée officiellement, dit-on, aux chefs des tribus voisines de la frontière, par l'Empereur et par Mouley El Amin d'abord, et ensuite par l'Amel Ali Ould Mohammed El Guidri, dont l'attitude personnelle à notre égard ne laisse pas que d'appeler une attention sérieuse. Cette éventualité, vu la manière dont elle est interprêtée, pourrait être un signe d'une haute gravité. Tout ce que nous avons appris à ce sujet parait établir, en effet, que le projet des Allemands est de créer un comptoir à Adjeroud (1) et que les Caïds des Beni Snassen ont été invités non seulement à favoriser l'entreprise de ces Européens, mais encore à mettre obstacle à tous les empêchements que nous y voudrions apporter nous-mêmes.

....

N° 21

Télégramme du Général Commandant la Division d'Oran au Gouverneur Général de l'Algérie.

(A. G. G. Original)

Oran, le 24 août 1880, 8 h. 35' du matin.

Division à Gouverneur Général
(*Affaires indigènes*) *Alger.*

Je reçois de Tlemcen la dépêche suivante :

« Les Beni-Drar ayant refusé de reconnaître leur caïd nommé par le Sultan, l'Amel d'Oudjda a marché contre eux avec son

(1) A l'embouchure de l'oued Kiss, qui sert de frontière entre l'Algérie et le Maroc.

Maghzen et avec les cavaliers des Angad, des Mezaouir, des Mehaya et des Beni-Khaled. Il leur a livré le 22 courant, dans leur pays, un combat à la suite duquel les Beni Drar se sont réfugiés chez nous, dans la tribu des Achache. L'Amel les a poursuivis au delà de la frontière et les a attaqués entre le Djebel Abbou et Sidi Bou Djènan. Il y a eu quatre mekhazni tués, et du côté des Beni Drar, huit morts et 17 blessés. »

« Les Beni Drar réfugiés à Sidi Bou-Djenan sont très nombreux; ils ont au moins trois cents hommes armés. Un officier de Nemours a été envoyé sur les lieux pour les engager vivement à repasser la frontière, et dans le cas où ils s'y refuseraient absolument les désarmer et les conduire immédiatement dans l'intérieur pour éviter un nouveau conflit. »

Le Général Commandant la Subdivision de Tlemcen les a fait informer que s'ils persistaient à rester réfugiés chez nous, on les internerait dans l'Est de la province.

Il attend avant d'écrire à l'Amel au sujet de cette violation importante de notre frontière, d'être absolument certain qu'il a dirigé en personne l'opération contre les Beni Drar et qu'il a pénétré lui-même sur notre territoire.

N° 22

Confirmation d'un télégramme du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen.

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 464

25 août 1880.

....

« Afin d'être fixé exactement au sujet de la violation de territoire par l'Amel, son Maghzen, les Caïds des Mehaya et des Mezaouir et leurs cavaliers, j'ai envoyé sur les lieux mon chef de bureau arabe, qui rentre à l'instant. Les renseignements précis, recueillis par M. Godron, ne laissent aucun doute sur cette question. Les Oulad Tahar et les Azizaïn en sont venus aux mains à hauteur de Bahlil sur la frontière même. Les Oulad Tahar avaient fait passer sur le territoire des Achache, leurs familles et les biens, avant d'engager le combat. Si Ali Guider, Bou Bekeur et Bou Terfas se sont portés à Dar Tam chez les Achache, pendant que leurs cavaliers, dont une partie s'était jointe aux Azizaïn, pour assurer le succès à ces derniers en plein territoire algérien, ont razzié tous les troupeaux des Oulad Tahar tout près de Sidi Bou Djenan, c'est-à-dire à plusieurs kilomètres en deçà de la frontière. L'Amel a si bien compris la faute ou l'erreur qu'il a commise, qu'il est rentré précipitam-

ment à Oudjda pour écrire au Sultan et pour m'adresser la lettre à laquelle je fais allusion dans mon télégramme d'hier confirmé sous le n° 462. Je vous enverrai par le prochain courrier des détails complémentaires sur cette affaire. »

J'ajouterai que cette nouvelle violation de notre territoire a été faite sciemment par les représentants du Gouvernement Chérifien, et leurs cavaliers. Ni l'Amel, ni les Caïds des Mehaïa et des Mezaouir ne pouvaient ignorer la frontière à l'endroit où ils l'ont franchie.

....

N° 23

Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 663 — 17 novembre 1880.

J'ai l'honneur de vous rendre compte d'une réclamation du Caïd des Attia.

Plusieurs indigènes de cette tribu ont, pendant la dernière campagne agricole, fait des labours en territoire marocain et ont cultivé en tout vingt-cinq charrues. Jusqu'ici les Marocains n'avaient pas inquiété nos gens et ne leur avaient pas réclamé d'impôt achour. Mais dernièrement deux indigènes, Mohammed ou Amar ou Mansour et Si El Arbi, étant allés au marché d'Arbal (1), furent arrêtés par le Maghzen marocain qui leur prit 210 francs 50 c. sous le prétexte de leur faire payer l'impôt pour quatre charrues qu'ils avaient labourées. De plus le Maghzen s'est établi près de la frontière et exige d'avance de ceux qui veulent ensemencer chez eux 60 francs par charrue. Les Attia se plaignent vivement de cette manière de procéder qui est très préjudiciable à leurs intérêts.

Cette manière de faire est contraire à tous les usages et dans le cas même où l'amel aurait réellement à réclamer des Attia algériens, ce qu'il y a lieu d'examiner, le paiement de l'achour de 1880, il ne saurait être toléré par nous qu'il procède au recouvrement de cet impôt d'une façon aussi élémentaire.

De plus, comme il est tombé de l'eau dans cette région, les Attia désireraient commencer leurs labours, ce qu'ils ne peuvent faire sans avoir payé tout d'abord 60 francs par charrue. Ces exigences ne sauraient non plus être admises.

(1) Chez les Beni Snassen.

Dans ces circonstances j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien écrire à ce sujet à l'amel et, dans le cas où il ne se rendrait pas à nos observations, de vouloir bien m'autoriser à user de représailles en empêchant d'une façon absolue les Marocains de cultiver les terres qu'ils peuvent posséder sur notre territoire.

P. S. — J'apprends à l'instant qu'hier, au coucher du soleil, le frère et khalifa du Caïd Ali ou Rabah (1) est venu à Bahlil à la tête de 30 cavaliers et a empêché les Beni Ouassin de labourer, bien que ceux-ci se trouvassent en-deçà de l'Oued El Aoudj, c'est-à-dire sur notre territoire. Ce chef marocain prétend que le dit terrain appartient aux Beni Drar.

Je crois devoir vous signaler ce fait par cavalier spécial, d'autant plus qu'il y a eu de nouveau une sorte de violation de notre territoire.

Pour éviter tout conflit armé, j'ai prescrit aux Beni Ouassin de suspendre provisoirement leurs labours sur ce point, jusqu'à ce que vous ayez saisi l'amel d'Oudjda de la question et que vous ayez pris une décision à ce sujet.

N° 24

Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 672 — 19 novembre 1880.

Les indigènes des Attia, objet de ma lettre n° 663, avaient effectivement labouré en 1879 et 1880, sur le territoire marocain, où ils possèdent des Melk, de même que de nombreux autres individus de cette tribu, qui effectuent chaque année des cultures au delà de la frontière. Plusieurs fractions des M'sirda, notamment les Anabra Beider et El Aouaghem étaient dans le même cas et n'ont pas rencontré jusqu'ici de difficultés. J'avais d'ailleurs fait recenser cette année, à Nemours (2), les cultures faites dans ces conditions afin de pouvoir, le cas échéant, pré-

(1) Des Beni Drar (Beni Snassen).

(2) Après la suppression en 1876 du cercle de Tlemcen, il y eut, dans la région frontière, de nouvelles modifications au territoire de commandement ; en 1880, on incorpora Nemours et Nedroma au territoire civil, en supprimant l'annexe de Nemours.

senter mes observations en toute connaissance de cause à l'Amel d'Oudjda.

Je n'ai pas connaissance des 1100 hectares de terre, revendiquées par les Beni Drar, et je n'ai rien trouvé à ce sujet dans le dossier du Senatus-Consulte. D'autre part, les Beni Ouassin affirment que ces Marocains n'ont jamais possédé de Melk en deçà de la frontière, bien qu'on ait toléré certaines années qu'ils y ensemencent.

....

N° 25

Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 678. 20 novembre 1880.

J'ai eu l'honneur de vous rendre compte par ma lettre du 19 novembre, n° 663, des agissements du Maghzen marocain à l'égard des indigènes de nos tribus qui vont labourer au delà de la frontière. Afin de maintenir autant que possible la bonne harmonie avec nos voisins, j'avais donné l'ordre aux Beni Ouassin, ainsi que je vous l'ai déjà fait connaître d'ailleurs, de suspendre leurs labours jusqu'à ce que le différend fût réglé. J'espérais ainsi que la question pourrait se traiter sans difficulté.

Mais aujourd'hui j'apprends, par une lettre du Caïd des Attia, qu'une rixe a éclaté entre nos sujets et les agents de l'amel d'Oudjda. Un homme des M'Sirda, nommé Bou Medine ben Ali et demeurant aux Attia, est allé labourer au Maroc. Le Maghzen l'a attaqué et a voulu le désarmer. Une rixe s'en est suivie et des coups de feu ont été échangés. Sur ces entrefaites un autre individu des M'Sirda, El Bachir Zaanoun Ould Amar qui demeure à l'ouest du Kiss, est arrivé et a pris parti pour son compatriote. Il a blessé au bras, d'un coup de sabre, un cavalier marocain. Il aurait été alors arrêté et on lui aurait infligé une amende de 240 francs.

Le Caïd des Attia m'informe, en outre, que le Maghzen monte la garde sur la frontière près de Sidi Amar, et arrête et désarme tous les Algériens qui se rendent au Maroc.

En présence de cette situation j'ai cru devoir envoyer un officier dans cette région afin de voir exactement ce qui s'y passe.

....

N° 26

Confirmation d'un télégramme du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen.

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 692 27 novembre 1880.

Au moment du retour de l'Officier que j'avais envoyé sur la frontière pour donner connaissance à tous les Caïds des instructions de vos dépêches du 19 novembre, n° 790, et du 21 novembre, n° 799, je reçois deux lettres du Caïd des Beni Mengouch qui m'informent que, jeudi dernier, le Caïd du Maghzen marocain avec deux de ses cavaliers et 50 hommes des goums ont razzié les gens des Beni Mengouch qui ensemençaient dans la plaine des Trifa (Maroc). Ils leur auraient pris en tout douze ânes, trois juments et un poulain, du grain et leurs ustensiles de labour. Le maghzen est campé aux Atamna.

Les Beni Mengouch avaient labouré au Maroc l'année dernière mais ils étaient en bons termes avec les Marocains. Ceux-ci ne leur avaient encore rien réclamé et les ont razzié sans sommation préalable.

Il est à craindre que ces procédés ne surexcitent les esprits déjà très tendus et n'amènent entre nos gens et les Marocains un conflit armé que l'Amel paraît chercher d'ailleurs.

....

N° 27

Rapport annuel du Bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques

(Extraits)

(A. C. M. Original)

Année 1880.

....

A l'intérieur, la situation politique des tribus a été satisfaisante pendant l'année

....

Quant aux événements extérieurs nous touchant directement, ils se résument dans les agissements de Si Kaddour Ben Hamza (1) et dans les violations de frontière commises par les Marocains.

....

(1) Les agissements de Si Kaddour ont eu pour théâtre la région Sud du Maroc.

Quant aux violations de notre frontière par les Marocains, elles sont au nombre de deux :

La première a eu lieu le 19 juillet : Un nommé Si Bel Aid Ould Kaddour a été attaqué, blessé et pris par le maghzen sur notre territoire ; mais cette affaire est plutôt une attaque de bandits qu'un fait politique.

La deuxième dont l'importance est plus grande a été commise le 22 août par l'Amel d'Oudjda en personne, avec ses goums. Poursuivant un parti des Oulad Tahar, les Marocains sont entrés sur notre territoire jusqu'à Sidi Bou Djenan, aux Achache, où ils ont battu leurs adversaires (1).

....

Dans l'Amalat d'Oudjda, le nouvel Amel, Si Ali Guider (2) excite le mécontentement général et les luttes intestines recommencent.

....

Marnia, le 20 décembre 1880.

Le Commandant Supérieur,
DE BREUILLE.

N° 28

Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extrait)

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 9 — 3 janvier 1881.

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, une lettre que vient de m'adresser l'Amel d'Oudjda.

Vous jugerez de la forme peu convenable de cette lettre et je me borne à vous édifier sur l'inexactitude des faits qui y sont relatés. Voici ce qui s'est passé.

Dès la réception de votre télégramme du 1er janvier, 8 h. 30' du soir, j'ai communiqué moi-même vos instructions aux envoyés de l'Amel (1) et je leur ai demandé en présence de mon chef de bureau arabe et de l'Interprète s'ils désiraient être escortés jusqu'à la frontière. Sur leur réponse affirmative, je leur ai accordé deux spahis qui les ont accompagnés jusqu'à la limite de notre territoire ; j'ai cru devoir leur proposer cette mesure de précaution afin qu'il ne puisse leur arriver aucun accident en route, attendu que c'était un jour de marché. Je dirai même que c'est avec intention que je leur ai proposé une escorte, pour éviter qu'à leur retour à Oudjda ils n'aillent déclarer que sur notre territoire ils avaient été victimes d'un vol ou d'une agression quelconque.

D'autre part, en prétendant que j'ai renvoyé ses gens sans leur donner de réponse, Si Ali Guider veut sans doute dire que je ne lui ai pas écrit à ce sujet. Je me suis, en effet, contenté de faire connaître verbalement aux cavaliers marocains la teneur de vos instructions et en celà je me suis conformé aux prescriptions de votre télégramme du 5 septembre dernier, confirmé sous le n° 569, qui m'ordonnait de suspendre toute correspondance avec l'Amel.

Il résulte de cet exposé que ce fonctionnaire marocain a bien voulu se laisser tromper par le rendu compte qu'ont pu lui faire les Mekhazeni qu'il avait envoyés à Marnia, mais ceux-ci ont été reçus comme ils devaient l'être et je ne saurais accepter que l'Amel m'écrive une lettre conçue dans des termes semblables.

....

N° 29

Confirmation d'un télégramme du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen.

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 168. — 10 mars 1881.

J'ai l'honneur de vous confirmer mon télégramme de ce jour (2) ainsi conçu :

« La nuit dernière, onze fantassins réguliers, envoyés par « l'Amel à la poursuite de six déserteurs marocains, sont ve- « nus jusque dans Marnia pour arrêter ces derniers. Arrivés

---

(1) On lit en marge la note suivante du Général Commandant la Subdivision de Tlemcen : « Il y a eu une troisième violation commise le 16 novembre par le Khalifa des Beni Drar, qui est venu avec 30 cavaliers chasser les Beni Ouassin de terrains qu'ils labouraient sur notre territoire et dont les Marocains revendiquaient la propriété. »

(2) Si Ali Guider a été ainsi noté à Marnia : « Personnage intrigant et hostile à l'autorité française. Son passage à Oudjda ne fit qu'augmenter les désordres de l'amalat. » (A. C. M.) Liste des amels d'Oudjda. Minute.

(1) Ces instructions devaient avoir trait aux vexations imposées depuis quelque temps par les agents ou les sujets du makhzen aux tribus algériennes de la région du Kiss.

(2) Le télégramme n'a pas été adressé le même jour que la confirmation, mais bien la veille, le 9 mars.

« vers une heure du matin, d'après ce qu'ils déclarent, ils se sont « postés dans les environs du village et ont réussi à saisir trois « des fugitifs, à la pointe du jour. Ceux-ci ont été conduits sur « le champ à Oudjda sous l'escorte de cinq hommes. Vers sept « heures du matin, je fus informé de la présence à Marnia de « six soldats marocains en armes et j'appris en même temps « ce qui venait de se passer. J'envoyait aussitôt des cavaliers à « la recherche des cinq fantassins qui reconduisaient à Oudjda « les trois déserteurs dont il s'agit ; mais ils n'ont pu être atteints « en-deçà de la frontière. Je mis en même temps en état d'arres- « tation les six soldats marocains qui étaient restés à Marnia « pour poursuivre leurs recherches au sujet de trois autres dé- « serteurs qui n'avaient pas été découverts encore. Cinq de ces « soldats étaient porteurs de fusils et le sixième d'un pistolet et « d'un sabre. Ces armes sont déposées au bureau arabe.

« J'ai fait ensuite rechercher activement les trois autres dé- « serteurs, mais je n'ai pu découvrir leurs traces. Il est probable « qu'ils ont pu gagner Tlemcen. »

....

Il résulte des renseignements que j'ai recueillis auprès des six soldats marocains que j'ai fait arrêter et désarmer, que c'est sur l'ordre formel de l'Amel Si Ali Guider qu'ils ont poursuivi les déserteurs jusqu'à Marnia. Ces six déserteurs auraient emporté le contenu de la caisse du Payeur d'Oudjda.

....

Hier dans la soirée, l'Amel d'Oudjda m'a écrit une lettre dans laquelle il me remercie d'avoir fait arrêter les trois déserteurs, qui l'ont été à mon insu et grâce à la négligence des deux agents du bureau arabe signalés plus haut. Il semble ignorer l'incident de l'arrestation de ses six réguliers et la violation de frontière dont ils se sont rendus coupables. Je me suis contenté de lui répondre en lui annonçant cette arrestation, le fait qui l'a motivée et [en] l'informant que je vous avais rendu compte de cet incident et que je vous avais demandé des ordres.

N° 30

Lettre du Commandant supérieur du Cercle de Marnia au Général commandant la Subdivision de Tlemcen

(Extraits)

(A. C. M.) Registre des Minutes

N° 432 — 30 mai 1881.

Par ma lettre n° 418 du 25 mai et par mes télégrammes des 26, 27, 28 du dit, confirmés sous les n°s 425, 428, 430, j'ai eu l'honneur de vous rendre compte en détail de l'origine du conflit

qui a éclaté le 23 à Adjeroud entre nos Beni Mengouch et les Oulad Mansour marocains, ainsi que du résultat des pourparlers engagés pour obtenir les satisfactions qui nous étaient dues et la reconciliation des deux parties en présence (1).

Je crois devoir ajouter, à mes deux derniers télégrammes, des détails plus complets en ce qui concerne la dernière partie de la mission confiée à M. le Chef du Bureau arabe et qu'il a menée à bien.

Le mardi soir 24, M. Godron arrivait chez les Beni Mengouch avec un peloton de 20 spahis et, dans la nuit, la majeure partie des cavaliers qu'il avait convoqués venait le rejoindre. En même temps arrivaient des fantassins des Msirdas, des Attias, que je lui avais prescrit de convoquer ; il gardait auprès de lui tous ceux des Beni Mengouch qui, très surexcités, ne pouvaient être employés à garder notre frontière et à empêcher une nouvelle violation sans faire naître un nouveau conflit. Le lendemain matin 25 mai, jour du marché d'El Heïmer, toute notre ligne frontière était fortement gardée. M. Godron procéda à une reconnaissance avec ses cavaliers le long du Kiss et arriva sur le marché ; sa présence causa tout d'abord une certaine émotion parmi les Marocains mais elle fut vite calmée ; les Chioukh des Haouara, des Atamna et des Oulad Mansour demandèrent immédiatement à lui parler et les pourparlers s'engagèrent. Chikh Talha des Oulad Mansour dénonça hautement, comme auteurs de la rixe, les nommés ben Ahmed Ould ben Abbou, et Mohammed ben Djilali de sa tribu (Oulad Malek) ; il ajouta même : « Ils sont tués, Dieu les a punis ». Les notables marocains s'offrirent alors à rendre à nos gens, tout ce qui leur avait été enlevé et même à payer l'amende que nous croirions devoir infliger à leurs administrés pour la violation de territoire. M. le Chef du bureau arabe répondit qu'il acceptait la première de ces satisfactions, mais que, quant à la seconde, elle ne pouvait être réglée que d'après les instructions qu'il recevait de l'autorité su-

---

(1) Le 24 mai 1881, le commandant supérieur du cercle de Marnia rendait compte de l'incident au général commandant la subdivision de Tlemcen dans les termes suivants :

« Hier, vers midi, les Oulad Mokhtar, fraction des Beni Men- « gouch algériens, étant occupés à moissonner à Bou Ledjefel, « sur notre territoire, ont été attaqués par les Oulad Malek, frac- « tion des Oulad Mansour marocains. Aux premiers coups de « fusil tirés, les gens des deux tribus accoururent. Il y eut une « lutte générale. On compte huit blessés chez nos Beni Men- « gouch et deux tués et deux blessés chez les Oulad Mansour. « De nombreuses têtes de bétail ont été razziées sur nos gens « et leurs récoltes ont été enlevées. »

(A. C. M.) Registre des Minutes.

périeure. Pendant ce temps, le marché continuait, avec son animation ordinaire, le calme se rétablissant et la journée se passa tranquillement.

La journée du 26 se passa sans incident, les notables des Oulad Mansour écrivirent à M. Godron la lettre dont la traduction est ci-jointe.

Le 27, dans la matinée, ils se présentèrent au Chef du Bureau arabe qui, muni des instructions que vous m'aviez envoyées et que je lui avais transmises aussitôt, put régler définitivement la question. La restitution des animaux et des céréales enlevés fut terminée et l'on traita de la question d'indemnité à accorder a nos blessés. Sur ce point, il y eut une discussion assez longue, les Marocains admettant difficilement qu'ils dussent la dia pour nos blessés, puisque de leur côté ils avaient eu deux tués et quatre blessés. Toutefois ils finirent par l'admettre et l'on tomba d'accord sur le chiffre qui fut fixé à 250 francs par blessé. A quatre heures de l'après-midi, les Oulad Mansour apportaient 1.750 francs qui furent aussitôt remis aux ayant-droits par les soins du bach-adel et de l'adel de Zaouïet el Mira.

....

A la suite de cette opération, la réconciliation des deux parties a été faite solennellement devant la maison du Caïd des Beni Mengouch, en présence de tous les gens de sa tribu, des notables des Oulad Mansour et des cavaliers et fantassins de nos tribus frontières qui avaient été réunis sur ce point. Le lendemain matin M. Godron, ne gardant avec lui que les spahis et les khialas (1) qu'il avait emmenés, licenciait tous nos gens et revenait lui-même à Marnia, où il est arrivé hier soir.

....

N° 31

Rapport annuel du Bureau arabe de Marnia sur les nouvelles politiques

(Extraits)

(A. C. M. Original)

Année 1881.

....

La situation politique des tribus du Cercle de Marnia a été très satisfaisante pendant toute l'année.

....

Nos Caïds et tous nos agents subalternes ont même fait preuve, en toutes circonstances, du plus grand dévouement à notre cause. Par leur concours empressé, nous avons pu saisir et mettre à la disposition de l'autorité supérieure plusieurs individus suspects et dangereux, ainsi que de nombreux écrits hostiles à notre domination, dont la libre circulation dans nos tribus ne pouvait avoir que l'effet le plus funeste, les conséquences les plus fâcheuses.

....

Enfin, des troupeaux amenés au marché de Marnia, et reconnus être de provenance saharienne, ont été saisis et vendus au profit de l'Etat, en exécution des ordres de l'autorité supérieure.

....

Dans les derniers mois de 1880, il régnait dans l'Amalat d'Oudjda et sur la frontière ouest en général un calme exceptionnel, voire même anormal (1). Le châtiment sévère infligé par Mouley El Amin aux Guelaya, les mesures de rigueur qu'il leur avait appliquées, l'arrivée successive de deux ambassadeurs marocains : Mouley Ahmed el Belghiti (2) et El Hadj Haffif ben Khedda (3), pour régler les questions pendantes entre le Gouverne-

---

(1) Cavaliers assurant le service dans les bureaux des affaires indigènes; on les désigne plus souvent sous le nom de mokhazenis.

(1) La correspondance du commandant supérieur du cercle de Marnia avec le général commandant la subdivision de Tlemcen signale, au cours de cette période, des brimades infligées par le makhzen à certains de nos administrés.

(2) Il s'agit de Mouley Ahmed ben el Arbi El Beghitsi, qui séjourna dans la région d'Oudjda de janvier à juin 1880 et, au cours de cette période, se rendit deux fois à Tlemcen pour conférer avec le général commandant la subdivision.

(3) El Hadj Haffif (ou plutôt Hafid) ben Kedda vint par mer à Oran à la fin de mai 1880 ; il gagna ensuite Oudjda qu'il quitta au début de juillet pour s'embarquer à Nemours à destination de Tanger.

« Le 30 mai, El Hadj Hafid ben Khedda, envoyé du Sultan, est « passé à Nemours sur le bateau faisant le service de la côte, « il a continué le même jour sa route sur Oran. »

Rapport mensuel de l'annexe de Nemours du mois de juin 1880.

« Le 3 juillet, Sid El Hadj Hafid ben Khedda, envoyé du Sul- « tan, est arrivé à Nemours venant d'Oudjda accompagné de 3 « serviteurs. — Cet envoyé marocain s'est embarqué le 4 avec « sa suite à destination de Tanger. »

Rapport mensuel de l'annexe de Nemours du mois de juillet 1880. (A. C. M.) Registre des Minutes.

Je n'ai pu trouver aucun document relatif à la mission d'El Hadj Hafid, mais il est probable qu'elle devait avoir une certaine connexité avec celle de Mouley Ahmed ; d'ailleurs, tout porte à croire que ces deux personnages se sont trouvés ensemble à Oudjda dans les premiers jours de juin 1880. Peut-être

ment Français et la Cour de Fez, les satisfactions qui nous ont été accordées (1), semblaient avoir produit un effet salutaire sur nos voisins, mis un terme à leurs luttes intestines et rétabli la tranquillité sur la frontière.

Mais les rivalités, contenues un instant, devaient bientôt reprendre leur cours accoutumé.

....

L'Amel d'Oudjda, Si Ali Guider, loin de chercher à apaiser les esprits, s'efforçait au contraire à les exciter. La manière d'agir de ce fonctionnaire à notre égard laissait également fort à désirer. Il montrait la plus coupable négligence, le mauvais vouloir le plus manifeste dans le règlement des questions au sujet desquelles nous étions appelés à lui demander une solution. Il fit même, à plusieurs reprises, preuve de dispositions ouvertement hostiles à l'égard du Gouvernement Français, notamment

---

El Hadj Hafid était-il chargé d'apporter la première tranche de l'indemnité promise par le gouvernement marocain, car, d'après les *documents sur le nord-ouest africain*, le versement en a été effectué à la date fixée.

(1) Il était devenu en quelque sorte de règle de recourir à la diplomatie à propos des difficultés soulevées à tout instant par les Marocains. On espérait sans doute que, par ce moyen, il serait possible d'imposer à ces turbulents voisins le respect de la frontière. A cet égard, l'extrait ci-après de la lettre 341 du 2 mai 1881 de la lettre du commandant supérieur du cercle de Marnia au général commandant la subdivision de Tlemcen est très caractéristique.

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre dépêche « n° 372 du 30 avril, par laquelle vous m'adressez in-extenso co- « pie de la dépêche que M. le Gouverneur Général a reçue de « M. le Ministre de France à Tanger au sujet du règlement de « diverses questions de frontière. — Lors de la réception de votre « télégramme du 23 avril confirmé sous le n° 337 qui prescrivait, « sans restriction, de donner à ces nouvelles la plus grande pu- « blicité, j'ai fait, en effet, afficher à Marnia une copie de ce « document, mais dans le but unique de porter ces nouvelles à « la connaissance des Européens, avant qu'elles ne leur soient « données par les journaux. J'ai communiqué également cette « dépêche à l'officier qui se trouvait à ce moment sur la fron- « tière, afin qu'il en informe les chefs indigènes de cette ré- « gion.... » (A. C. M.) Registre des Minutes.

Il s'agissait évidemment de la solution donnée à nos réclamations au sujet des nombreux incidents provoqués par Si Ali Guider. Nos protestations ne paraissent pas étrangères au rappel de ce fonctionnaire, à la suite d'une mission de Mouley El Amine à Oudjda.

en indemnisant largement une caravane des Djemba dissidents, arrêtée le 13 mars sur le marché de Marnia et envoyée à Oudjda, après saisie des armes, des animaux et de l'argent trouvés en possession des individus qui la composaient.

L'attitude du dit fonctionnaire marocain indispose bientôt, au même point, tous ses administrés. Sa politique tortueuse ne réussit pas plus au delà qu'en deçà de la frontière.

....

Le 11 mars (1), 6 soldats marocains en armes, envoyés par l'Amel à la poursuite de déserteurs, sont arrêtés et écroués à Marnia. Ils sont rendus au Gouvernement Chérifien après 4 mois de détention avec deux cavaliers réguliers qui avaient été mis également en état d'arrestation.

Le 8 avril, deux Chioukh Angad, qui hésitaient à faire cause commune avec les chefs du parti de l'opposition contre l'Amel, sont obligés de se réfugier sur notre territoire. Ils sont internés à El Gor (2), avec un certain nombre de tentes qui les ont suivis, puis autorisés, quelques mois après, à rentrer dans leur pays.

Le rappel de Si Ali Guider, annoncé et surtout désiré depuis longtemps, a enfin lieu.

Ce personnage quitte Oudjda le 13 mai. L'intérim des fonctions d'Amel est confié au Caïd El Hadj Bou Khazi (3), homme insignifiant à tous les points de vue. Nous relaterons en passant que, pendant son court séjour au poste d'Oudjda, l'Amel Si Ali Guider a créé à proximité de la ville, un marché dans le but de nuire à celui de Marnia, mais qui est tombé immédiatement après son départ.

....

Marnia, le 20 décembre 1881.

Le Commandant Supérieur,
Signature illisible.

---

(1) En réalité le 10 mars.

(2) Dans la région d'El Aricha.

(3) Cet El Hadj Bou Khazi était certainement un mokhazeni de l'entourage de l'Amel. Au Maroc on donne en effet, très souvent, le titre de caïd aux cavaliers remplissant des fonctions de ce genre, alors qu'ils n'ont jamais eu le commandement d'aucune tribu.

Un Médecin romantique, interprète et professeur d'arabe

EUSÈBE DE SALLES

Il existait autrefois à Montpellier un bibliothécaire de la Ville, savant et bougon, qui faisait régner une dictature impitoyable sur la cité des livres. Entre la race des lecteurs et la sienne, il n'y avait rien de commun. Il les écartait rudement des imprimés qu'il s'ingéniait à rendre introuvables. Quant aux manuscrits, nul chercheur, fût-il fils de bonne mère, ne pouvait se vanter d'en approcher. Ainsi sommeillèrent, durant un demi-siècle, les écrits d'Eusèbe de Salles qui fut, en son temps, estimé des écrivains et des savants et que des critiques bienveillantes essayent, depuis quelques années, de tirer d'un injuste oubli.

En consultant, grâce à l'obligeance du bibliothécaire actuel, M. Bel, et aux renseignements qu'a bien voulu me fournir Mademoiselle Desalle, l'énorme fatras que représente le legs de ce romantique ignoré, j'ai constaté la place prépondérante que l'Afrique et les études arabes ont tenue dans sa vie. Les documents sont assez complets pour reconstituer suffisamment cette existence agitée dont plusieurs aspects demeuraient inconnus. Ils nous fournissent des renseignements curieux sur les intellectuels parisiens, les milieux bourgeois de province, les événements de 1830 et de 1848. Surtout ils ajoutent aux observations directes de la prise d'Alger que nous possédons déjà des descriptions utiles et des remarques parfois piquantes. Enfin, ils nous permettent de mieux saisir comment les orientalistes et les hommes d'Etat conçurent l'enseignement de l'arabe, durant les années qui suivirent la conquête.

Le premier sentiment qu'on éprouve est une horreur sacrée devant la quantité de feuillets que De Salles noircit de sa petite écriture serrée qui mettait à rude épreuve la patience de ses correspondants. Cet homme insatiable voulait qu'aucune science ne lui demeurât étrangère. Il compilait, compilait, compilait. Lisant sans cesse et la plume à la main, notant ses observations personnelles, écrivant sur tous sujets avec une égale foi en sa science ou ses inspirations, ce travailleur acharné a laissé neuf cartons de papiers divers, sans compter sa correspondance (1) :

---

(1) Nous croyons utile de fournir un inventaire sommaire de ces cartons non classés et qui renferment des documents présentant, peut-être, quelque intérêt.

CARTON N° 1. — Divers cours d'enseignement supérieur dont celui de Draparnaud, professeur à l'Ecole centrale de l'Hérault, sur l'histoire naturelle : notes prises par Jean-François de Salles, frère d'Eusèbe ; la traduction du traité de la variole et de la rougeole de Rhazès, avec texte arabe ; des additions pour une nouvelle édition de son livre sur les maladies des enfants, etc.

CARTON N° 2. — *Manuscrits hindoustanis de M. Garcin de Tassy, par M. Eus. de Salles :* 85 feuillets ; journal des événements de sa vie de 1824 à 1828 ; *Journal des évènemens de Damas relatifs à la disparition du père Thomas, par le fait de la nation juive, traduit d'un manuscrit arabe par XXX..., professeurs de l'école des langues orientales ;* Mémoire sur la polygamie musulmane ; *Robinson Crusoë*, traduction française d'après le texte arabe, en 4 grands cahiers ; des notes d'ethnographie ; un mémoire sur l'état actuel de la langue arabe ; six numéros du *Courrier d'Afrique* (février-avril 1846) contenant des articles de J. L. Bresnier : *De la langue arabe en Algérie ;* une lettre, en date du 30 décembre 1846, signée de quatre de ses élèves qui le remercient de l'enseignement arabe qu'il leur a donné ; des manuscrits et notes pour ses cours communaux d'histoire des Arabes et d'économie sociale ; diverses pièces relatives à sa mise à la retraite en 1867.

CARTON N° 3. — Un dossier contenant un conte imité des *Mille et une nuits ;* le manuscrit d'une pièce de théâtre et des poésies en patois languedocien ; un dossier : *Cours communaux: Histoire de France. Révolution de 89 à 99. Léonard Gallois, Lamartine ;* un dossier : Analyse critique du *Discours sur l'Inégalité* de J.-J. Rousseau ; des études historiques d'après Sismondi, J. de Mais-

manuscrits de romans ou de pièces de théâtre, notes de cours, essais littéraires ou ethnographiques, études sur les textes arabes, accompagnées de traductions, on trouve

---

tre et les *Soirées de Saint-Petersbourg*, analysées à Paris au commencement de 1850 ; un mémoire sur la polygamie musulmane adressé par E. de Salles à l'Académie royale des Sciences morales et politiques ; un discours sur la démocratie dans les deux mondes ; des leçons sur le roman moderne, telles qu'elles furent recueillies par un de ses auditeurs des cours communaux de Marseille ; des projets pour son installation à Antipas, en Lauraguais ; une analyse des idées de Thiers (sur la propriété), de Leibnitz, Rémusat, Renan (sur la religion), de Sismondi (sur la chute de l'empire romain) ; des notes d'exégèse et d'apologétique, notamment sur Strauss, Réville, les quatre évangiles, les prophéties, etc...

CARTON Nº 4. — Des notes sur la littérature hindoue ; un mémoire sur quelques points de l'histoire ancienne d'Egypte et notamment sur les races humaines ; un numéro de la *Gazette de Lyon* du 23 février 1850, contenant un compte-rendu de son *Histoire générale des races humaines*, publiée en 1849 ; un manuscrit de la *Philosophie ethnographique* (1er cahier) ; des Poésies légères en français et patois ; des peintures de types, destinées à illustrer ses études ethnographiques et exécutées par lui ; *Irner*, volume 2 (en anglais) ; une partie du manuscrit de l'*Anévrisme* ; des discours académiques et des leçons d'ouverture ; un drame : *Warren Hastings* ; un autre drame en cinq actes et huit tableaux : *Isabelle ou la Confession*, arrangé par Arcieu (pseudonyme de de Salles), d'après le roman historique de Guerrazzi ; *l'Arcadie*, roman transcrit le 15 décembre 1863 ; *Le déserteur à l'ennemi*, *nouvelle algérienne*, qui portait d'abord pour titre : *La légion étrangère* (26 pages, inachevée).

CARTON Nº 5. — *Cent sonnets, pièces inédites. Musée secret* et le Ch. I d'un roman de mœurs contemporaines : *Le devoir ou la Maladie de cœur.*

CARTON Nº 6. — Un dossier : *Biographie des principaux successeurs de Mahomet et dynasties musulmanes* et plusieurs dossiers consacrés à la théorie des orgueils et vanités modernes.

CARTON Nº 7. — Des notes de voyage en Italie (etc.), 1839.

CARTON Nº 8. — Divers manuscrits (L'Anévrisme — Ethnographie) et journaux de Marseille et d'Alger.

CARTON Nº 9. — Volumineux dossier comprenant ses notes pour son cours d'arabe, notamment : *Pièces maugrébines et autres apportées d'Alger* et *Etudes sur les langues orientales ; fragments d'Antar, de la main d'Eusèbe avec quelque traduction pour les élèves de 2e année*, enfin un volume in-8º *Touh 'afat el Arous ou le cadeau des époux*, par le cheikh Mohamed ben Ahmed el Tedjani.

de tout dans ces cartons qui crèvent d'obésité. Un arabisant ou un critique littéraire courageux trouveraient, peut-être, dans l'amoncellement des hors-d'œuvre quelque nourriture substantielle.

Le dossier des autographes (1) offre un singulier mélange. Lettres de savants orientalistes, d'hommes politiques, d'écrivains voisinent avec des invitations à dîner et des cartes de remerciements. Il n'est jusqu'au papier déposé sur son assiette, un soir de banquet chez M. de Mirbel qui n'ait été pieusement conservé. De Salles accorde une importance puérile aux formules les plus banales, pourvu qu'elles soient signées d'un nom connu. Parfois il les accompagne de commentaires où s'étalent sa soif de considération et son besoin morbide de paraître.

Sa correspondance constitue la partie la plus utile de ses papiers (2). Elle comprend 331 lettres qu'il adressa, durant près de cinquante années, soit à celle qui devint sa femme, soit à Auguste Lacombe.

Lacombe, d'abord étudiant en droit, puis auditeur au tribunal de Carcassonne, substitut du roi, enfin vice-président du même tribunal resta, jusqu'à sa mort, l'ami le plus fidèle de De Salles. Pondéré, religieux, épris de vie de famille, content de son obscurité provinciale, classique par goûts littéraires, tout l'oppose à son correspondant. Seules, leurs opinions conservatrices, en politique, finirent par marquer des aspirations communes. L'enthousiasme fébrile de De Salles se heurte sans cesse à la calme raison de Lacombe. Celui-là éclate, ordonne, méprise : celui-ci, modère, répète ses conseils, ne se lasse pas de

---

(1) Le dossier des autographes contient 212 pièces et 3 enveloppes, numérotées par correspondants de 1 à 140, soigneusement répertoriées et portant sur un bordereau la date d'envoi de la lettre et les titres de l'expéditeur.

(2) La correspondance est classée en deux liasses. La première comprend 105 lettres adressées, de 1822 à 1865, à Madame Sarah Wolff qu'il épousa en 1835 ; la deuxième contient 226 lettres envoyées, de 1816 à 1868, à son ami Auguste Lacombe.

prêcher dans le même désert. Mais les deux hommes s'aiment : Lacombe, en profondeur, De Salles, avec une attitude protectrice qui n'est pas sans choquer. En tout cas, ils ont pleinement confiance l'un dans l'autre et De Salles ne cache, à son ami, ni ses rêves les plus ambitieux, ni ses pires déceptions conjugales. A ce titre, les lettres qu'il lui écrivit nous renseignent mieux que celles qu'il adressa à Mme Wolff, avant et après son mariage (1). Elles permettent de voir, à plein, cet homme étrange, dont la personnalité ne manque pas de relief (2).



Il naquit à Montpellier, le 17 décembre 1796. Il s'appelait Desalle et signait parfois Desalles ou Dessalles. Ce nom plébéien ne lui suffit pas longtemps. La transformation en était vraiment trop facile. Il se laissa vite tenter. Des critiques se sont demandés à quelle époque s'affirmèrent ses prétentions nobiliaires et comment il les motiva. Les documents de Montpellier éclairent ce petit mystère.

Ce fut en 1820, que, sans explications préalable, il mit au bas d'une de ces lettres à Lacombe les initiales E. D. S. (3). Il attendit un coup en retour qui ne manqua pas. Son ami trouvant le procédé étrange, il lui adressa une justification enflammée.

(1) Sauf avis contraire, tous les documents et lettres publiés, dans le présent article, sont inédits.

(2) Sur De Salles, cf. : Asselineau : *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque romantique*, Paris, 1846 (p. 121-135) et Asselineau : *Bibliographie romantique*, 2e éd., Paris, 1872 (p. 171-184). Les deux textes sont identiques ; Martineau : *Débris romantiques* (Mercure de France, 16 décembre 1913) et *Promenades biographiques*, Paris, 1920 ; H. Cordier : *Notes sur Eusèbe de Salle* (*Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, 1917 ; n° 6, 15 juin, p. 265-276 ; nos 7-8, 15 juillet, p. 313-335 ; nos 9-10, 15 septembre, p. 392-415).

(3) 17 avril 1820. C'est donc dès 1820 et non à partir de 1827, comme le croit M. Martineau, qu'il signa De Salle. Ce ne fut qu'en 1843 qu'il ajouta un S final à son nom.

Quand on prend du blason, on n'en saurait trop prendre ; De Salles ne se contenta pas de dignitaires de l'Empire :

Je te promets que je me monterai au niveau de mes nobles ayeux et ne crois pas que la tâche soit aisée car ces ayeux là n'étaient pas de petits hobereaux de campagne : c'étaient de fiers seigneurs, de grands princes souverains, descendans des rois goths de la 1re race et croisés de l'alliance des empereurs et rois carolingiens (1).

De fait, il proclamait ses cousins, les Xaintrailles, les Montesquiou, les Fesenzac, alliés, neuf cents ans plus tôt à un « certain Salle, grand blond à long nez » dont il se flattait de reproduire les traits.

Ainsi, De Salles se montra, dès vingt-quatre ans, entiché de noblesse. Tel il demeura jusqu'à sa mort. Chaque fois qu'il découvrit une pièce d'archives favorable à ses desseins, il se livra sur elle à une exégèse effarante. Montluc, Saint-François de Sales, bien d'autres encore furent adoptés par ce neveu vorace. Peu s'en fallut qu'il n'ait annexé tout le d'Hozier ! En 1843, le grand chancelier de la légion d'honneur maintint la particule dans une copie de la patente de chevalier populaire, et ajouta, sans doute, sans y attribuer d'importance, un S à la fin du nom. Cette pièce officielle paraissait garantir l'authenticité des prétentions de De Salles. On devine s'il exulta.

Le Maréchal, juge suprême de l'hônneur, a maintenu la particule séparée. Il a jugé que l'accouplement était d'œuvre révolutionnaire dans l'extrait de naissance. Salles ressemble beaucoup au Sales, évêque et saint, dont le pape voulait absolument me trouver parent après mon néo-baptême dans le Jourdain, ressemble tout à fait au *Salles* des Montluc et des Montesquiou dont les tourteaux de gueule sur champ d'or ont reparu depuis si longtemps sur mes armoiries enregistrées à Jérusalem et à Rome. Quelle jouissance !... (2)

Plus tard, évoquant une réception du prince président, en 1849, il notait avec mélancolie. . .

(1) A Aug. Lacombe, 27 novembre 1820.

(2) A Aug. Lacombe. Marseille, 26 novembre 1843.

Les laquais de l'Elysée m'y annoncèrent : comte François Eusèbe de Salles, entre le duc de Noailles et le marquis de Barthélemy — c'était le bon temps républicain (1).

Il essaya même de convertir sa famille à ses vues. Ce fut en vain et il dut traîner après soi les chaînes d'une parenté roturière.

Ce n'est pas sans motif qu'il chercha, tout jeune encore, à s'anoblir. Il voyait là non seulement la satisfaction de son orgueil mais le moyen de réaliser les ambitions qui le brûlaient. Après avoir passé sa thèse de doctorat à Montpellier (2), où il avait fait de solides études de médecine, il s'était empressé de chercher un autre pays où il put librement être prophète. Il voulait devenir célèbre, il ne pouvait l'être qu'à Paris. Du jour où il s'y installa, en 1816, il s'acharna à la poursuite d'une gloire qu'il n'atteignit jamais. Et pourtant ce Sisyphe opiniâtre changea fréquemment de rocher, dans l'espoir de parvenir au sommet de la montagne. Médecin, botaniste, archéologue, ethnographe, journaliste, romancier, poète, interprête, professeur de géographie, d'économie sociale et d'arabe, il resta, à travers ses multiples avatars un terrible polygraphe.

C'est là, sans doute, qu'il faut chercher la cause de son insuccès. Il lisait trop pour être original et l'avouait à ses heures de franchise :

J'ai tenté de la composition, cela ne m'a pas mené à grand chose ; les livres originaux ne sont pas mon fait, il faut donc se jetter dans l'érudition, dans la critique. Je ne puis pas être un esprit vaste, fort, créateur, essayons au moins d'être riche d'acquisitions et voilà tout le secret de mes études. Les langues en m'ouvrant une foule de livres que je n'aurais jamais pensé à lire, m'ouvrent aussi des pays où ma curiosité ne sera pas humiliée (3).

(1) Note au bas de la copie d'une lettre à de Menneval, s. d. Autographe n° 40.

(2) *Essai sur l'unité de l'espèce humaine*, 1816.

(3) A Aug. Lacombe, 26 octobre 1827.

Il avait des parties d'écrivain : esprit d'observation, style parfois pittoresque, connaissances psychologiques, mais il écrivait vite — ainsi qu'attestent les passages de ses lettres qu'il transporta presque sans changements dans ses romans — trop vite pour faire court. *Ali le Renard* gagnerait à n'avoir qu'un volume.

Il fut étonnamment instruit et de curiosité encyclopédique. Il fut apprécié des savants, et non des moindres ! *La Revue Médicale* rendit compte de ses travaux en termes élogieux ; ses ouvrages d'ethnographie firent une forte impression. Là encore, il ne s'imposa pas sufisamment pour qu'une académie lui ouvrît ses portes.

Peut-être ses aptitudes se nuisirent-elles les unes aux autres. On retrouve trop le savant dans ses romans, le littérateur dans ses livres de science. A son berceau, où les fées ne furent point avares, il manqua celle qui lui eût permis de réaliser ce qui ne fut toujours que des promesses.

Sa vie d'homme de lettres et sa vie d'homme de science se mêlèrent toujours. Il commença par être un étudiant curieux et studieux, estimé par ses maîtres. Grand liseur de livres anglais, il accepta bientôt, avec joie, la proposition que lui fit son camarade Amédée Pichot, également étudiant en médecine près la Faculté de Montpellier, de traduire les œuvres de lord Byron pour répondre à l'engouement du public. La traduction fut menée rapidement et put paraître, en août 1819, sous l'anonymat ; une deuxième édition fut signée d'un anagramme collectif ; enfin l'édition de 1821 porta les signatures A. P. et E. D. S. Les autres éditions furent attribuées au seul A. Pichot. On a conjecturé avec vraisemblance, que la brouille entre les deux amis provint de la résolution de De Salles de publier son roman d'*Irner*, en l'attribuant à lord Byron (1).

A Paris, il se lança dans les polémiques qui agitaient

(1) Sur cette traduction, cf. Estève : *Byron et le romantisme français*, Paris, in-8°, 1907, p. 79-82.

le monde médical. Sous l'influence du progrès des scien-
ces naturelles, la médecine subissait alors des transfor-
mations profondes. Plus d'écoles, érigeant leur philoso-
phie contre les écoles rivales, mais des maîtres affirmant
la nécessité de l'observation, de la statistique, de l'em-
pirisme, en dehors de toute idée préconçue. Bichat, par
sa méthode expérimentale et par les résultats de ses tra-
vaux, venait de renouveler la physiologie, créer l'histo-
logie, ouvrir largement la voie à la révolution médicale
que devaient opérer les Broussais, les Corvisart, les
Laënnec.

De Salles fut mêlé à cette révolution. Il suivit les cours
de Broussais qui soulevaient l'enthousiasme des étudiants
(1). Il s'intéressa à cette étude simultanée des altérations
morbides et des symptômes qu'elles occasionnent, qui,
avec la pratique de l'auscultation introduite par Laënnec,
bouleversait la technique médicale.

De Salles tint Lacombe au courant « des révolutions
auxquelles la médecine est en proie en ce moment » sous
l'influence d'un « moderne Cromwell », d'un « médecin
jacobin » qui s'est attaqué à la science hippocratique,
en proclamant qu'avant lui, il n'y avait qu'erreurs.

En somme, la nouvelle révolution médicale veut, comme
la révolution politique, s'appuyer sur le *progrès des lumières*,
détruire le prestige des grands noms et la légitimité légitimée
par le temps, l'ignorance ou l'abus de confiance. Tu sens
bien qu'elle a dû trouver de nombreux partisans. Les élèves
crient, les jeunes médecins écrivent en faveur du système ;
les vieux praticiens protestent contre son invasion, les hom-
mes sensés de tous les partis écoutent, pèsent les raisons
des deux côtés et restent dans ce qu'on appelle le doute phi-
losophique... au fait, tout cela n'est pas aussi ridicule qu'on

(1) A partir de 1814, Broussais professa, d'abord dans le petit
amphithéâtre de la rue du Foin, où Bichat avait fait ses célèbres
leçons, puis dans une salle plus grande de la rue des Grès. C'est
en 1816, qu'il publia son *Examen de la doctrine médicale* où
il détruisit la croyance à l'essentialité des fièvres. C'est en 1919
que parait le *Traité de l'auscultation médiate* de Laënnec.

pourrait le croire ; d'abord la médecine galiénique était aussi
gothique que la monarchie française en 89. Toutes deux
avaient besoin d'un renouvellement ; l'une pour élever l'hom-
me au-dessus de la brute et l'autre pour l'affranchir enfin
des éternels reproches que les philosophes ou ceux qui ambi-
tionnent ce nom lui ont toujours adressés, avec une justice
qui rend plus ridicule encore l'inconséquence qui les portait
à en invoquer les succès (1).

Le prestige de l'enseignement parisien n'avait pourtant pas chassé de son esprit le souvenir de ses professeurs de Montpellier. Il souffrait même des airs de supériorité qu'affectaient les milieux médicaux de la capitale, des persécutions qui avaient fait perdre au vieil établissement languedocien le quart de ses élèves et frappé les maîtres les plus respectés.

Il décida de lancer un manifeste, mais il prit la précaution de mettre la pilule dans du pain azyme, pour la faire mieux avaler.

Tu sauras que je me dispose à faire imprimer le fameux
livre de médecine prétendu traduit de l'anglais ; ce sera une
mystification pour tout le monde, même pour ceux qui ri-
ront bien, en voyant le mal qu'on aura dit de leurs enne-
mis. Comment trouves-tu cette idée de prendre le masque
d'un étranger et d'un étranger ennemi des Français par ca-
ractère, pour avoir le droit de leur dire toutes les vérités les
plus dures ? Paradoxes, sophismes, tout sera mis en jeu pour
donner du piquant à ce petit livre ; il y a des articles pour
tous les goûts, pour tout le monde et pour toutes choses (2).

Seul Amédée Pichot était au courant. Tous deux espéraient retirer quelque avantage pécuniaire, à ajouter aux profits procurés par la traduction de Byron.

La mystification réussit, au delà de toute espérance. Le livre parut, en 1820, sous le titre : *Paris et Montpellier ou tableau de la médecine de ces deux écoles*. Le texte était attribué au chirurgien anglais John Cross et la tra-

(1) 25 janvier 1819.

(2) A Aug. Lacombe, 10 février 1820.

duction à « Elie Revel, docteur-médecin », car, écrivait en plaisantant De Salles, « en anglais ce mot veut dire Bacchanale », et il espérait « du bruit et du scandale ».

De Salles joua fort bien la comédie. Il s'attendrit dans sa préface sur le sort malheureux des traducteurs. Il fournit des précisions sur l'ouvrage, imprimé à Londres, en 1818, sur l'auteur qui n'a dû séjourner que trois ans en France. Il alla même jusqu'à louer la documentation du livre « plein d'observations d'une exactitude minutieuse », son impartialité, la rigueur de son plan qui permet l'exposition pour chaque école d'abord de la physiologie, puis de la pathologie.

A l'abri du pseudonyme, De Salles écrivit, en faveur de l'école de Montpellier, un plaidoyer vivant et intéressant à lire. Procédant à la manière du *Voyage sentimental*, de Sterne, il put au hasard des rencontres, porter des jugements, parfois mordants, sur les maîtres, tracer des portraits, comparer des méthodes, décrire les établissements, narrer des anecdotes.

Personne ne paraît s'être aperçu du subterfuge. Pauly inscrit, sans aucune remarque, l'ouvrage dans sa *Bibliographie* (1). Quant au *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, s'il ne le mentionne pas dans la liste des œuvres de De Salles, il le fait, par contre, figurer, en bonne place parmi celles de John Cross « qui ne manque pas de valeur et d'originalité ». Il précise même que celui-ci fit un voyage en France, de 1814 à 1815, au cours duquel « il visita surtout Paris et Montpellier pour y étudier l'organisation médicale et hospitalière » (2) ! Lacombe et A. Pichot gardèrent bien le secret.

A côté de cette fantaisie médico-littéraire, il se livrait à des études plus sérieuses et préparait « un grand ouvrage de médecine » sans doute le *Traité des maladies des enfants*, qui paraîtra, en 1823 (1).

(1) Pauly, *Bibliographie historique des sciences médicales*, Paris, in-8°, 1877, col. 582.

(2) T. 23, p. 406, article Cross (John).

Mais la médecine était une voie bien longue et bien roide pour arriver à la gloire et à la fortune. De Salles était pressé et il constatera plus tard que des médecins n'acquièrent de réputation qu'avec l'âge. La littérature le tentait, il y mordit. Le mélodrame triomphait alors. Privé du droit de peindre largement les mœurs, le théâtre se rabattait sur la caricature (2), traitant, tour à tour, des sujets fantastiques, légendaires ou historiques dans une langue sans art, parfois même vulgaire, mais qui plaisait. Les pièces naissaient par douzaines et elles rapportaient. Il n'en fallait pas davantage pour tenter un jeune auteur en mal d'argent. De Salles se lança à corps perdu dans le mélodrame. En 1820, il avait eu deux pièces refusées et en annonçait une troisième. Il croyait le genre capable « de révolutionner ce goût classique et ennuyeux qui nous met en but (sic) aux railleries de toutes les nations ». En fait, il se bornait à jouer le rôle de « nègre ».

Je broche quelques mélodrames. J'en fais quelquefois deux, quelquefois trois par semaine. Puis je m'adresse à un faiseur de profession qui les inspecte, les déclare mauvais, détestables, à recommencer et quand j'en aurai fait un qui sera bien, il le fera recevoir, jouer, moyennant que je lui donne moitié aux bénéfices et qu'il y mette son nom. Je ne tiens pas y mettre mon nom (3).

Un mélodrame à succès rapportait, assurait-il, trois ou quatre mille francs par an (4). Que ne dut pas gagner le trop fécond Pixérécourt !

(1) A Aug. Lacombe, Paris, 12 août 1821.

(2) Voir Ch. M. Des Granges : *La comédie et les mœurs sous la Restauration et la Monarchie de juillet*, Paris, 1904, in-8° (surtout Ch. II).

(3) A Aug. Lacombe, Paris, 10 février 1820.

(4) A Aug. Lacombe, Paris, 17 avril 1820.

En avril De Salles espère fermement faire recevoir une de ses pièces à la Porte Saint-Martin. On devait y suivre les péripéties d'un mariage par vengeance.

Réussit-il ? Rien dans sa correspondance ne le dit, mais, peut-être, quelque mélodrame à succès vit-il la scène sous un prête-nom, comme avait paru l'ouvrage de J. Cross.

De Salles s'occupait aussi de littérature pure. La traduction de lord Byron et le succès de sa supercherie littéraire lui montraient la voie et il connaissait trop bien l'auteur du Corsaire pour ne pouvoir écrire un « *A la manière de.....* »

Je médite quatre heures de suite avant de pouvoir écrire une phrase que je biffe un moment après qu'elle est écrite... Je ne m'amuse plus à traduire, je travaille pour mon propre compte, je fais un roman (1).

Le livre écrit « en style byronien » portera le nom de l'auteur de Lara, pour le faire vendre. Il aura au moins « le mérite de la nouveauté » car le principal personnage sera un véritable héros de roman, généreux, savant et matérialiste. L'action se passera au XIVe siècle.

Au fait qu'est-ce qu'un roman, d'après les idées du jour, ou pour mieux dire, qu'est-ce que Jean Sbogar, car c'est toujours à Jean Sbogar que je reviendrai ? c'est une suite de descriptions, au milieu desquelles on présente quelques acteurs qui s'aiment, déraisonnent et meurent pour nous intéresser davantage.

Ce roman fut Irner (2), publié en 1821. Il existe dans les papiers de De Salles une transcription en anglais de la deuxième partie. Qu'il ait d'abord écrit son livre en anglais ou qu'il l'ait traduit du français, il n'y en a pas moins là une preuve des précautions qu'il multiplia pour rendre le pastiche vraisemblable. Pour écarter les défiances, il annonça dans sa préface que la publication du texte anglais devait être reculée mais qu'elle ne tarderait point. Il affirma que tout attestait la main de Byron : choix d'une époque où l'on voit en action des Maures d'Espagne, originalité d'avoir pris pour héros un savant du moyen-âge, vérité des descriptions, profonde connaissance du cœur humain.

(1) A Aug. Lacombe, Paris, 17 avril 1820.

(2) *Irner*, par lord Byron, traduit de l'anglais et publié par le traducteur des *Œuvres complètes* de lord Byron. Paris, 2 vol. in-12, 1821.

Le héros est un professeur de l'école de médecine de Montpellier, au début du XIVe siècle. Comme on l'a remarqué justement, ce qu'on trouve surtout dans Irner c'est une connaissance exacte de la campagne languedocienne et des sciences médicales. Il y manque le souffle lyrique de l'auteur de *Childe Harold*, en dépit d'une « fréquentation assidue de Conrad, Lara et autres beaux ténébreux du Byronisme » (1).

De Salles était encouragé, dans sa supercherie, par l'accueil qu'avait reçu, en France, l'année précédente, une nouvelle attribuée à Byron, le *Vampire*, née d'un concours institué dans le salon de l'auteur du *Corsaire* et due au Docteur Polidori (2).

Le *Vampire* avait figuré dans la première traduction de Pichot et De Salles. Le succès en fut foudroyant. Des romans, des vaudevilles (De Salles fut peut-être un des auteurs anonymes) le confirmèrent. Quand on connut l'erreur, on ne continua pas moins à l'exploiter. De Salles lança même, sous le pseudonyme de Chastopalli, une nouvelle traduction, revue et corrigée, pour remplacer celle qui venait de disparaître des œuvres complètes de Byron (3).

(1) Estève, *op. cit.*, p. 82.

(2) On trouvera l'histoire du *Vampire*, contée en détails, par Estève, *op. cit.* Cf. aussi E. C. Mayne : *Byron*, t. II, p. 71, qui dégage nettement la responsabilité de Polidori.

(3) Le *Vampire*, nouvelle attribuée à lord Byron, traduite de l'anglais par A. E. de Chastopalli. Paris, Ladvocat, 1820, in-8° de 45 pages.

Quand il publia *Irner*, il laissa percer le bout de l'oreille. Il fit remarquer, dans la préface, qu'on trouverait, sans doute, des ressemblances entre la nouvelle traduction et celle du *Vampire*. C'était imprudemment rappeler le souvenir d'une œuvre dont on avait appris qu'elle était apocryphe.

Réussit-il à donner le change ? Il ne semble pas ; toutefois son livre fit du bruit et occasionna « des querelles avant sa naissance ».

A. Pichot ne dut pas être le dernier à dénoncer la supercherie qui risquait de jeter du discrédit sur la traduction des œuvres de Byron. Comme toujours les discussions sur l'authencité du livre favorisèrent sa vente.

Mon livre fait florès à Montpellier et il se vend assez à Paris et à Bruxelles... et je n'y ai pas mis mon nom (2).



En dépit de son activité dévorante, la vie de Paris ne pouvait suffire à ce jeune homme inquiet, à l'affût de nouveautés : les voyages le tentaient déjà, ils le tentèrent toute sa vie. Nul homme ne sut moins se résigner à demeurer paisible, pour savourer le bonheur que la main peut atteindre. Il rêva toujours de pays exotiques et s'ingénia à justifier, par des raisons scientifiques, son désir effréné de courir le monde. Il y avait, en lui, autant du journaliste et du touriste que du savant. Il aimait questionner, examiner, décrire. Par dessus tout, il lui fallait se déplacer. Immobile, il souffrait, et il semble bien qu'il ait porté toujours le châtiment « d'avoir voulu changer de place. »

Il débuta par un voyage en Angleterre, en 1822, d'où il ne rapporta, après quatre mois de séjour que des impressions de touriste. Les descriptions de Londres, qu'il

(1) A Aug. Lacombe, Paris, 23 février 1821.

(2) A. Aug. Lacombe, Paris, 12 août 1821.

envoya à Lacombe, sont loin d'être originales (1). Le livre qu'il publia à son retour ne vaut guère mieux (2).

Ce voyage fut marqué par l'événement essentiel de sa vie. Il rencontra, dans la société hindoue, la fille d'un Danois et d'une « Indienne » qu'il épousa douze ans plus tard. Elle appartenait à l'aristocratie, car son grand'père était rajah-nabab de Murchadabad.

Veuve d'un troisième mari, mère de trois enfants et beaucoup plus âgée que lui, elle paraît avoir eu de grandes qualités : une âme généreuse et tendre, une vive intelligence. De Salles eut tôt fait de devenir l'ami de la mère et des deux filles. Il les attirait par sa faconde naturelle, ses enthousiasmes, sa distinction. Il trouvait grand charme à ce milieu hindou. Il s'y faisait conter des récits d'Orient et son romantisme inquiet s'exaltait dans cette atmosphère exotique. Et puis, hanter des princesses authentiques, quelle joie pour ce médecin besogneux, éternellement en quête de savonnettes à vilain !

Dès son départ de Londres commença une correspondance avec Madame Sarah Wolf, qui dura quarante-trois ans. Elle devint vite sentimentale. Sarah s'inquiétait de son ami, qu'elle énervait souvent de ses attentions envahissantes. Elle lui témoignait cette tendresse exigeante des femmes qui ont dépassé l'âge des fougues juvéniles et qui mêlent à leurs amours tardives je ne sais quelle sollicitude maternelle. Elle souffrait de ses absences, de son orgueil cassant et autoritaire, de son indifférence égoïste. Lui, ne l'aima jamais et, dès l'année de son mariage, se montra injuste et s'exprima sur sa déchéance physique et son caractère en termes peu délicats. Il l'avait épousée pour ses « roupies », elle avait compris le danger

(1) A Aug. Lacombe, Londres, 7 mai 1822.

(2) *Diorama de Londres* ou Tableau des mœurs britanniques en mil huit cent vingt-deux, par M. E. D. S. Arcieu. Traducteur de lord Byron. Paris, in-8°, 1823.

(3) Elle avait épousé d'abord Evan, comte et marquis de la Tremblais, puis « un baron danois » enfin un chanoine comte du chapitre de Jérusalem. A Aug. Lacombe, 26 novembre 1843.

d'une union si disparate et s'y était longtemps refusée. Elle eut la faiblesse de se laisser enfin séduire par des déclarations chaleureuses. Elle crut voir des sentiments là où il n'y avait que des phrases. Le réveil fut pénible et elle traîna jusqu'à la mort de longs jours sans joie.

Ce fut d'abord une des filles qu'il pensa épouser :

L'occasion se présente aujourd'hui avec toutes chances de succès : une fille de 19 ans, dotée de 100 mille écus, petite fille d'un grand prêtre et fille d'un colonel anglais... c'est de la poésie et de la réalité dans des proportions énivrantes (1).

Mais deux soucis — oh, pas sentimentaux — le tenaillaient : que deviendraient les roupies au cours du change et que donnerait le métissage d'une blonde et d'un brun ? Et il concluait, avec candeur « je ne sais que faire ».

Il se consola de ses hésitations par le travail et publia plusieurs ouvrages de médecine et une étude sur la situation sociale du médecin dont la *Revue Médicale* fit le plus vif éloge (2).

Ce fut en 1827 que De Salles aborda l'étude de l'arabe dont il devait devenir interprète et professeur.

Une ressource toujours à ma portée pour employer les momens de loisir et me dérober à mes tristes rêveries est l'étude des langues — avec le patois, le latin et le français, je comprends et puis lire l'espagnol et l'italien. J'ai quelquefois analysé pour mes journaux de médecine les livres écrits dans ces deux langues — je ne les sais cependant pas mais elles ne m'ont pas paru assez difficiles pour occuper sérieusement l'attraction turbulente qui me possède. J'ai pensé un

(1) A Aug. Lacombe. Paris, 30 août 1828.

(2) *Table synoptique des poisons et des asphyxies...*, in-8°, Paris, 1822, 3e éd., 1834 ; *Traité des maladies des enfants*, 2 vol. in-8°, Paris et Montpellier, 1823 ; Articles dans le *Journal complémentaire...*, t. XIX et XXII ; *Coup d'œil sur les révolutions de l'hygiène*, in-8°, Paris et Montpellier, 1825 ; traduction du *Traité de la variole* du médecin arabe Rhazès : *Journal complémentaire...*, juillet 1828 ; *Lettre d'un médecin à un avocat...*, in-8°, Paris, 1828.

moment au grec... Mais j'ai un grand mépris pour une langue que je ne puis parler. Il me fallait une langue savante, ardue et moderne. J'ai choisi l'arabe et je m'y suis jeté à corps perdu. Huit autres jours et huit autres nuits j'ai eu la fièvre, rien qu'à apprendre à connaître les indéchiffrables et diaboliques caractères de cette langue de Mahomet, mais la barrière est franchie. Me voilà galoppant à travers les vingtaines de formes dont est susceptible chaque verbe et les cinquantaines de conversions dont sont susceptibles les noms. La grammaire de la langue arabe a deux volumes in-8° ; j'en ai déjà dévoré un avec l'ardeur que m'inspire un roman de Walter Scott (1).

Caussin de Perceval et De Tassy s'intéressèrent à cet élève infatigable. Ils lui prêtèrent des livres et ne cessèrent de suivre ses travaux. Rien ne le rebutait : en même temps que l'arabe, il abordait le persan et le turc (2).

Au cours de ces études, il songeait à fuir vers l'Orient. Quand des savants français partirent en mission pour l'Egypte, en 1828, il essaya d'être enrôlé dans leur caravane. Ce fut en vain, bien qu'il eût excipé de quatorze mois consécutifs d'étude de l'arabe. Il se consola en méprisant ceux qu'on lui avait préférés et en prédisant aux médecins du convoi les pires mésaventures avec les interprètes orientaux « ignorans et superstitieux comme tous ceux qu'on peut trouver en Egypte ».

Ce qu'il regrettait, c'était moins, peut-être, l'attrait du voyage que l'occasion d'y ramasser gloire et profits. Il attendit une occasion nouvelle en dépensant une activité fiévreuse dans les travaux les plus divers.

Enfin, il put réaliser son rêve ! L'Egypte lui avait échappé, il se rabattit sur la Régence. Le 7 avril 1830, il termina une lettre à Auguste Lacombe par un post-

(1) Et non en 1817, comme le croit M. Cordier, d'après les actes de service de De Salles où celui-ci inscrit — peut être par erreur — qu'il a été élève de l'Ecole des langues orientales de 1817 à 1830.

(2) A Aug. Lacombe, Paris, 26 octobre 1827 ; 30 novembre 1828. A partir du 24 novembre 1827, il prit l'habitude de signer, en arabe, la plupart de ses lettres familières.

scriptum, où s'étale naïvement, avec ses espérances d'honneur et d'argent, la joie de vivre au contact de personnages officiels.

Je serai à Montpellier dans les derniers jours d'avril. Je fais un crochet sentimental en allant m'embarquer à Toulon ; je suis nommé Secrétaire interprète du roi à l'armée d'Afrique. Je serai tant qu'il me plaira attaché au service de santé. Je pourrai ainsi continuer mon métier amphibie de médecin et d'orientaliste. Mes appointements frisent six mille francs. Je serai constamment dans la société, dans l'intimité des chefs de l'armée ; cher petit, voilà la première estocade du cartel à mort que j'ai envoyé à mesdames *La misère* et *L'obscurité*.

Sa nomination ne dut pas présenter de difficultés. Peut-être eut-il l'appui de ses maîtres : Garcin de Tassy et Caussin de Perceval. Du reste, point n'était besoin de caution en l'occurence. On prenait les interprètes où on les trouvait : (1) voire dans le monde douteux des commerçants et voyageurs orientaux quand la Carrière et le clergé syrien ne suffisaient à remplir les cadres. On conçoit qu'en pareil cas l'Ecole des Langues orientales inspirât suffisamment confiance. On embaucha donc sans demander des garanties. Cette mauvaise langue de Merle, si prompt à ramasser toutes les médisances qui couraient Alger, se montre particulièrement indulgent parmi les interprètes dont il note, à l'occasion, l'ignorance, pour « Eusèbe Desalles, savant médecin et habile naturaliste » qui ne le ménagea pas autant dans son roman *Ali le Renard*.

Les malheureux interprètes recrutés dans les écoles connurent parfois d'amères désillusions. Mis en présence des Arabes, ils leur adressèrent de beaux discours, conformes aux principes, mais que ceux-ci ne parurent pas comprendre De Salles en imputa la responsabilité aux parti-

(1) Esquer, *La prise d'Alger*, in-8°, 1923 (p. 248 s.).

(2) Merle, *Anecdotes historiques et politiques pour servir à l'histoire de la conquête d'Alger en 1830*, in-8°, 1831, p. XII.

cularités de la langue maugrebine et peu s'en fallut qu'il ne reprochât aux indigènes de parler en dehors des règles.

De telles expériences firent soupçonner à certains généraux qu'il ne savait pas l'arabe. L'autre se défendit avec énergie. Il semble que son plaidoyer ne soit pas décisif; sans doute connaissait-il quelque peu d'arabe littéraire, mais n'avait-il aucune pratique du langage courant. Avec son ardeur coutumière, il essaya d'y pourvoir durant son séjour à Alger. Plus tard, il enseignera l'arabe à Marseille. On verra que la même suspicion le poursuivit.

***

De Salles quitta Paris le 20 avril. Il laissait Mme Wolff, fort affectée de son départ. Il s'était engagé à lui écrire régulièrement et tint sa promesse. Il fallait être possédé de frénésie épistolaire pour trouver le loisir de rédiger, entre deux batailles, les longs récits qu'il lui adressa. A dire vrai, il paraît avoir cherché surtout une satisfaction littéraire. La tendresse est généralement absente de ses lettres. Quand elle y apparaît, elle manque de spontanéité (1). Il était allé voir, en Afrique, un spectacle. Tant que le spectacle dura, il ne regretta ni Paris, ni les amitiés qu'il y avait laissées. Du jour où la situation ne lui fournit plus l'aliment de nouveautés qu'il escomptait, il s'ennuya et aspira à reprendre sa vie passée.

Les débuts furent charmants parce que pittoresques : deux nuits et trois jours de voiture jusqu'à Châlons, neuf heures seulement de bateau à vapeur jusqu'à Lyon, malgré la crue de la Saône (2), puis deux jours de diligence jusqu'à Montpellier, par des chemins affreux, où le coche précédent s'effondra et à travers une campagne où l'hiver avait brûlé les olivers et les vignes (3). A Nîmes, il prit

(1) La lettre du 24 avril 1830 justifie la « tranquille résignation » qu'il montrait au départ.

(2) A Mme S. Wolff. Montpellier, 24 avril [1830].

(3) A Mme S. Wolff. Lyon [23 avril 1830].

plaisir à visiter les monuments, malgré l'invasion des touristes anglais. A Montpellier, il fut tout heureux de trouver le printemps.

Il y resta peu. A Marseille, le spleen des brumes parisiennes se dissipa totalement; à Toulon, il trouva la ville agitée de la fièvre de l'expédition. Tout y parlait d'Alger et l'importance des préparatifs annonçait que rien ne pourrait faire renoncer à la guerre.

Je ne crois pas plus que je ne le désire que le télégraphe ait à m'annoncer ma destitution. Il faudrait que le dey d'Alger se résolût à démanteler lui-même sa ville, encore devrions-nous y aller pour surveiller l'exécution du traité. Le vin est tiré et musulmans et chrétiens doivent le boire. Le bruit général ici, comme dans toute la France, est que nous serons sous voiles vers le 12 ou le 15 (1).

Son premier soin fut de revêtir son uniforme d'interprète, avec une joie que son ironie dissimule mal :

Mon uniforme objet si capital, comme pièce officielle d'ambition satisfaite et de situation nouvelle, m'occupe, mais comme il convient à un homme d'âge mûr, c'est-à-dire passagèrement et en laissant toujours place aux réflexions moqueuses du philosophe. Je m'embarrasse dans mes longs éperons, mon épée me donne croc-en-jambe ; la coupe demi-civile de mon frac et ses riches broderies, contradictoires avec mes moustaches embarrassent tous les passants pour déterminer la qualité du porteur. Les réflexions qu'ils font tout haut sont souvent de nature à me faire éclater de rire, mais il faut prendre un air sérieux pour saluer militairement la sentinelle qui porte les armes à mes graines d'épinard.

Toulon l'émerveilla par la magnificence de sa rade, son arsenal, ses ports et ses vaisseaux de haut bord ; la vie le séduisit par son abondance et sa facilité.

Je ne connais encore que l'intérieur de Toulon. La ville est assez petite et pourtant très peuplée sans compter le surcroit d'habitants que l'expédition y a amenés depuis peu. Je compte bientôt visiter l'extérieur qui est très pittoresque. De

(1) A Aug. Lacombe. Toulon, 28 avril [1830].

ma fenêtre qui est voisine des remparts, j'apperçois de très hautes montagnes ; leur chaîne presque continue entoure Toulon et sa rade. Je dois aujourd'hui aller prendre à midi un compatriote qui me fera traverser en bateau toute la longueur de la rade pour aller visiter plusieurs établissemens médicaux. Je passerai près d'une cinquantaine de vaisseaux de guerre et au milieu de plusieurs centaines de bâtimens de transport. Pendant une journée que je passai à Marseille je fis une promenade dans la baie mais je ne vis que peu de bâtimens. Les vivres ne sont pas aussi cher qu'on le disait. Pour 50 sols, 3 francs, nous avons un excellent diner. Il se compose de choses qui, à Paris, auraient un prix infini à cause de leur rareté. Des artichaux, des fèves, des petits pois, des fraises, des cerises même, de tout cela on en mange communément, on en vend par charretées au marché, depuis quinze jours, trois semaines. Ce qui m'enchante le plus c'est une profusion de roses dont le parfum m'énivre. Je voudrais bien pouvoir vous envoyer quelques bouquets, cela vous réconcilierait peut-être avec les fleurs pour lesquelles vous avez tout à coup pris une aversion non méritée. La chaleur, sans être désagréable, est assez forte pour qu'il ait fallu prendre tout de suite les habits d'été. Je passe des heures entières à fumer et à causer arabe sous les arbres, ormeaux et platanes qui couvrent toutes les places publiques et beaucoup de rues de leur précieux ombrage. Pour se garantir du soleil beaucoup d'habitans élèvent dans les rues qui n'ont pas d'arbres des tentes qui vont d'un premier étage à celui de la maison opposée. On se croit vraîment dans une ville du Levant. L'eau circule dans toutes les rues en abondance, et malheureusement pour compléter la ressemblance avec l'orient, les ordures de toute espèce sont jettées dans ces ruisseaux. Peu de maisons ont des commodités mais en revanche tous les vases de nuit sont d'une dimension colossale (1).

Il trouva d'autant plus de charme à visiter la ville qu'il eut pour cicerone, le général Berthezène, son compatriote, un des trois lieutenants généraux de l'Armée d'Afrique. Berthezène avait, lors du siège de Toulon, fait ses débuts militaires et était monté, le 23 décembre 1793, à l'assaut du premier fort qu'on enleva aux Anglais. Il

(1) A Mme S. Wolff. Toulon, 30 avril [1830].

initia De Salles aux événements qui avaient marqué la campagne contre l'amiral Hood (1).

Mais les préparatifs de l'embarquement durèrent plus de temps qu'on ne le supposait. Des lettres de Mme Wolff, lourdes de tristesse, vinrent ajouter à la langueur d'une inaction forcée. Avec une intuition de femme aimante, elle avait tôt fait de s'apercevoir que les incidents du voyage la faisaient passer au second plan. De Salles lui avait promis, au seuil de leur séparation, de ne rester en Alger que quelques semaines. Elle craignit qu'il n'eût changé de projet et ne lui cacha pas ses soupçons. Il lui reprocha, avec véhémence, de douter de lui, mais la rassura :

Vous m'avez fait répéter cent fois que je n'allais pas à Alger dans l'intention d'y rester. Vous m'avez fait jurer que je n'y accepterais aucune place. Vous m'avez vu vous laisser mes meubles en garde, conserver mon loyer, sans vous donner la plus grande certitude possible de mes intentions de retour vers Paris ! et il faut néanmoins que j'ai la douleur de vous voir délirer sur ce sujet... Vous devez avoir reçu déjà une lettre datée de Toulon. Nous ne sommes pas plus savans sur le jour de notre embarquement : la fin du mois arrivera selon toutes apparences avant qu'il en soit question. Le Dauphin qui nous a visité ces jours passés a été reçu, comme bien vous sentez, au bruit de tous les canons des vaisseaux et des forts et tous les drapeaux et pavillons déployés. Cette fête avait attiré beaucoup de gens des pays voisins, mais je n'ai pas apperçu une seule figure anglaise. Il y a pourtant dans le port deux petits sloops de cette nation qui à ce qu'on nous a dit appartiennent à des Anglais établis aux îles d'Hyères. Ce joli pays où vous savez que les orangers viennent en pleine terre est situé à deux lieues d'ici ; j'irai probablement y faire une visite un de ces jours, car ayant peu d'occupations les journées me paraissent longues. A propos, un passe temps dont je me suis avisé à l'invitation de mes camarades est de fumer. Je me suis déjà brûlé plusieurs fois les moustaches en fumant des cigarres, mais quelqu'un m'a offert une petite pipe du Sénégal que je me propose d'accepter

(1) A Aug. Lacombe. Toulon, 28 avril [1830].

comme plus commode pour fumer l'excellent et fin tabac de Latakie (c'est une ville de Syrie, près d'Alep, cherchez-la sur votre carte de la Méditerranée). Que sa distance de Toulon ne vous effraye pas, je ne pense à elle que pour savourer son tabac. Que vous semble, chère amie, de ma mine avec une épée, des moustaches et une longue pipe. Je puerai le tabac d'une lieue quand je reviendrai vous embrasser, car chère et bonne comptez bien que mon projet est de revenir et le plus tôt possible (1).

Pour preuve décisive de son retour prochain, De Salles reprenait un argument qui, à ce moment, était répété chaque jour par la presse libérale. La certitude avec lequel il l'émet prouve, à tout le moins, que de nombreux Français le considéraient comme l'évidence même :

Vous devriez bien vous souvenir toujours que nous ne pouvons pas rester dans le pays que nous allons conquérir plus d'un mois après nous en être rendus maîtres. Un traité a été passé à cet effet avec l'Angleterre. Je vous en avais parlé expressément avant mon départ, mais votre malheureuse mémoire vous trahit toujours (2).

Quelques jours après, il lui confirmait son point de vue en la mettant au courant des préparatifs :

Je vous l'ai dit de très mauvaise humeur dans ma dernière lettre et je vous le répète tranquilement dans celle-ci : il n'y a pas chance que les Français restent à Alger plus tard qu'août ou septembre ; et y restassent-ils, il n'entre aucunement dans mes désirs et dans mes intérêts d'y rester à toujours et d'y accepter une place. Vous devez avoir déjà vu, dans le journal, que la première division de notre expédition s'était embarquée (3). J'étais chez le chef d'état-major quand il a donné l'ordre qu'on envoyât cette nouvelle à Paris par le télégraphe. Il parait que le passage du duc d'Angoulême (4) a fait hâter les préparatifs qui sans cela auraient bien pu traîner jusqu'à la fin du mois. Aujourd'hui on em-

(1) A Mme S. Wolff. Toulon, 6 mai [1830].

(2) A Mme Wolff. Toulon, 12 mai [1830].

(3) Le 1er mai, cf. Esquer, *op. cit.*, p. 281 sq.

(4) Le 1er mai, cf. Esquer, *op. cit.*, p. 277 sq.

barque des chevaux, l'embarquement continuera ainsi chaque jour et durera toute la semaine ; l'Etat-Major sera embarqué en dernier lieu et moi qui en fais partie je serai sans doute le dernier à mettre le pied sur le bâtiment. Cela me mènera au moins à dimanche ou lundi prochain. On nous dit qu'au lieu d'aller directement à Alger nous allons nous arrêter quelques temps devant Minorque, l'une des îles Baléares. Il est probable que au moins les officiers auront la permission de descendre à terre et d'aller visiter ces îles fortunées où il y a de si belles oranges et où les femmes ont les yeux presqu'aussi noirs et aussi dangereux [*déchiré*] Indiennes. Quant à moi je me contenterai de savourer les oranges sans redouter [*déchiré*] yeux.

Le départ n'ayant toujours pas lieu il put faire, à Hyères, une excursion dont il rêvait depuis longtemps. Il fut enchanté de voir des orangers en pleine terre et son imagination capricieuse lui fit même rêver d'un séjour dans ce paysage qui l'avait « ravi et surpris ».

Les habitans du pays me disaient avec consternation que l'hiver dernier le thermomètre était descendu chez eux à un degré au-dessous de zéro. Depuis dix-sept ans ils n'avaient eu un froid si épouvantable. Cette température douce et le voisinage de la mer sont de puissans secours pour le rétablissement des poitrines faibles et des tempéramens nerveux. Les charmes du paysage doivent merveilleusement aider à la guérison. Il y a dans Hyères même et dans les environs une immense quantité de maisons à louer. Les Anglais y abondent et comme partout ils ont gâté les prix. Cependant on peut, pour 1.250 francs, avoir un appartement meublé pendant les six mois d'hiver. Les mois d'été les appartemens sont vides, aussi peut-on les louer à bien meilleur compte (1).

L'heure de l'embarquement vint, enfin le 18 mai :

Je me rendrai à mon bord aujourd'hui à une heure après-midi. Je serai sur la *Thétis*, superbe frégate ; je serai là beaucoup mieux traité qu'à bord d'un bâtiment plus grand. Le seul officier qui soit, par son rang, au-dessus de moi, sera

(1) A Mme S. Wolff, Toulon, 18 mai [1830]. Le souvenir d'Hyères ne s'effaça point, c'est là qu'il plaça l'action de son roman : *L'anévrisme*.

le capitaine de la frégate. Je serai un des premiers après lui étant officier supérieur, et le nombre des officiers de ce rang, les seuls qui aient droit de manger à sa table, ne sera pas considérable. Au lieu de cela à bord d'un vaisseau de 74 ou 80 canons (1) il y a des amiraux, des généraux et puis une foule d'officiers supérieurs, ce qui fait un encombrement au milieu duquel on a peu de considération et de commodités. On nous dit que nous aurons une petite chambre à deux. Je serai avec l'interprète qui devait partir avec moi de Paris et qui, cette fois, ne me manquera pas de parole. Le général en chef s'embarquera dans la journée, et si le vent est bon la flotte se mettra en marche demain... Il y a un de nos camarades interprètes qui a mis fin à ses jours en s'ouvrant l'artère de la cuisse avec un rasoir. Je le connaissais peu et n'avais pas envie de le connaître davantage. C'était un homme violent et d'un esprit très borné. Il s'appelait Destains (2). Adieu... ma prochaine sera datée de Mahon ou de Palma, îles Baléares (3).

Sur le point de partir, il promettait à son amie de la tenir fidèlement au courant de la campagne :

Vous serez quelques jours de plus sans recevoir mes lettres, mais il vous arrivera, comme pour votre cher fils George (4) d'en recevoir à la fois plusieurs. Et songez excellente Sarah combien mes lettres vont à présent devenir curieuses et intéressantes pour vous. Les scènes nouvelles, les pays nouveaux que je vais rencontrer mettront nécessairement leur reflet sur mon papier. Ecrivant toujours sous l'inspiration de l'événement ou de la localité, mon cœur sera le miroir qui vous les retracera. Puissiez-vous y voir aussi l'artiste tenant la plume. Si son visage est serein ou plein d'enthousiasme, songez bien que son cœur ne vous oublie pas au milieu de ses attachantes et puissantes distractions (5).

(1) La *Thétis*, frégate armée à Brest, n'avait que 28 canons.

(2) Merle, *op. cit.*, p. XII, parle de « l'infortuné Destains, qu'une mort tragique enleva à ses amis, quelques jours avant le départ de l'expédition ».

(3) A Mme S. Wolff, Toulon, 18 mai [1830].

(4) Le fils de Mme Wolff alors aux Indes.

(5) A Mme S. Wolff, Toulon, 18 mai [1830].

Avant de quitter Toulon, il reçut la visite de plusieurs amis de l'Aude, alléchés « par le grand nombre de places qu'on aurait, sans doute, à donner à la veille d'une si grande expédition ». Toulon, en ces jours de mai 1830, vit, en effet, affluer non seulement les touristes, mais les mercantis, la pègre internationale *quaerens quem devoret* et tous les gens aventureux, qui cherchaient à se donner carrière. Tant de postes étaient à pourvoir qu'on bouchait les trous avec ce qu'on avait sous la main. Faute de pouvoir s'embarquer comme médecin, un cousin de Lacombe, Traversat, entrait, sans autre référence que celle de De Salles, comme chirurgien du bagne, au traitement de 160 francs par mois (1).

A bord de la frégate, le 20 mai, De Salles put expédier à son ami Lacombe une ultime lettre.

Nous attendons d'un instant à l'autre le signal de partance que doit nous faire le vaillant amiral. Nous avons embarqué chaloupe et canots, levé une de nos deux ancres, c'est-à-dire désafourché ; ce sont signaux d'imminente mise à la voile (2).

Pourtant la flotte ne partit que le 25, bien que la proclamation de l'amiral Duperré eût fait croire à tous que l'on mettrait à la voile, aussitôt après.

Le 30 mai, on vit la côte algérienne ; le 31, on s'approcha à neuf lieues du Cap Caxine (3), mais la tempête obligea Duperré à rallier la baie de Palma. Le récit que donne De Salles est exact, de plus il apporte sur le séjour de la flotte aux Baléares des détails qu'on ne trouve pas ailleurs. Les lettres qui suivent, souvent pittoresques, nous donnent les impressions au jour le jour d'un homme intelligent et bon observateur qui, n'étant pas mêlé directement à la vie militaire, a pu avoir tout le loisir d'examiner les lieux et les événements.

(1) A Auguste Lacombe. En rade de Toulon. A bord de la *Thétis*, 20 mai 1831 [1830].

(2) A Aug. Lacombe, 20 mai 1831 [1830].

(3) Esquer, *op. cit.*, p. 290 sq.



A Madame Sarah Wolff,

En rade de Palma, île de Mayorque.

3 juin 1831 [1830].

J'étais encore en rade de Toulon quand je reçus votre dernière lettre, chère amie. Il me fut impossible d'y répondre sur le champ, étant complètement isolé de la terre et n'attendant que le vent favorable pour mettre à la voile. Ce vent se leva enfin le jour même où j'avais reçu la lettre, c'était le 25 mai. Depuis ce temps nous avons traversé la Méditerranée avec un temps varié mais qui n'a jamais été bien mauvais et a souvent été magnifique. Le mal de mer ne m'a incommodé qu'une soirée ; au bout du 3ᵉ jour de navigation mon éducation était faite, et depuis il m'est arrivé de bien dîner pendant que le roulis faisait tout craquer et déplaçait tous les meubles dans notre chambre. Nous nous sommes approchés à cinq lieues d'Alger mais les vents n'étaient pas favorables pour le débarquement ; d'ailleurs une bonne partie de l'escadre était partie avant nous ; une autre après et l'amiral était désireux de rallier la totalité avant de commencer sa grande opération. Il nous a donc fait marcher vers l'endroit désigné comme le rendez-vous général et préparatoire. D'après ce que l'on peut voir de l'île et surtout de la ville, ce pays doit être superbe : toutes les collines qui bordent la mer sont couvertes d'orangers de grande taille : le terrain est fort accidenté et à l'horizon s'élèvent de très hautes montagnes derrière la dentelure desquelles nous avons déjà vu deux fois coucher le soleil. La ville est fort grande, on nous dit qu'elle a soixante mille habitans. Avec nos lunettes nous appercevons quatre ou cinq grandes églises et plusieurs forts. La baie qui sert de port est magnifique, elle a cinq lieues de large sur autant de profondeur. Si je vais à terre aujourd'hui, comme j'ai tout lieu de l'espérer, je vous en dirai plus long sur ce sujet que j'aurai pu étudier plus à l'aise, dussé-je l'écrire au crayon.

L'hôte complaisant m'a prêté une plume et de l'encre. Nous sommes installés dans une hôtellerie de Palma, nous venons de faire un mauvais déjeuner qui sans doute sera payé bien cher, mais pour dessert nous avons de belles oranges suspendues par une branche à laquelle tiennent encore des feuilles vertes, ce qui prouve qu'elles ont été cueillies depuis peu peut-être aujourd'hui, dans les vergers du pays. Nous avons

aussi mangé des abricots. Débarqués à huit heures, nous avons fait un circuit de près d'une lieue avant d'arriver à la ville. Le pays a tout à fait la physionomie africaine ; on voit partout des haies de nopals ou figuiers d'Inde, des aloès, des caroubiers ; nous avons visité plusieurs églises qui sont toutes très ornées. La cathédrale est magnifique tant par ses ornemens que par ses dimensions colossales. Plusieurs des églises secondaires ont à côté d'elles des tourelles grêles qui ont [*illisible*] joué le rôle de minarets de mosquée. Nous avons fait mainte conversation en espagnol avec des sacristains et des frocards vêtus de toute couleur — des carmélites, des jésuites, des dominicains, des franciscains, capucins, rasés ou non rasés, coiffés d'un chapeau ou d'un capuchon. Les rues sont généralement petites mais pas trop sales. Par-ci par-là une place, un jardin offre des arbres précieux pour nos yeux, orangers et palmiers. Nous allons sortir pour parcourir de nouveau la campagne. Nous avons le projet d'aller ce soir au spectacle.

Le régime du bord m'a fort bien réussi, ma santé est parfaite, l'ennui n'a pas trouvé un moment pour me surprendre. J'ai toujours eu assez d'occupations et la navigation a amené assez d'accidens curieux pour tenir à distance ce redoutable ennemi. Un coucher de soleil, un clair de lune, un calme, un coup de vent, des requins, des marsoins, la vue d'une terre et, moins intéressant que tout cela sans doute, mais aussi nouveau pour moi la discipline du vaisseau, le caractère des marins, officiers et matelots, que je croyais exagéré à plaisir dans les romans et qui pourtant se trouve vrai sur mille points. Il faut une certaine dose de patience et de prudence pour vivre avec de pareils caractères. Heureusement vous savez que je ne manque ni de l'une ni de l'autre de ces modestes vertus.

....

Qu'il soit d'abord bien entendu avec vous qu'il n'y a pas de ma faute si vous ne recevez pas ponctuellement mes lettres. La mer qui nous sépare est capricieuse et, pour écrire, il faut avoir chance de voir partir sa dépêche. Je profiterai de toutes les occasions pour vous donner de mes nouvelles mais jusqu'à ce que nous soyons bien installés devant Alger et qu'un service régulier de paquebots aille et vienne sur la mer je ne pourrai reprendre la régularité de correspondance que vous avez quelquefois la bonté de louer... Adieu...

En entrant dans la ville la première chose que nous avons vue est deux frocards lisant avec attention l'affiche du théâtre. Une Madame Ginette, se disant première danseuse du théâtre royal de Londres doit danser le pas du shal. Une peinture de grande dimension placée au-dessus de l'affiche la représente en fonctions et les frocards portent des regards aussi complaisans sur la peinture que sur l'affiche. Sans doute nous les retrouverons au spectacle. Ces gaillards là vont partout.

Dieu sait si ces lignes vous parviendront. La poste où je vais les remettre et les affranchir [*plusieurs mots illisibles*] on jette ses lettres par une petite lucarne grillée. La voiture de poste a l'air d'un vieux char de galas du temps de Henri IV et est attelée de deux mules et suspendue, sans ressort, sur un quarré aussi pesant qu'un chariot à bœufs. Adieu (1).

A Madame Sarah Wolff,

Sidy-ferrouch, 15 juin 1881 [1830].

Chère amie, nous avons très heureusement débarqué ici. Vous verrez sur une carte des environs d'Alger une pointe qui s'avance dans la mer, à l'ouest d'Alger, c'est un lieu élevé qui aurait pu être aisément fortifié et longtemps défendu. Les bédoins l'ont abandonné et notre armée s'en est emparée sans coup férir. Ils avaient établi dans le voisinage quelques batteries de canons et de mortiers qui ont fait assez longtemps un feu nourri sur notre flotte mais notre infanterie a marché dessus et s'en est emparée : tout cela presque sans perdre de monde. Les Arabes fuient aussitôt que nos soldats arrivent à portée de fusil. Si cela continue sur ce train là nous ne serons pas longtemps à être sur les murs de la ville et en commencer le siège régulier.

Nous serons encore quelques jours ici, au moins le quartier général. Nos avant-postes sont à deux lieues en avant ; la presqu'île que nous occupons ne peut être surprise d'aucun côté car les vaisseaux français la défendent par mer et le génie est en train de la fortifier du côté de la terre. Le pays est sablonneux, mais couvert d'une végétation abondante. Il y a des haies d'aloès énormes et de nopals ou figuiers d'Inde. Il y a aussi quelques figuiers ordinaires et mûriers ; les broussailles sont d'arbutes aromatiques ; nous avons près de notre petit château un palmier haut d'une trentaine de pieds, le château lui-même est une chapelle et un tombeau élevés à

(1) La lettre porte, au tampon à encre rouge MALLORCA et à l'encre noire ESPAGNE PAR PERPIGNAN.

la mémoire d'un marabout nommé *Sidy ferrouch* ; on a groupé autour et appuyé sur ses murs quelques baraques en maçonnerie pour loger les chefs militaires du poste et le pieux ermite qui desservait la chapelle et priait sur le tombeau. Ces deux monuments sont d'une architecture fort curieuse. Des colonnes torses supportent des voûtes en ogives ; les murs sont couverts de petites étoffes de coton qui ont l'air de rideaux de fenêtres. Il y a aussi une grande pièce d'étoffe de soie brochée d'or et d'argent et brodée de caractères arabes. Nous avons trouvé divers *ex-voto* écrits sur bois ou sur papier et sur lesquels la science de tous les interprètes présens s'est amplement exercée (1). Le général a ordonné que tout cela fût religieusement respecté et pour assurer l'exécution de l'ordre, il a été logé dans la chapelle et son chef d'état-major. Nous autres gens de la suite nous nous sommes établis autour du château, les uns en plein air et sous le dôme du ciel, les plus fortunés sont ceux qui ont pu s'abriter sous un figuier ou sous un mûrier. Moi j'ai fait mon apprentissage de bivouac avec le bonheur qui me suit partout. Un excellent lit de jonc recouvert de mes manteaux, et pour couverture une grande casaque de toile cirée. J'ai dormi au moins quatre heures d'un profond sommeil et j'ai resté couché quatre autres heures à bailler ou faire des châteaux en Espagne — Vous dire combien de fois j'ai pensé à vous pendant ce temps ce serait plus difficile que de compter les étoiles qui parsemaient le baldaquin de mon lit de camp... Notre traversée de Palma ici a été fort belle, nous avons rôdé deux ou trois jours en vue d'Alger, attendant le moment favorable pour prendre atterrage. Nous l'avons enfin trouvé et saisi vivement. Le débarquement a commencé [à] deux ou trois heures du matin, hier, 14 juin.

Ne vous inquiétez pas sur toutes choses si vous êtes longtemps sans recevoir de mes nouvelles. Le départ des bâtimens sera un peu capricieux sans doute, Il n'y aura de service régulier que quand nous serons à Alger. Comptez bien cependant que je vous écrirai le plus souvent possible. Adieu (1).... Excusez l'aridité de cette épître. Elle est écrite en plein air, au milieu du brouhaha d'un quartier général — Les bulletins d'armée sont toujours courts et secs.

(1) Cf. Merle, *op. cit.*, p. 86 et 111 qui décrit également les ex-voto.

(2) Signature en arabe.

A Auguste Lacombe,

Sidy ferroudy, 20 juin 1830.

Cher ami (1) les journaux doivent t'avoir appris que notre débarquement s'est opéré sans coup férir, le 14 au matin. Ces pauvres bédouins au lieu de laisser les canons dans deux batteries qui balayaient la plage, les avaient transportés a un quart de lieue plus loin, ils en ont fait un carillon d'enfer pendant six heures mais ils ont fini par les abandonner quand ils ont vu s'avancer nos soldats à portée de pistolet. Ils ont depuis fait régulièrement, tous les jours, le même commerce et chaque jour ils ont perdu du terrain sans nous faire perdre grand monde. Hier cependant, ils avaient réussi le ban et l'arrière ban des enfans du désert ; des officiers turcs, le ministre de la guerre du dey d'Alger en tête, les avaient mis en ordre de bataille sur une ligne d'une lieue et demie, parallèle à la mer et coupant perpendiculairement la presqu'île que nous occupons. A 3 heures du matin ils attaquèrent nos avant-postes avec un acharnement et un ensemble qui surprit mais n'effraya pas nos soldats : la seconde division échelonnée derrière la première vint bientôt à son secours, quelques régimens de la troisième s'avancèrent et s'engagèrent un peu plus tard. On estime à 4 mille le nombre des turcs et bédouins qui ont pris part à cette action ; de notre côté il y a eu environ 15 mille hommes. Le bruit de la bataille qui se livrait à 3/4 de lieue de notre tente nous réveilla de très bonne heure ; je dors fort mal et fort peu sur la terre dure qui me sert de lit et la moindre alerte suffit pour me faire lever. Couchant tout habillé, je fus prêt en un instant et je m'acheminai avec mon camarade de tente vers les avant-postes, bien décidés à profiter de l'occasion qui nous était offerte de voir de près un spectacle si curieux et si terrible. A 5 heures 1/2 nous étions arrivés à la principale de nos batteries de canons, elle se composait de six pièces de 8 qui faisaient un feu nourri sur une batterie ennemie élevée sur un mammelon (sic) opposé. Les tirailleurs des deux partis se fusillaient dans le vallon intermédiaire. Nos pièces mieux pointées, plus régulièrement servies que celles des Turcs faisaient plus de mal qu'elle n'en recevaient ; presque tous nos boulets tombaient sur les canonniers en turban ou par-

(1) Pour tout ce qui suit, cf. Esquer, *op. cit.*, ch. XI et sq.

mi les cavaliers en manteau blanc qui fourmillaient autour, tandis que quelques boulets turcs atteignaient à peine et la batterie française et les colonnes qui s'étaient formées sous sa protection. En mangeant l'appétit vient ; le pays, et la végétation étaient un appât aussi nouveau et aussi piquant pour mes yeux que la scène qui s'y passait, *carpendi studio paulatim longius itur*. Nous allâmes chercher plus loin des combattans et les plantes. Nous atteignîmes enfin une région où nous pûmes être satisfaits sous ces deux rapports. Les boulets se croisaient dans l'air, bien au-dessus de nos têtes ; à nos pieds les balles bédouines brisaient souvent l'arbuste dont nous nous apprêtions à cueillir une branche. Plusieurs de nos soldats tombaient blessés à peu de distance de nous. Je commençais à sentir cet enthousiasme féroce qui trouble si aisément la morale, même celle d'un homme voué à un ministère de paix et de conciliation. J'allais saisir le mousquet d'un soldat mis hors de combat mais un spectacle nouveau vint arrêter ma résolution. Nous étions au bord d'un ruisseau à bords escarpés et profonds avec la chaleur et la fertilité naturelle du sol africain, le peu d'eau qui arrose cet endroit y produit une végétation de la plus grande richesse, de la plus surprenante vigueur : des lauriers roses couverts de fleurs et hauts de trente pieds, du laurier thim (sic), des lentisques, des caroubiers aux buissons touffus et toujours verts, des herbes hautes de 15 pieds et tout cela relié dans tous les sens par des plantes grimpantes, des liserons à fleurs gigantesques, des pois de senteur violets, des clématites au panache blanc et à l'arome fragrante. C'était le long de ce retranchement naturel que se livrait les combats les plus acharnés. Nous suivions de l'œil toutes les ruses guerrières de l'enfant du désert ; nous admirions son adresse à manier, au grand galop de son coursier, une carabine longue de six pieds ; nous le guettions, s'embusquant derrière un buisson, mettant pied à terre pour ramasser un frère blessé ou mort, le plaçant sur son cheval et faisant une retraite de lion après s'être chargé de ce précieux fardeau. Nos soldats étaient enfin maîtres des deux côtés du ruisseau : sa rive gauche était parsemée de cadavres ; je m'approchais d'eux pour examiner leurs vêtemens singuliers, pour reconnaître les traits caractéristiques des diverses races que le despotisme a liguées contre les chrétiens. Je retrouvais le berber au teint clair, le bédouin basané à l'œil noir, aux dents plus blanches que les perles, à la barbe rare, le nègre, le mulâtre aux habits né-

gligés, aux armes grossières, le Turc richement vêtu et l'habitude du commandement encore empreinte sur ses traits. Je m'approchais d'un autre cadavre drapé dans le burnous blanc du bédouin : je crus le voir remuer ; il leva la tête, il ouvrit les yeux mais il retomba tout à coup comme mort. Je devinai sa pensée, elle était horrible mais elle n'était pas sans quelque fondement. Les chefs persuadent à tous ces malheureux que nous massacrons impitoyablement nos prisonniers, aussi massacrent-ils sans pitié tous ceux qu'ils nous font ; nos soldats aigris se sont livrés à de féroces représailles, les cadavres sont mutilés, les blessés risquent d'être achevés. Un jeune fantassin s'approchait dans cette intention du bédouin auprès duquel je me trouvais. Attends, me dit-il, les yeux étincelants et sa bayonnette croisée, je vais lui rendre ce qu'il a fait à nos frères. Le blessé avait compris son geste et le regardait tranquillement ; une adm[onestati]on sévère rendit le soldat français honteux de sa violence. Mais l'Arabe n'était pas encore rassuré. Je te[nais] à la main un athagan que j'avais ramassé près d'un cadavre et je l'avais brandi un peu vivement en cherchant à arrêter le soldat. Le blessé s'imagina qu'il n'avait fait que changer de bourreau : une résignation méprisante continuait à se peindre sur sa figure olivâtre. Mais il redevint enfin homme et homme souffrant quand rejettant mon arme je lui tendis une main amie en lui adressant des paroles de consolation. Il accepta un peu à boire, trouva la force de se soulever pour recevoir sous sa tête un coussin de feuilles de palmier éventail. Nous plantâmes devant lui quelques branches d'arbustes touffus pour l'abriter des rayons brûlans du soleil. Il nous bénit et nous remercia avec toute la solennité de sa langue, de sa religion. Mais nos soins furent vains, il avait reçu une balle à travers la poitrine : une convulsion universelle amena bientôt la cessation de la respiration et de la vie.

Cher Auguste, j'ai vu bien des agonies mais autre chose est épier, avec une préoccupation des lieux, les secrets de la mort, assister aux derniers momens d'un homme qui meurt dans son lit entouré de secours et d'amis, et autre chose est de voir périr un malheureux victime d'une querelle qu'il n'a pas comprise, de le voir pris au milieu de toutes les horreurs de la guerre, quand ces horreurs ont déjà soulevé dans le cœur une pitié qui eut semblé que l'expérience devait avoir émoussée.

Un autre jour je te raconterai ma traversée de la Méditer-

ranée et mon séjour à Palma, capitale de l'île de Maillorque.
Nous aurons sans doute dans quelques jours à nous déplacer
d'ici pour aller effectuer l'investissement d'Alger. Nos avant-
postes n'en sont qu'à 2 lieues et 1/2. Un village d'Estaoualy
qui a été pris par suite de la bataille d'hier matin a donné
à nos soldats un riche butin : de beaux tapis, des chevaux, 60
chameaux, beaucoup de moutons ; la tente de l'aga qui par
parenthèse est gendre du dey a été prise. Il l'a évacuée en
une telle hâte qu'on y a trouvé la table mise et la table ser-
vie (1).

(Non signée).

A Madame Sarah Wolff,

Sidy Ferroudy, 21 juin [1830].

Chère amie,

Vos lettres étaient reçues avec plaisir à Toulon, jugez du
bonheur qu'elles doivent m'avoir causé quand elles me sont
arrivées sur une terre étrangère ! J'en ai trouvé trois à la fois
au bureau de notre poste qui est déjà parfaitement organi-
sée et qui je l'espère vous a fait parvenir les lignes que je
vous adressai immédiatement après mon débarquement.
....

(Suivent des exhortations et des gronderies).
Je vois que vous êtes toujours aussi peu raisonnable que de
coutume ....
une fois c'est la mer, une autre fois, le débarquement, plus
tart le bombardement et toujours la distance qui nous sé-
pare. Excepté ce dernier malheur, je puis maintenant vous
bien rassurer sur les autres. Encore ai-je lieu d'espérer que
du train dont vont nos affaires dans ce pays, elles y seront
bientôt terminées à la grande satisfaction de tout le monde
et à la votre en particulier.

Vous devez avoir reçu une lettre que je vous écrivis de
Palma, capitale de l'île de Maillorque. Nous relachâmes dans
ce pays pour donner le temps au reste de la flotte de la
rallier. La description que je vous en ai donnée doit vous
prouver que nous nous y sommes peu ennuyés, mais l'aspect
du pays a diminué un peu l'impression que devait produire

(1) Tampon : Armée expé(ditionnaire) d'Afrique.
Tampon rond : 3 juil(let) 1830.

la vue du sol africain ; ils se ressemblent beaucoup ; la végétation est la même ; la chaleur était, peu s'en faut, aussi forte à Maillorque qu'ici. Le piquant et le nouveau commencent cependant car les habitans du pays ont entamé des liaisons avec notre camp, depuis la bataille qui s'est livrée avant hier samedi et dans laquelle les troupes du dey ont été battues d'importance. Ce potentat avait persuadé aux tribus arabes qui vivent autour de lui qu'avec leur secours il allait nous rejetter dans la mer et partager nos dépouilles. Les bédouins sont désenchantés depuis le revers éprouvé et ils ont compris qu'il y aurait plus de bénéfice pour eux à se lier avec nous qu'à continuer à rester fidèles à leur suzerain. Plusieurs hommes de diverses tribus se sont présentés, sans armes, à nos avant-postes (1) et nous ont annoncé la prochaine arrivée de plénipotentiaires chargés de traiter de la paix avec nous. Ces braves gens que j'ai eu le plaisir de voir et d'entretenir longuement sont aussi curieux par la figure que par le costume. Ceux de certaines tribus ont des traits irréguliers et féroces, des peaux plus brunes que celles d'un mulâtre, quoiqu'ils aient la chevelure plate. Mais nous avons reconnu chez quelques autres les traits caractéristiques du type arabe. Le corps peu chargé d'embonpoint, des formes sveltes, le front haut, le nez aquilin, les yeux noirs, vifs et bien fendus, les dents plus blanches que des perles. Toutes les tribus errantes sont revêtues d'un manteau blanc qui passe sur la tête où il est retenu par une espèce de couronne de corde de poil de chameau, puis il retombe et se drape autour des reins et de la poitrine. Les jambes et bras sont nus, les pieds sont chaussés de babouches grossièrement faites. Cet accoutrement est très pittoresque, surtout quand le bédouin est à cheval et manœuvre une carabine longue de près de six pieds en galoppant dans les broussailles qui hérissent les dunes.

La victoire de samedi a fait tomber en notre pouvoir un village composé d'une grande quantité de tente : il y avait entr'autres celle d'Ibrahim aga ministre de la guerre et gendre du dey d'Alger qui prit part à l'action avec plusieurs compagnies turques qu'il avait amenées. Elle est très belle

(1) L'arrivée des Bédouins frappa l'imagination des assistants, cf. *Journal d'un officier de l'armée d'Afrique*, in-8°, 1831, p. 100 ; Quatrebarbes : *Souvenirs de la campagne d'Afrique*, in-8°, 1831, p 33 ; *Campagne d'Afrique en 1830*, in-8°, 1831, p. 40.

et très riche. Elle va être envoyée à Paris ; le général en chef en fait hommage au duc de Bordeaux. Ibrahim l'abandonna avec tant de précipitation qu'on y trouva la soupe servie et le couvert mis (1). Nos soldats ont fait du butin : plusieurs ont trouvé de l'or et de l'argent monnayés, d'autres ont eu des tapis, des armes. On a pris une soixantaine de dromadaires et beaucoup de moutons.

Moi qui suis arrivé sur le champ de bataille un peu après l'action, j'ai ramassé beaucoup de petites choses curieuses mais la belle végétation du pays et l'agonie de quelques Bédouins et Turcs auxquels j'ai donné des soins et des consolations m'ont bien autrement attaché que le butin que je pouvais faire. J'ai vu ces barbares mourir avec une résignation, un courage qui feraient douter des avantages de notre morale et de notre civilisation.

Nos avant-postes ne sont qu'à deux lieues d'Alger. Le chemin qui y mène est large et traverse une plaine. Les hordes que nous avons battues dans un terrain coupé n'oseront plus venir nous attaquer dans un pays plat et découvert. L'investissement de la ville ne peut éprouver aucune difficulté. Dans cette circonstance comme dans celle où nous sommes à présent le quartier général restera à suffisante distance du théâtre des combats pour que les pékins comme moi n'aient pas de danger à courir. Ne redoutez pas non plus l'influence du climat, avec quelques précautions il est aisé d'y échapper. La santé de l'armée en général est excellente : nous n'avons d'autres malades que les blessés. La chaleur est très forte dans le milieu du jour, mais alors nous restons dans nos tentes à dormir, causer ou étudier un peu. Nous choisissons pour la promenade la matinée et la soirée : on se lève matin quand on est couché sur la terre. Ce régime de peu de sommeil et d'un sommeil léger me convient très bien : j'en ai le corps plus robuste et l'esprit plus clair. Vous savez que la vie active et inquiète m'a toujours plû beaucoup..............

A Madame Sarah Wolff,

Au camp, devant Alger, 1er juillet [1830].

J'ai encore reçu une lettre de vous, excellente amie ; il est bien cruel que le service de la poste qui se fait si régu-

(1) Sur le camp de l'aga, le butin et l'effet produit par les chameaux, cf. *Campagne*, *op. cit.*, p. 46 sq. ; Quatrebarbes, *op. cit.*, p. 38 sq. ; Merle, *op. cit.*, p. 127 ; *Journal*, *op. cit.*, p. 125 sq.

lièrement de Toulon en Afrique soit si inexact d'Afrique à Toulon. Je vous ai écrit deux fois de Palma et trois fois d'ici. Plaise à Dieu qu'à l'heure qu'il est vous ayez reçu mes lettres. Elles vous consoleront par le récit des choses curieuses que j'ai vues. Elles vous tranquilliseront, en vous prouvant que ni ma bonne santé ni ma gaîté n'ont été un instant troublées depuis que je vous ai quittée.

Nous sommes arrivés ici hier soir ; les travaux préliminaires du siège sont assez avancés pour que n'ayons absolument rien à craindre dans le lieu que nous habitons. Les bombes que la ville d'Alger et le château de l'Empereur tirent sont bien loin de pouvoir nous atteindre. Demain, notre artillerie sera en position pour canonner ville et château et la supériorité de tactique que nous avons eue jusqu'ici sur l'ennemi nous garantit que quelques jours nous rendront maîtres d'Alger. Ici tout le monde est convaincu qu'avant le dix du mois qui commence nous coucherons et dînerons tranquillement dans les maisons de cette fameuse cité. En attendant nous couchons et dînons comme nous pouvons dans les maisons de campagne qui l'entourent. Ce sont pour la plupart des barraques mal bâties avec des planches on ne peut plus petites. Il y a cependant un luxe de pavés vernis et de colonnes qui annonce de grandes prétentions. Ce luxe est encore plus fort dans les jardins et les cours. Les grenadiers, orangers, figuiers y abondent. Notre cour a un grand bel oranger au milieu, avec des tonnelles à l'italienne tout autour lesquelles supportent des treilles et du jasmin.

La ville d'Alger est entièrement cachée par rapport à nous. Elle descend en amphithéâtre le long de la colline qui borne la gauche de la baie. Le revers de cette colline descend vers nous et forme un vallon profond et boisé de la plus belle verdure. Il y a ainsi plusieurs collines et vallons sur lesquels notre œil plane du lieu élevé où nous sommes logés. Tout cela est parsemé de maisons de campagne. Les plus considérables appartiennent à des consuls : celles du consul de Hollande, d'Espagne, des Etats-Unis et de Suède sont immédiatement devant nous. La baie s'apperçoit dans plusieurs points : elle est magnifique. Ce terrain tourmenté me fait l'effet de ressembler beaucoup à Edimbourg et ses environs. Mais pour compléter l'idée de son pittoresque, il faut jetter par-dessus le ciel admirable du pays et [*un mot illisible*] de palmiers auprès de toutes les habitations.

Vous vous plaignez, chère amie, que je parle rarement de

mes parens mais c'est que je n'en ai pas, une seule fois, reçu des nouvelles de Toulon. Je leur ai écrit presque aussi régulièrement qu'à vous selon que le veut le devoir. Je me rappelle fort bien de vous avoir parlé du plaisir que nous avions éprouvé en nous revoyant à Montpellier et de la résignation avec laquelle ils s'étaient soumis à ma nouvelle position. Ils avaient bien voulu en considérer comme moi les avantages énormes qui étaient bien loin d'être balancés par les fatigues ou les dangers. Grâce à Dieu, vous voyez que je touche à la fin de ces derniers. Les occupations vont arriver. Nous aurons à organiser le pays et c'est alors que les interprètes auront à travailler activement.

Mes intentions sont toujours les mêmes en cas que nous devions occuper longtemps ou à toujours le pays. Je suis bien décidé à ne pas y demander de place qui m'oblige à séjourner mais vous sentez que donner ma démission et demander à revenir en France le lendemain de la prise d'Alger, ce serait renoncer à tous les avantages que j'ai poursuivis, et éviter le travail au moment où il commence réellement. Jusqu'ici nous n'avons eu rien à faire absolument. Nous avons éprouvé quelques privations, nous avons été mal couchés, mal nourris, il est vrai, mais tout cela pour constituer des droits à la sollicitude du gouvernement peut être suivi d'une action véritable et de services effectifs.

....

J'ai reçu ainsi que je vous l'ai déjà marqué deux fois et vos lettres nues et celles que l'excellent Félix me fit parvenir sous le couvert de la marine. Quand nous serons à Alger je profiterai de ce couvert pour vous envoyer de longs extraits du journal que j'ai tenu depuis mon embarquement à Toulon et qui je l'espère fera un jour un livre aussi gros et plus intéressant que le *Diorama de Londres*... Vous savez que j'ai donné congé pour le mois d'octobre, j'espère bien être à Paris à cette époque là...

(Signature en arabe).

A Madame Sarah Wolff,

Alger, 8 juillet 1830.

Chère amie,

Les journaux doivent déjà vous avoir appris que nous sommes entrés depuis quatre jours dans Alger. J'ai eu tant d'occupations et tant de peine à me loger qu'il m'a été impossible de trouver un moment pour vous écrire. A présent même, je suis dans un tel dénûment de papier que je ne puis vous envoyer qu'une demi feuille. C'est la dernière qui me reste. Ma malle est encore à Sidy ferrouch et je ne sais quand je la recevrais.

Depuis la lettre datée d'Elabijar, au camp, devant Alger, les événements ont comme vous voyez devancé ma prévision puisque je ne comptais pas entrer ici avant le dix. Notre armée n'a pas éprouvé de grandes pertes : le bombardement du fort de l'empereur a décidé les Turcs à le faire sauter. Dès ce moment le courage du dey a été abattu et il a envoyé des parlementaires pour traiter de la paix. Il s'est rendu à discrétion. Il perd le trône. On lui laisse prendre un peu d'argent et lui permet d'aller où bon lui semblera. On dit qu'il se propose d'aller en Italie ou à Malte. Je l'ai vu hier matin, monté sur un cheval qui lui appartenait quelques jours avant et que maintenant on lui avait prêté. Il est monté d'une maison du bas de la ville, où il loge à présent, à la Casaba, son ancien palais où le général en cher est installé avec son [*déchiré*]. On dit qu'il partira dans trois jours. C'est un vieillard robuste, fort, une grosse figure commune, avec une barbe grise.

La ville a, comme je vous l'ai dit, des environs charmans, n'était qu'il faut se fatiguer beaucoup à monter pour aller les visiter. Les maisons sont fort petites et uniformément avec une cour intérieure dans laquelle donnent toutes les portes et fenêtres des appartemens. Les terrasses sont plates. Nous montons quelquefois sur la notre et appercevons des femmes voilées qui fuyent et se cachent en nous appercevant. Ce sont sans doute des musulmanes, les femmes qui se montrent dans les rues sont de basse classe et la plupart juives. Celles-là sont si sales et si déguenillées qu'on ne pense pas à se demander si elles sont belles. Les appartemens sont dépourvus de la plupart des meubles qu'en Europe nous regardons comme indispensables. Je couche encore sur une natte et des manteaux. Cela commence à m'ennuyer un peu et avec le regret que j'éprouve de me trouver sur le même plan me fera profiter de la première occasion où je pourrai honnêtement revenir en France. Les journaux ont parlé ou parleront d'un duel qu'a eu quelqu'un qui s'appelle comme moi Desalle. Il a été blessé ou a blessé son adversaire, je ne sais pas au juste. Toujours, sachez que ce n'est pas moi. Il y a dans l'armée trois ou quatre officiers qui portent mon nom...

Le jour de mon arrivée ici j'ai pris un ba[in à] l'orientale. On m'a massé, savonné, frotté avec un gant de poil de chameau. Cela m'a beaucoup délassé des fatigues de la campagne et, de plus, m'a fait penser à ces délices de l'Asie que vous m'avez si souvent décrites, mais vous le savez tout ce qui me fait penser à vous m'attriste parce que cela me rappelle que vous êtes loin. Dieu merci vous voilà à peu près tranquilisée contre les plus grands inconvéniens de mon excursion lointaine. Il ne faut plus qu'un peu de patience et de temps pour que nous nous revoyions. Le général en chef repartira bientôt à ce qu'on dit et alors plusieurs personnes prendront aussi leur congé. En conscience, je ne puis pas être du nombre des premiers car jusqu'ici je n'ai presque rien fait ; les Turcs ayant resté, ce sont les interprètes qui parlent turc qui ont eu toutes les besognes des négociations.

....

(Signature en arabe).

A Madame Sarah Wolff,

Alger, 12 juillet 1830.

Chère amie,

....

Le dey est parti ce matin. On dit qu'il amène avec lui plus de cinquante femmes, c'est un petit Salomon si non pour la sagesse au moins sous d'autres rapports. Les habitans musulmans du pays quoique tranquiles en apparence ne veulent pas prendre confiance en nous. Ils n'ouvrent pas les boutiques riches, ils fuyent vers la campagne. Ils songent sérieusement à s'expatrier. Les Juifs fort nombreux ici sont au contraire tout radieux. Ils nous saluent en langue franque, ils nous baisent les mains, les basques des habits. Mes rapports avec les uns et les autres n'ont pas encore été très actifs. Le patois qu'on parle ici diffère assez de l'arabe que j'ai appris pour qu'il me faille un mois avant d'entendre et de parler couramment. Aussi n'ai-je été jusqu'ici attaché qu'à des travaux de cabinet.

La chaleur n'est pas plus forte ici que dans la Provence. Le matin il fait très frais dans nos chambres qu'à la vérité

nous laissons ouvertes toutes la nuit. Le soir nous allons respirer sur nos terrasses. Toutes les maisons ont un toit plat, ce sont les véritables promenades du pays. Nous voyons du haut de la notre toute-[*déchiré*] blanche, la baie d'azur et la campagne verdoyante. Nous guettons quelques f[emmes] voilées qui fuyent quand elles apperçoivent que des Européens les observent. Les gens du pays ne se permettent jamais cette indiscrétion. Nous entendons le mouëddin qui, cinq fois par jour, monte sur le minaret pour faire la profession de foi musulmane et inviter les croyans à la prière.

Les rues sont si étroites, si sales et si raides, que nous y circulons le moins possible. Presque toutes sont obscures, même à midi, car les maisons n'étant pas, au rez-de-chaussée, à plus de quatre, cinq ou six pieds de distance, se touchent. Plusieurs même se confondent dans les étages supérieurs et les rues ressemblent ainsi à des aqueducs voûtés. Des places, il n'y en a pas, des quais sur la mer, point. Le jardin du dey est, jusqu'ici le seul palais qui m'ait plu. Les jardins sont vastes et bien arrosés : ils sont pleins d'orangers et bananiers. Les kiosques sont à jour avec de grands bassins jaillissans au milieu ....

Priez Elias (1) de s'informer à l'Académie royale de médecine de ce qu'est devenue ma lettre que M. Boisseau (2) dut y remettre (3). Ni cette société ni l'Institut n'ont encore répondu à la demande que je fis de questions relatives à la médecine et à l'histoire naturelle du pays que j'habite maintenant. Je désire beaucoup connaître les motifs de ce retard. Adieu..

(Signature en arabe).

---

(1) Il s'agit d'Elias Regnault qui épousa, plus tard, une fille de Mme Wolff.

(2) Boisseau (François-Gabriel), 1791-1836. Médecin militaire, fut un des défenseurs les plus ardents des doctrines de Broussais. Il fut de 1817 à 1829, le principal rédacteur du *Journal universel des sciences médicales*, auquel collabora De Salles.

(3) Avant de quitter la France, De Salles avait adressé à l'Académie des sciences une lettre où il demandait qu'on lui établit un questionnaire de médecine et d'histoire naturelle et postulait une place dans la première mission scientifique qu'on enverrait aux pays barbaresques. La lettre a été publiée par Cordier, *op. cit.*, juin 1917, p. 275.

A Auguste Lacombe,

Alger, le 17 juillet 1830.

Cher Auguste,

Les journaux doivent t'avoir appris que nous sommes entrés à Alger le 5 de ce mois par suite du bombardement du château de l'Empereur. Le dey n'ayant pas su le défendre convenablement le fit sauter et nous envoya des parlementaires pour capituler. Ces barbares sont tous les mêmes, cruels et insolens lorsqu'ils se regardent comme forts, ils deviennent humbles et lâches à la première circonstance qui leur fait rabattre de leur présomption. Nous débarquâmes le 14 à Sidy-ferrouch, nous sommes entrés à Alger le 5 et 6 juillet ; la campagne a duré 20 jours, encore y a-t-il parmi les militaires des impatiens qui estiment qu'elle aurait pu être poussée plus vite et le général en chef dont on admire le style *plutarchius* à propos de la blessure de son fils (il est mort au bout de 10 jours) (1) aurait peut être bien pu parodier le mot de César *veni, vidi, vici*.

Les 20 jours de campagne ont été des plus durs : toujours des fatigues, des marches pénibles, parmi des sables brûlans et sous le soleil africain ; la faim, la soif, la poussière, l'insomnie, nous avons tout enduré. Je ne me croyais pas si robuste ! Mais la campagne continue, avec toutes ses duretés, quoique nous soyons paisibles possesseurs de la ville. Les Arabes que le dey y avait accumulés, pendant fort longtemps, l'avaient affamée et pillée. Nous sommes entrés dans des maisons dénuées de tout. S'il y avait quelques provisions, quelques meubles ou ustensiles de ménage, tout était caché. Les citadins, avec une espèce de raison, se défiaient des vainqueurs encore plus que des alliés. Ils avaient tout caché et n'ouvraient pas leurs boutiques. Ce n'est que depuis quelques jours qu'à des prix énormes on peut se procurer quelques légumes et quelques fruits pour varier l'assommante uniformité des vivres que l'intendance nous distribue.

(1) Le 24 juin, Amédée de Bourmont « reçut au poumon droit, une blessure à laquelle il succomba le 6 juillet à l'hôpital de Sidi-Ferruch. Le soir du combat de Sidi-Khaled, Bourmont écrivit au président du conseil : Un seul officier a été gravement blessé, c'est le second des quatre fils qui m'ont suivi en Afrique. J'ai l'espoir qu'il vivra pour servir avec dévouement le roi et la patrie » (Esquer, *op. cit.*, p. 338).

Naintenant, ces productions du pays ont un inconvénient terrible : fruits et légumes tout est de la plus mauvaise qualité. L'agriculture est ici dans l'enfance : les jardins, les vergers ne produisent que des sauvageons. Avec la chaleur de juillet cette mauvaise qualité prédispose à la dyssenterie et aux fièvres billeuses. Déjà les hôpitaux sont pleins et l'on évacue journellement des convois vers Mahon. Les bien portans ne s'amusent guère plus que les malades ; à Alger, la ville la plus horriblement construite qu'il soit possible d'imaginer, on ne peut faire un pas sans monter à pic ou sans descendre, au risque de se rompre le cou. Les rues sont de vrais escaliers ; les plus larges ont six pieds et presque toutes sont fermées sur votre tête par la saillie que font les étages supérieurs des maisons. Il y a même des centaines de toises pendant lesquelles la clôture est complète. Le pâté des maisons n'est percé que par une espèce d'égout. Dans les ordures et l'obscurité circulent les chameaux, les ânes, les mules, les Bédouins, les Turcs et les Français. Les propriétaires des maisons voisines de la mer n'ont seulement pas eu l'esprit d'y ménager des quais et la magnifique baie d'Alger ne s'aperçoit que de dessus les terrasses. Ces terrasses sont les véritables balcons du pays, je dirai plus, le véritable domicile des habitans. Tous les soirs nous montons sur la notre pour voir nos vaisseaux éparpillés comme des fourmis sur l'azur de la baie ; les collines qui entourent la ville, au sud et à l'ouest, couvertes de soldats en pantalon rouge et d'aloès aux feuilles énormes. Nous guettons le muëddin qui, du haut de son minaret, chante sa profession de foi musulmane et invite les fidèles à la prière, enfin les femmes qui se voilent ou fuient pudiquement aussitôt qu'elles voient l'œil d'un européen fixé sur elles. Un homme du pays ne se permettrait pas pareille indiscrétion. On dit que ces femmes sont belles : elles le sont pour nous qui ne pouvons les voir. Les juives qui se montrent à visage découvert sont fort dégoûtantes. On nous assure pourtant que les juives riches, qui imitent la retenue musulmane, sont élégantes de toilette et riches de beauté. Nous voulons bien le croire : puisque le mystère embellit tout, le dit enchantement arrivera peut être par l'inconnu comme par le connu. Je remarque que le nombre des nègres et négresses est prodigieux dans le pays. Ils forment près d'un tiers de la population. Malgré leur couleur, les femmes du centre de l'Afrique sont fort goûtées par tous les hommes qui ont l'occasion de les connaître :

elles sont mères tendres, épouses dévouées et maîtresses lascives. Je renverse la progression, c'est une figure de la rhétorique arabe. On dit dans cette langue, il mourut, il agonisa, il fut malade.

Puisque je parle philologie, que je te dise un mot de ma qualité d'interprète. Je n'ai pas été des plus occupés dans le courant de la campagne : le patois maugrebin est assez loin de l'arabe (à peu près comme nos patois du midi sont loin du français) pour que quelque temps d'exercice me fût indispensable pour comprendre et être compris couramment. Mais pour les gens qui lisent, c'est l'arabe d'Egypte qu'on emploie ; aussi ai-je été assez souvent occupé et comme rédacteur et comme lithographe. Je crois t'avoir parlé, dans le temps, de plusieurs proclamations que j'autographiai à Paris, j'en ai eu à faire depuis, à Toulon et à Sidy-ferrouch. Maintenant je suis attaché au conseil provisoire de régence comme secrétaire interprète (1) ; ce conseil est un vrai [*ministère* ?] composé de 5 membres : l'intendant général de l'armée président, le général gouver[neur] d'Alger, le payeur général de l'armée, le consul de France et le lieutenant général de police membres.

Si je voulais rester ici ce serait pour moi une position superbe, je pourrais cumuler avec cette place quelque sinécure et il y aurait bien du mal si mes appointemens n'allaient pas à 12 mille francs. Aujourd'hui je vais avec le secrétaire particulier du dey assurer les comptes des recettes et dépenses de la régence, mais ni cette société de gens éminens ni cette perspective de fortune ne me séduisent. Le plus grand bénéfice que je trouve dans ma caravane, c'est de m'avoir fait jetter un coup d'œil de regret sur mon passé, de m'avoir appris à mieux apprécier ce que je laissais en France. Tu

(1) « Le général en chef institua, le 6 juillet, une commission de gouvernement... Cette commission, composée du général Thozé, du payeur général Firino, du consul Alexandre Deval, notre ancien agent à Bône, était présidée par l'intendant général ; un fonctionnaire des Affaires étrangères, M. de Bussière en fut le secrétaire et les interprètes Gérardin et de Salles lui furent adjoints » (Esquer, *op. cit.*, p. 428(. Ce fut pour cette commission que De Salles rédigea, avec son collègue Vincent, un rapport « sur les revenus de la ville et de la régence d'Alger ». dont un extrait a été reproduit par Denniée : *Précis historique et administratif de la campagne d'Afrique*, in-8°, 1831, p. 215, 219. C'était Denniée qui présidait la Commission.

sais quelles devront être les conséquences de cette manière de voir, je chercherai une bonne occasion pour retourner le plutôt (sic) et le moins désavantageusement possible.

(Non signé) (1).

***

De Salles eut vite le « cafard ». Ce linguiste, ce savant qui offrait ses services à l'Académie des sciences était réduit à une besogne administrative. Son orgueil d'écrivain était mis aussi à rude épreuve. Un censure méfiante arrêtait, à Toulon, les lettres d'Alger. A quoi bon dépenser tant de talent en des bulletins de bataille ou de minutieuses descriptions si « une main ténébreuse » en détruisait la moitié (2).

Il s'ennuyait. Son travail du Conseil de régence le retenait deux heures par jour à la Casbah. Après avoir rôdé à la recherche de boîtes de dattes et de flacons d'essence de roses et s'être heurté à des boutiques closes, il s'était vite lassé de l'exercice exagérément acrobatique que représentaient les promenades dans Alger (3).

Pour ce romantique en liberté, la vie quotidienne était trop banale. Les Arabes de la ville se montraient « d'une douceur et d'une tranquilité parfaites », mais, soit que leur compagnie présentât peu de charmes, soit que ses connaissances linguistiques ne lui permissent pas des entretiens suivis, il ne tenait pas à les fréquenter. Les Turcs, grands seigneurs, que l'on rencontrait « puant les parfums » ne l'attiraient pas davantage. Il lui aurait fallu quelque aventure orientale : il ne réussit même pas à entrevoir une paire d'yeux noirs (4).

(1) Tampon : Armée expéditionnaire d'Afrique.
Tampon rond : 28 juil(let) 1830.

(2) A Mme Wolff. Alger, 26 juillet 1830.

(3) A Mlles Sarah et Caroline Evan, filles de Mme Wolff. Alger, s. d. [juillet 1830].

(4) A Mlles S. et C. Evan. Alger, s. d. [juillet 1830].

Et puis, on manquait trop de confort. A la saleté des maisons s'ajoutait l'assaut nocturne des puces.

> Nous sommes à peu près aussi mal sous tous les rapports : notre cuisine est digne d'une caserne, notre linge, quand nous pouvons réussir à le faire blanchir n'est pas repassé, ce luxe est réservé à un petit nombre d'élus qui cachent leur fer aussi soigneusement que leur or (1).

Les promenades aux environs d'Alger ne présentaient pour lui, aucun charme bien qu'il les jugeât sans danger (2). On pouvait du moins espérer y trouver des fruits du pays pour varier des menus monotones. De Salles y comptait d'autant plus que les descriptions de la Régence vantaient, à l'envi, leur beauté et leur saveur. Là encore, il éprouva une déception.

> Nous avons pu juger des grossières exagérations des voyageurs qui les ont représentés comme délicieux. Ce sont tous des sauvageons détestables. Le raisin l[ui-]même est mauvais. Les melons et pastèques sont sans sav[eur]. Les pommes, figues et prunes sont de la plus mauvaise qualité — le seul fruit un peu supportable est la figue d'Inde, encore donne-t-elle la foire quand on en mange un peu abondamment (3).

L'incertitude du lendemain, l'attente d'ordres de Paris qui pouvaient rappeler le corps expéditionnaire d'un moment à l'autre aggravaient encore l'amertume de cet homme inquiet.

> Les jouissances poétiques que je me promettais d'un pays nouveau et lointain, les vues d'ambition que j'espérais poursuivre et réaliser, je suis désenchanté de tout cela et prêt à l'abandonner (4).

Il en vint bientôt à prendre Alger en horreur, « Je m'ennuie tant, écrivait-il, que tout ce qui y a rapport me

(1) A Mlles S. et C. Evan. Alger, s. d. [juillet 1830].

(2) A Mme S. Wolff. Alger 1? juillet [illegible]

(3) A Mme S. Wolff [illegible] août 1[illegible]

(4) A Mme S. [illegible] août 1830

dépite et m'impatiente ». Il rêvait, par contraste, d'une carrière médicale qui serait paisible et féconde. Paris qu'il avait quitté avec joie lui apparaissait, de loin, un Eldorado. Il se lança éperdument dans des projets d'avenir. Il songea à se présenter au concours d'agrégation, et, un jour où la solitude lui paraissait particulièrement lourde, il s'offrit à Mme Wolff, comme un mari présentant toutes garanties désirables (1).

Il regretta encore plus sa présence en Afrique quand il apprit les graves événements qui avaient agité la capitale. Il y avait de quoi se pendre d'avoir manqué un tel spectacle.

Ce fut seulement le 11 août que l'on connut à Alger la révolution de juillet. De Salles ne s'était jamais occupé activement de politique mais il avait souffert, à Paris, comme tous les jeunes écrivains, des entraves de la censure aussi avait-il parfois critiqué le gouvernement, en des termes qui choquaient le loyalisme de Lacombe. Lui, qui devait devenir un conservateur hautain, accueillit avec joie la chute des Bourbons. Il se lamentait sincèrement de n'avoir pu se jeter dans la bagarre.

> Avec mon caractère turbulent et mes opinions, j'aurais été un des premiers à me faire massacrer par les soldats du pouvoir absolu. Néanmoins je regrette beaucoup de ne pas m'y être trouvé ; ma curiosité pâtit de n'avoir appris qu'au loin ces grands événemens... Mon cœur se serre quand je pense aux suites que peuvent avoir ces mouvemens. Si l'Europe se met en guerre contre nous, l'Angleterre prendra sans doute l'initiative et alors vous vous croirez obligée de nous fuir (2).

Il redoutait d'autant plus le départ de Mme Wolff, qu'elle avait répondu à ses offres de mariage par une lettre désenchantée, où elle paraissait faire peu de fonds sur les déclarations de son ami.

(1) A Mme S. Wolff. Alger, 12 août 1830.

(2) A Mme Sarah Wolff. Alger, 15 août 1830.

Enfin, il put obtenir un congé de convalescence, monter sur la *Lamproie* et débarquer le 2 septembre, « après une calme traversée de huit jours » (1), à Toulon, d'où on transporta les passagers au Lazaret de Marseille, pour faire quarantaine.

Comme nous sommes ceux de tous les habitans du Lazaret qui avons la plus longue période de temps à rester, on nous a séquestrés dans une mauvaise barraque où d'ordinaire on isole les lions et autres animaux ; un garde de la santé nous suit partout en criant : gare la peste, à tous les passans qui s'approchent de nous. Les habitués du lieu nous disent, er nous parlant à quatre pas, que toutes les précautions tomberont au bout de quelques jours et que nous serons alors libres d'aller où bon nous semblera, dans l'enceinte des murs qui est du reste fort spacieuse. Nous avons une très belle vue de la mer et du château d'If où notre imagination peut, s'il lui plaît, nous faire croire que nous sommes prisonniers d'Etat (2).

Cette longue quarantaine lui pesait. Les journaux lui apprenaient que d'anciens amis tenaient les avenues du pouvoir et il brûlait de leur demander des faveurs. Il était plein de foi dans le nouveau régime (3). Il rapportait d'Alger, sinon la fortune du moins des titres à faire valoir auprès du ministre de l'Instruction publique, si celui de la guerre lui battait froid :

Que n'ai-je pillé à Alger autant que tels ou tels intendans généraux et officiers d'état-major. Un moment, j'ai cru qu'une petite fortune était sûre pour moi, mais le hasard, la conscience... suffit ! D'autres ont emporté les sequins, moi je ne rapporte que quelques mauvaises reliques et quelques manuscrits indéchirables (4). Le tout sera pourtant étalé dans mon cabinet, en grande pompe, avec le yataghan obligé. Le seul argent que je rapporte est le fruit de mes économies, dans

(1) A Mme S. Wolff. En rade de Toulon. 2 septembre [1830].

(2) A Mme S. Wolff. Lazaret de Marseille. 6 septembre [1830].

(3) A Aug. Lacombe. Lazaret de Marseille. 12 septembre 1830.

(4) Il existe, à Montpellier, des ouvrages arabes légués par de Salles. Peut-être s'agit-il des manuscrits ramenés d'Alger.

un pays où la folle dépense ou même la dépense ordinaire était impossible. Cela peut se monter à une douzaine de cent francs (1).

***

Il ne reçut pas, à Paris, l'accueil qu'il espérait. Les bruits trop vraisemblables qui couraient alors sur le pillage du trésor du dey faisaient planer sur l'ensemble de l'armée d'Afrique une injuste suspicion. Non seulement on refusa de lui payer un reliquat de solde mais on le traita « comme un dimillionnaire carliste » (2). A plus forte raison ne put-il obtenir aucune des faveurs qu'il escomptait. Paris l'écœura vite, avec sa perspective de journalisme obscur et de « malades bien exigeans et bien avares ». Il regretta Alger !

Cependant il ne profita pas de son congé pour se reposer. Il avança la rédaction de son roman *Sakountala* (3) qu'il avait dû interrompre et se mêla à l'agitation de Paris dont le reflet passe parfois dans ses lettres. Au lendemain de la démission de La Fayette, il fut désappointé de ne pas assister à une « journée ». Il s'employa auprès de l'Institut pour faire envoyer en Russie une commission médicale dont il espérait faire partie.

Il avait recueilli à Alger de nombreuses notes. Il les utilisa comme fonds d'une intrigue sentimentale. Ainsi naquit le roman *Ali le Renard* :

Je me suis mis à écrire la campagne d'Alger. Je l'arrange en *walter scotade* pour faire un livre qui ne ressemble pas à tous ceux qui pleuvront sur ce sujet. J'ai déjà écrit trois ou quatre chapitres et si tu me connais cela doit t'assurer que le livre est fait. Me voilà engagé d'honneur et de goût. Quelques succès de salon obtenus par la lecture de *Sakountala* qui s'imprimera en automne m'ont donné confiance en moi même et je vais hardiment semant les situations, brossant les caractères, jetant des scènes comiques, pathétiques, canailles

(1) A Aug. Lacombe. Lazaret de Marseille. 12 septembre 1830.

(2) A Aug. Lacombe. Paris, 30 octobre 1830.

(3) Il refit le dénouement en utilisant ses impressions de voyage en mer. Lettre du 14 mai [1831] à Aug. Lacombe.

et relevées ; tout cela au courant de la plume, sans plan arrêté, sans inquiétude de la fin. Le grand événement de la prise d'Alger entrainera, nouera et dénouera tout cela comme il pourra. Si jamais ce livre, qui aura deux forts volumes in-8°, ne me rapporte pas d'autres profits il m'aura donné au moins celui de me rendre mon chez moi supportable et de me faire prendre en patience le régime d'espérance auquel mes ex-amis les conseillers d'Etat et ministres actuels me tiennent impitoyablement. Ma chambre renfermerait une maîtresse jeune, belle et nouvellement conquise, que je ne rentrerais pas chez moi plus souvent et avec plus de plaisir (1).

Il se réjouissait en annonçant à Lacombe que tout Carcasonne figurerait dans son roman et, pour lui en donner un avant-goût, lui envoyait une savoureuse description de la vie à Palma, durant le séjour des Français, qui passa presque textuellement dans *Ali le Renard* :

Ma foi je n'ai plus rien à te dire, je vais remplir le reste de mon papier avec une citation de l'enfant dont j'accouche. Nous sommes à Palma un dimanche ; tous les lieux publics sont encombrés de Français...

...mais j'ai honte de le dire, il était d'autres lieux dans Palma, aussi encombrés que les tavernes, peut être aussi admirés que les églises et auxquels un temps beau et fixe aurait certainement fait moins de tort. C'étaient... mais pourquoi les nommer ? Quel habitant d'une ville de garnison ne sait près de quels mystérieux asyles on entend, le soir, sonner indiscrétement les éperons et les sabres des cavaliers, on voit reluire la poignée des épées et les larges boutons des fantassins ? Quel habitant d'un port de mer n'a remarqué la singulière étoile polaire vers laquelle incline la boussole des marins débarquant après un long voyage ? Quel lecteur de Clarisse n'a lu en toutes lettres le nom du lieu où le bonhomme Richardson se plait à nouer le plus fortement l'intrigue de son roman. Quel homme un peu au fait des mœurs espagnoles ne sait dans quels *couvens* les dominicains que nous avons rangés dans la seconde cathégorie vont parfois exercer leurs vertus claustrales ? Alors on excusera les français ; ils étaient militaires, ils avaient navigué et s'ils n'avaient pas les vastes besoins des moines il avaient la jeunesse et la rouerie demi romanesque de Lovelace.

(1) A Aug. Lacombe, Paris, 14 mai [1831].

De ces *couvens* donc, Palma en possède dans une honnête proportion et comme grande ville et comme ville capitale et comme ville d'Espagne et de l'Espagne du midi, mais cette proportion était insuffisante pour la marée extraordinaire de population dont la Méditerranée venait d'inonder la ville.

Les premiers jours, les nouveaux débarqués s'étaient trouvés en rivalité avec un bataillon du régiment de Cordoue qui tenait garnison dans l'île. Les officiers avaient courtoisement cédé la place à leurs hôtes ultramontains [*déchiré*] moins commodes avaient cédé à la force et à l'épaulette car dans ce moment de famine, les officiers [*déchiré*] t en bien plus grand nombre que leurs soldats, une multitude d'entr'eux ne dédaignaient pas [de man]ger à la gamelle du soldat espagnol. Maîtres du terrain, les Français avaient organisé le service avec la joyeuse discipline qui les accompagne partout. Des sentinelles étaient gravement placées à la porte pour maintenir l'ordre. Le dernier arrivé devait prendre la queue comme au vestibule d'un théâtre. Cette queue était si longue que, touchant d'un bout à un coupe gorge ou à une ruelle obscure du haut de la ville, son extrêmité opposée descendait jusque dans une belle rue au plein jour d'une place publique. On eût dit tant vivaces étaient les agitations de cette extrêmité, quelles émotions de la tête se propageaient jusque là comme par étincelle électrique.

Les Espagnols, originaires des Molluques ou de l'Amérique, pouvaient croire qu'ils appercevaient encore un de ces monstrueux reptiles dont la queue s'agite convulsivement sur le sol tandis qu'au haut de l'arbre sur lequel le corps est enroulé la tête s'enivre de fruits vénéneux

— Un autre jour mon cher je te dirai si je n'ai rien à te dire la scène qui se passe dans un de ces couvens (1).

Trois mois durant, il poursuivit sa tâche sans trouver le temps d'écrire à son ami.

Je continuais ce roman dont je t'ai envoyé un fragment. Je le continuais, avec tant d'ardeur que le mois d'août ne se finira pas sans que le roman soit achevé. Quatre mois, jour pour jour, pour deux gros volumes in-8°. Il est vrai qu'il fallait à peine le temps d'écrire : le roman était fait dans ma tête, tous les accidens de la campagne se systématisaient à

(1) A Aug. Lacombe, Paris, 14 mai [1831].

mesure que j'en étais témoin. J'en ai oublié peu et j'espère les avoir rattachés à un fil qui ne sera pas sans intérêt (1).

Il copiait d'enthousisme, à son ami, les passages où il décrivait les souffrances du corps d'occupation mal nourri, ruiné par la dysenterie et la nostalgie du pays natal, qu'accentuait la monotonie de l'existence.

Les cafés se fermaient à trois heures et l'on n'y débitait que du café... les cantines européennes étaient ignobles et mal pourvues ; nulle société, nulle relation possible avec les femmes, toujours voilées dans les rues et sur leurs terrasses, se voilant ou s'enfuyant sauvagement au moindre signe, au moindre mot qu'on leur adressât. Pour tout spectacle quelques scènes de danse de l'académique Ginette qui, de Palma, avait poursuivi les Français.

De Salles reprenait donc, dans son roman, les rancœurs qu'il avait exhalées dans ses lettres. Il les attribuait même à tous les officiers de l'armée d'Afrique, qu'il représentait pleurant d'ennui ou de peur des épidémies (2).

Lacombe n'approuva pas sans réserves les extraits d'*Ali le Renard*. Le romantisme n'avait pas encore converti Carcassonne. De Salles lui rappela vertement qu'il n'était qu'un « philistin », en lui adressant un véritable manifeste contre la « gothique division des genres et des styles ». Il se loua d'employer des mots propres pour décrire les maladies dont souffraient les soldats d'Afrique, en invoquant l'exemple de *Notre Dame de Paris* « l'œuvre de l'homme qui a poussé le plus loin l'art de sublimer le trivial ».

Il annonçait triomphalement à son ami que des chapitres de son œuvre allaient être « imprimés dans plusieurs journaux qui ont mission de dévirginiser les productions inédites » : le *Cabinet de lecture*, le *Voleur*, la *Revue des deux Mondes*, la *Revue de Paris*, la *Mode* et que le livre sortirait des presses avant la fin de l'année.

(1) A Aug. Lacombe, Paris, 23 août [1831].
(2) A Aug. Lacombe, Paris, 23 août [1831].

Ce ne fut pourtant qu'au début de 1832 que parut *Ali le Renard* (1). Le roman eut du succès et on en parla longtemps. A l'Arsenal, au dire d'Asselineau, De Salles reçut du public un accueil plus chaleureux que Victor Hugo. Plusieurs années après, le souvenir ne s'en était pas effacé à Toulon. La désignation transparente de personnages que tout le monde connaissait dût être l'élément essentiel de la curiosité des lecteurs. Du reste, le livre vaut mieux que l'exécution qu'en fit G. Planche dans la *Revue des deux Mondes* (2). Il se lit sans ennui et peu d'ouvrages fournissent autant de renseignements sur les conditions de l'expédition et le caractère des chefs.

Malgré son ingéniosité, De Salles ne pouvait prolonger indéfiniment son congé. Alger, où un de ses neveux établissait la succursale d'une maison de commerce, l'attirait encore. Il y fit un deuxième séjour, en 1832, et y connut de nouvelles désillusions.

***

Aussitôt débarqué, il fut attaché, en qualité de premier interprète, à Genty de Bussy, intendant civil depuis mai 1832. Ce terrible paperassier le soumit à une rude besogne qui l'aida à supporter sa vie morne et sa situation inférieure mais ne fit qu'accroître son dégoût naturel pour Alger.

Ce pays est infâme. On nous mentait quand on nous assurait qu'il était changé. La ville est aussi sale qu'autrefois. Elle a de plus l'inconvénient d'être dix fois plus chère. On y dépense plus qu'à Paris : vous sentez que pour quelqu'un qui comptait faire des économies sur ses appointemens, ce mécompte sera décisif (3).

Bien qu'il fût confortablement installé chez son ne-

(1) E. de Salle, *Ali le Renard ou la Conquête d'Alger*, roman historique, 2 vols in-8°, Paris, 1832. Des exemplaires portent, 2e édition. M. G. Esquer prépare une étude sur *Ali le Renard*.
(2) *Revue des Deux Mondes*, mars 1832.
(3) A Mme Wolff. Alger, 26 août [1832].

veu et qu'il eût « une bonne pension bien servie et avec bonne société » il se plaignait que « les caquets, les intrigues, les désappointemens, les trahisons », rendissent la vie plus pénible à Alger que dans la plus petite ville de province française et aspirait à courir le pays (1).

C'est ce qui le poussa à solliciter, en un long rapport, une mission auprès du bey de Bougie, comme agent consulaire. Il espérait obtenir, pour la France, des avantages commerciaux considérables, se lier avec les habitants grâce à sa connaissance de la langue arabe et de la médecine et servir d'agent d'information. Il réclamait, en échange, un personnel de secours et des fonds de représentation.

Le général en chef de Rovigo jugea qu'une telle proposition était folie.

Quand j'aurai deux bataillons à Bougie, écrivit-il dans une note à de Bussy, je n'aurai plus besoin de M. de Salle et s'il y allait seul je ne repondrais pas de sa sûreté (2).

Ne pouvant se rendre à Bougie, il se rabattit sur l'espoir d'aller à Oran, avec une mission de l'intendant, puis à Bône (3). La mission ne vint pas, l'amertume s'accrut, et il jugea, sans indulgence, mais non sans clairvoyance, les Français d'Alger et leur œuvre :

J'ai vu de près quelques hommes dont on vante l'intelligence et l'activité, je les ai vus faisant des inconséquences et des charlatanismes dont je rougissais pour eux dix fois par jour. Je tire le rideau sur d'autres chapitres qui feraient rougir d'avantage, mais dans un petit pays où tout se sait, dans une colonie qui se peuple toujours d'abord de l'écume des métropoles, aucune position, aucun caractère n'est à l'abri du soupçon, que dis-je, de l'accusation de forfaiture ou de prévarication. L'échelle des positions donne, à coup sûr, le

(1) A Mme Wolff. Alger, 15 août [1832].

(2) Rapport de De Salles du .. septembre 1832. Lettre de l'Intendant au Général, du 4 octobre 1832. Note marginale, s. d., (Fonds De Salles, carton n° 2).

(3) A Mme Wolff. Alger, 3 octobre 1832.

tarif des consciences et des pots de vin. Je ne serais pas surpris qu'un jour mon nom fût flétri comme tant d'autres.

Tout le monde en est ici au point de ne croire à la vertu de personne pas même des niais. Je mérite bien d'être classé parmi ces derniers, car, depuis mon arrivée, je me suis laissé mettre au régime de faire trois métiers pour la plus grande gloire de mes supérieurs. Dans la même jour, je suis interprète arabe, italien, ou anglais, car on trouve ici à traiter des affaires en ces trois langues, puis commis chargé de la correspondance avec les ministres et puis enfin journaliste chargé de faire mousser les hautes vues de nos pauvres hommes d'Etat, les progrès de leur colonie qui n'existent que sur le papier, les fêtes mesquines qu'ils donnent à tour de rôle. Mon chef, qui avant mon arrivée écrivait au ministre que je serais une vraie superfétation et qu'il était notoire que je ne savais pas un mot des langues étrangères, n'a pas tardé à s'apercevoir, après mon arrivée que je travaillais et plus vite et mieux qu'aucun des employés de ses bureaux. Il m'a fait dépouiller, petit à petit, plusieurs camarades qui passaient pour des aigles. La conséquence logique de tout celá était de m'attacher à lui par un traitement honnête mais moins élevé que celui qu'on m'avait fait reluire à Paris avant mon départ. En y consentant mon but n'était pas d'accepter mais de faire arriver par la bouche la moins suspecte le contrepoison de la lettre méprisante où l'on m'avait jugé sans me connaître. Il est bien possible que les éloges aussi outrés que les mépris ne changent pas tout à fait l'opinion du ministre, ce dont je me bats l'œil, mais une contradiction officielle, à un mois d'intervalle donnera je l'espère la mesure du jugement et de la circonspection du personnage qui s'en rend coupable. Au dixième mois de séjour ici, si j'avais la patience de l'atteindre, le traitement qui m'est offert (6.000 francs par an), et qui est le plus élevé pour les fonctionnaires non militaires, me paraîtrait peut être suffisant, car une fois les premiers frais d'installation passés on peut vivre avec mille écus, mais il y a ici, pour les habitués comme pour les novices et surtout pour quiconque est en évidence par sa position ou par ses talens, des milliers de tribulations auxquelles un homme d'une indépendance sauvage ne s'accoutumera jamais.

Alger est une petite ville sans passetemps et sans plaisirs ; le commérage et les caquets y ont donc une puissance terrible ; c'est plus que la province, c'est une colonie. Mais je suis doué d'une susceptibilité avec laquelle tous les propos sont pour moi des tourmens, et ici le contact est si rapproché

et les gens si mal appris qu'il faut, bon gré mal gré, que chacun entende son paquet (1).

De Salles se plaignait de son métier de journaliste. Il ne devait pas l'exercer longtemps. D'après Rovigo, il avait réussi, à force de harceler Genty de Bussy, à se faire confier la rédaction du *Moniteur Algérien*, créé le 8 février 1832, par l'intendant civil Pichon ; afin de pouvoir « cumuler les appointements d'interprète et de redacteur ». A l'occasion de la marche du général Faudoas sur Boufarick, le 1er octobre, qui faillit tourner en déroute, De Salles publia un compte rendu « qui a excité les plaintes de tous les officiers qui ont combattu ». Le général en chef exigea qu'il abandonnât le journal et qu'il rendît la place au rédacteur qu'il avait évincé. On comprend son pessimisme de journaliste cassé aux gages (2).

Il voulut à nouveau quitter Alger, mais son départ fut reculé de deux mois par l'affluence des voyageurs. Il connut ainsi l'automne à Alger, la boue et l'eau où l'on enfonçait jusqu'à mi-bottes mais aussi les réceptions mondaines qui se multipliaient alors :

> Presque tous les soirs je vais en soirée. Il y a deux ou trois bals par semaine, puis des petites réunions chez quelques fonctionnaires ou négocians mariés. On y voit de belles et riches toilettes et quelques jolies femmes. Les gens du pays avec lesquels je suis acquointés m'admettent parfois dans leur intérieur mais à leur petites débauches où il se fait de la musique et où les *almées* dansent d'une façon qui me rappelle tout à fait les Bayadères de l'Inde. La musique est aussi de même nature, c'es [*déchiré*] de terre, couverte à un bout par une peau qu'on frappe avec la main plus une guitare grossière et un violon dont le musicien joue comme d'une basse (3).

Il partit d'Alger le 13 décembre. Rovigo qui ne l'aimait pas l'accusait d'avoir fui un examen de langue arabe,

(1) A Aug. Lacombe. Alger, 16 octobre 1832.

(2) Rovigo au Ministre de la Guerre, Alger, [illegible] novembre 1832, in Esquer, *Correspondance du duc de Rovigo*, t. I, Alger, in-8°, 1920, p. 329, 330.

(3) A Mme Wolff. Alger, 8 décembre 1832.

qu'il ne se sentait pas capable d'affronter, car il passait « ici pour le plus médiocre de tous les interprètes » (1). La chose n'est pas certaine. De Salles était trop orgueilleux et sûr de sa science pour redouter un examen. Il songeait, du reste, à retourner en France dès le mois de septembre alors que le général en chef ne se décida qu'en décembre à vérifier la science de ses interprètes. L'explication qu'il donne à son ami paraît plus vraisemblable :

> Je crois t'avoir expliqué suffisamment les motifs qui m'ont décidé à me faire donner une mission pour Paris. Je veux y faire raccommoder ma position, la faire élever au niveau qu'on m'avait solennellement promis et au-dessous duquel la dignité ne me permet pas de descendre, mais je veux aussi essayer, les services nouveaux étant ajoutés aux anciens, essayer de faire convertir la position lointaine en une moins lucrative, sans doute, pour le moment, mais plus près du soleil des faveurs et plus susceptible de s'améliorer avec le temps. Il serait possible qu'une troisième terminaison eût lieu, le duc d'Orléans réalisant enfin au printemps prochain sa campagne favorite à Constantine et me tenant une promesse faite de m'attacher à sa personne avec n'importe quel titre. Ce voisinage, à moins de guignon particulier, amènerait pour mon avenir des combinaisons nouvelles qui me flatteraient d'avantage et que déjà je caresse avec plus d'affection précisément parce qu'elles sont plus incertaines (2).

Donc, à peine débarqué sur le sol de France il occupait des longues heures du lazaret, non seulement à mettre la dernière main à *Sakontala* (3), mais aussi à rêver déjà d'un retour en Algérie. Ainsi fut-il souvent balloté entre ses ambitions littéraires à Paris et le désir de se créer une carrière en Afrique. Il eut parfois le désir de se fixer à Alger. Il ne le réalisa jamais.

(A suivre) CH. ANDRÉ JULIEN.

(1) Rovigo au Ministre de la Guerre. Alger, 13 janvier 1833, in Esquer, *op. cit.*, p. 401.

(2) A. Aug. Lacombe. Au Lazaret de Marseille. 31 décembre 1832.

(3) Le livre parut peu de mois après : *Sakontala à Paris. Roman de mœurs contemporaines*, in-8°, Paris, 1833. Asselineau et M. Martineau en font un vif éloge.

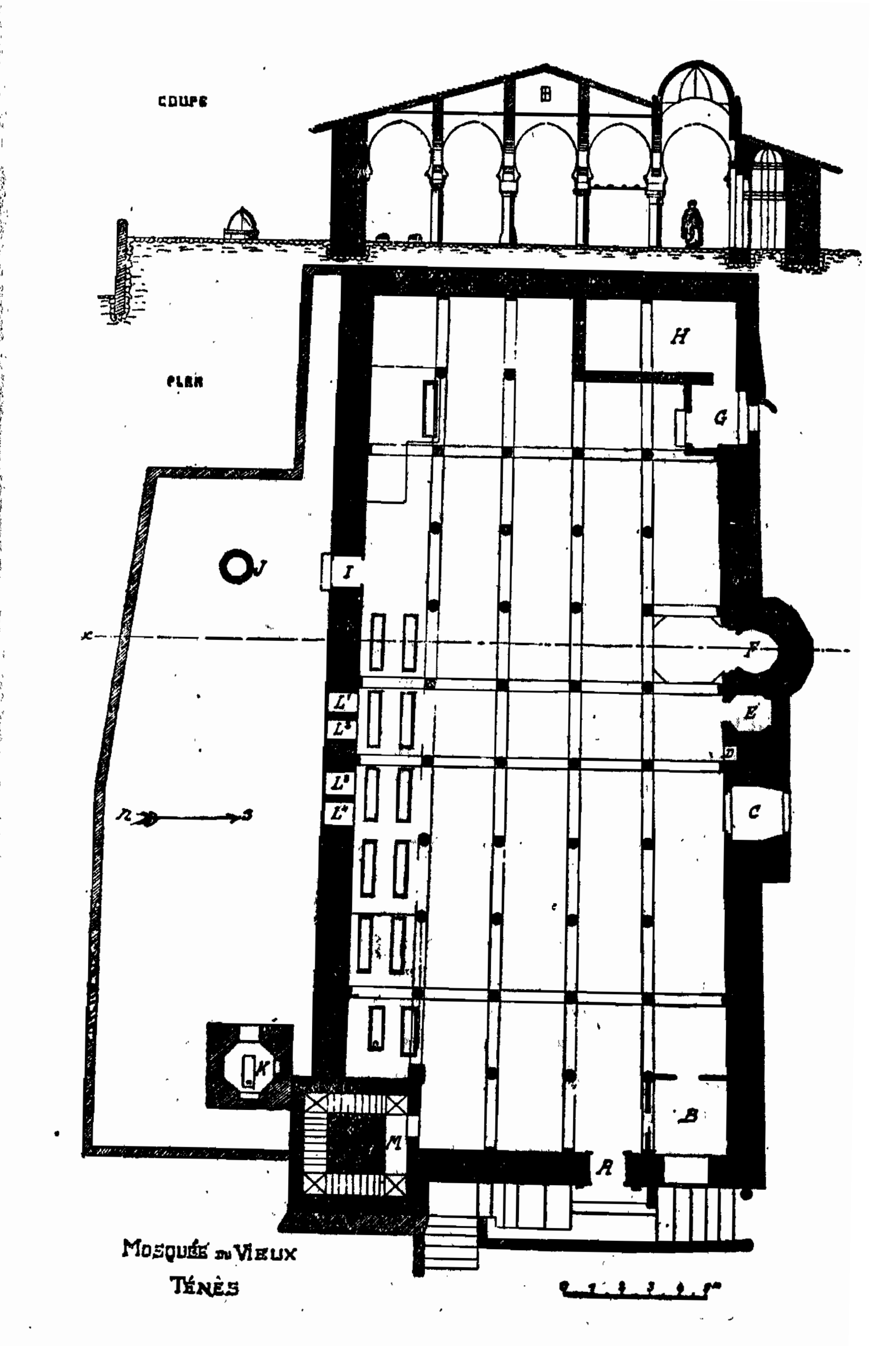
RECHERCHES D'ARCHÉOLOGIE MUSULMANE

LA MOSQUÉE DU VIEUX TÉNÈS

La mosquée du Vieux Ténès occupe, vers l'extrémité du village actuel, un terrain en pente vers le Nord. Quelques, cultures, qui ont peut-être remplacé un quartier ancien de la ville, la séparent de la citadelle mentionnée par El-Bekrî. Les ruines de celle-ci couronnent encore, au Sud-Est, l'éperon que contourne l'Oued-Allalah.

La mosquée couvre un rectangle assez régulier, qui mesure, dans ses plus grandes dimensions, 18 m. 60 sur 34 m. 50. La porte (*A*), qui donne entrée directement dans la salle de prières, s'ouvre sur la face orientale. Cette porte est placée à 50 cm. du sol de la rue. On y accède par un perron double établi sur un massif en maçonnerie. L'état des marches et l'aspect de la porte laissent supposer que ce dispositif est assez ancien. Sur la même face latérale, à l'angle Nord-Ouest de la salle, s'élève un minaret carré très simple, de 15 m. 40 de haut, et dont la base forme empâtement.

Une cour étroite et peu profonde longe la face Nord de la salle de prières. Le niveau de cette cour est de 2 mètres au-dessus du jardin voisin, dont elle est séparée par un petit mur, apparemment ancien. Il est évident que ce mur ne fut jamais percé d'une porte et que, dès l'origine, les fidèles accédaient dans la mosquée par le côté. On trouve dans la cour un puits (*J*), qui sert pour les ablutions ainsi que pour les usages ménagers des gens du quartier, et un tombeau (*K*) couvert d'une coupole octogonale sur trompes. La présence de cette qoubba fait



MOSQUÉE DU VIEUX TÉNÈS

de cette cour une annexe évidente de la mosquée, mais lui enlève en quelque sorte le caractère d'un *çahn*, cour précédant la salle et consacrée comme elle à la prière. A l'encontre de la plupart des *çahn*, elle n'a pas de galeries latérales, et, tandis que le mur du Nord ne l'isole qu'imparfaitement des jardins, elle est bordée vers le Sud par le mur de la salle de prières, dont les fenêtres (*L*) et la porte (*I*) ne paraissent pas anciennes. Il semble donc que la mosquée consiste essentiellement dans la salle de prières, dont l'angle Nord-Ouest est occupé par le minaret, s'ouvrant dans l'intérieur.

La salle de prières est actuellement couverte par un grand toit à deux pentes, dont les pignons ont été élevés au-dessus des murs latéraux Est et Ouest. Un examen du sommet des murs bordant les nefs et le souvenir des gens du pays, notamment de l'imâm Si 'Othmân, attestent que la mosquée était naguère couverte par des terrasses. Leur délabrement les fit remplacer par le toit de tuiles, qui défigure maintenant l'édifice.

Les nefs sont au nombre de cinq ; mais, contrairement à l'ordonnance presque invariable en Berbérie, elles sont parallèles au mur de la qibla — le mur Sud, où se creuse le mihrâb — et non perpendiculaires à ce mur. Quatre rangées de dix colonnes chacune portent les arcs dirigés Est-Ouest, qui séparent les nefs entre elles, soit quarante colonnes, dont les fûts et les chapiteaux proviennent d'édifices romains ou chrétiens. Des arcs enjambant les nefs isolent les deux dernières travées de l'Est et les deux dernières de l'Ouest. Deux arcades règnent également dans la partie centrale de la travée voisine de celle où se trouve le mihrâb.

La niche de ce mihrâb (*F*) est sans caractère ; l'arc, que circonscrit une vousseure, est écrasé et surmonté de trois arcatures frustes, en plein cintre. Aucun décor n'enrichit le cadre. On note d'ailleurs que ce mihrâb est placé au bout de la cinquième travée en partant de l'extrémité

Est, et non au bout de la sixième travée, c'est-à-dire dans l'axe de la salle. Cette dérogation au plan classique laisse supposer un déplacement du mihrâb, dont la raison nous échappe. La travée médiane bordée d'arcs a bien l'apparence d'une avenue principale. Un renforcement (*E*) ménagé au fond de cette travée permet de remiser la chaire à prêcher, ce qui est, au reste, un usage courant dans les mosquées de Berbérie. Une coupole très simple s'élève au-dessus de l'espace carré limité par les arcs, en avant du mihrâb. Elle émerge du toit avec sa calotte écrasée et ses quatre merlons d'angle (1).

Plus que les particularités du plan, l'anatomie des supports des nefs mérite de retenir l'attention. Les fûts de colonnes, que recouvrent de multiples couches de chaux, sont posés sur le sol, sans base. Les chapiteaux qui les surmontent sont d'origines très diverses. On y remarque des modèles de corinthien à feuilles lisses. La plupart sont de très basse époque : certains sont décorés d'une seule couronne de feuilles ; d'autres affectent un épannelage tronconique qu'enveloppent des feuilles d'un faible relief ; d'autres encore ont leurs faces décorées de tiges en volute. Plusieurs bases retournées jouent le rôle de chapiteaux. Parfois même un simple tailloir fait saillie au haut du fût.

Cependant, chapiteaux et tailloirs ne reçoivent pas immédiatement la retombée de l'arc. Un parallélipipède, plus au moins élevé, s'interpose entre les deux organes. Dans les faces de ce parallélipipède — de cette imposte — que les arcs surmontent, sont enfoncés des tirants en rondins de bois qui consolident la structure (2). Au-dessus de ces impostes, font saillie les moulures très simples qui

(1) *B* du plan est un réduit, dont les murs sont récents et où l'on entrepose des livres et divers objets ; *H* est une enceinte également peu ancienne réservée à la prière des femmes ; on peut y accéder du dehors par l'entrée *G*.

(2) Quelques tirants sont placés plus haut, vers la base de l'arc.

soutiennent l'encorbellement des arcs. Ceux-ci sont des fers-à-cheval légèrement brisés ou déformés au sommet.

*
* *

Plusieurs traits donnent à ce sanctuaire d'un petit centre indigène un réel intérêt archéologique. Son ancienneté ne fait guère de doute, et nous sommes tentés de l'identifier avec la mosquée dont parle El-Bekrî. Ténès, au XI[e] siècle de notre ère, possède « un *jâmi'* et quelques bazars (1). »

Une première preuve de cette ancienneté peut être tirée de la présence des colonnes et des chapiteaux réemployés. Durant les premiers siècles de l'occupation musulmane, les architectes de mosquées, continuateurs des architectes de basiliques, eurent volontiers recours aux édifices chrétiens du pays pour leur emprunter les supports tout taillés qu'ils y trouvaient. Par la suite, ces carrières de matériaux étant épuisées, ils prirent le parti d'élever leurs nefs sur des piliers de maçonnerie. L'antique Cartennae devait offrir assez peu d'édifices chrétiens exploitables ; l'emploi des fragments qui en proviennent attestent une fondation musulmane pas très postérieure à la création même de Ténès.

Nous devons aussi considérer comme une particularité notable l'usage des terrasses couvrant cette salle hypostyle. Elle est d'autant plus frappante que, dans le Vieux Ténès, toutes les maisons sont couvertes en toits de tuiles (2). Faut-il considérer que l'emploi des terrasses dans cet édifice religieux nous reporte à un temps lointain où ce mode de couverture existait dans le pays ? Cela n'est pas impossible ; mais nous croyons qu'il convient de voir

(1) El-Bekrî, éd. Alger, 1911, p. 61, tr. 1913, p. 128.

(2) Augustin Bernard (*L'habitation rurale des indigènes de l'Algérie*, Alger, 1921, p. 94), le signale comme une survivance de l'occupation romaine.

plutôt, dans ces terrasses de la mosquée, une importation ou une influence plus ou moins directe d'une des seules régions de Berbérie où la terrasse ait été la couverture normale des mosquées : nous avons nommé l'Ifriqiya, la Tunisie actuelle.

L'anatomie des arcs et de leurs supports va nous aider à préciser cette hypothèse.

Nous avons dit que les arcs, qui longent les nefs et les enjambent, sont des arcs outrepassés, dont le sommet est quelquefois brisé et dessine un angle à peine indiqué, plus souvent déformé : les deux grands arcs de cercle qui les composent se raccordant par un arc de cercle très petit. Ce tracé est d'un usage habituel dans l'Ifriqiya du IX[e] et du X[e] siècle. On le rencontre notamment à la Grande Mosquée de Kairouan et au Ribât de Sousse, construits au IX[e] siècle par les émirs aghlabides, à la Mosquée de Mahdîya, œuvre des Khalifes fâtimides (X[e] siècle), et à la mosquée de Sfax, dans une partie que l'on peut dater au plus tard de 370 de l'hégire (981 AD).

Nous avons signalé que ces arcs reposaient sur le chapiteau des colonnes par l'intermédiaire d'impostes. Ces parallélipipèdes de maçonnerie montent au nu du tailloir ou légèrement en retrait. Des tirants de bois, consolidant la construction, s'engagent dans ces curieux organes d'architecture.

Ce n'est pas ici le lieu d'en rechercher l'origine lointaine, de déterminer quel rapport existe entre eux et les entablements fragmentaires dont parfois les architectes romains surmontaient très illogiquement la colonne. L'auteur de la mosquée de Ténès n'a le mérite, ni de leur création, ni de leur introduction dans l'art de l'Islâm. La Mosquée de 'Amr, à Fostât (Vieux Caire) (1), rebâtie à la fin du VII[e] et au commencement du VIII[e] siècle, contient

(1) Cf. Corbet, *The history of the Mosque of Amr*, ap. *J. of the roy. As. Soc.*, 1890, p. 759. — Rivoira, *Architettura musulm.* pp. 27-33.

déjà, outre les arcs outrepassés, brisés ou déformés, les impostes en parallélipipède, reliées entre elles par des tirants de bois et portant sur des colonnes. La Grande Mosquée de Kairouan, qui semble bien, à cet égard, procéder de la vieille mosquée égyptienne, a de même des impostes où s'engagent des tirants (fig. 2). Les impostes ont permis de surélever les arcs au-dessus des colonnes, dont on ne

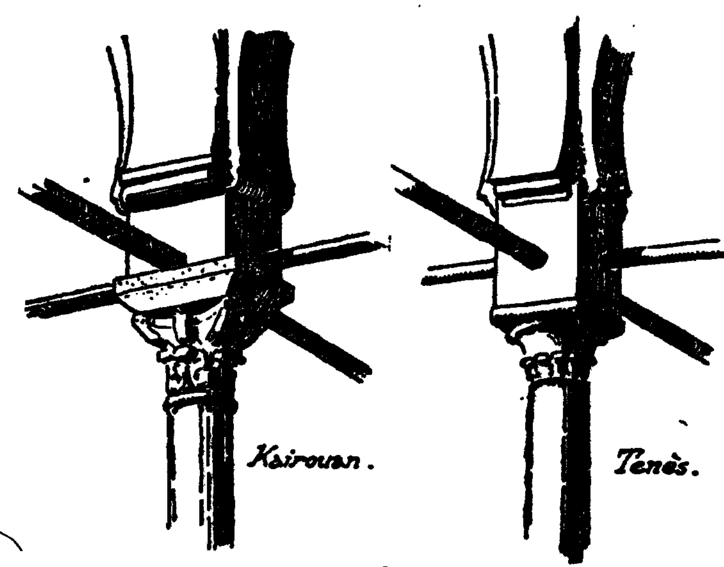


Fig. 2

pouvait changer la hauteur, puisqu'elles était empruntées à d'autres édifices ; les tirants maintiennent l'écartement des murs et consolident l'édifice entier.

Cet artifice de construction, expérimenté en Egypte, repris par l'Ifriqiya du IXe siècle, à la Grande Mosquée de Kairouan, comme à celle de Tunis, devait se maintenir plusieurs siècles en Berbérie orientale. Son adoption à Ténès, comme celle des arcs déformés et des terrasses, atteste une influence assez inattendue mais évidente

de la Berbérie orientale — ou à la rigueur de l'Egypte — dans cette région maritime du Maghreb.

Est-il possible de la localiser dans le temps et d'indiquer une date pour l'édification de la mosquée de Ténès ?

Il semble difficile de supposer une influence de l'Ifriqiya postérieure au XIe siècle. Dès l'an 390 (1000 de notre ère) le chef des Maghrâwa, s'étant emparé de Ténès, y avait fait célébrer la prière au nom du khalife de Cordoue et de son tout-puissant ministre El-Mançoûr (1). On peut présumer que, si quelque courant artistique dût atteindre Ténès après l'an 1000, il venait plutôt de l'Andalousie. Avant cette date, au contraire, Ténès faisait partie du territoire des Çanhâja, qui reconnaissaient l'autorité des Fâtimides, résidant à Kairouan, puis au Caire. Certains traits archaïques, comme l'emploi des colonnes chrétiennes, nous ont d'ailleurs incités à identifier la mosquée actuelle avec celle qu'ont pu connaître les informateurs d'El-Bekrî, dans la première moitié du XIe siècle. Nous craindrions de lui attribuer une date bien reculée en la considérant comme contemporaine de la fondation du Vieux Ténès, en 875. Il paraît plus raisonnable de la placer vers le Xe

(1) Rappelons les circonstances importantes de l'histoire de Ténès, jusqu'au XIIe siècle. Des marins andalous, qui avaient coutume de passer l'hiver sur la côte de Ténès, y avaient établi un poste fortifié en 262/875. Cette première population, qui, d'après El-Bekrî, logeait sous des tentes, s'accrut de Berbères de l'arrière pays, venant notamment de Soûq Ibrahîm, sur le Chélif au S. S. O. de Ténès. En 298/910, la ville fut occupée par des troupes fâtimites conduites par Aboû 'Abd Allah. Au cours du Xe siècle, elle faisait partie du domaine des Çanhâja (qui, vers 950, fondèrent Miliana), mais devait d'ailleurs se trouver sur les confins de ce domaine. En 390/1000 elle fut enlevée aux Çanhâja, par Zîrî ben'Atîya, le Maghrawî, vassal de Cordoue. En 473/1080, l'Almoravide Yoûsof ben Tâchfîn s'empara de Ténès et de la région jusqu'à Alger et fit disparaître dans le Maghreb central « toute trace de la puissance des Maghrâwa ». Ibn Adhârî, *Bayân*, éd Dozy, I, 110, 161, tr. Fagnan. I, 152, 225 ; Bekrî, éd. Alger 1911, p. 61, tr. 1913, p. 128 ; I. Khaldoûn, *Berbères*, éd. II, 46, 63, 92, tr. III, 247, 272, 314.

siècle : le rayonnement de l'Ifriqiya était encore très grand et les circonstances historiques rendent très admissible l'emploi, à cette époque, d'ouvriers venus de la Berbérie orientale.

***

Cependant le plan de la mosquée soulève un autre problème d'origine plus malaisé à résoudre.

Une des particularités les plus frappantes de ce plan est l'orientation donnée aux nefs. Comme nous l'avons dit, contrairement à l'ordonnance presque invariablement adoptée, ces nefs sont parallèles, non perpendiculaires au mur où se creuse le mihrâb, dit mur de la qibla. Ce sont des nefs transversales. Ici, l'imitation des mosquées ifriqiyennes ne saurait être invoquée. Ni Kairouan, ni Tunis ne fournissent rien de semblable. Il faut aller chercher les modèles possibles en Syrie ou en Egypte. En Syrie, la Grande Mosquée de Damas et la Mosquée de Baalbeck, en Egypte, la Mosquée d'Ibn Toûloûn (fin du IXe siècle), appartiennent au même genre. Est-ce à dire que notre petite mosquée de Ténès procède directement de ses sanctuaires augustes et lointains ? Cela n'est pas impossible. Mais on ne peut l'accepter que comme une hypothèse provisoire. En attendant que des exemples reconnus en Tunisie (la Tunisie a encore beaucoup à nous apprendre) nous aient révélé que la mosquée de Ténès lui a emprunté la disposition de ces nefs, comme elle lui demandait le tracé de ses arcs et l'anatomie de ses supports, nous la tiendrons pour un exemplaire maghrebin d'un type créé en Egypte ou en Syrie.

Au reste, un fait doit être rappelé, qui augmente singulièrement l'intérêt de ce petit problème. La mosquée de Ténès n'est pas la seule en Maghreb dont la salle de prières comporte des nefs transversales. Ce plan semble avoir été celui des plus vieux sanctuaires de Fès. Il subsiste dans la vénérable mosquée d'El-Qarawîyn. Celle-ci a subi

des extensions et des remaniements sur lesquels le *Roûdh-el-Qirtas* et la *Zahrat el-As* nous ont assez copieusement renseignés. La première mosquée, qui serait de 859, aurait été agrandie en 956, puis vers 1135. Le récit des chroniqueurs permet de croire que la croissance se fit par cristallisation autour du noyau initial. En tous cas, s'il y eut reconstruction totale, on peut supposer que cette reconstruction ne modifia pas l'orientation primitive des nefs de la mosquée. Elle comportait quatre nefs transversales précédées d'une cour. Sensiblement contemporaine de la Qarawîyn, la Mosquée des Andalous, qui paraît avoir subi des transformations beaucoup plus considérables encore, comportait, au temps d'El-Bekrî, six nefs « dirigées de l'Est à l'Ouest », c'est-à-dire perpendiculaires à la direction normale (1).

Quel modèle avait inspiré l'ordonnance de ces deux mosquées du milieu du IXe siècle ? Il semble qu'il ne faille pas aller chercher bien loin. Le texte d'El-Bekrî nous laisse supposer que la mosquée des Chorfa, bâtie par Idrîs ben Idrîs, en 806 et 814, présentait déjà ces dispositions caractéristiques. L'édifice, attribué par le géographe au fondateur de Fès, a « trois nefs, qui s'allongent de l'Est à l'Ouest, plusieurs vestibules et une grande cour plantée ». Il est tout naturel que les deux mosquées des Andalous et de Qarawîyn procèdent de ce sanctuaire local, vénéré entre tous.

Mais une autre question se pose : dans quel rapport est la mosquée qui fait le sujet de cette étude avec les sanctuaires de Fès ? On ne peut guère songer à une influence du Maghreb extrême sur cette mosquée de Ténès, qui porte, d'autre part, la marque si nette d'une influence venue d'Orient. Faut-il, au contraire, y voir un relai de la formule syrienne sur la route qui aboutit à Fès ? La date la plus reculée que l'on puisse admettre pour Té-

(1) Bekrî, éd. 116, tr. 227-228.

(875) ne permet pas de le supposer. Tout au plus pouvons-nous considérer ce petit sanctuaire algérien comme attestant l'existence ancienne, sur le sol berbère, mais en dehors de Fès, du même type de mosquée que la Mosquée des Chorfa et celles qui s'y rattachent (1).

A. Dessus Lamare et G. Marçais.

---

(1) Comme on le voit, la question d'origine de ce type reste posée et nous ne sommes pas en mesure de lui donner une solution satisfaisante. Nous nous contenterons de présenter ici une remarque, qu'il conviendrait d'examiner avec plus d'ampleur. Peut-être est-il à propos de rappeler la présence ancienne à Ténès d'un chérif — un de ces chorfa fugitifs, disséminés en Maghreb. El-Bekri (*loc. cit.*) dit que les seigneurs de Ténès ont pour ancêtre Ibrahim, cet Ibrahim étant petit-fils de Solaymân, le frère, installé à Tlemcen, d'Idris de Fès. On pourrait voir dans le type de mosquée adopté à la fois à Fès et à Ténès un type en quelque sorte *chérifien*, dont l'origine serait à chercher, soit à Damas — dont la Grande Mosquée était l'œuvre de la puissance rivale — soit dans quelque autre région — Hidjaz ou Iraq — d'où venaient les Chorfa du Maghreb.

CONTES BÉDOUINS

Conte Bédouin des Choummars

Dieu l'a appauvri et tu l'as enrichi
Il lui enleva la vie, peux-tu la lui rendre ?

Sous la tente du chikh la veillée se prolonge, et chacun dit son mot. La pauvreté vient de Dieu, et la prospérité aussi, énonce l'un sentencieusement. — S'il le veut, le chikh m'enrichira, dit l'autre, frondeur. — Mais le silence s'établit à la déclaration d'un troisième : prêtez l'oreille à cette histoire, elle vous éclairera, et il commença :

O vous, qui aimez le Prophète, priez pour lui. — Un pauvre qui, chez lui, ne possédait miette de pain, dit à sa femme : « Nous avons, bonne femme, peiné tout l'an, au travail, sans arriver à apaiser notre faim ni pouvoir nous vêtir. Quittons ce pays, et allons à la recherche d'un autre, où, peut-être, Dieu clément pourvoiera à notre subsistance. » Ils allèrent, ils marchèrent nuit et jour, implorant sans cesse le Prophète élu, et arrivèrent enfin en Perse, au pays de Chiraz.

Après trois jours de repos, la femme dit à son mari : « Peut-être en cette ville, y a-t-il un chikh qui nous donnera de quoi vivre ». Et, de bon matin, l'homme se présenta au chikh. Il salua et se jeta à ses pieds, en pénétrant dans le divan. Le chikh se levant, rendit le salut et fit apporter le café. « D'où viens-tu garçon, lui demanda-t-il ? —Ayant ouï parler de ta générosité, je suis venu te demander aide

et protection. — Ici, aucun labeur, pas de travail, dit le chikh. Dieu gratifia les habitants d'une source qui donne une goutte d'or par jour à chacun. Tu auras ta part comme eux. » Puis on lui donna un panier de dattes, un sac de farine et on lui dit de revenir quatre jours plus tard.

Revenu au moment fixé, le chikh le fit accompagner par un esclave, qui lui montra la source et l'y laissa en lui disant d'attendre, qu'à l'aurore, tombe la goutte d'or.

Notre homme attendait impatiemment, quand Satan lui suggéra une idée. Saisissant une brindille de bois, il se mit en devoir d'agrandir l'orifice de la source. Rien ne sortit plus et la branche se rompant obstrua l'endroit d'où l'eau jaillissait.

Craignant d'être mis à mort par les habitants, il prit la fuite avec sa femme. Et, tout en regardant s'il était poursuivi, il allait répétant toujours : « Elle est bouchée, elle est bouchée ! »

Après vingt jours de marche, ils arrivèrent à Baghdad et trouvèrent un abri dans les environs. Après quoi, le bédouin envoya sa femme à la recherche d'un peu de son.

Elle fut moudre dans les maisons, en se faisant donner du son en salaire, et la nuit, tous deux misérables, se frappaient la poitrine en criant : « Elle est bouchée ! »

Certain jour que le Sultan, déguisé en derviche, faisait, accompagné de son vizir, une tournée aux environs de sa ville, il arriva près de leur gîte. Entendant les cris, voyant le sang couler de leurs poitrines, il s'enquit : « Va derviche, dirent-ils, ne te mêle pas de nos affaires, nous sommes au ban de l'humanité ». Comme il insistait, promettant de leur être utile, ils contèrent leur histoire depuis le commencement jusqu'à la fin. — Le faux derviche dit alors à l'homme : « Va de bonne heure, demain chez le Sultan, il ne te refusera rien ». Au petit jour, l'autre alla donc au palais, où on le fit entrer et où on lui donna mille krâns (pièces d'argent). Revenu chez lui, il

les cacha dans un sac plein de son et alla au marché. Sur ces entrefaites, sa femme revint, et, un passant lui ayant demandé du son, elle vendit le sac. « Où est donc le sac, dit le mari en rentrant ? — Je l'ai vendu deux métalliques. — Et j'y avais mis mille krâns ! Allons, prends un caillou, frappons-nous la poitrine, et répétons : « Elle est bouchée ».

Mais le derviche, étant revenu à la nuit tombée, fut mis au courant et lui conseilla de retourner chez le Sultan.

Notre homme y alla et reçut quatre mille krâns, qu'en rentrant chez lui, il déposa dans une urne. La femme revenant du moulin, n'eut rien de plus pressé, dans son ignorance du contenu, que de vider le vase dans le fleuve. Et, comme le mari revenait et s'informait : « Reviens à Dieu, lui dit-elle, j'ai tout jeté, par inadvertance, dans le fleuve ».

Pleurs, cris, recommencèrent, accompagnés de grands coups. En les entendant, le derviche qui passait, soupçonna quelque ruse, mais pourtant entra, les salua et leur demanda la cause de leur émoi. Une fois informé, il conseilla encore de recourir au Sultan. Ce ne fut pas en vain, car celui-ci fit remplir de krâns l'aba du pauvre homme, qui partit joyeux. Mais en route, comme il passait sur une planche rendue glissante par la pluie, il tomba et le nœud de l'aba, en s'enroulant autour du cou, l'étrangla.

Il était mort, son aba pleine d'argent, et sa main froissait un papier où était écrit :

Dieu l'a appauvri, l'homme l'a enrichi.
Dieu lui ôta la vie, laisse l'homme la lui rendre.

Conte Bédouin de l'Iraq (Bou Maghira)

SUR LA CONSTANCE DES FEMMES

Il était un émir qui, aimant bien sa femme, en était payé de retour. — « Emir, vous m'aimez, lui dit-elle un jour, et moi, certes, je vous aime. Jurons-nous donc de ne pas nous remarier quand l'un de nous mourra. » Le mari accepta et apporta un Coran sur lequel chacun des deux jura solennellement.

Il arriva que la nouvelle se répandit. Un bédouin ne pouvait plus causer à sa femme que celle-ci ne lui reproche amèrement de ne pas ressembler à l'émir qui avait prêté le serment que l'on sait.

Or, un certain Hmoud, charlatan impudent et fécond en ruses, voulut un jour faire avec sa femme ce que l'époux fait avec son épouse. — « Tu ne m'aimes pas, dit-elle ? — Mais si ! — Alors fais-moi sur le Coran le même serment que celui que l'émir fit à son épouse. — C'est que, vous autres femmes, on ne peut guère se fier à vous, objecta Hmoud. — Ce sont les hommes qui sont les traîtres. — Ce sont les femmes, veux-tu que je te le montre ? — Mensonge, dit-elle. — Eh bien, parions tes troupeaux contre les miens que je t'amènerai ici la femme de l'émir; tu la verras de tes yeux. »

Le lendemain matin, ayant sellé son chameau, Hmoud alla à la ville où il acheta force parfums et douceurs ; après en avoir rempli un bissac, il se dirigea vers la demeure de l'émir.

Il se trouva que celui-ci était parti en ghezou. « Salut à l'hôte », lui dit une servante qui alla prévenir la maîtresse de la tente. — « Fais du café », ordonna la femme. La servante ayant présenté le café, l'hôte le jeta. Informée, la femme de l'émir pensa qu'il avait faim et ordonna

de lui porter à manger. Ce qui fut fait, mais Hmoud déclara qu'il ne mangeait pas de ces choses-là et refusa tous les plats. Enfin, sortant ses provisions, il se prépara lui-même un café exquis qu'il eut soin de parfumer de plusieurs aromates. Ayant appelé la servante, il la chargea d'en présenter une tasse à sa maîtresse.

Ayant dégusté, celle-ci apprécia son arome en déclarant qu'un roi seul pouvait boire aussi délicieux café. Comprenant alors que le voyageur eût dédaigné le café de la tente elle vint en personne lui demander la raison de son refus.

C'est que, nous autres, nous ne mangeons guère ainsi. Nous nous nourrissons de choses délicates. — Mais d'où es-tu donc, et où vas-tu ? — Par Dieu, dit Hmoud, nos chameaux sont avec les bergers et je viens à leur recherche. — Mais quel en est donc le nombre de ces chameaux, demanda-t-elle ? — Dix mille environ, affirma-t-il, en présentant à la femme douceurs, pâtisseries excellentes et parfums. Extasiée et conquise, elle s'écria : « Mais où fait-on d'aussi bonnes choses.— Chez nous, renseigna Hmoud, c'est la seule occupation. Ceci, d'ailleurs, n'est rien, à peine digne de bergers. Nous avons, nous, meilleure pitance à nous mettre sous la dent. » De plus en plus subjuguée, la femme s'approcha et la conversation continua. « Où est l'émir, demanda Hmoud ? — Au ghezou, répondit-elle, du reste je ne sais s'il est mort ou vivant, et je veux partir avec toi. — Mais, je ne veux pas, moi ! — Alors, je crie, j'appelle tous les bédouins du camp et leur dis que tu as voulu attenter à mon honneur. — S'il en est ainsi nous partirons à la tombée de la nuit », consentit, Hmoud, comme à son corps défendant.

Et, quand ce fut la nuit, Hmoud, avec sa conquête, se mit en route. En arrivant au campement il l'installa dans une tente à part.

Pendant ce temps l'émir revenait de son ghezou. Son chagrin fut immense en trouvant la tente déserte. Ayant,

pendant dix jours, pleuré toutes les larmes de son corps, il pensa distraire sa peine en voyageant et partit.

Dieu ou le hasard conduisit ses pas : ce fut chez Hmoud qu'il s'arrêta, ce fut Hmoud qui reçut la confidence de sa peine. Et, pour consoler son hôte, il lui offrit sa mère en mariage.

L'émir, tenu par son serment, refusa et expliqua son cas. — « Dieu te donne à choisir entre deux choses, épouser ma mère ou mourir, dit Hmoud en colère. — Par Dieu, je l'épouserai, car l'hôte est aux mains du maître de la tente. »

On fit venir le juge qui rédigea le contrat du mariage, qui fut fixé une semaine plus tard. Le moment venu, Hmoud avertit l'émir d'exiger, avant d'avoir des rapports avec sa mère, qu'elle le mît à mort, lui, son fils. Le soir des noces, l'émir, retiré en un coin de la tente, se garda, à la grande fureur de sa nouvelle épouse, de l'approcher. Elle l'apostropha : « Est-ce ainsi que l'on se comporte, avec les femmes, quand on se marie ? » Alors, l'émir, comme il était convenu, la mit en demeure de tuer son fils. « A cette condition seule, je m'unirais à toi », dit-il. Elle lui demanda aussitôt son épée, et, l'ayant tirée du fourreau, se précipita vers l'endroit où couchait son fils. L'émir, la suivant, la vit frappant et perçant, à coups redoublés, un corps étendu.

Ce corps n'était qu'un paquet d'herbe portant les vêtements du rusé Hmoud qui parut soudain avec sa femme, l'émir, et la femme de celui-ci.

« Voilà, dit-il, ô émir, la vertu des femmes. Tu avais confiance en la tienne au point de lui jurer de ne pas te marier avec une autre. Partout, sous nos tentes, les femmes nous jetaient à la tête l'exemple de ton ridicule serment.

Elle s'est pourtant fait enlever par moi, cette femme que tu chérissais tant ! et que dis-tu de ma mère qui, sur un mot de toi, n'hésitait pas à me venir occire ?

« Allons, émir, apprécie leur fidélité ». C'est ce que fit l'émir en égorgeant immédiatement sa femme, imité par Hmoud qui, de sa main, mit sa mère à mort.

L'épouse de Hmoud dut lui payer le gage convenu, quant à l'émir, il rentra chez lui persuadé de l'inconstance des femmes.

Commandant Malingoud.
Directeur de l'Ecole d'Interprétariat de Damas.

Bibliographie

MOUSSA TRAVELÉ. — *Proverbes et contes bambara*, Paris, Geuthner, 1923, in-8°, 240 p. Préface de M. Delafosse.

L'auteur, qui s'est déjà fait connaître par ses travaux sur la langue des Bambara, a fait précéder les proverbes et les contes de quelques notes sur le droit coutumier — ou plutôt sur les institutions sociale et familiales des Bambara et des Malinké fétichistes. Ces notes sont assez succinctes, mais intéressantes et ajoutent sur bien des points au travail du P. Henry sur les *Bambara* (Münster a. w. 1910). Ce qui frappe surtout en matière d'organisation familiale, c'est le caractère exogamique du mariage chez les Bambara : « l'union est interdite entre parents paternels, en ligne collatérale, aussi longtemps qu'on peut reconnaître les liens du sang... Dans beaucoup de pays Bambara, il n'y a pas de mariage entre gens de la même famille d'origine ; par exemple une Koulibali n'est pas mariée à un Koulibali... » (p. 13). Pourrait-on voir là les traces d'anciens clans exogamiques ? Il faudrait, pour en décider, que ces indications fussent moins sommaires. L'évitement est soigneusement observé ; même il ne se borne pas aux beaux parents, il s'étend à tous les parents par alliance plus âgés que le conjoint, pour la femme aussi bien que pour le mari. On reste honteux devant eux, on n'oserait manger en leur présence, ni dire un mot ou faire un mouvement déplacé, à plus forte raison les injurier sans risquer un grave châtiment. La famille est essentiellement patriarcale, le chef gardant sous une dépendance étroite non seulement ses propres enfants, mais ceux de ses frères : tous ces enfants se considèrent comme frères et sœurs. A sa mort, le frère, et non le fils aîné du chef de famille lui succède ; par contre, frères et cousins du vrai père forment le groupe des « pères ». On doit noter aussi le caractère mystique du chef de village, véritable chef de droit divin, parce qu'il descend nécessairement de la famille la plus anciennement établie dans chaque canton.

Le principal de l'ouvrage est consacré aux proverbes et aux contes. Le noir, comme tout primitif, parle volontiers par proverbes : et ceux-ci sont les mêmes proverbes savoureux que l'on trouve dans toute l'Afrique : ainsi « Le morceau de bois resterait dix ans dans l'eau qu'il ne deviendrait pas caïman ». Et l'on goûtera cette réplique du *Renard et les raisins* : « Lorsque la main du singe n'atteint pas le fruit de la goine, il dit que ce fruit est aigre ». Il y a une centaine de proverbes de ce genre, et aussi trois énigmes, divertissement fort prisé : l'obscénité s'y rencontre avec les plus poétiques images — ou du moins celles

qui, à nous, semblent telles : « j'ai fait sortir le troupeau des moutons blancs de mon père ; dès le jour, tous ont disparu. » Ces blancs moutons, ce sont les étoiles.

Les contes — soixante et onze — sont surtout des contes plaisants — et dans ce cas souvent fort grossiers — et des contes d'animaux : comme de juste, le lièvre et l'hyène y jouent un rôle important. Il est assez curieux de retrouver (à deux reprises, contes X et L : mais c'est en réalité le même conte exactement) l'histoire de l'âne de Buridan : l'hyène à la poursuite de deux boucs — ou de deux chèvres — les voit, à un carrefour, partir chacun par un sentier différent : elle reste une patte sur chaque sentier, sans pouvoir se décider à suivre l'un ou l'autre : le célèbre argument pourrait donc avoir une origine populaire : au reste, il n'est pas étonnant de voir la scolastique puiser à ce fonds : on connait le rôle des clercs dans l'histoire du Roman de Renart. Les thèmes merveilleux sont plus rares et étriqués ; mais là aussi on constate non sans surprise que d'aucuns se rapprochent moins des thèmes orientaux que de ceux de l'Europe occidentale — vraisemblablement par l'intermédiaire de la Berbérie où ils se retrouvent : tel le conte LXVI, qui reproduit le thème du conte des *Fées de Perrault* : on y retrouve jusqu'à la marâtre — la coépouse — et Sendo, le génie des eaux, joue le rôle de la fée. — Le thème de la tâche de Psyché (conte LXV, 203-4), qui semble bien d'origine nord-africaine, vient encore marquer l'influence de la Berbérie sur les contes Bambara.

En somme, une excellente contribution au folk-lore de l'Afrique Occidentale.

Henri BASSET.

CARRA DE VAUX. — *Les penseurs de l'Islam*, tome IV (Paris, Geuthner, 1923, 384 p.).

Ce quatrième volume est consacré à la scolastique, à la théologie, à la mystique et à la musique chez les musulmans. — Si la méthode adoptée par M. Carra de Vaux ne nuisait pas à son troisième tome (loué récemment dans cette revue), et cela parce qu'il était consacré à la doctrine plutôt qu'aux individus, les inconvénients de cette méthode réapparaissent dans ce nouveau volume : exposer la pensée musulmane en la répartissant selon les formes littéraires ou scientifiques par lesquelles elle s'exprime, c'est renoncer presque complètement à tracer l'évolution de cette pensée ; en d'autres termes, comment le lecteur non spécialiste pourra-t-il emporter une conception d'ensemble, après avoir parcouru la galerie des portraits pour laquelle M. Carra de Vaux s'est fait son guide ? Passe encore lorsque des auteurs de même époque figurent dans le même tome : ainsi, pour celui-

ci, l'homme cultivé saura reconstituer de lui-même la chronologie des mouvements intellectuels étudiés indépendamment l'un de l'autre — ce qui est tout conventionnel, cela va sans dire — dans les trois premières parties. Mais quel travail, s'il tente de combiner ces mêmes faits avec les autres faits étudiés dans les tomes précédents ! Il eût donc été préférable, semble-t-il, de sacrifier le classement par genres à l'ordre simplement chronologique : on y gagnait une vue plus générale des périodes où l'activité intellectuelle fut le plus intense.

Le défaut de cette méthode se fait sentir non seulement en général, mais en particulier. Certains auteurs se trouvent partagés entre deux tomes (par exemple Kheyyâm et Avicenne) ou entre deux chapitres ; ainsi une notice sur Ibn Tofaïl s'insère brusquement, on ne sait trop pourquoi, entre la biographie d'Averroès et l'exposé de sa doctrine.

De même que dans les tomes précédents, l'usage alternatif des dates chrétiennes et hégiriennes ne facilite pas la lecture. On retrouve également les épithètes laudatives déjà rencontrées dans cet ouvrage : or il faut noter que la scolastique, la théologie et la mystique n'appellent pas précisément les mots « joli, charmant, délicieux » fréquemment employés.

D'autres opinions surprennent quelque peu : ainsi Ghazâli, ce puissant et généreux penseur, traité « d'esprit assez équilibré » (p. 160).

Par ailleurs, on ne voit pas clairement à quel titre prennent place, parmi les penseurs de l'Islam, les chanteurs et les favorites des califes dont les agréables aventures égaient le dernier chapitre du livre.

Il est impossible d'étudier longuement ici le fond de l'ouvrage ; on se bornera donc à quelques remarques. Le *monqid* de Ghazâli, qualifié (p. 170) d' « œuvre de philosophie technique », est au moins autant une autobiographie morale. — Pour l'exposé des doctrines, celui de l'*acharisme* (p. 153) ne paraîtra pas très clair aux non-spécialistes. — On pourrait en dire autant de celui du çoufisme : M. Carra de Vaux déclare cependant (p. 201) qu' « il est aisé de connaître la doctrine du soufisme » — ce qu'il est permis de considérer comme une affirmation hasardée — ; il est vrai que, quelques pages plus loin, il estime par contre, au cours de son appréciation assez dédaigneuse des études de Massignon sur la mystique musulmane, que « sa pensée n'est pas toujours plus aisée à saisir que celle des auteurs dont il traite. »

Le chapitre consacré au scepticisme contient quelques pages sur Kheyyâm : M. Carra de Vaux y reproduit sans réserves l'anecdote bien connue du pacte d'assistance qu'auraient conclu, au début de leur carrière, Kheyyâm, Nizâm ol-Molk (qui deviendra le Colbert des sultans seljoukides) et Hassan Çabbâh (le futur grand-maître des Assassins) : or Houtsma et E.-G. Browne ont démontré que cette alliance était chronologiquement impossible (cf. E.-G. Browne, Literary History, II, 191).

Enfin il est pour le moins surprenant de voir M. Carra de Vaux invoquer (p. 238 et 290) l'autorité d'ouvrages de simple vulgarisation et citer longuement (p. 281-286) Mlle Vacaresco, dont les mérites littéraires ne sont pas à discuter ici, mais dont la compétence en poésie persane paraît d'autant plus incertaine qu'elle s'applique à vanter une traduction française, encore inédite, de Hafiz « *extrêmement voisine du texte persan d'après l'anglais* ».

Il faut l'avouer franchement, en le regrettant pour l'orientalisme français : cet ouvrage ne remplace pas les ouvrages généraux des Macdonald, Goldziher, De Boer, Horten, consacrés aux mêmes sujets. Néanmoins il sera commode à consulter, et il contient un certain nombre d'extraits (par exemple p. 12, p. 104 sqq., p. 161 sqq.) et d'utiles analyses d'ouvrages (notamment p. 26, p. 35, p. 38, p. 77, p. 158, p. 166, p. 220) qui éviteront des recherches parfois malaisées. En dépit des critiques formulées, il est donc fort loin d'être négligeable et mérite d'être recommandé au grand public pour lequel il a été composé. Mais le sujet traité exigeait, plus encore que les autres parties de l'ouvrage, une conception synthétique.

Henri MASSÉ.

GAUDEFROY-DEMONBYNES. — *La Syrie à l'époque des Mamelouks*, d'après les auteurs arabes (Haut Commissariat de la République française en Syrie et au Liban. — Service des Antiquités et des Beaux-arts. — Bibliothèque archéologique et historique, III). — Paris (Geuthner), 1923, gr. in-8°, CXIX, 288 pp.

L'état de la Syrie sous la domination des Mamelouks n'était connu jusqu'ici que d'une façon assez imparfaite. L'ouvrage de M. Gaudefroy-Demombynes vient fort à propos coordonner les renseignements que nous possédions déjà et y ajoute quantité d'indications nouvelles du plus haut intérêt. L'auteur a mis à profit quatre ouvrages arabes du XIV° et du XV° siècle : le *Maçâlik el Abçar*, de Chihab ed Din, le *Târif*, du même auteur, le *Çoûb el Acha* d'El Qalqachandi (mort en 1418), enfin le *Kitâb u' l Moqcidi*, de Behâ ed Din Mohammed ben Loutf Allah, écrit vraisemblablement à une date un peu postérieure aux précédents. Rédigés par des fonctionnaires de carrière, remplis de renseignements techniques et de documents d'archives, ces ouvrages, surtout celui de Qalqachandi, donnent sur l'organisation administrative et sur la vie économique des informations qu'on ne saurait trouver ailleurs et qui fournissent les éléments indispensables à une description systématique du pays.

M. Gaudefroy-Demombynes n'eût sans doute pas été embarrassé de mener à bonne fin un pareil travail. Par un scrupule peut-

être excessif, il s'est refusé à l'entreprendre et s'est contenté de traduire les passages de Qalqachandi relatifs à la Syrie. L'ouvrage se divise en deux parties. La première renferme une description géographique pour laquelle Qalqachandi a fait de nombreux emprunts (d'ailleurs soigneusement relevés par le traducteur) aux géographes antérieurs, notamment à Abu'l Feda, et où, conformément aux habitudes arabes, les petits faits historiques ou anecdotiques tiennent autant de place que les données géographiques proprement dites. La seconde partie contient un tableau détaillé de l'organisation politique et administrative, nous serions tentés de dire un « Annuaire » de la Syrie. L'auteur y passe successivement en revue les six Etats syriens (Damas, Alep, Hama, Tripoli, Çafad et El Karak), indépendants à l'époque ayoubite et réduits par les Mamelouks à l'état de provinces ou *niyabia* dépendant du sultanat du Caire. Pour chacune de ces provinces il mentionne les poids et mesures en usage, les produits du sol et de l'industrie, les relations commerciales. Il décrit en détail les capitales et les localités principales, donne la liste des circonscriptions administratives, énumère, selon leur ordre hiérarchique les fonctionnaires militaires, civils, religieux dont il a soin d'indiquer les attributions, le mode de nomination, les rapports avec le pouvoir central. Il n'a garde de négliger les particularités du cérémonial et du protocole épistolaire. A ces deux parties essentielles, M. Gaudefroy-Demombynes a joint la traduction du chapitre consacré par Qalqachandi aux moyens employés pour assurer la transmission des ordres et des nouvelles : le *bérid* ou poste aux chevaux, la poste aux pigeons, les feux allumés au sommet des tours, système ingénieux datant des Romains et des Perses, usité par les Abbassides, restauré par les Ayoubites, mais déjà à demi désorganisé au début du XV[e] siècle.

Si précieuses que soient les informations que nous fournit le livre de Qalqachandi, beaucoup seraient inutilisables et bien des passages demeureraient obscurs, si le traducteur ne prenait soin d'apporter au lecteur tous les éclaircissements désirables. Aussi M. Gaudefroy-Demombynes a-t-il fort heureusement complété ou rectifié les indications de Qalqachandi par de copieux extraits des auteurs mentionnés ci-dessus. Surtout il a enrichi la traduction elle-même de notes abondantes et variées dont quelques-unes constituent de véritables dissertations critiques (Cf. par exemple les notes sur le nom de Damas, p. 33, sur l'égorgement rituel de prisonniers chrétiens, p. 136... etc.). Cette annotation, fruit d'une érudition aussi sûre qu'étendue double la valeur intrinsèque du texte, et fait vraiment de cet ouvrage un répertoire et un dictionnaire dont un triple index (noms de lieux, — noms de personnes, — mots arabes, turcs et persans) rend l'usage commode et rapide.

Les détails de l'organisation syrienne ne prennent cependant

leur véritable signification que s'ils sont replacés dans un cadre plus général. Aussi M. Gaudefroy-Demombynes a-t-il eu soin de mettre en tête de son volume, une introduction qui, sous le titre discret de « *Note sur l'organisation politique et administrative des Etats mamelouks* », est, en réalité, une étude pénétrante de ce singulier organisme politique. Il serait difficile, en effet, d'en présenter sous une forme plus claire, plus précise et plus sobre à la fois les traits caractéristiques. Héritier du khalifat abbasside, dont il conserve la fiction et le représentant, en lui refusent, d'ailleurs, toute participation au pouvoir temporel, l'Etat mamelouk se maintient grâce à la prépondérance d'une caste militaire d'origine étrangère, dont les chefs, *les émirs*, et les membres, les *joundi de la halqa* jouissent de dotations territoriales (*iqtâ*), qui tendent à devenir héréditaires. Le sultan, chef suprême, est l'élu des émirs qui le choisissent ou le renversent au gré de leur fantaisie ; ceux-ci, de leur côté se répartissent, selon leur hiérarchie propre, les charges de cour et les fonctions administratives. Pourtant ils ne les occupent pas toutes ; une large place est réservée aux bureaucrates (*diwâni*), nés d'ordinaire dans le pays, pourvus d'une culture raffinée, rompus héréditairement aux pratiques administratives. Les fonctionnaires supérieurs militaires et civils sont nommés par le sultan, mais choisissent eux-mêmes les titulaires des postes inférieurs. A la hiérarchie des « gens du sabre » s'oppose ainsi celle des « gens de bureau », et celle des gens de mosquée et de confréries. Héritiers et continuateurs de la tradition administrative, les *diwâni* forment l'armature solide de l'Etat mamelouk ; ils en assurent le fonctionnement régulier et, par suite, la durée. Détenteurs de la culture et de la tradition islamiques, ils ont sauvé l'Egypte et la Syrie de la barbarie, fait capital, sur lequel M. Gaudefroy-Demombynes ne manque pas d'insister fortement. Son Introduction, d'ailleurs, abonde en perçus non moins suggestifs, telles, par exemple, ses observations sur les différences entre le régime féodal de l'Occident et l'organisation mamelouke qu'on pourrait être, au premier abord, tenté de rapprocher l'un de l'autre. M. Gaudefroy-Demombynes n'a certes pas prétendu traiter à fond toutes ces questions, mais les historiens, même et surtout ceux qui ne sont pas spécialisés dans les études musulmanes, lui sauront gré de les avoir signalées à leur attention.

Georges YVER.

COCKENPOT (Ch.). — *Le traité Desmichels* (Publications de la Faculté des Lettres d'Alger, tome LVII). — Paris, E. Leroux, 1924, in-8°.

Le traité conclu le 26 février 1834 entre le général Desmichels commandant à Oran et l'émir Abd-el-Kader, devait en principe consacrer la soumission des Arabes à la France et la liberté du commerce dans la province d'Oran. La réalité fut autre. Abd-el-Kader traita d'égal à égal avec nous et le traité lui concéda un véritable monopole commercial. Ce double résultat lui servit d'une part à rehausser son prestige aux yeux des indigènes pour lesquels il prit naturellement en la circonstance figure de vainqueur, de l'autre à accroître ses moyens d'action tant par le produit qu'il retira de l'exportation des grains que par les facilités qui lui furent données de se procurer des armes et des munitions qui lui permirent de triompher des tribus hostiles et dont, l'année suivante, les troupes françaises devaient être les victimes.

Succédant en avril 1833 au général Boyer, Desmichels suivit une politique diamétralement opposée à celle de son prédécesseur. De même, à Alger, Clauzel l'optimiste avait été remplacé par le pessimiste et arabophile Berthezène. Le successeur de celui-ci, Rovigo, avait au contraire employé la manière forte, à laquelle Voirol, nommé en Afrique en même temps que Desmichels substituait l'entente avec les tribus. Tandis qu'à Oran le général Boyer — Pierre le Cruel — avait imposé son autorité par la rigueur, Desmichels, se rendant compte que les expéditions même couronnées de succès n'aboutissaient à aucun résultat décisif, se décida à traiter avec le principal ennemi des Français, l'émir Abd-el-Kader. Seulement il s'illusionna sur le caractère et les projets de celui-ci ; il lui fit aveuglément confiance. Il ne prévit pas que le bon croyant, le hadj, doublé d'un ambitieux intelligent ne pouvait poursuivre d'autre but que l'expulsion des infidèles pour la plus grande gloire d'Allah et son propre profit, et que tous les traités qu'il conclurait avec les Français n'étaient que des moyens d'accroître des moyens d'action qu'il tournerait finalement contre eux.

Desmichels, homme d'initiative et qui n'hésitait pas à prendre sur lui, agit en chef indépendant pendant tout son commandement. C'est ainsi que l'occupation de Mostaganem par les troupes françaises ne fut connue à Alger et à Paris que l'opération une fois effectuée. De même en ce qui concerne les négociations avec Abd-el-Kader ; le général Voirol et le ministre de la Guerre furent mis en présence du fait accompli. Ces manifestations d'indépendance étaient la conséquence de l'extrême confiance que Desmichels avait en lui-même. Ce qu'il faisait ne pouvait être que bien et il n'était pas de ceux qui reconnaissent s'être trompés.

Il affirma jusqu'au bout l'excellence du traité et nia contre l'évidence le monopole instauré en faveur de l'émir. L'affermissement de la puissance de celui-ci était son œuvre, il eut pour elle des illusions et des faiblesses d'auteur, allant jusqu'à aider Abd-el-Kader de ses conseils sur la meilleure tactique à employer pour triompher de ses rivaux.

Illusions et aveuglément firent du général français la dupe des intermédiaires qu'il employa dans cette négociation, interprètes levantins et israélites. Il fut manœuvé par eux et c'est à leur action que sont dues les divergences des textes arabe et français du traité et les privilèges qu'en retira le seul Abd-el-Kader. Commerçants, les Amar, les Busnach, les Duran, devaient attacher en effet une importance toute particulière aux clauses commerciales de la convention.

On s'est étonné que le gouvernement français ait ratifié sans difficulté un tel acte dont la teneur s'écartait tellement de ses intentions primitives. Le ministère, ayant à défendre devant le Parlement une situation difficile, préparant d'autre part un nouveau statut administratif de la Régence, demandait avant tout aux généraux commandant en Afrique d'éviter les aventures et les histoires. Malgré ses inconvénients, le traité du 26 février 1834 avait l'avantage de mettre fin aux hostilités et de faire régner momentanément la paix dans la province d'Oran, et par suite de faire gagner du temps. Le traité était d'ailleurs « perfectible », donc provisoire ; il n'engageait pas l'avenir.

Les historiens de la conquête ont jugé avec sévérité le général Desmichels considéré par eux tantôt comme un imbécile et tantôt comme un coquin, jugement sommaire qu'il est plus facile d'émettre que de rechercher à quels mobiles il a obéi et d'élucider les faits. M. Cockenpot a jugé avec raison que la question valait la peine d'être traitée de nouveau et reprise à pied d'œuvre. Le travail très consciencieux et bien conduit qui lui a valu le diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie est en effet l'histoire détaillée, d'après les sources, de l'origine, du développement et des conséquences de cette négociation.

L'auteur n'a pas borné ses recherches aux seuls dépôts algériens. Il a travaillé aux archives du Gouvernement Général de l'Algérie, à celles du ministère de la Guerre et à la Bibliothèque nationale. Il a lu d'autre part la littérature imprimée se rapportant à son sujet. Sa bibliographie ne se borne pas à une simple énumération des ouvrages consultés ; elle donne pour chacun d'eux l'analyse du contenu et indique les tendances de l'auteur. Elle rendra ainsi les meilleurs services car elle réunit les conditions qui caractérisent une bonne bibliographie historique.

Le classement des sources imprimées pourrait cependant être plus rigoureux. Ainsi les débats parlementaires sont considérés comme documents d'archives, mais la correspondance de Rovigo

et celle de Daumas, composées précisément de pièces d'archives, sont classées parmi les ouvrages de seconde main. Cette rubrique comprend d'ailleurs les ouvrages les plus différents : des livres, des brochures dont les auteurs jouèrent dans les événements le rôle d'acteurs ou de témoins, tels Blondel, Brossard, Pellissier de Raynaud, Pichon, etc... sont placés sur le même pied que Camille Rousset. Mieux eût valu se borner à deux divisions : ouvrages contemporains des événements et ouvrages postérieurs.

C'est là d'ailleurs une observation d'importance secondaire. Le livre de M. Cockenpot est indispensable à tous ceux qui, à un titre quelconque, s'intéressent à l'histoire de l'Algérie. Il est le type des travaux qui, en l'état actuel des choses, peuvent être entrepris utilement sur cette histoire. De tels livres étudiant à fond des questions bien précises sont indispensables, car c'est la multiplicité des travaux de détail qui seule rendra possible les généralisations.

G. Esquer.

Gouvernement Général de l'Algérie. — Collection de Documents Inédits sur l'histoire de l'Algérie après 1830 — 1re série. — Correspondance générale.

I. — *CORRESPONDANCE DU GENERAL VOIROL COMMANDANT PAR INTERIM LE CORPS D'OCCUPATION D'AFRIQUE* (1833-1834), par Gabriel Esquer, archiviste du Gouvernement Général. Paris, Edouard Champion, 1924, 8°, 831 p.

Chargé du commandement supérieur des troupes françaises, pendant l'absence du duc de Rovigo, qui avait dû rentrer en France pour soigner la maladie à laquelle il succomba quelques mois plus tard, le lieutenant-général Voirol demeura en fonctions du 29 avril 1833 au 26 septembre 1834. La longue durée de cet intérim s'explique par ce fait, que le gouvernement de Louis-Philippe, attendait, pour régler de façon définitive l'organisation de nos possessions d'Afrique, les résultats de l'enquête menée dans le pays même par la Commission extra-parlementaire de 1833 et poursuivis à Paris par une Commission supérieure, dont les travaux n'aboutirent qu'au début de 1834. Les Chambres s'étant ralliées aux conclusions de la Commission qui se prononçait pour la conservation et l'occupation restreinte, l'Ordonnance royale du 22 juillet 1834, institua le Gouvernement Général des possessions françaises dans le Nord de l'Afrique, dont le premier titulaire, Drouet d'Erlon, remplaça Voirol.

Le gouvernement de Voirol correspond donc à une période de transition. Aussi le rôle assigné au général est-il assez modeste, et d'autant plus délicat à remplir que le caractère intérimaire des fonctions dont Voirol est revêtu, tout autant que les instruc-

tions ministérielles, lui enlèvent en partie l'autorité nécessaire pour faire prévaloir ses vues personnelles. Voirol souffre de cette situation équivoque et s'en plaint à plusieurs reprises dans sa correspondance. Aussi bien son autorité ne s'exerçait-elle même pas sur tous les points occupés. Bougie, prise par un corps expéditionnaire envoyé de France, lui échappait. Le commandant supérieur de la province d'Oran correspondait directement avec Paris et poursuivait dans l'Ouest sa politique personnelle. Les inconvénients de cette dispersion du commandement apparurent après la conclusion du traité Desmichels. Voirol avait eu, sa correspondance le démontre, assez de perspicacité pour les deviner et les signaler à Paris, mais il n'était pas en mesure d'en prévenir les fâcheuses conséquences. Les mêmes raisons l'empêchèrent de donner suite aux offres de services qui lui furent adressées par les habitants de Médéa ou par certains chefs de la province de Constantine, tels que les cheikhs de la Medjana et des Ouled Mahdi et par le sultan de Touggourt, Ali ben Djellab.

Son activité s'exerça donc presque exclusivement dans la province d'Alger et dans les limites où l'autorité française était effectivement reconnue, c'est-à-dire dans la banlieue, le Sahel, le Fahs et la partie contiguë de la Mitidja. Ce domaine était bien restreint ; Voirol jugeait avantageux de l'agrandir, d'y comprendre Blida et Coléah et de porter nos avant-postes jusqu'au pied même de l'Atlas. Il dût pourtant s'incliner devant les ordres formels du gouvernement qui se refusait toute extension de la zone occupée. Du moins réussit-il à assurer la tranquillité de la plaine par des expéditions heureuses contre les Hadjoutes, et par l'organisation de forces de police qui protégeaient les populations paisibles contre les déprédations des pillards. Le choix judicieux des cheikhs et caïds placés à la tête des tribus, les renseignements recueillis et les relations nouées par les soins du « bureau arabe » contribuèrent aussi à maintenir dans la Mitidja l'ordre et la tranquillité. Une des préoccupations dominantes de Voirol fut aussi la construction de routes exécutées à peu de frais grâce à l'emploi de la main-d'œuvre militaire. La création d'un réseau de voies de communication reliant Alger aux points les plus importants permit le transport rapide des troupes et rendit un peu plus tard les plus grands services à la colonisation. Aussi bien l'attitude franchement pacifique, quoique ferme et résolue de Voirol, son souci scrupuleux de la justice contrastant avec les violences de son prédécesseur, amenèrent-elles une amélioration notable dans les rapports entre Européens et indigènes. Les Arabes s'habituèrent au voisinage des Français. Des officiers, des fonctionnaires, des colons, purent, sans courir le moindre risque, circuler dans la Mitidja.

Ces résultats, pour n'être pas de ceux qui frappent l'imagination, n'en sont pas moins appréciables. Voirol, en consolidant la

domination française dans la région d'Alger assura une base solide aux entreprises ultérieures. L'opinion publique le comprit, car le départ du général provoqua, dans la population civile aussi bien que dans l'armée, des manifestations de sympathie fort significatives.

La correspondance publiée par M. Esquer permet de suivre jusque dans les plus minutieux détails l'œuvre de Voirol. Une introduction brève mais précise en dégage les faits principaux ; un index des noms propres facilite les recherches. Ce livre apporte donc une contribution fort utile et souvent neuve à l'histoire des premières années de la conquête. La parution de ce volume, suivant à court intervalle celle de la correspondance de Rovigo témoigne de la diligence de M. Esquer. Elle est aussi d'un bon augure pour l'achèvement rapide de la collection de documents publiée sous les auspices du Gouvernement Général de l'Algérie.

Georges YVER.

DE CASTRIES (Cte Henry). — *Les sources inédites de l'histoire du Maroc*, deuxième série (dynastie filalienne). Archives et Bibliothèques de France, tome I. — Paris, Ed. Leroux, 1922, in-4°, 714 pages.

Les documents contenus dans ce volume et qui s'échelonnent du 23 mai 1661 au 29 mai 1682, concernent, pour la plupart, les relations de la France avec les deux premiers sultans de la dynastie filalienne, Moulay Er-Rechid et Moulay Ismaïl. Ils montrent très nettement l'intérêt avec lequel le gouvernement de Louis XIV suivait les affaires du Maroc et son vif désir d'établir des relations régulières avec ce pays. Un événement récent, attirait d'ailleurs l'attention du roi et de ses ministres sur cette contrée. L'occupation de Tanger, par les Anglais, à la suite du mariage de Charles II avec Catherine de Bragance, qui lui avait apporté cette ville en dot, pouvait faire craindre qu'ils ne cherchassent à s'emparer des points stratégiques du littoral rifain et à s'assurer ainsi une prépondérance redoutable dans la Méditerranée occidentale. Ce danger n'avait point échappé à Colbert qui envoya croiser dans ces parages les amiraux Beaufort et Neuchèze. Les reconnaissances opérées sur la côte mirent en lumière l'importance d'Albouzème (Alhucemas) et des îles Zaffarines et les avantages que la création d'établissements fortifiés et de stations navales dans ces parages pourraient procurer à la France. Il y a d'autre part, corrélation entre les projets d'établissement sur la côte marocaine et la tentative, d'ailleurs malheureuse, faite quelques années plus tard à Djidjelli.

Les nécessités de la politique continentale ne permirent sans doute pas de donner suite à ces projets, et ils furent abandonnés.

Nous les voyons toutefois repris sous une autre forme par des négociants marseillais, notamment par les frères Michel et Roland Fréjus. A leur instigation se constitua, sous le nom de Compagnie d'Albouzème, une Société qui, par privilèges royaux de 1664 et 1665, obtint le monopole du commerce, la permission d'édifier toutes constructions utiles et le droit de conclure des traités avec les autorités locales. La Compagnie décida d'entrer en relations avec le plus puissant seigneur de la région, Cheikh-Ahras. Roland Fréjus se rendit à cet effet à Albouzème et, comme le cheikh venait de tomber au pouvoir de Moulay er-Rechid, maître de tout le Maroc oriental, il n'hésita pas à aller trouver le sultan qui résidait alors à Taza. Er-Rechid, en guerre avec le souverain dilaïte de Fas, désirait se procurer en Europe les armes et les munitions qui lui étaient nécessaires ; aussi fit-il au négociant marseillais un excellent accueil. De retour en France, Roland Fréjus raconta les péripéties de son voyage dans un opuscule aujourd'hui fort rare et que M. de Castries a eu l'heureuse idée de réimprimer. Si bref qu'ait été le séjour de Fréjus, il lui a cependant fourni l'occasion de recueillir des indications précieuses sur une contrée qu'aucun Européen n'avait encore parcourue, et sur la personne même d'un souverain dont les succès commençaient à avoir quelque retentissement au delà de la Méditerranée et que certains considéraient comme un auxiliaire éventuel de la France contre les Turcs de la Régence d'Alger. Les destinées ultérieures de la Compagnie ne répondirent pas aux espérances de ses fondateurs. Les réclamations des créanciers de Fréjus et les intrigues de l'Espagne ne tardèrent pas à la mettre dans une situation précaire. Dès 1670, elle dut céder la place à une nouvelle Compagnie, celle du Levant. Roland Fréjus, entré au service de cette société revint au Maroc en 1671. Il fut, cette fois, assez mal reçu par Moulay Er-Rechid ; même ayant commis la maladresse de laisser tomber aux mains du sultan le plan de la forteresse qu'il se proposait de construire à Albouzème, il fut arrêté comme espion et retenu quelque temps en prison. La forteresse fut construite, mais pour le compte du sultan. Les Espagnols, d'ailleurs, s'en emparèrent en 1673 et s'y établirent à demeure. Les Français se trouvèrent ainsi évincés du littoral rifain.

La répression de la piraterie fut aussi, durant cette période la préoccupation constante du gouvernement français. Les corsaires de Salé continuaient, en effet, à infester l'Océan et causaient au commerce un grave préjudice. Divers documents nous renseignent de façon précise sur le nombre de leurs navires, l'importance de leurs prises, le sort misérable des captifs (telle, par exemple, la relation de Jean Gallonyé). Pour mettre fin à ce fâcheux état de choses les escadres royales font, de 1661 à 1682, de fréquentes apparitions en vue de la côte atlantique.

Les documents publiés par M. de Castries (journaux de bord, études hydrographiques, instructions aux commandants des forces navales, attestent la volonté de Colbert, puis de Seignelay de mettre les Salétins à la raison. D'Estrées, Vivonne, Château-Renault, Jean-Bart, s'emploient sans grand succès d'ailleurs à cette tâche ingrate. Tandis que se poursuivent les démonstrations maritimes, des négociations sont engagées avec Moulay er-Rechid, puis avec Moulay Ismaïl pour le rachat des esclaves et la conclusion d'un traité de paix. Les premiers pourparlers échouent. En 1681, toutefois, ils semblent sur le point d'aboutir. Le 13 juillet, un accord est signé entre Lefebvre de la Barre, envoyé du Roi et le caïd Omar ben Haddou, représentant du sultan. Mais les conditions en paraissent si désavantageuses pour la France, que Louis XIV refuse de le ratifier. Peu après, cependant, Moulay Ismaïl désireux de contracter une alliance avec la France, envoie au Roi un ambassadeur, El Hadj Mohammed Temim qui, après quelques brèves tractations, signe le traité de Saint Germain du 29 janvier 1682. Ce traité rétablit les bonnes relations entre les deux gouvernements, stipule pour leurs sujets respectifs la liberté de la navigation et du commerce ainsi que la restitution des captifs ; il garantit enfin les privilèges des consuls du Roi à Tétouan et à Salé. Le séjour de l'ambassadeur chérifien ne passa point inaperçu. Sa réception à Versailles, ses visites aux monuments de la capitale, ses réparties spirituelles ou galantes défrayèrent pendant deux mois la curiosité de la Cour et de la Ville. La lecture des Gazettes, dont M. de Castries reproduit de copieux extraits, est, à cet égard des plus amusantes.

Si les documents rassemblés par l'éditeur apportent une contribution précieuse à l'histoire des relations franco-marocaines, ils fournissent aussi, sur celle du Maroc lui-même durant cette époque troublée des indications qui ne sont pas négligeables, et complètent sur quelques points celles qui nous sont données par les historiens musulmans. Les dernières pièces du volume, par exemple, se rapportent aux opérations dirigées contre Tanger par le caïd Omar ben Haddou. Menées avec vigueur, elles contraignirent les Anglais à signer, en avril 1661, un traité par lequel ils s'interdisaient d'élever des ouvrages fortifiés en dehors des remparts de la place. C'était le prélude de l'abandon définitif, auquel ils se résignèrent en 1684.

Cette analyse sommaire suffit à montrer la valeur historique de l'ouvrage. Comme dans les volumes précédents l'annotation et le commentaire ont été l'objet de soins minutieux et la présentation matérielle elle-même ne laisse rien à désirer.

Georges YVER.

RICARD (P.). — *Corpus des tapis marocains — I. Tapis de Rabat*, in-8°, 31 p., 64 pl. — Paris, Geuthner, 1923.

Le premier volume du *Corpus des tapis marocains* nous intéresse à plus d'un titre. Il nous fournit d'abord deux curieux documents d'administration marocaine, deux dahirs du sultan contresignés par le Résident général : l'un décrète que l'estampille permettant la sortie des tapis ne sera accordée qu'aux tapis à points noués, tout laine, teints avec des colorants végétaux ou animaux (indigo, henné, cochenille, etc...) et ne comprenant, dans leur décor, que des motifs figurant dans le *Corpus* officiel ; l'autre apporte au premier, jugé sans doute un peu rigoureux, des atténuations, qui ne compromettent d'ailleurs en rien l'excellence des produits fabriqués : il admet l'emploi du coton ; il n'exclut pas les colorants minéraux pourvu qu'ils soient reconnus grand teint, mais il maintient l'obligation de se borner aux motifs du *Corpus*.

On peut louer ou blâmer. On peut envier au Maroc le despotisme éclairé qui veille au maintien de ses traditions séculaires ou tout au moins au sauvetage de ce qui en reste ; on peut regretter que l'Algérie ne jouisse pas d'un régime qui lui permettrait d'interdire le colportage de tapis déshonorants ; mais on peut aussi déplorer les entraves imposées au libre développement économique du pays devenu français, à l'évolution normale de son art indigène. Les intéressés ne manqueront pas de faire valoir d'excellents arguments pour et contre. Pour nous, nous n'avons pas à prendre parti dans ce vieux débat, à faire le procès ou l'apologie du colbertisme. Nous nous contenterons de regarder avec sympathie cet effort de gens de goût, sincèrement amoureux des choses du Maroc, pour leur conserver leur caractère original. Et nous nous féliciterons des dahirs chérifiens qui nous valent l'excellent *Corpus* de M. Ricard.

Le *Corpus* proprement dit contient trente-deux planches de motifs géométriquement reconstitués, « mis en carte », prêts à être livrés aux ouvrières, et trente-deux planches photographiques donnant des types de tapis, où ces motifs sont assemblés. Chaque motif dessiné porte le nom qui le désigne à Rabat. Ces appellations intéresseront les linguistes ; elles n'apporteront pas grand éclaircissement aux historiens de l'art. Elles ne renseignent ni sur l'origine des thèmes, ni même — à quelques exceptions près — sur les objets dont les thèmes sont les traductions stylisées. Une palme dentelée empruntée aux tapis d'Asie Mineure se dénomme poignard chrétien ; une fleur de jasmin passe pour être un moineau. Cette nomenclature technique nous offre une curieuse série de contre-sens populaires.

Fort heureusement, M. Ricard, qui a écouté les ouvrières, a aussi compulsé les albums de tapis orientaux. Il y a retrouvé

bon nombre des motifs qui figurent dans les tapis de Rabat. Il en est venu de Perse, d'Asie Mineure et du Caucase. Cela n'a rien qui puisse nous surprendre : presque tous les tapis citadins de l'Afrique du Nord, les tapis dits « de Sétif », ceux de Kairouan comme ceux de Rabat, furent vraisemblablement copiés tout d'abord sur des tapis apportés d'Orient par les marchands ou les pèlerins.

La composition d'ensemble des tapis de Rabat atteste la même provenance de modèles. L'arc à degrés, qui encadre le champ central, rappelle les tapis de prière. La forme, qui, dans le principe, marquait l'orientation du fidèle, se répète aux deux extrémités par une symétrie mal comprise. Au reste cette symétrie existe déjà dans certains tapis modernes d'Asie Mineure ou du Caucase.

D'une manière générale, les tapis marocains les plus anciens que nous possédions ne remontent guère, d'après M. Ricard, qu'au XVIIIe siècle. La datation de telles œuvres est d'ailleurs bien difficile. Il est certain que le Maroc recevait depuis longtemps des tapis orientaux, et il est probable que ses artisans les imitaient. Le signe *tchi*, caractéristique des tapis persans inspirés de l'art chinois, se rencontre déjà au XVIe siècle dans le décor sur plâtre des mausolées Sa'adiens à Merrâkech.

Souhaitons un hasard qui fasse découvrir au Maroc des pièces aussi vénérables. M. Ricard sera tout désigné pour les étudier.

Georges Marçais.

Revue des Périodiques

Africa Italiana (L'). — *Luglio-Agosto* 1924. — Rivista coloniale. — Ignazio Tambaro. — L'accordo a tre per l'Etiopia. — Enrico Cibelli. — I problemi dell' Oltre Giuba. — Prof. A. Bruno : La palma da Olio. — Tra libri e reviste : *Tra gli amuleti algerini.* — Fonti, documenti e critiche : *Il testo della Convenzione italo-inglese per la cessione del Giubaland all l'Italia — la convenzione abrogata* — Législazione. — Economia e Finanza. — Notizie.

Afrique Française (L'). — *Avril* 1924. — Cavé : Sur les traces de Rodd Balek. Les problèmes tunisiens après 1921 (*suite et à suivre*). — Les deux rives du Sahara. — R. Le Conte : L'origine des Berbères. — E. Fallot : La délimitation entre les territoires français et italiens du Sahara. — Léon Rollin : L'Espagne au Maroc et la question de Tanger. — J. Bourcart : Un roman tripolitain. — Le mouvement colonial. La représentation des colonies au Parlement. — Chronique : Algérie, Tunisie, Maroc, Afrique occidentale française, Cameroun, Egypte, Possessions britanniques, Possessions italiennes. — Le comte Volpi dans l'Afrique française du Nord. — La conférence nord-africaine de Rabat. — *Renseignements coloniaux.* — F. Lavit : La colonie du Tchad en 1923 (*et juin*). — Ch. Gilles-Cardin : La question du transsaharien. Une mission officielle dans le Sud Algérien. — Dr Nain : Une tournée du groupe mobile du Sous dans l'Anti-Atlas et aux oasis du Djebel Bani. — *Mai.* — Robert Raynaud : Le Statut de Tanger. — M. Alfassa et G. Bruel : Sauvons l'Afrique équatoriale française (*et juin*). — R. Thierry : Les débuts de l'indépendance égyptienne. — Capitaine Ballif : Les Français en Aïr après la guerre. — Léon Rollin : L'Espagne au Maroc et la question de Tanger (*et juin*). — R. Antonetti : Le chemin de fer de la Côte d'Ivoire. — L'action du pangermanisme colonial allemand. — Echos. — M. Th. Tittoni et la Tunisie. — Le voyage du Ras Taffari. — Le Statut des Lybiens en Egypte. — Les Délégations de Madagascar. — *Renseignements coloniaux.* — Lieutenant Kasdir : Les opérations du groupe mobile de Taza en 1923. — Ed. Michaux-Bellaire : Le Califat et le Maroc. — *Juin.* — A. Bernard : La Belgique coloniale. — R. Antonetti : Le programme des voies ferrées à la Côte d'Ivoire. — Echos. — Léon Rollin : L'Espagne au Maroc. — *Renseignements coloniaux.* — J. Goulven : Les progrès du port de Casablanca en 1924. — La délimitation Ouadaï-Darfour. — C. A. Nallino : A propos du Califat.

Armée d'Afrique (L'). — *Août-septembre* 1924. — Médecin-Inspecteur Oberlé : Le service de santé du Maroc. — Le port de Bizerte. — G. Esquer : La prise d'Alger. — Lieutenant-Colonel Prudhomme : Nos troupes noires. — La puissance du feu et ses conséquences. — Questions musulmanes. — A. Antoine : L'avenir

de la plaine du Chéliff par l'irrigation (*suite et fin*). — Courrier des Territoires du Sud. — Bibliographie. — *Septembre-octobre*. — Général Lebel : Le bombardement de Philippeville par le « Goeben », de Bône par le « Breslau ». — Rodolphe Rey : Le Maroc et la Colonisation française. — Colonel Paul Azan : Le commandement des indigènes nord-africains. — G. Yver : L'Armée d'Afrique au temps de la conquête. — Commandant Jeannel : L'Etat-Major, son rôle, son organisation. — Questions musulmanes. — Pierre Schwob : Une double traversée du Sahara en automobile. — Courrier des Territoires du Sud. — Bibliographie. — *Novembre*. — Commandant Rollet : Le service géographique au Maroc : son rôle, son organisation. — Capitaine Dupuis : Poste d'El Goléa. — Les voies de communication. — Capitaine Feigul : L'école spéciale syrienne. — Questions musulmanes. — La mine de houille de Kenadsa. — Courrier des Territoires du Sud. — Bibliographie.

Art et Décoration. — *Mai* 1924. — Georges Marçais : Les monuments musulmans du Maroc.

Bulletin de la Société des Antiquaires de France. — 1923. — Bruston (C.) : Lettre relative à l'interprétation d'une marque de céramique punique. — Lettre relative à l'interprétation d'une inscription de Djemila. — Chapot (V.) : La romanisation de la Sardaigne. — Poinssot (L.) et Lantier (R.) : Inscriptions du territoire des Musulamii. — Mosaïque de la chasse au sanglier à Carthage. — Mosaïques, sépultures chrétiennes et baptistère de Sidi-Abdallah. — Représentation d'une maison carthaginoise sur une feuille d'or.

Bulletin de la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord. — 2e *trimestre* 1924. — Capitaine Peyronnet : La Berbérie de la conquête romaine à la conquête arabe. — Desparmet : Ethnographie traditionnelle de la Mitidja. — Général de Bonneval : L'Algérie. — Marie Bugeja : Régime coutumier de la femme kabyle. — Dr Ricard : L'horloge de la Médersa Bou-Anania de Fès. —Levare (A.) : En Guinée française, les Koursis Koronis. — M. Olivaint : L'Algérie poétique. — Bibliographie. — 3e *trimestre* 1924. — Commandant Cauvet : Les noms des tribus Touareg. — Marie Peytral : L'insurrection de 1871 dans la commune de Dellys. — Capitaine Peyronnet : Races et mœurs d'Afrique septentrionale. — Maurice Olivaint : L'Afrique du Nord et le Parlement. — Alfred Finell : Une province de Suède. — Colonel Burat : La carte de France. — Bibliographie.

Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran. — *Juin* 1924. — Hontabat : Relacion de la consistencia de las Plazas de Oran y Mazarquivir. Préface de M. Pellecat. — Commandant Noel : La question du Khalifat. — Lasserre et Grosrenaud : Observations météorologiques faites à la station du Lycée du 1er janvier au 31 mai 1924. — La pluie dans le département d'Oran du 1er janvier au 31 mai 1924. — Bibliographie.

Bulletin de la Société de Géographie du Maroc. — 1923. — 1er *trimestre*. — Tornezy : L'Oléiculture dans le Sud Marocain. — Dr Russo : Au pays de Figuig. — Ricard : Au pays des Kasbas. — Notes et documents : M. L. Gentil à la Société de Géographie. — Catherine : Le rôle de la voie impériale Marrakech-Meknès, base du triangle économique Casablanca, Tadla, Marrakech, dans la traversée du cercle des Rehamna-Raghna-Zemran. — M. M. : Les chemins de fer à voie normale au Maroc. — Résultats du concours de 1922 de la Société de Géographie du Maroc. — Sur quelques observations magnétiques au Maroc. — Tourisme et excursions. — M. de Mazières : Deux excursions. — 2e, 3e, 4e *trimestres* 1923. — Commandant Tarrit : Etude sur le front Chleuh : le Pays des Aït Seri et des Aït Chokhmann. — Gabriel Rousseau : Au Maroc inconnu. — Notes et documents. — P. Odinot : Etude sur le Tamesna oriental. — P. Pallary : Une excursion à Berguent. — J. Célérier : Les méthodes de colonisation d'après M. Verlaine. — Clernoël : Les blés durs marocains, d'après M. Miège. — Actualités. — M. de Mazières : La question douanière algéro-marocaine. — 1er *trimestre* 1924. — Capitaine Guy Bourée : A travers le Sahara avec le P. de Foucauld. — J. Célérier, A. Charton : Dans les vallées du Haut-Atlas central. I. le Goundafa. — T. Au pays glaoua. — Notes et documents. — Commandant Tarrit : La Sériciculture à Beni-Mellal et dans la région de Dir. — A. Charton : Les Merjas du Sebou, d'après M. Célérier. — Chronique marocaine. — Bibliographie marocaine. — Chronique de la société.

Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique Occidentale Française. — *Janvier - mars* 1924. — Dr Jouenne : L'identification dactyloscopique et son utilité en Afrique occidentale française. — Dr Maes : Pierres taillées, gravées et alignées du village de Tundidaro. — De Fleury : Etude sur trois lépidoptères, producteurs de soie de la Guinée française. — Michel Perron : Le pays Dendi. — E. Blanc : Notes sur les Diawara. — Ferréol : Essais d'histoire et d'ethnographie sur quelques peuplades de la subdivision de Banfora. — Collieaux : Contribution à l'étude de l'histoire de l'ancien royaume de Kénédougou. — Bibliographie.

Carnet de la Sabretache. — *Mars-avril, mai-juin*. — G. Collineau : Un soldat de fortune. Notes et souvenirs du Général Collineau.

Hespéris. — 4e *trimestre* 1923. — Lieutenant-Colonel Henry de Castries : La conquête du Soudan par El Mansour (1591). — J. Châtelain : Inscriptions de Volubilis (cinquième série). — J. Célérier et A. Charton : Un lac d'origine glaciaire dans le Haut-Atlas (le lac d'Ifni). — E. Pauty : Le plan de l'Université Qarawiyin à Fès. — P. Ricard : Note sur la mosquée de Tinmal. — Bibliographie. — 1er *trimestre* 1924. — E. Lévi-Provençal : René Basset. — Henri Basset et Henri Terrasse : Sanctuaires et forteresses almohades : I.

Tinmel. — Georges S. Colin : Une nouvelle inscription arabe de Tanger. — R. Montagne : Coutumes et légendes de la côte berbère du Maroc. — P. de Vigy : Les sabres marocains: — Bibliographie.

Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France. — 1919-1923. — Poinssot (L.) : La carrière de trois proconsuls d'Afrique contemporains de Dioclétien.

Nord-Africains (Les). — *Septembre* 1924. — Arthur Pellegrin : A Alger : Visites et entretiens. — Au comité d'action. — Albert Canal : Les poètes de la Revue Tunisienne. — Maurice Olivaint : Notre Afrique littéraire. — Maximilienne Heller : Les voix de l'esprit.

Oriente Moderno. — 15 *mai* 1924. — Sezione politico storica (A. G.). Cronaca e documenti : Riassunto della situazione. — Notizie varie. — Sezione culturale : D. Santillana : Il concetto di Califfato e di sovranità nel diritto musulmano. — 15 *juin*. — Sezione politico storica. — La legge francese del 20 décembre 1923 sull' acquisto della nazionalita francese nella Reggeura di Tunisie. — Notizie varie. — Sezione culturale : E. Rossi : Publicazioni di Musulmani anti-bolcevichi nell' Azezbaigian caucasico. — 15 *juillet :* Sezione politico-storica. A. Giannini : La Contesa anglo-turca per Mossul. — Cronaca e documenti. — Notizie varie. — 15 *août*. — Sezione politico-storica : Cronaca e documenti. — Notizie varie. — Sezione culturale : Notizie varie : Sulla letteratura e sulla cultura italiana in Turchia. — 15 *septembre*. — Sezione politico-storica : Cronaca e documenti. — Notizie varie. — Sezione culturale : Ettore Rossi : Une scrittore turco contemporaneo : Ziyâ Gök Alp. — 15 *novembre :* Sezione politico-storica : Cronaca e documenti : la costituzione turca del 20 aprile 1924. — 15 *octobre* 1924. — Sezione po- — Notizie varie. — Sezione economica : convenzione commerciale litico-storica. — Cronaca e documenti : Riassunto della situazione. russo-persiana. — Commenti alla convenzione commerciale russo-persiana. — Situazione economica e commerciale della Turchia nel 1923. — Situazione economica e finanziaria dell' Egitto nel 1923.

Société belge d'Etudes et d'Expansion. — *Octobre* 1924. — Francisco Antonio Correa : L'Afrique portugaise : l'Angola. — Hervé de Rauville : L'Avenir de l'Afrique colonisée par l'Europe. — Baron Beyens : La colonisation italienne sur les côtes de l'Afrique et de l'Océan indien. — Georges Blondel : Impressions du Maroc. — Colonel G. Moulaert : La Crise des Transports au Congo belge.

Revue d'Histoire des Missions. P. Coste : Saint-Vincent de Paul et la Mission de Barbarie. — Documents : Rapport de Jean Le Vacher.

Le Gérant : **J. BÉVIA.**

TABLE DES MATIÈRES

DU

SOIXANTE-CINQUIÈME VOLUME DE LA « REVUE AFRICAINE »

(1924)

Ouvrages analysés dans les Comptes rendus

André (P.-J.) : *L'Islam et les Races*, T. I, *Les origines, le tronc et la greffe*. (Henri Basset). — Carra de Vaux : *Les penseurs de l'Islam ;* T. III et IV (Henri Massé). — De Castries : *Les Sources inédites de l'histoire du Maroc*. IIe série : *Dynastie filalienne.*

Archives et bibliothèques de France, T. I. (Georges Yver). — COCKENPOT (Ch) : *Le traité Desmichels* (G. Esquer). — A. DANDOUAU : *Géographie de Madagascar* (René Basset). — ESQUER (G.) : *Correspondance du général Voirol* (Georges Yver). — FRAZER (J.-G.) : *Les origines de la famille et du clan* (H. Massé). — GAUDEFROY-DEMOMBYNES : *La Syrie à l'époque des Mamelouks* (Georges Yver). — GIBB (H.-A.-R.) : *The arab conquest in Central Asia* (H. Massé). — MASPÉRO (J.) : *Histoire des patriarches d'Alexandrie depuis la mort de l'empereur Anastase jusqu'à la réconciliation des églises jacobites* (518-616) (H. Massé). — MARÇAIS (W.) : *Le nom d'une fois dans le parler arabe des Djendouba* (N.-O. tunisien) Henri Massé). — *Mélanges de la Faculté orientale de Beyrouth*. T. VII (René Basset). — MOUSSA TRAVÉLÉ : *Proverbes et contes bambara* (Henri Basset). — POURCHER (Charles : *Souvenirs et impressions* (G. Esquer). — RICARD (P.) : *Corpus des tapis marocains* (Georges Marçais). — ROBER-RAYNAUD : *En marge du Livre Jaune* (Georges Yver). — TILLING (Maria von) : *Die Sprache der Jobarti* (René Basset). — VALET (René) : *L'Afrique du Nord devant le Parlement au XIXe siècle* (1830-1881) (G. Esquer). *Van Gennep : le Folk Lore* (Henri Basset). — YVER (Georges) : *Documents relatifs au Traité de la Tafna* (G. Esquer).



Achevé d'imprimer sur les presses
de l'OFFICE DES PUBLICATIONS
UNIVERSITAIRES

1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

— Edition : N° 2269 —— 01 —— 86



E. DELACROIX. — Un Marocain (lavis)
(*Collection Marcel Guérin*)

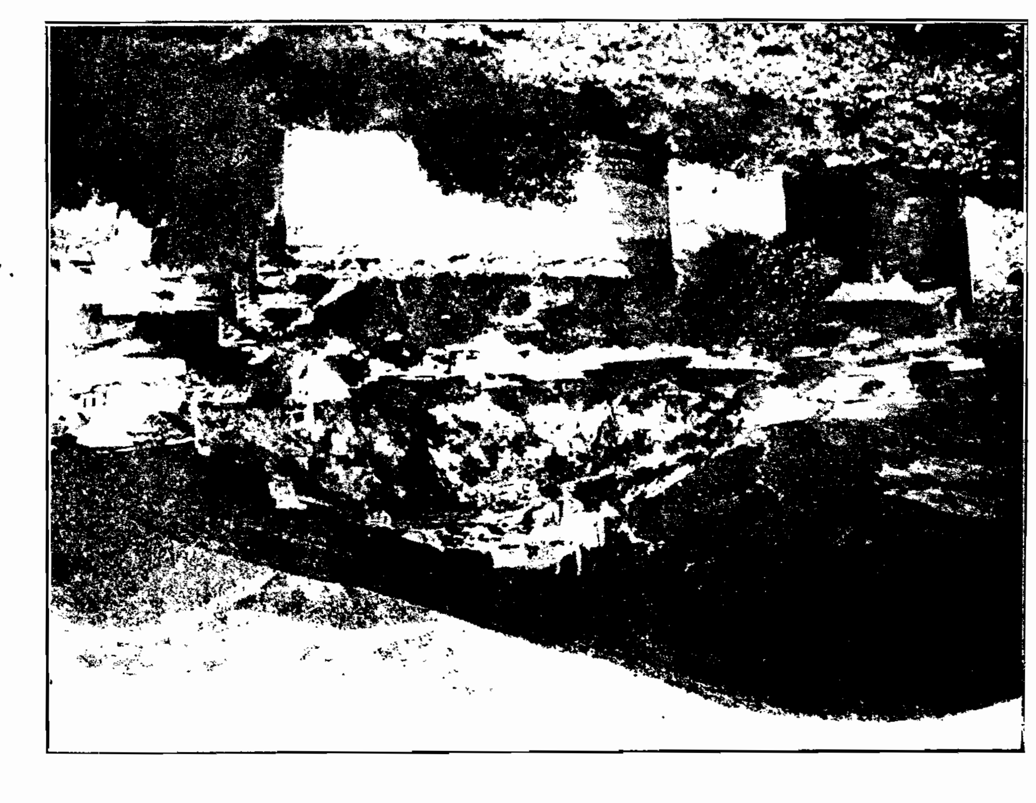
E. Delacroix. — Une juive (dessin)
(Collection Cl. Roger-Marx)



Despiau. — Etude
(Musée des Beaux-Arts d'Alger)



E. DELACROIX. — Types marocains.
(*Collection Paul Jamot*)



Pl. III. — Honaïn. — Angle Nord de l'enceinte.
En arrière plan, la qaçba.



VALDO-BARBEY. — Le Jardin d'Essai
(Musée des Beaux-Arts d'Alger)

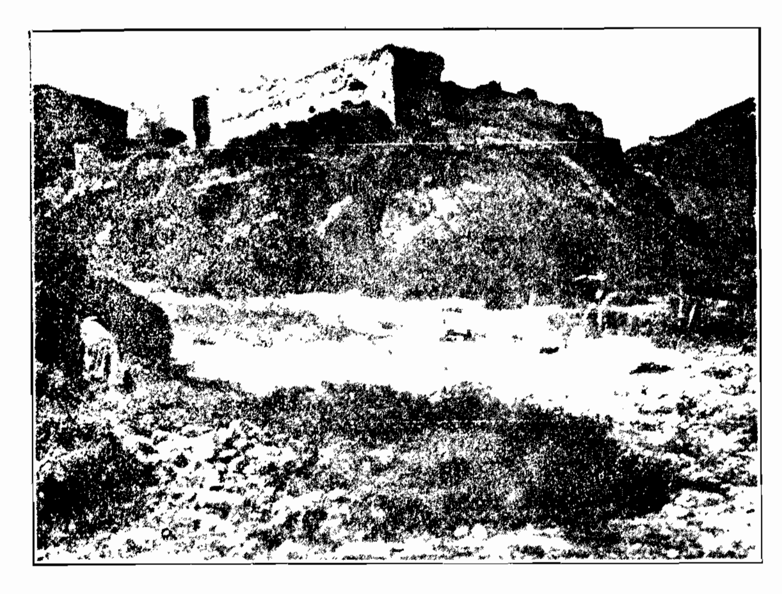
Pl. II. — Honain. — Vue d'ensemble prise du Nord-Est.
Au fond, le plus haut sommet est le Tajra.

Pl. I. — Plan d'Honaïn.

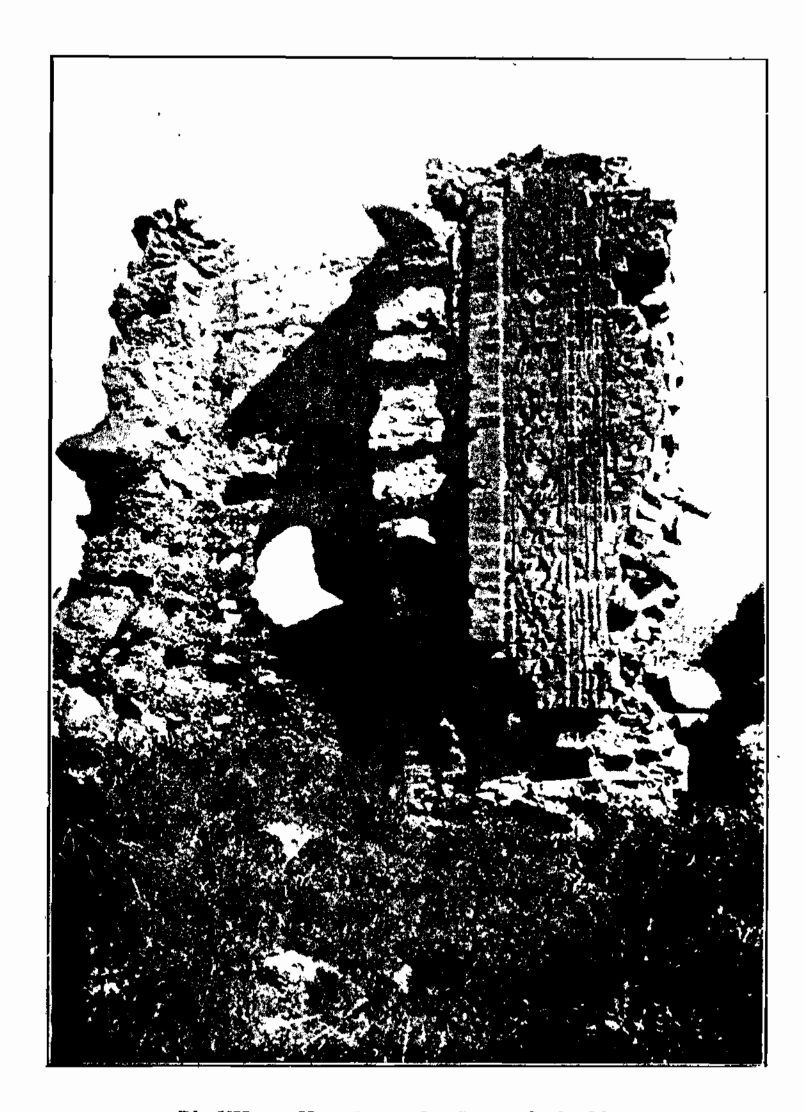
E. DELACROIX. — Arabe étendu
(*Collection Raymond Kœchlin*)



Pl. IV. — Honaïn. — Le rempart de l'Est
vu de l'intérieur de la ville



Pl. V. — La qaçba. — Au fond à gauche, la tour espagnole.



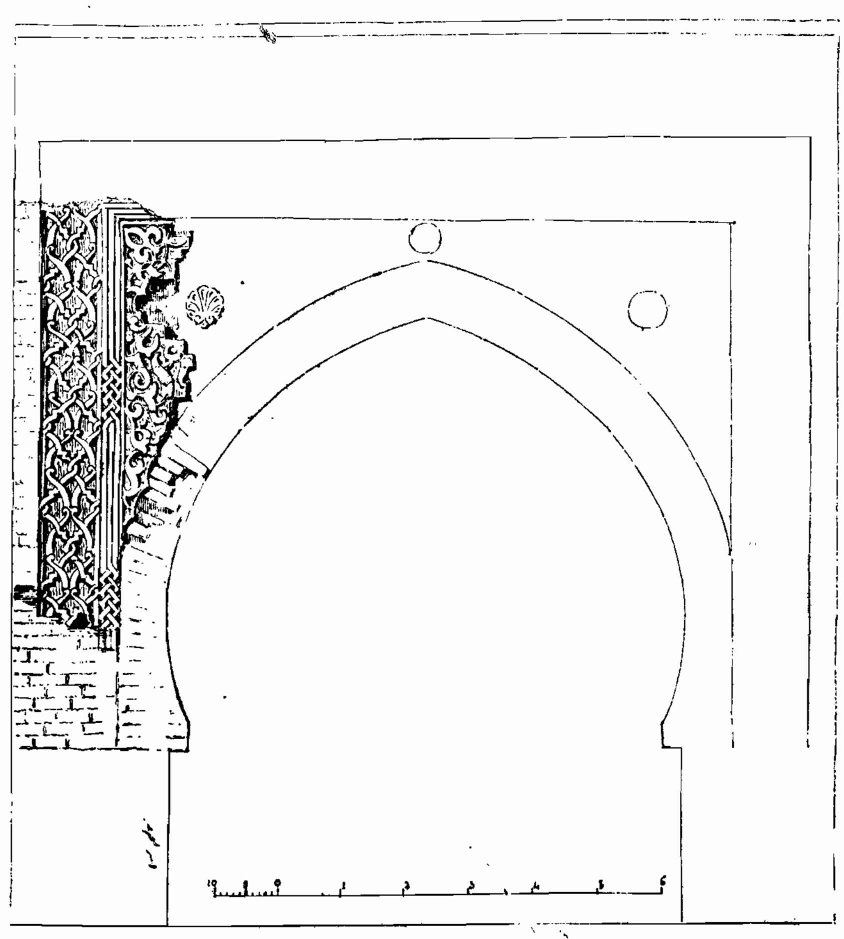
Pl. VII. — Honaïn. — La Porte de la Mer.



E. DELACROIX. — Les Français chez les dames juives (aquarelle)
(*Musée du Louvre*)



Pl. VI. — Honaïn.
Pied droit décoré de la Porte du Nord



Pl. VIII. — Honaïn. — La Porte de la Mer

Essai de restitution.



E. DELACROIX. — Cavalier marocain.

(Musée de Bordeaux)



E. DELACROIX. — Le Sultan du Maroc Mulay Abder Rhaman (dessin)
(*Collection Van Gelder*)



Fig. 4. — Sfax. Face latérale de la Grande Mosquée (xe siècle).

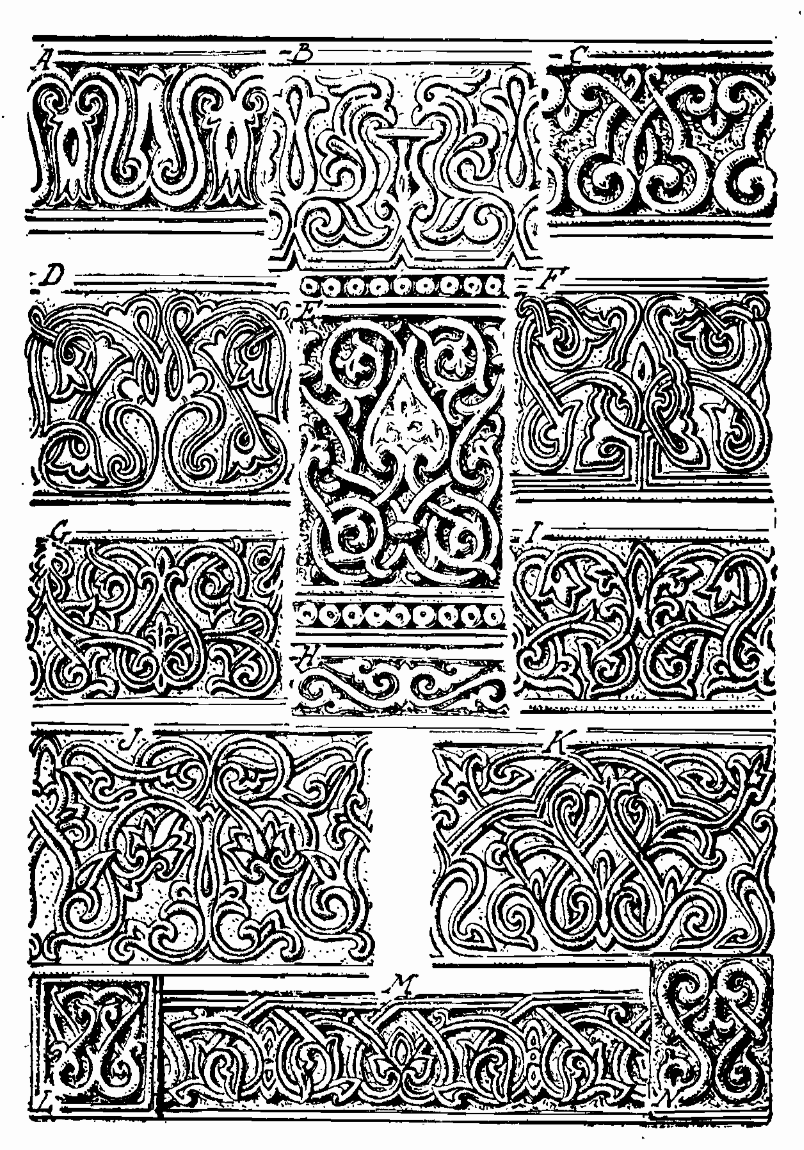


Fig. 3. — Décor floral. A. B. D. F. G. H. J. K. M., Kairouan. — I, Mahdiya, zaouïa des Aïssaoua. — C. E. L. N., Qal'a des Beni Hammad

Fig. 2. — Kairouan. Décor floral de la Grande Mosquée (IXe siècle).



Fig. 1. — Kairouan.
La Grande Mosquée : la cour, du côté du minaret (VIIIe-IXe siècles).

Fig. 8. — Décor du Mihrab de la Mosquée de Sidi-Bel-Hassen à Tlemcen (XIIIe siècle).

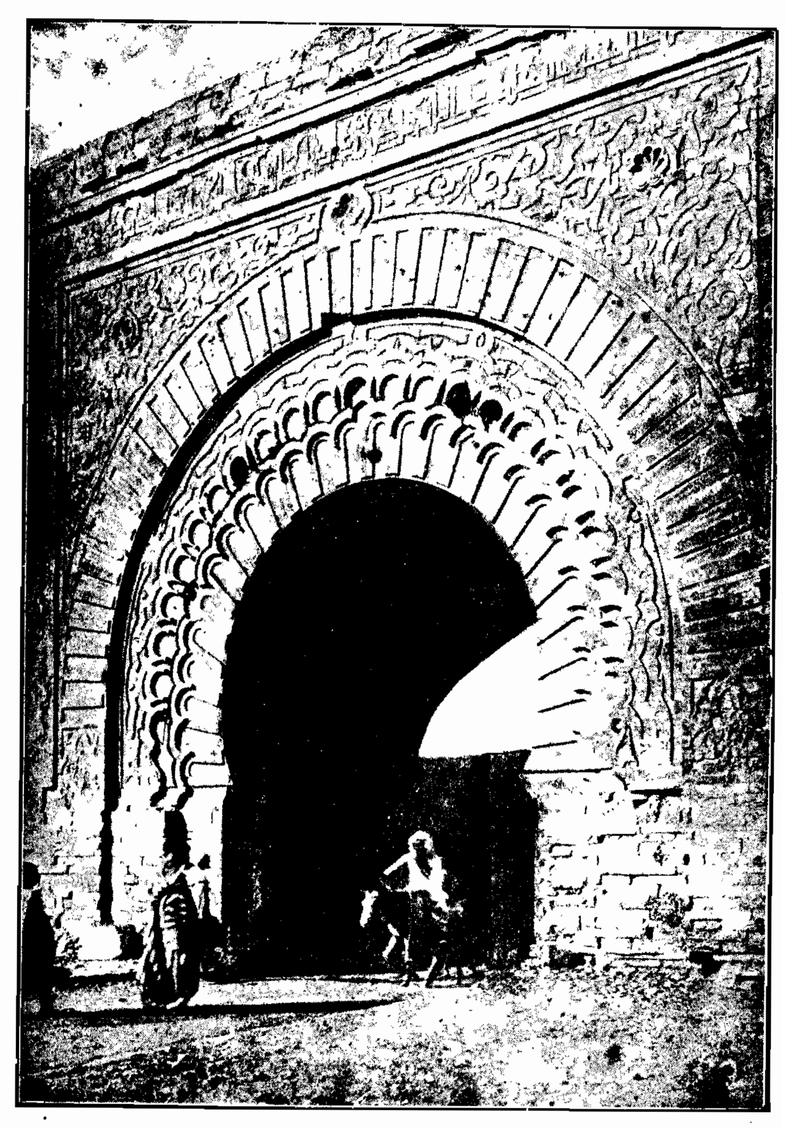


Fig. 7. — Marrâkech. Bâb Aguenâou (fin du XIIe siècle).

Fig. 6. — Tlemcen. Grande Mosquée : Mihrab (XIIe siècle).

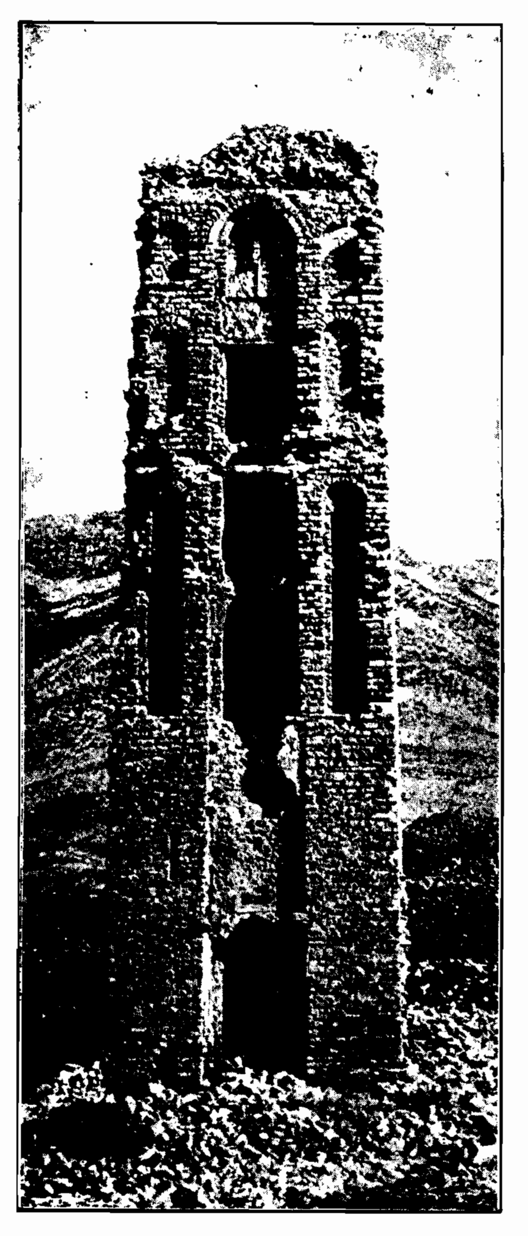


Fig. 5. — Qal'a des Beni Hammâd.
Le Minaret (XIe siècle).